

Jeanne d'Arc

ET

La Monarchie

PAR

l'abbé Marie-Léon VIAL

« Confesseur de la Foi »



TOURNAI

ÉTABLISSEMENTS CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1910



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

Jeanne d'Arc

ET

LA MONARCHIE

QUELQUES RÉFÉRENCES

Autun, le 22 avril 1910.

Monsieur l'abbé,

« Je ne saurais vous exprimer tout le plaisir que j'ai eu à lire le compte-rendu de votre livre...

« J'en suis dans l'admiration. Aussi je m'empresse de vous envoyer.... car j'ai hâte de lire votre livre et de le faire lire autour de moi.

« Veuillez agréer, etc.

C^{te} DE GALONNE.

Paris, 20 avril 1910.

« Monsieur l'abbé,

« ... Toutes mes félicitations sur l'idée si juste qui vous a inspiré, au sujet de la mission de la France, qui seule explique Jeanne d'Arc.

« Je vous prie de m'envoyer... exemplaires.

« Veuillez agréer, etc.

Commandant MILLERET.

De Paris, 20 avril 1910.

« Belle et bonne idée! Compliments! Prière m'envoyer.... volumes, édition de luxe.

C^{te} M. DE COSSÉ-BRISAC.

Livres soumis à la censure

D'APRÈS LA CONSTITUTION « OFFICIORUM », FEVRIER 1897

« Les fidèles sont tenus de soumettre préalablement à la censure ecclésiastique, au moins les livres qui traitent :

1^o « Des divines Écritures ;

2^o « De la théologie ;

3^o « De l'Histoire ecclésiastique ;

4^o « Du droit canon ;

5^o « De la théologie naturelle ;

6^o « De la Morale et autres sciences religieuses ou morales du même genre, et, en général,

7^o « Tous les écrits qui traitent **spécialement (specialiter)** de la religion et des mœurs. » (*Chap. IV parag. 41*).

Or, le présent livre ne traite « **spécialement** » :

1^o ni « des divines Écritures » ;

2^o ni « de la Théologie » ;

3^o ni « de l'Histoire ecclésiastique » ;

4^o ni « du Droit canon » ;

5^o ni « de la théologie naturelle » ;

6^o ni « de la Morale et autres sciences religieuses, etc. »

7^o ni « de la religion et des mœurs. »

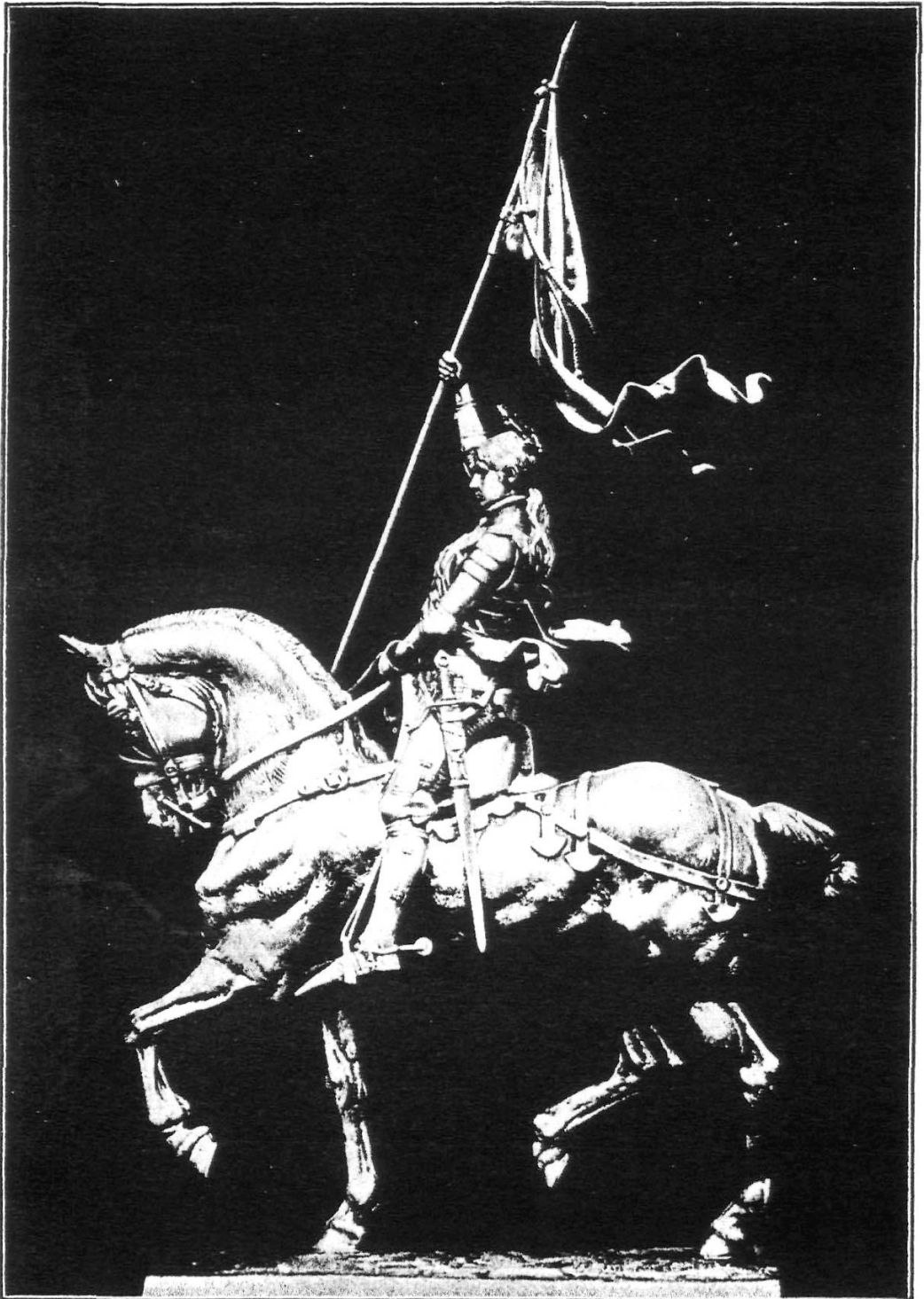
C'est purement et simplement, et encore pour la *seule* 3^e partie, l'*Histoire nationale* de la France et de sa « *Vocation spéciale et surnaturelle* », c'est-à-dire l'Histoire d'une de ces grâces *particulières* à un pays, à un diocèse, à une nation, comme la Salette, comme Lourdes, comme Pontmain, grâces sur lesquelles le Pape ne s'est jamais prononcé et ne se prononcera jamais *ex cathedra*, sur lesquelles donc, toutes les opinions sont libres jusqu'à ce que soit intervenu le jugement doctrinal du ou des évêques particuliers de ces pays favorisés.

Or, il n'y a pas de concile *connu* d'évêques français ayant prononcé de jugement doctrinal, dans un sens ou dans l'autre, sur « la Vocation spéciale et surnaturelle de la France ».

Done les opinions sont libres sur la question et l'auteur de « *Jeanne d'Arc et la Monarchie* » a le droit rigoureux, comme *Catholique français*, de formuler librement la sienne, sans être nullement astreint à la censure préalable.

Au surplus, comme *prêtre*, il s'est entouré de toutes les garanties de conscience requises par le *Motu proprio* de N. S. P. le Pape Pie X.

L'Auteur réserve tous droits de reproduction des gravures, qui sont sa propriété.



HÉLIOGRAVURE

extraite de l'album de Madame Frémiet,
gracieusement mise à notre disposition par M. Frémiet lui-même.



DÉDICACE

A SA SAINTETÉ

NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

SOUTIEN DE L'ÉGLISE, SAUVEUR DE LA FRANCE

LE PLUS HUMBLE, LE PLUS RESPECTUEUX,

LE PLUS FILIAL HOMMAGE DE L'AUTEUR,

EN RECONNAISSANCE

DE LA « BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE » DU 19 NOVEMBRE 1904,

QUI L'A SI OPPORTUNÉMENT RÉCONFORTÉ

DANS SES LUTTES POUR L'ÉGLISE ET LA FRANCE

CONTRE LEURS COMMUNS ENNEMIS :

LES JUIFS ET LES FRANCS-MAÇONS.

ABBÉ VIAL

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Conformément aux décrets d'Urbain VIII, du 13 mars 1625, du 5 juin 1631, du 5 juillet 1634 sur la Canonisation des Saints et la Béatification des Bienheureux, nous déclarons ne donner à aucun des faits ou des mots contenus dans cet ouvrage, plus d'autorité que ne lui en donne ou ne lui en donnera l'Eglise à laquelle nous nous faisons gloire d'être très humblement soumis.

En ce qui concerne le titre de « *Confesseur de la Foi* » que nous arborons ici, qu'on veuille bien n'y voir aucune arrière-pensée de gloriole, mais uniquement le désir de donner à la parole de la bienheureuse Jeanne d'Arc, que nous désespérons de glorifier comme elle le mérite, un peu de cette auréole dont S. Paul, dédaigneux des artifices de la rhétorique humaine, ne dédaignait pas cependant d'entourer la Parole divine, quand il énumérait tout ce qu'il avait souffert pour Elle : les verges, la prison, les naufrages, les trahisons etc. (II Cor. xi).

Jeanne d'Arc, qui n'a parlé et agi qu' « *au nom du Roi du Ciel* », c'est la Parole de Dieu **à la France !**

Cette Parole a éclaté en 1909 par la Béatification de l'héroïne.

Le salut de la France va dépendre de la façon dont elle accueillera cette Parole, en 1910!

Mais Elle aura une raison de plus de l'accueillir, si cette Parole lui est présentée par un de ceux « *dont les sentiments et les recommandations étaient de très grands poids* » dans la primitive Eglise, de ceux qu'elle « *entourait de gloire et d'hon-*

neur », qu'elle « érigeait en juges et en arbitres » : **les Confesseurs de la Foi.** (1)

C'est toute la raison du titre que nous arborons ici (2).

Il faut à tout prix que la France trouve son salut dans l'accueil qu'elle fera à la **Parole** de la bienheureuse Jeanne d'Arc.

ABBÉ VIAL.

(1) Mézerai. *Histoire de France avant Clovis*, liv. IV, p. 448. Mézerai est le frère du P. Eudes que l'Église vient d'élever sur les autels.

« Les Confesseurs et les Martyrs, dit-il, étaient encore en plus grande vénération que les vierges. On appelait confesseurs ceux qui avaient confessé la Foi devant les magistrats. Quelquefois on les honorait de la qualité de martyrs s'ils avaient souffert quelque tourment...

« S. Cyprien écrit que la cause de ceux qui étaient tombés en idolâtrie se devait juger en présence et de l'avis des martyrs. » (Id. p. 448).

(2) Nous avons eu l'honneur (16 août-27 août 1899) d'être arrêté à Villefranche près Lyon « pour complot contre la sûreté de l'État », d'avoir été ramené de Villefranche à Paris entre deux gendarmes, d'avoir passé neuf jours à la Santé, au régime de droit commun, d'avoir subi trois fois la promiscuité des bandits de grand chemin dans les voitures cellulaires, une fois les insultes d'un garde-chiourme au Palais de Justice, d'y avoir passé une demi-heure dans une cellule qu'avait occupée l'assassin Carrara et où il avait écrit sur les murs, avant d'aller à la guillotine, ses adieux à la société.

Nous avons eu deux ans aux trousses les agents de la police secrète qui venaient nous espionner jusqu'à l'église, jusqu'au confessionnal !

S. Paul avait eu ses « faux-frères », nous avons eu les nôtres, qui nous ont désigné aux coups de l'ennemi ; plus charitable qu'eux nous ne les désignons pas à l'indignation publique.

Tout cela pour avoir publié le *Juif-sectaire* qui dénonçait le complot judéo-maçon contre la France catholique.

En 1904, le Grand Rabbin de France nous fit intenter un procès en correctionnelle et en 50.000 francs de dommages, pour avoir publié *La Trahison du Grand Rabbin de France* qui était la démonstration expérimentale et péremptoire du précédent livre, etc.



PRÉFACE.

Talleyrand a dit de la Révolution qu' « elle a désossé la France »; c'est trop peu dire, elle l'a pulvérisée.

Avant la Révolution il y avait une France catholique organisée, vivante, agissante, basée sur l'Évangile, avec ses organes *spirituels*, les évêques et leurs églises, s'arc-boutant à leur clé-de-voûte : *le Pape*; avec ses organes *temporels*, les Etats, les corporations, les familles, s'arc-boutant à leur clé-de-voûte : *le Roi*.

Une seule base spirituelle : l'Évangile, commenté *religieusement* par les deux clergés séculier et régulier, sous l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ et *politiquement* par le représentant de la *Loi salique* : le Souverain.

Deux clés-de-voûte, l'une spirituelle : *le Pape*; l'autre temporelle : *le Roi*, pour les deux édifices qui sont comme les deux ailes d'un même corps de bâtiment, dont la Clé-de-voûte suprême au frontispice est le Christ lui-même Chef des nations comme des individus.

Dieu à la base, Dieu au sommet; entre deux, se donnant la main, l'Église et la France!

Telle était la France catholique d'avant 1789!

La Révolution a voulu supprimer tout cela d'un seul coup.

Elle a commencé par la *base* : l'*Évangile*, relégué par les *Droits de l'homme* au rang méprisable des opinions discutables et discutées.

Elle a continué par la *clé-de-voûte temporelle* : le *Roi*, qu'elle a supprimé.

Elle vient d'achever par la *clé-de-voûte spirituelle* : le *Pape*, à qui elle a signifié brutalement par la séparation de l'Église et de l'État qu'il n'a plus rien à voir dans un pays désormais sans Dieu, c'est-à-dire sans base et sans idéal, sans racine dans le passé, sans espérance dans l'avenir.

Voilà comment la France, séparée de sa base et de ses deux clés-de-voûte, tombe en poussière!

Quoi de plus naturel!

Le miracle serait qu'il en fut autrement.

Il y a bien encore des catholiques français à l'état de molécules éparses, isolées! *il n'y a plus de France catholique!*

Telle est l'œuvre de la Révolution!

Comment y remédier?

Pour sauver les Églises de France — et non l'Église de France; il n'y a pas plus d'Église de France qu'il n'y a d'Église d'Espagne, d'Autriche, d'Allemagne ou d'Italie — pour sauver les Églises de France, notre bien-aimé Père le Pape Pie X a dit aux catholiques de se grouper autour de leurs évêques en un compact *Parti de Dieu* et pour donner à ce *Parti de Dieu* la cohésion *française* qu'il tenait autrefois de sa clé-de-voûte naturelle, aujourd'hui absente : Le Roi très chrétien, il lui donne pour clé-de-voûte surnaturelle une sainte *française*, la bienheureuse Jeanne d'Arc qu'il vient d'élever sur les autels en la nommant « *Chef du*

Parti de Dieu » : Ce choix est plus que providentiel, il est divin!

Jeanne d'Arc n'est-elle pas l'intermédiaire obligé entre les deux clés-de-voûte de la France intégrale qu'il s'agit de restaurer?

N'est-ce pas « au nom du Roi du Ciel » clé-de-voûte suprême des deux autres, qu'elle vint, appuyée sur la clé-de-voûte indéfectible : l'Eglise, qui sanctionna sa mission, restaurer la clé-de-voûte chancelante : le Roi très chrétien?

Le Saint Père a donc fait son devoir, tout son devoir, en ce qui nous concerne et avec une intuition géniale, mieux que cela, avec une tendresse, une délicatesse « maternelles » dont il voudra bien trouver ici le plus reconnaissant, le plus filial merci.

Il ne pouvait faire mieux, il ne pouvait faire plus! sous peine de s'entendre accuser par l'ennemi, d'ingérence dans notre politique intérieure.

Par devoir d'état, il devait se borner à maintenir le contact des églises, dispersées par l'absence du Roi, avec leur clé-de-voûte spirituelle : la Papauté.

Et c'est pourquoi dans son discours du 13 décembre 1908, à la gloire de Jeanne d'Arc, il ne célébra que le cri de la Bienheureuse qui répond à la moitié de sa mission : « *Vive le Christ qui est Roi de France.* »

Notre devoir à nous catholiques français, *comme Français*, va plus loin! Nous devons célébrer l'autre cri de la Bienheureuse qui, avec le premier, résume et symbolise sa mission tout entière : « *Vive le Roi de France qui est lieutenant du Christ!* »

C'est par ces deux, cris inséparables sur ses lèvres

comme ils l'étaient dans son cœur, qu'elle a raffermi, par le miracle, la jonction compromise des deux clés-de-voûte de notre pays : l'Église et la Monarchie.

C'est par ce double cri qu'elle la rétablira et refera du même coup, ce qui fut idéalement, dans le passé de la France, le *Parti de Dieu!*

Nous allons démontrer que le *Parti de Dieu* ainsi entendu est :

- 1° La loi *historique et politique* de la France;
- 2° Sa loi *philosophique et sociale*;
- 3° Sa loi *religieuse et surnaturelle* ou l'instrument nécessaire de sa Vocation.

Triple loi que Paul Bourget résumait en une seule quand il disait, au dîner des médecins d'*Action française*, le samedi 20 novembre 1909 :

« *Le développement d'une nation, comme celui d'un être, est inscrit dans ses origines qui lui marquent sa direction.* »



Jeanne d'Arc

et la Monarchie

PREMIÈRE PARTIE

LE PARTI DE DIEU EST LA LOI HISTORIQUE ET POLITIQUE DE LA FRANCE

CHAPITRE I

C'est Dieu qui a fixé ses limites à la France

QUE les internationalistes de la judéo-maçonnerie cosmopolite le veuillent ou non, c'est Dieu qui a créé les *Patries*, comme il a créé la *famille*, fondement des *Patries*, comme il a créé la *Terre* pour être l'asile et la nourricière des familles et des *Parties*.

Et cette vérité si discutée aujourd'hui, quoique si peu discutable, n'en déplaît à M. Clémenceau, qui prétend qu'« on peut bien discuter la Patrie, puisque on discute Dieu! », cette vérité, comme toute vérité, est aussi ancienne que le monde.

Il y a plus de 3.000 ans que l'Esprit-Saint la formulait ainsi par la plume de Moïse :

« Quand le Très-Haut divisait les nations, quand il sépa-

rait les fils d'Adam, il traça (lui-même) les frontières des peuples... »(1)

Et saint Paul la rappelait, il y a 1900 ans, devant le plus auguste cénacle des « intellectuels » du monde, devant l'Aréopage :

« Dieu, dit-il, qui a fait le monde et tout ce qui s'y trouve... qui a fait naître d'un seul homme toute la race des hommes... a fixé aussi (dans le temps) l'ordre des saisons et (dans l'espace) les bornes de l'habitation de chaque peuple, « *definiens terminos habitationis eorum* ». (2)

Saint Paul dit cela devant l'Aréopage et l'Aréopage ne protesta pas! Il est vrai que nos modernes sans-patrie se croient bien au-dessus de l'Aréopage!

C'est donc Dieu qui a créé les Patries.

S'Il a « fixé les bornes de l'habitation de chaque peuple », Il a donc fixé les bornes de l'habitation de ce peuple qui s'appelait autrefois le peuple gaulois, qui s'appelle aujourd'hui le peuple français.

Ces « bornes » vous les connaissez : au Nord et à l'Ouest, la Manche et l'Océan; au Sud, les Pyrénées et la Méditerranée; à l'Est, les Alpes et le Rhin.

Voilà les bornes naturelles de la France; *naturelles*, c'est-à-dire *divines*.

Et je défie bien l'internationaliste le plus convaincu, de me dire en quoi la main des hommes est pour quelque chose dans la fixation de ces limites-là!... (3)

C'était, en tout cas, l'avis du fameux géographe Strabon (4) dont « la géographie, dit un de ses biographes du XIX^e siècle,

(1) « *Quando dividebat Altissimus gentes; quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum...* » (Deut. xxxii, 8.)

(2) « *Deus qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt... fecitque ex uno omne genus hominum... definiens statuta tempora et terminos habitationis eorum...* » (Act. xvii, 26.)

(3) Pas plus qu'elle n'y était, le 28 janvier 1910 dans le débordement de la Seine qui a englouti Alfortville, inondé ses villes riveraines, dont le tiers de Paris, transformé en cité lacustre.

(4) De 58 avant J.-C. à 21-25 après Jésus-Christ.

d'une importance capitale, écrite à l'intention des hommes instruits du monde gréco-romain, affecte un caractère historique nettement marqué ».

Parlant de la Gaule, Strabon écrivait :

« *Personne ne pourrait douter, en contemplant cette œuvre de la Providence, (1) qu'elle n'ait disposé ainsi ce pays avec intention, et non pas au hasard.* » (2)

C'est à la lettre le mot de saint Paul : « *definiens terminos habitationis eorum* ».

Ce qui prouve que si la patrie n'est pas un dogme, elle s'en rapproche terriblement, autant que la raison, de la foi et qu'en tout cas, dogmatique ou non, cette conception qui effarouche tant les cerveaux obtus de l'hervéisme contemporain, s'adapte cependant très bien aux lumières du bon sens et de la raison d'un simple païen.

Ce païen, il est vrai, était un génie qui n'avait rien de commun avec les soi-disant savants de la critique moderne, dont les folies « scientifiques », si elles prévalaient, ramèneraient l'humanité et la France au régime de Béhanzin.

Mais, quelle est cette « intention providentielle » dont parle Strabon? Nous le verrons plus loin.

Notons pour l'instant que quand le païen Strabon écrivait

(1) Le païen Strabon parlait de la « Providence ». Le chrétien Fallières non seulement n'ose en parler lui-même, mais il biffe le mot des discours royaux ou princiers de ses hôtes élyséens qui ont osé en parler devant lui. Le roi d'Espagne en a su quelque chose, octobre 1907 !

Il est vrai que ce « chrétien-là » n'est qu'un vulgaire f... et ces ff...-là se sont depuis longtemps ravalés au-dessous des païens.

(2) Dans un entretien entre M. de Noussane, de l'*Echo de Paris* et M. Doumer, celui-ci lui disait de la France : « Elle ne peut être une petite nation. Sa place en Europe, sa configuration, sa gloire ancienne, la richesse de son sol, la douceur de son ciel, tout lui assigne une place éclatante dans le monde ».

A quoi son interlocuteur répondit : « C'est fort bien dit, mais il faudrait avoir assez de philosophie pour aller jusqu'au bout du raisonnement et ne pas professer que notre patrie est prédestinée, en pensant que *celle Javenn* est le résultat du seul hasard. » (*Echo de Paris*, 26 juin 1909).

M. de Noussane s'est trouvé penser exactement comme Strabon.

cela, le monde païen lui-même allait finir, le Christ était né et son Église allait naître, pour recueillir la succession.

Mais quand il disait de la Gaule que « **personne ne pourrait douter qu'elle ne fût l'œuvre intentionnelle de la Providence** », il avait peut-être prévu saint Paul, il n'avait sûrement pas prévu Hervé.

Donc, c'est Dieu qui a fixé ses limites à la France, comme à tous les peuples prédestinés à jouer un rôle dans l'histoire de l'humanité.

CHAPITRE II

C'est Dieu qui a donné sa Constitution à la France

S'Il lui a fixé ses *limites*, n'a-t-il pas dû, suivant la logique de son plan divin, lui fixer les éléments de sa **Constitution**?

Lui, qui a organisé, hiérarchisé la famille, ne devait-il pas donner les éléments au moins, de son organisation, de sa hiérarchie, à ce prolongement de la famille, à ce groupement de familles qui s'appelle la *Nation française*?

C'est ce qu'il devait faire !

Et c'est ce qu'il a fait !

Mais ce ne sont pas les hommes qui l'ont fait !

Ils ne pouvaient pas plus donner de Constitution à la France qu'ils ne lui ont donné de limites.

C'est l'idée si magnifiquement exprimée par Joseph de Maistre en son *Essai sur le principe générateur des Constitutions* :

« *Le raisonnement, dit-il, est impuissant à nous guider en matière politique et rien n'est plus absurde que d'imaginer qu'une convention humaine soit le principe des Constitutions.* (1)

« *Il est hors du pouvoir de l'homme — l'histoire le prouve —*

(1) Cette « absurdité » est celle du *Contrat social* de Rousseau, codifié dans les *Droits de l'homme*, interprété aujourd'hui par les Hervé, les Thalamas, les Jaurès, les Combes, les Clémenceau et, hélas ! il faut bien le dire, toute l'école des catholiques libéraux qui n'ont qu'un rêve : s'accommoder quand même et malgré tout de l'absurdité des « *Droits de l'homme*. »

qu'une convention puisse être faite ou écrite à priori. (1)

« Le sentiment religieux seul nous en donne l'origine.

« La Souveraineté vient de Dieu... (2)

« Les grands législateurs sont des hommes *hors ligne* qui n'appartiennent qu'à la *jeunesse des nations*, qui, par la faveur de Dieu, coordonnent pour les hommes les vérités émanées de sa sagesse et en font les bases des Constitutions ». (3)

CHAPITRE III

Cette Constitution c'est l'Évangile

Or, quels « législateurs hors ligne, par la faveur de Dieu », la France a-t-elle eu dans sa jeunesse?

Sur quelle « Vérité émanée de la Sagesse divine » ont-ils basé sa Constitution et quelle est cette Constitution!

Ces « législateurs hors ligne » s'appellent *Clovis* et *Charlemagne*.

Cette « Vérité divine » s'appelle *l'Évangile*.

Cette Constitution s'appelle la *Loi salique*.

Que la *Loi salique* s'appuie sur l'Évangile, rien de plus facile à contrôler.

En voici le préambule, tel qu'il a été rédigé en latin, par Clovis et ses fils et amendé plus tard par Charlemagne, tel qu'il a été publié en 1557, avec le texte intégral de la Loi, sur

(1) De là l'échec immense, colossal, du *Contrat social* et des *Droits de l'homme* « écrits à priori ».

(2) Et non « de la Nation » comme dit sottement l'article 3 des *Droits de l'homme*.

(3) C'est l'idée même de notre grand Hello :

« La science vient rendre ses comptes à la philosophie.

« Les sciences viennent lui apporter les faits qu'elles ont constatés et la philosophie les juge.

« Elle les domine, elle les classe, elle les érige en lois ou plutôt elle promulgue les lois qu'ils lui révèlent. (*Philosophie et athéisme*. Introduction).

un manuscrit de Fulde qui n'a pas été retrouvé, par le critique bavarois Jean Hérold, dans son ouvrage *Leges antiquæ germanorum* et par l'érudit flamand Godefroi Wandelin, dans son ouvrage *Leges salicæ illustratae*, publié à Anvers en 1649. (1)

La traduction est de l'abbé Joseph Lémann, chanoine de Lyon, dans son ouvrage : *La Prépondérance juive* (1889).

Voici cette traduction :

« *La nation des Franks, illustre, ayant Dieu pour fondateur, (2) forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, hardie, agile et rude au combat, (3) depuis peu convertie à la Foi catholique, libre d'hérésie.*

« *Elle était encore sous une croyance barbare. (4)*

« *Mais, avec l'inspiration de Dieu, elle recherchait la clé de la science, selon la nature de ses qualités, désirant la justice, gardant la piété.*

« *Alors la loi salique fut dictée par les chefs de cette nation, qui, en ce temps-là, commandaient chez elle....*

« *Puis, lorsque, avec l'aide de Dieu, Clodwigh le chevelu, le beau, l'illustre Roi des Franks, eut reçu le premier le baptême*

(1) Le titre est *Paclus legis salicæ*. Le texte latin employé au lieu du germain, qui ne s'écrivait pas, semble indiquer que saint Remi n'y fut pas étranger; on voit par le texte qu'elle fut rédigée au lendemain du baptême de Clovis. Et M. Tresselt, agrégé d'Histoire dit en effet que le premier texte paraît remonter au règne de Clovis entre 486 et 496.

Le nombre des articles augmenté par la suite atteignit un chiffre considérable, 3 ou 400.

La rédaction plus récente en 72 articles (*lex salica a Carolo magno emendata*) remonte, comme le dit le titre, à Charlemagne qui la promulgua en 788.

Le texte de Charlemagne a été publié pour la première fois en France en 1548, sous Henri II, par Jean du Tillet, évêque de Meaux.

On a dit, mais à tort, qu'un de ces articles excluait les femmes de la succession au trône.

(2) D'accord avec Strabon, saint Paul et Joseph de Maistre.

(3) C'est la vaillance et la loyauté françaises traditionnelles, bien amoindries depuis l'invasion de l'esprit juif, avec les *Droits de l'homme*.

(4) Ils adoraient *Sunna* (le soleil), *Mani* (la lune), *Odin* (le dieu de la guerre).

catholique, (1) tout ce qui, dans ce pacte était jugé peu convenable, fut amendé avec clarté par les illustres rois Clodwigh, Childeber et Clotaire.

« Et ainsi fut dressé ce décret. »

Inutile de signaler le parfum de catholicisme qui s'exhale de cette Constitution.

« Fondée par Dieu... l'illustre Nation des Franks » vient de rejeter « la barbarie » et d'embrasser « la foi catholique! »

Et c'est sur cette « foi catholique » qu'elle veut baser l'édifice de sa gloire future!

En conformité avec cette « foi catholique », que ses illustres Rois Clovis et ses fils « ont amendé avec clarté » — la clarté française! — ce qui dans la loi salique « était peu convenable! »

Ah! cette foi, cette « science catholique », ils l'ont cherchée longtemps « par l'inspiration de Dieu! »

Ils ont fini par en trouver la clé.

Mais plus heureux que les Pharisiens de l'Évangile, à qui Notre-Seigneur reprochait d'« avoir soustrait la clé de la science divine, de n'y être pas entrés et d'avoir empêché les autres d'y entrer » (2), les Franks nos pères ont trouvé cette « clé de la science », ils en ont ouvert les portes à deux battants et s'y sont jetés d'un seul bond, à la française, sans regret de leurs « croyances barbares », sans choix de ce qui leur agréerait davantage dans leur nouvelle Foi, car ils sont « libres d'hérésie ». « Hérétique » veut dire : qui choisit. Les Ariens choisissent, eux ne choisissent pas.

Et c'est dans ce palais de la Foi catholique qu'ils ont posé la pierre angulaire, je veux dire la Constitution fondamentale de la France!

(1) Expression très heureuse pour le distinguer du baptême *arien* qui avait envahi la France et s'était maintenu surtout chez les Goths et les Bourguignons.

(2) « *Væ vobis legisperitis quia tulistis clavem scientiæ, ipsi non introistis et eos qui introibant, prohibuistis.* » (Luc. XI, 52).

CHAPITRE IV

La première prière constitutionnelle de la France

Mais il faut savourer à part la bonne odeur de la prière qui embaume, comme un bouquet de roses, cette Constitution :

Saluez cette prière, c'est la première prière constitutionnelle de la France :

« Vive le Christ qui aime les Franks !

« Qu'Il garde leur royaume (1) et remplisse leurs Chefs des lumières de sa grâce !

« Qu'Il protège l'armée ! (2)

« Qu'Il leur accorde des signes (3) qui attestent leur foi, la joie, la paix, la félicité !

« Que le Seigneur Jésus-Christ dirige dans le chemin de la piété ceux qui gouvernent ! (4)

« Car cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains, (5) et qui après avoir reconnu la sainteté du baptême, orna somptueusement les corps des saints martyrs que les Romains avaient consumés par le feu, mutilés par le fer ou fait déchirer par les bêtes. » (6)

(1) La devise : *« Dieu protège la France »*, sur la tranche de nos pièces de 20 et de 5 francs vient de là. Un vote de la Chambre du 1^{er} décembre 1906 en a décidé la suppression !

(2) Prière bien opportune aujourd'hui que l'armée est attaquée de toutes parts, par l'ennemi du dehors et celui du dedans : l'allemand et le juif.

(3) Allusion à la bataille de Tolbiac et aux miracles de saint Remi dont la vie, au témoignage de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère *« fut remplie de miracles »*, en faveur des Francs, miracles qui provoquèrent leur conversion.

(4) Depuis que la Révolution a renié cette prière, *« ceux qui gouvernent »* ne marchent plus guère que dans le chemin du crime et de la corruption : Panamisme, dreyfusisme, sectarisme etc. Le mensonge et le vol sont à l'ordre du jour de nos *« faiseurs de lois »*.

(5) Syagrius en fut quelque à la bataille de Soissons (486).

(6) Syagrius est ressuscité. Il s'appelle tour à tour Combes, Clémenceau,

Telle fut la première prière de la France! telle fut sa première Constitution; mais ce fut une prière *catholique*, où il n'est pas difficile de démêler d'avance le double cri de Jeanne d'Arc : « *Vive le Christ qui est roi de France!* » (1^{re} partie), « *vive le Roi de France qui est lieutenant du Christ!* » (2^{me} partie); ce fut donc une Constitution *catholique*. Voilà le fait!

Et ce fait, quand il ne serait pas ce qu'il est, c'est-à-dire *providentiel, divin*, par cela seul qu'il a donné à la France 1300 ans de gloire, ne devient-il pas pour un Français bien né, un bien de famille, une richesse, une tradition qui mérite qu'on la traite avec égards, qu'on la garde avec un soin jaloux et qu'on s'empresse d'y revenir, si on avait eu le malheur de l'abandonner.

Cet immense malheur, nous l'avons eu en 1789!

Qui le réparera? qui rendra à la France sa Constitution fondamentale?

Le seul Parti qui fasse sien le cri qui fut en même temps celui des Francs et celui de Jeanne d'Arc :

« *Vive le Christ qui est roi de France!* »

« *Vive le Roi de France qui est lieutenant du Christ!* »

Or, ce cri c'est par excellence celui du *Parti de Dieu!*

Voilà comment le *Parti de Dieu* rétablira la France dans sa loi historique et politique.

Nous allons voir comment lui *seul* peut la rétablir dans sa loi *philosophique et sociale*.

Briand. Fidèle à son origine, il consume, mutilé, déchire, comme ses ancêtres tout ce que les Français adorent ou vénèrent.

Qui nous débarrassera de ce « romain » de synagogue?



DEUXIÈME PARTIE

LE « PARTI DE DIEU » EST LA LOI PHILOSOPHIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE

CHAPITRE I

L'Évangile est le fondement « nécessaire » du royaume de France

Le catholicisme n'est pas seulement le fondement de *fait* de la France; il en est le fondement *de droit*. Il n'est pas seulement partie intégrante de sa Constitution, il est l'*âme* de cette Constitution, l'âme même de la France.

Bossuet a dit, après saint Bernard, que « *Dieu nous ayant une fois donné Jésus par Marie, cet ordre ne se change plus, les dons de Dieu sont sans repentance.* »

Dieu nous ayant une fois donné la France par le Christ et l'Église, cet ordre ne se change plus, les dons de Dieu sont sans repentance. La France ne peut plus se concevoir qu'entre les bras du Christ et de l'Église.

Autrement dit : la France bâtie sur le catholicisme ne peut pas plus en être séparée, qu'un monument, de sa base; une statue, de son piédestal.

La France vivifiée par le Christ ne peut plus vivre sans le Christ! Comme elle est née de Lui et *pour Lui*, nous le verrons bientôt, il faut qu'elle vive avec Lui et par Lui ou disparaisse avec Lui, qu'elle vive de sa présence ou meure de son absence.

C'est ce que nous appelons la *loi philosophique et sociale* de la France.

Cette loi a été reconnue dans le monde entier, de tout temps et notamment au XVI^e siècle, non pas même par un Français, le témoignage serait suspect, mais par un très-illustre prince de l'Eglise *napolitain*, le cardinal Baronius, supérieur de l'Oratoire, confesseur du Pape et Bibliothécaire du Vatican.

Après avoir évoqué, d'après le *Testament* (1) de saint Remi,

(1) Baronius cite le Testament, d'après la *Vie* manuscrite de saint Remi par Hinemar de Reims (806-880).

C'était le seul texte connu alors et nul, jusque-là, parmi les critiques autorisés n'avait émis le moindre doute sur son authenticité.

Il n'en fut pas de même au XVII^e siècle où naquit du Protestantisme et de la Renaissance, la fièvre exaspérée par Kant au XVIII^e qui sévit avec fureur au XIX^e et au XX^e, sous le nom d'hypercritique.

Un espagnol, notamment, Chifflet, premier médecin de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante, pour le compte de l'Espagne, de la Bourgogne et des Pays-Bas, furieux de la gloire récoltée par la France dans la guerre de Trente Ans, aux dépens de son pays, entreprit de ruiner toutes les traditions sur lesquelles elle basait son droit de Primauté européenne et mondiale.

Une de ces traditions c'était la sainte Ampoule de Reims, en vertu de laquelle, dans toutes les cérémonies diplomatiques officielles, l'ambassadeur du Roi « sacré d'une huile apportée du Ciel » avait le pas sur les ambassadeurs de tous les autres souverains. Un décret vénitien de 1558 reconnaissait expressément ce droit jusque là universellement respecté.

Or, le 14 juillet 1650, à l'occasion d'un banquet diplomatique donné à Nuremberg par l'empereur Ferdinand III pour célébrer la paix de Westphalie (1648), l'ambassadeur français était mis *sur le même pied* que l'ambassadeur suédois.

Pour la première fois, de temps immémorial, le droit de la France était violé : l'ambassadeur français quitta la salle du festin ; ce fut une affaire d'état que le Protocole eut beaucoup de mal à régler pacifiquement.

C'était pour le fougueux espagnol Chifflet, qui s'intitulait « *hispanissimus, vindex hispanicus,* » une superbe occasion de partir en guerre contre la tradition française.

Il n'y manqua pas.

Il se mit à fouiller les bibliothèques et trouva, grâce au P. Bollandus, espagnol comme lui, dans le monastère de Bonne-Fontaine (Bonifontis) au diocèse de Reims, *non ce qu'il cherchait*, un document infirmant la sainte

écrit de sa main, le souvenir des « nombreux miracles de l'Esprit-Saint, opérés par ses indignes mains, pour la conversion des Francs » (2), de « la générosité » avec laquelle y répondit Clovis et « qui fut récompensée comme autrefois celle du centurion Corneille, le premier païen converti, par la grâce de la Foi

Ampoule, mais ce qu'il ne cherchait pas : un *texte du Testament de S. Remi*, beaucoup plus réduit que le texte connu jusqu'ici.

Il triompha de sa découverte, comme bien on pense !

Il le publia dans sa *Nova disquisitio sanctæ Ampullæ remensis* (Anvers 1651) avec ce commentaire en conclusion : « Voilà le vrai *texte du Testament de saint Remi*. »

« *Volre Hinemar de Reims était un crédule ou un faussaire!...* »

Le P. Labbe, jésuite comme le P. Bollandus, retoucha ce texte qu'il donna et que la critique donna avec lui, pour le *seul* texte authentique du testament de saint Remi !

Le malheur, c'est que ce texte dit « genuinus », n'est qu'une copie incomplète, peut-être qu'un résumé, sans date et sans signature, parmi *deux ou trois autres copies* qui toutes présentent entre elles des divergences ; qu'Hincmar qui a eu toutes ces copies à sa disposition, notamment celle de Chifflet, *qu'il a annotée de sa main*, les a trouvées incomplètes et les a complétées, dans son propre texte à lui, d'abord les unes par les autres, puis par d'autres manuscrits, que n'a pas eus Chifflet, par les récits des anciens, les inscriptions (pitaciolis), les médailles, etc. que Chifflet n'a pas eus davantage.

C'est ce qu'il nous dit lui-même dans la Préface de sa *Vie de saint Remi* :

« Qu'on ne s'étonne pas, dit-il, si je restaure et mets en lumière les faits cachés concernant la naissance, la vie et la mort de notre Maître, Père et Protecteur (saint Remi), faits que j'ai trouvés dans des *cédules* tombant de vétusté ou recueillis comme certains (*certe cognovi*) de la tradition des Anciens. »

Nous croyons sur parole le moine réformateur du couvent de Saint-Denys, le prélat qui porta à la Cour et sur le siège épiscopal toute l'austérité monastique (il s'abstint toute sa vie des aliments gras) qui mérita par sa science et ses vertus d'être appelé « *le plus grand évêque de son temps... le Richelieu de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve.* »

Voilà pourquoi avec Baronius et tout le moyen-âge, nous adoptons son texte, de préférence au texte d'un espagnol qui n'a pas eu plus de critique, mais qui a eu certainement moins d'amour de la France.

(2) C'est à ces miracles que fait allusion la prière de la Loi salique : « *que le Christ (qui aime les Francs) leur accorde des signes (nouveaux) qui attestent leur foi.* » (voir page 20).

et du Baptême, », après avoir évoqué ce témoignage du saint Evêque, Baronius conclut :

« De ces paroles de saint Remi qu'il faudrait encadrer de « commentaires d'or, on comprendra facilement que le saint Evê-
« que a voulu dire que Clovis... a jeté les fondements nécessaires
« du royaume des Francs, dont la loi rigoureuse tient toute en ces trois mots :

« Touchez à ses divins fondements, l'édifice s'ébranle!

« Otez-les, l'édifice s'écroule!

« Respectez-les, l'édifice demeure!(1)

Le catholicisme est donc la loi fondamentale de la France!

Et cela s'explique :

Il n'y a pas un monument au monde qui ne repose sur une vérité indiscutable, absolue.

Toutes les basiliques, tous les temples, tous les panthéons, toutes les tours de Pise ou de Londres, toutes les tours Eiffel du passé, du présent ou de l'avenir, toutes et tous ne reposent que sur des plans qui ont à leur base cette vérité mathématique aussi absolue qu'élémentaire : **deux et deux font quatre.** (2)

De même, au figuré, pour ces monuments historiques qui s'appellent des *civilisations*.

Une civilisation ne se bâtit que sur une vérité *religieuse*,

(1) « Hæc satis ex verbis ipsius S. Remigii, aureis plane exaranda notis, insinuasse ut intelligas... Clodoveum... ad stabiliendum regnum Franchorum, jecisse solida fundamenta, quæ, si concutiantur, totam desuper structam molem *neesse sil* in discrimen, si vero convellantur, deficere penitus; permanere vero firmiter si ipsa permaneant. »

(*Annales ecclesiastici*, auctore Cæsare Baronio... Romæ ex typis Congregationis Oratorii, 1593-1607, tom. VI, p. 420. Bibl. nat. C. H. 106.)

(2) Le mathématicien Henri Poincaré, dans *Science et hypothèse* (1902) suppose possible un monde où les sciences mathématiques pourraient avoir d'autres bases que celles qu'elles ont dans notre monde à nous.

Pure fantaisie de savant! La science est *une*. Cette unité se réalise dans le concept divin du Créateur des mondes en qui il ne peut y avoir de contradiction! Il n'y a donc pas un monde et une science *possibles*, qui soient en contradiction avec notre monde et notre science *réels*! Autrement il faudrait dire qu'il y a en Dieu, des vérités contradictoires, ce qui est une absurdité.

totale ou partielle; elle ne subsiste que par cette Vérité et dans la mesure exacte, *mathématique* pourrait-on dire, où elle s'appuie sur cette Vérité!

Si cette civilisation abandonne cette Vérité, la Vérité ne périt pas, elle est éternelle, mais *la civilisation disparaît!*

CHAPITRE II

La gloire qui en est résultée pour la France

Or, la France a eu ce bonheur inespéré, unique au monde, d'avoir la première bâti sa civilisation, non pas sur une vérité philosophique ou religieuse quelconque, sur une vérité plus ou moins diminuée ou discutée, mais sur la Vérité *totale, intégrale, universelle*, sur le **Catholicisme** qui signifie « *La Religion universelle!* »

Qu'en est-il résulté?

C'est que la France a fondé une civilisation merveilleuse comme le monde n'en a jamais vu! (1) qu'elle est devenue cet astre lumineux qui a couvert le monde de sa lumière, de sa chaleur et de ses bienfaits.

On dit : « la civilisation *française* » et on a raison; mais cette civilisation n'est pas autre chose que la civilisation *catholique, apostolique et romaine* et elle n'est dite *française* que parce que c'est la France qui en a tenu le flambeau!

Aujourd'hui encore, dans tout l'Orient, malgré les Combes, les Cémenceau, les Briand, *catholique et français* sont synonymes et tous les catholiques, fussent-ils espagnols, anglais ou italiens etc., sont désignés sous le nom générique de *Francs!*

Ah! la France avait pris pour base la pierre angulaire même

(1) Qu'on ne vienne pas nous parler des vieilles civilisations, indienne, chinoise, égyptienne etc.; toutes se sont éclipsées devant les civilisations *grecque et romaine!* Or, elle est célèbre *la pourriture* des civilisations grecque et romaine. Pour ne parler que de celle-ci, on sait quelle fut la vertu d'un de ses oracles, de celui qu'elle appelle « le vertueux Sénèque »!

de l'Eglise : le **Christ**, quoi d'étonnant qu'elle ait bénéficié de l'*universalité* du Christ et de l'Eglise? (1)

Et voilà, pour le dire en passant, le véritable *internationalisme* de la France! mais c'est celui de l'*Evangile*, non celui du *Talmud* ou de la libre-pensée; celui de l'Eglise romaine, non celui de la synagogue de Jérusalem, du temple de la rue Cadet ou de l'église de Genève!

Mais cet internationalisme, loin de détruire la personnalité de la France, la suppose!

Comment le flambeau de la Vérité catholique rayonnera-t-il, si vous supprimez le porte-flambeau?

CHAPITRE III

Cette gloire le peuple juif a voulu la lui ravir

Et c'est justement pourquoi les internationalistes de la synagogue veulent détruire la France catholique!

Cette destruction est nécessaire à la réalisation de leur plan talmudique de domination et d'asservissement universels.

Pour cambrioler un appartement les rôdeurs de barrière éteignent les becs de gaz!

Pour cambrioler le monde, les Juifs suppriment la France catholique!

Et dire qu'il se trouve en France des catholiques pour les y aider!...

— « La France, disent-ils avec le Juif Naquet, *ne doit-elle pas se sacrifier au bien de l'humanité? n'est-elle pas le Christ des nations?* »

(1) Elle aurait du même coup bénéficié de leur *perpétuité*, si la Révolution ne l'eut arrachée à sa base divine et rompu les certitudes d'avenir qui s'attachaient pour elle à cette base!

Mais la rupture heureusement n'est pas définitive! c'est au contraire la rupture de la France avec la Révolution qui se prépare.

Donc, confiance!

— Se sacrifier? Assurément! c'est sa vie cela, son essence, sa raison et sa manière d'être; elle n'a jamais pu et ne pourra jamais faire autre chose que « se sacrifier au bien de l'humanité! »

Demandez-le à ses soldats et à ses missionnaires!

C'est son sang, non celui des Juifs, (1) qu'elle a versé sur les champs de bataille où se jouait l'existence ou le progrès de la civilisation catholique, patrimoine commun de l'humanité, des Juifs comme des autres.

Mais prière de remarquer que, pour se sacrifier, *il faut être* et que se sacrifier au bien de l'humanité, n'est pas du tout la même chose que de se sacrifier au bien du *juif* exclusivement!

Un milliard et demi d'hommes composent l'humanité où les juifs n'entrent guère que pour *15 millions*, dont 150.000 en France!

Et ce sont ces 15 millions qui prétendraient représenter l'humanité dans le monde, ce sont ces 150.000 qui prétendraient représenter l'humanité en France?... qui voudraient imposer à 40 millions de Français de se sacrifier à *eux* qu'ils appellent *modestement* « le bien de l'humanité » mais que d'autres en appellent plus justement le fléau?...

— Ils ne « prétendraient » pas, ils *prétendent*; ils ne « voudraient » pas, ils *veulent*. (2)

(1) Le Juif a toujours eu horreur du champ de bataille. Napoléon I^{er} s'en plaignait vivement et les statistiques militaires de la Russie, dans la dernière guerre russo-japonaise ont constaté que plus de 40 % des Juifs échappaient d'une manière ou de l'autre aux appels sous les drapeaux.

Il n'y a que les appels à la révolution sanglante auxquels ils répondent comme un seul homme!

Là, les effectifs sont complets. On le voit tous les jours en Russie, comme on l'a déjà vu en France, comme on le verra sans doute... encore!

(2) D'après la doctrine officielle du Talmud qui dit que « *le Juif seul est un homme; que les autres ne sont qu'une variété d'animaux, créés par Dieu, pour le service du Juif.* » (*Baba Mezzia*, fol. 112, 2) etc.

Cette doctrine est enseignée dans tous les séminaires rabbiniques, *subventionnés par l'Etat*, et dans les 150 synagogues de France!

C'est donc nous, contribuables, qui payons l'enseignement talmudique dirigé contre nous; nous, bâtonnés, qui payons le bâton.

Et ne leur demandez pas pourquoi ils veulent ! ils ont leurs raisons à eux, que vous ne comprendriez pas ! (1)

Ils veulent parce qu'ils veulent.

Ils veulent capricieusement, follement, comme un enfant buté qui demande la lune « et qui la veut, na ! »

Ne leur dites pas que c'est impossible, insensé !

C'est justement pour ça qu'ils le veulent !

Ils sont « le bien de l'humanité » et exigent que la France se sacrifie « au bien de l'humanité ». Et voilà ! (2)

Et chose inouïe, inimaginable, fantastique, plus encore que leur prétention !... cette prétention, ils l'ont réalisée !...

A l'heure qu'il est, la France tout entière, armée, magistrature, clergé, congrégations etc., avec ses 40 millions de citoyens agonise sous le pied triomphant d'un seul et unique juif, représentant officiel de la race, le juif Dreyfus. (3)

Et ne vous avisez pas de protester ! Clémenceau l'homme des Juifs et de l'Angleterre, vous ramènerait vite au sentiment de la réalité, en vous appelant « *membre de la faction romaine, fonctionnaire de l'étranger !* » (4)

Et si la parole de Clémenceau ne suffisait pas ! Briand s'empresserait d'ajouter : « *N'oubliez pas que vous n'êtes plus que tolérés en France !* » (5)

Voilà comment le juif traite chez eux 40 millions de Français, descendants des Francs de Clovis, de Charlemagne et de Saint-Louis.

Il n'y a plus que le juif qui soit Français en France !

Et c'est pour le juif que la France a entrepris la guerre du Maroc !

(1) La grande raison, que les Français refusent de croire, est celle que nous venons d'indiquer : « *Le Juif seul est un homme ; les autres ne sont qu'une variété d'animaux.* » (Traité *Baba Mezzia*, fol. 112, 2).

(2) Notez qu'ils ont demandé la même chose à la Russie et s'apprêtent à en faire autant aux Etats-Unis où ils ne sont établis que d'hier.

(3) Le commandant Dreyfus a donné sa démission fin septembre 1907 ; mais le dreyfusisme est plus que jamais triomphant.

(4) Discours de la Roche-sur-Yon et de Draguignan 1906.

(5) Interview du *Matin* (3 novembre 1906.)

CHAPITRE IV

Il y a réussi par la Révolution

Comment la France en est-elle venue là?

Comment se fait-il qu'un peuple qui a tenu 1.300 ans le monde sous le rayonnement de son influence civilisatrice ait été subjugué par un autre peuple qui depuis 1900 ans n'a plus d'existence *officielle* nulle part, dont le nom n'est même pas une expression géographique?...

Si j'ouvre la géographie j'y trouve la Suisse, la république d'Andorre, la république de Saint-Marin, mais je n'y trouve ni le royaume de Juda ni le royaume d'Israël!

Comment se fait-il que la France ait été subjuguée par ce peuple qui « n'existe pas », par le Juif?

L'explication est tout ce qu'il y a de plus simple :

La France a été infidèle à sa loi historique et philosophique : *le Christ*, elle est tombée sous la loi historique et philosophique de l'ennemi séculaire du Christ, *le Juif*.

Et le juif est fidèle à sa loi, lui! Depuis le déicide, sa loi c'est d'être « le démolisseur des peuples » qui l'accueillent en châ-timent de leurs crimes!

La France qui avait mérité « le démolisseur », l'a appelé en 1789, il est venu, il a fait son métier! Nous avons le résultat sous les yeux : Le juif au pinacle, la France râlant sous la botte du commandant. (1)

(1) Tout homme réalise, bon gré mal gré, la volonté de Dieu!

Vous repoussez la loi d'amour, vous subirez la loi de colère!

Le Juif en est la preuve. Il a repoussé l'Évangile, il subit la dispersion.

Dans son châ-timent même, Dieu l'a chargé, à son insu, d'une mission : appliquer sa loi de colère aux peuples qui la méritent comme lui.

Voilà comment le peuple maudit est le fléau des peuples infidèles!

Le peuple déicide, *parce que déicide*, n'existe plus comme peuple.

Le peuple Français, pour avoir renié le Christ en 1789, est en train de disparaître *comme peuple Français*, sous les coups du peuple déicide : c'est la loi!

Qui le sauvera de cette loi de colère? Ce ne sera pas de crier : *Vive la*

Voilà l'explication sommaire de notre situation; si vous la voulez plus précise, la voici :

Tant que la France se souvint de sa divine origine et fut fidèle au Christ, le juif ne put rien sur elle.

C'est ce souvenir pratique qui fut sa sécurité comme sa gloire pendant treize siècles!

Mais voici qu'un vent de paganisme se lève sur elle; c'est la Renaissance et sa pourriture!

Cette pourriture engendre Luther et la libre-pensée.

La libre-pensée nous donne Kant et le positivisme.

« L'homme a perdu la Foi, dit Hello, il pleure et voilà Rousseau!

« Trop léger et d'ailleurs trop bas pour porter le sentiment de son malheur, il rit : voilà Voltaire!

« Voltaire et Rousseau sont les deux grimaces du désespoir! » (*Plateaux de la Balance*).

Ces deux « grimaces », il faut les incarner, ce désespoir, il faut le codifier. Et voilà le juif!

— Que vous faut-il? dit-il aux Constituants de 1789.

— Nous débarrasser de l'Évangile!

— Prenez mon Talmud avec ses « Droits de l'homme ».

— Effacer le nom du Christ qui rayonne au front de la France!

— Écrivez-y le mien.

— Lui arracher le flambeau de sa civilisation « moyenageuse. »

— Passez-lui ma torche incendiaire, c'est tout ce qu'il y a de plus « moderne ». (1)

liberté! (selon les *Droits de l'homme*) avec les Juifs; mais de crier avec Jeanne d'Arc : **Vive le Christ!** malgré et contre les Juifs...

(1) Cependant qu'à l'origine de ses délibérations, l'Assemblée nationale ouvre ses travaux par la *Déclaration des Droits de l'homme*, dans laquelle elle **exclut Jésus-Christ de la législation française**, elle clôture ses travaux en **octroyant au juif son meurtrier et son ennemi séculaire, le droit de cité qu'elle refuse à l'Homme-Dieu**. (Abbé Lémann, juif converti, actuellement chanoine de Lyon, *Prépondérance juive*).

« La révolution avec son égalité et sa fraternité est *l'étoile d'Israël*. » (*Univers israélite*, 5 sept. 1867, p. 34).

« 1789 est une nouvelle Pâque et... la Révolution française a un *caractère*

Et voilà comment notre belle France catholique de Clovis, de Charlemagne et de Saint Louis est devenue cette mégère hideuse qui s'appelle la France juive.

Comment cette Reine glorieuse, conquérante pacifique du monde qu'elle inondait de sa gloire et de ses bienfaits est devenue, en 1793, cette pétroleuse épileptique qui ne parcourut le monde que pour le bouleverser et l'incendier, pétroleuse aujourd'hui vieillie, ratatinée, mais cauteleuse, cafarde, assagie par ses souvenirs sanglants, qui n'osant plus bouleverser et incendier le monde, bouleverse et pille les pacifiques maisons de prières des meilleurs de ses enfants!...

Et avec cela, elle s'appelle pompeusement « le lion populaire!... »

— Un lion? Ah ça! non! par exemple! Dites plutôt un *renard* ou un *tigre!*

N'a-t-elle pas de l'un la férocité, de l'autre la fourberie, de tous deux la lâcheté?

Voyez là, cette bête de proie, tapie dans l'ombre, qui ne saute sur sa victime que par derrière et quand elle se sait bien à l'abri des coups de fusil!

Clémenceau qui n'a pas osé inventorier les mosquées des Arabes d'Algérie où il redoutait les coups de fusil, a inventorié allègrement les églises catholiques où il n'en redoutait pas (novembre 1906).

Là cependant où, par impossible, il aurait pu y avoir quelque danger, il a opéré par surprise, et là où il savait qu'il n'avait rien à redouter, il a voulu malgré tout se rassurer contre toutes les éventualités possibles, par un déploiement inusité de troupes : cavalerie, infanterie, artillerie, avec armes, bagages et munitions.

C'est bien le renard et le tigre, le renard peureux, le tigre lâche; ce n'est sûrement pas le lion.

C'est la France officielle d'aujourd'hui!...

Que voulez-vous? c'est le juif qui l'a faite à son image!

hébraïque très prononcé » (Archives israélites, 6 juillet 1889). — (Voir le *Juif sectaire* où les citations abondent, pp. 64-70).

CHAPITRE V

L'odieuse imposture des Droits de l'homme

C'est ici qu'il faut toucher du doigt le crime des Constituants de 1789.

Ils ne veulent plus de l'Évangile, soit! Par quoi vont-ils le remplacer?

La France ne peut pourtant pas « se tenir en l'air » suivant l'expression d'un de leurs grands hommes! (1)

Il lui faut une base;

— Ce sera les *Droits de l'homme!*

— Fort bien! Qu'est-ce que les *Droits de l'homme?* sont-ils une vérité ou un mensonge? Toute la question est là!

Et elle est grave, puisque de la réponse dépend le salut ou la ruine du pays!

Encore une fois, les *Droits de l'homme* sont-ils une vérité ou un mensonge?

— La réponse est en tête de la Déclaration.

— J'ouvre et je lis :

« *Les représentants du Peuple français constitués en assemblée nationale;*

« *Considérant que :*

« **L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu, etc.**

Ce considérant est **unique**; il renferme donc la *raison complète, totale, intégrale, universelle*, des articles qui suivent : exactement comme les *attendus* d'un jugement renferment tout entier ce jugement.

Or, ce considérant est **faux, archifaux!**

(1) Cicéron, dont ils ne citent le nom qu'avec vénération et qui a dit : « Il est plus facile de bâtir une ville en l'air, que de fonder une société sans religion. »

Non seulement « *l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'homme* » ne sont pas « **les seules causes des malheurs publics ou de la corruption des gouvernements** », mais ils n'en sont même **pas les principales** !

Les causes **principales** sont :

1° « *L'ignorance, l'oubli ou le mépris* » **des Droits de Dieu et de son Christ!** de ce Christ qui a fait la France.

2° « *L'ignorance, l'oubli ou le mépris* » de cet unique *droit de l'homme* qui est de remplir ses devoirs, *tous* ses devoirs envers **Dieu**, envers **le procha'n**, envers **lui-même**. (1)

Voilà les deux **causes principales** des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, les deux **causes principales** du Panamisme, du Sudisme, du Wilsonisme, de l'Humbertisme, du Dreyfusisme, de l'Hervéisme, de l'Ullmoïsme, du Marixisme et autres fleurs nauséabondes poussées sur le fumier parlementaire, depuis 1793 et surtout depuis 20 ans.

Ce sont **les seules** dont le Considérant des *Droits de l'homme* ne parle pas.

Donc, il est vrai, rigoureusement vrai, que ce considérant est un mensonge, un gros mensonge, un colossal mensonge, aussi colossal que celui qui consisterait à dire : *deux et deux font cinq!*

Donc, toute la Constitution des Droits de l'homme qui repose sur ce mensonge, n'est elle-même qu'un mensonge et du même calibre.

Mensonge en effet l'article 1^{er} qui dit que « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* » La loi humaine, détermine ces droits (art. 4).

En fait, les hommes naissent sans raison, donc *sans liberté* ; ils n'ont même pas celle du mouvement. L'oiseau vole au sortir du nid, le poussin court au sortir de l'œuf ; l'enfant demeure

(1) Les idées de *droit* et de *devoir* sont corrélatives, en ce sens qu'il n'y a pas de *droit sans devoir*, ni de *devoir sans droit*.

Et tous les droits de l'homme se résument dans cet **unique droit** qu'il a de *remplir tous ses devoirs* envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même.

des années dans les bras de sa nourrice et sous l'étroite dépendance de son père et de sa mère.

Et quand la liberté lui arrive avec la raison, *il a la liberté du bien seulement* et le *pouvoir* simplement de faire le mal; mais **il n'en a pas le droit**, donc *pas la liberté*, qui ne peut jamais être que *l'exercice d'un droit*.

« *J'ai le droit de n'être pas un saint* » disait Montalembert à son ami Léon Cornudet. Erreur! il n'avait pas ce droit! C'était le mensonge des articles 1 et 4 qui l'avait empoisonné et lui montait du cœur aux lèvres.

Même remarque sur le *desideratum* formulé par M. Bernard Brunhes à la *Semaine sociale* de Marseille, fin juillet 1908, « *d'ôter légalement aux propriétaires le droit d'abuser de leurs biens.* »

Il n'y a pas besoin de leur ôter un *droit* qu'ils n'ont pas. Mais il est grandement nécessaire de leur ôter *ce pouvoir* qu'ils ont, hélas! trop réellement!

Non! les hommes ne sont pas libres par rapport au « *droit à l'erreur et au mal* », droit inexistant, bien que la Constitution le leur reconnaisse et s'ils sont égaux devant lui, c'est en ce sens qu'ils en sont tous également privés.

Ils sont incalculables les droits comme les pouvoirs que l'homme n'a pas, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral.

Il ne fait jamais ni tout le bien, ni tout le mal qu'il voudrait!

Sa liberté est donc relative, très relative et nullement absolue, ainsi que se l'imaginent de très petits esprits à qui l'orgueil révolutionnaire a bouleversé la cervelle!

L'homme est libre, oui! comme l'oiseau en cage!

Les barreaux de sa cage sont le temps, l'espace et les bornes qui limitent en tous sens ses efforts.

Il y a toujours un moment où l'homme et *tout homme* — fut-il Alexandre, César ou Napoléon — est obligé de dire : « **Je ne puis pas!** »

Demandez donc à tous les efforts réunis des plus savants et des plus puissants physiciens du monde de faire à volonté la pluie et le beau temps sur un point déterminé du globe?...

Ils essaieront peut-être! si grand est leur orgueil! Nous connaissons d'avance le résultat!

Et c'est avec une autre éloquence que la leur qu'il nous dira pour eux : « *Je ne puis pas!* »

C'est que pour l'homme *dire et faire sont deux.*

Il n'y a qu'une liberté *absolue* qui lui convienne, celle de ses bonnes ou mauvaises intentions qui peuvent, en effet, n'avoir pas de limites!

C'est même le seul point de ressemblance de sa liberté avec celle de Dieu, *si elles sont bonnes*, avec celle de Satan, *si elles sont mauvaises.*

En dehors de là il n'y a rien d'absolu dans sa liberté que sa *relativité!*

Donc il n'est pas vrai que « les hommes naissent et demeurent libres » sans autre restriction que celle de la *loi humaine*, c'est-à-dire de la volonté humaine limitant elle-même sa liberté.

Cette liberté est limitée par une volonté supérieure à la volonté humaine : la loi de Dieu.

Il y a toujours eu et il y aura toujours des abîmes inexplorés, sur *terre*, malgré la vapeur, l'électricité, les chemins de fer, le télégraphe et le téléphone; dans les *mers*, malgré les sous-marins; dans les airs, malgré les avions, etc. Concluez!...

Les hommes « *naissent et demeurent égaux en droits* » en ce sens qu'étant également nés et de la même manière, ils ont un égal droit de vivre, c'est-à-dire de remplir tous les devoirs de la vie, puisque la vie est un devoir et non une partie de plaisir, ainsi que le chantent les coryphées de la Révolution.

Mais il s'en faut que ces droits et ces devoirs soient les mêmes pour tous, le droit et le devoir étant basés sur la fonction, le besoin, l'aptitude et le mérite et rien n'étant plus inégal dans les individus que la fonction, le besoin, l'aptitude ou le mérite.

Comme il n'y a pas sur un arbre deux feuilles identiques, comme il n'y a pas dans le corps humain deux organes absolument semblables, même de ceux qui remplissent la même fonction, comme les deux pieds, les deux mains, les deux yeux, les deux oreilles, de même il n'y a pas, il n'y a jamais eu, il n'y

aura jamais, pas plus au ciel que sur la terre (1) deux hommes égaux en quoi que ce soit : aptitudes physiques ou morales, corpulence, stature, intelligence, volonté, mémoire, richesse ou pauvreté, vertus ou vices, mérite ou démérite, gloire ou obscurité, bonheur ou malheur, récompense ou châtement.

Cette inégalité est une loi absolue de Dieu. Et il fallait être insensé comme les Constituants de 1789 pour avoir la prétention de la réformer.

Ils ne l'auraient pas été plus, en décrétant les jours de pluie et de beau temps.

Donc, **mensonge** et folie l'article 1 des *Droits de l'homme*.

Mensonge l'art. 2 qui dit que « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels, etc. »

« C'est son but *prochain*, non son but *suprême* qui est d'aider par-dessus tout à la conquête des biens *surnaturels* de l'autre vie, qui ne sont pas une « chimère », quoi qu'en dise Viviani, mais la seule réalité impérissable.

» Cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel » (Encyclique *Vehementer nos* 11 févr. 1906); négation d'une vérité; donc, un mensonge.

Mensonge l'art. 3 qui dit que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. »

Il ne réside *essentiellement* qu'en Dieu : « *Non est potestas nisi a Deo* » dit saint Paul (Rom. XIII, 1).

Mensonge l'art. 4 qui dit que « les bornes de la liberté ne peuvent être déterminées que par la loi » **humaine**.

Elles ne peuvent être déterminées que par la **loi de Dieu** qui seule établit la distinction entre le bien et le mal, le permis et le défendu, le possible et l'impossible.

Mensonge l'art. 5 qui dit que « tout ce qui n'est pas défendu par la loi (**humaine**) ne peut être empêché. »

Ce qui n'est pas « défendu » par la loi humaine, peut être « empêché » par la loi divine.

Le Panamisme, par exemple! non « empêché » par la loi

(1) Il n'y a pas au Ciel deux élus *égaux en gloire*, ni en Enfer deux damnés *égaux en souffrances!*

humaine, est formellement interdit par le 7^e commandement de Dieu!

Et le divorce : autorisé par la loi humaine, n'est-il pas interdit par les 6^e et 9^e commandement de Dieu?

Ce sont deux exemples; nous n'avons qu'à nous baisser pour en cueillir à poignées!

Le dernier en date : le vol des biens d'Église non seulement ratifié, mais *pratiqué, codifié* par la loi humaine elle-même, n'est-il pas interdit par la loi de Dieu? « *Non furtum facies* » (Exod. xx, 115).

Mensonge l'art. 6 qui dit que « *la loi est l'expression de la volonté générale,* » que par conséquent *le nombre crée le droit.*

La loi ne peut être que **l'expression de la volonté de Dieu**, qui n'a souvent rien de commun avec la volonté générale.

Quel rapport y a-t-il entre la volonté de Dieu et la volonté générale de 25.000 francs-maçons, de 150.000 juifs, de 500.000 protestants qui *imposent* leurs lois sectaires à 39 millions de Français qui n'en veulent pas, précisément parce qu'ils veulent, souvent à leur insu, suivre la volonté de Dieu?

Quel rapport y a-t-il entre le *droit* et une bande de brigands qui se partagent les avenues d'une forêt où ils sont le nombre?... entre le droit et le vote à mains levées d'un traitement de 15.000 francs que se sont arrogés nos législateurs (23 novembre 1906) aux dépens des contribuables *qui ne le voulaient pas?*

Mensonge l'art. 10 qui n'admet que des « *opinions même religieuses* » et les suppose toutes également respectables. (1)

En dehors des « *opinions* » toujours discutables, il y a des convictions essentiellement indiscutables; en dehors des affirmations *douteuses*, des vérités *certaines*, acquises, patrimoine de l'humanité, bases des sociétés qu'un gouvernement digne

(1) C'est sur cet article 10 que nos modernes persécuteurs ont greffé leur hypocrite « neutralité », que Briand a greffé sa non moins hypocrite « a-religion. »

Nouvelle forme du même mensonge balayé depuis longtemps par la parole divine : « *Quiconque n'est pas pour moi est contre moi* ». (Matth. xii, 30).

de ce nom ne doit jamais laisser mettre en discussion : *l'existence de Dieu*, par exemple, audacieusement niée chez nous par les chefs même du gouvernement. (1)

Et parmi les « opinions discutables » celles-là seulement méritent le *respect* qui ont au moins les dehors de la vérité; les autres ne méritent que la pitié ou le mépris, suivant les cas. Quel respect peut-on avoir pour les « opinions » d'un pensionnaire de Charenton?

Mensonge l'art. 11 qui dit que « *tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement.* »

Nul n'a le droit de *penser l'erreur* et s'il la pense, de *la dire* et s'il la dit de *l'imprimer*. (2)

Le propre de l'erreur étant de pousser au mal, comme le propre de la vérité est de pousser au bien, le devoir d'une société organisée est de supprimer le mal jusque dans sa racine qui est la liberté de l'erreur. Par exemple, en mathématiques, nul n'a le droit de *penser*, de *dire* et d'*imprimer* que « deux et deux font cinq! »

Et il n'a pas le droit de le penser, de le dire ou de l'imprimer, parce qu'il *n'a pas le droit de le pratiquer.*

(1) L'opinion est le résultat du raisonnement, l'œuvre du cerveau, souvent détraqué, de l'homme. C'est pourquoi l'homme y tient tant!

La conviction est le résultat de la lumière divine, l'œuvre de Dieu!

C'est pourquoi souvent on l'abandonne.

Toujours cette opinion est flatteuse : souvent cette lumière est sévère.

(2) Il faut signaler ici la **profonde erreur** des catholiques qui disent que la France est malade du « *cancer de la presse* »; ce cancer n'est pas « la presse » mais la **liberté** de la presse, ce qui est bien différent. Tant que ce « cancer » de la **liberté** de la presse existera, *ce n'est pas la bonne presse qui paralysera la mauvaise*; le peuple ira toujours, par la pente naturelle du péché originel à la mauvaise plutôt qu'à la bonne! Ce qu'il faut supprimer c'est cet article et toute la Constitution « satanique » dont il s'inspire. Tant que cette Constitution ne sera pas supprimée, il n'y aura rien de fait. Malheureusement les catholiques font un peu comme les blocards avec leur « impôt proportionnel sur le revenu », qu'ils arrêtent juste au moment où il va toucher leurs amis, les millionnaires et les milliardaires juifs. Les catholiques s'arrêtent juste au moment où ils vont toucher la vraie cause du mal : *la Constitution selon les Droits de l'homme.*

Un architecte n'aurait pas le droit d'embaucher un entrepreneur et des ouvriers pour l'exécution d'un plan d'architecture où il aurait pris pour base de ses calculs *deux et deux font cinq*, parce qu'il n'aurait pas le droit de les exposer à la mort qui résulterait pour eux de son erreur.

De même en *Politique* ou en *Religion*, nul n'a le droit de penser, de dire ou d'imprimer des erreurs *politiques, sociales* ou *religieuses*, d'essayer de construire une société avec ces erreurs, et d'employer à cette construction, par l'appât du gain immédiat, de pauvres égarés qu'il expose au danger prochain d'être ensevelis avec lui dans une même catastrophe!

C'est pourtant ce droit extravagant, insensé, qu'exaltait le jeune Viviani, à la tribune, le 9 novembre 1906, dans « *les audaces de la conscience, les ambitions de la pensée déchainées par la Révolution dans l'esprit du peuple.* »

Ces « audaces de conscience » elles sont connues! demandez aux apaches et aux bandits de grands chemins!

Connues aussi ces « ambitions de pensée! » demandez aux pensionnaires de Charenton!

C'est « l'audace » et « l'ambition » de ce mécanicien dilettante, par exemple! qui parlerait de lancer dans l'espace, sans frein, ni rails ni barrières, son « rapide » bondé de voyageurs!

Ce « dilettante » c'est Viviani et ses pareils!

On frémit à la pensée que c'est aux mains de pareils fous que la France est livrée depuis cent ans!

Donc, encore une fois, mensonge cet article 11.

Parcourez tous ces articles, dans tous vous trouverez plus ou moins déguisé le mensonge du considérant fondamental.

Le mensonge est partout, dans l'ensemble et dans le détail, dans le principe et dans les conséquences.

C'est de ces mensonges que Taine a dit :

« **Ce sont autant de poignards dirigés contre la société, il suffira de pousser le manche pour faire entrer la lame.** » (*Révolution*, t. I, p. 275).

— Pousser le manche? Le juif s'en est chargé... avec le concours des *libéraux* qui ont prétendu que ce poignard n'était

qu'un histouri, que l'assassin n'était qu'un chirugien confit de bonnes intentions!

Et le poignard a pénétré! C'est de quoi la France meurt!

CHAPITRE VI

Les Droits de l'homme condamnés par Pie VI, Grégoire XVI et Pie IX

Bien avant Taine, Pie VI avait stigmatisé « ces *Droits de l'homme non moins contraires à la société civile qu'à la religion*, « *illa scilicet jura hominis religioni et societati adversantia* » (Bref *Adeo nota* du 23 avril 1791 condamnant la Constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790).

Grégoire XVI les avait répudiés, spécialement les articles 10 et 11 dans l'Encyclique *Mirari vos* du 15 août 1832.

Pie IX les avait anathématisés dans le *Syllabus* du 8 décembre 1864.

Ce qui n'empêchait pas M. l'abbé G. d'écrire cette énormité, le 9 décembre 1907 à M. le Directeur de *L'Action catholique française* : « *Jusqu'ici personne n'a même essayé de démontrer que la Constitution actuelle de la France (basée sur les Droits de l'homme!) est contraire à la loi de Dieu!* »

« *Personne* », en effet, sauf Pie VI, Grégoire XVI et Pie IX qui ont condamné comme « *contraires à la société et à la religion* », non seulement les *Droits de l'homme*, mais *toutes les Constitutions passées, présentes ou à venir qui se sont appuyées, s'appuient ou s'appuieront sur eux*.

Et les libéraux de tout acabit, démocrates, républicains, modernistes qui s'en réclament, osent se dire catholiques!....

Je sais bien que l'Eglise les a « tolérés » pratiquement, à raison du Concordat qui respectait, ou en avait l'air, la Constitution de l'Eglise!

Mais le Concordat est rompu et donc, rompue aussi, la tolérance pratique!

L'Eglise « tolère » le poignard qui reste dans sa gaine, non le poignard qui lui transperce le sein !

Et si nul ne peut se dire catholique qui accepte les associations culturelles (basées sur les *Droits de l'homme*) condamnées par Pie X, le peut-il en acceptant ces *Droits de l'homme* eux-mêmes, condamnés par Pie VI, Grégoire XVI et Pie IX ?

C'est le sens de la magnifique lettre collective des évêques français (fin septembre 1909) condamnant l'école sans Dieu et les ouvrages dont elle empoisonne l'âme des enfants !

Elle nous dit, et avec quelle éloquence ! qu'entre l'Évangile et les *Droits de l'homme*, l'ère de tolérance a pris fin, que la lutte suprême commence ! Enfin ! ce n'est pas trop tôt !...

Donc mensonge et le plus colossal des mensonges que la « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. »

CHAPITRE VII

Le mensonge de la liberté

Ah ! ils peuvent exalter leur mensonge dans des statues colossales comme la *Liberté éclairant le monde* !

A quoi aboutissent-ils ?

A dire un mensonge de plus, aussi colossal que leur statue ! Elle a 70 mètres de haut !

La vérité est que la liberté n'éclaire rien du tout ; que c'est elle qui a besoin d'être éclairée, pour ne pas sombrer dans les abîmes qui bordent son chemin !

Ce qui nous ramène à la liberté *selon l'Évangile*, qui est la condamnation radicale de la liberté *selon les Droits de l'homme* :

L'une, fille du Ciel, marchant d'un pas sûr, au flambeau rayonnant de Celui qui a dit : « *Je suis la Vérité* » (Jean, xiv, 16) vers les sommets azurés du Vrai, du Beau, du Bien, c'est-à-dire, du bonheur sans fin.

L'autre, fille de l'Enfer, bacchante échevelée, galopant à l'aveuglette, une torche à la main, vers les abîmes sans fond.

La vérité est que le Christ seul peut éclairer la marche de la liberté, parce que seul il est *la Vérité totale, intégrale, universelle*.

La vérité est que la Révolution qui nie cette Vérité et sous la forme de négation la plus injurieuse, le *silence* qui est la négation du mépris, la Révolution, par ce seul fait, se reconnaît pour ce qu'elle est : *le Mensonge total, intégral, universel*.

CHAPITRE VIII

Le colossal mensonge base de la France depuis 1789

C'est pourtant sur ce mensonge que les Constituants de 1789, ont prétendu asseoir la France!

C'est ce **mensonge** que les faux libéraux (1) ont accepté sous le nom d'« idées modernes », sous prétexte qu'« il faut être de son temps », que « le temps de la Vérité *absolue* est passé, que celui de la vérité *relative* (2), c'est-à-dire du mensonge, est venu », que « quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a » (3) etc.

Comme si la Vérité pouvait être « moderne », ancienne ou contemporaine, comme si elle n'était pas de *tous les temps*, comme s'il y avait un temps pour le mensonge et un temps pour la Vérité; un temps pour le bien, un temps pour le mal; un temps pour le vice, un temps pour la vertu.

C'est ce **mensonge** qu'un jeune abbé exaltait ainsi, à une

(1) Il y a un *vrai* libéralisme, il n'y en a qu'un, celui qui réclame, non la liberté du *laid*, du *faux*, du *mal*, qui est la liberté de Satan et des enfants de Satan, mais la liberté du *vrai*, du *beau*, du *bien*, qui est la liberté de Dieu et des enfants de Dieu.

(2) *Deux et deux font cinq* est une vérité *relative*, par rapport à *deux et deux font quatre* qui est une vérité *absolue*.

Le malheur, c'est qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de bâtir un monument quelconque — fût-ce une civilisation — sur une vérité *relative*.

La Révolution l'a bien essayé en 1789; elle voit le résultat en 1910!

(3) A la condition que « ce que l'on a », ne soit pas le *mensonge*, le *mal*.

distribution de prix, dans un petit séminaire, en août 1905 :
« Le passé c'est le tombeau, l'avenir c'est le *Sillon!* » (1)

Pardon! monsieur l'abbé, le passé n'est le tombeau que du mensonge!

L'avenir n'est le sillon que de la vérité et cette vérité n'est pas dans le sillon démocratique des Droits de l'homme, mais dans la Constitution catholique et nullement démocratique de la France de l'Évangile, constitution qui a fait sa gloire dans le passé et demeure son **unique** espérance dans l'avenir.

Ce qui a été vrai, ne fût-ce qu'une minute, dans le passé de la France, est vrai dans son présent et sera toujours vrai dans son avenir.

C'est ce **mensonge** qu'en un congrès libéral (novembre 1906) un membre du congrès a exalté en saluant *la liberté, fille de la Révolution!*

Il n'y a qu'une liberté « fille de la Révolution », la liberté du crime qui est le pire des esclavages!

Quant à la *liberté du bien*, la vraie liberté celle-là! fille du Christ, que pas un peuple au monde n'a connue avant Lui et ne connaîtra jamais en dehors de Lui, et que nous avons, nous, depuis 1300 ans avant la Révolution, c'est précisément celle-là qui agonise sous les coups de la Révolution!

Voilà comment la liberté est « fille de la Révolution! »

C'est ce **mensonge** « œuvre d'anticléricalisme, œuvre d'irréligion » qui a « fermé le ciel » aux douleurs de la terre, pour les livrer aux insatiables et bestiales fureurs de la lutte pour la vie... ou pour le plaisir! c'est ce **mensonge** qui a perverti l'enfance, abruti l'âge mûr, ruiné les espérances de la vieillesse; c'est ce **mensonge** que le jeune ministre du travail a eu le cynisme d'appeler à la tribune (9 novembre 1906) « **l'héritage glorieux des grands ancêtres!...** »

De ce **mensonge** qu'il a osé dire :

« *Tournez-vous vers la Révolution française : elle ne donne pas*

(1) Cette maison a été fermée le 13 décembre 1906, par l'application rigoureuse de la doctrine dont se réclamait inconsidérément le jeune professeur sillonniste.

seulement des enseignements théoriques, elle est une perpétuelle leçon d'audace, de vaillance et de hardiesse!... »

D'audace, de vaillance et de hardiesse dans le mensonge et le crime? oui, vous en êtes un exemple!

Eh bien! C'est ce **mensonge**, pour employer l'expression de Liebknecht, qui a été « sifflé, soufflé, raclé, piaillé, meuglé » sur tous les tons, sur tous les modes, aux oreilles des Français depuis cent ans; c'est ce **mensonge** qu'on leur a insinué de toutes les manières, par les yeux, par les oreilles, dans les journaux, les revues, les illustrations (celles des livres et celles des murs), par le théâtre, par la musique, dans la conversation, dans les écoles et les cours du soir, dans les jeux et les sports, dans les soirées et les concerts, par le cinématographe et les projections, etc. C'est ce **mensonge**, pour tout dire en un mot, dont on a saturé, saoulé, empoisonné notre malheureux pays, sans répit, de jour et de nuit, un siècle durant!

C'est sur ce mensonge que les Juifs ont voulu river la loyale et généreuse France comme on ligote un vivant à un mort, c'est sur ce mensonge que vous Clémenceau, vous Briand, vous Viviani, prétendez la maintenir?

Et elle n'en est pas morte! faut-il qu'elle ait la vie dure!....
Pauvre France!

Quoi d'étonnant aussi qu'elle chancelle comme une personne ivre, qui se cramponne, pour ne pas tomber, à tous les appuis fragiles qui lui tombent sous la main!

Avec sa seule Constitution catholique, la France solidement assise sur le roc de la Vérité, a rayonné **1300 ans** fière et glorieuse dans le monde.

Avec le mensonge de ses *Droits de l'homme*, elle a dû s'appuyer, pour ne pas sombrer, depuis **116 ans**, sur **onze** constitutions nouvelles! — une tous les dix ans! — Et ce n'est pas fini!...

C'est la réalisation à la lettre de la loi historique et philosophique de la France, formulée par Baronius, d'après S. Remi :

« **Touchez à ses divins fondements, l'édifice s'ébranle!**

« **Otez-les, l'édifice s'écroule!**

« **Respectez-les, l'édifice demeure!** »

CHAPITRE IX

Comment démolir le mensonge des Droits de l'homme

Mais cette loi, réalisée par la Révolution juive, à son profit, contre la France, il dépend encore de nous de la réaliser, au profit de la France contre la Révolution.

Comment ?

Il n'y a pas deux moyens, il n'y en a qu'un, celui de Jeanne d'Arc : revenir totalement, intégralement, universellement au Christ, Vérité totale, intégrale, universelle.

L'erreur des libéraux a été de croire qu'il y en avait deux et de choisir le plus facile, qui consiste à ménager la chèvre et le chou, le bon Dieu et le diable, à plier le genou, le matin dans son alcôve ou à l'église devant le Christ, et le soir à la conférence, au théâtre, au banquet ou au scrutin, devant la Révolution ;

A saluer, le matin, « *la liberté fille de l'Évangile* » pour faire risette aux catholiques et le soir, « *la liberté fille de la Révolution* » pour faire risette aux révolutionnaires ;

A vouloir mettre d'accord les uns et les autres, sur un terrain où ils ne peuvent pas l'être, avec des procédés qu'ils ne peuvent adopter également, s'ils sont sincères, à leur dire, par exemple : vous catholiques vous dites *deux et deux font quatre*, vous révolutionnaires vous dites *deux et deux font cinq ! eh bien ! mettons que deux et deux font quatre et demi et n'en parlons plus !...*

Voilà le procédé des libéraux, des « modernistes », pour réconcilier des irréconciliables, l'eau et le feu, le Christ et la Révolution, l'Évangile et les *Droits de l'homme*.

Il consiste essentiellement à « boiter » des deux côtés, comme Elie le reprochait aux Juifs de son temps, qui, en bons libéraux, offraient des grains d'encens, le matin au vrai Dieu, le soir à Baal :

« *Jusques à quand boitez-vous des deux côtés ?* leur criait-il,

si c'est le Seigneur qui est Dieu, suivez le Seigneur! et si c'est Baal, suivez Baal. » (III Rois, XVIII, 21).

Comme Elie, notre grand Pie X a relevé les libéraux de leur erreur, dans sa magistrale Encyclique *Pascendi* : « *Jusques à quand, leur dit-il, boiterez-vous des deux côtés, si c'est le Christ qui est votre Dieu, suivez le Christ, mais si c'est la Révolution, suivez la Révolution.* »

Et il se trouve que ce cri de l'Esprit-Saint est précisément celui de saint Remi à Clovis, au baptistère de Reims :

« *Brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé!* »

Nous avons « adoré » la Révolution, il faut la « brûler! »

Nous avons « brûlé » le Christ, il faut l' « adorer! »

Comme nos pères, égarés par Rousseau et Voltaire, ont dit et que nous avons dit avec eux :

« *Sur l'autel de la Révolution immolons le Christ!* »

Il nous faut dire aujourd'hui avec le Pape et l'Eglise :

« *Sur l'autel du Christ immolons la Révolution!* »

A ce prix, mais à ce prix seulement nous « instaurerons la France dans le Christ » comme le désire Pie X, nous la replacerons du même coup dans sa loi *historique* qui est le « Christ traditionnel »; dans sa loi *philosophique* et sociale qui est le « Christ, Vérité intégrale » et dans sa loi *divine* qui est — nous l'allons voir — le « Christ Roi de France ».

Nous la sauverons, en un mot, par l'Évangile, de la Révolution qui la tue, avec ses *Droits de l'homme*.

CHAPITRE X

Nouvelle et impérieuse nécessité du Parti de Dieu

Mais qui peut faire cette immolation nécessaire de la Révolution au Christ, des *Droits de l'homme* à l'Évangile? Qui, si ce ne sont les catholiques fortement organisés en *parti militant*?

« **En parti militant** », nous appuyons sur le mot qui leur donne la chair de poule.

Nous avons connu un petit enfant à qui les rudiments du latin inspiraient une sainte horreur : les leçons et les devoirs s'en ressentaient et les punitions s'ensuivaient, naturellement.

Un jour de pénitence, au moment de se mettre au lit, il laissait ainsi éclater sa douleur, devant sa bonne :

« J'aimerais mieux être banc, j'aimerais mieux être chaise, j'aimerais mieux être tabouret, que d'être petit enfant, obligé de travailler! »

Les catholiques en sont à peu près là; ils aimeraient mieux être « banc, chaise ou tabouret » que d'être de l'église *militante* et par là obligés de lutter.

Leurs inventions, pour échapper à la lutte, seraient amusantes si elles n'étaient tristes; la dernière en date est cette nouvelle formule : « *Des œuvres! encore des œuvres! toujours des œuvres!* » Fort bien! voilà pour l'Église *édifiante!* et maintenant qui gardera les œuvres de l'Église *édifiante*, si ce n'est l'Église *militante?*....

Il n'y a pas à dire, c'est une impérieuse nécessité, et vous n'y échapperez pas, de vaincre, par la force, *même matérielle*, (1) l'ennemi de vos œuvres.

Mais le moyen de vaincre sans combattre?

Refuser le combat, n'est-ce pas refuser la victoire?

Refuser le combat, n'est-ce pas accepter la débacle?

Voulons-nous la débacle ou la victoire? voulons-nous vaincre la Révolution en la combattant ou périr en la subissant?

Tout est là! Aux catholiques de le dire.

Mais s'ils veulent la victoire au lieu de la défaite, la gloire au lieu de la honte, la vie au lieu de la mort, il n'y a qu'un moyen, il n'y en a pas deux; celui que nous indique le Pape : *nous constituer en Parti de Dieu, mais en Parti de Dieu tel que*

(1) Que les catholiques appellent « violence » pour se dispenser de l'employer; elle n'est que l'emploi de la force au service du droit de « légitime défense ». La force ne devient « violence » que quand elle « viole » un droit; le mot le dit.

Dieu lui-même va nous dire par saint Remi et Jeanne d'Arc qu'Il le veut, en France, un *Parti catholique* qui a pour drapeau : *La Croix*, pour cri de guerre, le double cri de la Pucelle :

« *Vive le Christ qui est roi de France!*

« *Vive le Roi de France qui est lieutenant du Christ!* » (1)

Voilà comment le *Parti de Dieu* réalisera la loi *philosophique* et *sociale* de la France.

Nous allons montrer comment seul il réalisera sa *Loi religieuse* et *surnaturelle* ou la *Vocation de la France*.

(1) C'est la pensée de M. Henry Taudière, l'éminent professeur à l'Institut catholique de Paris, à en juger par ces paroles de lui, avril 1908, à la *Société d'Études historiques et littéraires* de Lyon :

« L'heure est grave!

« Derrière le Pape, l'armée des catholiques est réunie; mais il lui faut deux choses : qu'elle sache et qu'elle veuille.

« Qu'elle sache que l'auteur de tout le mal contre qui elle devra porter ses coups, c'est la **Révolution** et la franc-maçonnerie (agent de la Révolution);

« Et qu'elle veuille **lutter!**

« Autrement elle assistera impassible à la perte de ses dernières libertés, même celle de transmettre sa religion à ses enfants. »

TROISIÈME PARTIE

LA LOI RELIGIEUSE ET SURNATURELLE DE LA FRANCE

Nous ne traitons ici ni une question de dogme, ni une question de morale, ni une question de discipline ecclésiastique, ni aucune des questions qui sont le domaine propre de l'enseignement de l'Église.

Notre but, plus modeste, se borne à apprécier, comme tout bon chrétien peut faire, les événements de notre Histoire nationale, à la double lumière de la Foi et des documents.

A l'abri de cette explication nous entrons dans la Troisième partie.

CHAPITRE I

La Vocation divine et politique de la France

« Chaque nation, comme chaque individu, est chargée d'une mission, » dit Joseph de Maistre.

Quelle était la mission de la France ?

Strabon l'avait pressentie, quand il disait de la Gaule :

« Personne ne pourrait douter, en contemplant *cette œuvre de la Providence*, qu'elle n'ait disposé ainsi ce pays *avec intention et non pas au hasard*. »

— Quelle est cette intention ?

Dieu, « de qui relèvent les Empires », comme dit Bossuet, a chargé les événements de nous la révéler.

« A la chute de l'Empire d'Occident, dit Baronius (1), trois races de barbares occupaient les Gaules : Les *Goths*, les *Burgondes* et les *Francs*.

« Tout marchant à la dérive, la divine Providence destina à survivre et à s'épanouir dans les âges futurs, le seul de ces peuples où devait s'épanouir aussi, au plus haut degré, le culte de la piété, de cette piété dont Childéric fut la fleur et Clovis le fruit. » (2)

— Dans quel but?

— « Pour protéger son Eglise naissante contre les flots envahissants de l'hérésie et de la barbarie, qui régnaient sur tous les trônes d'Orient et d'Occident....

« C'est pour cela que Dieu se choisit un peuple et un prince parmi les païens.

« C'est pour cela que Dieu paraît avoir institué les rois de France et les a faits s'élever sur les ruines des peuples non-catholiques disparus.

« C'est pour cela que tous les peuples entachés d'hérésie comme les *Goths*, les *Vandales*, les *Érules*, les *Alains*, les *Suèves* et les *Gépides*, furent expulsés ou absorbés par les *Francs*, suivant la parole de Notre-Seigneur : « *Tout arbre que n'a point planté mon Père, sera arraché.* » (Matth. xv, 13.)

« C'est pour cela que le royaume des *Francs* s'est épanoui dans une riche et luxuriante végétation. arrosée par sa piété...

« *Tout cela est d'une évidence qui se touche du doigt.* » (Annales, t. vi, p. 419 et 420.)

(1) Le très savant cardinal Baronius (1538-1607) « faillit être nommé Pape, au lieu de Paul V. Il fut redevable de toutes ses dignités aux services éminents qu'il rendit à l'Eglise catholique, en travaillant sans relâche, depuis l'année 1580 jusqu'à sa mort, à ses *Annales ecclésiastiques* qui, aujourd'hui encore, par la richesse des documents authentiques, puisés dans les archives papales sont d'un secours indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Eglise. » (Biographie générale, Firmin Didot. Bibl. nat.)

(2) « *Deproratis penitus rebus divinâ Providentiâ factum est ut ejus tantummodo gentis regnum ad posteros feliciter propagaretur, penes quam cultus pietatis foret excellentius effulsurus, cujus in Childerico (ut dictum est) flores apparuerunt, in Clodoveo autem collecti sunt fructus.* » (Annales. Tome vi, p. 420).

Moins de cent ans après la constitution définitive de la France, le Pape Pélage II (578-590) constatait cette évidence :

« Ce n'est pas en vain, ce n'est pas sans une *admirable disposition*, que la Providence a placé la catholique France aux portes de l'Italie et non loin de Rome : c'est un rempart qu'elle ménageait à toutes deux » (Migne Patr. lat., t. LXXII, p. 706).

CHAPITRE II

Saint Remi et Clovis chargés de réaliser cette Vocation

— Et, pour la réalisation de ce dessein, quels furent les instruments de Dieu?

— Ce furent saint Remi et Clovis : saint Remi que Dieu appelait à conquérir Clovis, Clovis qu'il appelait à être le glorieux vaincu de la grâce et de saint Remi.

« Il ne fallait rien moins, poursuit Baronius, qu'un tel saint, d'une telle vertu, d'une telle *inspiration divine*, pour amener des ténèbres de la gentilité à la lumière de l'Évangile, la noble nation des Francs et son très illustre Roi!

« Comme il ne fallait rien moins qu'un tel Roi, pour illustrer, le premier de tous et à jamais, son royaume, de l'impérissable éclat de la Religion du Christ, pour entourer d'un amour sans défaillance, d'une protection *perpétuelle*, cette même Religion du Christ! (1). »

CHAPITRE III

Les armes de saint Remi : la sainteté et les miracles

— Mais pour cette conquête, quelles furent les armes de saint Remi?

(1) Les expressions « *illustrer à jamais ... entourer d'une protection perpétuelle... perpetuo illustraret... jugiter protegeret et foveret* » indiquent clairement que Baronius croit à la *pérennité* de la France, que va, du reste, prédire saint Remi.

- Ce furent, dit un autre saint, contemporain et ami de l'évêque de Reims, Sidoine Apollinaire, ce furent :

« *L'ardente charité et la pureté de cœur avec lesquelles notre saint Evêque offrait les divins mystères;*

« *Le zèle avec lequel il annonçait la parole de Dieu;*

« *L'onction qui accompagnait ses paroles et touchait les cœurs les plus endurcis, les pécheurs les plus invétérés;*

« *Son éloquence et sa piété qui en faisaient une des plus brillantes lumières de l'Eglise. »* (1)

Ce fut son *désintéressement* :

« Clovis encore païen, dit le saint lui-même, m'avait donné de grands biens pour mon usage *personnel*; mais je les distribuais aux villages pauvres, pour ne point paraître à ses yeux avide des biens terrestres et plus désireux de ses dons que du salut de son âme.

« *Ce qui excita tellement son admiration que, dès avant sa conversion, il mit sa royale générosité, une fois pour toutes, à ma disposition, en faveur de toutes les misères sans distinction, qui lui seraient par moi signalées. »* (2)

Ce fut, en un mot, la sainteté du prédicateur qui pratiquait le premier les vérités qu'il annonçait aux autres; ce fut enfin le *don des miracles et des prophéties*, l'ordinaire compagnon de la sainteté.

(1) « Je me suis procuré, ajoute-t-il (livre VIII, ép. 14), des copies de ses sermons que je regarde comme un trésor inestimable.

« J'y admire la noblesse des pensées, le choix judicieux des épithètes, la beauté et le naturel des figures, la justesse, la solidité et la force du raisonnement, que l'on peut comparer à l'impétuosité du tonnerre.

« Les mots coulent de source et ne sentent point la gêne.

« Toutes les parties de son discours sont si bien liées, son style a tant de douceur et de facilité, qu'il résulte de l'ensemble une force à laquelle il n'est pas possible de résister. »

(2) « *Villus quas mihi... cum adhuc Paganus Deum ignoraret. ad proprium (usum) tradidit, locis pauperibus deputavi, ne forte, cum esset infidelis, cupidum terrenarum rerum me arbitrari posset et non potius suæ salutem animæ quam exteriora ab ipso bona requirere.*

« *Quod admiratus, intercedere me pro quibuscumque necessitatem patientibus et fidelis et ante fidem benigne liberaliterque concessit* » (Annales, Testam. tome VI, p. 420.)

Grégoire de Tours (538-593), presque un contemporain — saint Remi était mort en 533 — après avoir exalté « la grande science et la grande littérature » du saint évêque, ajoute :

« Mais il était tellement célèbre par sa sainteté, qu'on le comparait couramment à saint Sylvestre (mort un siècle plus tôt en 335).

« Il y a un livre de sa vie qui raconte qu'il a ressuscité un mort. » (*Gesta Francorum*, lib. II, cap. 31) (1).

Il y a un autre très grand saint et très grand savant, le vénérable Bède, devant lequel s'incline respectueusement la critique moderne, qui devait lire ce livre deux siècles plus tard et sur

(1) Ce livre est celui de saint Fortunat, né du vivant de saint Remi (530), huit ans avant Grégoire de Tours.

Voici à quelle occasion il composa ce livre, d'après Hinemar :

Sous l'archevêque de Reims Ægidius (592), quatrième successeur de saint Remi, il y avait, à l'abbaye qui abritait son tombeau, une Vie volumineuse de lui (*maximæ quantitatîs*), en langue gauloise, relatant dans le détail tous les innombrables prodiges de sa naissance, de sa vie et de sa mort.

Des vieillards de Reims, tout à fait dignes de foi, racontèrent à Hinemar, alors jeune clerc, qu'ils avaient entendu leurs ancêtres leur dire qu'ils avaient vu ce livre ; Hinemar les crut d'autant plus facilement, qu'il en retrouva plus tard les débris, qui lui firent vivement regretter le reste.

Ce livre de nos origines, composé aussitôt après la mort de saint Remi, lui parut comme le véritable *Livre saint* de la France, dont il voulut être le nouvel Esdras, en s'efforçant de le reconstituer, ce qui lui fut relativement facile, étant moins éloigné de saint Remi (312 ans), que nous, de Jeanne d'Arc (478 ans).

Bref, ce livre, au temps d'Ægidius, à l'usage d'un petit nombre de privilégiés, était absolument fermé, à tous ceux, francs ou romains, qui ignoraient le gaulois ou n'avaient pas la faculté de faire le pèlerinage de saint Remi.

Ægidius pria Fortunat, alors dans tout l'éclat de la sainteté et de la réputation, d'en composer en latin un résumé populaire, de reproduction (à la main, il n'y avait pas d'imprimerie) et de diffusion faciles. Fortunat s'exécuta.

Cette *Vie de saint Remi* en 170 lignes, sans plus (édition Migne), ne raconte que les trois ou quatre miracles les plus capables d'édifier le peuple, en laissant de côté ceux concernant la monarchie, dont le sens trop élevé lui était moins accessible!

C'est cette vie populaire, abondamment répandue, qui fit négliger la grande et fut cause de sa perte.

C'est la seule apparemment que Grégoire de Tours ait eu dans les mains.

la parole de l'auteur, dont sa critique à lui ne doutait pas, appeler Remi « *un homme d'une très grande vertu et sainteté* » et il rappelait le miracle, insinué par Grégoire de Tours, de la résurrection d'une jeune fille. (*Opera venerabilis Bedæ*, lib. III, p. 445).

CHAPITRE IV

La critique moderne et le miracle

Ah ! le miracle et les prophéties, la critique moderne en fait bon marché, comme Viviani, des étoiles du ciel !

Cela n'empêche ni les étoiles d'irradier le ciel, ni le miracle et les prophéties de sillonner la terre !

Nous savons que la critique moderne qui s'arroge le droit de tout discuter, même ce qui est indiscutable comme Dieu et la Patrie, est elle-même fort discutable et que ses décisions, si infaillibles qu'elles se proclament, n'empêchent ni la Patrie d'exister, ni Dieu de faire des miracles ou des prophéties ! (1)

Ils sont incalculables les miracles dont les saints ont couvert la France au cours des siècles !

Les historiens accrédités n'en soufflent mot ! Ils se discréditeraient aux yeux de « la Science » !

Les miracles finissent par éclater quand même, un jour ou l'autre, à travers le mépris et le silence qui les enveloppe et qu'ils inondent à leur tour de leur fulgurante et ironique splendeur !

C'est ainsi que l'abbé Darras, l'illustre continuateur de Rohrbacher (*Histoire de l'Eglise*), nous révèle d'après Abbon

(1) Les critiques dites *modernes* sont toutes infaillibles, d'autant plus infaillibles qu'elles sont plus modernes !

Le malheur est que leur « infaillibilité » disparaît généralement avec leur *modernité*, c'est-à-dire tous les cinquante ans ! Elle « évolue » !

Mais la *vraie* critique qui n'est ni ancienne, ni moderne, ni contemporaine, parce qu'elle est de tous les temps, celle-là n'évolue jamais et dure toujours, comme la vérité et le bon sens.

le *miracle* de la délivrance par *saint Germain et sainte Geneviève*, de Paris assiégé par les Normands.

On connaît le fait. C'était au IX^e siècle (année 885-886). Charles le Gros avec 80.000 hommes sur les hauteurs de Montmartre, n'osait attaquer les 40.000 Normands qui, depuis 20 mois, sous la conduite de Sigefried, affamaient Paris alors enfermé entre les deux bras de la Seine. (1)

Malgré les prodiges de valeur de l'évêque Gozlin et du comte Eudes, fils de Robert le Fort, la ville eut été infailliblement prise, sans l'assistance surnaturelle des saints protecteurs de Paris.

Voilà ce que raconte Fleury en 50 lignes (*Hist. eccles.* liv. XLIII); ce qu'Henri Martin résume en 5 lignes (*Hist. de France*, tome II, p. 650); ce que Duruy *tail absolument* (*Hist. de France*, tome I, p. 192).

Voici le récit d'Henri Martin :

« Une nuit, que les sentinelles harassées s'étaient endormies sur leurs armes, saint Germain était venu, disait-on, veiller sur les remparts, avec des légions d'anges. Les Parisiens exallés par leur confiance dans le secours surnaturel du saint évêque et de sainte Geneviève, firent des prodiges de valeur. » (2)

L'abbé Darras commente ainsi le tout :

« Aucun de nos historiens modernes n'a osé relever ces faits surnaturels du récit contemporain.

« Le détail de ce siège, dit Fleury, fut incontinent après décrit en vers latins par Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, qui y avait été présent, mais la rudesse de son style le rend très difficile à entendre. Il y attribue la délivrance de Paris aux saints protecteurs, entre autres sainte Geneviève et saint Germain. »

(1) Charles le Gros y perdit sa couronne. Le peuple ne voulut plus d'un tel roi et choisit le vaillant Eudes, fils de Robert le Fort, ancêtre de l'illustre dynastie capétienne.

Ah ! les Parisiens ne plaisantaient pas alors sur les questions de *naillance* et de *patriotisme*.

(2) Cette phrase fantastique dénature sans doute le récit d'Abbon (témoin oculaire du siège); mais du moins elle peut provoquer chez le lecteur la curiosité de recourir à la source originale. (Note de l'abbé Darras).

« M. Rohrbacher, continue l'abbé Darras, se borne à reproduire cette brève allusion, sans y changer un mot. (*Hist. univ. de l'Eglise*, tome XII, pp. 387-388).

« On conçoit que M. Henri Martin n'ait pas jugé à propos d'être plus explicite. Il indique cependant le phénomène, tandis que M. Duruy ne le laisse même pas soupçonner.

« La Providence de Dieu a permis que cette ingratitude, inexcusable chez un peuple qui se prétendait le premier peuple chrétien, fut, de nos jours, (1) cruellement vengée :

« Paris s'est vu de nouveau assiégé par les hommes du Nord et l'Europe a pu comprendre que les nations athées sont vouées d'avance à la défaite, à l'ignominie et à la décadence.

« Les saints, *nos aïeux*, défendaient jadis la France chrétienne; *ils la protégeraient encore*, si elle ne s'obstinait à se replonger dans le paganisme pratique, plus irrémédiable que celui des Normands du IX^e siècle.

« — *Vous croyez donc à ces miracles racontés par Abbon?* demandera peut-être le lecteur.

« — *Croyez-vous à la résistance de Paris durant près de deux ans? Croyez-vous à la délivrance définitive de la ville assiégée? Croyez-vous que les hommes du IX^e siècle ne souffraient pas de la faim comme ceux du XIX^e siècle?*

« *Eh bien! ceux du IX^e furent vainqueurs; ceux du XIX^e furent vaincus!*

« *Les premiers savaient souffrir pour Dieu, mourir pour Dieu, vaincre avec Dieu, sans se révolter jamais.*

« *Ils avaient une foi, une foi religieuse, cette foi qui transporte les montagnes et transforme en héros les hommes les plus timides!*

« *Où est au XIX^e siècle (et au XX^e?) la foi religieuse, la foi sociale, la foi virile, héroïque, au sein de notre malheureuse France?*

« *Les païens n'admettaient pas la possibilité d'un peuple sans Dieu. Aujourd'hui on se fait gloire en France de ne pas croire en Dieu, ce n'est pas assez, d'outrager le Dieu auquel on ne*

(1) 1870-1871.

croit pas ! Et l'on s'étonne de n'avoir plus qu'un peuple dégénéré, **prêt à tous les crimes et apte à toutes les servitudes !**

« Nous en sommes donc arrivés à cette heure solennelle où nous ne pourrons nous relever qu'en reprenant pieusement les traces de nos pères.

« Voilà pourquoi on peut considérer comme un crime de lèse-nation, chez les écrivains modernes, le **silence de parti-pris ou le détestable respect humain**, qui force les uns ou les autres à **supprimer, dans notre histoire nationale**, tout ce qui est **profondément vital**, c'est-à-dire l'intervention de Dieu ou de ses Saints.

« En dehors même de ces grandes vues sociales et si l'on veut se restreindre uniquement à l'*exactitude historique*, à la couleur locale, suivant l'expression en vogue, comment se permettre de *couper en deux les monuments et de n'en présenter qu'une moitié ?* ou n'écrivez pas l'histoire ou donnez-la telle qu'elle est.

« La physionomie d'une époque n'est *vraie*, qu'autant qu'elle est *complète* : la scinder, c'est la travestir et au lieu d'un portrait il ne nous reste entre les mains qu'une *caricature*. » (Abbé Darras, *Histoire de l'Eglise*.)

Autre fait à l'appui de ce que dit l'abbé Darras.

Le premier historien français de Jeanne d'Arc fut Edmond Richer, docteur en théologie et syndic de l'Université (1559-1631).

Sa *Vie de Jeanne d'Arc*, faite sur les manuscrits originaux des deux procès de condamnation et de réhabilitation, qu'il avait déchiffrés et étudiés bien avant Quicherat, fut un chef-d'œuvre de probité historique, de critique scientifique. Nous l'avons lue toute entière. Même après Quicherat, l'intérêt en demeure palpitant.

Elle débute ainsi :

« Auparavant ce jourd'huy l'histoire de la Pucelle d'Orléans n'a été traitée que par lambeaux ou parcelles : laquelle nous expliquerons en quatre livres et ferons voir que jamais histoire humainement écrite ne fut plus véritable : comme prenant son jour et lumière très certaine des ennemys conjurez de la France.

« Car les Angloys voulans calomnier le secours duquel Dieu favorisoit Charles VII et faire perdre l'honneur et réputation à ce prince, ont fait faire le procez à la pucelle en tant que sorcière, idolâtre, hérétique, et employant toutes sortes d'impostures, médisances et calomnies pour la diffamer.

« Toutefois leurs calomnies demeurent amplement réfutées tant par les actes de leur prétendu procès que par la revision et examen d'icelluy, fait vingt et cinq après la mort de cette fille.

« Dieu, par sa providence, ayant voulu que la plupart des juges, conseillers, notaires et autres officiers qui avaient été contrains et forcez par les Anglais d'assister à ce procez l'an 1431 et d'y opiner selon leur conspiration, survesguissent jusques à l'an 1455, qu'il fut revu par autorité spéciale du Saint-Siège apostolique...

« Quant au *premier livre* de cette histoire, il contient bien exactement la vie de cette fille, recueillie tant de ses propres dépositions que de celles de cent et douze témoins qui ont été ouys en la revision du procez. Le *second* est l'examen de son procez; le *troisième*, la revision d'icelluy et le *quatrième* sera dédié à ses éloges que nous avons extraits des divers auteurs de toutes nations...

« Nous espérons, à la gloire de Dieu et à l'honneur de la France, relever bien haut cette pièce et la mettre en son vray jour naturel, qui est *la simple et naïve vérité*, sans laquelle l'histoire ressemble à un cheval aveugle, duquel on ne peut se servir, ainsi que disoit Polybe. »

L'auteur dit ensuite qu' « *il lui eut été beaucoup plus facile de l'écrire en latin qu'en langue vulgaire* », mais il se résigne à ce dernier parti, « *à ce que ceux qui n'entendent le latin et même les femmes et les filles y puissent proufiter et reconnoistre les merveilles de Dieu envers le Royaume de France duquel il a toujours eu un soin particulier.* »

Il émet ensuite le désir, réalisé seulement au XIX^e siècle par Quicherat, qu'on fit imprimer cent ou cent vingt-cinq exemplaires des manuscrits originaux dont il extrait cette vie, pour que l'histoire authentique nous reste au cas où les originaux viendraient à disparaître « par l'injure du temps ».

Et il offre « *sa peine et son travail à reveoir et conférer les copies et impressions sur les originaux.* »

Il termine ainsi sa *Préface* :

« Mais à ce que tout le monde cognoisse notre candeur et la fidélité que nous y voulons garder, *nous ne désirons* (pas qu'on) *y adjoste plus de foy que permettent les actes publics et pièces originales desquelles nous l'avons extraite et colligée*; car nous tenons pour très véritable maxime que *c'est un très grand sacrilège de mentir en matière d'histoire* (à vous Thalémas et autres Anatole France!) *puisque l'écriture n'est autre chose que sacrifier à la vérité, ainsi que dit un ancien.* » (*Préface*, folios de A à D).

Cette préface promettait un chef-d'œuvre; le chef-d'œuvre est venu.

Et pourtant il n'a jamais vu le jour.

Le voilà, depuis près de trois siècles, enseveli dans les rayons poudreux de la Bibliothèque nationale (salle Mazarine, fonds français, n° 10.448).

Pourquoi?

L'auteur n'eut pas l'*Imprimatur* de cette Université dont il avait été le syndic.

Demeurée anglaise, après le départ des Anglais, elle étouffa, dans la mesure de son pouvoir, une vie dont le caractère miraculeux l'horripilait, parce qu'il la condamnait.

Un auteur du XVIII^e siècle, d'Artigny, eut la tentation d'éditer le travail.

Après avoir parcouru le manuscrit et l'avoir irrévérencieusement annoté au crayon rouge, il y renonça. Pourquoi?

Ses annotations vont nous le dire :

Au folio 8, nous lisons en marge : « **Commencer ici** ». Les sept folios précédents sont supprimés parce que trop *cléricaux*.

Au folio 89, Richer écrit : « Puisque tout le motif de ceux qui l'ont condamnée ne provient d'ailleurs que des *révélations qu'elle disait avoir du Ciel...* nous ferons un traité dogmatique de sa mission suivant les règles de théologie et de droit canon... et traiterons le tout par ordre et méthode très facile. »

En face de ce passage *l'éditeur écrit* : « **supprimer tout ceci**

sur les révélations » et il supprime du folio 89 au folio 106, soit 17 feuillets ou 34 pages.

Folio 27, une appréciation peu flatteuse de du Haillan, qui « a osé contrôler et révoquer en doute la sainte Ampoule et les fleurs de lys apportées du ciel », est sabrée de deux larges coups de crayon en forme de croix, dont la vigueur transparait au dos de la page et déteint sur la page suivante !

Finalement, jugeant impossible de la « désinfecter de l'esprit clérical » qui suintait de toutes parts, l'éditeur finit par l'abandonner !

Voilà comment la première *Vie de Jeanne d'Arc* n'a jamais vu le jour !

Richer écrit dans sa Préface (folios de A à D) :

« Certes ! attendu le secours miraculeux que la Pucelle a rendu à la couronne de France et race royale, il m'esbahy fort que nos pères ayent eu si peu de soin de faire voir la vérité de cette Histoire. »

Il s'étonne des pères, que dirait-il des fils qui ont enseveli dans le silence et l'oubli, pendant trois siècles, sa lumineuse histoire à lui, qui devait faire resplendir cette vérité ?

Une sainte horreur du miracle, voilà le cachet de tous les historiens modernes ou contemporains !

C'est une véritable hantise ! Et elle n'est pas près de finir !

— Faut-il le dire ?

— Pourquoi pas ?

J'ai présenté le plan du présent ouvrage à un éditeur qui se dit catholique !

Il l'a repoussé, à cause de sa note trop religieuse : « Ce n'est pas notre genre » dit-il. Il l'a amèrement regretté depuis ! Trop tard ! la sottise était faite !

Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, comme au XVIII^e, comme au XVII^e et même au XV^e siècle, « le bon genre... le genre scientifique », c'est de parler de miracle le moins possible, sous peine de passer pour un esprit *superstitieux*, comme Jeanne d'Arc, ou *trop crédule* comme Hincmar de Reims, ou *trop clérical*... comme votre serviteur !

Le plus sage, à leurs yeux, si l'on rencontre le miracle sur son chemin, c'est de le « saboter », c'est de « caricaturer l'Histoire » comme dit Darras. (1)

Ah! il n'y a pas seulement les caricaturistes de *l'Histoire*, il y a aussi ceux de la *Science*.

Charcot, que le docteur Boissarie n'a jamais pu amener à Lourdes, est mort sans avoir vu de miracle.

Il n'en a pas vu, parce qu'il n'en voulait pas voir et il n'en voulait pas voir, parce qu'il avait défini, du haut de sa chaire de critique pathologique, *ex cathedra*, que « le miracle n'existe pas ».

CHAPITRE V

Le miracle brave les foudres de la critique moderne

Ce qui n'a pas empêché le miracle de braver ses foudres dogmatiques et de faire de Lourdes la terre des miracles!

Ce n'est pas Lourdes, seulement, qui est la terre des miracles, c'est la Salette, c'est Pontmain, c'est N.-D. des Victoires, c'est Paray-le-Monial, c'est le Sacré-Cœur de Montmartre, etc. : c'est la France toute entière, la France d'aujourd'hui, comme la France d'hier, la France moderne, comme la France du moyen-âge, comme la France de demain, comme la France de toujours, depuis que la France est France, c'est-à-dire depuis son baptême, avec Clovis, au baptistère de Reims, et tant qu'elle restera France, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde, qui marquera *seule*, nous l'allons voir, la fin de sa surnaturelle destinée.

On peut dire que Lourdes, la Salette, Pontmain, N.-D. des Victoires, etc., ne sont que les avant-derniers anneaux d'une

(1) Barbey d'Aurévilly les appelait « ces iconoclastes contemporains, qui ne brisent point les grandes images, mais qui les *liment*... usant de cette rubrique de l'impartialité moderne, qui est de mettre les faits miraculeux *embarrassants*, sous le couvert lâche et traître de la légende. » (D'Aurévilly appréciant les *Physionomies de saints* d'Ernest Hello).

longue chaîne de miracles qui va du baptistère de Reims, où est née la France, à la Basilique du Sacré-Cœur, où elle ressuscitera, en passant par les cycles bénis de Saint-Bernard, de Saint-Louis, de la bienheureuse Jeanne d'Arc et du bienheureux Curé d'Ars !

Si Dieu a fait des miracles dans la France des *Droits de l'homme*, vieillie, décrépée, usée, finie, vidée par cent ans de Révolution, dans la France des sans Dieu et des sans Patrie, la France du Panama et de Dreyfus, la France des 15,000 et des 445, la France d'Ullmo, de Thomas, de Marix et de Dupont, la France des expulsions, des inventaires et des pillages d'églises, etc., pourquoi n'en aurait-il pas fait sur le berceau de la *France des Droits de Dieu*, la France qu'Il destinait à être sa France à Lui, la Fille aînée de son Église, le porte-drapeau de son Évangile, en un mot la belle et glorieuse France du « *gesta Dei per Francos* » ?

Au Peuple, qui devait préparer la voie au Christ à venir, Dieu envoyait un prophète, un thaumaturge, pour prédire la destinée extraordinaire de ce peuple et la sanctionner par le miracle.

Ce fut Moïse promulguant la Loi de Dieu sur le Sinaï, dans un ciel fulgurant d'éclairs et de tonnerre!...

Au Peuple, qui devait recevoir le Christ venu et le donner au monde, Dieu n'aurait-il envoyé ni prophète ni thaumaturge, pour lui marquer une destinée cent fois plus haute et plus extraordinaire et la sanctionner par le miracle ?

Est-ce admissible ?

Dieu manque-t-il de logique ? a-t-il changé de méthode ou son bras s'est-il raccourci ?

De méthode, l'homme en change souvent, il « évolue », en critique comme en tout le reste ; sa vue est si courte ! ... son bras si faible !

En Dieu, rien de pareil ! Dieu ne change pas, il n'« évolue » pas, pas plus qu'il ne ment. (1)

(1) « *Non est Deus quasi homo ut mentiatur, nec ut filius hominis ut mutetur. Dixit ergo et non faciet? locutus est et non implebit?* » (Num. xxiii, 19).

Ce qu'il prédit arrive ! ce qu'il a fait une fois, Il continue de le faire.

Donc ! comme il y eut un Moïse pour promulguer, avec le Décalogue à l'humanité déchue, la *loi ancienne* au peuple de Dieu et le préparer à sa mission de **Précurseur** du Christ, il y eut un nouveau Moïse pour promulguer la *loi nouvelle*, au nouveau peuple de Dieu et le préparer à sa mission d'**Apôtre** du Christ, dans l'humanité régénérée.

Ce nouveau Moïse, ce fut saint Remi.

Saint Remi ! voilà le **Prophète** et le **Thaumaturge** de la France !

Son Sinaï, ce fut le baptistère de Reims !

CHAPITRE VI

Saint Remi Thaumaturge

Saint Remi né vers 435, ordonné prêtre en 457, sacré évêque en 460, est mort en 533.

Godescard écrit :

« Un épiscopat de 70 ans et une suite non interrompue de grandes actions ont rendu son nom célèbre dans les annales de la Religion.

« *Sa naissance tint du prodige et sa vie fut un miracle continuuel de la grâce.* »

Le prodige de sa naissance le voici d'après saint Fortunat (1) et Hincmar de Reims et Flodoard (2) qui les reproduit tous les deux, Flodoard, que Guizot appelle « l'historien du

(1) Mort en 609. « Ses œuvres renferment des « documents historiques précieux », dit la critique contemporaine. Le présent récit est tiré de la 2^e partie de ses ouvrages « *in vita sancti Remigii* ».

(2) *Vie de S. Remi*. Flodoard est appelé par de très savants auteurs « le principal ornement du X^e siècle », dit Mabillon, « *præcipuum sæculi X ornamen-tum... accensent viri docti non pauci* ».

X^e siècle le mieux informé et le plus soigné. » Nous résumons leurs témoignages :

« Au milieu du V^e siècle vivait, près de Laon, un saint ermite aveugle nommé Montan, qui demandait à Dieu par ses larmes, ses prières et ses pénitences, de pacifier les églises des Gaules ravagées par l'Arianisme.

« Or, une nuit, le saint moine entendit une voix qui lui dit :

« Dieu a daigné regarder la terre du haut du Ciel, afin que toutes les nations du monde publient les merveilles de sa toute puissance et que les rois tiennent à honneur de le servir.

« Célinie sera mère d'un fils qu'on nommera Remi, auquel je réserve la gloire de sauver mon peuple. Va l'annoncer à l'éluë de Dieu. » Et cet ordre lui fut intimé trois fois. Le moine obéit.

« Célinie était l'épouse du comte de Laon. Déjà avancée en âge, comme Sara épouse d'Abraham et Elisabeth épouse de Zacharie, elle douta de la parole du moine, comme Sara et Zacharie, de la parole de l'ange.

« Mais la réponse du moine fut identique à celle de l'ange.

« Il avait dit à Sara : « Y a-t-il rien d'impossible à Dieu? » et à Zacharie : « Vous serez muet jusqu'à la naissance de ce fils que je vous annonce. »

« Le moine dit à Célinie : « Non seulement vous aurez un fils, mais vous le nourrirez de votre lait et lui-même me rendra la vue avec quelques gouttes de ce lait mises sur mes yeux. »

Ce qui se vérifia à la lettre.(1)

Voilà pour la naissance prodigieuse de saint Remi !

Bien noter que, comme pour le prophète saint Jean-Baptiste, son nom lui est venu du ciel. Quant aux miracles qui remplirent sa vie, il suffira d'en dire rapidement, avec le chroniqueur qu'ils « étonnèrent » la France, par leur éclat et leur nombre !

(1) La fête de saint Montan se fait le 17 mai dans le diocèse de Luxembourg (*Acta sanctorum*, 1^a octobris), le 16 juin à Laon, où elle est mentionnée ainsi dans le martyrologe du diocèse : « *In territorio Laudanensi, oppido Fare (La Fère), S. Montani confessoris.* » Son corps était conservé au XII^e siècle, au reliquaire de Laon; les religieuses de Juvigny prétendent posséder sa tête. » (*Gall. christ.* t. IX, p. 9).

Ils ne se comptent pas les possédés qu'il délivra du démon, les aveugles de corps ou d'âme auxquels il rendit la lumière, les malheureux qu'il préserva de la mort, les incendies qu'il éteignit, les urnes qu'il remplit d'un vin miraculeux, comme à Cana, etc.

Nous avons vu plus haut que Grégoire de Tours et le vénérable Bède lui attribuent la résurrection d'un mort.

Il semblait qu'il n'eût qu'à prier pour que Dieu l'exaucât.

Et rien de plus authentique que ces miracles publics, éclatants, décisifs, dont les témoins oculaires abondent.

D'où saint Grégoire de Tours écrit :

« Saint Remi, soutenu de la protection de Clovis, étendit de tous côtés le royaume de Jésus-Christ et convertit une grande partie de la nation française.

« Les miracles qu'il opérait donnaient une nouvelle force aux travaux de son zèle. C'est ce que nous apprenons de plusieurs monuments historiques dont on ne peut contester la certitude.

« Les évêques assemblés à Lyon pour la conférence qui se tint, de son temps, contre les Ariens, déclarèrent que leur zèle pour la défense de la foi, était excité par l'exemple de Remi qui avait détruit de toutes parts les autels des idoles par une multitude de signes et de miracles... (Ce ne fut pas un miracle, ce fut une « multitude ».)

« Les principaux évêques qui y assistèrent furent Etienne de Lyon, Avit de Vienne, Apollinaire de Valence et Eonius d'Arles. » (S. Grégoire de Tours, Hist. l. II, chap. 34).

Après le témoignage de ces grands évêques, dont deux Avit et Apollinaire furent de grands saints, voici celui d'un Pape, lui aussi un grand saint, saint Hormisdas (1) :

C'est en ces termes qu'il institua saint Remi son légat dans toute la France :

« Nous vous donnons tous nos pouvoirs, pour tout le

(1) Sacré en 514, mort en 523. Zélé défenseur de l'orthodoxie contre les Eutychéens, fit signer par Justin, empereur de Constantinople, le formulaire de foi qui proclamait l'infaillibilité de l'Église en matière de foi.

« royaume de notre cher fils spirituel Clovis, que par la
 « grâce de Dieu vous avez converti avec toute sa nation,
 « par un apostolat et des miracles dignes du temps des
 « apôtres ». (Hincmar. *Vita S. Remigii*, cap. LIV). (1)

Enfin nous avons le propre aveu, bien humble, mais caté-
 gorique, de Remi lui-même dans son *Testament* :

« Parce que Clovis, dit-il, vit que tous les évêques des Gaules,
 « je fus celui qui travaillai le plus à la foi et à la conversion des
 « Francs, Dieu me fit tellement trouver grâce à ses yeux, ainsi
 « que la vertu divine du Saint-Esprit, qui se servit de moi,
 « pauvre pécheur, pour opérer une multitude de miracles pour
 « le salut de la dite nation des Francs, qu'il ne se contenta pas de
 « restituer aux églises les biens qu'il leur avait pris, mais encore
 « qu'il en enrichit beaucoup d'autres de ses propres deniers. » (2)

(1) Chifflet déclare « fausse, imaginaire » cette lettre, pour cette raison qu'il croit péremptoire :

« Hormisdas fut nommé Pape en 515, quatre ans après la mort de Clovis en 511. Donc il ne put envoyer de lettre où il parle de son cher fils Clovis! »

Fort bien ! malheureusement le premier Historien de France, Nicolas Gilles (avant lui il n'y avait que des chroniqueurs), qui a lu tous les chroniqueurs et les a rectifiés les uns par les autres, écrit ceci :

« En l'année ensuivant, cinq cens quatorze, print une maladie audict Clovis de laquelle il trépassa et fut enterré en ladicte église saint Pierre et saint Paul, qu'il avait fondée au mont de Paris, à présent appelée sainte Geneviève. » (*Histoire générale de France*, fol. 20, b; édition de 1573, cote : L 35, 44.)

D'autre part, Viallon, *Histoire de Clovis le Grand* p. 473 et les missels de sainte Geneviève (m. s. n° 1259, fol. 8 et m. s. 90), donnent le **27 novembre** comme anniversaire de sa sépulture (depositio).

Clovis est donc mort autour du **26 novembre 514**.

Enfin saint Hormisdas fut sacré Pape le 20 juillet 514, d'après le *Regesta Pontificum romanorum* de Jaffé. (Bibl. nat. acquisition, n° 103,230.)

Entre le 20 juillet et le 25 novembre 514, le Pape saint Hormisdas eut donc quatre mois et cinq jours pour envoyer fort opportunément la lettre que Chifflet déclare, avec une superbe assurance, « *falsam, commentitiam* ».

(2) *Et quia ex omnibus Episcopis Galliarum pro fide et convocatione Franchorum potissimum me laborare cognovit, dedit mihi Deus tantam gratiam in conspectu ejus, virtusque divina quæ per Spiritum Sanctum, me peccatorem, plurima signa ad salutem præfutæ gentis Franchorum operari fecit, ut*

Impossible de ne pas souligner ici un douloureux contraste : Clovis *fondateur* de la France, enrichit les églises ; Clémenceau et Briand, *destructeurs* de la France, les dévalisent.

Et dire que ces *destructeurs* s'appellent *fondateurs* ! *fondateurs de ruines* alors ?

La Révolution juive a tellement troublé les cerveaux qu'elle renouvelle le prodige de Babel ! Les mots ont perdu leur sens ; les ruines s'appellent des « édifices » et les édifices, des « ruines ».

Soulignons également l'aveu du Saint, qu' « **il fit de nombreux miracles pour la conversion des Francs** ».

Ce furent ces miracles qui les convertirent en effet !

Et ce fut ainsi que le *thaumaturge* prépara la France à sa mission divine. Nous allons voir maintenant le *prophète* lui prédire cette mission.

CHAPITRE VII

Saint Remi prédit la mission de la France

Nous sommes en 496, dans la nuit de Noël ! A l'heure de la naissance corporelle du Christ, à la veille de la naissance spirituelle de Clovis.

Remi, préoccupé des grands événements qui se préparent, vient de passer de longues heures en prières, devant l'autel de l'église Sainte-Marie de Reims et l'adage français : « *Regnum Galliarum regnum Mariæ : Le royaume de France est le royaume de Marie* », a consacré le souvenir de cette prière.

Il s'agit maintenant de donner les suprêmes instructions à celui qui sera demain le premier roi de la catholicité.

Et c'est en l'église Saint-Pierre, en l'église dédiée au Prince des

non solum ablata omnibus ecclesiis Franchorum restitueret, sed etiam de propria gratuità lenitate, plurimas dilaret ecclesias » (Annales, t. vi, p. 420.).

apôtres, que le saint évêque lui a donné rendez-vous, ainsi qu'à la reine Clotilde.

Pourquoi cette église, plutôt que celle de Sainte-Marie qu'il vient de quitter?

Parce qu'il a le pressentiment que les grandes choses qui vont s'y passer, au profit de la France, sans doute, vont s'y passer *surtout* au nom et à la gloire de l'Eglise;

Que c'est là, dans cette église, que va se faire le Concordat, mieux que cela, l'union désormais indissoluble de l'Eglise et de la France, de la Papauté et de la monarchie française!

Et que pour une telle union, le seul palais convenable, c'est une *église de Saint-Pierre!*

Le Roi et la Reine sont donc là réunis avec quelques prêtres et quelques serviteurs. Il est minuit!

Remi leur parle de l'unité de Dieu, de la Trinité des Personnes, de l'Incarnation du Verbe, de la Rédemption.

« Soudain! raconte Hincmar, une lumière plus éclatante que le soleil inonde l'église! le visage de l'évêque en est irradié! En même temps retentit une voix : « *La paix soit avec vous! c'est Moi! n'ayez point peur! persévérez en ma dilection.* » (1)

« **C'est Moi!** » — Qui « Moi »? Si ce n'est en cette nuit de Noël, le divin Enfant, dont la même « *clarté divine* » (2), la même *parole divine* (3), annonça, il y a 500 ans, la naissance aux bergers de Bethléem! (4)

— Qui « Moi »? si ce n'est Celui qui fortifiait ainsi ses bien-aimés apôtres, au moment de les quitter, la veille de sa mort :

(1) « Repente lux tum copiosa totam replevit ecclesiam ut claritatem solis evinceret. Et cum luce vox pariter audita : « Pax vobis, Ego sum ; nolite timere ; manete in dilectione meâ »... (Hincmar, *Vita sancti Remigii*, cap. xxxvi).

(2) « *Claritas Dei circumfulsit illos* » (Luc. II, 9).

(3) « *Pax hominibus bonæ voluntatis.* » (Luc. II, 14).

(4) De là le cri de Noël! Noël! par lequel le peuple acclamait dans la basilique de Reims le Roi nouvellement sacré; cet usage, qui lui rappelait la divine origine de la monarchie française s'est maintenu jusqu'à la Révolution.

« Comme mon Père m'a aimé, je vous ai aimés, *demeurez dans ma dilection* » (Jean xv, 9). (1)

« Quand la voix eut parlé, ce fut une odeur céleste qui embauma l'atmosphère. (2)

» Le Roi, la Reine, toute l'assistance, épouvantés, se jetèrent aux pieds de saint Remi, qui les rassura et leur déclara que *c'est le propre de Dieu d'étonner au commencement de ses visites et de réjouir à la fin* », exactement comme l'ange avait rassuré les bergers : « *N'ayez pas peur, je vous annonce une grande joie.* »

« Puis, soudainement illuminé d'une vision d'avenir, la face rayonnante, l'œil en feu, le nouveau Moïse, s'adressant directement à Clovis, chef du nouveau peuple de Dieu, lui tint le langage — identique quant au sens — de l'ancien Moïse à l'ancien peuple de Dieu. (3)

Moïse, descendu du Sinaï, avait dit au peuple, de la part de Dieu :

« *Si vous écoutez ma voix et gardez mon alliance, vous serez mon peuple de prédilection ; car tous les peuples sont à moi.*

« *Vous serez mon royaume sacerdotal, ma nation sainte.* » (Exod. XIX 5-6).

Remi dit à Clovis, de la part de Dieu :

« **Apprenez, mon fils, que le royaume de France est prédestiné par Dieu, à la défense de l'Eglise romaine qui est la seule véritable Eglise du Christ.** (4)

(1) Hincmar constate que c'est bien d'une manifestation de Notre-Seigneur qu'il s'agit : « *ut patenter ostenderetur illuc Auctorem lucis et pacis et suavitatis venisse.* » (*Vita sancti Remigii*, cap. xxxvi).

(2) « *Incredibilis suavitatis odor in eadem domo remansit.* » (Hincmar, *Vita sancti Remigii*, cap. xxxvi).

(3) « *Quod de Moyse scriptum legimus quia splendida facta est facies ejus dum respiceret in Deum (Exod. xxxiv), hoc et in beatum Remigium luce splendidâ illustratum factum fuisse audivimus.* » (*Vita sancti Remigii*, cap. xxxvii).

« *Vir sanctus... prophético repletus spiritu, cuncta quæ eis vel semini eorum eventura erunt prædixit (id.)*

(4) « *Qualiter scilicet successura eorum posteritas esset... sanctam Ecclesiam sublimatura, nobilissime propagatura et gubernatura.* » (id.)

« Ce royaume sera, un jour, grand entre tous les royaumes.

« Et il embrassera toutes les limites de l'Empire romain! (1)

« Et soumettra tous les autres royaumes à son sceptre! (2)

« Il durera jusqu'à la fin des temps! (3)

« Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la foi romaine...

« Mais il sera rudement châtié, toutes les fois qu'il sera infidèle à sa vocation. » (4)

C'est bien là l'éclair qui illumine tout l'avenir de la France en lui assignant sa vocation! (5)

C'est bien aussi le « fracas du tonnerre », dont parle Sidoine Apollinaire.

Mais éclairs et tonnerres sont ici de rigueur, puisque nous sommes au Sinaï, je veux dire au baptistère de Reims.

La prophétie comprend quatre points :

1^o La *vocation* de la France : elle est le **soldat de Dieu!**

2^o Sa *gloire* future : elle sera **sans égale!**

3^o Sa *durée* : **celle même de l'Eglise!**

4^o La *sanction* divine : **récompense ou châtimement uniques au monde**, comme sa gloire.

Telle fut la promesse divine, faite au « royaume de France », dans la nuit de Noël et acceptée en son nom, le lendemain, par

(1) « *Omniq̄ue Romanà dignitate regnoque politura* » (id.) Réalisé à la lettre sous Charlemagne et saint Louis et au figuré, de tout temps, par l'influence constamment prépondérante de la France dans le monde.

(2) « *Et victorias contra aliarum gentium incursus adeptura.* » (id.)

(3) *Genus regium quod, in regie majestatis culmen perpetuo duraturum statuens elegi, baptizavi, etc.* » (Flodoard. *Historia ecclesie remensis*, Testamentum sancti Remigii, lib I, cap. XIII).

(4) Cette prophétie est clairement indiquée dans les *Malédiction*s et *Bénédictions* de saint Remi, qu'on trouvera plus loin, dans son Testament, d'après Flodoard (*Hist. eccl. rem.* lib. I, cap. XIII.)

(5) Bien remarquer que la prophétie est faite directement à la race, à la postérité, à la *famille royale*, « *semini, generi regio, posteritati* » comme si la *race était aussi inséparable de la France*, que la France est inséparable de l'Eglise.

Clovis, quand, au moment du baptême, il consentit, lui, « fier Sicambre, » à courber la tête sous la main bénissante de saint Remi, à « brûler ce qu'il avait adoré, à adorer ce qu'il avait brûlé. »

Telle fut la promesse divine qu'à ce moment précis du baptême, vint ratifier un nouveau miracle, éclatant parmi les miracles, « digne des temps apostoliques », comme dit saint Hormisdas et que voici d'après Hincmar :

CHAPITRE VIII

La sainte Ampoule

« Dès qu'on fut arrivé au baptistère, le cleric qui portait le Chrême séparé par la foule de l'officiant, ne put arriver à le rejoindre. (1)

« Le saint Chrême fit défaut.

« Le pontife alors lève au ciel ses yeux en larmes et supplie le Seigneur de le secourir en cette nécessité pressante.

« Soudain apparaît, voltigeant à portée de sa main aux yeux ravis et étonnés de l'immense foule, une blanche colombe tenant en son bec une ampoule d'huile sainte, dont le parfum d'une inexprimable suavité embauma toute l'assistance. (2)

(1) Ce qui se voit journellement dans les foules nombreuses, à Lourdes par exemple ! Or, il y avait là 3.000 Francs et deux fois plus de curieux !

(2) Le bienheureux Raymond de Capoue, confesseur de sainte Catherine de Sienne, raconte qu'un jour qu'elle priait dans sa chambre que son père Jacomo lui avait interdit de fermer, celui-ci entra brusquement et vit une blanche colombe reposant sur la tête de sa fille.

La colombe disparut par la fenêtre !

— Quel est cette colombe ? interrogea le père.

— Je n'en ai point vu !...

Raymond de Capoue ajoute : « Je ne tiens pas le fait du père de Catherine, mais des parents qui habitaient sa maison et le lui avaient souvent entendu raconter. Ils ajoutaient « qu'il avait vu souvent la même chose », ce qui lui inspirait un tel respect pour sa fille qu'il défendit de la troubler. (*Vie de sainte Catherine* par le B. Raymond de Capoue, pp. 28-31).

« Dès que le prélat eut reçu l'ampoule, la colombe disparut !
 « Le roi, réjoui de ce nouveau miracle (mais non étonné, il en avait déjà tant vus) s'empresse de demander le baptême »
 (*Vita S. Remigii*, cap. xxxviii).

Une colombe aussi était descendue du Ciel, au baptême du Fils de Dieu, dans les eaux du Jourdain.

La colombe est l'emblème de l'Esprit-Saint !

Quoi d'étonnant que le même Esprit qui vint, sous forme de colombe, au baptême du Christ, révéler au monde sa mission divine, vint, sous forme de colombe, au baptême de Clovis, révéler au monde la mission divine du Fils aîné de l'Eglise ?

C'est le plan divin qui se déroule dans sa majestueuse unité, sans que rien ne puisse troubler ou gêner l'harmonieuse ampleur de son mouvement, rien, pas même les objections des pygmées de la critique dite moderne.

Un d'eux, Gabriel Ledos, archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, écrit doctoralement :

« Une tradition dont le premier garant est un auteur du XIII^e siècle, Guillaume Le Breton, veut qu'un ange ait apporté du ciel, pour le sacre de Clovis, la fiole contenant l'huile, etc. ».

Et d'abord, ce n'est pas un « ange », c'est une *colombe* !

Et d'une !

Hincmar, Flodoard, Aïmoin, qui racontent le fait trois ou quatre cents ans avant Guillaume Le Breton, ne sont pas du XIII^e, mais du X^e et du IX^e siècle !

Et de deux !

Hincmar qui, le premier des historiens connus, l'a raconté au IX^e, 300 ans après la mort de saint Remi, ne l'a pas inventé.

Il l'a pris dans les traditions *vivantes*, de son temps, qu'il a contrôlées par les inscriptions des monuments anciens (*pita-ciolis*), par les feuilles (*schedulis*), recueillies par lui de la Grande Vie manuscrite de saint Remi du VI^e siècle, dont saint Fortunat, également du VI^e, avait fait un extrait populaire en 170 lignes ! Et de trois !

Si, dans cet extrait, Fortunat ne parle pas de la sainte Ampoule, il prend soin de nous dire pourquoi :

« *Appliquons-nous à dire peu de chose et à en omettre beaucoup, car si l'aridité de notre parole pouvait raconter et la mémoire retenir toutes les merveilles opérées par d'aussi grandes vertus, la fin du jour arriverait plus vite que la fin de notre récit.* » (1)

Non ! il ne parle pas de la sainte Ampoule, mais il l'insinue clairement, dans « *ces merveilles opérées par d'aussi grandes vertus* » qu'il appelle « *les dons les plus précieux et les plus grands de la divine munificence* ». Ces « dons précieux », comme la sainte Ampoule, sont surtout pour l'édification des rois. Lui, ne vise que l'édification du peuple. Voilà pourquoi il n'en parle pas.

Notre-Seigneur aussi disait à ses disciples la veille de sa mort : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter en ce moment ; quand l'Esprit-Saint sera venu, il vous enseignera toute vérité. » (Joan. xvi, 2).

On voit que le critique Ledos aurait pu se mieux renseigner avant d'écrire doctoralement des énormités.

Au surplus la question a été agitée et vidée avant lui, par des critiques dont quelques-uns étaient d'autre envergure que lui.

Disons tout de suite que la tradition, telle qu'Hincmar la recueillit et la formula *sans protestation aucune*, au IX^e siècle, était encore universellement acceptée au commencement du XVII^e ; elle avait donc 800 ans de possession incontestée.

Le bordelais du Haillan (1535-1610), un précurseur de Voltaire, le premier dans son *Histoire générale des rois de France jusqu'à Charles VII*, la révoqua en doute et pendant qu'il était en veine de négations, y ajouta Jeanne d'Arc !

Il s'attira la verte et décisive réponse suivante du docteur Richer (voir p. 61) :

« Le titre d'historien que cet homme a usurpé, l'obligeait de voir et examiner le procès de cette fille et sa justification

(1) « *Studeamus ergo pauca dissere, plurima præterire... Nam si tantarum virtutum signa aut ariditas nostri sermonis posset excolere aut memoria retinere, prius habere poterit terminum lux hodierna qua pagina.* » (Migne. *Cursus completus*, vol. 88, col. 527-532).

attestée par cent douze témoins libres de tout reproche et en juger selon les règles de l'Histoire : que s'il n'avait pu avoir les actes du procez ou n'avait voulu prendre la peine de les lire et desveloper, au moins ne devrait-il ignorer ce que Monstrelet, partisan du Bourguignon, a escrit au même temps, seavoir que la Pucelle avoit esté bien examinée et qu'on fut un longtemps au conseil du Roy, auparavant que de luy vouloir adjouter aucune créance...

« Pour moi je ne me puis persuader que du Haillan, natif de Guyenne, ne fust de quelque extraction angloise, n'ayant pu celer la haine qu'il portait à cette vierge.

« De mesme, pour faire l'homme d'estat et l'entendu aux affaires politiques, à osé controller et révoquer en doute la sainte Ampoule et les fleurs de lys apportées du ciel.

« Plus tôt devait-il n'en point parler du tout que d'en escrire de la sorte; veu même que les étrangers ne nous envient point (ne nous contestent point) ces bénédictions célestes, ainsy que j'ai autrefois ouy dire à défunct M^e Pierre Pithou (protestant) parlant avec mépris de l'Histoire de du Haillan, comme d'un homme téméraire et ignorant. » (Histoire inédite. Bibl. nat. fonds fr. n^o 10.448).

Richer dit : « Les étrangers ne nous envient point ces bénédictions célestes. » C'était vrai alors (1630). Ce ne l'était plus 20 ans plus tard.

Sait-on, par exemple! qu'en pleine Fronde, pendant que le peuple s'amusait des épigrammes échangées par les Frondeurs, une véritable bataille d'intellectuels s'engageait autour de la sainte Ampoule?

Elle devait durer 52 ans!

Elle s'ouvrit à l'occasion du fameux conflit diplomatique du banquet de Nuremberg (1651). (1)

« Comment! s'écria Chifflet, l'admirateur attardé de la puissance disparue de Charles-Quint, comment! les Rois de France auraient le pas sur tous les autres, sous prétexte que seuls ils sont oints d'une huile apportée du Ciel!

(1) Voir la note 1 de la page 23.

« Cela ne saurait être ! cela ne sera pas ! »

Et l'espagnol Chifflet qui avait essayé d'établir, dans 20 volumes in-f^{os}, que la dynastie espagnole était supérieure à la dynastie française (*Prærogativa, sive responsa ad Francorum objectiones*); qu'elle était plus ancienne (*lumina genealogica*); qu'elle avait mieux observé la loi salique (*lumina salica*); que Philippe IV avait sur l'Alsace des droits de *propriété* et de *protection*; que l'empereur d'Autriche avait des droits identiques sur la Lorraine; Chifflet essaya de démontrer que la sainte Ampoule, « nullement miraculeuse », ne conférait aucun privilège au roi de France.

Il ouvrit le feu par un volume in-f^o de XII-117 pages, publié à Anvers, à l'imprimerie Moret, sous ce titre : « *De Ampullâ remensi nova et acquirata disquisitio, ad dirimendam litem de prærogativâ ordinis inter reges.* »

Le principal argument de ce volume que j'ai lu tout entier, avec soin — « *acquiratè* » comme il dit — se réduit à ceci :

Aucun des chroniqueurs accrédités, depuis saint Remi jusqu'à Hincmar de Reims (300 ans), ne parle de la sainte Ampoule.

Donc, elle n'existe pas et la tradition est inventée par Hincmar!

C'est exactement comme si nous disions : « Aucun des historiens accrédités, depuis Jeanne d'Arc jusqu'à Anatole France, en passant par Henri Martin, Michelet, Quicherat lui-même, ne parle du *miracle* de Jeanne d'Arc !

« Donc, ce miracle n'existe pas et a été inventé par Pie X ! »

En fait, son argument purement négatif, est faux.

Il n'est pas vrai que la tradition de la sainte Ampoule ne se rattache pas à son origine.

Hincmar, qui nous l'a transmise, nous dit qu'il l'a reçue de la Grande Vie de saint Remi, parue aussitôt après sa mort et conservée intacte, près de son tombeau et de la sainte Ampoule elle-même, pendant plus de 200 ans; Vie depuis en partie disparue, par le malheur des temps (1), mais toujours vivante

(1) A la mort de Pépin d'Héristal (715) la Neustrie se souleva sous la conduite de Mainfroi, maire du Palais contre l'Austrasie dont le maire du palais

dans le monastère qui l'abritait, où il en a recueilli les dernières feuilles avec lesquelles il a pu facilement reconstituer le reste.

Et cette sainte Ampoule qui était là, qu'Hincmar n'avait pu inventer — quoique en dise Chifflet — puisqu'avant lui elle était « connue, vénérée, comme étant, de **notoriété publique, miraculeuse,** » cette sainte Ampoule n'était-elle pas à elle-même sa propre preuve? Bref, la lutte fut vive!

Comme dans l'Affaire Dreyfus, il y eut deux partis : le parti français et le parti de l'étranger.

Dans le camp étranger, derrière l'espagnol Chifflet, se rangèrent le P. Bollandus, jésuite, son ami, espagnol comme lui, le P. Labbe, jésuite de Bourges et la plupart des maisons de l'Ordre, le P. Antoine Pagius, cordelier provençal, etc.

Dans le camp français, derrière le P. Mabillon, bénédictin, se rangèrent la plupart des bénédictins, le P. de Longueval, jésuite, etc.

Leurs livres, à la Bibliothèque nationale, gardent la trace de leurs luttes :

Deux exemplaires d'un ouvrage du jurisconsulte Forcadel de Béziers : *De Gallorum imperio et philosophiâ* (1580), racontant les merveilles de nos origines, se trouvaient, l'un à la bibliothèque des moines de Saint-Bernard de Paris, l'autre à la bibliothèque du collège parisien des Jésuites.

L'exemplaire des Cisterciens était intact. Mais celui des Jésuites était mutilé des deux feuillets 370 et 371 (4 pages)..... relatant le miracle de la sainte Ampoule!

Ce sont les deux seuls manquant, dans un volume de plus de 500 feuillets (1000 pages)! On voit la trace de la déchirure!

Par contre les ouvrages de Chifflet, notamment sa *Nova disquisitio Ampullæ remensis*, intacts chez les Jésuites, sont

était Charles-Martel; une guerre sauvage en résulta, qui dura 8 ans et se termina (723) par la victoire de Charles Martel. Mais la Champagne ravagée par les belligérants vit ses monastères conquis, ses moines dispersés et réduits à vivre du travail de leurs mains, « la religion presque anéantie », dit Hincmar; c'est au cours de ces malheurs qui ne durèrent guère plus de 20 à 25 ans, que la *Grande Vie de saint Remi* disparut de l'abbaye de Reims.

criblés, chez les religieux de saint Bernard, de notes manuscrites marginales comme les suivantes :

« *Calumnia Chiffletii... imperitiam Chiffletii... Chiffletio fabulatori... Chiffletius eadem injustitiâ prosequitur... Vide falsitatem hujus falsi Luitprandi... Vide quanta fides sit adhibenda auctori!... Vide responsionem apud, etc... Fallitur Chiffletius, etc.* »

En tête du volume des *Opera politica* de Chifflet, se trouve son portrait avec cette dédicace au bas : « *Vindici hispanico* » et cette devise en tête : « *Avia peragro loca* ».

Le moine de saint Bernard commente ainsi la devise : « *quam perfecte hoc symbolum (avia peragro loca) Chiffletio conveniat!* Ce qui se traduit :

« *Si vous saviez avec quelle perfection Chifflet parle sans savoir ce qu'il dit!* »

De son côté Chifflet qui avait appelé Hincmar « halluciné », parce qu'il avait dit que Clovis avait été baptisé à Reims et non à Tours (ce qui est aujourd'hui absolument démontré), l'appela faussaire, « *chef d'erreur, antesignanus erroris,* » à propos de la sainte Ampoule.

Mabillon lui répondit : « Comment se fait-il qu'Hincmar, au sacre et au couronnement de Charles-le-Chauve, comme Roi de Lorraine, à l'Assemblée de Metz (869), lui ait parlé de son ancêtre Clovis, « *baptisé dans la métropole de Reims et sacré Roi (unctus in regem) avec un Chrême venu du Ciel, d'où nous l'avons encore?* » Ce sont ses propres expressions.

« Est-il vraisemblable qu'Hincmar ait été assez impudent et imprudent pour donner un objet d'invention nouvelle comme une précieuse relique de l'antiquité, en présence d'une assemblée nombreuse d'évêques, de seigneurs et de personnages de tout rang?

« Est-il vraisemblable qu'il en ait parlé sans commentaire, sans explication d'aucune sorte, comme d'un fait universellement connu et certain pour tout le monde, si réellement il ne l'était pas? »

Mabillon conclut : « **Le fait de la sainte Ampoule au temps d'Hinemar, était donc tout ce qu'il y avait de plus reçu et de**

plus certain (*receptissima et exploratissima*) » (*Annales bened.* t. I, ad annum 533).

Ce n'est donc pas Hincmar qui l'a inventée!

— Ce sont les moines de saint Remi! dut penser Chifflet.

— Ah! les moines de saint Remi, parlons en :

Eux! qui avaient laissé moisir et manger des vers cette Vie merveilleuse de leur Père, qu'Hincmar appelait « *Le Livre saint de France* », ils étaient bien incapables de fabriquer une Ampoule qui la justifiât et lui servît d'argument.

Il fallut même que la matière (verre dépoli) en fut autrement résistante que les parchemins, qui ne purent, eux, résister à leurs ennemis coalisés : l'injure du temps et la négligence des moines.

Qu'on juge de cette négligence! les procès manuscrits de Jeanne d'Arc qui ont aujourd'hui 478 ans d'existence et que j'ai eu longtemps entre les mains, sont en parfait état de conservation à la Bibliothèque nationale.

La Grande Vie de saint Remi sur vélin (peau résistante), au bout de 300 ans, tombait en lambeaux!

Hincmar n'en a recueilli que ce qu'en avaient laissé les vers et les rats, pendant les 25 années d'abandon, presque total, du monastère, au temps des guerres civiles entre Charles-Martel et Mainfroi.

Et l'on voudrait que ces moines eussent inventé la sainte Ampoule!

Ils n'étaient même pas capables de la conserver!

Et c'est merveille qu'Hincmar ait pu la retrouver intacte, à côté des manuscrits en partie disparus.

Savez-vous à quoi ces manuscrits servaient aux moines dégénérés de Saint-Remi?

A serrer les gains de leurs opérations commerciales!

C'était leur portefeuille ou leur porte-monnaie, comme vous voudrez!

Ah! si la sainte Ampoule leur survécut, croyez bien que ce ne fut pas grâce à eux, mais uniquement parce qu'elle ne rencontra pas de brocanteur juif pour la monnayer!

Mais c'est là aussi un terrible argument en faveur du mira-

cle, qui après avoir résisté au malheur des temps, n'eut pas de peine à renverser les montagnes d'objections spéciieuses de l'espagnol Chifflet et de son école.

Après avoir réfuté, un par un, comme savait le faire le *Père de la critique moderne*, tous les arguments de ces hypercritiques qu'il appelle « *severiores critici* », Mabillon émet un seul doute, à savoir : si la sainte ampoule d'Hincmar ne serait point une des deux ampoules que saint Remi avait en effet remplies miraculeusement *avant* le baptême de Clovis, à l'occasion de la maladie d'un illustre personnage mourant qui lui demanda le baptême; miracle que ne put inventer Hincmar, puisqu'il est raconté dans la Préface d'une messe de Saint-Remi, relatée dans un vieux manuscrit de l'Eglise de Reims, écrit avant l'an 800, c'est-à-dire bien avant Hincmar, au temps même de saint Fortunat. (1)

Est-ce d'une de ces deux ampoules ou d'une autre, que parle Hincmar?

Il n'oserait l'affirmer (*temere asserere nolim*).

Ce qu'il affirme bien, par exemple! c'est ceci :

« Que ce soit cette ampoule ou une autre, je ne puis douter de sa vérité! »

Et Mabillon conclut :

« Puisqu'aucun de ces arguments ne démolit la vérité de la sainte Ampoule, l'autorité de cette très ancienne tradition des Eglises de Reims et de France demeure donc entière. »

(1) Ce malade avait mandé saint Remi qui se trouvait de passage dans la région.

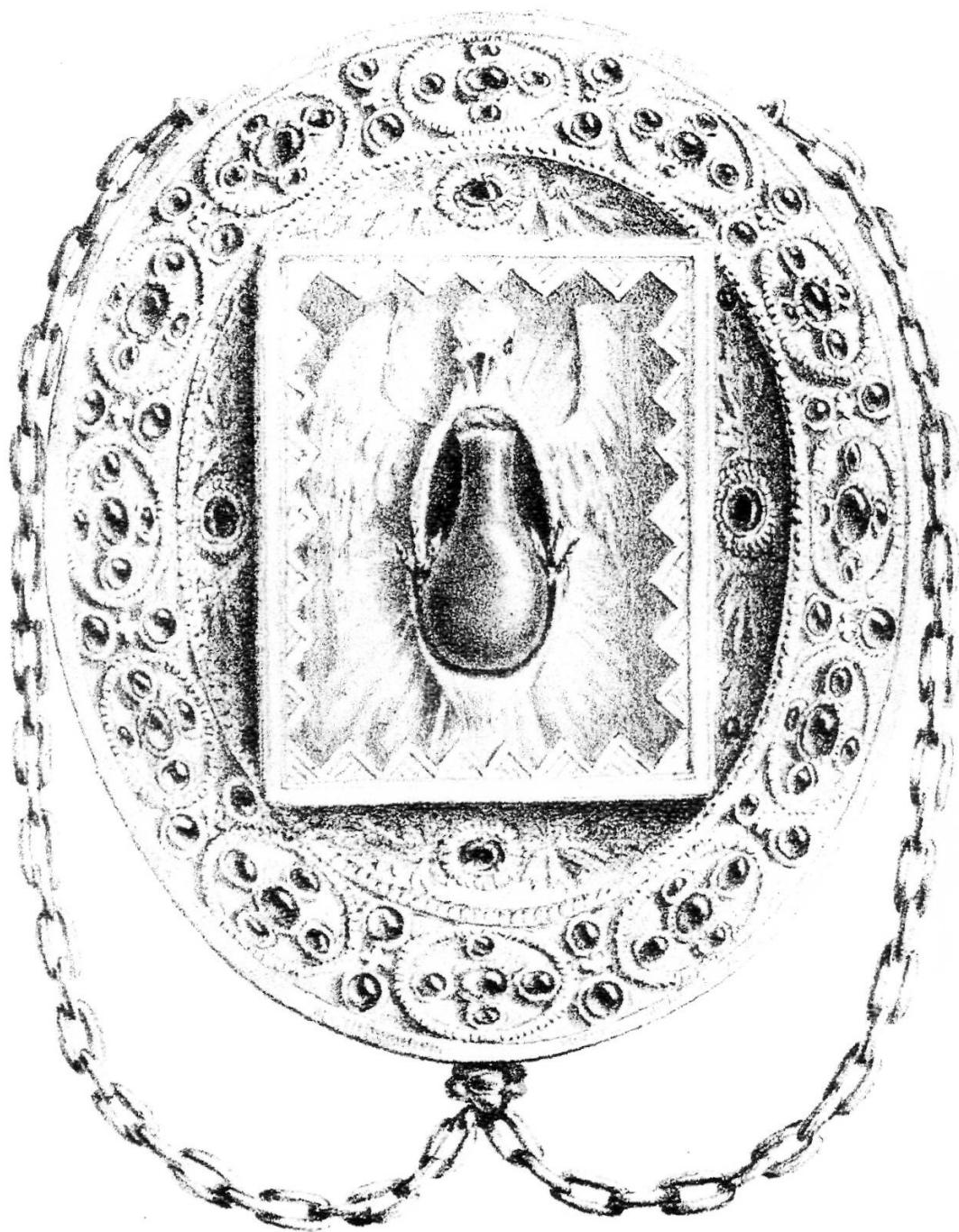
L'évêque demande au curé de l'endroit les saintes huiles : l'ampoule du Saint-Chrême était complètement vide, celle de l'huile des catéchumènes, à peu près.

Il les fait déposer sur l'autel, *pendant qu'il prie*.

Sa prière achevée, il va les chercher et les trouve pleines.

Le vieux manuscrit mentionne ainsi le miracle :

« Dum autem cuidam agrolo baptizando chrisma quæreretur et nihil inveniretur, sic ampullas vacuas super altare jussit mitti ut ipse se interim in oratione prosterneret. Tunc cælesti rore chrismatis benedictione perfunditur ». (*Annales Benedict.* t. I, p. 680).



SAINTE AMPOULE

ANCIEN RELIQUAIRE BRISÉ EN 1793

autrefois renfermé dans le tombeau de Saint-Remi

Il écrivait cela en 1703, quatre ans avant sa mort, en conclusion d'une discussion qui avait duré 52 ans (1651-1703)!....

Quant au doute du savant bénédictin, ce n'était guère qu'un doute de surface! Ne savait-il pas qu'Hincmar qui raconte les deux miracles et qui les distingue, en leur assignant une origine différente, devait avoir de graves raisons de croire que l'un n'était pas l'autre et que les deux ampoules miraculeuses du vieux manuscrit de Reims, ne pouvaient avoir aucun rapport avec celle du baptême de Clovis, reçue de la tradition par la *Vie gauloise* de saint Remi, dont il avait recueilli les débris, *peut-être dans ces débris mêmes*, que n'avaient eus en mains ni Mabillon, ni Chifflet, ni aucun des contradicteurs ou défenseurs de la relique.

Donc la tradition de l'*Ampoule apportée du Ciel par une colombe*, elle aussi, demeure entière! (1)

Et certes! ce miracle était-il plus merveilleux que les miracles — *bien authentiques ceux-là!*... — de l'épée de sainte Catherine de Fierbois ou de *la colombe* s'échappant du bûcher de Jeanne d'Arc?

Et le grand malheur des critiques du XVII^e siècle fut d'avoir trop scruté le récit d'Hincmar et pas assez les procès manuscrits de la Pucelle d'Orléans, qui en sont la péremptoire et décisive confirmation, écrite.... *par ses ennemis!*

Oui, Jeanne d'Arc, fille de saint Remi, est la preuve *divine* des miracles et des prophéties de saint Remi!

Jeanne d'Arc, « *de par le Roi du Ciel* », n'appelle Charles VII « lieutenant du Roi du Ciel au saint royaume de France », que parce que saint Remi a dit de ce royaume qu'« il est prédestiné par Dieu à la défense de l'Eglise romaine! »

(1) La sainte Ampoule s'est conservée jusqu'à la Révolution, à l'abbaye de saint Remi.

Elle fut brisée, c'est vrai, en 1793, par le révolutionnaire Ruhl; mais une partie du Saint-Chrême a pu être recueillie par l'abbé Seraine, curé de Saint-Remi et enfermée dans une nouvelle Ampoule, reproduction de l'ancienne, qui a servi en 1825 au sacre de Charles X. Elle est aujourd'hui la proie des liquidateurs de la République. Mais le Roi va venir bientôt l'arracher aux mains crochues de ces barbares contemporains.

Jeanne d'Arc, « *de par le Roi du ciel* », ne conduit Charles VII à Reims — et non à Tours ou Orléans, ce qui était bien plus facile! — que parce qu'à Reims se trouve l'Ampoule reçue du Ciel par saint Remi pour le sacre des rois de France!

Et l'écu de Jeanne d'Arc, portant une colombe aux ailes éployées, tenant au bec cet écriteau : « *De par le Roi du ciel* » ne rappelle-t-il pas à merveille la colombe apportant à Remi la sainte Ampoule « *de par le Roi du ciel?* »

Jeanne d'Arc, « *de par le Roi du ciel* », ne dit de la couronne de France qu' « *elle durera mille ans et plus* », que parce que saint Remi dans son Testament a dit qu' « *elle durera toujours.* »

Jeanne d'Arc, « *de par le Roi du ciel* », n'a dit des malheurs de la guerre de Cent ans : « *Dieu a permis que les Français fussent battus à cause de leurs péchés* » (8^e interrog. secret 17 mars 1431), que parce que saint Remi a dit : « *Ce royaume sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle à sa vocation!* »

On voit les rapports étroits qui unissent, à mille ans de distance, la fille au père, les miracles de Jeanne d'Arc aux miracles de saint Remi.

Mais à cette époque de renaissance païenne et de libre-examen, la mode venait de naître d'étouffer le miracle, non de le faire resplendir.

Voilà comment la critique laissait dormir dans les rayons poudreux de la Bibliothèque royale, le miracle de Jeanne d'Arc, pendant qu'elle égorgait dans toutes les règles le miracle de saint Remi.

Il est un autre miracle égorgé par elle, également confirmé par Jeanne d'Arc, celui des « fleurs de lys 'apportées du Ciel », dont parle Richer. Le voici d'après Nicolle Gilles, dans son *Histoire de France*, parue en 1492 : (1)

(1) La première écrite en français; avant lui il n'y avait eu que des chroniqueurs latins.

L'imprimerie qui venait d'être inventée et de donner comme coup d'essai *la Bible*, donna ensuite *l'Histoire* de Nicolle Gilles; elle eut un succès prodigieux, 17 éditions au XVI^e siècle; mais elle tomba, au XVII^e, sous les coups

CHAPITRE IX

Les armes de France

« On lit... en auculnes escriptures qu'en ce temps avoit un hermite, prudhomme et de sainte vie qui habitoit en un bois près d'une fontaine, au lieu qui de présent est appelé Joye-en-val, en la chastellenie de Poissy, près Paris : auquel hermite ladicte Clotilde, femme dudict Roy Clovis avoit grande fiance et pour sa sainteté le visitoit souvent et luy administroit ses nécessitez.

« Et advint un jour que ledict hermite estant en oraison, un ange s'apparut à luy en luy disant qu'il feist raser les armes des trois croissans que ledict Clovis portoit en son escu (combien qu'aucuns disent que c'estoient trois crapeaux) et au lieu d'iceux *portast un escu dont le champ fust d'azur, semé tout de fleurs de liz d'or, et luy dist que Dieu avoit ordonné que les Rois de France portassent doresnavant telles armes.* (1)

« Ledict hermite revela à la femme dudict Clovis son apparition : laquelle incontinant feist effacer lesdits trois croissans ou crapeaux et y feist mettre lesdictes fleurs de liz et les envoya audict Clovis son mari, qui, pour lors, estoit en guerre contre le Roy Audoc, sarrazin qui estoit venu d'Allemagne à grande multitude de gens, ès parties de France et avoit son siège devant la place de Conflans sainte Honorine, près Pontoise.

« Clovis se combattit et eut victoire : et combien que la bataille commençast en la ville, toutesfois fut achevée en la montaigne, en laquelle est à présent la tour de Montjoye.

de la critique de négation et de ruines dont nous analysons les méfaits. Cela n'ôte rien à sa valeur intrinsèque; au contraire!

(1) Le lys est l'emblème de la Vierge Marie; Marie est reine de France. C'est par un lys que Gabriel salua sa virginité! Et nous avons mille raisons pour une de croire que ce fut Gabriel qui apporta le lys de Marie aux rois de France!

« Et là fut prins premièrement et nommé *le cry des François* et les armes, c'est à savoir Montjoye et depuis y a été adjousté Sainct-Denis.

« Et en la révérence de la mission desdictes fleurs de liz, fut illec en la vallée fondé un monastère de religieux qui fut et encore est appelé l'abbaye de Joye-en-val, pour la mission de la sainte Ampolle et desdictes fleurs de liz qui furent envoyées à ce grand roy Clovis, premier roy chrestien. (1)

« Enquoy appert évidemment que Dieu notre père et Sauveur a *singulièrement aimé les Rois de France et les a voulu décorer et garnir de singulières grâces et prééminences pardessus tous autres rois et princes terriens et d'iceux faire les deffenseurs de la sainte Foy et Loy de Jésus-Christ.* (2)

« Ce qui appert par l'interpretation desdictes fleurs de liz qu'il leur transmet : car par icelles bien entendues peut-on veoir qu'en une fleur de liz, il y a trois fleurons, un grand haut au milieu et deux moyens d'une pareille hauteur aux deux costez.

» Le haut fleuron, au milieu, signifie *la sainte Foy et Loy de Jésus-Christ* : et les deux, de moyenne hauteur, qui sont l'un à dextre et l'autre à senestre signifient *sapience et noblesse* : lesquels sont ordonnez pour soustenir garder et deffendre le haut fleuron qui est entre deux qui signifie la foy.

» L'un c'est à sçavoir, *sapience*, par *argumentation* (ce sont les docteurs et cleres des universitez dont le royaume est plus décoré que nul autre royaume) et l'autre, par *force et puissance d'armes* : ce sont les princes, barons, chevaliers et aultres plusieurs nobles, dont y a grande multitude en ce dict royaume de France. » (Edit. 1573, fol. 18.)

(1) Joye-en-Val, aujourd'hui Chambourey, canton de Saint-Germain-en-Laye, nous montre encore les ruines de son abbaye de Prémontrés fondée en 1221.

(2) On voit que Nicolle Gilles connaît à merveille la mission surnaturelle de la France, même sans tenir compte du miracle de Jeanne d'Arc qui la confirme ! Que serait-ce, s'il avait eu comme nous la bonne fortune de voir éclater ce miracle à travers les manuscrits de ceux-là mêmes qui l'envoyèrent au bûcher!...

Le savant Jésuite du XVI^e siècle, Ribadeneira, qui ne dut qu'à son titre d'espagnol de ne pas être élu général de l'ordre — le Pape en avait fait la défense — raconte un peu différemment le prodige, en y mêlant l'erreur ; il parle d'un « écusson apporté du Ciel » ; il n'y eut pas d'écusson, mais simplement un ordre céleste de remplacer les anciennes armoiries par les fleurs de lys.

Ordre analogue à celui reçu par Jeanne d'Arc concernant son étendard !

Ah ! cet étendard comme il consacre admirablement la tradition.

Ce fut Gabriel qui apporta les lys aux Rois de France à Joye-en-val ! (1)

Ce fut Michel, patron de la France depuis le baptême de Clovis, qui les promena triomphalement à travers le monde conquis à la vérité catholique.

Et Jeanne d'Arc, « de par le Roi du Ciel », fait parsemer de lys d'or son étendard, *il fait peindre Michel* patron de la France et *Gabriel* « tenant en mains une fleur de lys que le Christ bénissait », dit, son aumônier Pasquerel.

(1) Il est de foi qu'il y a des anges chargés de remplir des missions divines dans le monde ; il ne faut donc pas s'étonner de les y voir les remplir quelquefois. Ce fut S. Gabriel par exemple qui fut chargé de toutes les missions concernant le Christ.

Il donne, 500 ans d'avance, à Daniel, la date précise de sa naissance.

Il annonce à Zacharie la naissance de son précurseur Jean-Baptiste.

Il annonce à Marie qu'elle est choisie pour être sa Mère.

Le Christ né, Gabriel préside au concert des anges qui saluent sa naissance.

Menacé par Hérode, il le conduit en Égypte et sept ans plus tard le ramène à Nazareth.

Quoi d'étonnant qu'il ait apporté aux Rois de France, choisis de Dieu pour protéger l'œuvre du Christ, ces lys dont il avait salué, 500 ans plus tôt, sa conception virginale ; que, mille ans plus tard, il ait apporté ces mêmes lys à Jeanne d'Arc, investie de la mission divine de sauver les rois de France ?

Les hommes bornés, varient dans leurs plans. Dieu ne varie pas dans les siens, qui se poursuivent à travers les siècles, dans leur majestueuse unité, sous l'œil divin qui les contemple, sous la main divine qui les conduit, des hauteurs sereines de l'éternité.

— « Les deux anges peints sur votre étendard, représentaient-ils saint Michel et saint Gabriel? » lui demanda Cauchon.

— « *Ils n'y étaient que pour l'honneur de Notre-Seigneur... L'étendard était commandé par Notre-Seigneur, par les voix des saintes Catherine et Marguerite... j'ai tout fait par leur commandement.* » (9^e et dernier interrogatoire secret, 17 mars 1431).

« *Tout* », **jusque et y compris l'apposition des lys!**

Le savant cardinal napolitain Baronius, comme l'espagnol Ribadeneira, profondément convaincu de la réalité de toutes ces merveilles, spécialement de la sainte Ampoule, en tire, comme Nicolle Gilles, la leçon qu'elles comportent :

« *Par ces éclatants miracles Dieu a voulu montrer avec évidence le prix qu'il attachait à ce que les Rois de France, avec leur peuple, fussent toujours étroitement liés à la Religion catholique.* » (Annales, anno 499, paragr. xxix.) (1)

« *Liés à la religion catholique* » qu'est-ce à dire? si ce n'est fidèles à leur Vocation de protecteurs officiels de l'Eglise.

CHAPITRE X

Le Roi de France, protecteur officiel de l'Eglise

Et pour bien marquer que telle était la signification du baptême de Clovis, que ce n'était pas seulement une fête de la France mais une fête de l'Eglise, que c'est bien ainsi que l'entendait le Chef de l'Eglise lui-même, le pape Anastase II, qui venait de monter sur le trône de Saint-Pierre, écrivit aussitôt à Clovis :

« *Glorieux fils, nous nous félicitons que votre avènement à la foi inaugure notre pontifical. Un si grand événement fait*

(1) C'est ce lien qu'a rompu la Révolution. Mais il se reformera, soyez-en sûr et plutôt qu'on ne pense.

tressaillir de joie le siège de Pierre ; il voit la plénitude des nations se diriger vers lui à grands pas ; il voit dans la suite des âges se remplir le filet que doit jeter dans la haute mer le pêcheur d'hommes qui est en même temps le porte-clef de la Jérusalem des Cieux.

« Que la joie de votre père vous fasse croître dans les saintes œuvres. Comblez nos désirs, **soyez notre couronne et que notre Mère l'Eglise s'applaudisse des progrès du grand roi qu'elle vient d'enfanter à Dieu.**

« *Illustre et glorieux fils, soyez sa gloire ; soyez pour elle une colonne de fer : Esto illi columnam ferream...*

« *Nous louons Dieu qui vous a retiré de la puissance des ténèbres pour faire d'un si grand prince le défenseur de son Eglise et opposer votre gloire aux attaques des pervers.*

« *Courage, aimé et glorieux fils ! méritez que le Dieu tout puissant, couvre de sa céleste protection, votre sérénité et votre royaume ; qu'il ordonne à ses anges, de vous garder dans toutes vos voies et vous fasse remporter la victoire sur vos ennemis. »*

Ce fut encore saint Avit, évêque de Vienne, sujet du roi arien Gondebaud qui voulut prendre sa part de la joie de l'Eglise, en félicitant un roi, qui pourtant n'était pas encore le sien, s'il allait le devenir. Il écrivit à Clovis :

« *Une nouvelle lumière a brillé dans notre Occident ; elle a resplendi le jour où nous célébrions la Nativité du Sauveur... **Le Noël du Seigneur est aussi le Noël des Francs ; vous êtes né au Christ, le jour où le Christ est né pour nous...***

« *La divine miséricorde ménageait cette allégresse à nos contrées... Aussi cette nuit s'est écoulée pour nous pleine de votre pensée, pleine du bonheur qu'elle vous apportait. Nous suivions en esprit chaque détail de la cérémonie. **Votre foi est notre victoire...***

« ***Vous êtes le soleil dont l'éclat vivifie tous les catholiques. Si votre lumière est plus bienfaisante pour ceux qui sont plus rapprochés, elle n'est pas sans se projeter sur les plus éloignés... Qu'à jamais l'éclat de votre diadème réjouisse***

« *ceux qui sont autour de vous; qu'il protège ceux qui sont au loin...* »

« **Le bonheur de vos armes est notre victoire et nous sommes vainqueurs toutes les fois que vous l'êtes.** » (*Acta Sancti*. 1 octobr. S. Remigius).

On voit que si saint Avit n'était pas sujet de Clovis, il brûlait de le devenir et le saluait en tous cas comme le *Protecteur désormais officiel du catholicisme!*

Le sentiment de l'Eglise n'a pas varié!

Et en l'an de grâce 1907, le jeudi 19 décembre, *aux avant-veilles de Noël*, on pouvait entendre notre grand Pape Pie X dire à l'archevêque de Reims, Mgr Luçon, qu'il venait de promouvoir cardinal :

« Reims conserve les fonts baptismaux d'où est sortie toute la France chrétienne et elle est appelée pour cela à juste titre le **diadème du royaume.** »

« *C'était une heure ténébreuse pour l'Eglise du Christ qui, combattue d'un côté par les Ariens et assaillie de l'autre par les Barbares, ne pouvait avoir recours qu'à la prière pour appeler l'heure de Dieu.* »

« Et l'heure de Dieu sonna à Reims, en la fête de Noël de l'an 496; car le *baptême de Clovis donna naissance à une grande nation, à la tribu de Juda de l'ère nouvelle*, (1) *qui a toujours été prospère tant qu'elle a maintenu l'alliance du sacerdoce avec le pouvoir public, tant que par les faits et non par les paroles, elle s'est montrée la Fille aînée de l'Eglise.* »

C'est la promesse divine qui se fait sentir à Pie X comme à Anastase II!

Constatons que du V^e au XX^e siècle, il n'y a pas eu d'interruption.

Clovis qui a expérimenté personnellement cette promesse, ne l'oubliera plus!

Mais en sera-t-il de même de ses successeurs?

(1) Le Pape Grégoire IX écrivant à saint Louis a employé la même expression : « *La tribu de Juda était la figure anticipée du royaume de France.* »

On trouvera plus loin cette lettre.

CHAPITRE XI

Le Testament de saint Remi

Moïse avant de mourir, sur le Nébo, pour assurer au peuple de Dieu, le bénéfice des promesses divines, voulut, par une cérémonie inoubliable, graver dans son souvenir, la *condition rigoureuse* à laquelle Dieu avait subordonné ses promesses : **la fidélité à sa Loi.**

Il ordonna aux douze tribus, qu'aussitôt arrivées dans la Terre Promise, elles se partagent en deux phalanges de six tribus chacune, qui monteraient, l'une sur le mont Garizim, l'autre sur le mont Hébal, séparés seulement par les quelques centaines de mètres de la vallée du puits de Jacob.

Là, les lévites chanteraient, à pleins poumons, en deux chœurs alternants, les litanies des *Bénédictions* sur le Garizim et des *Malédiction*s sur l'Hébal, à chacune desquelles le peuple répondrait : *Amen!* (1)

— « **Béni** soit celui qui observera les préceptes du Seigneur!

— Amen!

— Qu'il soit **béni** dans la ville!

— Amen!

— Qu'il soit **béni** dans les champs!

— Amen!

— **Béni** dans ses enfants!

— Amen!

(1) Donnons le texte :

« Voici que je vous mets aujourd'hui devant les yeux la *Bénédition* et la *Malédiction* :

« La *Bénédition*, si vous obéissez aux commandements du Seigneur votre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui;

« La *Malédiction*, si vous n'obéissez point à ces mêmes commandements et vous retirez du chemin que je vous montre maintenant...

« Mais lorsque le Seigneur votre Dieu vous aura fait entrer dans la terre que vous allez habiter, vous formulerez (*pones*) la *bénédition* sur le mont Garizim et la *malédiction* sur le mont Hébal. » (Deut. XI, 26-30).

— **Béni** dans ses troupeaux!

— Amen!

— **Béni** dans les fruits de la terre!

— Amen!

— **Béni** dans ses celliers et ses greniers!

— Amen!

— **Maudit** soit celui qui fabriquera des idoles!

— Amen!

— **Maudit** soit celui qui n'honorera point son père et sa mère!

— Amen!

— ... Qui violera la justice!

— Amen!

— ... Qui recevra de l'argent pour verser le sang innocent!

— Amen! etc., etc. (*Deut.* xxvii, 12 et suivants).

Josué successeur de Moïse exécuta l'ordre ponctuellement.

On juge du spectacle grandiose de ces litanies, uniques au monde, chantées à pleins poumons par un million de voix, à la face de Dieu, sous la voûte du ciel, sur deux sommets rapprochés qui s'en renvoyaient les échos!...

Comme Moïse, Remi voulut laisser au nouveau Peuple de Dieu et à la postérité de ses Rois, *un monument perpétuel* du Pacte, du Concordat conclu par Clovis avec le Christ, le jour de Noël 496, par lequel le Christ s'engageait à glorifier « le saint royaume de France » — comme dira plus tard Jeanne d'Arc! — et « le saint royaume de France », à protéger le Christ!

Ce monument, il est dans les **Malédiction**s et les **Bénédict**ions, consignées par le nouveau Moïse à la fin de son *Testament*. (1)

C'est le Testament dont Pie X, à la séance où fut lu le décret de béatification de Jeanne d'Arc, le 13 décembre 1908, disait, s'adressant à l'évêque d'Orléans :

(1) Il dut être rédigé du vivant même du Pape saint Hormisdas (514-523), de qui saint Remi tenait ses pouvoirs de Légat; si ce fut plus tard, il est à croire que ces pouvoirs extraordinaires lui furent maintenus jusqu'à sa mort (533) par les successeurs immédiats d'Hormisdas, saint Jean I^{er} (523-526), saint Félix IV (526-530), Boniface II (530-532) et Jean II (532-535).

« Vous direz (aux Français) qu'ils fassent leur trésor des testaments de saint Remi, de Charlemagne et de saint Louis qui se résument dans ces mots si souvent répétés par l'héroïne d'Orléans : « Vive le Christ qui est roi de France! »

Le ton de ce testament révèle clairement que le saint parlait non en évêque de Reims, mais en **légal du Pape**, c'est-à-dire au nom de l'**Eglise catholique, apostolique et romaine**. Sa portée en devient immense!

Ce n'est plus la parole de saint Remi, c'est la parole du Pape! ce n'est pas l'évêque de Reims parlant, en son propre nom, au fils de Clovis, Childebert, actuellement régnant; (1) c'est le **Pape qui parle, au nom du Christ et de l'Eglise, à tous les rois de France du présent et de l'avenir**, par la bouche de son **Légal**, l'archevêque de Reims! par la bouche...

De « ce Remi que Dieu sacra avant sa naissance et dont il arma les mains, dès le berceau, de *la balance de la justice* »;

De « ce Remi qui ne sut point taire la vérité, même en présence des Rois dont la pourpre ne l'intimida pas! » comme dit la préface du vieux manuscrit de Reims. (2)

Voici la traduction de cette parole magistrale (3) :

« **Que le présent Testament que j'ai écrit pour être gardé**

(1) Clovis était mort en 514. Nous sommes entre 514 et 533, année de la mort de saint Remi.

(2) « Hic est ille Remigius qui fuit prius consecratus quam genitus, qui ab ipsis eunabulis *normam justitiæ tenens...*

« Iste est, Domine, cujus lingua, pro tui causâ, tacere nescivit justitiam, cum in tuâ prædicatione *nec regum purpuras metuit...* »

On reconnaîtra le style du Testament dans cette Préface écrite peu après la mort du Saint.

(3) Voici le texte :

«... *Inconvulsum et incontaminatum præsens hoc quod condidi testamentum, a fratribus meis successoribus, videlicet Remorum episcopis conservandum : a regibus quoque Francorum, filiis scilicet meis charissimis, quos per baptismum. Jesu-Christi dono et gratia Spiritus Sancti cooperante, Domino consecravi, ubique defensum atque prolectum contra omnia; et in omnibus, inviolabilem perpetuamque semper obtineat firmitatem...*

« *Generi tantummodo regio, quod ad honorem sanctæ Ecclesiæ et defensionem pauperum, unâ cum fratribus meis et coepiscopis omnibus Germaniæ, Galliæ atque Neustriæ, in regiæ majestatis culmen perpetuo regna-*

respectueusement intact par mes successeurs, les évêques de Reims mes frères, soit aussi défendu, protégé partout, envers et contre tous, par mes très chers fils les Rois de France⁽¹⁾ par moi consacrés au Seigneur à leur baptême, par un don gratuit de Jésus-Christ et la grâce du Saint-Esprit.

« Qu'en tout et toujours (ce Testament) garde la perpétuité de sa force et l'inviolabilité de sa durée...

« Mais, par égard seulement pour cette race royale, qu'avec tous mes frères et coévêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, j'ai choisie délibérément POUR RÉGNER JUSQU'À LA FIN DES TEMPS⁽²⁾ au sommet de la majesté royale, pour l'honneur de la sainte Eglise et la défense des humbles;

« Par égard pour cette race que j'ai baptisée, que j'ai reçue dans mes bras, ruisselante des eaux du baptême;

« Cette race que j'ai marquée des sept dons du Saint-Esprit, que j'ai ointe de l'onction des rois, par le saint Chrême du même Saint-Esprit⁽³⁾;

« J'ai ordonné ce qui suit :

I. LES MALÉDICTIONS

« Si un jour, cette race royale que j'ai tant de fois consacrée au Seigneur⁽⁴⁾ rendant le mal pour le bien, lui devenait

turum statuens elegi, baptizavi, a fonte sacro suscepti, donoque septiformis Spiritus consignavi, et per ejusdem sacri chrisimalis unctionem ordinato in regem, parvens, statuo ut, etc. » (Flodoard *Hist. de l'Eglise de Reims*, livre I, chap. XIII).

(1) Bien noter que ce ne fut pas seulement Clovis, mais tous les rois de France de l'avenir, que saint Remi a consacrés au Seigneur.

(2) Et non pas seulement jusqu'à la Révolution, ainsi que l'affirment sottement les libéraux qui appellent la monarchie « un régime mort ». Rien ne meurt de ce que Dieu crée pour durer toujours « *perpetuo* ».

(3) Allusion transparente à la sainte Ampoule, apportée par une colombe emblème du Saint-Esprit. C'est par ce texte que le critique Tenneurius en justifie l'authenticité et c'est pourquoi Chifflet a essayé de démolir le Testament.

(4) Il répète le mot avec une insistance significative.

hostile, envahissait ses églises, les détruisait, les dévastait (1).

« *Que le coupable soit averti une première fois par tous les évêques réunis du diocèse de Reims :*

« *Une deuxième fois, par les églises réunies de Reims et de Trèves ;*

« *Une troisième fois, par un tribunal de trois ou quatre archevêques des Gaules.*

« *Si, à la septième monition, il persiste dans son crime, trêve à l'indulgence ! place à la menace !*

« *S'il est rebelle à tout, qu'il soit séparé du corps de l'Eglise, par la formule même inspirée aux Evêques par l'Esprit-Saint :*

« *Parce qu'il a persécuté l'indigent, le pauvre au cœur
« contrit; parce qu'il ne s'est point souvenu de la miséri-
« corde; parce qu'il a aimé la malédiction, elle lui arrivera ;
« et n'a point voulu de la bénédiction, elle s'éloignera
« de lui.*

« *Et tout ce que l'Eglise a l'habitude de chanter de Judas, le traître et des mauvais évêques, que toutes les églises le chantent de ce roi infidèle.*

« *Parce que le Seigneur a dit : « Tout ce que vous avez fait au
« plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait. Et tout ce
« que vous ne leur avez pas fait, c'est à moi que vous ne l'avez pas
fait ». (Matth. xxv, 40-45).*

« *Qu'à la malédiction finale, on remplace seulement, comme il convient à la personne, le mot Episcopal par celui de Royauté.*

« **Que ses jours soient abrégés et qu'un autre reçoive sa royauté!**

« *Si les archevêques de Reims, mes successeurs, négligent de remplir ce devoir que je leur prescris, qu'ils reçoivent pour eux la malédiction destinée au prince coupable : « que leurs jours soient abrégés et qu'un autre occupe leur siège ! »*

(1) C'est bien le cas, par ces temps d'inventaires, de pillages de couvents et d'églises, comme au temps des *Francs, encore païens*. Saint Remi, on le voit, se souvenait du vase de Soissons !

« Or, il ne s'agit ici, dit Baronius, que des envahisseurs, des dévastateurs *des biens de l'Eglise* (1).

« Que n'eut pas prescrit, le saint archevêque, contre ceux qui eussent voulu *blessar la foi catholique elle-même!* » (2)

II. LES BÉNÉDICTIONS

Mais, voici les bénédictions réservées aux rois fidèles :

« *Si Notre-Seigneur Jésus-Christ daigne écouter la prière que je répands tous les jours en sa présence, spécialement pour la persévérance de cette race royale, suivant mes recommandations, dans le bon gouvernement de son royaume et le respect de la hiérarchie de la Sainte Eglise de Dieu!* » **in ordinatione sanctæ Dei ecclesiæ.** » (3)

« *Qu'aux bénédictions de l'Esprit-Saint déjà répandues sur la tête royale (de Clovis et de son fils Childebert) (4) s'ajoute la plénitude des bénédictions divines!*

(1) Voilà qui souligne l'erreur profonde des *libéraux*, qui croient que l'Eglise a le droit de rester *indifférente* au vol des Eglises, au saccage de ses biens, qui ne sont même pas les siens, mais les biens de Dieu par destination.

L'un d'eux écrivait le 19 décembre 1906 : « Que veut le Pape? *Il veut simplement et uniquement la liberté.* » C'est faux! il veut encore, il veut surtout la *Justice!* Quant à la liberté qu'il veut, c'est la *liberté catholique*, ce qui n'est pas du tout la même chose que la liberté tout court.

Un autre écrivait la veille : « *Indifférents? Certes! nous le sommes, à l'égard des biens dont on dépouille notre Eglise!* » Nous n'avons pas le droit de l'être, l'indifférence pour le vol sacrilège tournant au profit du sacrilège et du voleur, au dommage de Dieu, de l'Eglise et des *indifférents*. Ni saint Laurent, ni saint Thomas de Cantorbéry, martyrs, ni saint Remi, apôtre des Francs, ne furent *indifférents!*

(2) Ce n'est pas seulement la *blessar*, c'est la *détruire* que veulent nos gouvernants actuels :

« *La lèpre catholique aura bientôt disparu du territoire français* », écrivait le 18 décembre 1906, le collectiviste Allard, appréciant le projet Briand (le 3^e), sur la confiscation des biens de l'Eglise.

(3) C'est cette « hiérarchie » qu'a voulu détruire la loi maudite, mais très révolutionnaire, des *Associations cultuelles*. C'est la première fois, depuis Clovis, que s'est commis contre l'Eglise pareil attentat!

(4) Le jour de leur sacre à Reims.

« Que de cette race sortent des Rois et des Empereurs qui, confirmés dans la vérité et la justice, pour le présent et pour l'avenir, suivant la volonté du Seigneur (1) pour l'extension de sa sainte Eglise, puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et méritent ainsi de s'asseoir sur le trône de David, dans la céleste Jérusalem où ils régneront éternellement avec le Seigneur! Ainsi soit-il! »

« Telle est, dit Baronius, la conclusion du Testament de saint Remi, fait en bonne et due forme, revêtu de sa signature, de celle de six évêques et d'autres prêtres. De ces évêques, trois au moins sont connus, non seulement en France, mais dans le monde entier, pour leur sainteté, savoir : *Vedast, évêque d'Arras; Médard, de Noyon; Loup, de Soissons*, dont les noms sont au catalogue des Saints et les fêtes se célèbrent publiquement dans l'Eglise.

« Tous, prêtres et évêques ont signé le monument sous cette unique formule :

« **Vedast, évêque** (ou **Médard**, etc).

« **Celui que mon Père Remi a maudit, je le maudis; celui qu'il a béni, je le bénis.**

« **Et j'ai signé** ».

Baronius commente ainsi ce Testament, après une expérience de onze siècles!

« Ceci de particulier parait avoir été accordé aux Rois de France, à la prière de saint Remi, qui n'a pas été accordé aux rois des autres nations et qui est absolument admirable :

« **Malgré les crimes de ses Rois, le royaume de France n'a jamais passé sous une domination étrangère (comme il arrive pour les autres royaumes).** (2)

« **Et le peuple français n'a jamais été réduit à servir d'autres peuples.** (3)

(1) Nouvelle insinuation très claire de la *perpétuité de la France, voulue de Dieu.*

(2) La Pologne! par exemple!

(3) Il y a bien le peuple juif qui gouverne la France, mais ce n'est encore ni *officiel*, ni *définitif*... heureusement!

« C'est cela qui a été accordé, par une **promesse divine**, aux prières de saint Remi, suivant la parole de David (Ps. 88) :

« **Si mes fils abandonnent ma loi ; s'ils ne marchent point dans la voie de mes jugements ; s'ils profanent mes justices et ne gardent point mes commandements, je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet (1).**

« **Mais je n'éloignerai jamais de ce peuple ma miséricorde.** »

Et voilà comment le Testament de saint Remi ratifie absolument les quatre points de sa prophétie :

1° La France est le *soldat de Dieu* : « **Les rois et empereurs doivent promouvoir l'extension de sa sainte Eglise** ».

2° Sa gloire sera *sans égale* : « **Dieu daigne augmenter tous les jours leur puissance!** »

3° Elle ne finira qu'avec le monde : « **C'est pour le présent et l'avenir** » que la France, qui « **doit durer toujours** », est revêtue de sa mission divine.

4° Elle sera « **bénie** », si elle est fidèle, « **maudite** » si elle est infidèle.

Mais, fidèle ou infidèle, conclut heureusement Baronius, « **Dieu n'éloignera jamais de ce peuple, sa miséricorde.** »

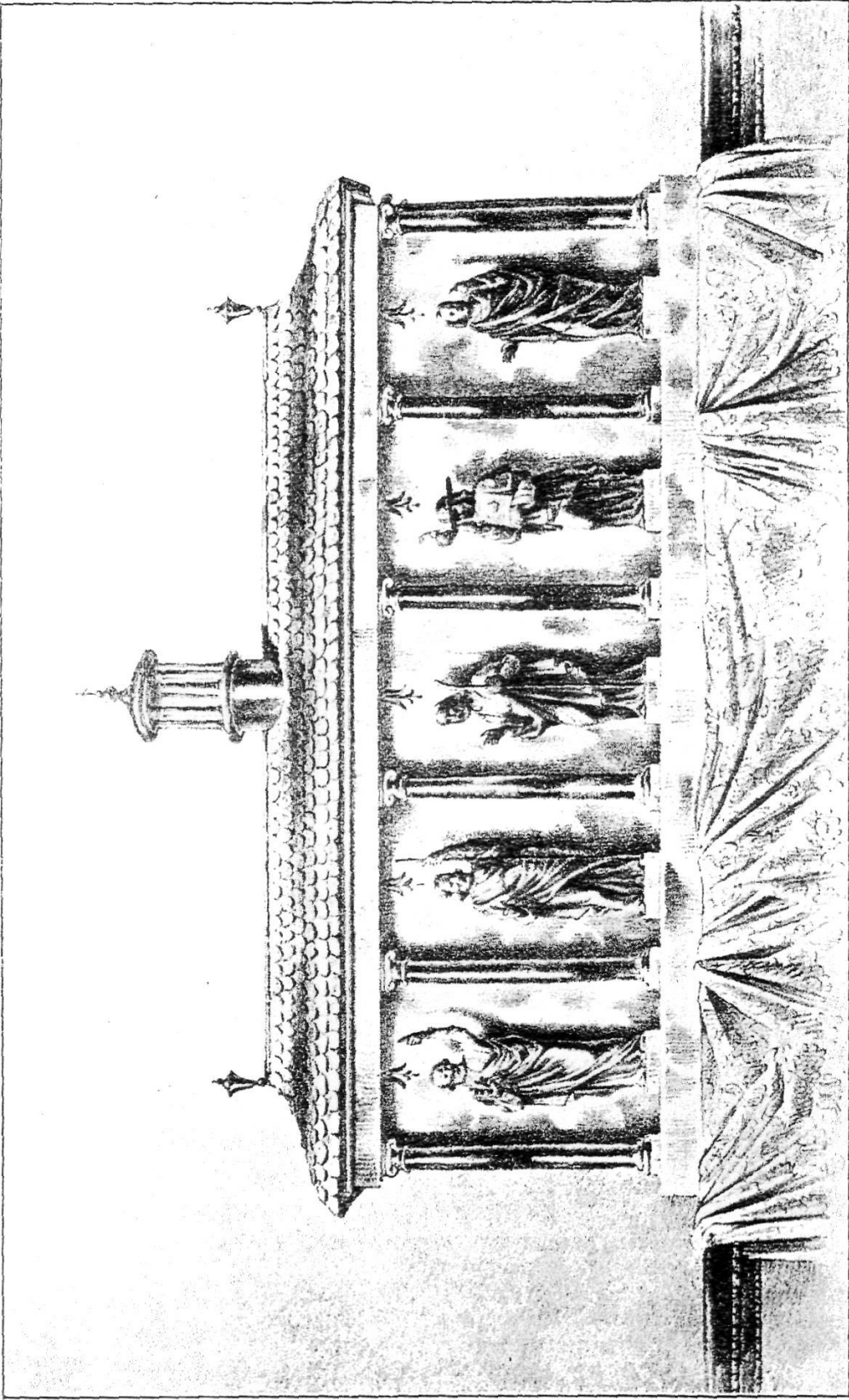
Trois cents ans se sont écoulés depuis Baronius, quatorze cents ans depuis saint Remi et en l'an de grâce 1910, sous le ministère Briand, l'expérience n'a démenti, ni les prévisions de Baronius, ni la prophétie de saint Remi! Donc, confiance! le passé est un sûr garant de l'avenir!

CHAPITRE XII

Joseph de Maistre constate la réalisation de la prophétie de saint Remi

M. Paul Bourget, directeur de l'Académie française, en son beau discours sur le Prix de Vertu (28 novembre 1906), a

(1) La « verge », c'est le *jui!* Le « fouet, » c'est le *franc-maçon*.



CHASSE ACTUELLE DE SAINT REMI
(Église Saint-Remi)

rappelé la thèse soutenue par M. de Montyon devant le Roi Louis XVIII (entre 1814 et 1820) que :

« **La France a possédé de tout temps une Constitution non écrite** (1) **consubstantielle à son histoire et que le malheur de la monarchie vient de l'avoir méconnue.** »

Cette constitution la voilà !

Et si elle n'est pas écrite de la main des hommes, c'est qu'elle est écrite *de la main de Dieu, en traits de feu, aux éclairs de la prophétie, à l'éclat du miracle!*

Et cette Constitution merveilleuse, comme pas un peuple au monde, sauf le peuple juif avant d'être le peuple maudit, n'en a jamais eu et n'en aura jamais, cette Constitution n'est que l'expression adéquate de *la divine Vocation de la France, qui est d'être « le soldat de Dieu »* (2) **dans le monde, jusqu'à la fin des temps!**

M. de Montyon a reconnu que *le malheur de la Monarchie fut d'avoir méconnu cette loi divine!*

Quelqu'un l'avait reconnu avant lui. C'est Joseph de Maistre!

Saint Remi a prédit la Vocation de la France!

Joseph de Maistre la constate réalisée!

Le saint et le thaumaturge lui avait assigné son programme, au nom de Dieu.

Le philosophe et l'historien le constate parfaitement réalisé, au bout de 1300 ans, au nom de l'Histoire.

Joseph de Maistre avait-il lu la prophétie et le Testament de saint Remi? Non, puisqu'il écrit des Constitutions politiques : « Dieu n'ayant pas jugé à propos d'employer dans ce genre des moyens surnaturels. » (*Considérations sur la France*, chap. VI).

Toujours est-il qu'il avait lu son Histoire.

(1) La *loi salique*, si nettement catholique, est plutôt une *ébauche* de Constitution; c'est la seule que comportait ce peuple primitif, à peine sorti du paganisme; en réalité il n'y avait pas de Constitution écrite : la vraie Constitution, c'était l'Évangile.

(2) L'expression est de Shakespeare, dans un de ses drames : « La France, ce soldat de Dieu »,

Or, voici ce que cette lecture lui a inspiré dans ses *Considérations* (1) :

« **Chaque nation, dit-il, comme chaque individu, est chargée d'une mission.**

« **Celle de la France qui a toujours été la même, est bien extraordinaire dans ce moment (1807)...**

« **La suprématie de la France sur les autres nations de l'Europe est éternelle, autant que les choses humaines peuvent l'être.** (Saint Remi avait dit : **Elle soumettra tous les autres royaumes à son sceptre ; elle durera jusqu'à la fin des temps.**)

« **Nous sommes fondés à croire (sur le passé de la France) que cette inévitable suprématie produira une fois plus de bien qu'elle n'a causé de mal et c'est beaucoup dire... »**

Puis, parlant des châtiments et des récompenses réservés à la France, suivant qu'elle est ou non fidèle à sa mission, Joseph de Maistre nous refait à rebours la prophétie de saint Remi.

Le saint avait dit en regardant l'avenir : « **Ce royaume sera victorieux et prospère tant qu'il restera fidèle à la foi romaine.**

« **Mais il sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle à sa vocation. »**

Le philosophe nous dit en regardant le passé :

« **Il n'y a qu'à ouvrir l'Histoire pour voir que le châtimement envoyé à la France quand elle est coupable contre Dieu ou l'Eglise, sort de toutes les règles ordinaires et que la protection accordée à la France en sort aussi.**

« **Ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre et présentent un des spectacles les plus étonnants (2) que l'œil ait jamais contemplés. »**

Cet « étonnant spectacle », nous allons nous donner la joie de le contempler.

(1) Bien noter ici que de Maistre, écrivain français, n'était pas plus de nationalité française que Baronius et vingt autres philosophes ou historiens, qui ont unanimement constaté le même fait, quoique étrangers.

(2) C'est l'expression même de Baronius, que Joseph de Maistre n'avait probablement pas lu : « *Quod plane summà sit admiratione dignum!* »

CHAPITRE XIII

La gloire de Clovis ne commence qu'avec son baptême

Ouvrons l'Histoire, comme nous y invite Joseph de Maistre. Qu'y voyons-nous?

Nous y voyons « le soldat de Dieu », Clovis, se couvrir aussitôt de gloire après son baptême, et donner à son royaume, grand comme un de nos départements, *en moins de quinze ans*, l'étendue historique qu'il devait garder plus tard, entre les deux mers et l'Océan, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.

— « Clovis était un guerrier! » direz-vous.

— Soit! mais sa réputation de « guerrier » n'était guère établie, malgré Soissons (486).

Et Baronius constate comme une « chose connue, évidente à tous les yeux »⁽¹⁾ que Clovis ne devint grand qu'après sa conversion, qu'« il ne fut surnommé le guerrier, belliger, qu'à partir de sa victoire remportée sous le drapeau du Christ, que la grandeur et la puissance des Francs ne fut incontestée qu'après le baptême de leur Roi! »

Ah! les Francs, ils avaient été plus d'une fois battus par les Romains et notamment :

En 258, par Gallien et Aurélien, dont une chanson romaine popularisa la victoire : « *Mille Francos et mille Sarmatas, semel et semel occidimus* »;

En 279 et 281, par Probus qui les repoussa jusqu'au-delà de l'Elbe;

En 294, par le père de Constantin, Constance Chlore, qui les chassa des Gaules;

En 307 et 313, par Constantin lui-même qui en tua un grand nombre, à la frontière des Gaules, en prit un plus grand nombre encore, dont les Rois Ascaric et Ragaise qui ornèrent son triomphe!

(1) « Nota loquor, cunctis fata perspicua refero. » (*Annales*, t. vi).

En 358, par Julien l'Apostat qui les délogea de tous les postes qu'ils occupaient sur le Rhin ;

En 388, par le général Nennius qui leur infligea une grave défaite à Charbonnières (Hainaut) ;

En 428 enfin, par Aélius, qui les chassa de l'Armorique seconde (1).

On voit que les Francs, depuis 253 où ils sont nommés pour la première fois dans la *Chronique alexandrine*, jusqu'à Tolbiac, 496, ne furent pas précisément invincibles.

Mais, à partir de cette année, tout change comme par enchantement :

— « **Que n'étais-je là avec mes Francs!** » s'exclamait Clovis catéchumène, au récit de la Passion ; ah ! le vilain quart d'heure qu'il eut fait passer à la synagogue ! C'était le sang « guerrier » qui s'allumait au feu divin de sa Vocation ! C'était « L'Épée de Dieu » qui jetait avec fracas son premier éclair, sa première étincelle !

Ce ne fut pas la dernière :

CHAPITRE XIV

Cette gloire grandit dans la mesure où Clovis est fidèle

« *Il m'ennuie, disait-il après son baptême, de voir les hérétiques posséder les plus belles provinces des Gaules. En avant ! avec l'aide de Dieu !* » (2)

Et les victoires de Dijon sur Gondebaud (500), de Vouillé sur Alaric (507), livrent à « l'Épée de Dieu » toute la Gaule, en moins de sept ans !

(1) Nous devons dire, pour être justes, que tout battus qu'ils fussent, ils n'en étaient pas moins redoutés des Romains, si bien qu'en 340, Constans fit alliance avec eux et qu'en septembre 351, à la bataille de Mursia où ils combattaient pour Magnence contre Constance, ils firent un carnage de 36.000 romains.

(2) Migne. *Patr. lat.* t. LXXII, p. 706.

Le « saint royaume de France » est constitué!

« Et c'est Dieu qui a fait cela, conclut Baronius, pour qu'il fut évident aux yeux de tous — d'une évidence aveuglante — que Dieu ne favorisait ainsi la nation des Francs, parmi toutes les autres — « protection extraordinaire » dit de Maistre — que parce que cette nation l'emportait, en effet, sur toutes les autres par sa piété et sa foi catholique et combattait plus ardemment pour la défense de l'Eglise que pour la protection de ses frontières. » (*Annales*, id.)

En un mot, c'est Dieu qui a fait cela, parce que la France a été fidèle à sa Vocation et Dieu à sa promesse.

L'Histoire, écrite à la mode juive ou protestante, dit « que la religion ne fut que le *prétexte* » des conquêtes de Clovis! Rien n'est plus faux!

Elle prête gratuitement ses profondes vues machiavéliques à un prince *franc* jusqu'à la brutalité — qu'on se souvienne du vase de Soissons! — et donc profondément incapable de pareille hypocrisie.

La vérité est que Clovis était tout simplement fidèle à l'esprit de sa Vocation et docile aux sages conseils de son Père saint Remi, qui la lui avait révélée.

Ecoutez ce que le saint lui écrivait au cours de sa campagne contre Alaric :

« La renommée nous apprend que vos armes sont heureuses. Rien d'étonnant que vous soyez ce que vos pères furent toujours. »

« Ce que vous devez chercher avant tout, c'est que Dieu vous approuve, maintenant que vous voilà parvenu au sommet de la gloire. »

« Or, comme dit le proverbe, c'est l'intention qui fait la valeur de l'acte. »

« Prenez pour conseillers des hommes qui vous honorent; que vos faveurs soient désintéressées et bien placées; honorez les prêtres et ayez toujours recours à leurs conseils. Si vous êtes d'accord avec eux votre gouvernement sera stable. »

« Protégez vos sujets, donnez du cœur aux affligés; défendez les veuves, nourrissez les orphelins; apprenez-leur à tous, à vous aimer et à compter sur vous. »

« Que la justice rende ses arrêts par votre bouche. Ne recevez rien des pauvres, ni des étrangers, pas même des dons volontaires.

« Que votre tribunal soit ouvert à tous et que personne n'en sorte mécontent.

« Les richesses que vous ont laissées vos ancêtres, employez-les à racheter des captifs et à les délivrer du joug de la servitude.

« Qu'en votre présence personne ne sente qu'il est un étranger.

« Voulez-vous régner glorieusement? Délassez-vous avec les jeunes gens, mais traitez d'affaires avec les vieillards. » (Acta Sanctorum, 1 octobris, S. Remigius).

Et Clovis suivait docilement ces conseils de la sainteté.

C'est égal! un roi *« pieux, désintéressé, juste en ses jugements, soutien des affligés, protecteur des veuves et des orphelins, économe des deniers publics, vengeur des crimes, etc. »* voilà qui nous change terriblement du régime de corruption et de honte que nous subissons, où pullulent les voleurs, les assassins, les souleneurs, les adultères, les traîtres, tous rampants devant les forts, altiers devant les faibles, persécuteurs des enfants, des moines et des vieilles femmes, mais à genoux devant Rothschild, Edouard III ou Guillaume II.

Et comme ce régime de boue et de sang ne récolte que ce qu'il mérite, la honte et le mépris, n'était-il pas juste que ce Roi, qui était par avance la consolante négation, l'indélébile flétrissure de tout cela, récoltât, lui aussi, la gloire qui s'est attachée à son nom?...

Oui! mais cette gloire n'était que le prix de la fidélité à sa Vocation.

CHAPITRE XV

Pépin le Bref constitue le domaine temporel du Pape

Tournons quelques feuillets et nous voyons, à 350 années de là, la race naissante des Carolingiens, prendre en main, avec Pépin le Bref, « l'Épée de Dieu » tombée des mains débiles du

dernier Mérovingien, renouveler le beau geste de Clovis en faveur de l'Eglise.

Les dynasties passent, la Vocation demeure. Au surplus c'est à toutes les dynasties *légitimes* qu'est attachée la promesse divine :

Le roi lombard Astaulphe assiégeait Rome (753); le Pape saint Etienne poussa vers le Roi de France ce cri de détresse :

« O Francs! tous les peuples qui ont recours à votre nation devenue par le secours de Dieu la plus forte de toutes, trouvent le salut dans votre appui.

« Vous qui vous hâtez de secourir et de sauver ceux qui vous implorent, à combien plus forte raison vous devez protéger contre leurs ennemis et le siège de la sainte Eglise de Dieu et le peuple de Rome...

« O Francs! il est connu que parmi toutes les nations qui sont sous le soleil, la vôtre est la plus dévouée à l'apôtre Pierre.

« L'Eglise que lui a confiée Jésus-Christ, ses vicaires vous en demandent la délivrance. » (Labbe, tome VI, pp. 16-37).

C'était l'appel à la Vocation de la France!

Et le carolingien Pépin l'entendit, comme l'avait entendu le mérovingien Clovis!

L'affaire fut vite réglée!

Le Roi de France fondit sur Astaulphe, l'écrasa au Val de Suse, au débouché des Alpes, l'obligea à rendre au Saint-Siège l'exarchat de Ravenne qu'il lui avait volé et à jurer qu'il ne commettrait plus envers lui d'hostilité (754).

Mais à peine le Roi de France a-t-il repassé les Alpes que le roi lombard s'empresse de violer sa parole et de molester le Pape.

Mais, « l'Epée de Dieu » qui veillait, reprend à nouveau son vol vers la Ville Eternelle, châtie le roi félon, lui arrache les clefs de l'exarchat de Ravenne et va les déposer respectueusement au tombeau de saint Pierre.

Le domaine temporel du Pape est constitué avec les villes conquises par Pépin : Ravenne, Rimini, Pesaro, Jesi, Fano, Cesena, Sinigaglia, Forli, Urbin, Comachio, etc., avec la Romagne, le duché d'Urbin et une partie de la marche d'Ancône.

C'est le domaine où l'Eglise abritera son indépendance.

CHAPITRE XVI

L'Empire du monde à Charlemagne, récompense
de Pépin le Bref

Charlemagne protégera ce domaine contre les incursions de Didier, successeur d'Astaulphe.

Et la couronne d'Empereur d'Occident, déposée sur sa tête à Saint-Pierre de Rome, le jour de Noël de l'an 800, anniversaire de la naissance du Christ et de sa Fille aînée, récompensera le dévouement envers l'Eglise du père et du fils, de Pépin le Bref et de Charles le Grand!

Et nous entendrons le grand empereur en exhaler sa reconnaissance, avec une piété digne de Clovis :

« J'ai pris et j'ai tenu le monde dans ma main

« Et refait, pour le Christ, le vieux monde romain! »

(Henri de Bornier, *La fille de Roland.*)

C'est pour le Christ que Charlemagne a travaillé, comme Pépin le Bref, comme Clovis!

Et c'est le Christ qui l'en a récompensé, par l'*Empire du monde!* comme l'avait prédit saint Remi : *« Le royaume de France embrassera toutes les limites de l'Empire romain! »*

Clovis n'avait eu que la France!

La largesse divine s'est accrue!

C'est toujours « la protection extraordinaire, en dehors de toutes les règles », comme dit de Maistre.

CHAPITRE XVII

Les premiers Capétiens sont fidèles à la Vocation
des rois de France

Tournons encore quelques pages.

Nous voyons à 200 ans de là, la piété envers le Saint-Siège de Robert le Pieux (996-1031), préparer, avec la gloire

impérissable des Croisades, le règne éclatant de Philippe-Auguste.

Bouvines! ce nom dit tout.

N'est-ce pas à Bouvines, qu'avec 60.000 français, il battit 200.000 anglais, flamands et allemands confédérés (27 juillet 1214) et provoqua, aux rayons de son éclatante victoire, l'éveil du sentiment national, « au point, dit l'allemand Kohler, que la *France moderne est sortie de là* »?

C'est toujours « la protection extraordinaire »!

Mais avant la bataille, Philippe-Auguste avait tenu à bien montrer d'où la victoire allait venir à « l'Épée de Dieu »!

Il entendit dévotement la messe et plaçant sa couronne sur l'autel, là, où le sang du Fils de Dieu venait de couler :

— *Je la laisse au plus digne!* dit-il aux seigneurs réunis.

— *Vive Philippe!* répondit le cri unanime des guerriers qu'il allait conduire à la victoire

CHAPITRE XVIII

Le Siècle de saint Louis en est la récompense

Que voyons-nous encore?

Nous voyons la docilité de Philippe-Auguste au pape Célestin III, de son fils Louis VIII au pape Honoré III, qui l'appelait à la croisade contre les Albigeois⁽¹⁾, irradié de gloire le lever du grand siècle, illustré par leur fils et petit-fils saint Louis, si justement nommé « la perle du moyen-âge. »

De cette « perle » voici quelques reflets!

C'est le pape Grégoire IX⁽²⁾ qui la fait scintiller, à nos yeux ravis, dans la lettre suivante au roi saint Louis :

(1) La croisade menée tambour battant, illustrée par la prise d'Avignon et la mort du Roi (1226), fut terminée trois ans après, au traité de Paris, par la régente sa pieuse femme, Blanche de Castille, mère de saint Louis.

(2) 1227-1241.

I. LA FRANCE ROYAUME DE DIEU

« Dieu auquel obéissent les légions célestes, ayant établi ici-bas des royaumes différents, suivant la diversité des langues et des climats, a conféré à un grand nombre de gouvernements des missions spéciales pour l'accomplissement de ses desseins.

« Et comme autrefois, il préféra la tribu de Juda à celles des autres fils de Jacob et comme il la gratifia de bénédictions spéciales, ainsi il choisit la France de préférence à toutes les autres nations de la terre pour la protection de la foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse. Pour ce motif la France est le royaume de Dieu même, les ennemis de la France sont les ennemis du Christ. (1)

« Pour ce motif Dieu aime la France, parce qu'il aime l'Église qui traverse les siècles et recrute les légions pour l'éternité.

« Dieu aime la France, qu'aucun effort n'a jamais pu détacher entièrement de la cause de Dieu. Dieu aime la France où en aucun temps la foi n'a perdu de sa vigueur, où les Rois et les soldats n'ont jamais hésité à affronter les périls et à donner leur sang pour la conservation de la foi et de la liberté religieuse. (2)

II. LA TRIBU DE JUDA FIGURE DU ROYAUME DE FRANCE

« ... La tribu de Juda était la figure anticipée du royaume de France(3).

« Juda, la terreur et le marleau des ennemis d'Israël, mettait en fuite leurs puissants bataillons et les foulait aux pieds.

(1) Jeanne d'Arc écrivait au duc de Bourgogne : « Quiconque guerroye contre le saint royaume de France, guerroye contre le Roi Jhésus ! »

(2) Extrait du discours de Pie X, 13 décembre 1908, où il nous disait de « prendre pour trésor, le Testament de saint Remi, de Charlemagne et de saint Louis. » Pie X citait Grégoire IX.

(3) Pie X disait au cardinal Luçon qu'il venait de promouvoir, 9 décembre 1907 : « Le baptême de Clovis donna naissance à la tribu de Juda de l'ère nouvelle ! »

« *La France, pour l'exaltation de la foi catholique, affronte les combats du Seigneur en Orient et en Occident. Sous la conduite de ses illustres monarques, elle abat les ennemis de la liberté de l'Eglise.*

« *Un jour, par une disposition divine, elle arrache la terre sainte aux mains des infidèles ; un autre jour elle ramène l'empire de Constantinople à l'obéissance du Siège romain.*

« *De combien de périls le zèle de ses monarques a délivré l'Eglise !*

« *La perversité hérétique a-t-elle presque détruit la foi dans l'Albigeois, la France ne cessera de la combattre, jusqu'à ce qu'elle ait presque entièrement extirpé le mal et rendu à la foi son ancien empire.*

« *La tribu de Juda n'a pas, comme ses sœurs, abandonné le culte du Seigneur, elle a au contraire soutenu de longs combats contre l'idolâtrie et l'infidélité : ainsi en est-il du royaume de France.*

« *Rien n'a pu lui faire perdre le dévouement à Dieu et à l'Eglise : là, l'Eglise a toujours conservé sa liberté, (1) la foi chrétienne y a toujours conservé sa vigueur ; bien plus, pour les défendre, rois et peuples de France n'ont pas hésité à répandre leur sang et à se jeter dans de nombreux périls...*

III. LA FRANCE BRAS DROIT DE L'ÉGLISE

« *Nos prédécesseurs, les Pontifes romains, considérant la suite non interrompue de si louables services, ont dans leurs besoins pressants recouru continuellement à la France ; et la France persuadée qu'il s'agissait de la cause, non d'un homme, mais de Dieu, n'a jamais refusé le secours demandé ; bien plus, prévenant la demande, on l'a vue venir d'elle-même prêter le secours de sa puissance à l'Eglise en détresse. »*

IV. LA FRANCE CARQUOIS DE JÉSUS-CHRIST

« *Aussi, nous est-il manifeste que le Rédempteur a choisi le béni royaume de France, comme l'exécuteur spécial de ses*

(1) Hélas ! avec la révolution judéo-maçonnique au pouvoir, la France n'est plus aujourd'hui pour l'Eglise qu'une prison.

divines volontés; il le porte suspendu autour de ses reins, en guise de carquois;

« Il en tire ordinairement ses flèches d'élection quand, avec l'arc de son bras tout-puissant, il veut défendre la liberté de l'Eglise et de la Foi, broyer l'impiété et protéger la justice. » (Labbe, t. XI, p. 366-367).

« La France carquois de Jésus-Christ! » Quelle gloire!

C'est toujours la promesse de saint Remi qui se réalise, la loi des bénédictions divines qui s'exécute et Joseph de Maistre qui le constate!

CHAPITRE XIX

Philippe le Bel, premier roi révolté contre l'Eglise

Mais voici le revers de la médaille, avec le petit-fils de saint Louis, Philippe le Bel.

Ce Roi guerroyait beaucoup contre les Anglais et avait par conséquent besoin de beaucoup d'argent. Malheureusement il n'était pas scrupuleux sur les moyens de s'en procurer, ce qui le fit surnommer « le faux-monnayeur ».

Un jour donc il fit voter la perception sur tous ses sujets, même ecclésiastiques et religieux, d'un impôt dit du *cinquantième*.

Les moines de Citeaux s'en plaignirent au pape Boniface VIII qui protesta dans la bulle *Clericis laicos* (24 février 1296) où il déclarait que le roi ne pouvait lever aucun impôt nouveau et **irrégulier** sur les biens du clergé, sans son autorisation, **sauf le cas d'urgente nécessité**, une guerre défensive par exemple, ce qui n'était pas le cas.

Quelques évêques annoncèrent leur intention de payer l'impôt quand même.

Le Pape s'inclina et, pour bien marquer son esprit de conciliation, publia l'année suivante (11 août 1297) la bulle de canonisation de saint Louis.

Quatre ans plus tard, 1301, Boniface VIII fit inviter

Philippe à partir pour la Croisade, par son Légat, Pierre de Saisset, évêque de Pamiers.

Les Papes avaient toujours ainsi recouru aux Rois de France, qui avaient toujours été heureux, depuis Clovis, d'accueillir favorablement leurs requêtes. Pépin le Bref, Charlemagne, Louis VII, Louis VIII et Louis IX, le propre grand-père de Philippe le Bel, s'étaient notamment distingués par leur déférence envers les désirs du Souverain Pontife!

C'était, on le voit, une bien vieille tradition que Philippe le Bel n'avait qu'à continuer.

Au lieu de cela il reçut avec hauteur les propositions du légat du Pape, qui s'en plaignit, *naturellement*.

Le Roi le fit emprisonner et confisqua ses biens.

C'est alors que le vénérable Pontife écrivit à Philippe le Bel la bulle *Ansculta Fili*, etc. : « *Ecoute, mon fils, les avis d'un tendre Père, etc.* » (5 novembre 1301).

La Bulle invoquait l'autorité souveraine, quoique indirecte, du Pape, sur le temporel des Rois, reprochait à Philippe sa méconnaissance des droits de l'Eglise et les vexations dont il l'accablait.

Il terminait en disant qu'il convoquait à Rome un synode de l'Eglise de France où le Roi pourrait se faire représenter, mais que, représenté ou non, le Pape jugerait en son âme et conscience.

Philippe, irrité de cette bulle, la fit brûler publiquement à Paris (11 février 1302), en sa présence et celle des nobles et en fit publier la nouvelle, à son de trompe, dans toutes les communes de France, mais après publication d'une bulle *falsifiée* où l'on taisait les exactions du Roi, où l'on exagérait les réclamations du Pape, afin d'ameuter l'opinion contre lui.

En même temps Philippe répondait à la bulle par une lettre qui commençait ainsi : « *Philippe, par la grâce de Dieu roi de France, à Boniface soi-disant Pape, peu ou point de salut.* »

Il réfutait, à la mode du Briand des « cultuelles », les raisons du Pape et concluait :

« *Ceux qui pensent autrement nous les réputons fous et en démençe.* »

Puis, sans tarder, il convoque, pour le 10 avril suivant, à Notre-Dame, les *Trois Etats qui proclament l'indépendance du Roi vis-à-vis du Saint-Siège*. (1)

Cependant, la même année (1^{er} novembre 1302), s'ouvre le synode de l'Eglise de France, à Rome.

Philippe saisit les biens de tous ceux qui s'y rendent.

Cette fois, la mesure est comble, le Pape l'excommunie, (13 avril 1303).

Et Philippe riposte à l'excommunication par la confiscation définitive des biens ecclésiastiques saisis et la convocation, pour le 14 juin, au Louvre, des Etats généraux, où Guillaume de Flassian, après un violent réquisitoire contre le Pape, propose d'en appeler au Concile. (2)

Dix jours après (24 juin) les *Etats, le peuple de Paris et successivement tous les corps du royaume adhèrent à la motion Flassian* et Guillaume de Nogaret est chargé de la notifier à Boniface VIII.

On sait le reste : le Pape est souffleté par Sciarra Colonna (3) dans Anagni où il s'était retiré (le 7 septembre 1303) et en meurt un mois après à Rome, le 11 octobre.

C'était le premier crime contre la Papauté depuis Clovis! depuis 900 ans!

Et ce crime avait été ratifié par tous les corps d'Etat du royaume, approuvant la politique du roi.

C'était donc un crime *national*.

Le principal criminel était le petit-fils même de saint Louis. La victime, un vieillard de 85 ans, le Vicaire de Jésus-

(1) L'indépendance *absolue* est une erreur; même au point de vue temporel, si le Roi commet des injustices, il est justiciable de Dieu, donc du Pape, son représentant. C'est ce qu'on appelle « la souveraineté indirecte » du Pape sur le pouvoir temporel.

(2) C'était l'erreur gallicane dans toute sa splendeur! Il n'y a pas de concile sans le Pape; surtout, il n'y a pas de Concile au-dessus du Pape.

(3) Et non par Nogaret, qui ne se serait jamais porté à un tel excès. Pour y arriver, il fallait la haine personnelle des Colonna contre Boniface VIII, dont ils n'avaient jamais reconnu l'élection; ils avaient préféré se séparer de l'Eglise et venir en France prêter main-forte au révolté Philippe le Bel.

Christ! celui-là même qui venait de canoniser son grand-père.
 Le crime était éclatant, exemplaire! (1)
 On va voir si le châtement va l'être!

CHAPITRE XX

Le châtement de Philippe le Bel

C'est le Roi qui ouvre la danse.

Philippe a trois fils, Louis, Philippe, Charles, qui assurent pour longtemps, pense-t-il, le trône à sa descendance; il a une fille Isabelle qui, mariée à Edouard d'Angleterre, lui promet un puissant allié.

Or, Philippe meurt, accablé de remords, dans la maturité de l'âge, à 46 ans (1314).

Ses trois fils passent sur le trône comme des météores et meurent *sans héritiers*, Louis à 26 ans (1316), Philippe à 29 ans (1321) et Charles à 32 ans (1328), ce dernier emportant la dynastie dans la tombe!...

« Que ses jours soient abrégés, qu'un autre reçoive sa couronne » avait dit saint Remi.

C'est fait! le dernier rejeton de Philippe le Bel est dans la tombe et sa couronne passe à la branche cadette, représentée par Philippe de Valois.

J'ai dit : « son dernier rejeton », je me trompe, il lui restait sa fille Isabelle, veuve d'Edouard d'Angleterre.

Mais celle-ci, après avoir fait enfermer et assassiner son

(1) Il y mit le comble en faisant élire Pape, à la place de Boniface VIII, dont il avait causé la mort, sa créature Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux (1305).

Pour complaire à son royal protecteur, qui voulait avoir *le Pape sous la main*, Bertrand de Got vint à Avignon, inaugurer ce qu'on a justement appelé « *la captivité de Babylone* » de la Papauté. Philippe le Bel ne se contentait pas de se soustraire à l'Eglise, *il la régenta*. La Révolution imita plus tard Philippe le Bel! Combes, Clémenceau, Briand, suivent la Révolution!

mari dans sa prison, au lieu d'apporter un appui à la couronne de France, en réclame la succession pour son fils Edouard III.

Là, où Philippe avait escompté une alliance, surgissait une concurrence! Voilà le beau succès de l'inventeur de « l'Etat laïque »!

Et voilà pour Philippe le Bel! Et pour le peuple qui a approuvé sa révolte, voici la guerre de *Cent ans*!

CHAPITRE XXI

La guerre de Cent ans châtiment national

Et pendant ces cent ans que de revers accumulés, comme la France n'en avait jamais vus, comme elle n'en devait plus voir, même aux plus sombres jours de son Histoire, même en quatre-vingt treize, où la guillotine fit moins de victimes à Paris, qu'alors le couteau des Cabochiens, même en 1870, où nos héroïques soldats succombèrent du moins sous le nombre, à Sedan et à Metz (1) :

C'est, en 1340, le combat naval de l'Ecluse, où la France perd 30.000 hommes et 200 vaisseaux!

C'est, en 1346, Crécy, où 30.000 Anglais battent 100.000 Français!

C'est, en 1347, la capitulation de Calais, où l'on voit Eustache de Saint-Pierre avec les principaux bourgeois de la ville apporter, pieds nus, en chemise, la corde au cou, les clefs de la ville aux Anglais!

C'est, en 1356, Poitiers, où le Prince noir, avec 8.000 Anglais bat le Roi de France, en personne, Jean le Bon, avec 50.000 Français et l'emmène prisonnier en Angleterre!

(1) Cette circonstance du nombre mise à part, nous devons avouer que les désastres de l'Année terrible, surpassèrent infiniment, en rapidité et en étendue, les désastres de la guerre de Cent ans.

C'est qu'il s'agissait de punir la France révolutionnaire, autrement coupable que la France de Philippe le Bel, qui l'était déjà tant.

En même temps la guerre civile éclate à Paris où le parti de l'étranger, avec Etienne Marcel, s'empare de la Régence au profit du roi de Navarre, Charles le Mauvais, allié des Anglais, aux dépens du Dauphin, obligé de quitter la capitale.

Paris va être livré à l'allié des Anglais, quand le traître Marcel meurt assassiné (1358).

Paris échappe à l'ennemi cette fois, mais la *Jacquerie* éclate la même année, en province (28 mai-24 juin 1358), avec les paysans révoltés, qui pillent et incendient les châteaux et massacrent les nobles!...

C'est, pour la pauvre France, la série noire et voilà 20 ans que cela dure!

Enfin le traité de Brétigny (1360) rend la liberté au Roi et la paix à la France, mais à quel prix!

Le Traité de Francfort (1371) ne nous coûta que la cession de l'Alsace-Lorraine; le traité de Brétigny nous coûta le Poitou, la Saintonge, le Périgord, le Gaure, l'Angoumois, le Rouergue, le Ponthieu, le comté de Guines et Calais, cédés aux Anglais, soit, avec ce qu'ils possèdent déjà, *la moitié de la France!*

Et voilà le prix du soufflet de Colonna!...

Du moins la justice de Dieu est-elle satisfaite? Il semble bien que oui.

Un rayon de gloire et d'espérance luit, en effet, sur notre malheureux pays, avec Charles V le Sage (1364-1380) et le brave Du Guesclin, qui reconquiert sur les Anglais presque tout ce qu'ils nous avaient pris.

Malheureusement, sur la fin de son règne, Charles V reprend la politique « laïque » de Philippe le Bel, à l'égard de la Papauté; il favorise le Grand schisme qui venait d'éclater (1378), en protégeant le pape d'Avignon, Clément VII, contre le pape de Rome, Urbain VI. (1)

(1) Le bienheureux Raymond de Capoue, confesseur et biographe de sainte Catherine de Sienne, écrit : « Il sembla utile au souverain Pontife de m'envoyer en France, parce qu'on lui avait dit qu'il serait possible de détacher le roi de France, Charles V, du schisme qu'il avait excité lui-

Le résultat ne se fait pas attendre! Le brave Du Guesclin meurt deux ans après, le 13 juillet 1380; Charles V le suit dans la tombe, deux mois après, dans la force de l'âge, 44 ans, laissant à la France un roi de douze ans, Charles VI, et la livrant elle-même à la rapacité des régents, qui vont se disputer le pouvoir pendant la minorité du jeune prince!

-- Mais sa majorité prochaine va tout rétablir?... pense-t-on.

— Enfin, le voilà majeur! tout est sauvé!

Hélas! il devient fou! (1392) et le voilà, pour jusqu'à la fin de sa vie, relombé sous la tutelle des partis qui se dévorent :

C'est la série noire qui recommence, mais en nous apportant cette fois les suprêmes catastrophes.

I. LA GUERRE CIVILE S'AJOUTE A LA GUERRE ÉTRANGÈRE

Le pouvoir est aux mains d'une mère dénaturée, d'une reine infâme, Isabeau de Bavière.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne, cousin germain du Roi et Louis d'Orléans, son frère, se disputent la régence et n'hésitent pas à pousser leur querelle jusqu'au crime : le duc d'Orléans est assassiné le 23 novembre 1407, à huit heures du soir, passage Barbette, par les partisans du duc de Bourgogne.

Les partisans du duc d'Orléans préparent leur revanche.

Et voilà la hideuse guerre intestine des Armagnacs et des Bourguignons, apportant son appoint à l'ennemi, dans la guerre extérieure avec les Anglais!

Ceux-ci en profitent merveilleusement pour rattraper le terrain perdu sous Charles V.

Voici Azincourt (25 octobre 1415) où 20.000 Anglais battent 40.000 Français!

Résultats du côté français : *10.000 morts dont le généralissime, le connétable d'Albret, sept princes du sang et plusieurs milliers de gentilshommes; d'autres froidement massacrés après la*

même ». (Vie de la sainte, publiée par Cartier, 2^e édition, Paris, Poussielgue, p. 279).

bataille ; (1) un grand nombre, dont Jean de Bourbon, descendant direct de saint Louis et Charles d'Orléans, fils du duc assassiné, prisonniers en Angleterre.

Résultats du côté anglais : la conquête de Rouen, de la Normandie et du Maine ; c'est l'anéantissement de l'œuvre de Du Guesclin.

Henri V lui-même, effrayé de sa victoire, s'empresse de repasser la Manche.

Cependant la guerre intestine se poursuit plus âpre, plus sauvage : les Armagnacs au pouvoir ont vu leur prestige anéanti à Azincourt ; les Bourguignons en profitent pour envahir la capitale avec la connivence de l'infâme Isabeau et organiser un massacre en bloc de 3.000 Armagnacs ! (1418).

Que fut la Terreur auprès de cette horrible boucherie?.... exécutée en effet par la corporation des bouchers de Paris.

Elle accable les Bourguignons qui portent déjà le poids de l'assassinat du duc d'Orléans.

Les Armagnacs se vengent, l'année suivante, par l'assassinat de Jean sans Peur, sur le pont de Montereau (1419).

Et pour venger la mort de Jean sans Peur, son fils Philippe le Bon appelle à son secours Henri V, qui s'empare de la capitale.

Résultats : La France, avec Paris, est aux mains des Anglais, depuis la Manche jusqu'à la Loire.

CHAPITRE XXII

**La France livrée à l'Angleterre. « La grande pitié
qui est au royaume de France »**

Que leur manque-t-il pour avoir le reste?

Une signature du malheureux fou qui s'appelle encore le Roi de France!

(1) Contre les règles universellement reçues de la chevalerie.

Et cette signature lui est extorquée par sa propre femme, Isabeau de Bavière !

Ce fut l'infâme *Traité de Troyes* (21 mai 1420), sans analogue dans l'Histoire où l'on vit un Roi, un père aliéné, une mère dénaturée, déshériter leur propre fils au profit d'un étranger, au mépris de la loi salique et de la loi naturelle elle-même.

Par ce traité Charles VI donnait à Henri V, sa fille Catherine, la régence du royaume, de son vivant, et à sa mort, la couronne de France, à l'exclusion du Dauphin Charles.

C'est ce que réclamait, il y a cent ans, Edouard III, au nom de sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel.

C'est ce que vient d'obtenir, après vingt victoires consécutives, Henri V, l'arrière petit-fils d'Edouard III, par la folie de Charles VI, le crime d'Isabeau de Bavière et la trahison de la maison de Bourgogne.

Par traité authentique, dûment signé, enregistré, après approbation des représentants officiels du pays, le Parlement, les États généraux, l'Université (1), par traité officiel, la France, la glorieuse France de Clovis, de Charlemagne, de Philippe-Auguste et de saint Louis n'est plus qu'un joyau accessoire et défraîchi de la couronne d'Angleterre !

Sitôt le traité signé, Henri V fait son entrée solennelle à Paris.

C'est « la grande pitié au royaume de France ! » comme dira Jeanne d'Arc.

Voici deux témoins de cette « grande pitié » :

I. MARTIN BERRUYER, ÉVÊQUE DU MANS.

Parlant de ce qu'il avait vu de ses yeux, il écrivait le 7 avril 1456, pour le *Procès de réhabilitation* de la Pucelle :

« Lorsque Jeanne d'Arc recevait semblable révélation, la désolation du royaume de France était extrême; il succombait

(1) Exactement comme aujourd'hui, le Parlement et la magistrature à propos de « l'Affaire », ont souscrit à l'abdication de la France sous la domination juive, avec l'appui des « intellectuels » de l'Université, pas de tous heureusement.

sous le poids des calamités : calamités spirituelles, calamités temporelles.

« La justice en était bannie; ce n'était qu'un immense brigandage, une caverne de pillards. Tout était abandonné au plus fort. Les habitants mouraient, emportés les uns par la misère et la faim, les autres par le fer, d'autres, par de criminels artifices et dans les tortures.

« L'on fuyait dans les contrées voisines; les bourgades disparaissaient; les maisons restaient sans habitants et les champs sans culture.

« Plus d'offices dans les églises, veuves de prêtres. Ni paix, ni sécurité nulle part; partout la terreur : au dedans l'effroi, au dehors le glaive. Même au sein des villes, il y avait d'atroces massacres, où coulaient, de la manière la plus barbare, des flots de sang chrétien.

« Toute vertu gisait abattue sous les pieds des impies. C'était nouvelles sur nouvelles de guerre et de toute calamité. Les bouches s'ouvraient sans frein à toute imposture, à tout blasphème. Les bras étaient tendus pour se charger de sacrilèges, d'homicides, d'adultères, de viols, de rapines, de brigandages et des crimes sans nom, qui ont coutume de régner en temps de guerre, sur les ruines de toute justice et de toute vertu.

« Alors on voyait se réaliser tout entier cet oracle d'Osée (IV) : *Plus de vérité, plus de pitié, plus de science de Dieu sur la terre, un déluge de malédictions, de fourberie, d'homicides, de vols et d'adultères; le sang par ruisseaux, la terre dans le deuil et tous ses habitants languissants, abattus.* » (Traduction du P. Ayrolles, *La vraie Jeanne d'Arc*, I, 46).

II. EDMOND RICHER, SYNDIC DE L'UNIVERSITÉ.

L'auteur de l'*Histoire inédite de Jeanne d'Arc*, nous parle de ce qu'il a entendu dire, tout enfant, par les vieillards de son temps, qui avaient vu :

« Tant qu'ils (les Anglais) ont eu la Guienne et la Normandie, il estoit impossible aux François de jouir de la paix. Et ne se

peut rien imaginer de plus misérable qu'estoit le pauvre peuple de France.

« Tous les ans, au temps que la moisson approchait, les anglois faisoient une descente à Calais, ou en quelque autre port de mer; et de là couroient et ravageoient toute la France, jusques en Auvergne et repassoient en Guienne, bruslans et saccageans tout ce qu'ils rencontroient et n'y avoit que les grosses villes et forts chasteaux exempts de cette calamité et désolation : de sorte qu'on ne pouvoit labourer ni cultiver les terres ni mesme recueillir le peu qu'on avoit ensemencé. Et si aucun vouloit brouiller ou remuer mesnage en France, il estoit asseuré d'avoir tousjours les anglois à sa dévotion.

« Calamitez qui ont duré plus de soixante ans, et pour ce sujet disoit-on en commun proverbe, que *les anglois par leur puissance avoient fait venir les bois en France* : ainsy qu'il me souvient l'avoir maintefois ouy dire en ma jeunesse a de vieilles gens qui *certifiaient avoir veu toute la France déserte et remplie de bois* : que leurs pères avoient expérimenté les ravages des anglois, et que sous le règne de Charles VII et Louys XI on avoit commencé à essorter (1) les bois, défricher les champs et rebâtir des villages. Qui est, en somme, le grand bien qu'il a pleu à Dieu nous moyener par la Pucelle, *qui devoit autant avoir de statues de bronze en France que jadis on en dressa à Demetrius Phalereus en Grèce* (2), le méritant beaucoup mieux. » (Richer, *Histoire de Jeanne d'Arc*, fol. 35 et 36).

En somme, un pays sauvage, un pays conquis, voilà ce que nous sommes en 1429!

C'est la fin de la France, voilà le fait! (3)

Et ce fait, c'est le prix du soufflet de Sciarra Colonna sur la face de Boniface VIII, c'est le résultat de l'excommunication de Philippe le Bel!

(1) Elaguer.

(2) IV^e siècle avant Jésus-Christ. Les Athéniens enchantés de son gouvernement **anti-démocratique**, lui élevèrent 300 statues.

(3) Il y a un homme en France, un homme vivant au moment où j'écris ces lignes, qui a regretté que ce fait n'ait pas été définitif : « *Quel grand peuple nous aurions fait, dit-il, si Jeanne d'Arc n'eut jamais existé!* »

Bassurons-nous, cet homme, n'est pas Français! c'est le juif Naquet!

CHAPITRE XXIII

Le châtimeut providentiel reconnu au Conseil royal
de Charles VI

Et si quelque ultra-moderniste en voulait douter, qu'il sache qu'alors on n'en doutait pas, même au Conseil royal!

Dans un conseil extraordinaire de régence où avait été convoqué l'avocat du Roi au Parlement, Jean Juvénal des Ursins — il exerça cette fonction de 1400 à 1408 — on se mit à rechercher **la cause des malheurs du pays.**

Or, l'un des assistants dit « *qu'il avait vu plusieurs histoires* »
« *et que toutes les fois que les Papes et les rois de France avaient* »
« *été unis ensemble en bonne amour, le royaume de France avait* »
« *été en bonne prospérité; et il se doutait que les excommuni-* »
« **cations et malédictions que fit le Pape Boniface VIII sur** »
« **Philippe le Bel, jusqu'à la cinquième génération, ne fussent** »
« **cause des maux et calamités que l'on voyait. Laquelle** »
« **chose fut fort pesée et considérée par ceux de l'assemblée.** »

Qui raconte cela?

Le propre fils de Juvénal des Ursins, *d'après son père*: celui-là même qui va tant contribuer, comme archevêque de Reims, à la réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Et il le raconte dans sa *Chronique de Charles VI*, écrite du vivant de son père et estimée par la critique moderne, comme « *une des meilleures sources de l'histoire de cette époque* ». (Collect. Michaud, t. II, p. 482).

Oui, on croyait alors — et il faudra bien qu'on y revienne! — que Dieu dirige les événements et que les malheurs de la France ne lui étaient arrivés que parce qu'il l'avait bien voulu et qu'elle l'avait bien mérité!

Qu'aurait-il fallu, en effet, pour que ces malheurs nous fussent épargnés!

Tout simplement qu'un des trois jeunes fils de Philippe le Bel ne mourût pas sans enfant mâle;

Ou encore que Charles V et son brave Du Guesclin vécus-
sent quelques années de plus pour compléter leur victoire ;

Ou enfin que Charles VI, son successeur, ne devint pas fou !
ou que, du moins, la mort vint rapidement mettre fin à sa
folie et à l'anarchie du royaume.

Oui, mais cela ne dépendait ni de Charles VI, ni de
Charles V, ni de Philippe le Bel. (1)

Il avait dépendu de ces deux derniers de bien ou mal traiter
les Papes de Rome, Boniface VIII et Urbain VI. Il avait
dépendu des corps d'Etat, de s'associer ou non aux crimes de
ces Rois.

Mais, les crimes une fois commis avec la complicité offi-
cielle du pays, il ne dépendait plus d'eux ni du pays,
d'en arrêter les conséquences, de prévenir la justice de Dieu,
d'échapper à l'inévitable et infailible châtement, prédit par
saint Remi.

Et le châtement arriva, fulgurant comme l'éclair, rapide
comme l'aigle : Répétons la prédiction :

— « **Si le Roi devient persécuteur de l'Eglise, que ses jours
soient abrégés !** »

Et Philippe le Bel meurt à 46 ans, Charles V, à 44 ans !

— « **Qu'un autre reçoive sa couronne !** »

Et la couronne de France passe, de la dynastie des Capétiens
directs à celle des Valois, 25 ans après le crime contre le Pape,
du Capétien direct Philippe le Bel !

Et la couronne de France passe, de la dynastie des Valois à
celle des Lancastre d'Angleterre. 42 ans après le crime
contre l'Eglise, du Valois Charles V. Et c'est son propre fils,

(1) Pas plus qu'il ne dépendait du f. : Brissou, président de la Chambre,
de conjurer les inondations du Midi, dont il osait dire avec une superbe
inconscience, à la séance de rentrée du 22 octobre 1907 :

« Au moment presque où nous allons reprendre nos travaux, un de ces
terribles fléaux que la science ne peut « encore » ni prévoir, ni maîtriser est
venu fondre, etc. » Il faut encadrer cet « encore ».

On voit qu'il ne désespère pas de faire un jour, la pluie et le beau temps!...
Pauvre homme ! En attendant, l'inondation est revenue, en 1910, à Paris cette
fois!... malgré « la Science » et le f. : Brissou.

Charles VI, qui se fait, dans son inconscience, l'exécuteur de la vengeance divine!

Un dernier signe du châtement divin : Le règne de Charles V, parce qu'il était réparateur, fut court : 16 ans seulement!

Le règne de Charles VI, parce qu'il était destructeur, fut interminable : 42 ans! (1) Et quand le pauvre insensé mourut (1422), ce fut pour achever la ruine du pays, en passant sa couronne au Roi d'Angleterre, suivant les clauses du traité de Troyes!

Ah! oui, le châtement a été terrible! « en dehors de toutes les règles ordinaires! » comme dit de Maistre.

Aussi l'expiation est complète.

Et d'autre part le Grand schisme, favorisé par Charles V, vient de finir, par l'élection du pape Martin V (1417). Le corps du délit, qui avait ravivé, en 1388, la colère divine, n'existe plus.

N'est-il pas temps, Seigneur, de vous souvenir de vos miséricordes?

Vous avez dit :

« Si mes fils abandonnent ma loi, je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet. Mais je n'éloignerai jamais de ce peuple ma miséricorde. »

Nous venons de sentir « la verge et le fouet ». N'est-ce donc pas le tour, maintenant, de « la miséricorde »?

Voilà cent ans que vous laissez parler votre colère, ne laisserez-vous pas un peu parler votre amour?

Souvenez-vous que vous avez accordé, à la prière de votre serviteur Remi, que « **malgré les crimes de ses Rois, jamais le Royaume de France n'a passé sous une domination étrangère... que le peuple français n'a jamais été réduit à servir d'autres peuples.** » (*Testament de saint Remi, commentaire de Baronius*).

Voilà la prière qui se faisait sans doute alors partout, en France, au bout de cent ans de calamités, comme elle se fait aujourd'hui partout, au bout de cent ans de Révolution!

(1) Comme la république aujourd'hui!

Car la Révolution, elle aussi, a été « un châtement en dehors de toutes les règles ordinaires », nous le verrons bientôt.

CHAPITRE XXIV

Le Peuple crie : Pardon !

Ce que nous savons, c'est qu'alors on priait partout, à commencer par le Dauphin.

L'Histoire nous a gardé cette prière du pauvre héritier légitime évincé, qu'il fit, « les mains jointes, les larmes aux yeux, à genoux au pied de son lit » par une nuit d'insomnie, la nuit de la Toussaint 1428, en son château de Loches(1).

« Adonc, Seigneur mon Dieu, est-ce que à cause de la conduite de ma mère, (2) je ne serais pas, ainsi que je l'ai cru, l'héritier légitime du trône et de la couronne de France? S'il en est ainsi inspirez-moi, Seigneur, auquel cas je suis décidé à rendre le royaume à qui il appartient et à quitter le pouvoir pour me retirer en royaume ami. Au contraire si je suis véritablement fils du Roi et légitime héritier de la couronne, je vous prie et demande de combattre pour moi et m'aider à recouvrer mon royaume. »

« Si les malheurs de la France sont arrivés à cause de mes péchés, qu'il vous plaise, Seigneur, de me punir tout seul, tout en m'épargnant rude prison et male mort; mais si ces malheurs sont la conséquence des péchés du peuple, veuillez bien apaiser votre colère et pardonner. »

Il dit : « Si les malheurs sont arrivés à cause de mes péchés! »

Ah! c'est que le malheur lui avait donné le sens surnaturel des événements, au pauvre « Roi de Bourges »! Le « moder-

(1) « Miroir des femmes vertueuses »; Récit de Pierre Sala; L'abréviateur du procès.

(2) Il doutait de la légitimité de sa naissance et sa propre mère, l'infâme Isabeau, disait qu'il n'était pas de sang royal et le traitait comme tel.

nisme », qui nie l'intervention divine dans les affaires de ce bas monde, n'était pas encore inventé!

Il savait bien, lui, Dauphin de France, que ces épouvantables malheurs ne pouvaient être que le châtimeut de quelque gros péché national!

Il ignorait peut-être que ce gros péché fût celui de son grand-père Charles V, et surtout celui du Capétien Philippe le Bel!

Il n'avait pas assisté, étant à peine né, au fameux conseil de Régence, où la question avait été résolue, en présence de Juvénal des Ursins!

Il priait, en tous cas, Dieu de pardonner.

Il n'était pas seul! Le peuple aussi, qui avait participé aux crimes de ses rois, comprenait et priait.

Il priait Notre-Seigneur, le vrai « Roi de France »; il priait la sainte Vierge dans tous ses sanctuaires, spécialement dans son grand sanctuaire national de Notre-Dame-du-Puy (aujourd'hui Notre-Dame de France), où les foules accouraient de toutes parts, comme elles accourent de nos jours à Lourdes, à la Salette, à Pontmain, à Notre-Dame des Victoires, au Sacré-Cœur.

Le concours était immense, spécialement aux années jubilaires, qui se célébraient chaque fois que les deux fêtes de l'Incarnation et de la Rédemption, c'est-à-dire l'Annonciation et le Vendredi-Saint, tombaient le même jour, le 25 mars.

Et, plus d'une fois, des pèlerins y avaient trouvé la mort, écrasés ou étouffés sous la presse des foules, avides de recevoir en même temps le pardon du Jubilé.

Or, justement, cette année-là, 1429, était une année jubilaire (1) et le Pape Martin V, à la prière de Charles VII, pour prévenir les accidents, étendit exceptionnellement le Grand Pardon, du 25 mars au 3 avril; 6 jours au lieu du seul 25 mars!

(1) Exactement comme cette année 1910, dont toutes les dates correspondent, au mois, à la semaine et au jour, à l'année triomphale de Jeanne d'Arc, 1429; le 8 mai, par exemple, qui est aujourd'hui, comme alors, un dimanche; de même de toutes les autres, sans exception. Ajoutons que cette année, le Grand Pardon de N.-D. du Puy a été marqué, comme en 1429, par un concours extraordinaire de pèlerins.

On priaît aussi saint Michel, patron de la France, en son sanctuaire national du Mont Tombe, diocèse d'Avranches!

Chose merveilleuse! qui n'échappa point aux contemporains :

Le rocher du Mont Saint-Michel, avec son sanctuaire, son monastère et ses dépendances, fut le **seul point de la France du Nord que les Anglais n'occupèrent jamais!**

En vain multiplièrent-ils les assauts, pendant vingt-cinq ans! Vingt mille hommes y périrent!

En vain essayèrent-ils, 1431, de l'intimidation et de la corruption, non sans succès du reste, sur l'abbé du monastère, Robert Jollivet qui, jugeant impossible de maintenir à la France, une place enclavée entre une province et une mer entièrement anglaises, voulut la livrer aux Anglais.

L'abbé fut expulsé et les moines sous la conduite de Jean Gonault, grand vicaire de l'abbaye depuis vingt-cinq ans, vendirent tout ce qu'ils avaient de croix, de mitres, de calices, etc., pour fortifier la place, *qui ne se rendit pas!*

« Les Anglais, dit l'auteur de la *Neustria pia*, ne purent s'emparer du rocher céleste, gardé par l'épée de l'Archange! » (1)

Jean Bochart, évêque d'Avranches, dans sa déposition au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, ne manqua pas de souligner cette protection merveilleuse (2) :

« Le bienheureux Aubert, alors évêque d'Avranches, dit-il, y fit bâtir (sur le mont Tombe) en l'honneur et sur l'ordre même de l'Archange, une église fameuse appelée depuis église de Saint-Michel-en-Tombe (3). Or, c'est le seul lieu de la

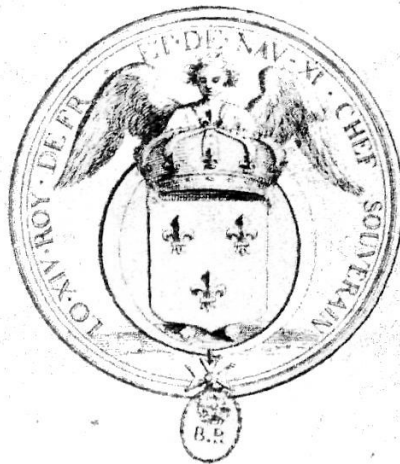
(1) « *Angli montem archangelicum, ope angelicâ custoditum vi cupere non poterunt, longâ obsidione et machinis admotis.* » (*Neustria pia*, p. 382.)

(2) En 1456. *Recueil des pièces du procès* par Jean Bréhal, grand Inquisiteur de France.

(3) Sous le roi mérovingien, Childébert II et le maire du palais, Pépin d'Héristal. « En septembre 709, à saint Aubert, douzième évêque d'Avranches, apparut l'archange Michel, lui enjoignant de dédier à lui un sanctuaire sur le roc alors nommé Mont-Tombe; l'évêque, doutant du réel de sa vision, l'archange lui toucha du doigt la tempe, laquelle soudain se creusa comme une cire. » Vous riez? Le témoignage contemporain existe.

Vous riez encore? — Je vais à l'église saint Gervais d'Avranches, vous montrer dans sa châsse de cristal, le crâne de saint Aubert, au pariétal.

SÇEAU ET CONTRE SÇEAU
DE L'ORDRE DE S.^t MICHEL.



ORDRE FONDÉ PAR LOUIS XI
EN SOUVENIR DE LA PROTECTION ACCORDÉE PAR L'ARCHANGE
AU MONT-SAINT-MICHEL ET A LA FRANCE
PAR L'INTERMÉDIAIRE DE JEANNE D'ARC

Normandie qui n'ait pas été subjugué par les Anglais. Tout le duché était conquis. Les lieux circonvoisins, pendant la durée des guerres, étaient ennemis du mont Saint-Michel. Blocus très rigoureux et prolongés, machines merveilleuses, embuscades, trahisons, engins de tous genres, tout a été mis en œuvre, sans que les Anglais aient pu parvenir à s'en rendre les maîtres. Le bienheureux Archange, en personne, a couvert ce lieu d'une particulière et souveraine protection. »

Voilà comment le peuple français, témoin de ces merveilles, associait dans sa prière aux noms de Jésus et de Marie, *Roi et Reine de France*, le nom de l'archange céleste, *Protecteur de la France!* (1)

Tout le monde priait donc en France : le Roi, le clergé, le peuple; ceux qui subissaient la domination anglaise, pour en être délivrés, ceux qui lui échappaient; pour en être préservés.

Ah! la situation était dure pour le pauvre « Roi de Bourges »! et sa prière nous a révélé jusqu'à quel point il le sentait. Les Anglais, maîtres de tout le pays jusqu'à la Loire; le Midi, fidèle, défendu de l'invasion, par la résistance de la seule place d'Orléans; les assiégés épuisés par sept mois de blocus, démoralisés par la honteuse *journée des Harengs* (12 février 1429), où

incompréhensiblement évidé. Ici, vous ne riez plus, vous souriez : c'est pis.

« Je récidive. En 1434, le 17 juin, jour de la fête de saint Aubert, les anglais tentèrent un suprême et furieux assaut contre le Mont qu'ils assaillaient en vain, depuis plus de quatorze ans. Au moment le plus critique, l'Archange apparut, à cheval, de blanc vêtu (comme Jeanne d'Arc), écrasa par milliers, les ennemis de France et disparut. Vous ne prenez même plus la peine de sourire, malgré les assurances de ceux qui ont vu. Mais, par conséquent, vous direz menteuse ou folle, Jeanne d'Arc, qui, dans le même temps, entendit et vit le même archange Michel et par conséquent nierez Jeanne d'Arc. » (Fagus, *Discours sur les préjugés ennemis de l'histoire de France*, parag. iv).

(1) « Dans la croyance populaire, il y avait alors deux personnages surnaturels en qui s'incarnait la protection d'en haut; ces deux personnages étaient l'archange du Mont Saint-Michel et la Vierge du Puy. » (Siméon Luce, *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} mai 1881).

L'universitaire Siméon Luce, ne partage pas la « croyance populaire », c'est clair!

Cela ne veut nullement dire, mais nullement, qu'il ait raison.

1.500 Anglais avait battu 7.000 Français, tué le connétable d'Écosse J. Stuart et blessé le commandant de la place, Dunois !

Cette armée épuisée, décimée, démoralisée, c'est toute la réserve du Roi et il n'a plus que quatre écus dans sa caisse!...

« *Je le sais*, dit Marguerite la Touroulde, veuve Boulogne, *je le sais, car mon mari qui était receveur général, n'avait pas appartenant au Roi ou à lui-même plus de quatre écus. Nous étions tous dans le désespoir.* » (Procès de réhabilitation.)

Mais le Roi priait, mais la France priait. Et la prière fut exaucée.

Et voici que la miséricorde divine, aussi rapide que sa colère, a fondu sur la France et le Roi, pour les sauver l'une et l'autre, et l'une par l'autre, à coups providentiels et à coups de miracles !

CHAPITRE XXV

Les coups Providentiels

L'infâme traité de Troyes est du *21 mai 1420*.

Son bénéficiaire, Henri V, meurt *deux ans après (13 août 1422)* de la dysenterie, à Vincennes, dans la *force de l'âge*, 35 ans, au moment où il se disposait à marcher contre Charles VII ! (1)

Et il ne laisse, pour recueillir sa lourde succession, qu'un *enfant de dix mois*, Henri VI !

Sept semaines après (fin octobre 1422), son beau-père Charles VI, le suit dans la tombe, écrasant, de tout le poids de la couronne de France, le roitelet anglais accablé déjà de celle d'Angleterre !

(1) Voici ses deux suprêmes recommandations à son frère, le duc de Bedford, en faveur de son fils :

1° *Point de paix avec Charles de Valois, s'il ne reconnaît à l'Angleterre le duché de Normandie.*

2° *Paix perpétuelle avec le duc de Bourgogne, car, s'il y avait brouille, « les besognes de ce royaume qui sont moult avancées... en pourraient être empirées. » (Monstrelet.)*

Charles VII, dans la vigueur de ses 19 ans, aura beau jeu contre ce principicule de 10 mois!

Le roitelet, il est vrai, a pour le soutenir, son oncle et tuteur le puissant duc de Bedford, un riche trésor, une valeureuse armée, un formidable matériel de guerre, tandis que le pauvre « Roi de Bourges » n'aura bientôt plus ni un écu, ni un homme, ni un canon! Mais Dieu va y pourvoir à coups de miracles!

CHAPITRE XXVI

Les coups de miracles

Nous sommes en 1428, six ans après la mort d'Henri V et de Charles VI, huit ans après le traité de Troyes.

Henri VI a sept ans; Charles VII vingt-cinq ans.

A l'Est de la France, il y a une place forte demeurée fidèle au Dauphin; c'est Vaucouleurs; le sire Robert de Baudricourt, en même temps bailli de Chaumont, commande la place!

Or, un jour, vers l'Ascension (13 mai), il entend frapper à la porte de son castel! C'est une jeune fille aux vêtements pauvres, d'allure modeste mais décidée, accompagnée de son oncle; elle a une très importante communication à lui faire; elle est introduite.

Le chevalier Bertrand de Poulengey est là qui raconte ainsi l'entrevue :

« Je la vis parler au capitaine de Baudricourt. Elle lui dit :

— « C'est de la part de mon Seigneur que je viens, Il veut que vous mandiez au Dauphin de ne pas engager de bataille avec ses ennemis, avant la mi-carême, où mon Seigneur lui enverra secours!

« Car le royaume ne regarde pas le Dauphin, il regarde mon Seigneur!

« Cependant, mon Seigneur veut que le Dauphin soit fait roi et tienne le royaume en commende.

« **Le Dauphin sera fait roi, malgré ses ennemis et c'est moi qui le conduirai prendre son sacre!**

-- « Quel est ton Seigneur, demande Baudricourt.

-- « **Mon Seigneur, c'est le Roi du Ciel!** » (Déposition de Bertrand de Poulengey). (1)¹

A ce langage plus qu'étrange, Baudricourt, qui se croit « physionomiste », voit tout de suite ce que c'est : « C'est une folle! » pense-t-il. (2)

-- « *Donnez-lui une paire de claques, dit-il à son oncle et ramenez-la à son père* »!!!... (3)

Ce fut tout pour cette fois.

I. UNE PROPHÉTIE A BAUDRICOURT

Mais au mois de février suivant, la « folle » revenait :

— *En nom Dieu, dit-elle à Baudricourt, vous tardez trop à m'envoyer, car aujourd'hui, le gentil Dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage et encore l'aura-t-il plus grand si vous ne m'envoyez bientôt vers lui!*

« Aujourd'hui », c'était le 12 février.

Baudricourt intrigué, celle fois, fut moins hautain.

(1) « *Dicebat ipsa Johanna quod regnum non spectabat Delphino, sed Domino suo; attamen Dominus suus volebat quod efficeretur rex ipse Delphinus et quod haberet in commendam illud regnum, etc.* » (Quicherat. Procès, tome II, p. 453). Disons, une fois pour toutes, que la traduction que nous employons généralement des pièces du procès Jeanne d'Arc, est celle d'O'Reilly, d'après son livre *Les deux procès de condamnation et de réhabilitation*, etc. Nul, mieux que ce magistrat illustre de Rouen, ne pouvait traduire en français juridique, le latin juridique du greffier du tribunal de Rouen.

(2) C'est encore l'avis d'Anatole Thibaut (dit France), dans sa *Vie de Jeanne d'Arc* (1908). Pourquoi ne croirait-il pas à la folie de la Pucelle, puisqu'il a cru à l'innocence de Dreyfus?...

Les deux vont ensemble, et tous les ennemis actuels de Jeanne d'Arc se retrouvent dans le camp de Dreyfus. Ces coïncidences n'échappent qu'au regard superficiel.

(3) « *Robertus pluries dixit testi quod daret ei alapas et reduceret eam ad domum patris sui.* (Procès, tome II, p. 453).

Il prit date (1), quitte ensuite à congédier la visionnaire, si la prophétie ne se réalisait pas, ce qu'il saurait bientôt.

En effet, quelques jours après lui arrivait la nouvelle du désastre de Rouvray (bataille des Harengs) 12 février, à l'heure dite par Jeanne d'Arc!

Baudricourt ne riait plus! il ne parlait plus de « clagues »; mais il faisait de salutaires réflexions sur l'accueil, plutôt cavalier, qu'il avait fait à la visiteuse.

Elle lui avait dit : « *Mon Seigneur veut que vous mandiez au Dauphin de ne pas engager de bataille avant la mi-carême.* »

Et Baudricourt n'avez rien mandé du tout!

La bataille s'était engagée et avait tourné en désastre! N'était-ce pas sa faute?

Jeanne d'Arc triomphait! car c'est elle, on l'a deviné.

CHAPITRE XXVII

Jeanne d'Arc, la plus grande marque de l'amour de Dieu envers la France

Nous avons nommé Jeanne d'Arc!

Inclinons-nous bien bas, devant l'expression la plus radieuse, la plus étonnante, de la miséricorde divine à l'égard de la France!

C'était l'avis d'un illustre contemporain, Matthieu Thomasin, président du Parlement de Grenoble, « l'honneur de la magistrature de son temps. »

Après avoir constaté, au *Registre Delphinal*, « le miracle évi-

(1) Ce qu'atteste ainsi un chroniqueur contemporain :

« Cestuy propre jour aussi sceut Jehanne la Pucelle, par grâce divine cette desconfiture et dist à messire Robert de Baudricourt que le Roi avait eu grand dommaige devant Orléans... Ainsi qu'il fut trouvé par les lettres de Baudricourt qui avait écrit l'heure qu'elle lui avait dit, elle, étant encore à Vaucouleurs. »

dent », les faits de guerre « merveilleux et comme impossibles » de la Pucelle :

« Sache un chacun, ajoute-t-il, que Dieu a montré et montre un chaque jour qu'il a aimé et aime le royaume de France et qu'il l'a spécialement élu pour son héritage et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte Foi catholique et la remettre du tout sus (la relever).

« Et pour ce, Dieu ne veut pas le laisser perdre. »

On voit que Thomassin, s'il n'a pas lu la prophétie de saint Remi, connaît bien la vocation de la France et pressent que, pour la remplir, « elle doit durer jusqu'à la fin des temps », suivant la prédiction du saint.

Il conclut :

« Mais sur tous les signes d'amour qu'il a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand ni de si merveilleux comme celui de cette Pucelle. » (Procès, tome IV, p. 309).

L'*Abréviateur du Procès*, un autre contemporain de l'héroïne, ne parle pas autrement, dans son *Histoire de la Pucelle* (1), dont voici le début :

« Après que j'ai vu et lu toutes les chroniques, qu'on appelle les chroniques de France, de Froissart, de Monstrelet, de Guaguin et autres chroniques écrites par plusieurs personnages, et que j'ai bien regardé et bien considéré tous les merveilleux cas advenus audit royaume, depuis le temps de Marcomir et Pharamond, fils du premier roi de France, jusqu'à présent,

(1) L'auteur anonyme, mais parfaitement connu de Louis XII, parce qu'il avait composé son *Histoire de la Pucelle*, reçut l'ordre du Roi de composer une traduction abrégée du double procès.

Sur le conseil de l'amiral de Gravelle, il fit cet abrégé en 1500, sur les pièces authentiques conservées aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale et à celle du Palais Bourbon.

Ces pièces sont les procès manuscrits de condamnation et de réhabilitation, en latin et les manuscrits originaux en français, écrits au jour le jour, au cours des séances du procès de Rouen par le greffier Manchon; c'est le manuscrit dit d'*Urfé*. Nous en parlons plus loin.

Quant au manuscrit de l'*Abréviateur du procès*, sorti de ces pièces authentiques, il est à la Bibliothèque d'Orléans.

Je n'ai point trouvé de si singulier et merveilleux cas, ni plus digne d'être mis en écrit (que celui de la Pucelle), pour demeurer en mémoire perpétuelle des Français, afin que les rois de France, les princes et les seigneurs, les nobles et tout le peuple du dit pays, puissent entendre et reconnaître la singulière grâce que Dieu leur fit, de les préserver de choir et tomber en la sujétion et servitude des anciens ennemis de France, les Anglais. »

CHAPITRE XXVIII

Jeanne d'Arc supérieure à Judith

Jeanne d'Arc! figure unique au monde! comme il n'y en a jamais eu, chez aucun peuple, sans en excepter le peuple de Dieu, comme il n'y en aura probablement jamais plus, bien que le bras de Dieu ne soit pas raccourci!

Israël eut Débora, Jaël et Judith, héroïnes d'un jour et d'une circonstance!

Jeanne d'Arc! mais c'est une longue épopée de plus de deux ans d'héroïsme et de miracles, couronnés par le martyre!

Jeanne d'Arc est bien supérieure!

L'Eglise l'a reconnu :

« Cette vierge au cœur viril, émule de Débora, de Jaël et de Judith, pourrait revendiquer, avec plus de droit encore, cet éloge de la femme incomparable dont parle la Sainte Ecriture : Elle a ceint ses reins de la force; elle a donné la vigueur à son bras; elle a mis la main à de rudes besognes. » (Décret pontifical du 6 janvier 1904, constatant l'héroïcité de ses vertus).

Jeanne d'Arc! mais c'est un soleil au firmament de notre histoire, soleil illuminant son passé de gloire, irradiant son avenir d'espérances.

Non! non! répétons-le avec Thomassin, Dieu ne peut perdre une nation à qui il a donné Jeanne d'Arc!...

Assistons ensemble au lever de ce radieux soleil :

CHAPITRE XXIX

Jeanne d'Arc, fille spirituelle de saint Remi

« Jeannette (1) fut baptisée à l'église paroissiale du bienheureux Remi. Je fus sa marraine et elle eut mon nom. » Ainsi débute la déposition de Jeannette Thiesselin, à l'enquête de réhabilitation, janvier 1456.

Notons tout de suite quelques coïncidences :

Jeanne, destinée à relever le trône de France, « sauver le sang royal », comme elle dira, est née le jour des Rois, 6 janvier 1412.

Elle est née dans un village, Domremy, dédié à saint Remi; a été baptisée dans une église, dédiée à saint Remi, Père de la Monarchie française!

Ce fut à Reims que Clovis, premier Roi de France, fut sacré par saint Remi, en 496!

C'est à Reims que Jeanne, à mille ans de distance, va « conduire le Dauphin prendre son sacre » et restaurer la Monarchie française, telle qu'elle fut fondée par saint Remi.

L'année d'Azincourt (1415), Jeannette avait trois ans; six, l'année du massacre des Armagnacs (1418); sept, l'année du meurtre du duc de Bourgogne (1419); huit ans enfin, l'année du Traité de Troyes (1420).

Nous voici en 1421. Jeanne a treize ans. Elle vient de faire sa première communion. C'est une fillette accomplie : piété, ferveur, modestie, pureté, obéissance, tout y est!

Elle se signale, en outre, par une tendre dévotion envers Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge, proclamés Roi et Reine de France, par saint Remi, l'un le jour, l'autre la veille (2) du baptême de Clovis.

Encore une coïncidence!

(1) Le vrai nom de Baptême fut *Jeannette* : mais *Jeanne* a prévalu dans l'Histoire.

(2) Dans la nuit de Noël, 496, après une prière fervente devant l'autel de l'église Sainte-Marie, saint Remi lui avait consacré le royaume de France; d'où l'adage : *Regnum Gallie, regnum Mariæ*. (Voir p. 68).

— « *Je voudrais bien avoir une fille semblable* », dit dans sa déposition le gentilhomme lorrain, Albert d'Ourches.

— « *Elle n'a pas sa pareille dans le village*, disait Guillaume Fronte, son curé. » (Etienne de Syone, curé-doyen de Roncessey. Enquête réhab.).

On la sent visiblement sous l'influence de saint Remi « l'Apôtre des Francs », qui ne l'a fait naître et grandir à l'ombre de son village et de son église, que pour la préparer à une mission à la fois divine et française, analogue à la sienne : *restaurer « le saint royaume » qu'il avait fondé!* « *C'est pour cela que je suis née* », dira-t-elle bientôt.

Nous allons voir maintenant le Patron de la France, saint Michel lui-même, nouvelle coïncidence! l'initier à cette mission.

CHAPITRE XXX

Saint Michel, patron de la France, initie Jeanne d'Arc à sa mission

Laissons la parole à Jeanne d'Arc.

La voici telle qu'elle est tombée de ses lèvres, recueillie par la plume ennemie — mais impartiale — du greffier du tribunal inique, qui l'a condamnée au bûcher (1) :

(1) Le procès, rédigé *en latin* par l'assesseur Thomas de Courcelles et le greffier Manchon, parut au criminel Cauchon, une si complète justification de son crime, qu'il leur en demanda *cinq copies originales*, destinées : la première, au pape Eugène IV ; la seconde, au roi d'Angleterre, Henri VI ; la troisième, au cardinal d'Angleterre, Winchester ; la quatrième, à Cauchon ; la cinquième, à son co-juge Lemaitre.

Le manuscrit du Pape est resté à Rome ; celui du cardinal Winchester, en Angleterre.

Celui d'Henri VI est à la bibliothèque du Corps législatif : B. 105, g, tome 570.

Ceux de Cauchon et de Lemaitre, que nous avons eus en mains, sont à la Bibliothèque nationale, fonds latin nos 5965 et 5966. Chaque feuillet est ainsi légalisé : « *affirmo conformem* », signé : « *Boisguillaume* ». Le dernier feuillet contient les attestations signées des trois greffiers Boisguillaume, Manchon et Taquel, avec le sceau et le contre-sceau, en cire rouge, du roi d'Angleterre. (Voir la gravure ci-contre, *recto et verso*.)

— Parlez-moi de vos voix et de vos apparitions :

« Il y a maintenant (1431) sept ans, que les saintes m'apparurent pour la première fois (1424).

« C'était un jour d'été, vers midi : j'avais à peu près treize ans ; j'étais dans le jardin de mon père. J'entendis la voix à droite, du côté de l'Eglise.

« Je vis en même temps une apparition, entourée d'une grande lumière (1).

« Cette apparition avait l'air d'un homme très bon et très vertueux.

« Elle était environnée de beaucoup de lumière et accompagnée d'anges.

« Les anges, en effet, viennent souvent parmi les chrétiens sans qu'ils les remarquent. Mais moi je les ai vus souvent au milieu d'eux (2).

« C'était saint Michel. Il me parut avoir une voix très douce ; mais j'étais jeune enfant et j'eus peur, doutant que ce fut un ange. Ce fut seulement après avoir entendu cette voix trois fois, que je la reconnus pour la sienne.

« Saint Michel m'enseigna et me montra tant de belles et bonnes choses, qu'enfin je crus fermement que c'était lui (3)...

« Dès la première fois que j'ai entendu sa voix, j'ai voué ma virginité, tant qu'il plairait à Dieu (4). »

— Avez-vous vu saint Michel et ses anges en corps et en réalité ?

— « Je les ai vus des yeux de mon corps, aussi bien que je vous vois (5).

« Je crois aux paroles et aux actes de saint Michel, d'une foi aussi ferme que je crois à la Passion et à la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ce qui me porte à le croire ce

(1) 2^e interrog. public, 22 février 1431 (nouveau style, l'année 1430, finissant le 31 mars, veille de Pâques, 1^{er} de l'an 1431).

(2) 2^e interrog. secret, lundi matin, 12 mars 1431.

(3) 7^e interr. secret, 15 mars.

(4) 2^e interr. secret, 12 mars.

(5) 4^e interr. public, 27 février. Il y avait ce jour-là, autour de Cauchon, 54 assesseurs.

sont les bons conseils, comforts et doctrine, dont il m'a assistée (1).

« L'ange me disait qu'avant tout, je devais être une bonne enfant, me bien conduire et que Dieu me soutiendrait.

« Il me conta la grande pitié qui était au royaume de France et me dit qu'il était nécessaire que j'aïlle secourir mon Roi.

« Il me dit : « Sainte Catherine et sainte Marguerite viendront à toi, suis leurs conseils; elles ont été choisies pour te conduire et te conseiller en tout ce que tu as à faire : crois ce qu'elles te diront, c'est l'ordre de Notre-Seigneur (2).

« Sainte Catherine et sainte Marguerite m'apparurent ensuite comme l'ange me l'avait annoncé. Elles m'ordonnèrent, en bel et bon français(3), d'aller trouver le sire de Baudricourt, capitaine du Roi à Vaucouleurs, lequel à la vérité me repousserait plusieurs fois, mais finirait par me donner des gens pour me conduire dans l'intérieur de la France (4).

La voix de saint Michel et des saintes continua ainsi pendant quatre ans, de 1424 à 1428. Nous sommes au 12 octobre 1428. Salisbury vient de mettre le siège devant Orléans (5), la voix devient plus pressante, plus impérieuse :

CHAPITRE XXXI

« Il faut partir »

« Elle me disait deux ou trois fois par semaine : Il faut que tu ailles en France! La voix me disait : Va en France! Je ne pouvais plus durer!...

(1) 7^e interr. secret, 17 mars.

(2) 7^e interr. secret, 15 mars.

(3) 5^e interr. public, 1^{er} mars; 58 assesseurs.

(4) 2^e interr. public, 22 février; 47 assesseurs.

(5) Le comte de Salisbury, « le plus renommé en fait d'armes de tous les anglais... cuidant prendre par force la cité d'Orléans... la vint assiéger le mardi, douzième jour d'octobre mil quatre cent vingt huit, à tout grant ost et armée. » (Journal du siège d'Orléans).

« Elle me disait : **Va lever le siège qui est devant Orléans.**

« Elle ajoutait : *Va vers Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, il le fournira des gens pour faire route avec toi.*

« — **Mais, je suis une pauvre fille, qui ne sait ni chevaucher ni guerroyer !** (1)

« — **Prends hardiment l'étendard, de par le Roi du Ciel,**(2) **Dieu t'aidera.** (3) **Et quand tu seras devant le Roi, il se fera beau signe, pour qu'il croie à ta mission et te fasse bon accueil.** » (4)

Devant pareille injonction, il n'y avait plus qu'à obéir et c'est ce qu'elle fit :

« — *J'allai chez mon oncle (Durand Laxart), je lui dis : « Il faut que j'aille à Vaucouleurs ! » Il m'y conduisit. Quand je fus arrivée, je connus Robert de Baudricourt, quoique je ne l'eusse jamais vu; je le connus, grâce à ma voix qui me le fit connaître.* (5).

« *Je dis à Robert : « Il faut que j'aille en France ! » Deux fois (6) Robert refusa de m'entendre... la voix m'avait dit qu'il en serait ainsi.* (7)

C'est à cette date, samedi 12 février 1429 (nouveau style), que nous l'avons laissée plus haut, chez Robert de Baudricourt.

Reprenons le fil de son histoire :

Elle est installée à Vaucouleurs, depuis huit jours, chez les époux Leroyer.

(1) 2^e interr. public, 22 février 1431.

(2) La bannière qu'elle allait faire confectionner à Tours, sur les indications de ses voix.

(3) 9^e interr. secret, 17 mars.

(4) 1^{er} interr. secret, 10 mars.

(5) 1^e visite, vers l'Ascension, 13 mai 1428.

(6) La deuxième fois au commencement du carême, 12 février 1429 (nouveau style).

(7) 2^e interr. public, 22 février 1431.

membrorum mutilacione circa te iudicium sui modum velis
Et si in te vera penitencie signa apparuerint tibi monstrum
penitencie sacramentum

Ego vero Gillesmus folles alii hystigilli pbr notarius
pauotatus affirmo pcedam collem debiti tunc pcedam
originali fuisse factam Et pcedam pcedam pcedam
et ostendem folia continen pcedam pcedam pcedam
quobis notariis pcedam pcedam hinc me manu pcedam

Ego vero Gillesmus manchon pbr pcedam pcedam pcedam
ap. et imperiali auctoritate affirmo collem pcedam pcedam
cum notariis sup et infra pcedam pcedam pcedam
cum originali pcedam pcedam pcedam pcedam pcedam
tam pcedam cum notariis pcedam in pcedam pcedam
manu pcedam me subscripsi et signum manuale meum hinc
apposui (significat) Gillesman

Ego vero Thomaus taquet pbr. hystigilli pcedam pcedam pcedam
imperiali auctoritate affirmo collem pcedam pcedam pcedam
aliquam pcedam pcedam pcedam pcedam pcedam pcedam
pcedam cum notariis pcedam pcedam pcedam pcedam pcedam
originali pcedam pcedam pcedam pcedam pcedam pcedam
factam fuisse Et pcedam cum notariis pcedam in pcedam pcedam
pcedam manu pcedam me subscripsi et signum manuale meum
hinc apposui significat Taquet.



COPIE AUTHENTIQUE DU PROCÈS DE JEANNE D'ARC

N° 5965. Dernier feuillet, verso

Ce feuillet contient les attestations manuscrites et signées des trois greffiers Boisguillaume, Manchon et Taquet, le tout revêtu du sceau et du contre-sceau, en cire rouge, du roi d'Angleterre.

CHAPITRE XXXII

« **Es-tu de Dieu ou du diable?** »

Baudricourt qui l'observe, est vivement frappé, par la nouvelle confirmée depuis, de la *journée des Harengs*, à lui prédite par Jeanne, le jour même, 12 février.

Elle est inspirée, c'est clair! Il s'agit de savoir si cette inspiration vient de Dieu ou du diable.

Et il pria le curé de Vaucouleurs, Jean Fournier, son ami, de s'en assurer... par *l'exorcisme!*

Ce qu'il fit, ce dont Jeanne se plaignit amèrement à la maîtresse de la maison :

« *Le prêtre, dit-elle, avait son étole et en présence de Robert. il m'a adjurée en disant : Si vous êtes un mauvais esprit, éloignez-vous, si vous êtes un bon esprit, approchez.*

« *Alors je me suis traînée jusqu'à lui et jetée à ses genoux. Mais le prêtre a eu tort d'agir ainsi, car il me connaissait, puisque je m'étais confessée à lui.* » (Déposition Catherine Leroyer.)

Entre temps, on la fait causer et elle s'y prête volontiers : « Quand elle vit, ajoute Catherine, que Robert refusait de la conduire au Roi, elle me dit : *Il faut cependant que j'aille « trouver le Dauphin! Ne connaissez-vous donc pas la « prophétie qui annonce que la France, perdue par une « femme, sera sauvée par une vierge des Marches de Lorraine? »* (1)

(1) *Prophétie de Merlin*, publiée par Geoffroi de Montmouth, historien gallois (1100-1154), évêque d'Asaph. Voici la traduction populaire de cette prophétie, publiée en latin, vers 1135 :

« *La Gaule, perdue par une femme, sera sauvée par une vierge, des marches de Lorraine, du Bois-Chenu venue, près de claire fontaine;*

« *Cette vierge, semblera chevaucher sur le dos des archers, armée de toutes pièces et bannière en main;*

« *Elle bataillera, au milieu d'une forêt de lances, montée sur un*

« Je me rappelais, en effet, cette prophétie et fus stupéfaite ! »

Henri Leroyer ajoute ce détail : « Quand elle parlait de partir, on lui demandait comment elle pourrait effectuer un tel voyage et échapper aux ennemis : (1)

« — Je ne les crains pas, répondait-elle, j'ai une route assurée ; si les ennemis sont sur mon chemin, Dieu y est aussi, qui saura bien me préparer la voie pour aller jusqu'au Seigneur Dauphin.

« J'ai été créée et mise au monde pour cela. » (Déposition Henri Leroyer.)

On ne lui reprochera certes pas de ne pas avoir le sentiment de sa mission !

cheval aussi blanc que la neige et comme dans une mer de sang :

« Elle sera guidée au combat, par un ange aux ailes d'azur, tenant en ses mains une belle couronne royale :

« Elle même couronnera un homme agenouillé, portant un long manteau d'hermine. »

On sait que la sybille de Cumes, a prédit la naissance de Notre-Seigneur, dans des termes presque identiques à ceux d'Isaïe.

Du reste, voici les textes :

LA SYBILLE.

« Favorisez la naissance d'un enfant qui va bannir le siècle de fer et rétablir l'âge d'or dans l'univers : favorisez sa naissance... »

« Les troupeaux ne craindront plus la fureur des lions ; les plus belles fleurs vont éclore autour de votre berceau.

« Il n'y aura plus de serpents, plus de plantes vénéneuses et perfides et l'on verra croître partout l'arbre parfumé d'Assyrie. » (Virgile, 4^e églogue.)

L'Église enfin nous apprend, que la Sybille, comme David, a prédit la fin du monde : « *Dies iræ, dies illa, solvet sæclum in favillâ, teste David cum Sybillâ.* »

Dans ces conditions rien d'étonnant que Merlin ait prédit Jeanne d'Arc.

(1) Toutes les garnisons sont anglaises entre Vaucouleurs et Chinon, où réside le Roi, sur un parcours de 150 lieues.

ISAÏE.

« Une tige sortira de la racine de Jessé et une fleur montera de cette tige. (Alors) :

« Le loup habitera avec l'agneau ; le léopard couchera avec le bœuf... le veau et l'ours paîtront ensemble dans les champs : leurs petits se reposeront ensemble.

« Le lion, comme le bœuf, se nourrira de foin.

« Et l'enfant à la mamelle, jouera sur le trou du serpent (Isaïe xi, 6, 7, 8).

Notre-Seigneur avait dit dans le même sens : « Il faut que je prêche l'Évangile aux autres, *c'est pour cela que j'ai été envoyé.* » (Luc, IV, 43.)

CHAPITRE XXXIII

« Il n'y a que moi qui puisse sauver la France »

Un jour le chevalier Jean de Novelomport (1) l'accoste ainsi dans la rue :

« — Que faites-vous ici, mon amie? lui dis-je.

« — *Faut-il, me répondit-elle, que le Roi soit chassé du Royaume et que nous devenions anglais?...*

« *Je suis venue ici, dans une ville royale, parler à Robert de Baudricourt, afin qu'il me conduise ou fasse conduire au Roi; mais Robert n'a souci ni de moi, ni de mes paroles.*

« *Cependant il faut qu'avant la mi-carême (2) je sois auprès du Roi; il le faut et j'y serai, dussé-je user mes pieds jusqu'aux genoux.*

« *Personne au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse (3), ni aucuns autres, ne peuvent recouvrer le royaume de France; il n'y a secours à attendre que de moi; pourtant j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas état pour lequel je suis faite, mais il le faut, il faut que je le fasse, parce que c'est la volonté du Seigneur.*

« — Comme je lui demandais de quel Seigneur elle voulait parler?

« — De Dieu, me dit-elle.

(1) Dit Jean de Metz.

(2) C'est-à-dire, dans trois semaines; nous sommes vers le 15 février et Pâques tombe cette année-là, comme en 1910, le 27 mars; la mi-carême tombe donc le jeudi 3 mars. C'est au 27 mars que commencera l'année 1429.

(3) Marguerite, 5 ans, fille de Jacques d'Écosse, fiancée au fils de Charles VII, 6 ans, le futur Louis XI, qui l'épousera en 1436. Le Dauphin en espère l'appui de l'Écosse, pour recouvrer son royaume.

« — Alors je lui donnai, avec une vigoureuse poignée de main, ma parole de la conduire au Roi, par l'aide de Dieu!

« — Quand voulez-vous partir? lui dis-je.

« — *Plutôt de suite que demain et plutôt demain que plus tard.* » (1)

« Le temps lui semblait long, comme à une femme enceinte », ajoute Catherine Leroyer.

C'est qu'elle était pressée, la pauvre enfant, de sauver « le saint royaume de France »!

On devine si ces propos merveilleux faisaient leur chemin en ville!

Au bout de quinze jours, tout Vaucouleurs était conquis à Jeanne d'Arc.

CHAPITRE XXXIV

« **Va! et advienne que pourra!** »

Baudricourt dut faire comme tout le monde : croire à sa mission et se décider, enfin, à la faire conduire au Roi.

Il avise d'urgence Charles VII qui, sur avis de son conseil, accepte la visite, « *sous bénéfice d'inventaire* », et en informe son « féal chevalier », par un envoyé spécial, Colet de Vienne, qui accompagnera la jeune fille au retour.

« — Il te repoussera deux fois ; la troisième fois il te recevra », lui avaient dit les « Voix ». (2^e interr. public 22 fév.)

Les « Voix » ne l'avaient pas trompée!

C'est sa troisième tentative! et la voilà agréée de Baudricourt.

Elle va donc enfin partir!

La ville se cotise pour lui fournir un équipement militaire; son oncle Durand Laxart et Alain de Vaucouleurs fournissent le coursier. (2)

(1) Déposition de Jean de Metz.

(2) Un beau coursier « du prix de 12 francs », dit Durand Laxart ; mais le franc d'or valant environ 40 francs de notre monnaie, c'était donc un coursier de 480 francs.

Les chevaliers Bertrand de Poulengey et Jean de Metz, suivis chacun de son domestique, l'accompagnaient.

Richard l'Archer et l'envoyé du Roi, Colet de Vienne, complèteront la caravane, en tout sept personnes.

Les deux chevaliers « *jurent, entre les mains de Baudricourt, de la sûrement et bien conduire* ».

« Et maintenant, dit Baudricourt à Jeanne, en lui remettant une épée : *Va! et advienne que pourra!* » (1)

CHAPITRE XXXV

En route pour Chinon! (23 février-6 mars)

« Il y aura de cela, si je ne me trompe, 27 ans au carême prochain, raconte Jean de Metz, (2) elle fut par moi et Bertrand de Poulengey etc. conduite auprès du Roi, alors à Chinon.

« Le voyage se fit aux frais de Bertrand de Poulengey et aux miens.

« Nous voyagions le plus souvent la nuit, par crainte des Bourguignons et des Anglais, qui étaient maîtres des chemins.

« Nous restâmes onze jours, toujours chevauchant.

« En route je lui demandai si elle ferait bien tout ce qu'elle disait.

— « N'ayez nulle crainte, nous répondait-elle, ce que je fais, j'ai ordre de le faire : mes frères du Paradis me disent ce que j'ai à faire; il y a déjà quatre ou cinq ans qu'ils me disent, et que Dieu lui-même me dit, qu'il faut que j'aille en guerre, pour regagner le royaume de France. »

— Elle nous disait : « *Si nous pouvions, nous ferions bien d'entendre la messe.* » Mais, par crainte d'être reconnus, nous ne pûmes l'entendre que deux fois ». (3)

(1) 2^e interr. 22 février 1431.

(2) Il ne se trompe pas; du 23 février 1429, jour du départ de Vaucouleurs, à fin février 1456, où il fit sa déposition, il y a bien 27 ans.

(3) La première fois, dans l'église de l'abbaye de saint Urbain, où elle

« J'avais en elle une foi absolue. Ses paroles, son ardent amour de Dieu m'enflammaient. »

« Elle était pure comme un ange », ajoute Bertrand de Poulengey.

Tous deux concluent : « C'était une envoyée de Dieu. »

« C'est ainsi, termine Jean de Metz, que nous arrivâmes à Chinon, où nous la présentâmes aux gens du Roi. Je sais qu'elle eut à subir alors de longs interrogatoires. » (1)

C'était le dimanche, 6 mars. Les deux chevaliers ont tenu leur serment et rempli leur mission; ils rendent compte au Roi de l'extraordinaire — pour ne pas dire *miraculeux* — succès de leur voyage et partent, dans la jubilation, en remercier Dieu et Notre-Dame de France, au Puy, où arrive, en même temps qu'eux, pour le Grand Pardon du 25 mars, une pauvre femme en larmes, qui vient chercher, elle, du réconfort auprès de la Consolatrice des affligés.

C'est Isabelle Romée (2), mère de Jeanne d'Arc, qui vient pleurer « le départ de sa fille avec des hommes d'armes ». Comme, à la vue de ces « hommes d'armes » si dévots, ses larmes durent être vite tarées et sa tristesse, changée en joie!...

Elle aussi, fut exaucée.

CHAPITRE XXXVI

Les hésitations de Charles VII

En attendant, voilà Jeanne à Chinon, vers la mi-carême, suivant son désir, (3) après avoir triomphé, selon la promesse

coucha et la seconde, à Auxerre. (2^e interr. 22 févr.) Elle l'entendit encore à Sainte Catherine de Fierbois; mais là, elle était en sûreté sur les terres du « Roi de Bourges ». « J'y ai entendu, dit-elle, trois messes en un jour. » (4^e interr. public, mardi, 27 février 1431).

(1) Déposition des chevaliers de Poulengey et de Metz.

(2) C'est Isabelle de Valois, qui déchaîne la guerre de Cent ans.

C'est Isabelle (Isabeau) de Bavière, qui livre la France à l'Angleterre.

C'est Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, qui va réparer, par sa fille, les crimes des deux autres Isabelles!

Encore des coïncidences!

(3) « En iceluy an 1428 (nouveau style 1429), le 6^e jour du mois de mars,

de ses « Voix », de Baudricourt et des difficultés d'un voyage de 150 lieues, à travers les lignes anglaises.

« *Si les ennemis sont sur mon chemin, Dieu y est aussi!* »

Dieu s'y est trouvé!

Elle est à la disposition du Roi qu'elle vient sauver, mais qui ne la veut accueillir, lui, que... sous bénéfice d'inventaire.

Mais du Roi aussi, ses *Voix* lui ont dit qu' « *il se fera beau signe, qui le forcera de la recevoir!* »

Pour l'instant il s'y refuse et la fait harceler de questions par son entourage :

— « *Qu'êtes-vous venue faire à Chinon?* »

— « *Je veux parler au Roi.* »

— « *Qu'avez-vous à lui dire?* »

— « *Je ne puis le révéler qu'à lui.* »

— « *Mais enfin, quel est le but de votre voyage?* »

— « *J'ai reçu ordre, du Roi du Ciel, de faire lever le siège d'Orléans et de conduire le Roi à Reims, pour son sacre et son couronnement!* »

Les réponses sont examinées en conseil royal (1) :

— « *C'est une folle* », pensent les uns, avec Regnault de Chartres (2) et la Trémoille. (3)

— « *Du moment où elle se dit inspirée et assure avoir quelque chose à dire au Roi, le Roi doit au moins l'entendre* », pensent les autres, avec Gérard Machet, (4) confesseur du Roi.

une pucelle de l'âge de XVIII ans environ, des Marches de Lorraine et de Barrois, vint devers le Roi à Chinon. » (Perceval de Cagny, *Chronique des ducs d'Alençon*).

(1) Nous résumons ici la déposition de « noble et scientifique personne » le seigneur Simon Charles, maître des requêtes et conseiller du Roi; c'est à ce titre, qu'à peine de retour d'une ambassade à Venise, il assista au conseil ci-dessus.

(2) Archevêque de Reims, chancelier du royaume : il n'a pu prendre possession de son siège, occupé par les anglais. C'est Jeanne d'Arc qui l'y installera.

(3) Grand chambellan de France, lieutenant général du Roi, en Bourgogne et gouverneur d'Auxerre, par la grâce des sommes considérables dont il avait rempli les coffres vides de Charles VII.

(4) Plus tard évêque de Castres.

Charles VII penche pour ce dernier avis, mais « un supplément d'informations ne gâtera rien, pense-t-il, que les gens d'Église l'interrogent. »

Ce qu'ils s'empressent de faire minutieusement, et aussi, on le devine, malicieusement, en vrais sceptiques, comme toujours.

Ainsi se passent les trois premiers jours.

Finalement, le Roi se décide à lui donner audience, le lendemain soir, 9 mars.

CHAPITRE XXXVII

La réception du 9 mars

La nuit vient de tomber.

Dans la grande salle de réception du premier étage, (1) ruiselante de la lumière de cinquante flambeaux — « sans compter la lumière spirituelle », dira Jeanne plus tard, — trois cents seigneurs ou chevaliers, rutilants sous leurs armures de parade, se pressent autour du Roi.

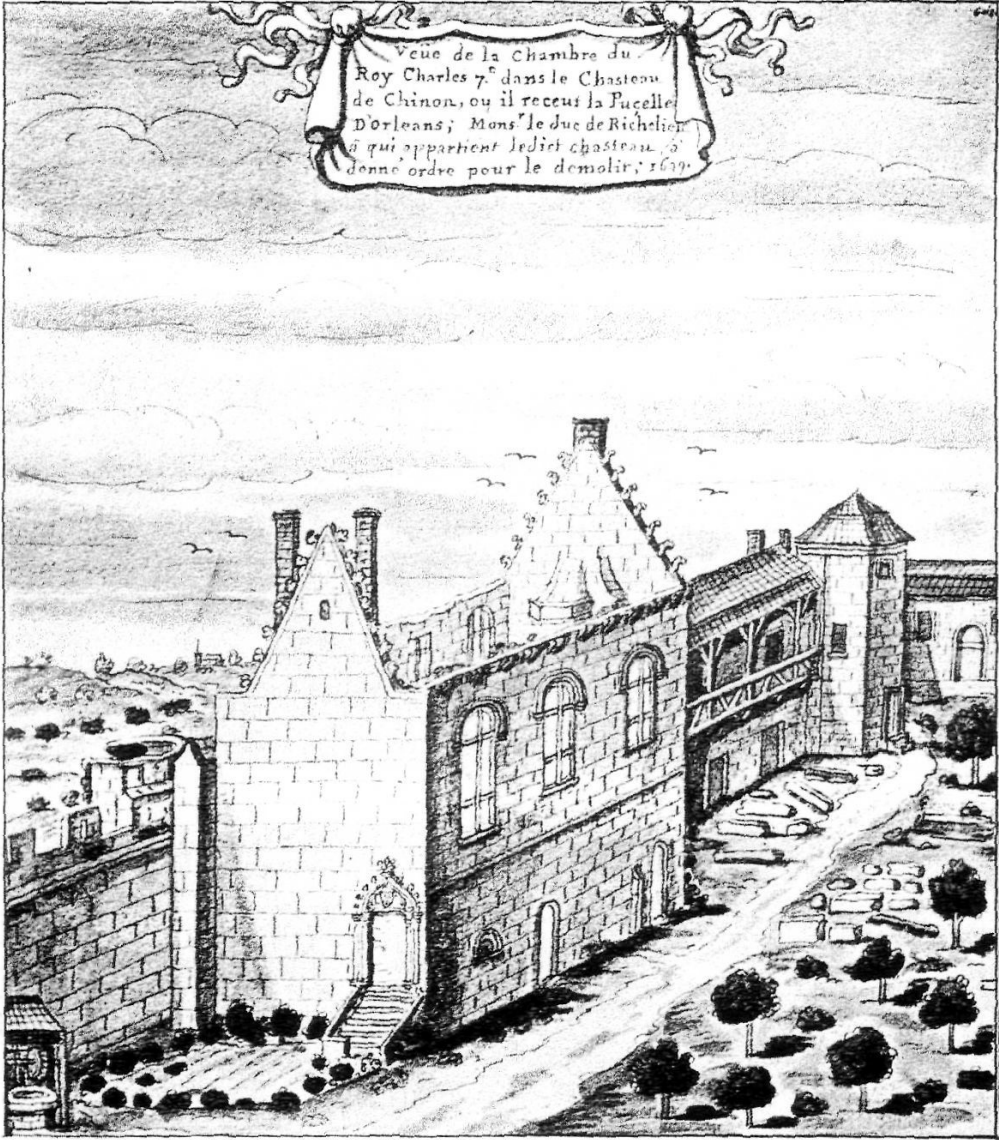
Mais le Roi se souvient de la lettre que Jeanne vient de lui envoyer, de Chinon même, où elle lui mandait qu' « elle saurait bien, par ses paroles et ses actes, lui prouver la vérité de sa mission. » (2)

« C'est ce que nous allons voir », se dit-il, et il se déguise en simple gentilhomme, et va se blottir, au fond de la salle, derrière les cuirasses, comme un simple valet de pied.

Soudain! un huissier annonce l'arrivée de la Pucelle, dans la cour du château!

(1) Elle a 30 mètres de long, 17 de large.

(2) Voici ses propres paroles : « J'envoyai lettre au Roi, pour savoir s'il me serait permis de l'aller trouver : que j'avais bien fait 150 lieues pour venir à son secours et que je savais beaucoup de bonnes choses pour lui. Je crois me rappeler qu'il y avait dans ma lettre, que **je saurais bien le connaître entre tous autres** » (1^{er} interr. public, mardi, 27 février).



LE CHATEAU DE CHINON

Du même coup, voilà le pauvre Roi assailli des mille inquiétudes, qui le tourmentent depuis trois jours :

— « Hallucination?... Supercherie?... Piège des Anglais? »
Que sais-je?...

« Tomber dans le panneau! Quel ridicule aux yeux de l'ennemi!...

« Mourir sous ses coups? à la bonne heure!... Sous ses sarcasmes? jamais! — Qu'on renvoie cette jeune fille!...

— « Mais, sire! c'est votre fidèle Baudricourt qui vous l'envoie! Elle a franchi 150 lieues, traversé une demi-douzaine de fleuves, en pays ennemi, pour venir vous voir! Sa présence ici n'est-elle pas déjà un miracle?

— « Eh bien, soit! qu'on l'introduise », dit-il résigné.

Et Jeanne est introduite, par le comte de Vendôme. (1)

A l'instant tous les regards se braquent sur elle!

Elle n'a jamais vu le Roi, même en portrait.

Pauvre fille des champs! si Dieu ne la conduit, si la pompe royale l'intimide, ah! comme on va se gaudir de son embarras!

Mais tout cet éclat pâlit devant la lumière divine, qui brille pour elle seule et qui la conduit!

D'un pas modeste et décidé, elle fend les rangs des brillantes armures, qui se referment sur elle, et va droit, comme une flèche, là-bas, tout au fond, se jeter aux genoux du plus obscur chevalier de la salle, blotti dans un coin, comme un valet honteux (2)!

(1) Nous résumons la déposition du seigneur Simon Charles, présent à la réception.

C'est en entrant au château, que Jeanne fut grossièrement insultée par un cavalier qui passait :

« — *Ha! en nom Dieu*, lui dit Jeanne, *tu renies Dieu et tu es si près de la mort!* » Et une heure après cet homme se noyait. Je rapporte ce fait tel que je l'ai recueilli de Jeanne et de plusieurs autres, qui disaient en avoir été témoins. » (Déposition du frère Pasquerel, religieux augustin, aumônier de la Pucelle.)

(2) « Quand j'entrai dans la Chambre où il était, je le connus entre beaucoup d'autres, par le conseil de ma voix qui me le révéla. » (2^e interr. public, 22 février 1431).

— « *Dieu vous donne longue et heureuse vie, gentil prince et noble Roi!* »

— « Vous vous trompez, mon enfant, je ne sais point le Roi!... le voici plutôt », et le faux chevalier indique le seigneur de Clermont, comte de Bourbon, de la famille royale et royalement vêtu, au premier rang.

— « **En nom Dieu, reprend vivement Jeanne d'Arc, je sais bien que c'est vous et non un autre qui êtes le Roi** »!!!...

Le Roi est pris à son propre piège! Il sent qu'il faut engager sérieusement la conversation :

— « Quel est votre nom, mon enfant? »

— « *Gentil Dauphin, j'ai nom Jehanne la Pucelle et vous mande, par moi, le Roi des Cieux, que vous serez sacré et couronné à Reims; et que vous serez lieutenant du Roi des Cieux, qui est roi de France*(1). Et si vous doutez de mes paroles, je puis vous dire telles choses, **que vous seul savez et que mes voix m'ont révélées.** »

— « Et quelles sont ces choses? »

— « *Venez ici, noble sire, je vous les dirai.* »

Et tirant le roi à l'écart, dans l'embrasure d'une fenêtre, elle fait signe aux seigneurs de s'éloigner, pendant que Charles VII leur insinue discrètement : « *Pas trop loin! il suffit que vous puissiez voir, sans entendre.* »

CHAPITRE XXXVIII

Le secret miraculeux

— « *Vous souvenez-vous, gentil Dauphin, lui dit Jeanne à l'oreille, de la nuit de la Toussaint dernière* (2) *où vous ne pouviez dormir en votre château de Loches?* »

(1) ... *per me quod vos eritis sacratus in villâ Remenensi et eritis locum tenens Regis cœlorum qui est Rex Franciæ.* » (Déposition Pasquerel).

(2) Lundi, 1^{er} novembre 1428. Exactement comme en 1909! Que signifient ces étonnantes coïncidences de dates et de jours? Elles ne signifient rien, ou elles signifient que le salut est proche!

— « Eh bien ? »

— « *Inquiet, agité, vous êtes issu de votre lit...* »

— « En effet, poursuivez. »

— « *Vous êtes issu de votre lit et tombant à genoux vous fîtes à Notre-Seigneur cette prière les mains jointes et les larmes aux yeux : « Adonc, Seigneur mon Dieu, est-ce que à cause de la conduite de ma mère, je ne serais pas ainsi que je l'ai cru, l'héritier légitime du trône et de la couronne de France ? S'il en est ainsi, inspirez-moi, Seigneur, auquel cas je suis décidé à rendre le royaume à qui il appartient et à quitter le pouvoir pour me retirer en royaume ami, l'Espagne ou l'Ecosse.* »

« *Et vous avez ajouté, Sire, que si les malheurs de la France étaient arrivés à cause de vos péchés, il plut au Seigneur de vous punir seul, tout en vous épargnant rude prison et male mort ; mais que si ces malheurs étaient la conséquence des péchés du peuple, il voulut bien apaiser sa colère et pardonner.* »

« *Ne parlâtes-vous pas ainsi, noble Sire ?* »

— « Pardieu ! tu dis vrai, gentille Jeanne, il suffit. Aussi bien, quant à moi, je suis convaincu que tu es inspirée. »

— « Eh bien ! je te le dis, de la part de Messire (1), tu es le vrai héritier de France et fils du Roi et il m'envoie pour te conduire à Reims, y recevoir ton sacre et ta couronne, si tu le veux (2). »

L'entretien, ici résumé, « dura plus de deux heures » affirme Thomas Basin, évêque de Lisieux et membre du conseil privé de Charles VII (3).

« Et le roi larmoyait moult tendrement », ajoute l'auteur anonyme du *Miroir des femmes vertueuses* (4). Ses chambellans

(1) « Mon Seigneur », Jésus-Christ.

(2) Déposition de Pasquerel, écrite de sa main. Remarquer ici que la Pucelle emploie le tutoiement pour rendre plus énergique son affirmation et aussi pour répondre au Roi sur le ton familier qu'il vient d'employer à son égard.

(3) *Mémoire en faveur de la Pucelle*. Historien « d'une grande exactitude historique » dit un critique moderne.

(4) Reproduction, mot à mot, du récit des *Grandes annales de Bretagne*, 1514, d'Alain Bouchard, avocat au parlement de Rennes.

intrigués voulurent « rompre le propos; mais le Roy leur faisoit signe qu'ils se reculassent et la laissassent dire ».

« A un moment, affirme Alain Chartier (1), qui était là, on vit le visage du prince s'illuminer d'un sourire. On eut dit qu'il venait de recevoir le Saint-Esprit. »

Le roi était conquis : « Sur le salut de mon âme, dit-il aux seigneurs et à la foule qui avait envahi le château, cette pucelle est inspirée, car elle m'a révélé des choses que Dieu seul et moi connaissions. Je crois donc qu'elle est l'envoyée de Dieu (2) !

Thomas Basin écrit dans son *Histoire de Charles VII* : (lib. II, c. X, p. 69) : « Nous nous rappelons avoir ouï dire au comte

(1) Le grand écrivain politique, moraliste et poète (1394-1439) choyé de la cour, qui s'efforça de relever les courages abattus, par les malheurs de la guerre de cent ans.

(2) Le seigneur de Boisy, ami intime de Charles VII, dont il tenait le secret, le révéla à son ami Pierre Sala, qui cite le propre récit du seigneur de Boisy :

« Il est vray que du temps de la grande adversité de ce roy Charles VII^e, il se trouva si bas qu'il ne scavoit plus que faire et ne faisoit que penser au remède de sa vie, car, comme je vous ay dit, il estoit entre ses ennemys enclouz de tous coustez.

« Le Roy estant en ceste extresme pensée, entra ung matin en son oratoire tout seul; et là il fit une humble requeste et prière à Nostre Seigneur, dedans son cueur, sans pronuntiation de parole, où il lui requerrait dévotement que, si ainsi estoit qu'il fût vray hoyr descendu de la noble maison de France, et que le royaume justement luy deust appartenir, qu'il lui pleust de luy garder et deffendre, ou au pis luy donner grâce de eschapper sans mort ou prison; et qu'il se peust saulver en Espagne ou en Ecosse qui estoient de toute ancienneté frères d'armes et alliez des rois de France, et pour ce avoit-il là choisy son dernier refuge.

« Peu de temps après ce, advint que le Roy estant en tous ces pensements que je vous ai compez, la Pucelle lui fut amenée; laquelle avoit eu en gardant ses brebis aux champs une inspiration divine pour venir reconforter le bon Roy.

« Laquelle ne faillit pas, car elle se fit mener et conduyre jusque devant le Roy et là elle fit son message aux enseignes dessus-dictes que le Roy congneust estre vrayes... » (Récit de Pierre Sala, dans ses deux manuscrits *Les Hardiesses des Grands Rois et Empereurs*, fonds fr. nos 584 et *Les Prouesses de plusieurs Roys, etc.*, fonds fr. n° 10420. Le folio photographié ci-contre est du dernier manuscrit.)

de Dunois très avant dans son intimité (du Roi), qu'à la suite de cet entretien *le Roi avait dit* que la Pucelle, pour *preuve de la foi qui lui était due, lui avait manifesté des choses si cachées, si secrètes, qu'en dehors d'une révélation divine, il était le seul mortel à pouvoir les connaître.* »

CHAPITRE XXXIX

Comment le secret nous est parvenu

D'autre part Jeanne préféra mourir que de le révéler.

Cauchon fit l'impossible pour le lui arracher.

Elle se borna à lui conter une allégorie qui, *fausse naturellement au sens littéral* (1), fut un des principaux arguments de sa condamnation.

Ah! si les anglais avaient su que Charles VII doutait de la légitimité de sa naissance, quel formidable atout dans leur jeu! Cet atout, ils ne l'eurent pas.

Jeanne mourut; mais le secret fut sauf.

Comment donc nous est-il parvenu?

Voici :

Vers 1444, au moment où Charles VII, maître de Paris, voyait sa fortune à peu près rétablie, il avait pour écuyer et ami intime Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, alors âgé de 23 ans.

C'est à cet ami intime qu'il révéla le secret. Celui-ci le garda fidèlement jusqu'à la fin de sa vie, après avoir été successivement sénéchal, premier chambellan de Charles VII, grand dignitaire de Louis XI et à nouveau, premier chambellan de Charles VIII.

Celui-ci, à la naissance, en 1492, à Plessis-les-Tours, de son héritier le prince Charles Rollant, constitua de Boisy chef de la maison civile et militaire du nouveau-né.

De Boisy s'adjoignit, comme subordonné dans la maison

(1) Elle parla d'un « ange, venu du Ciel, apporter au Roi une magnifique couronne d'or. » L'ange, c'était elle.

civile, au titre de « panetier du Dauphin (1), » un chambellan de Charles VIII, nommé Pierre Sala, qu'il aimait beaucoup pour son dévouement.

Celui-ci le rendait bien à « *ce bon chevalier et tant l'aimoye pour ses grans vertus que je ne pouvoye de lui partir ; car de sa bouche ne sortoit que beaux exemples où j'apprenoye moult de bien* », dit Pierre Sala lui-même.

C'est au cours de cette intimité, qui s'épancha, durant leur commune fonction, à travers les allées du parc de Plessis-les-Tours, 1492-1495, que Boisly révéla à Pierre Sala le secret qu'il tenait de Charles VII lui-même :

« *Celuy-ci, dit Pierre Sala, me compta entre aultres choses le secret qui avoit esté entre le Roy et la Pucelle ; et bien le pouvoit savoir, car il avoit été, en sa jeunesse très aymé de ce Roy. En ceste grande privaulté que je vous dis, lui compta le Roy les paroles que la Pucelle lui avoit dictes, telles que vous orrez ci-après (2).* »

Voilà ce que raconte Pierre Sala dans son livre *Les Prouesses de plusieurs roys*, qu'il écrivit au château de l'Antiquaille (près Lyon), don royal de François I^{er}, en récompense de ses services.

Celui-ci, de passage à Lyon, couvert des lauriers de Marignan, septembre 1515, voulut voir le vieux serviteur des Rois de France, qui lui dédia son livre.

C'est par ce livre (3) que le secret, ou le signe, attestant à

(1) Il y avait alors, dans la maison du « Roy » ou du « dauphin », des « panetiers », comme il y aura plus tard, des « maîtres d'hôtels » et des « grands veneurs », etc.

(2) Nous les avons données ci-dessus, page 150.

(3) Ce livre, que j'ai eu deux jours entre les mains, est un petit in-folio de 144 feuillets sur vélin de luxe, richement illustré à toutes les pages et presque à chaque ligne. L'écriture est en belle gothique, très grosses lettres, bien espacées.

Le 1^{er} feuillet contient un beau paysage de Lyon, où l'on voit Fourvières au haut de sa colline verdoyante, en bas, la basilique Saint Jean avec ses quatre tours, au pied de laquelle coule la Saône, où circulent des barques (exactement quatre).

Le livre a pour titre : « *Les Prouesses de plusieurs Roys, dédiées au Roy François I^{er}.* » (fonds français, n° 10.420).

roy et la pucelle et bien le pouuoit scauoir car il
auoit este en sa ieunesse tresarme de ce roy tant
quil ne voulut oncques souffrir toucher nul
gentil homme en son lit fors luy. ¶ En ceste grande
prouaulte que ie vous dis luy conta le roy les
parolles que la pucelle luy auoit dites telles q
vous oyez cy apres. ¶ Il est vray que du temps de
la grande aduersite de ce bon roy charles viij. il
se trouua si bas quil ne scauoir plus que faire et
ne faisoit que pincer au remede de sa vie car
come ie vous ay dit il estoit entre ses ennemis
enclos de tous costez. ¶ Le roy estant en ceste
extremite pensee vltra vng matin en son ora
toire tout seul et la il fit vne humble requeste
et priere a nre seigneur dedans son cueur sans
prouuitation de parole ou il luy requeroit
deuotement. que se ainsi estoit quil fut vray
hou descendu de la noble maison de france
et que le royaulme iustement luy deust ap
partenir quil luy pleust de le luy garder et
deffendre ou au pis luy donner grace de esch
per sans mort ou prison et quil se peust sau

LE MANUSCRIT DE PIERRE SALA

Une page du manuscrit : « Les prouesses de plusieurs Roys », offert à François I^{er}, retour de Marignan, par Pierre Sala, en son château de L'Antiquaille, près Lyon.

Charles VII la divinité de la mission de Jeanne, nous est parvenu (1).

Lyon s'est honoré d'avoir abrité les derniers jours de ce fidèle serviteur, en donnant son nom à l'une de ses rues. La rue Sala est connue.

CHAPITRE XL

L'alliance renouvelée entre le Christ et la Monarchie

Le Roi est conquis à Jeanne d'Arc! Mais Chinon l'est depuis longtemps! N'est-ce pas Vaucouleurs déjà qui avait entraîné Baudricourt? L'instinct populaire, en ces matières, a plus de clairvoyance que le cerveau des intellectuels!

Le roi est conquis! mais il reste le clergé! C'est la pièce de résistance!... comme toujours.

Charles VII, tout convaincu qu'il soit de la mission divine de Jeanne d'Arc, ne peut se lancer sans un avis motivé de l'Eglise! Or, depuis que l'Université de Paris est passée aux Anglais, les plus célèbres docteurs de l'Eglise de France sont à l'Université de Poitiers.

Jeanne ira donc à Poitiers.

Dans l'intervalle — une quinzaine — elle est reçue tous les jours familièrement par le Roi.

(1) *Les Grandes Annales de Bretagne*, d'Alain Bouchard, avocat au Parlement de Rennes, publiaient le secret, d'une source différente : *les Archives du duché*, dès 1514. L'auteur anonyme du *Miroir des femmes vertueuses*, l'a reproduit un peu plus tard, textuellement, d'Alain Bouchard.

Enfin « *l'Abréviateur du procès* » (de Jeanne d'Arc), fin du quinzième siècle, a publié ce secret, d'une source encore différente des deux autres, « pour l'avoir oys dire et révéler, dit-il, non pas une fois seulement, mais plusieurs, à grands personnages de France, qui disoient l'avoir veu en cro-nique bien authentique. » Parmi ces grands personnages, il faut compter certainement l'amiral Valet de Graville, pour lequel l'auteur composa son abrégé.

Le secret, rapporté de tant de sources différentes, sans variations notables, est donc historiquement indiscutable.

C'est dans un de ces entretiens qu'eut lieu la scène ainsi racontée sous serment, par le duc d'Alençon, à Paris, avril 1456, devant l'archevêque de Reims Juvénal des Ursins, l'évêque de Paris Jean Chartier et le grand Inquisiteur Jean Bréhal :

« J'étais, dit-il, à la chasse aux cailles à Saint-Florent, quand on m'annonça l'arrivée de la Pucelle, à Chinon; dès le lendemain je m'y rendis et trouvai le Roi qui s'entretenait avec elle.

« Je m'approchai :

« — Qui êtes-vous? me dit Jeanne.

« — C'est mon cousin le duc d'Alençon, répondit le Roi.

« — Soyez le bienvenu, dit-elle, *plus il y aura ensemble du sang du roi de France et mieux cela vaudra.*

« Le lendemain elle vint à la messe du Roi...; après la messe, le roi la conduisit dans son cabinet particulier, où il se retint avec elle et le seigneur de la Trémoille, après avoir congédié tous les autres (1).

« Jeanne fit alors plusieurs demandes au Roi et entre autres, qu'il voulut bien faire don de son royaume au Roi des Cieux, parce que le Roi des Cieux ferait alors pour lui, ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs et le rétablirait dans tous ses droits. »

La même année, 1429, un clerc français résidant à Rome, sur des renseignements venus de France, ajouta ces détails complémentaires de la scène, dans une compilation historique, rédigée sous le titre *Breviarium historiale* :

« Un jour, la Pucelle a demandé au Roi de lui faire un présent. Cette prière fut aussitôt agréée. Jeanne ne demanda rien moins que le royaume de France. Le roi étonné, fit le cadeau après un instant de réflexion. Jeanne l'accepta et s'en fit faire par les quatre secrétaires du Roi, une charte dont il fut donné une lecture solennelle.

« Le roi en était un peu ébahi et Jeanne, en le montrant à l'assistance, tint ce propos : « *Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume!* »

(1) Mais non ses quatre secrétaires, admis à tous ses secrets.

« Presque en même temps, par devant les mêmes notaires, elle livra au Dieu Tout-Puissant, le royaume de France qu'elle venait de recevoir en don.

« Puis, au bout d'un instant, obéissant à un ordre de Dieu, elle investit le Roi Charles du royaume de France et de tout cela elle fit dresser un acte solennel (1). »

La critique moderne essaie d'ergoter sur cet acte solennel ; pourquoi ? c'est la simple expression des paroles — qu'elle reconnaît authentiques celles-là ! — de Jeanne à Baudricourt, l'année précédente, 13 mai 1428, à Vaucouleurs :

« Que le royaume de France n'appartient pas au Dauphin, mais à son Seigneur à elle ;

« Que son Seigneur voulait que le Dauphin fût roi et eût le royaume en commende ;

« Qu'elle le ferait Roi, malgré ses ennemis et le conduirait au sacre. »

Ici et là, à Chinon comme à Vaucouleurs, Jeanne, fille de saint Remi, rappelle à Charles VII ce que saint Remi rappelait à Clovis, mille ans auparavant et qui fait le fond de la Vocation de la France.

CHAPITRE XLI

La France n'est pas une nation comme les autres

Elle est « le Royaume prédestiné par Dieu à la défense de l'Eglise romaine », dit saint Remi ;

« Le plus dévoué à l'apôtre Pierre », dit le Pape saint Etienne ;

« Le royaume de Dieu même, le bras droit de l'Eglise, le carquois de Jésus-Christ », dit Grégoire IX ;

« Le saint royaume de France », dit Jeanne d'Arc ;

(1) Nouveau témoignage, relatif à la mission de Jeanne d'Arc : communication faite à l'Académie des Inscriptions et belles Lettres, par Léopold Delisle, conservateur de la Bibliothèque nationale. Paris, Champion, 1885, in-8°, p. 6. (Extrait de la Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. XLVI, année 1885, pp. 649 et suiv.).

« Le royaume spécialement élu par Dieu, pour son héritage... pour entretenir et relever la sainte Foi catholique », dit Thomassin;

« La tribu de Juda de l'ère nouvelle », dit Pie X.

Quoi d'étonnant qu'elle soit et demeure « le royaume de spéciale prédilection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à ce point que les ennemis de la France soient les ennemis du Christ », dit à nouveau Grégoire IX, que va tout à l'heure appuyer Jeanne d'Arc.

La France est donc le vrai royaume de Jésus-Christ!

C'est Jésus-Christ qui en est le Roi!

Le Roi de France n'est que le « lieutenant de Jésus-Christ! » En d'autres termes, c'est un roi « commendataire ».

Il tire les bénéfices d'un royaume qui ne lui appartient pas et ne doit le gouverner que par et pour le vrai titulaire : **Jésus-Christ seul Roi de France!**

Voilà ce que dit saint Remi à Clovis, en le sanctionnant par le miracle!

Voilà ce que vient de répéter Jeanne d'Arc à Charles VII et qu'elle va sanctionner par le miracle!

Quoi d'étonnant qu'elle en ait exigé un acte solennel!

C'est le contraire qui eut étonné!

C'est ici qu'il faut toucher du doigt la stupidité, bien « moderniste », de ces catholiques qui ne rêvent pour la France d'autre idéal que celui de la Suisse, des États-Unis ou de l'Equateur!... Pourquoi pas la république d'Andorre ou de Saint-Marin?...

La France n'est ni la Suisse, ni les États-Unis, ni l'Equateur. Elle est, ne l'oublions pas, le « **saint royaume de France** », spécialement choisi par Dieu pour propager son **Evangile dans le monde!** (1)

(1) Les Marocains ne s'y sont pas trompés, eux, qui ont déclaré la guerre sainte aux Européens et répudié leur sultan Abd-el-Aziz, parce que le gouvernement français lui avait offert et qu'il avait accepté, la *Croix* de la Légion d'honneur, ce « *signe par excellence des chrétiens* », disaient-ils.

La France, en effet, est par Vocation, le chevalier de la Croix; et si le « bloc révolutionnaire » à tout fait pour l'oublier, que dis-je? pour détruire ce glorieux souvenir, le Maroc s'est chargé de le lui rappeler.

Elle est le royaume *miraculeusement* fondé par Dieu, pour cette mission et *miraculeusement* sauvé par Lui, pour l'y maintenir!

Elle n'est que cela, mais elle est *tout cela!* et *seule* elle est cela! par la grâce de Dieu.

— « Pourquoi vous plutôt qu'une autre? » disait Cauchon à Jeanne d'Arc.

— « *Parce qu'il a plu à Dieu!* (1) »

— Pourquoi la France plutôt qu'une autre?

— *Parce qu'il a plu à Dieu.*

Et Dieu ne doit à personne raison de ses actes!

Il choisit qui il Lui plaît, quand il Lui plaît, comme il Lui plaît!

Celui qui est choisi, n'a pas à s'en glorifier; celui qui ne l'est pas, n'a pas à s'en plaindre.

La France a été choisie pour être « le saint royaume de France », voilà le fait!

Elle ne peut plus être chose! voilà la vérité! (2)

(1) Quatrième interr. secret, mardi 13 mars 1431. C'est Delafontaine qui interrogeait, au nom et en présence de Cauchon.

(2) Nous devons signaler ici, l'erreur du correspondant parisien de la *Corrispondenza romana*, (20 février 1909), à propos de la conduite du Sillon dans les incidents Thalamas; il écrit :

« C'est entendu, la question du régime politique n'est pas ici en cause. Ce ne sont pas seulement les Etats-Unis chrétiens, c'est le Brésil positiviste, qui serviraient au besoin de preuve, que le catholicisme s'accomode des républiques comme des monarchies. »

Le catholicisme? oui; la France catholique? non!

— Pourquoi?

— Parce que la France catholique a reçu à son baptême une mission spéciale, dont la monarchie très chrétienne est l'instrument nécessaire, dans l'intention de Dieu, intention exprimée à l'éclat du miracle.

Comment la République, en France, qui met nécessairement, obligatoirement, toutes les religions sur le même pied, pourra-t-elle remplir le devoir de la France catholique, qui est d'entretenir, de protéger en France, de promouvoir dans le monde, le catholicisme **seulement**?

Je dis peu :

Comment la République, qui est la *négation* catégorique, officielle de la Vocation de la France, pourra-t-elle rester fidèle à cette Vocation qu'elle s'est donnée précisément pour mission de détruire?...

Ce que reconnaît loyalement un intellectuel républicain, M. Pillon, dans

Je sais bien que la Révolution « satanique dans son essence », a voulu détruire ce fait et cette vérité.

Mais l'Angleterre l'avait voulu avant elle!

Et l'Angleterre a échoué contre Jeanne d'Arc!

Patience! le jour n'est pas loin où la Révolution subira le même sort.

Et il pourrait bien se faire que du jour, où Jeanne d'Arc est montée sur les autels, date aussi le jour où la Révolution va s'apprêter à monter sur le bûcher.

« Brûle ce que tu as adoré! » dit saint Remi à Clovis.

« Brûle ce que tu as adoré! » va nous répéter Jeanne d'Arc!

Et le plus beau, c'est que nous obéirons!...

CHAPITRE XLII

Jeanne d'Arc à Poitiers

Pour l'instant Jeanne est sur le chemin de Poitiers, où nous l'avons laissée. Nous allons l'y rejoindre.

Comme elle demandait :

— « Où me conduisez-vous? »

— « A Poitiers! lui répondit-on.

— « En nom Dieu! je scay que j'y aurai bien affaire; mais Messire m'aidera; or, allons-y de par Dieu! (1) »

Elle y alla et fut examinée trois semaines, du 20 mars au 10 avril environ.

Le Roi, qui l'y a précédée, loge chez la dame la Macée.

Jeanne, installée chez M^e Jean Rabuteau, avocat du Roi au

La Critique religieuse, mars 1910 : « L'obstacle à la républicanisation de l'âme française, c'est le catholicisme. Il n'est pas possible que la France conserve la République, si elle n'a pas la force de rompre avec le catholicisme... Ou la France républicaine se décatholicisera... ou le catholicisme lui rendra tôt ou tard la monarchie (*Action française* revue, 15 mars 1910).

(1) *Chronique de la Pucelle*, de Guillaume Cousinot, alors maître des requêtes auprès de Charles VII; donc, témoin oculaire de tout ce qu'il raconte.

Parlement, est sous la garde de sa très pieuse femme chargée de l'observer minutieusement et de rapporter au conseil royal tout le résultat de sa discrète observation.

Ce qu'elle observa le voici, d'après M^e Barbin, le grand avocat de l'époque, alors à Poitiers, qui déposa ainsi au procès de réhabilitation :

« La femme de Jean Rabuteau me dit qu'elle la voyait tous les jours à genoux, pendant longtemps, l'après-dinée ; qu'elle la voyait aussi à genoux, la nuit ; que le jour, elle se retirait très-souvent dans un petit oratoire, qui était dans la maison, où elle restait très longtemps en prière. »

Elle fut examinée, plus intimement encore, par Yolande de Sicile, belle-mère du Roi, la dame de Gaucourt et la dame de Trèves, qui constatèrent sa parfaite pureté et virginité.

Ce fut tout le résultat de l'examen privé.

Quant aux examens publics, ils furent nombreux, à la discrétion de tout le monde, qui ne s'en priva pas.

Gobert Thibaut, 50 ans, écuyer du roi, en avait 25 alors et remplissait la même fonction que d'Aulon à Poitiers, quand il assista, le mardi saint 22 mars, à la conférence qu'il raconte ainsi :

« Jeanne fut examinée et interrogée par défunt maître Pierre de Versailles, professeur de théologie, alors abbé de Talmont et décédé évêque de Meaux et maître Jean Erault, professeur de théologie, auquel je m'adjoignis, de l'ordre de feu le seigneur évêque de Castres (Gérard Machet, confesseur du Roi).

« M^{es} de Versailles et Erault eurent devant moi une conférence avec elle, chez M^e Rabuteau...

« A notre arrivée, Jeanne vint au-devant de nous.

« S'adressant à moi, elle me dit, en me frappant doucement sur l'épaule :

— « Vrai ! je voudrais bien qu'il y en eut beaucoup d'aussi bien disposés que vous.

— « C'est le Roi qui nous envoie, lui dit M^e de Versailles.

— « Vous êtes venus, je pense, pour m'interroger, mais je ne sais ni A ni B.

— « Pourquoi donc êtes-vous venue à Chinon ? »

— « De par le Roi du Ciel, je suis venue pour lever le siège d'Orléans et conduire le Roi à Reims pour son sacre et son couronnement... »

« Vous avez du papier et de l'encre ? dit-elle à M^e Jean Erault ; eh bien ! écrivez ce que je vais vous dire. »

Ici elle dicte cette fameuse lettre aux anglais, dont Gobert Thibault ne donne que les premiers mots, mais que la copie authentique du procès donne toute entière et que voici :

CHAPITRE XLIII

La première sommation aux Anglais

† Jhésus Maria †

« Roi d'Angleterre et vous duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France ; vous Guillaume de la Poule, comte de Suffolk ; Jehan, sire de Talbot ; et vous Thomas, sire d'Escales, qui vous dites lieutenant dudit duc de Bedford :

« **Faites raison au Roy du Ciel ; (1)**

« *Rendez au Roi, par la Pucelle qui est ci envoyée de par Dieu, le Roy du Ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France !*

« **Elle est ci venue, de par Dieu, pour réclamer le sang royal ! (2)**

« *Elle est toute preste de faire la paix, si vous lui voulez faire raison, en quittant la France et payant le dommage que vous lui avez fait.*

« *Et vous, archers, compagnons de guerre, gentilshommes et autres qui estes devant la ville d'Orléans, allez-vous en en votre*

(1) Elle ne parle pas au nom du Roi de France, mais au nom du Roi du Ciel, seul Roi de France ! Elle le répète 10 fois dans cette lettre.

(2) C'est au nom du Roi du Ciel qu'elle vient rétablir la loi salique « le sang royal » comme elle dit. Donc cette loi est divine !

pays, de par Dieu ! Et si ainsi ne le faites, attendez des nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir bientôt à vos bien grands dommages.

« Roy d'Angleterre, si ainsi ne le faites, en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, je les ferai s'en aller, qu'ils veulent ou non ! et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous occire.

« Je suis ci envoyée de par Dieu, le Roy du Ciel, pour vous bouter hors de toute France (1).

« Et s'ils veulent obéir, je les prendray à mercy.

« Et n'ayez point en votre opinion (ne vous obstinez pas), car vous ne tiendrez point le royaume de France, (le royaume de) Dieu, le Roy du Ciel, fils de Sainte Marie!

« Mais le tiendra le Roy Charles, vrai héritier ; car Dieu, le Roy du Ciel le veut et cela lui est révélé par la Pucelle, lequel entrera à Paris en bonne compagnie (voir la note 2, p. 160).

« Si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous frapperons dedans et y ferons un si grand hahay (2) qu'on en n'aura pas vu de pareil depuis mille ans (3), si vous ne faictes raison.

« Et croyez fermement que le Roy du Ciel envoiera plus de force à la Pucelle que n'en pourrez dépenser en assauts contre elle et ses bonnes gens d'armes ; et aux horions (4) on verra qui a meilleur droil, de la part de Dieu du Ciel.

« Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous requiers que vous ne vous fassiez pas détruire.

« Si vous lui faites raison, encore vous pourrez venir en sa compagnie là où les François feront le plus beau fait que oncques fut fait pour la chrestienté (5).

(1) Non d'une partie de la France, d'Orléans, par exemple, mais de toute la France !

(2) Tumulte guerrier, cri de guerre, *chahut* ! C'est ce « tumulte guerrier qu'ont si heureusement employé les « camelots du Roi » et les étudiants du quartier latin, contre Thalamas », insulteur de la Pucelle (hiver 1908-1909).

(3) Depuis Clovis, depuis la fondation miraculeuse du « saint royaume de France » au baptistère de Reims, il y a exactement 933 ans.

(4) Aux coups.

(5) Il y avait alors un projet de Croisade contre les Hussites, qui dévastaient la Bohême; Jeanne leur écrivit une lettre de menaces. Les anglais

« *Et faictes réponse si vous voulez faire paix en la cité d'Orléans; et si ainsi ne le faictes, de vos bien grands dommages vous vous souviendrez prochainement.*

« *Esript ce mardi, semaine sainte* » (22 mars).

Voilà une sommation, certes! vibrante comme un clairon français! Elle est faite au nom de Dieu! Voilà comment Dieu parle, quand Il veut agir!

Voilà comment les Français parleront, quand ils auront mérité, et que Dieu leur aura fait la grâce, *de vouloir agir!* Jusques-là, en dehors des inventaires d'églises, ils n'ont guère fait que des discours... académiques (1). C'est probablement tout ce qu'ils ont mérité de faire! que Dieu aie pitié de nous!

Gobert Thibaut poursuit ainsi sa déposition :

« Mes Versailles et Erault ne firent, cette fois, rien de plus dont il me souviennne.

« Jeanne resta à Poitiers autant que le Roi... Elle disait que son conseil lui reprochait de n'être pas venue plus tôt...

« J'ai entendu l'évêque de Castres, confesseur du Roi, dire qu'il y avait une prophétie annonçant qu'une Pucelle viendrait en aide au Roi de France.

« Devant moi, le confesseur du Roi et les autres docteurs déclarèrent que, dans leur conviction, cette Pucelle était Jeanne d'Arc, véritablement envoyée de Dieu. »

CHAPITRE XLIV

L'examen officiel

Nous venons d'entendre un des examens publics.

Voici maintenant l'examen *officiel* « qui dura plus de deux heures », dit la *Chronique de la Pucelle* — raconté par un

eux-mêmes avaient levé dans ce but, un corps d'armée de 5.000 hommes. Nous verrons qu'ils les emploieront contre Jeanne d'Arc, au siège de Paris.

(1) Nous avons eu depuis le magnifique mouvement antithalamiste des « Camelots du Roi ». Nous venons d'en parler.

des examinateurs, alors professeur, depuis doyen de la Faculté de théologie de Poitiers.

C'est comme professeur qu'il examina Jeanne en 1429 et c'est comme doyen — un vénérable doyen de 70 ans! — qu'il déposa ainsi, le 14 mai 1456, à l'enquête de réhabilitation :

« J'ai connu Jeanne à Poitiers. Le conseil royal siégeant chez la dame la Macée, l'archevêque de Reims, chancelier de France en faisant partie, je sus mandé, ainsi que Jean Lombart, professeur de théologie de l'Université de Paris, M^e Guillaume le Maire, chanoine de Poitiers, bachelier en théologie, M^e Guillaume Aymeric, professeur de théologie, de l'ordre des Frères Prêcheurs, frère Pierre Turrelure, M^e Jacques Maledon, et plusieurs autres dont les noms m'échappent (1).

« Le conseil nous dit que nous étions chargés de la part du Roi d'interroger Jeanne et de lui donner notre avis.

« On nous envoya, pour l'examiner, chez M^e Jean Rabuteau, où elle demeurait.

« Nous nous y rendimes...

Entre autres questions, M^e Jean Lombart lui demanda pourquoi elle était venue, que le Roi désirait savoir ce qui l'avait poussée vers lui.

« Elle répondit d'une voix assurée :

« Qu'il lui était apparu, pendant qu'elle gardait les animaux, une voix qui lui avait dit que Dieu avait grand pitié du peuple de France, qu'il fallait qu'elle vint en France; qu'en entendant cela elle s'était mise à pleurer; qu'alors la voix lui avait dit d'aller à Vaucouleurs où elle trouverait un capitaine qui la conduirait sûrement en France, jusqu'au roi; qu'il ne fallait pas qu'elle eût peur.

(1) Parmi ces *autres* il faut compter le célèbre docteur en théologie : « Pierre de Versailles, alors abbé de Talmont, depuis évêque de Meaux, Matthieu Mesnaige, bachelier et beaucoup d'autres, conseillers du Roi, licenciés in utroque jure ». (Déposition de M^e Garivel, conseiller du Roi, témoin oculaire).

Il y avait aussi M^{es} Jean Erault et Jourdain Morin, Jean d'Aulon, page du Roi, qui allait être nommé intendant de Jeanne d'Arc, Gobert Thibaut, écuyer, etc.

« Elle avait simplement exécuté l'ordre de cette voix et était venue au Roi sans encombre. »

— « Voulez-vous dire, reprit M^e Aymeric, qu'une voix vous a dit que Dieu veut délivrer le peuple de France de ses malheurs? Mais, en ce cas, *Dieu n'a pas besoin de soldats?* »

— « *En nom Dieu*, répliqua-t-elle, *les gens d'armes batailleront et Dieu baillera la victoire.* »

« De laquelle réponse M^e Guillaume se déclara fort satisfait.

« Je l'interrogeai à mon tour et lui demandai en quelle langue lui parlait sa voix? »

— « *Une meilleure que la vôtre* », me répondit-elle; je parle, en effet, le limousin (1).

— « *Croyez-vous en Dieu?* »

— « *Mieux que vous.* »

— « Mais enfin Dieu ne veut pas qu'on vous croie, s'il n'apparaît un signe quelconque qui prouve qu'on doit vous croire et nous ne conseillons jamais au Roi de vous confier et de risquer une armée sur votre simple affirmation. »

— « *En nom Dieu, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signe, mais envoyez-moi à Orléans; là je vous montrerai signes pour lesquels je suis venue; qu'on me donne des hommes en tel nombre qu'on voudra et j'irai à Orléans* (2). »

« Et elle nous prédit, à moi et à tous les autres qui étions là, **qu'il arriverait ces quatre choses : 1^o le siège d'Orléans levé et la ville affranchie, les anglais détruits; 2^o le Roi sacré à**

(1) Le bon père, en effet, devait avoir un fort accent du midi! Son aveu est touchant.

(2) Guillaume Cousinot, maître des requêtes, qui devait être là, raconte ainsi l'incident : « Entre les autres, il y eut un... docteur en théologie bien aigre homme qui luy dist que la sainte Escriture deffendait d'ajouter foy à telles paroles, si on ne monstroît signe. Et elle respondit plainement qu'elle ne vouloit pas tenter Dieu et que le signe que Dieu lui avoit ordonné, c'estoit de lever le siège de devant Orléans et de mener le Roy sacrer à Reims; **qu'ils y vissent et ils le verroient** : qui sembloit chose forte et comme impossible vu la puissance des Anglois et que d'Orléans ni de Blois jusques à Reims, n'y avoit place françoise. » (*Chronique de la Pucelle*).

Reims, 3^o Paris rendu à son obéissance et 4^o le duc d'Orléans ramené d'Angleterre. (1)

« *Et moi qui parle, j'ai vu, en effet, ces quatre choses s'accomplir...*

« Pour moi, c'était une *envoyée de Dieu*, attendu qu'à l'instant où elle parut, le Roi et tous les Français étaient désespérés et ne songeaient guère plus qu'à se sauver. » (Déposition du frère Prêcheur, Séguin de Séguin).

Après cet examen qui dura plus de deux heures, « où chacun d'eux parla sa fois, dit Guillaume Cousinot, les théologiens s'assemblèrent et conclurent sans aucune contradiction, combien que les choses dictes par ladite Jeanne leur sembloient bien estranges, que le Roy s'y devoit fier et essayer à exécuter ce qu'elle disoit.

« Le lendemain y allèrent plusieurs notables personnes, tant de présidents et conseillers de parlement que autres de divers états; et avant qu'ils allassent, ce qu'elle disoit leur sembloit impossible à faire, disant que ce n'estoit que resveries et fantaisies. Mais il n'y eut celuy, quand il en retournoit et l'avoit ouye, qui ne dist que c'estoit une créature de Dieu; et les aucuns, en retournant, pleuroient à chandes larmes.

« Semblablement y furent dames, damoiselles et bourgeois qui luy parlèrent et elle leur respondit si doucement et gracieusement, qu'elle les faisoit pleurer... » (*Chronique de la Pucelle*).

La cause était entendue; les docteurs de Poitiers n'avaient plus qu'à rédiger leur rapport et le présenter au Roi avec ses conclusions; le voici :

CHAPITRE XLV

Le rapport et les conclusions des théologiens

« **Opinion des docteurs que le Roy a demandé, touchant le fait de la Pucelle envoyée de par Dieu. »**

(1) En 1456.

« *Le Roy, attendue nécessité de luy et de son royaume et considéré les contenues prières de son pouvre peuple envers Dieu et tous autres aimants paix et justice,*

« *Ne doit point débouter, ne déjetter la Pucelle qui se dit estre envoyée de par Dieu pour luy donner secours, nonobstant que ces promesses soient seules œuvres humaines :*

« *Ne aussi ne doit croire en elle tantost et légèrement.*

« *Mais en suivant la sainte Escripiture, la doit esprouvier par deux manières ; c'est assavoir par **prudence humaine** en enquérant de sa vie, de ses mœurs et de son entencion, comme dist saint Paul l'apostre : « probate spiritus si ex Deo sunt » (1) ; et, par dévoute oraison, requérir **signe** d'aucune euvre ou espérance divine par quoy on puisse juger que elle est venue de la volonté de Dieu : ainsy commanda Dieu à Achaz qu'il demandast signe, quant Dieu lui faisoit promesse de victoire en lui disant : *Pete signum a Domino* ; et semblablement fist Gédéon qui demanda signe et plusieurs autres, etc., etc.*

« *Le Roy, depuis la venue de ladite Pucelle, a observées et tenues les euvres et deux manières dessusdites ; c'est assavoir **probacion par prudence humaine** et par oraison, en **demandant signe de Dieu.***

« *Quant à la première, qui est par **prudence humaine**, il a faict esprouver ladite Pucelle de sa vie, de sa naissance, de ses mœurs, de son entencion et l'a faict garder avec luy bien par l'espace de six semaines (2) ; à toutes gens la desmontrée, soyent clerics, gens d'Eglise, gens dévociõn, gens d'armes, femmes, veufves et autres. Et publiquement et secrètement elle a conversé avec toutes gens ; mais en elle on ne trouve point de mal, fors que*

(1) Le texte est de l'apôtre saint Jean, 1^{re} épître (IV, 1). S. Paul a dit dans le même sens : « *Omnia probate, quod bonum est tenete* » (I Thess. V, 21). Le mot « Paul » doit-être l'interpolation d'un copiste. Cela n'ôte rien au texte de sa valeur.

(2) L'examen de Poitiers a duré *trois semaines* d'après le témoin Garivel, conseiller général du Roi : « *A plusieurs reprises, pendant trois semaines, ces personnages (docteurs de Poitiers) l'examinèrent.* »

Elle est donc restée environ deux semaines à Chinon, c'est-à-dire du 6 au 20 mars. L'examen de Poitiers a duré vraisemblablement du 20 mars au 10 avril 1429.

bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplicité; et de sa naissance et de sa vie plusieurs choses merveilleuses sont dites comme vraies.

« Quant à la seconde manière de probation, le Roy lui demanda signe auquel elle respont : « Que devant la ville d'Orléans elle le monstrera et non par ne en autre lieu : car ainsi luy est ordonné de par Dieu. »

« Le Roy, attendu la probation faicte de ladite Pucelle, en tant que luy est possible et nul mal ne treuve en elle et considérée sa réponse, qui est de démonstrer signe divin devant Orléans ; veue sa constance et sa persévérance en son propos, et ses requestes instantes d'aler à Orléans, pour y montrer signe de divin secours :

« Ne la doit point empescher d'aler à Orléans avec ses gens d'armes, mais la doit faire conduire honnestement en espérant en Dieu.

« Car la douter ou délaissier sans apparence de mal serail répugner au Saint-Esperit et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dist Gamaliel (1) en un conseil des Juifs, en regard des apostres. »

(1) Actes V, 38 et 39.



Ecu que la Pucelle fit peindre à Poitiers, sur son pennon, par ordre de ses « Voix ».

CHAPITRE XLVI

Jeanne d'Arc chef de guerre

Jeanne d'Arc triomphait sur toute la ligne... *de ceux qu'elle venait sauver!*

Elle y avait mis près d'un an! de sa première visite à Baudricourt (13 mai 1428), au rapport ci-dessus des docteurs de Poitiers (mi-avril 1429)!

Il ne lui reste plus qu'à vaincre les anglais! ce sera moins long!

La voilà « chef de guerre, de par Dieu », agréée par le Roi! Tous deux se rendent en hâte de Poitiers à Tours, pour les préparatifs de l'expédition.

Le roi fait concentrer à Blois, pour Orléans, une armée de secours et de ravitaillement de 12,000 hommes (1), avec « les seigneurs de Rais et de Boussac, maréchaux de France, de Culant, amiral de France, La Hire et Ambroise Loré qui fut plus tard gouverneur de Paris. » (Déposit. Dunois).

En même temps, il fait confectionner à Jeanne une armure guerrière, du prix de « 100 livres » (environ 560 francs de notre monnaie) dit Hémon Ragnier trésorier des guerres et constitue son Etat-major :

D'Aulon, « le plus sage et le plus recommandable de l'armée », dit Dunois, sera son intendant;

Simon Beaucroix, son écuyer; (2)

Louis Contes et Raymond, ses pages ou porte-bannières;

Jean Pasquerel, augustin de Tours, son aumônier;

Les deux chevaliers qui l'ont amené de Vaucouleurs à

(1) — « Quelle compagnie vous donna votre roi quand il vous mit en œuvre?

— « Il me donna dix à douze mille hommes » (4^e interr. public, 27 février).

(2) Il dira à l'enquête de réhabilitation pour appuyer son témoignage : « Je sais pertinemment tout ce que je dis; j'ai bien longtemps vécu près d'elle et l'ai nombre de fois aidée à s'armer. »

Chinon et ses deux frères Jean et Pierre venus la rejoindre, formeront sa garde du corps.

Le duc d'Alençon lui a déjà donné un cheval.

Le roi complète sa cavalerie d'une douzaine de chevaux de guerre (1).

Il ne lui reste plus, pour se conformer aux indications de ses Voix, qu'à « prendre l'étendard de par le Roi du Ciel » (2), et à se munir de l'épée miraculeuse indiquée par elles (3).

I. SON ÉTENDARD

L'étendard confectionné à Tours, sous les yeux de Pasquerel portait, dit-il, « l'image peinte du Sauveur assis en jugement sur les nuées du Ciel, avec un ange tenant en mains une fleur de lys, que le Christ bénissait. »

Jeanne en compléta ainsi la description devant ses juges de Rouen :

— « Quand vous avez été à Orléans, aviez-vous un étendard ou bannière, et de quelle couleur?

— « *J'avais une bannière dont le champ était semé de lis; le monde y était figuré avec un ange de chaque côté; elle était de toile blanche, dite boucassin; il y avait écrit dessus, il me semble (elle ne savait pas lire) « Jhésus, Maria »; elle était frangée de soie. (4^e interr. public, 27 février).*

— « Les deux anges figurés sur votre étendard étaient-ils ceux qui gardent le monde? Pourquoi n'y en avait-il pas davantage?...

— « *L'étendard était commandé par Notre-Seigneur, par les Voix de sainte Catherine et Marguerite qui me dirent : Prends*

(1) — « Qui vous a donné ce cheval? (le cheval qu'elle montait quand elle fut prise).

— « *Mon Roi...; de l'argent du Roi j'avais cinq coursiers, sans compter mes trottiers dont j'avais plus de sept. » (1^{er} interr. secret, 10 mars).*

(2) 1^{er} interr. secret.

(3) Il s'agit d'une « épée ancienne... que la tradition représentait comme déposée en *ex-voto* par Charles Martel, après sa victoire sur les Sarrasins en 732, » selon Louis Bossebœuf, archiviste du diocèse de Tours. Les Voix de Jeanne lui avaient révélé l'endroit où était cette épée.

l'étendard de par le Roi du Ciel! et parce qu'elles m'avaient dit : Prends l'étendard de par le Roi du Ciel, je fis faire cette figure de Dieu et de deux anges. J'ai tout fait par leur commandement.

— « Leur avez-vous demandé si, par la vertu de cet étendard, vous gagneriez toutes les batailles où vous vous trouveriez?... »

— « Elles m'ont dit de le prendre hardiment, que Dieu m'aiderait. » (8^e interr. secret, samedi 17 mars 1431).

II. L'ÉPÉE MIRACULEUSE DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

Quand à l'épée « miraculeuse », c'est Jeanne encore qui va nous en dire l'origine :

« Pendant que j'étais à Tours, ou à Chinon, j'envoyai chercher une épée qui était dans l'église de Sainte Catherine de Fierbois, derrière l'autel ; elle y fut trouvée aussitôt toute rouillée : dessus il y avait cinq croix, j'avais su par ma Voix où elle était.

« Jamais je n'avais vu l'homme qui alla la chercher. J'écrivis aux prêtres du lieu qu'il leur plût que j'eus cette épée : ils me l'envoyèrent.

« Elle était sous terre, pas très enfoncée, derrière l'autel, autant qu'il me semble ; je ne sais pas bien au juste si elle était devant ou derrière l'autel ; mais je crois avoir écrit qu'elle était derrière (1).

« Aussitôt qu'elle fut retrouvée, les prêtres de l'église la frottèrent, et aussitôt la rouille tomba sans effort.

« Ce fut un armurier de Tours qui l'alla chercher (2).

« Les prêtres de Fierbois me firent cadeau d'un fourreau ; ceux de Tours, d'un autre ; l'un était de velours vermeil, l'autre de drap d'or. J'en fis faire un troisième de cuir bien fort (3).

(1) Elle sait quand la Voix parle, au moment où elle parle ; elle ordonne suivant sa Voix. L'ordre donné, le résultat obtenu, elle ne se souvient plus. Cela aussi est divin.

(2) Un ouvrier sans doute du grand armurier d'alors, Colas de Montbazou, à Tours.

(3) Elle ajouta : « Quand je fus prise, je n'avais pas cette épée, j'ai toujours porté l'épée de Fierbois jusqu'à mon départ de Saint-Denis, après l'assaut de Paris, (4^e interr. public, mardi, 27 février).

Ce qu'elle n'osa dire à ses juges, c'est qu'elle avait brisé cette épée sur les

III. JEANNE A BLOIS

Avec son épée et sa bannière qu' « *elle aime quarante fois plus que son épée* » (4^e interr. public, 27 février), Jeanne est prête et n'a plus qu'à joindre son corps d'armée à Blois, ce qu'elle fait en compagnie de « Regnault de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France et du seigneur de Gaucourt, grand maître d'hôtel du Roi. » (Déposit. Dunois).

Nous sommes au lundi, 25 avril. Jeanne met trois jours à organiser, surtout à moraliser ses troupes.

Par un ordre du jour sévère, elle chasse du camp les femmes de mauvaise vie, proscrit le blasphème et invite ses hommes à se confesser, ce qu'ils font la plupart (1).

Le lendemain, dans l'église Saint-Sauveur, elle reçoit l'accolade de chevalier et arbore son étendard solennellement béni.

CHAPITRE XLVII

En route pour Orléans

Et maintenant, en avant contre les Anglais !

On part de Blois le mercredi 27 avril, au chant des cantiques, au roulement des bombardes, au pas cadencé des chevaux.

 épaulés d'une femme publique, à son départ de Saint-Denis (13 septembre).

Ce silence était une délicatesse de Jeanne pour l'armée ; mais cette rupture — *qu'il fut impossible de réparer* — d'une épée miraculeuse, marquait à l'évidence que Dieu retirait son appui d'une armée qui s'en rendait indigne.

La prise de Paris en fut retardée de 8 ans (1437). Quant à Jeanne, ses voix allaient bientôt lui annoncer dans les fossés de Melun, 16 avril (jour de Pâques), la voie douloureuse par où elle allait conquérir la victoire définitive. (Interr. secret, 10 mars).

(1) « Je me rappelle fort bien que Jeanne recommanda à tous les hommes de l'armée de se confesser, de mettre leur conscience en ordre que Dieu alors leur viendrait en aide et qu'avec son aide ils obtiendraient la victoire. » (Simon Beaucroix, écuyer de Jeanne. Procès réhabilit.)

(2) Détruite par la Révolution.

L'armée doit longer la *rive droite* de la Loire, de façon à aborder de front le réseau des bastilles anglaises qui enserrent la ville et qu'il s'agit de rompre!

C'est l'ordre de Jeanne!

I. EN VUE DE LA VILLE

En trois étapes, on arrive le vendredi 28 avril, après-midi, en face d'Orléans!

La Pucelle étudie ses abords et constate, ô douleur! que ses ordres n'ont pas été obéis! L'armée est sur *la rive gauche!*...

Impossible d'entrer dans la ville située *rive droite!*

Le seul pont qui fasse communiquer les deux rives est gardé, rive gauche, par les bastilles « imprenables » des Augustins et des Tourelles!

Inutile d'autre part de chercher, soit en aval, soit en amont, un endroit propice pour y construire un pont de barques!

L'aval est gardé, rive droite, par la bastille Saint-Laurent, rive gauche, par le boulevard du champ Saint-Privé; et l'île Charlemagne, entre les deux, par le boulevard du même nom.

L'amont n'est pas moins gardé, rive droite, par la bastille Saint-Loup, rive gauche, par la bastille Saint-Jean-le-Blanc.

Cependant, ces deux bastilles ne se répondent point l'une à l'autre : celle-ci, bien en face de la ville; celle-là, à près d'un quart de lieue des fortifications et tout au bout de la grande île aux bœufs qui sépare les deux bastilles, sans avoir elle-même de fortifications.

Peut-être sera-t-il possible de glisser entre les deux, les barques de ravitaillement!

C'est tout ce que l'on pourra faire.

Quant au passage de l'armée, de la cavalerie surtout, inutile d'y songer!

La Pucelle est navrée!

II. « LE SECOURS DU ROI DU CIEL »

Mais voici Dunois à cheval, commandant de la place; laissons-lui la parole :

« Jeanne alors me dit : « *Est-ce vous qui êtes le bâtard d'Orléans?* »

— « Oui, répondis-je, et je suis bienheureux de votre arrivée!

— « *Est-ce vous qui avez dit que je vienne de ce côté et que je n'aie pas directement du côté où se trouvent Talbot et les anglais?* »

— « Oui! et de plus sages que moi sont du même avis, pour plus de succès et de sûreté!

— « En nom Dieu, dit-elle alors, le conseil de mon Seigneur est plus sage et plus sûr que le vôtre. Vous avez cru me tromper et c'est vous-même qui vous trompez, car je vous amène meilleur secours qu'il n'en est jamais venu à général ou ville quelconque, le secours du Roi du Ciel.

« Ce secours il ne procède pas de moi, mais de Dieu même qui, à la prière de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent à la fois le duc (1) et sa ville. » (Déposition Dunois, procès réhab.).

A ce langage, Dunois empoigné croit entendre l'ange même de la guerre! Il s'incline respectueux.

« Dès ce moment, dit-il, j'eus bon espoir! »

III. LE PRIX D'UNE DÉSOBÉISSANCE

N'empêche qu'il vient de désobéir! Il a le résultat sous les yeux.

L'armée ne peut entrer à Orléans par la rive gauche; elle n'a plus de pont disponible que celui de Blois, pour passer à la rive droite et la voilà condamnée à quatre nouvelles étapes forcées, deux à l'aller, deux au retour, de 25 kilomètres cha-

(1) Prisonnier en Angleterre depuis Azincourt (1415), y demeura 25 ans. Délivré en 1440 après la réconciliation du Roi et du duc de Bourgogne; était beau-père du duc d'Alençon qui avait épousé sa fille; fut le père de Louis XII.

cune, soit 100 kilomètres de marche supplémentaire. C'est le prix de la désobéissance de Dunois! Ce qui ne l'empêchera pas de désobéir encore!

IV. ENTRÉE MERVEILLEUSE D'UN CONVOI DE VIVRES

Mais avant son départ, l'armée va du moins protéger l'entrée des chalands de vivres qui doivent passer à portée des feux des bastilles Saint-Loup et Saint-Jean-le-Blanc.

Pour effectuer l'opération avec succès, il faut remonter la Loire jusqu'à Chécy, à 8 kilomètres d'Orléans.

Or, les eaux sont basses et les barques s'échouent; de plus, le vent est contraire, impossible de remonter le courant!...

— « *Rassurez-vous, dit Jeanne, le vent changera et les vivres entreront.* » (1)

Au même instant, une crue subite du fleuve remet les barques à flot et un fort vent d'ouest les pousse, voiles enflées, vers Chécy! Tout est sauvé!

Chécy une fois atteint, les barques n'ont plus qu'à s'abandonner au cours du fleuve jusqu'à Orléans, où elles arrivent en se glissant entre les batteries *muettes* des bastilles Saint-Loup et Saint-Jean-le-Blanc, qui gardent les rives!

— Pourquoi « muettes »? les Anglais ne sont-ils pas en force?

— Ils sont atterrés!

— Pourquoi « atterrés »?

— Mystère et grâce divine! (2)

(1) « Jeanne avait prédit expressément qu'avant peu le vent changerait et il arriva ce qu'elle avait prédit; elle avait également annoncé que le convoi entrerait librement dans la ville. » (Déposit. du général de Gaucourt. Même témoignage de Dunois).

(2) Cette terreur est bien dans la manière de Dieu. Moïse chante ainsi la terreur des peuples que Dieu va lui livrer, après le passage de la mer rouge: « Les princes d'Edom se troublent; la terreur gagne les forts de Moab; tous les Chananéens sont glacés d'effroi, « obriquerunt » (Exode, xv, 15).

CHAPITRE XLVIII

Entrée triomphale à Orléans

Après le convoi, c'est le tour de Jeanne d'entrer dans la ville. Mais elle hésite à abandonner son armée, qui repart pour Blois sous la conduite du maréchal de Rays et du seigneur Ambroise de Loré.

Devant les supplications de Dunois, qui lui dit que « *les Orléanais croiraient ne rien avoir, s'ils avaient le convoi de vivres sans la Pucelle* », elle accepte enfin d'entrer avec une escorte de deux cents lances.

La voici armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc (1), précédée de son étendard aux mains de son page, accompagnée de Dunois reluisant sous sa brillante armure, suivie du maréchal de Boussac, des généraux Florent d'Illiers, La Hire, Xaintrailles et « de nombreux seigneurs, écuyers, capitaines, gens de guerre, etc. », dit le *Journal du siège*.

Il est huit heures du soir ! Il fait nuit ! On a choisi cette heure « pour éviter le tumulte » ! Peine perdue ! toute la ville est là pour la recevoir à l'éclat de ses flambeaux, au feu de son enthousiasme et de ses vivats !

« *Bourgeois, bourgeoises d'Orléans exultent, raconte le Journal du siège, comme s'ils eussent vu Dieu descendre au milieu d'eux et non sans cause, car ils avaient plusieurs ennuis, travaux et peines et qui pis est, grand doute de n'être pas secourus et de tout perdre, corps et biens.*

« *Mais ils se sentaient déjà tous reconfortés et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avait dit être en cette simple Pucelle.* »

On caresse son cheval, on baise son étendard ; une torche s'en approche si près qu'elle y met le feu. Jeanne voit le danger ; d'un coup d'éperon elle presse son coursier et d'une

(1) Comme saint Michel ! voir la note 3, page 126.

main rapide et gracieuse éteint le feu, aux applaudissements de la foule émerveillée!

L'enthousiasme populaire satisfait, la Pucelle se soustrait à l'ovation et gagne avant tout la cathédrale, l'église Sainte-Croix (1), où elle vient « mercier Notre-Seigneur, la benoite Vierge Marie, les benoits saint et saintes Michel, Catherine et Marguerite » des grâces insignes de la journée et leur en demander de plus grandes encores pour le lendemain!

Après quoi elle se retire, avec sa maison militaire, à l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, qu'on lui assigne pour quartier.

C'est le *vendredi, 27 avril*. Elle n'a rien pris de la journée et malgré la fatigue de trois journées de cheval et d'une nuit de camp, où elle a dormi toute armée, *elle ne veut rien prendre qu'un peu de pain trempé dans du vin coupé d'eau.*

C'est qu'elle jeûnait *tous les vendredis* et bien que non astreinte aux jeûnes, même d'obligation, elle n'avait que 17 ans, elle ne jugea pas que ce vendredi de fatigue exceptionnelle, dût faire exception!

La prière et la mortification volontaire, voilà le secret de sa sainteté, de ses miracles et... de sa vocation merveilleuse.

I. LE SAMEDI, 30 AVRIL

Le lendemain, elle demande à Dunois l'attaque *immédiate et générale des bastilles anglaises, avec la poignée d'hommes disponibles!*

Refus catégorique de celui-ci, qui croit plus à la puissance des armes qu'à celle de Dieu et veut attendre le retour de l'armée de Blois!

Jeanne, fort mécontente; s'en console par deux sommations aux anglais : l'une *écrite*, à Talbot, bastille Saint-Laurent, rive droite; l'autre de *vive voix*, à Gladsdall, bastille des Tourelles, rive gauche.

(1) « Avant toute autre chose, à son entrée à Orléans, elle avait voulu vénérer à l'Église Dieu son Créateur. » (Déposit. Jacques L'Esbaï, bourgeois d'Orléans).

La bastille Saint-Laurent était à quelque distance des fortifications; c'est pourquoi Jeanne envoya sa sommation par écrit. Il n'en était pas de même des *Tourelles*, qui faisaient vis-à-vis, *sur le même pont*, à la bastille française de Sainte-Croix et l'on pouvait s'interpeller d'une bastille à l'autre. Jeanne usa de la faculté.

Elle enjoignit aux capitaines anglais d'évacuer la place, sous peine d'assaut.

— « Si nous te tenons, nous te ferons brûler! » répondit Talbot.

— « Venez me prendre, si vous pouvez! » riposta Jeanne.

— « Vachère, ribaude! » répondit Gladsdall.

— « N'importe, repartit Jeanne, vous partirez d'ici et toi Gladsdall, tu ne le verras pas! »

Ce fut tout pour ce jour, « *mais ce que j'affirme, dit Dunois, c'est qu'à partir de ce jour, les anglais qui avec 400 des leurs mettaient en fuite 800 ou 1000 des nôtres, ne purent tenir désormais avec leur toute puissance contre 500 français. Il fallut les aller forcer jusque dans leurs bastilles où ils se cachaient et d'où ils n'osaient plus sortir.* » (Déposit. Dunois). (1)

II. LE DIMANCHE 1^{er} MAI

Le dimanche 1^{er} mai, nouvelle sommation aux anglais de la rive droite et nouvelles insultes.

— « Eh quoi! s'écrie le bâtard de Granville, on voudrait que nous nous rendions à une femme! »

Ce même jour Dunois part au-devant de l'armée de Blois et Jeanne parcourt la ville à cheval, pour encourager les habitants.

« Elle répétait constamment ce mot : « *Oui, Messire m'a envoyée pour secourir la bonne ville d'Orléans* » (Déposition Colette, femme Millet).

Et à voir sa confiance et sa fière allure, il n'est guère possible d'en douter!

(1) Josué dit identiquement des habitants de Jéricho, cernés par le peuple de Dieu : « *Personne n'osait entrer ni sortir* ». (Jos. vi, 1).

III. LE LUNDI, 2 MAI : INSPECTION DES BASTILLES

Inspection à cheval, en présence du peuple, des bastilles ennemies, sous le nez des anglais impassibles !

On connaît les bastilles riveraines de la Loire : rive droite, Saint-Laurent à l'Ouest ; Saint-Loup à l'Est.

Rive gauche, boulevard du Champ Saint-Privé à l'Ouest, bastille Saint-Jean-le-Blanc à l'Est, et bien en face de la ville, fermant le pont, les bastilles formidables des Tourelles et des Augustins !

Sur l'autre rive, la ville, à l'ouest, n'est pas moins cernée :

Une vraie ceinture de forts court de la bastille Saint-Laurent au sud, à la bastille de Paris (ou de Saint-Pouair) au nord, en passant par le boulevard de la Croix Boissée, la bastille de Londres, le boulevard du Colombier et la bastille de Rouen ; le tout relié par un fossé profond, qui rend la ligne de blocus infranchissable de ce côté.

De l'autre côté, à l'est, entre la bastille de Paris, au nord, la bastille Saint-Loup, au midi : il n'y a pas d'ouvrages intermédiaires, c'est vrai ! mais une épaisse forêt semée d'embuscades, sillonnée de patrouilles anglaises, assure un blocus non moins rigoureux de côté.

Voilà ce que constate la Pucelle, dans son inspection du 2 mai !

Et voilà le cercle de fer et de feu qu'il s'agit de rompre !

Ah ! la besogne sera rude ! jamais plus qu'à ce moment elle n'a senti que ce ne peut-être là que l'œuvre de Dieu !

Et le soir même, elle va implorer son aide dans la cathédrale, où elle entend les vêpres et prie et pleure avec le peuple qui l'accompagne.

IV. LE MARDI 3 MAI : PRIÈRES ET PROCESSION

Ce *mardi*, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, procession générale, où elle assiste avec les principaux capitaines.

Au moment de rentrer dans la cathédrale, elle est abordée par un docteur :

— Croyez-vous vraiment que le siège sera levé?...

— *En nom Dieu! oui, je le crois!*

— Pourtant! ils sont bien forts!...

— *Dieu est plus fort encore! Y a-t-il rien d'impossible à Dieu?*

Le même jour arrivent, par la Loire, les garnisons de Montargis, Châteaurenard et Gien, en même temps qu'on apprend l'arrivée, par la rive droite, de l'armée de Blois.

CHAPITRE XLIX

Le mercredi, 4 mai : Baptême de feu! Victoire!

De grand matin, Jeanne part au-devant de l'armée de Blois, avec La Hire, Florent d'Illiers, de Villars, Jamet du Tillay et 500 hommes et ce, à travers la ligne ouest du blocus.

Les anglais laissent sortir! mais laisseront-ils rentrer?...

La jonction s'opère à une lieue de la ville, entre six et sept heures.

Maintenant, il s'agit de rentrer!...

O merveille! *tout passe! à la barbe des Anglais, plus que jamais glacés de terreur, dans leurs bastilles muettes!*

Les prêtres, croix et bannière en tête, ouvrent le défilé, au chant du *Veni Creator*, chanté à pleine poitrine; la Pucelle suit, son étendard au vent, puis vient la troupe, encadrant un convoi de vivres, avec la cavalerie qui ferme la marche!

On dirait un défilé de parade!... sous les yeux de Talbot, qui semble passer la revue, du haut de sa bastille Saint-Laurent!...

« Ce fut bien là une merveille, dit Pasquerel, ils étaient en nombre, en puissance, en face d'une armée pour eux insignifiante; ils nous voyaient, entendaient le chant de nos prêtres, en tête desquels je portais la bannière; impassibles, ils n'osèrent attaquer ni prêtres, ni armée. » (Déposit. Pasquerel).

N'est-ce pas la réalisation, à la lettre, de la parole de Moïse, après le passage miraculeux de la mer rouge :

« *Seigneur! que par votre puissance, la crainte et la peur les envahissent (vos ennemis)!*

« *Qu'ils soient immobiles comme une pierre, jusqu'à ce que votre peuple soit passé!* » (Exode xv, 16).

Après dîner Dunois aborde Jeanne :

— « Mauvaises nouvelles, dit-il, Falstoff est signalé à Janville (1), amenant de Paris renforts, vivres et munitions.

— « *Bâtard! bâtard!* lui dit Jeanne en riant, *je te commande de m'avertir de son arrivée; s'il passe sans que je le sache, je le fais ôter la tête!* »

— « Entendu! vous serez avertie », répond-t-il sur le même ton.

Sur ce, Jeanne brisée de fatigue de l'expédition matinale, va prendre un peu de repos.

Soudain! elle s'éveille en criant : « *Le sang de nos gens coule par terre! mes armes, mon cheval! mes voix me disent de marcher contre les anglais; mais je ne sais s'il faut aller aux bastilles ou contre Falstoff!* »

Que s'était-il passé? Dunois, sans avertir la Pucelle, avait attaqué la bastille Saint-Loup et nos troupes en déroute étaient refoulées vers la ville!

La Pucelle, surnaturellement avertie, se fait armer en hâte, descend l'escalier, au bas duquel elle trouve son page Louis de Contes :

— « *Ah! sanglant garçon! vous ne me disiez pas que le sang de France fut répandu! mon cheval! vite mon cheval!...* »

— Voici le cheval!

D'un bond elle saute en selle et crie : « *Mon étendard!* »

En un clin d'œil, Louis de Contes est dans son appartement et lui jette l'étendard par la fenêtre. (Déposit. Louis de Contes).

Puis, rapide comme l'éclair, elle lance son coursier bride abattue, dans la direction de la porte de Bourgogne et de la bastille Saint-Loup, que *personne ne lui a signalée*, mais où effectivement se livre la bataille (2).

La bastille est à un kilomètre de là, à l'est.

(1) A 5 lieues au nord d'Orléans.

(2) « Elle courait si rapidement que les sabots de son cheval faisaient jaillir le feu des pavés. » (Déposit. Colette, femme Millet).

Elle rencontre des soldats blessés qu'elle console (1) et des fuyards qu'elle ramène au combat.

Un formidable cri d'enthousiasme accueille son arrivée! (Déposit. Louis de Contes). Pour la première fois on crie : « Vive Jeanne d'Arc »! Elle commande l'assaut, qui s'exécute, cette fois, avec la *furia francese!*

En vain Talbot s'élançait-il de sa bastille de Londres (2), au secours de la bastille menacée! 600 chevaliers, commandés par le maréchal de Boussac et le baron de Coulanges, le tiennent en respect.

En trois heures de lutte héroïque, la bastille Saint-Loup est emportée!

C'est le baptême de feu de Jeanne d'Arc et la première victoire des français sous Orléans, depuis sept mois que dure le siège (3).

Les anglais ont eu 114 tués; tout le reste, blessés ou prisonniers! Jeanne, à la vue du champ de bataille, semé de cadavres et de blessés, pleure ceux qui sont morts sans confession, invite ses guerriers à demander pardon à Dieu des excès commis dans l'enivrement de la victoire et se confesse elle-même immédiatement.

Elle livre aux flammes la bastille prise et ramène l'armée victorieuse au son joyeux de toutes les cloches de la ville que

(1) C'est alors qu'elle laissa échapper ce cri du cœur : « Ah! jamais je n'ai vu couler le sang français, sans sentir mes cheveux se dresser sur ma tête! »

— « Et lors elle dist que jamais n'avoit veu sang de François que les cheveux ne luy levassent ensur. » (Déposit. Jean d'Aulon, 27 mai 1456, à Lyon, entre les mains du vice-inquisiteur de la Province.)

(2) La première bastille après celle de Saint-Laurent, en remontant vers le nord. Il allait de l'une à l'autre.

(3) Commencé le 12 octobre 1428.

Ce qui n'empêche pas l'académicien Anatole France, d'écrire cette ineptie : « Ce n'est pas Jeanne qui a chassé les anglais de France!... La mauvaise fortune des anglais, à partir de 1428, s'explique très naturellement »!!!... (Vie de Jeanne d'Arc, 1908).

Ce qui ne s'explique guère *naturellement*, par exemple! ce sont les avaries du cerveau capable de concevoir de telles énormités!

La folie humaine ne peut, naturellement, atteindre ce degré.

les anglais entendent du même coup sonner le glas de leurs victoires!

« **Ne soyons pas ingrats, dit Jeanne, sinon Dieu ne serait plus avec nous.** »

Et peuple et soldats en délire, s'engouffrent dans les églises, où d'enthousiastes *Te Deum* clôturent dignement cette première journée miraculeuse.

Ce ne sera pas la dernière.

« *Avant cinq jours, dit l'Inspirée, il n'y aura plus un seul anglais dans les bastilles!* » (Déposit. Pasquier).

I. JEUDI 5 MAI : REPOS

C'est le jour de l'Ascension; les troupes chôment. Jeanne se confesse et communie et invite les soldats à en faire autant. Deux faits intéressants :

1^o Ordre du jour chassant du camp toutes les femmes de mauvaise vie et défense absolue aux soldats non confessés, de prendre part à la bataille décidée pour le lendemain.

2^o Nouvelle sommation *écrite* envoyée aux anglais, au bout d'une flèche. La voici :

« *Vous, hommes d'Angleterre qui n'avez aucun droit en ce royaume de France, le Roi des Cieux vous mande et ordonne par moi Jehanne la Pucelle, que vous quittiez vos bastilles et retourniez en votre pays ou sinon je vous ferai un tel ha-hu (1) qu'il y en aura éternelle mémoire.*

« *Je vous l'écris pour la troisième (2) et dernière fois et ne vous l'écrirai plus.* »

Jhésus † Maria

« **Jehanne la Pucelle.** »

(1) Le mot français correspondant est exactement « *chahut* ». Et à 500 ans de distance (décembre 1908-février 1909), les étudiants du quartier latin. Réal del Sarte et Pujol à leur tête, se sont chargés de rafraîchir aux oreilles de Thalamas, l'insulteur de la Pucelle, le sens du « *chahut* » de Jeanne d'Arc!

(2) La première fois, de Poitiers, 22 mars; la deuxième fois, le samedi 30 avril, d'Orléans; elle fit porter cette seconde lettre par son héraut Guienne, que les anglais retinrent captif contre le droit de la guerre; de quoi Jeanne se plaint ici.

Elle ajoute ce P.-S.

« Je vous aurais envoyé cette lettre d'une façon plus convenable mais vous retenez mes hérauts; vous avez retenu mon héraut Guienne, veillez me le renvoyer et je vous renverrai quelques-uns de vos gens qui ont été pris à la bastille Saint-Loup, car tous n'y ont pas été tués. » (Déposit. Pasquerel).

En réponse, nouvelles insultes qui la font pleurer; mais « son Seigneur » la console.

II. VENDREDI 6 MAI : PRISE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC ET DES AUGUSTINS.

C'est jour de bataille!

La prise de Saint-Loup, rive droite, a fait une fameuse trouée au blocus! Il s'agit de l'élargir, rive gauche, et de rendre complètement libre le passage de la Loire.

Voilà pourquoi Dunois, d'accord avec Jeanne cette fois, a décidé d'enlever successivement toutes les bastilles de la rive gauche : Saint-Jean-le-Blanc, les Augustins, les Tournelles etc.

La première bastille à leur portée, c'est Saint-Jean-le-Blanc qui faisait, rive gauche, face à Saint-Loup, rive droite.

Mais Saint-Loup démoli, le passage du fleuve est en partie libre de ce côté et rien n'empêche plus de débarquer une armée sur la rive gauche.

Il y a là précisément une île qui va favoriser à merveille le débarquement : l'île aux toiles.

Jeanne a entendu de grand matin la messe du frère Pasquerel.

Vers neuf heures, elle sort avec 4.000 hommes et les plus vaillants capitaines.

Un petit contingent garde la rive droite; le gros des troupes, à l'aide de barques, est concentré dans l'île aux toiles.

Il s'agit maintenant de gagner la rive gauche. Rien de plus facile! A cet endroit le chenal est si étroit, que deux barques suffisent pour y installer un pont.

Le pont est à peine installé, qu'on voit les Anglais déguerpir

en hâte de Saint-Jean-le-Blanc, où ils ont mis le feu, vers la formidable bastille des Augustins, cette annexe des fameuses Tourelles qui ferment le pont, à 300 mètres de là.

Les Français, désappointés par cette fuite inattendue, hésitent à attaquer les Augustins et satisfaits de cette demi-victoire, repassent dans l'île.

Mais la Pucelle et La Hire, qui ont réussi à passer chacun leur coursier en barque, montent en selle et la lance au poing s'appêtent à l'assaut des Augustins!

« *En nom Dieu, dit-elle, avançons sans crainte!* » (Déposit. de l'écuyer de Jeanne, Beaucroix).

Les Anglais, cette fois, foncent sur les agresseurs; mais Jeanne et La Hire, à leur tour, couchent leurs lances et frappent dans le tas. Les Français électrisés par cette audacieuse offensive, font volte-face et se rallient au mouvement! Les Anglais refoulés dans leur bastille sont réduits à se défendre. Mais avec quelle vigueur ils le font!

On remarque en particulier un colosse d'Anglais, à l'entrée de la bastille, qui réussit à tenir les assaillants en respect, en les criblant de traits!

Jean d'Aulon, l'indique du doigt à Jean le canonnier qui l'abat d'un coup de couleuvrine. (1)

Au même instant Jeanne plante son étendard dans le bastion et la citadelle est envahie! Victoire!

Tout est passé au fil de l'épée; seul Gladsdall et quelques compagnons réussissent à gagner la bastille voisine des Tourelles, qui est immédiatement investie. (Déposit. d'Aulon).

Mais la nuit tombe, éclairée seulement par l'incendie grandiose de la bastille prise!...

A chaque jour suffit sa victoire! A demain la prise des Tourelles!

(1) Maître Jean de Montescière, seigneur lorrain, la terreur des anglais avec sa couleuvrine qui ne manquait jamais son coup; ils lui opposèrent leurs meilleurs arbalétriers; pour leur faire plaisir, il se laissait choir et emporter; puis, quand ils le croyaient mort, il réapparaissait et les ajustait de plus belle.

III. « DEMAIN LES TOURELLES SERONT PRISES
ET JE SERAI BLESSÉE »

C'est ce que l'héroïne annonce aux capitaines :

— « *Par mon martin!* dit-elle, *je prendrai demain les tours de la bastille du pont et ne rentrerai dans Orléans qu'elle ne soit aux mains du bon roi Charles!* »

Les capitaines, à qui la *foi surnaturelle* de l'héroïne est ce qui manque le plus, malgré les merveilles dont ils sont témoins depuis deux jours, en jugent autrement :

« C'est folie d'essayer de prendre une bastille imprenable; nos effectifs sont trop faibles, nos munitions trop insuffisantes; nous avons assez de vivres; la prudence élémentaire nous impose d'attendre de nouveaux renforts. »

Ces capitaines auraient dirigé à merveille un Comité d'Action libérale!

La bastille n'est pas plus imprenable, *avec l'aide de Dieu*, que la bastille des Augustins... qui vient d'être prise!

N'importe! C'est l'irrévocable décision du conseil de guerre, qu'un exprès communique à la Pucelle, après sa réfection du soir. (1)

— « *Vous avez été à votre conseil et moi j'ai été au mien,* « répliqua-t-elle, *et croyez que le conseil de Dieu s'accomplira et tiendra, tandis que le vôtre périra* ». »

Puis s'adressant à moi qui étais près d'elle : « *Levez-vous demain matin encore de meilleure heure qu'aujourd'hui... tenez-vous toujours près de moi, car demain j'aurai plus encore à faire qu'aujourd'hui; demain il sortira du sang de mon corps au-dessus de la poitrine.* » (2) (Déposition Jean Pasquerel).

(1) Car ce vendredi-là, elle n'a pu jeûner, contre son habitude, brisée qu'elle est par la fatigue et les émotions du champ de bataille.

(2) Prophétie renouvelée. Elle l'a déjà faite en mars dernier, devant le Roi à Chinon. Le représentant du duc de Brabant, le sire de Rotselaer, alors à Lyon, l'écrivit de là, à la date du 22 avril — *quinze jours avant l'avènement!* — à son prince, qui la fit consigner sur les registres noirs de la Chambre de Bruxelles, où elle se lit encore, avec la constatation, écrite de la main de l'officier public, qu'elle s'est réalisée le 7 mai suivant.

CHAPITRE I.

Samedi 7 mai : L'Austerlitz de Jeanne d'Arc!

Fidèle à sa consigne, à 4 heures du matin elle est debout avec son aumônier Pasquerel et toute sa maison militaire.

Elle se confesse, entend la messe et communie avec ferveur.

Repas divin qui sera son unique repas de la journée!

Sur le pas de la porte, un pêcheur à la ligne lui offre une alose, qu'il vient de prendre dans la Loire.

— « Mangeons ce poisson avant votre départ », lui dit son hôte, Jacques Boucher.

— « *Gardez-le pour ce soir, je le mangerai avec un « godon »⁽¹⁾ que je vous amènerai par le pont.* »

Manger le poisson avec un anglais prisonnier est fort possible, n'est-elle pas sûre de la victoire?

Mais revenir par le pont, c'est autre chose, il est démoli sur la longueur de plusieurs arches...

Sur ce, Jeanne part au galop dans la direction de la porte de Bourgogne, pour passer la Loire et rejoindre les vaillants, qui ont gardé cette nuit les abords de la fameuse bastille, qu'il va falloir enlever aujourd'hui.

I. « ON NE PASSE PAS! ORDRE SUPÉRIEUR! »

Mais un obstacle inattendu surgit, qu'il faut enlever tout de suite.

Par décision du conseil de guerre d'hier, la porte de Bourgogne est fermée; la consigne est de ne laisser passer personne et de Gaucourt en armes, avec ses hommes, est là pour l'exécuter :

— « On ne passe pas! » dit-il à la Pucelle.

(1) De *goddam*, expression familière des anglais, qui leur a valu ce surnom chez nous, l'équivalent aujourd'hui chez eux, de *Yankee* pour désigner les américains et de *Youddi*, chez les arabes, pour désigner les juifs.

Va-t-elle s'incliner devant la formule sacro-sainte des bureaucrates : « Ordre supérieur ! »

Un opportuniste, un libéral, un « moderniste » en un mot, eut fait cela.

Jeanne ? non !

C'est de « Messire » qu'elle tient son mandat !

Contre la volonté de « Messire » il n'y a pas de volonté humaine qui tienne !...

— « *Qu'on ouvre cette porte !* » commande Jeanne.

— De Gaucourt refuse !

— « *Vous êtes un vilain homme, que vous le vouliez ou non, vos soldats passeront avec moi et ils vaincront aujourd'hui, comme ils ont vaincu hier !* »

Cependant la foule s'ameute et prend parti pour la Pucelle ; de Gaucourt, en sérieux danger, finit par obéir ; la porte s'ouvre et la Pucelle passe, entraînant avec elle les hommes de Gaucourt lui-même ! (1)

II. LA BASTILLE EST IMPRENABLE.

Passer la Loire, rejoindre la ligne d'investissement des Tourelles, pour la vaillante petite troupe fut l'affaire d'un instant.

La Pucelle a tout le loisir d'inspecter de près la formidable bastille :

Elle voit ces murs gigantesques crénelés, hérissés de canons prêts à vomir la mort, par tous les machicoulis !...

Elle voit ce puissant boulevard dont le relief défie l'escalade !...

Elle voit ces fossés larges et profonds, dont un rempli d'eau, qui enlacent la citadelle d'une triple ceinture de protection ! Fossés infranchissables ! quoi !

Si bien que le duc d'Alençon, à cette vue pourra dire, sous la foi du serment, en présence de l'archevêque de Reims

(1) Le seigneur Simon Charles, à qui nous empruntons la scène, dit en effet : « Gaucourt ajoutait que *malgré lui* ses soldats étaient sortis pour marcher à l'assaut... qu'il avait couru par cette défense, un grand péril ce jour-là. » (Déposit. Simon Charles).

Juvénal des Ursins, de l'évêque de Paris Guillaume Chartier et du Grand Inquisiteur de France, Jean Bréhal :

« Si j'y eusse été (1) avec quelques hommes seulement, j'aurais bien osé défier pendant six ou sept jours la puissance de toute une armée et elle n'aurait pu, je crois, s'en rendre maîtresse. » (Déposit. du duc d'Alençon).

Et cependant ces fossés infranchissables, il faudra les franchir! ce boulevard imprenable, l'escalader, sous les flèches serrées des archers, sous le feu plongeant et nourri des canoniers qui peuplent la citadelle, sans compter les projectiles de toutes sortes, pierres, poutres, solives, blocs de maçonnerie etc. qui vont pleuvoir sur les assaillants, assez heureux pour arriver au pied du boulevard!...

Et ce, non pas dans « six ou sept jours », mais aujourd'hui, non pas avec une « armée puissante », mais avec une armée — miracle à part! — mal outillée, mal entraînée, mal payée, mal nourrie.

Non! ce ne peut être l'œuvre d'un enfant de 17 ans et humainement parlant, Dunois avait cent fois raison d'ajourner ce siège à des temps meilleurs!

Cependant, docile à l'appel divin, l'enfant de 17 ans est là, avec sa poignée d'hommes, devant la forteresse qu'elle a ordre « de par Dieu » d'enlever aujourd'hui, malgré les hommes et malgré les choses!

III. REPENTIR ET RÉPARATION.

Le soleil se levait à l'horizon, dorant, avec les sommets de la citadelle, la vision de victoire qui emplissait surnaturellement le cœur et la tête de l'héroïne! Vrai soleil d'Austerlitz, mais d'un Austerlitz qui n'a rien de la terre, celui-là!...

Comme elle jette autour d'elle un regard ravi qui trahit ses assurances divines, que voit-elle?...

Est-ce repentir? émulation? jalousie?... Peut-être à la fois

(1) « Dans l'une ou l'autre de ces bastilles », celle des *Augustins* et celle des *Tourelles* qui se tenaient; il parle de toutes deux.

tout cela! Elle voit les capitaines qui s'étaient consignés et l'avaient voulu consigner elle-même au quartier, oublier leur consigne, sortir de la ville et débarquer avec l'armée, sur le quai de la rive gauche!...

C'est Dunois! c'est le brave La Hire! c'est le sire de Graville, le seigneur de Rais! c'est Xaintrailles, Théobald d'Armagnac, Guillaume de Gamaches, l'amiral de Culant!

C'est le farouche cerbère de tout-à-l'heure, de Gaucourt lui-même!... de Gaucourt, avec sa consigne.... en bandoulière!...

IV. A L'ASSAUT!

Le gros de l'armée est là!

Il est six heures. L'action s'engage sans retard. L'artillerie ouvre le feu.

Les Français, cette fois, sont bien décidés à en finir! Les voilà partis! le tout c'est de s'y mettre... vous voyez bien! Ne désespérons jamais du Français!

Mais les Anglais aussi sont décidés à vaincre ou à mourir!

Les nôtres font des prodiges de valeur! Suivant la vieille méthode française, ils vont à l'assaut comme à la fête, au son des trompettes, au grondement des bombardes!

En un clin d'œil les fossés sont comblés et franchis, les échelles dressées et escaladées jusqu'à la hauteur du boulevard, sous les traits et les feux plongeants de l'ennemi!...

Mais au moment de l'atteindre, patatras! une nuée de pierres, de haches, de lances, de maillets de plomb s'abattent sur les assaillants et les culbutent dans le fossé!

A recommencer! on déblaie le terrain des blessés et des morts!

Et on recommence gaiement, la lance à la main, et la chanson aux lèvres, une fois, deux fois, trois fois... Vains efforts, héroïsmes inutiles!

Cependant l'heure s'avance, le bel entrain diminue avec les forces qui s'en vont et l'estomac qui se vide!...

Il est une heure de l'après-midi! nos soldats debout et à jeun depuis cinq heures, n'en peuvent plus! et jettent du côté de

Jeanne des regards suppliants et découragés qui veulent dire :

« *Eh bien! Et vos Voix?...* »

Elle a compris.

Elle saisit une échelle, l'applique contre le boulevard et s'élançe à l'assaut au cri de : « *Qui m'aime, me suive!* »

V. ELLE TOMBE BLESSÉE.

Soudain! les traits ennemis qui s'éparpillaient jusque-là, se concentrent sur elle! Sa mort, n'est-ce pas la victoire des victoires? Et c'est à qui la remportera!

Sous la décharge, elle chancelle et roule dans le fossé, percée d'une flèche de part en part, entre la gorge et l'épaule!....

L'ennemi rugit de joie!... les nôtres sont consternés!...

On se précipite à son secours!

On l'emporte à l'écart, pour panser sa blessure!

A la vue du sang qui inonde son armure, elle pleure!

Mais elle entend ses Voix qui la consolent.

Aussitôt rassérénée, d'une main ferme, elle arrache le trait qui la transperce et se livre aux soins des infirmiers.

Sa blessure sommairement pansée d'une compresse de lard et d'huile, elle se confesse à Pasquerel qui est là, puis gaîment se relève et retourne à l'assaut!...

VI. LA RETRAITE?

Mais que vient-elle d'entendre? C'est la retraite que sonnent les trompettes!...

A cette sonnerie, lugubre comme une défaite, elle accourt vers Dunois!

— Qu'y a-t-il donc?...

— Il y avait que Dunois et les capitaines, ébranlés par les échecs répétés de l'assaut et la blessure de Jeanne et vu l'heure tardive, ne croyaient pas à la victoire... du moins ce jour-là!

« *L'assaut durait sans interruption depuis le matin (6 heures) jusqu'à huit heures du soir, sans espoir de succès pour nous, dit Dunois. J'étais d'avis de faire retirer l'armée.*

« La Pucelle vint à moi me priant d'attendre encore un peu, (Déposition Dunois).

— « *En nom Dieu, dit-elle aux soldats, vous entrerez bientôt dedans, n'ayez doute! Maintenant reposez-vous un peu, buvez et mangez pour vous remettre.* »

Dunois et les capitaines acquiescent... sans enthousiasme.

VII. « EN AVANT! EN AVANT! TOUT EST VÔTRE! »

Sur ce, elle passe son étendard à d'Aulon, « monte elle-même à cheval et se retire, seule à l'écart, dans une vigne, où elle prie un demi-quart d'heure. » (Déposit. Dunois).

A quelque distance, elle laisse en observation un chevalier, avec cette consigne : « *Quand vous verrez mon étendard toucher le boulevard, avertissez-moi!* »

Soudain! le chevalier accourt : « *Jeanne! Jeanne! la queue y touche!* »

Et Jeanne à son tour d'accourir au triple galop de son cheval, de planter son étendard dans le mur du boulevard, en criant :

— « *En avant! en avant! tout est vôtre!...* »

Ce fut le cri de Josué devant Jéricho :

« *Hourrah! hourrah! la ville est vôtre! vociferamini! tradidit enim vobis Dominus civitatem!* » (Josué, vi, 16.)

C'est le cri de Jeanne d'Arc! « *En avant! en avant tout est vôtre!* »

Au cri de Josué les murs de Jéricho tombèrent!

Au cri de Jeanne d'Arc, la bastille fut prise!...

Les Français électrisés se précipitent à l'assaut!

« *Oncques on ne vit une nuée d'oisillons percher sur un buisson comme chacun monta sur ledit boulevard* » raconte la Chronique!

Les Anglais n'en croient pas leurs yeux! les armes leur en tombent des mains!

VIII. VICTOIRE!

Mais à la vue de Jeanne qu'ils croyaient morte, une terreur panique s'empare d'eux! c'est un sauve-qui-peut général du bou-

levard dans l'intérieur de la bastille, par le pont qui les relie!

Jeanne aperçoit Gladsdall parmi les fuyards! c'est le gouverneur des Tourelles!

« *Gladsdall! Gladsdall! rends-toi au Roi des Cieux. Tu m'as appelée p... j'ai grande pitié de ton âme et des tiens.* » (Pasquerel.)

A l'instant le pont miné par une bombarde (1) s'écroule sous le poids des hommes et des armures et jette le tout à la Loire! Noyade générale ou périt Gladsdall.

C'est la réalisation du mot de la Pucelle, il y a exactement huit jours, le samedi 30 avril, à cette même place. (2)

« *Vous partirez d'ici et toi Gladsdall, tu ne le verras pas!* »

Les Anglais ont perdu 600 hommes, l'élite de leurs troupes!

L'héroïne pleure l'âme de Gladsdall et de ses guerriers, mais sans oublier que c'est la *Justice divine qui passe!* et que c'est *elle ici qui la représente!*

Elle plante triomphalement son étendard au sommet des Tourelles et rentre dans la ville, *par le pont* (sommairement rétabli) *comme elle l'a prédit le matin même*, et soigne enfin sa blessure, qu'elle a *prédite la veille, pour la 2^e fois.*

Mais elle ne mangea pas de l'alose offerte le matin; « elle ne voulut prendre que quatre ou cinq tranches de pain trempées dans de l'eau rougie; ce fut son unique repas de la journée! » (Dunois.)

Voilà certes! une prise de bastille autrement mouvementée et glorieuse que celle du 14 juillet dont les F. . et les Juifs nous rebattent les oreilles depuis 120 ans!

Prendre, à cent contre un, une bastille défendue par une demi-douzaine d'invalides... qui ne se défendirent même pas et ouvrirent les portes sans résistance, quelle gloire!...

On célèbre ce que l'on a.

Il est dix heures du soir! l'armée victorieuse rentre dans la ville par la Loire, au son de toutes les cloches, aux vibrations

(1) « Je vis le seigneur sénéchal de Beaucaire rompre le pont avec une bombarbe. » (Déposit. de l'écuyer Beaucroix).

(2) Jeanne lui parla du boulevard français de Belle-Croix, qui se trouvait sur le même pont que les Tourelles et bien en face de la bastille anglaise.

enthousiastes des *Te Deum* dans toutes les églises, où les bons Orléanais vont en foule remercier Dieu de leur délivrance miraculeuse!

CHAPITRE LI

Orléans délivré le dimanche 8 mai, fête de saint Michel

Nous avons dit : « *délivrance.* »

Elle est complète et bien définitive.

Tous les boulevards ou bastilles de la rive gauche sont pris, brûlés ou évacués!

Rive droite, la bastille Saint-Loup, prise et incendiée depuis trois jours, dégage complètement le passage de la Loire et l'entrée de la ville.

En fait, la ligne d'investissement est rompue, au nord, à l'est et au sud, sur les trois quarts de sa longueur.

Le dernier quart, à l'ouest, avec ses six bastilles ou boulevards qui vont de la bastille Saint-Laurent au sud, à la bastille de Paris, au nord, est complètement ineffectif.

Talbot et Suffolk qui les commandent, auraient pu secourir utilement Gladsdall aux Tourelles. La terreur les en a empêchés.

Maintenant que leur « imprenable » bastille est prise, ils n'ont plus qu'à déguerpir!

Ce qu'ils font le 8 mai, après avoir esquissé un geste martial, pour se donner de l'air.

Ils se rangent en bataille, comme pour offrir le combat!

Les Français sont prêts à l'accepter!

— « *N'attaquez pas, dit Jeanne, c'est la volonté de Dieu de les laisser partir, s'ils veulent; s'ils attaquent, défendez-vous hardiment, vous serez maîtres!* »

A cette vue leur ardeur belliqueuse tombe!

C'est dimanche; ils entendent la messe qui se célèbre dans notre camp, par les soins de Jeanne.

La messe entendue, ils tournent les talons!

— De quel côté regardent-ils? demande la Pucelle.

-- Du côté de Meung. (1)

— « *Alors, c'est qu'ils s'en vont, laissons-les partir, nous les aurons une autre fois et allons remercier Dieu!* »

Orléans est définitivement délivré! C'est le **8 mai fête de saint Michel. patron de la France et... de Jeanne d'Arc!** (2)

Sur-le-champ elle organise cette magnifique procession de l'armée et du peuple, dont la tradition, cinq fois séculaire, à une ou deux exceptions près, s'est maintenue jusqu'en 1907.

C'était jusque-là le cri spontané de reconnaissance de tout un peuple vers Dieu, qui l'avait délivré!

Cette année, pour la première fois, le président du conseil, Clémenceau, a fait cette insulte à la foi de l'héroïne, de « débouter » Dieu — qu'on nous permette l'expression — de cet hommage populaire; la procession catholique a été remplacée par une mascarade de francs-maçons!

La tradition reprise en 1908 a été définitivement abandonnée en 1909, par l'exclusion officielle de l'armée, du cortège religieux, par ordre du gouvernement.

C'est que l'armée est au service du régime et que ce régime est celui de *l'étranger* et que cet étranger à l'intuition, d'instinct, que c'est Jeanne d'Arc qui le chassera!

Il ne se trompe pas!

Jeanne d'Arc n'a donc que faire de ses hommages.

A-t-elle jamais réclamé ceux des Anglais?

Au surplus, elle n'a jamais accepté *pour elle*, un hommage, qu'elle a toujours affirmé n'appartenir qu'à Dieu.

— *Vous êtes notre Providence!* lui criaient les Orléanais!

— « *Ce n'est pas moi, répliquait-elle, c'est Dieu qu'il faut remercier.* »

Pourquoi Dieu? Parce que c'était Lui qui avait tout fait! parce que, pour tout dire en un mot, cette délivrance était véritablement **miraculeuse**.

(1) Sur la Loire, rive droite, à l'ouest, à 18 kil. d'Orléans.

(2) C'est le *dimanche 8 mai* que tombe, cette année 1910 où Jeanne est fêtée pour la *première fois*, le 6^e dimanche après Pâques, fixé pour sa fête annuelle. Encore des coïncidences!

CHAPITRE LII

Cette délivrance est miraculeuse

Le miracle? Ah! voilà un mot, encore une fois, qui étrangle les orateurs de la révolution, qui grince sous la plume de ses écrivains!

N'est-ce pas? M. Anatole France!... n'est-ce pas? M. Thalamas!

Il faudra bien pourtant qu'ils s'y habituent!

Oui, la délivrance d'Orléans fut un miracle!

Qu'on m'explique, sans miracle, comment une jeune fille de 17 ans, qui « ne sait ni A ni B » — c'est son mot — qui n'est jamais montée à cheval, (1) qui n'a jamais vu un canon, ni manié une épée, puisse tout-à-coup devenir un excellent cavalier, un foudre de guerre et faire lever en quatre jours — du 4 au 7 mai — un siège qui durait depuis 7 mois?...

Voilà pour l'ensemble!

Quant au détail, les témoins oculaires vont nous édifier; leurs témoignages sont aussi catégoriques qu'instructifs!

En voici quelques uns :

I. LE DUC D'ALENÇON

« Très illustre et très puissant prince et seigneur, Jean duc d'Alençon », 51 ans en 1456, où il fit sa déposition, en avait 24 en 1429.

(1) Alain Chartier, premier secrétaire du Roi, écrit que Jeanne monta *pour la première fois à cheval*, à son départ de Vaucouleurs : « *ascendens equum quod nusquam antea.* » (Procès, t. v, p. 133). Les libéraux, pour diminuer le surnaturel, suivant la vieille méthode révolutionnaire, affirment, *sans preuves*, qu'elle savait monter à cheval.

Le greffier de la Rochelle ajoute p. 23 : « *Elle courait la lance aussi bien et mieux qu'homme d'armes qui fût; elle chevauchait les coursiers noirs, tels et si malicieux, qu'il n'était nul qui osât bonnement les chevaucher.* » Mais cet art, qu'elle n'avait jamais appris, elle ne le posséda que du jour où elle monta pour la première à cheval, à Vaucouleurs.

Son bisaïeul, petit-fils de Philippe le Hardi, fut tué à la bataille de Crécy (1346) ;

Son aïeul fut un des otages livrés par le Roi Jean, à l'Angleterre, en garantie du traité de Brétigny (1360) qui lui rendit à lui-même la liberté. Depuis Poitiers (1356), en dehors de sa captivité, il usa sa vie contre les Anglais avec Duguesclin ;

Son père, tué à Azincourt (1415), après avoir découronné, de sa main, le roi d'Angleterre Henri V ;

Lui-même fait prisonnier à la bataille de Verneuil (1424), vient de passer 5 ans à la forteresse du Crotoy (1), a payé sa rançon 2 millions, et n'a dû de ne pouvoir prendre part à la délivrance d'Orléans, qu'au non-paiement intégral de sa dette.

Voici son appréciation sur la levée du siège :

« Peu de temps après (la levée du siège) j'y allai (à Orléans) et vis les travaux des Anglais devant cette ville. J'ai pu considérer la force de ces travaux et je crois que, pour s'en être rendus maîtres, il a fallu aux Français un **vrai miracle**, surtout le fort des Tourelles au bout du pont et le fort des Augustins.

« Si j'eusse été dans l'un ou l'autre, avec quelques hommes seulement, j'aurais bien osé défier pendant six ou sept jours, la puissance de toute une armée et elle n'aurait pu, je crois, s'en rendre maîtresse.

« J'ai du reste entendu des capitaines et des militaires, qui avaient pris part au siège ; tous m'ont déclaré que ce qui s'était passé tenait du miracle, que ce n'était pas là une œuvre humaine, qu'il y avait là un fait surnaturel ; le Seigneur Ambroise de Loré, naguère gouverneur de Paris, me l'a dit bien des fois. »

II. LE COMTE DE DUNOIS.

Fils naturel du duc d'Orléans (assassiné en 1407), recueilli, comme son propre enfant, par sa pieuse veuve Valentine de Milan.

(1) A l'embouchure de la Somme, où Jeanne, captive des Anglais, passera elle aussi, quelques jours.

« On me l'a volé, disait-elle, il devrait être à moi. Celui-là, du moins, vengera son père. »

Il n'avait que 25 ans quand, avec 1.600 français, il battit 4.000 anglais à Montargis (1427); en avait 27 comme gouverneur d'Orléans, au moment du siège; en avait 54 en 1426, où il fit sa déposition, dont voici des extraits :

Il voit Jeanne pour la première fois, quand elle lui dit, le vendredi 29 avril, devant Orléans : « Sachez que je vous amène meilleur secours qu'il n'en est jamais venu à général ou ville quelconque, le secours du Roi du Ciel.

« Ce secours, il ne procède pas de moi, mais de Dieu même qui, à la prière de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent à la fois le duc et sa ville. »

A ce mot Dunois est saisi!

Il l'est bien davantage quand il voit, sur l'heure, l'entrée dans Orléans, *sur la parole de Jeanne*, d'un convoi de vivres, qui semblait impossible, il n'y a qu'un instant!

« De ce jour, dit-il, et plus que jamais, je mis en elle bon espoir...

« Tout cela était bien plus l'œuvre de Dieu que des hommes : *Ce changement de vent si subit, sitôt que Jeanne l'eut annoncé; l'introduction de ce convoi de vivres, en face d'anglais plus forts de beaucoup que toute l'armée qui l'escortait; cette affirmation de Jeanne, qu'elle avait vu saint Louis et saint Charles le Grand prier pour le salut du Roi et de la cité.*

« Une autre circonstance me révèle l'œuvre de Dieu : Je voulais attendre le retour de l'armée de Blois pour livrer l'assaut; Jeanne ne le voulut pas; (1) elle somma les anglais de lever immédiatement le siège, sous peine de leur donner à eux-mêmes l'assaut....

« De cette heure, les anglais qui avec 200 des leurs met-

(1) Ce que Dunois n'ose dire ici, parce que cela le condamne, c'est qu'il imposa sa façon de voir à la Pucelle, qui dut attendre, bien à contre-cœur, le retour des renforts; mais ce mépris sublime des moyens humains n'en fit que mieux resplendir le cachet divin de sa mission, aux yeux du capitaine.

taient en fuite 800 ou 1.000 des nôtres, ne purent, avec toute leur puissance, résister à 4 ou 500 français : il fallut les aller forcer dans leurs bastilles, d'où ils n'osaient plus sortir. (1)

« Voici encore un fait où se révèle l'action de Dieu : ... »

Et il rappelle comment, à l'assaut des Tourelles, « Jeanne blessée d'une flèche, qui lui pénétra d'un demi-pied entre le cou et l'épaule, n'en continua pas moins de combattre » ; comment l'armée, harrassée de faim et de fatigue, découragée de ses multiples et infructueux assauts, allait tout planter là ; comment Jeanne, à jeun elle aussi, depuis la veille ! et de plus blessée ! la rassura et vint, en hâte, entre deux batailles, consulter Dieu et ses voix ; comment, au sortir de cette prière, elle s'élança, rapide comme l'éclair, pour l'assaut victorieux !

« A sa vue, les anglais frémirent, saisis d'une subite épouvante. (1) Nos gens au contraire, reprennent courage et escadent le boulevard dont ils s'emparent sans résistance... »

On sait le reste : 600 anglais tués ou noyés, dont Gladsdall qui avait « parlé de la Pucelle avec le plus de mépris et d'injures ».

III. THÉOBALD D'ARMAGNAC, DIT DE TERMES

« Noble et prudente personne, le seigneur chevalier Théobald d'Armagnac », subordonné de Dunois pendant le siège, 23 ans ; en avait 50 en 1456, quand il fit sa déposition où il dit :

« Je l'ai vue (Jeanne) aux attaques des bastilles Saint-Loup, des Augustins, de Saint-Jean-le-Blanc et du Pont.

« Elle y fut si vaillante et s'y comporta de telle sorte, qu'aucun homme de guerre n'eût pu faire mieux.

« Sa vaillance, son ardeur, son courage à supporter les fatigues de la guerre, faisaient l'admiration de tous les capitaines... »

(1) « Que par votre puissance, Seigneur, la crainte et la peur les envahissent (vos ennemis), qu'ils soient immobiles comme une pierre, etc. » (Moïse après le passage de la mer rouge. Exode XV, 16).

« La crainte et la peur sont donc bien signes de Dieu ! »

C'était une bonne et honnête créature: ses actions étaient plutôt divines qu'humaines... »

IV. M^e AIGNON VIGNOLE

A Orléans, pendant le siège, 23 ans. Plus tard, licencié-ès-lois, avocat à la cour du Parlement de Paris, il avait 50 ans quand il déposa comme il suit :

« Elle était très habile à ranger une armée en bataille.

« Un capitaine nourri et élevé dans l'art de la guerre n'aurait su, disait-on, agir avec autant de science; tous les capitaines étaient émerveillés... A raison de ce qui s'est passé à Orléans et depuis, je suis persuadé qu'il y avait en elle une force divine et non humaine. »

V. COLETTE, FEMME MILLET

M^e Millet, son mari, greffier des élus de Paris, en 1456, habitait Orléans pendant le siège et voisinait avec la famille Boucher où logeait Jeanne d'Arc.

Sa femme Colette y venait souvent.

C'est elle qui rapporte l'anecdote de l'alose, offerte à Jeanne le matin du jour de la prise des Tourelles (1) :

« Je crois fermement, ajoute-t-elle, que son fait et ses actions ont été plutôt l'œuvre de Dieu que des hommes. »

VI. JEAN LUILLIER

Bourgeois d'Orléans pendant le siège, 30 ans; en avait 56 quand il fit sa déposition :

« ... Nous étions tous réduits à une extrémité telle... que nous n'avions plus d'espoir qu'en Dieu.

« J'étais à Orléans, quand Jeanne y entra; elle y fut reçue... avec une joie délirante, aux applaudissements de tous, hommes.

(1) D'elle aussi le détail des « étincelles qu'elle vit jaillir du sabot du cheval » de l'héroïne, galopant vers la porte de Bourgogne, le jour de la prise de la bastille Saint-Loup.

femmes, enfants, vieillards, etc., absolument comme un ange de Dieu!

« Nous espérons tant par elle échapper à l'ennemi! ce qui arriva en effet...

« Aussitôt dans la ville, elle nous exhorte tous à espérer en Dieu, nous assurant qu'à cette confiance, Dieu répondrait certainement par notre délivrance. »

Le témoin, après le récit connu de la prise des diverses bastilles, conclut :

« L'opinion unanime dans la ville est que la délivrance a été due, non à la puissance des armes, mais à l'intervention de la Pucelle.

« Si Jeanne n'était venue nous secourir de par Dieu, la ville, ce n'est pas douteux, tombait au pouvoir de l'ennemi; l'armée, même appuyée de l'effort des citoyens, n'eut pu tenir contre l'immense supériorité des assiégeants. »

Ce témoignage est confirmé par vingt-et-un bourgeois des familles les plus considérables d'Orléans dont les noms suivent :

1. Jean Hilaire, 56 ans ;
2. Gilles de Saint-Mesmin, 74 ans ;
3. Jacques l'Esbahy, 50 ans ;
4. Guillaume Lecharron, 59 ans ;
5. Cosme de Commy, 64 ans ;
6. Martin de Mauboudet, 67 ans ;
7. Jean Volant, 70 ans ;
8. Guillaume Postiau, 44 ans ;
9. Denis Roger, 70 ans ;
10. Jacques de Thou, 70 ans ; (1)
11. Jean Carrelier, 44 ans ;
12. Aignan de Saint-Mesmin, 87 ans ;
13. Jean de Champeaux, 50 ans ;
14. Pierre Jongault, 50 ans ;
15. Pierre Hue, 50 ans ;
16. Jean Aubert, 52 ans ;

(1) Est-ce un ancêtre de l'historien protestant, rédacteur de l'édit de Nantes (1598)?...

- 17. Guillaume Bouillard, 46 ans;
- 18. Gentien Cabu, 59 ans;
- 19. Pierre Vaillant, 60 ans;
- 20. Jean Coulon, 56 ans;
- 21. Jean Beaucharnays, 50 ans.

VII. MARGUERITE LA TOUROULDE

« Honnête et prudente femme, demoiselle Marguerite La Touroulde », 64 ans, veuve de maître Regnier Bouligny « conseiller du Roi au fait et au gouvernement de toutes ses finances », chez laquelle demeura Jeanne, après le sacre, pendant son séjour à Bourges.

Après avoir décrit « le désespoir de la cour », le vide de la caisse du Roi « où il n'y avait plus que quatre écus », elle ajoute :

« Il n'y avait aucun moyen de venir en aide à Orléans. »

« Jeanne survint en cette calamité, envoyée par Dieu même, j'en ai la conviction absolue, pour relever le Roi et ses partisans, car il n'y avait plus d'espoir qu'en Dieu. »

VIII. GOBERT THIBAUT

Ecuyer du roi avec d'Aulon, 23 ans; vit Jeanne, à ce titre à Chinon et à Poitiers, en 1429; avait 50 ans quand il déposa ainsi :

« Je n'ai pas assisté aux événements d'Orléans; mais, l'opinion partout répandue était que c'était elle qui avait tout fait et qu'il y avait miracle. »

IX. GERSON, CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ

Enfin, Gerson, en son traité *de Puella*, daté du 14 mai, 6 jours après la délivrance d'Orléans, n'hésite pas d'appeler les victoires de Jeanne d'Arc « un secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement. »

La délivrance d'Orléans est donc bien miraculeuse! Jeanne a donné le signe que lui demandaient les docteurs de Poitiers!

Elle est l'envoyée de Dieu et reconnue telle par toute la France catholique, romaine et traditionnelle de Charles VII, sinon par la France universitaire, gallicane et schismatique d'Henri VI. (1)

Elle n'a qu'à poursuivre sa mission divine : le sacre de Charles VII à Reims et l'expulsion des Anglais de France : toujours à coups de miracles, puisque Dieu l'a ainsi décidé et que le miracle est le cachet de Dieu!

CHAPITRE LIII

Après Orléans, Reims

— Pourquoi le sacre?

— Parce qu'en France, depuis Clovis, il n'y a pas de Roi sans sacre. C'est par le sacre, et le *sacre seulement*, que Clovis devint le premier Roi du premier royaume catholique du monde; (2) que, depuis lors, la France catholique n'a jamais

(1) Henri VI n'était pas schismatique, mais Cauchon et les principaux docteurs de Rouen, surtout de Courcelles qui fut l'âme du tribunal, l'étaient à fond. Et ils condamnèrent Jeanne, au nom des mêmes principes par lesquels ils allaient condamner, au concile de Bâle, le Pape Eugène IV et presque dans les mêmes termes.

De Courcelles disait : « Gabriel (prénom du Pape) qui se vante d'être Eugène IV, est coupable de blasphème contre le Saint-Esprit, par le mépris qu'il fait des décrets du concile de Bâle; ils participent à son crime, ceux qui nient que le concile puisse déposer le Pape, etc. »

De Courcelles, inspirateur du concile (1429), le fut aussi de Cauchon contre Jeanne d'Arc, qui avait osé appeler de la sentence de Rouen au Pape de Rome.

Anatole France et Thalamas eussent été avec de Courcelles et Cauchon! Les voilà en bonne compagnie, qu'ils y restent!

(2) Chifflet et les critiques du XVII^e siècle qui nient la sainte Ampoule, nient naturellement le sacre de Clovis, « oint seulement, disent-ils, de l'onction *baptismale* ». Ils ajoutent que Pépin le Bref, le premier reçut l'onction *royale*.

C'est une erreur. Le *Testament* de saint Remi dit catégoriquement de

reconnu de Roi, qui ne fut oint de l'huile sainte; que Charles VII ne l'ignore pas, pas plus qu'il ne s'étonne de voir la Pucelle lui refuser le titre de Roi et ne l'appeller que « le gentil Dauphin », tant qu'il ne sera pas sacré :

« *Gentil Dauphin*, lui dit-elle à sa première entrevue du 9 mars, ... vous mande par moi le Roi des cieux, que *vous serez sacré et couronné à Reims* et que vous serez *lieutenant du Roi des Cieux*, qui est Roi de France. » Comme pour lui dire : « Vous êtes le roi désigné par la naissance, suivant la loi salique, ratifiée par Messire le Roi du Ciel.

« Mais vous n'êtes investi ni du *titre*, ni de la *fonction* de Roi de France, fonction qui est de gouverner en sous-ordre le royaume, pour le compte du Roi du Ciel, *seul* Roi de France, dont vous ne serez que le lieutenant.

« Et vous ne pouvez être investi qu'à Reims. »

I. LE SACRE DE REIMS, SIGNE DE DIEU

— Pourquoi à Reims? et non à Bourges? par exemple! Loches? Chinon? Tours?... C'est cela! Tours, dans la basilique du grand thaumaturge saint Martin, dont le nom fut longtemps, avec celui de saint Denys, un des « cris de France »!...

Le Roi aurait ainsi tout le bénéfice du sacre avec, en plus, l'économie d'une expédition fort coûteuse pour son trésor à sec et des plus dangereuses, à travers les formidables lignes anglaises!

Clovis : « *Generi regio... per ejusdem sacri chrismalis unctionem ordinato in regem.* »

Louis le pieux, fils de Charlemagne et petit-fils de Pépin, qui devait savoir mieux que personne si son grand-père avait été ou non le *premier* roi sacré, dit dans un *décret à l'Église de Reims*, conservé aux archives de cette ville, que Clovis avait été *baptisé, confirmé* dans cette église et ajoute : « *Sed et ipse rex nobilissimus ad regiam potestatem perungi, Dei clementiâ, dignus inventus fuit.* »

Enfin Hincmar lui-même, au sacre de Charles le Chauve, fils de Louis le Pieux, comme roi de Lorraine (869), lui parle publiquement, devant un auditoire d'élite, de son « illustre ancêtre Clovis, roi des Francs, baptisé dans la métropole de Reims et sacré roi avec une huile venue du ciel, d'où nous l'avons encore aujourd'hui (*unde adhuc habemus*). »

Pensez-donc! d'Orléans à Reims — Reims compris — pas une place n'est française, sauf Orléans depuis deux jours!....

« Comment espérer parvenir jusque-là? »

Il le faut cependant!

Ce n'est pas à Tours, c'est à Reims que la France catholique et la Monarchie française sont nées ensemble, d'un seul et même miracle! C'est à Reims qu'elles doivent être rétablies ensemble, par un seul et même miracle!

Le signe du miracle qui présida à leur naissance doit présider à leur relèvement; ce signe, c'est la sainte Ampoule et la sainte Ampoule n'est pas à Tours; elle est à Reims.

Au surplus, même en dehors de la naissance et du rétablissement « du saint royaume de France », dans l'accomplissement normal de sa mission, dans la succession régulière de ses monarques, chacun d'eux, à son avènement, ne peut exercer la royauté, sans être oint de l'huile apportée du ciel, qui seule fait les rois de France.

Les Français savent cela et, « les Français refusent la qualité de Roi, à quiconque n'a pas reçu l'onction de la sainte Ampoule, »⁽¹⁾ écrit dans ses *Mémoires*, un contemporain de Jeanne d'Arc, (Eneas Sylvius Piccolomini (2), Pape de 1458 à 1462, sous le nom de Pie II.

Et ils le refusent à bon droit!

Ils savent que la Monarchie française, fondée par le miracle, en vue d'une mission spéciale et surnaturelle, dont elle est le nécessaire instrument (3), ne peut avoir d'autre représentant légitime qu'un prince oint de l'huile du miracle!

Quoi de plus juste?

Comment celui que n'a point marqué le signe de Dieu,

(1) « *Negant Galli verum esse Regem qui hoc oleo non sit delibutus.* » (Quicherat, Procès t. iv, p. 513.)

(2) Né en 1405.

(3) Nécessaire, non par rapport à nous, mais par rapport à Dieu qui est lié par sa propre parole, qui ne change pas; cette parole, c'est le *Miracle!*

Pour admettre que la volonté de Dieu fût changée, il faudrait un nouveau miracle détruisant l'effet du premier. Ce miracle n'existe pas.

— On dira : « Mais Louis XVI, guillotiné par la Révolution?... »

pourrait-il remplir l'œuvre de Dieu, faire du « saint royaume de France » le protecteur de l'Église, l'apôtre de la civilisation?...

II. LA RÉVOLUTION MARQUÉE DU SIGNE DE SATAN NE PEUT ÊTRE LE SIGNE DE DIEU

De là l'échec absolu, définitif — personne n'en doute aujourd'hui, pas même les révolutionnaires — de la Révolution et de tous les régimes qui se sont appuyés sur elle! C'est le sort qui attend la République des *Droits de l'homme!* (1)

Tous étaient ou sont privés du signe de Dieu, donc, sans mission.

Je me trompe, la Révolution, marquée du signe de Satan, avait une mission, elle, mais une mission... *satanique* :

« Nier, détruire, anéantir, autant qu'il est en elle, la mission divine de la France! »

Cette mission, elle l'a consciencieusement remplie jusque-là! Elle continue :

— « La France *Fille aînée de l'Église?* dit-elle,... allons donc! elle n'est la fille aînée que de la Révolution!... Avant quatre-vingt-neuf, y avait-il même une France?...

« Concordat, protectorat, subvention aux missions, etc., vieux clichés que tout cela! Au rancart ces vieilles balançoires!...

« Est-ce qu'on *reconnait*, est-ce qu'on *protège*, est-ce qu'on *subventionne* ce qu'on est chargé de détruire?... »

Elle le dit et elle le fait! Elle est simplement logique.

Mais ils ne le sont pas ces catholiques libéraux, qui rêvent

— La mort d'un roi sur la guillotine, exploit *fort naturel* de quelques bêtes féroces, est un châtement, ce n'est pas un *miracle*.

Louis XVI expia tout simplement quelques fautes *personnelles* de ses prédécesseurs, qui ne furent en aucune manière des fautes de la *Monarchie*, essentiellement bonne, puisqu'elle a été fondée par Dieu lui-même.

En aucun cas, le châtement d'un ou de plusieurs monarques ne peut signifier la réprobation de la Monarchie. Si elle n'est pas réprouvée, donc elle est approuvée et Dieu qui l'a voulue, la veut encore. Et nous devons la vouloir comme Lui, avec Lui, et pour les mêmes motifs divins!

(1) Et bien remarquer qu'en France, *il ne peut pas* y avoir d'autre République que celle des *Droits de l'homme!*

de concilier des inconciliables, les droits de Dieu et les droits de l'Homme, le Christ et Satan.

Leur crime n'est même pas de concevoir cette chimère! le péché originel est là qui l'explique! C'est, après cent ans d'expérience, de s'y endurcir!

Jeanne est plus logique; il est vrai que Dieu l'éclaire!

Comme elle eut repoussé la Révolution, encore plus que l'Anglais (1) et, en fait a vaincu ses ancêtres, les Bourguignons *gallicans* et universitaires, alliés de l'étranger, elle n'admet pas que l'étranger — Anglais ou révolutionnaire, c'est tout un — détourne la France de sa Vocation et pour l'y ramener, exige que Charles VII, son seul représentant salique, aille à Reims, y chercher l'investiture du ciel, par une route semée de miracles!

C'est par le miracle, que saint Remi a fondé la Monarchie à Reims! c'est par le miracle, que Jeanne, fille de saint Remi, va la rétablir à Reims.

III. « GENTIL DAUPHIN, ALLONS A REIMS! »

De là ses instances auprès du Dauphin!

Mais lui ne peut se décider à rien!

Il préfère se bercer de l'agréable souvenir de ce qui est fait, plutôt que de l'accablant souci de ce qui reste à faire!

Il essaie de s'endormir sous les lauriers... de Jeanne d'Arc! et l'invite par ses compliments et ses fêtes à faire comme lui!

Dix jours se passent ainsi en fêtes et en réjouissances, au cours desquelles il lui donne un blason!

Mais Jeanne, pleine du souvenir de sa mission, ne se laisse endormir ni par le blason ni par les fêtes!

(1) L'Anglais était *catholique*; la Révolution est *satanique*!

De là l'erreur *monstrueuse* de ces abbés libéraux, qui prétendent honorer Jeanne d'Arc par le chant de la *Marseillaise*!

— « Elle se fut mise à la tête des armées révolutionnaires! » disent-ils.

— « Pardon! à la tête des chouans, pour écraser victorieusement la Révolution!

Ce qu'elle n'a point fait en 1793, c'est qu'elle se réservait de le faire aujourd'hui; attendons!

« Employez-moi bien, lui dit-elle plusieurs fois, je ne durerai guère plus d'une année. » (Déposit. du duc d'Alençon.)

« C'est à Reims maintenant qu'il me faut vous conduire!

— « J'en parlerai au conseil! », dit Charles VII.

C'était une fin de non-recevoir! Le conseil c'était La Trémoille et Regnault de Chartres, tous deux hostiles à la Pucelle, donc au voyage de Reims.

Jeanne n'accepte pas l'avis de ce conseil!

Le Roi essaie d'une diversion! Il l'emène au château de Loches, comme pour la distraire d'une idée importune! » (1)

Mais elle ne se laisse pas plus distraire, qu'elle ne s'est laissée endormir.

IV. « FILLE DE DIEU, VA! VA! JE SERAI A TON AIDE »

« Je me rappelle qu'un jour, à Loches, raconte Dunois, le Roi se trouvant dans sa chambre de retrait, avec le seigneur Christophe d'Harcourt, l'évêque de Castres (Gérard Machet) son confesseur et le seigneur de Trèves, plus tard chancelier de France, Jeanne et moi allâmes le trouver :

« Elle frappe à la porte; sitôt entrée, elle se jette aux pieds du Roi et lui tenant les genoux embrassés : « Noble Dauphin, ne tenez donc pas davantage tous ces conseils si nombreux et si longs: venez donc au plus vite prendre la couronne à laquelle vous avez droit!

— « Est-ce votre conseil qui vous a dit cela? lui demanda l'évêque de Castres.

— « Oui! et mon conseil me tourmente on ne peut plus là-dessus!

(1) C'est l'éternelle tactique de ceux qui ne veulent rien faire de ce qui les pourrait sauver!

Parlez-en aux libéraux de 1910. Dès qu'un projet décisif d'action pointe quelque part, vite! ils se sauvent à l'opposé. Leurs projets à eux se résument en deux mots : *dormir et ne rien faire*, ou, ce qui revient au même, *faire des riens!*... pour avoir l'air au moins de faire quelque chose! et pouvoir dire triomphalement, quand les catastrophes qu'ils n'ont pas voulu prévenir, arriveront : « *Je l'avais bien prévu! mais il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût autrement!!!???*... Ah! si l'on m'eût écouté!!!... »

— « Ne voudriez-vous pas dire ici, devant le Roi ce qu'est le conseil qui vient ainsi vous parler ? »

— « *Je crois comprendre*, dit-elle en rougissant, *ce que vous voulez savoir et vous le dirai volontiers.* »

— « Vous plairait-il, insista le Roi, de dire, en présence des personnes qui nous entendent, ce que vous mande votre conseil ? »

— « *Oui, sire!* »

« Et alors elle dit ceci ou à peu près :

« *Quand je suis contrariée de ce qu'on n'ajoute pas assez facilement foi à ce que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart, je prie Dieu, je me plains à Lui de ce que ceux à qui je parle, ne me croient pas plus volontiers et ma prière achevée, j'entends une voix qui me dit : « Fille Dè (1) va! va! je serai à ton aide! va! »* »

« *Et quand j'entends cette voix, j'ai grande joie. je voudrais même toujours l'entendre!* » (2)

« Et en nous répétant ce langage de ses voix, elle était, chose merveilleuse! dans une sorte de ravissement extatique, les yeux au ciel! »

V. LES CAPITAINES SE RANGENT A SON AVIS. LE DAUPHIN HÉSITE

Dunois ajoute :

« Les seigneurs de sang royal et les capitaines voulaient que le roi allât en Normandie et non à Reims. »

« Mais la Pucelle fut toujours d'avis qu'il fallait aller à Reims pour y faire sacrer le Roi, donnant pour raison qu'une

(1) « Fille de Dieu! »

(2) « Le don de vouloir absolument et parfaitement (ce que Dieu veut), est conféré par une grâce où l'âme sent la présence du Dieu tout-puissant qui lui dit : « *C'est moi. ne crains pas!* » »

Voilà ce que disait en *italien* (et qu'écrivait en latin le frère Arnaud sous sa dictée) 200 ans avant Jeanne d'Arc, la bienheureuse Angèle de Foligno (*Méditations*, 2^e partie p. 157).

La Pucelle « qui ne sait ni A ni B », par conséquent pas plus l'italien que le latin, qui n'a donc jamais lu Angèle de Foligno et n'en a probablement jamais entendu parler, *dil exactement la même chose qu'elle, par sa propre expérience!* Qu'Anatole France essaie donc d'expliquer cela avec son « diagnostic! »

fois le Roi sacré et couronné, la puissance de ses adversaires irait toujours en déclinant, jusqu'à ce qu'ils fussent hors d'état de nuire... *Tous se rangèrent à son avis.* » (1) (Déposit. Dunois).

Tous! excepté le Roi qui continuait à n'avoir pas d'avis! et à tenir d'interminables conseils sur les difficultés d'aller à Reims!

Un jour que le conseil envisageait devant Jeanne ces difficultés « *insurmontables* » et concluait que :

« *Veuë la puissance des Englois et Bourguignons, ennemys du Roy ;*

« *Et considéré que le Roy n'avoit pas grans finances pour souldoyer son armée ;*

« *Il lui était impossible de parfaire le chemin :*

VI. « PAR MON MARTIN, JE CONDUIRAY LE DAUPHIN, ETC. »

« La Pucelle dist : « **Par mon martin!** (2) **je conduiray le gentil roy Charles et sa compagnie jusque au dit lieu de Reims, seurement et sans destourbier** (3) **et là le verrez couronner!** »

Ce fut ce mot qui emporta la place!

On se souvenait d'Orléans, dit Perceval de Cagny à qui nous

(1) Anatole France eût fait exception! il écrit sans rire cette facétie : « Si Jeanne a contribué à sauver Orléans (je vous crois!) *elle a plutôt retardé la délivrance, en faisant manquer, par la marche du sacre, l'occasion de recouvrer la Normandie!...* »

Mais l'occasion ne s'en présentait pas du tout! La marche en Normandie était aussi « impossible » — c'est le mot des chroniqueurs — que la marche sur Reims, puisque tout était aux Anglais et Reims et la Normandie! Et si les seigneurs émettaient l'avis de marcher sur la Normandie, ce n'est pas parce que la difficulté était moindre, c'est parce qu'ils *y allaient en compagnie de Jeanne d'Arc!*

« Quand même que le Roi n'avait pas d'argent pour souldoyer (payer) son armée, tous, chevaliers, écuyers, gens de guerre et de commun, ne refusaient point d'aler servir le Roy.... *en la compagnie de la Pucelle, disant qu'ils iroient partout où elle voudroit aller.* » (Perceval de Cagny.)

(2) L'équivalent de notre « saperlipopette! »

(3) En droite ligue.

empruntons le récit et « nul ne osa contredire ». (*Chronique des ducs d'Alençon.*)

Pas même le Roi, qui fixa enfin! « un jour auquel il serait à Gien-sur-Loire », point de concentration de l'armée de Reims!

Ce devait être fin juin et nous sommes fin mai!

C'est un délai d'un mois dont Jeanne profite pour débayer les abords d'Orléans, toujours menacé par l'anglais.

C'est...

CHAPITRE LIV

La campagne de la Loire

Le duc d'Alençon a le commandement, mais avec ordre du Roi « de ne rien faire que par l'avis de la Pucelle ».

Jeanne lui dit : « Allons à Jargeau! »

Et en vue du siège de cette ville, 4 lieues à l'est d'Orléans, sur la Loire, rive gauche, d'Alençon ordonne « aux maréchaux de Boussac et de Rais, au bastart d'Orléans, à la Hire et autres capitaines », de se concentrer le 7 juin, à Romorantin.

Le 4 juin, Jeanne et sa maison militaire se mobilisent dans cette direction, de Loches vers Selles-en-Berry, où ils arrivent le lundi 6 juin.

Elle y trouve les seigneurs André et Gui de Laval, venus voir la libératrice d'Orléans.

Elle traite avec honneur les deux petits-fils de la veuve de Bertrand Du Guesclin; leur offre, pour leur illustre aïeule, un magnifique anneau d'or, avec le regret « de faire si peu pour une personne qu'elle avait en si grande estime » et à eux, du vin, avec la promesse « de leur en faire bientôt boire à Paris. » (1)

(1) Si la prophétie ne se réalisa pas, ce fut par la faute évidente du Roi et de son conseil, qui empêchèrent délibérément la prise de Paris, nous l'allons voir.

Les jeunes seigneurs émerveillés, dans une lettre datée de Selles aux dames de Laval leurs aïeule et mère, 2 jours après le 8 juin, traduisent ainsi leur admiration :

« Et semble chose toute divine de son fait et de la voir et de l'ouïr ! »

Mais c'est l'heure du départ pour Romorantin ! Jeanne monte à cheval et part avec les maréchaux de Boussac et de Rais, Dunois et La Hire.

Les seigneurs de Laval décrivent ainsi la scène :

« Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, (1) sauf la tête, une petite hache en la main.

« Elle avoit un grand coursier noir qui, à la porte de son logis, se démenait très fort et ne souffrait qu'elle montât.

« Elle dit alors : *Menez-le à la croix!* Cette croix était devant l'église, tout près, sur le chemin.

« Et quand il y fut, elle le monta aussi facilement que s'il eut été lié.

« Puis, se tournant vers la porte de l'église, elle dit de sa douce voix de femme : *Vous les prêtres et gens d'église, faites processions et prières à Dieu.* »

« Sur ce, elle partit en disant : *tirez avant! tirez avant!* son étendard ployé, porté par un gracieux page, elle, armée de sa petite hache.

« Un sien frère (2) venu depuis peu, parlait avec elle, tout armé en blanc.... »

Gui de Laval dépeint ainsi l'enthousiasme suscité par Jeanne :

« *On dit que depuis longtemps le roi n'eut si grandes forces qu'on espère en rassembler ici. Oncques gens n'allèrent en besogne de meilleure volonté que cette fois.* »

(1) C'est de « *blanc vêtu* » et « *à cheval* » que saint Michel allait apparaître, pour repousser le dernier assaut des anglais, au mont Saint-Michel, le 17 juin 1434.

Jeanne d'Arc prit donc le costume et l'allure de l'archange qui la guidait au combat.

(2) Pierre, dit Pierrelot.

I. ALORS ON VENDAIT TOUT ET ON PARTAIT.

Mais à quels sacrifices s'alimente cet enthousiasme ! Son frère et lui se sont engagés pour la campagne de Reims ; il ajoute :

« Mais, de l'argent, il n'y en a point à la cour que ce qui est strictement nécessaire pour le présent ; je n'en attends aucune aide, ni soutien. »

« Pour ce, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez point ma terre par vente, ni par gage... car sans solde nous n'aurions point d'hommes. » (Lettre d'André et de Gui de Laval.)

Et, dans la même lettre, il joint son testament....

Voilà comment, au moyen-âge, des chevaliers comprenaient leurs devoirs de catholiques et de Français !

On vendait tout pour voler au secours de la Patrie et on partait en faisant son testament !

Il est vrai que Jeanne d'Arc était là !

Aujourd'hui les catholiques ne sacrifieraient pas une soirée de théâtre ou de bal !

Cependant si, ils font quelque chose, ils achètent des actions aux journaux chargés de bercer leur apathie ou leur lâcheté !

Comment les réveiller ? Il n'y a que Jeanne d'Arc qui puisse faire ce miracle !

Au fait pourquoi ne le ferait-elle pas?...

II. EN ROUTE POUR JARGEAU.

Cependant l'armée de la Loire vient d'arriver par Salbris et la Ferté, à Orléans, quartier général de l'expédition ; c'est le 9 juin. Les Orléanais fêtent leur libératrice, qu'il n'ont pas revue depuis un mois et fournissent à l'armée tout le matériel nécessaire au succès de la campagne.

Le vendredi 10 juin, après-midi, départ d'Orléans pour Jargeau.

On campe dans la nuit du vendredi au samedi.

« Le samedi, 11^e jour du mois de juing, environ deux heures après disner, le duc d'Alençon, la Pucelle, le comte de Vendosme et les autres cappitaines, en compagnie de deux à trois mille combatans et autant de gens de commun ou plus, vindrent assiéger la ville de Gergueau, en laquelle estoient le comte de Sufford, deux de ses frères et de sept à huit cents Anglois. » (Perceval de Cagny, *Chronique des ducs d'Alençon*).

III. « N'AYEZ PAS PEUR! DIEU EST POUR NOUS ».

Laissons ici la parole au général en chef :

« Il y eut alors discussion entre les capitaines; les uns étaient d'avis qu'on donnât l'assaut, d'autres non, *vu le grand nombre et la puissance des Anglais*.

« Jeanne nous voyant ainsi partagés :

— « **Ne craignez donc pas leur nombre, dit-elle, n'hésitez pas à donner l'assaut. Si je n'étais pas sûre que c'est Dieu qui nous guide, j'aimerais mieux conduire mes brebis que de m'exposer à tant et de si grands périls.** »

C'est la traduction, à peu près littérale, du mot de Jahaziel, fils de Zacharie, à l'armée de Josaphat, en face de la coalition formidable des Ammonites, des Moabites et des Syriens (896 avant Jésus-Christ).

Comme les capitaines français, les capitaines d'Israël redoutaient le nombre, et le prophète « *sur lequel venait de tomber l'esprit de Dieu* » leur dit : « *N'ayez pas peur, ne craignez pas cette multitude; ce n'est pas votre combat, c'est le combat de Dieu.* » (II, Paralip., xx, 15).

Ils redoutaient le nombre, les soldats de Machabée, qui lui disaient en face de Séron, général des Syriens (166 avant Jésus-Christ) :

— « Comment cette poignée que nous sommes, épuisée par le jeûne d'aujourd'hui, pourra-t-elle combattre cette immense et puissante multitude?

— « Judas répondit : *Rien n'est plus facile à une poignée d'hommes que de vaincre une multitude!*

« *Quand Dieu veut sauver, il n'y a point de différence entre*

un grand et un petit nombre : la victoire ne vient pas du nombre (mais de la force) ; c'est du Ciel que vient la force ! »

« Dieu va briser nos ennemis devant nous ; ne les craignez donc pas. » (I, Machab., III, 17-22).

Et ce fut ce qui arriva !

Jeanne d'Arc parle comme Judas Machabée, qu'elle n'a jamais lu (*elle ne sait pas lire*), comme le prophète Jahaziel, qu'elle n'a pas lu davantage et le même langage va être ponctué du même point final : la victoire ! Si le divin n'est pas là, avouons qu'il n'est nulle part !

Qu'en pensez-vous ? Thalamas et autres Anatole France...

Le duc d'Alençon continue :

« Sur ces paroles nous marchâmes sur Jargeau, comptant ce jour-là gagner les faubourgs et y passer la nuit.

« A la nouvelle de notre approche, les Anglais foncèrent sur nous et nous repoussèrent. (1)

IV. « BON CŒUR ! BON COURAGE ! »

« Alors Jeanne saisissant son étendard se mit à attaquer (2), nous criant à tous : « *bon cœur ! bon courage !* » si bien que ce soir-là nous pûmes loger dans les faubourgs !

« *Je crois vraiment que c'était Dieu lui-même qui nous conduisait* ; une nouvelle preuve, c'est que la nuit nous ne fîmes pour ainsi dire aucune garde et que les Anglais n'eurent même pas l'idée d'une sortie qui aurait pu nous infliger un désastre. »

V. « RENDEZ-VOUS AU ROY DU CIEL ET AU GENTIL ROY CHARLES ! »

« La nuit, poursuit Perceval de Cagny, la Pucelle somme ainsi les Anglois : « *Rendez la place au Roy du Ciel et au gentil*

(1) Perceval de Cagny explique l'échec par l'attaque, sans ordre et « sans les gens d'armes », des « gens du commun » qui se croyaient invincibles, par la seule présence de Jeanne. Repoussés et « bien batus », leur désillusion fut cruelle !

(2) Jeanne *attaque toujours !* c'est la vieille méthode française !

La « résistance passive », d'invention moderne et libérale, donne de moins bons résultats

roy Charles et vous en alez, ou autrement il vous meschera (1).

« La nuit, les bombardes et cagnons furent assis et le dimanche venu, environ neuf heures au matin, la Pucelle et le duc d'Alençon firent sonner les trompilles pour venir à l'assaut. »

VI. « EN AVANT! GENTIL DUC, A L'ASSAUT! »

Le duc d'Alençon complète le récit :

« — *En avant, gentil duc, à l'assaut!* me cria Jeanne.

« — Je lui fis observer que c'était aller bien vite en besogne!

« — *Soyez sans crainte, me dit-elle, l'heure est bonne quand il plait à Dieu; il faut besoigner quand c'est sa volonté; agissez! Dieu agira!* »

« — *Ah! gentil duc, me dit-elle quelques instants après, aurais-tu peur?... Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de le ramener sain et sauf?* (2)

« Effectivement, lorsque je quittais ma femme pour venir avec Jeanne à la tête de l'armée, elle lui avait dit qu'elle craignait beaucoup pour moi, que je sortais à peine de prison, qu'il avait fallu dépenser beaucoup pour ma rançon et que volontiers elle eut demandé que je restasse auprès d'elle. (3)

« A quoi Jeanne avait répondu : « *Madame, soyez sans crainte, je vous le rendrai sain et sauf et même mieux portant qu'à présent.* »

Et le duc raconte avec émotion comment Jeanne lui sauva la vie :

« Pendant l'assaut, j'étais à côté de Jeanne.

(1) Exactement « il vous en cuira ». Il nous semble entendre la Pucelle crier à tous les juifs, protestants, maçons ou mètèques du régime :

« *Rendez la place au Roy du Ciel et au gentil roy Philippe et vous en alez, ou autrement il vous meschera.* »

(2) La fille du duc d'Orléans prisonnier à Londres depuis Azincourt, c'est-à-dire depuis 14 ans.

(3) C'était vers le 25 mai, où Jeanne fut reçue chez le duc, à l'abbaye de Saint-Florent.

« — *Retirez-vous d'où vous êtes, me dit-elle, sans quoi cette machine que vous voyez, va vous tuer !*

« — Je me retirerai ; *un instant après cette machine tua, à cette même place que je venais de quitter, monseigneur de Lude !*

« *J'en fus vivement impressionné, en même temps qu'émerveillé de ce que Jeanne avait pu ainsi m'annoncer.*

« Sur ce, la Pucelle court à l'assaut, je la suis (1). Nos hommes envahissent la place. Suffolck demande à parlementer. On ne l'écoute pas, l'assaut continue de plus belle.

VII. VICTOIRE !

« Jeanne, son étendard en main, escalade une échelle, quand une pierre tombant sur sa capeline (2) la précipite à terre (elle, l'étendard et la capeline).

« Mais se relevant aussitôt : *Amys ! Amys ! sus ! sus ! nostre Sire a condamné les Angloys ! Ils sont nôtres (3) ayez bon cœur !* »

« **A l'instant la ville fut emportée ! les Anglais se retirèrent vers les ponts où les nôtres les poursuivirent et en tuèrent plus de onze cents.** » (Déposition.)

Perceval de Cagny ajoute : « L'assault très dur, avait duré de trois à quatre heures... *et sembloit chose impossible la prendre (la place) d'un assault, vu les gens de deffence qui estoient dedens. Et n'y mourut de nostre costé que seize ou vingt personnes.*

« Le conte du Sufford fut prins à prisonnier et ung de ses frères et quarante ou cinquante autres ; son autre frère et le surplus des Englois furent mis à mort. »

VIII. RETOUR TRIOMPHAL A ORLÉANS.

Lundi, 13 juin, retour à Orléans !

Le peuple et l'armée acclament « l'envoyée de Dieu ! »

(1) On le voit, c'est elle qui *entraîne*, les autres suivent.

« Son action est nulle, dit Thalamas, et sa présence se réduit au simple rôle de porte-bonheur » !!!

(2) Son casque.

(3) Le mot de Josué devant Jéricho : « *Tradidit enim Dominus civitatem.* »

« Le duc d'Alençon, touz les autres capitaines, chevaliers et escuiers, gens de guerre, bourgeois et toutes gens de commun qui l'avoient veue, estoient tant contens d'elle que plus ne povoient, disant que Dieu l'avoit envoyée pour remettre le Roy en sa seigneurie. » (Perceval de Cagny).

Mais elle ne s'amuse pas à cueillir des louanges qui ne lui appartiennent pas.

Le lendemain soir, mardi 14 juin, elle donne ses ordres au duc d'Alençon :

« *Jé vueil demain après diner aller veoir ceux de Meun. Faites que la compagnie soit presté de partir à cette heure.* »

IX. EN ROUTE POUR MEUNG ET BEAUGENCY.

Meung et Beaugency, toutes deux sur la Loire, rive droite, à une lieue l'une de l'autre, sont occupées, Meung par d'Escales, Beaugency par Talbot.

Jeanne les veut attaquer par la rive gauche.

Meung plus rapprochée d'Orléans (18 kilomètres), semble plus menaçante pour la ville; mais Beaugency, quoique plus éloignée, est autrement redoutable avec son vieux château-fort et sa « Tour de César! »

C'est donc Beaugency qu'il faut emporter avant tout, mais sans risquer d'être pris à revers par la garnison de Meung.

Tel est le plan de Jeanne et voici comment elle l'exécute.

Le mercredi 15 juin, à la tombée de la nuit, elle emporte le pont de Meung et ferme à d'Escales, qui occupe la ville, l'accès de la rive gauche où elle opère.

Cela lui suffit; le lendemain, jeudi 16 juin, elle laisse un détachement pour garder le pont et vole avec le reste de l'armée sur Beaugency.

Elle trouve les faubourgs abandonnés; Talbot est parti au-devant de Falstoff qui lui amène de Paris un renfort de 5.000 hommes.

La garnison commandée par messires Richard Guestin et Matago, occupe seulement le pont et le château-fort.

X. LE BOMBARDEMENT DE BEAUGENCY.

Il est une heure de l'après-midi. On escarmouche ferme jusqu'au soir. Pendant la nuit on dispose les canons et les bombardes, et le lendemain vendredi 17, de bon matin, le bombardement commence et dure toute la journée.

Les Anglais ripostent, en attendant « Talbot et Falstoff qui ne sont pas loin », pensent-ils.

Mais Talbot et Falstoff n'arrivent pas.

Par contre, le connétable de Richemont (1) disgracié par Charles VII, sous l'influence du néfaste la Trémoille qui assouvit une vieille rancune, Arthur de Richemont arrive inopinément au camp de Jeanne d'Arc, avec « cinq ou six cents combattants. »

Il l'aborde avec une rondeur toute militaire :

— « On m'a dit que vous vouliez me combattre. Je ne sais si vous êtes de par Dieu ou de par le diable.

« Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains pas, car Dieu sait mon bon vouloir. Et si vous êtes de par le diable je vous crains encore moins. » (2)

Mais le duc d'Alençon a défense formelle de le recevoir.

Jeanne alors s'interpose : « Il ne faut plus penser qu'à s'aider les uns les autres », dit-elle à d'Alençon.

Elle prouva ainsi qu'elle était bien « de par Dieu », le prince de la paix (entre frères) et nullement « de par le diable », le prince de la discorde. (3)

(1) Arthur III, duc de Bretagne et de Touraine, comte de Richemont, d'Étampes, de Dreux, de Montfort, etc., 36 ans, figura avec éclat dans toutes les guerres du temps, fut trouvé criblé de blessures, sous un monceau de cadavres à Azincourt (1415), fut quelque temps prisonnier à Londres ; nommé connétable en 1424 ; mais disgracié depuis pour avoir fait la guerre au favoritisme de la Cour.

(2) Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, d'après Gruel. (Bibliot. nat. L. n. 27-36.816).

(3) La paix étant « la tranquillité de l'ordre », suivant saint Thomas, suppose la guerre au désordre. Ici l'ordre veut qu'on s'unisse entre Français pour combattre l'Anglais.

Les Anglais de Beaugency s'en aperçurent quand, après avoir vainement attendu Falstoff toute la journée, *ils durent se rendre*, mais pourtant avec les honneurs de la guerre, « sauf leurs corps, chevaux et harnois » dit Perceval de Cagny.

CHAPITRE LV

Patay

Le même soir Jeanne part au devant de Talbot qu'elle rencontre près de Meung et qui lui offre la bataille.

— « *Il est trop tard pour ce soir, dit-elle, allez vous loger ; demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près.* »

Or, dans cette même nuit du vendredi 17 au samedi 18, Jeanne apprend que Talbot, qui avait « bluffé » la veille, bat en retraite sur Janville (1), avec d'Escales qui abandonne Meung, pour renforcer son armée, en vue de la bataille promise pour le lendemain.

En fait, par la retraite de Talbot, l'objectif de la campagne, de la Loire est réalisé : toutes les places menaçant Orléans sont prises ou évacuées ; il semble que l'armée française n'ait plus qu'à bien garder ses conquêtes en laissant les Anglais tranquilles, puisqu'ils s'en vont.

I. « EN NOM DIEU IL FAUT COMBATTRE DE SUITE ! »

Ce fut, le lendemain matin 18, l'avis des « libéraux » du conseil de guerre.

« Si au moins, ajoutaient-ils en signe de regret, pour masquer leur lâcheté, si au moins nous ne manquions pas de chevaux ! » (Déposit. duc d'Alençon.)

On manque toujours de quelque chose, quand on ne veut pas marcher !

(1) A 12 lieues au nord, venant de Paris, par ordre du régent Bedford.

Jeanne leur fit sentir qu'ils manquaient seulement de courage et de confiance en Dieu.

— « *En nom Dieu! il les faut combattre de suite!*

« *S'ils étaient pendus aux nues nous les arons, parce que Dieu nous les a envoyés pour que nous les chastions.*

« *Le gentil roi ara au jour d'hui la plus grande victoire qu'il eut piéça.* » (1)

« *Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nostres!* » (d'Alençon.)

Chose merveilleuse! qu'il ne faut pas cesser d'admirer parce qu'elle ne cesse pas d'être admirable : le même *conseil divin* qui parle à Jeanne d'Arc et qui parlait aux élus d'Israël, leur tient toujours le même langage!

A Josué attaqué devant Gabaon, par une coalition formidable de cinq rois, il dit : « *N'aie pas peur, je te les ai livrés dans les mains, aucun ne pourra te résister!* » (Josué, x. 8.)

C'est ce qui arriva et ce fut pour compléter sa victoire que Josué arrêta le soleil (1451 av. J.-C.).

Aux Français, il dit par Jeanne d'Arc : « *N'ayez pas peur, ils sont tous nôtres!* »

Des impies que Dieu veut châtier, il dit : « *Aucun ne m'échappera, quand ils monteraient au ciel, je les en ferais descendre!* » (Amos. ix, 2.)

Des Anglais que « Dieu veut châtier, » Jeanne dit : « *S'ils étaient pendus aux nues, nous les aurons!* »

Qu'on n'oublie pas que Jeanne ne sait pas lire et n'a jamais su d'Amos et de Josué que le nom, si même elle l'a su!

Et que M. Anatole France m'explique, autrement que par le « divin », cette coïncidence de paroles, de situations... et de *victoires!*...

La vérité est que le même Esprit-Saint qui parla aux prophètes, parle à Jeanne d'Arc; qu'il n'a pas changé de langage et parle au XV^e siècle après Jésus-Christ, comme il parlait au XV^e avant!

Cependant, sur la parole de la Pucelle, on poursuit les

(1) Depuis.

Anglais sur la route de Janville où ils battent en retraite. Il est 8 heures du matin.

La Hire qui commande l'avant-garde, au grand mécontentement de Jeanne qui accepte cependant ce sacrifice (1). La Hire rejoint tout à coup, sans s'en douter, l'arrière-garde de l'armée anglaise commandée par Talbot, blottie dans un ravin près Patay, en ordre de bataille.

Aussitôt il prévient d'Alençon et Jeanne par Théobald d'Armagnac. (2)

Jeanne entendant le rapport pense que Richemont ne sera pas de trop et se tournant vers lui :

— « *Ah! beau connétable, vous n'êtes pas venu de par moi, mais puisque vous êtes venu, soyez le bienvenu.* »

Et d'Alençon aussitôt :

— « Jeanne, les Anglais sont là, que faut-il faire? »

— « *Avez-vous de bons éperons?* » dit-elle aux capitaines.

— « Comment donc! Est-ce que nous allons fuir? »

— « *Non! non! ce sont eux qui vont fuir; ils ne se défendront pas et seront battus et il vous faudra de bons éperons pour les poursuivre.* » (Dunois.)

« Quant à vous, dit-elle à l'envoyé de La Hire, *frappez hardiment, ils ne tiendront pas longtemps!* »

« *Viriliter agite!* » disaient Josué (1, 18) et Mathathias (I Mach. II, 64) à leurs soldats!..... Toujours le même langage!

« A cette parole, poursuit le chevalier, nous fonçâmes sur les Anglais qui tout d'un coup se mirent à fuir. » (3)

(1) « Ce jour-là, La Hire commandait l'avant-garde, de quoi Jeanne était fort contrariée, car elle aimait beaucoup à avoir le commandement de l'avant-garde. » (Déposit. Louis de Contes, page de Jeanne).

(2) « Ayant su que les anglais étaient prêts à combattre, nous en donnâmes La Hire et moi avis à Jeanne. » (Théobald d'Armagnac.)

(3) C'est donc la Pucelle qui a voulu la bataille, malgré le conseil de guerre qui en avait décidé autrement, sous prétexte qu'« on manquait de cavalerie »; c'est elle qui a commandé l'assaut : « Frappez hardiment, ils ne tiendront pas longtemps! »

Ce qui n'empêche pas Anatole France de dire qu'elle « *n'arriva qu'après la bataille!...* » Voilà sa bonne foi!

II. VICTOIRE!

« Jeanne avait prédit qu'aucun, ou peu des siens, ne seraient tués ou blessés. Ce qui arriva; de tous nos hommes, *un seul*, un gentilhomme de ma compagnie fut tué. » (Théobald d'Armagnac.)

Quant aux Anglais, la déroute fut complète : « *De tués ou de prisonniers, il y en eut plus de 4.000* », dit Dunois que confirme Perceval de Cagny :

« ... Furent *mis à mort* de deux à trois mille Englois;

« Et de *prisonniers* : les sires de Talbot, d'Escales, le fils au comte de Warwick et de quatre à cinq cents autres Englois. »

La campagne de la Loire se terminait par une apothéose, « la plus belle victoire que le roi ait jamais eue » prédisait Jeanne d'Arc; nous ajoutons *la plus miraculeuse!* De Jargeau qui a inauguré la campagne le 12 juin, à Patay qui la termine le 18, elle a duré exactement **sept jours**.

La délivrance d'Orléans en avait pris **quatre**, mais cela s'explique : Dans un cercle d'action, l'évolution est plus rapide au centre qu'à la circonférence!

Mais ici comme là, au centre et à la circonférence, l'effort anglais est brisé, bien brisé! Orléans est libre!

III. AU MIRACLE!

Il peut chanter victoire! Il ne s'en priva pas.

Le lendemain dimanche 19, retour dans la ville de l'armée victorieuse, sauf le connétable qui attendit dans les champs le pardon du Roi promis par Jeanne d'Arc.

La réception fut triomphale.

Les Orléanais, dit Perceval de Cagny, « *alèrent par les églises* » *remercier Dieu, la Vierge Marie et les benoistz sains de Paradis* » *de la grâce et de l'honneur que Nostre-Seigneur avoit fait au Roy* » *et à eulx tous, disant que c'estoit par le moyen de la Pucelle, et* » **que sans elle ne peussent si grandes merveilles avoir esté faictes.** »

Orléans, on le voit, plus que jamais criait au miracle!

— « C'est qu'on n'y connaissait pas encore « le diagnostic de Jeanne d'Arc », inventé par Anatole France!...

Orléans ne fut pas seul!

Trois jours après Patay, le sire Perceval de Boulainvilliers, représentant à la Cour de Charles VII, du duc de Milan Giammaria Visconti, lui écrivait de la campagne de la Loire, en une lettre du 21 juin 1429 :

« Nous voyons un miracle du ciel dans tous ces événements. » Sa lettre se termine par ce portrait équestre de l'héroïne :

IV. EST-CE JEANNE D'ARC OU SAINT MICHEL ?

« Cette Pucelle est d'une souveraine élégance avec quelque chose de viril dans le port. »

« Elle parle peu ; ses paroles et ses conseils sont empreints d'une merveilleuse prudence. »

« Sa voix est douce comme celle des femmes. »

« Elle mange peu et en fait de vin, elle en boit moins encore. »

« Elle se plaît à cheval sous une belle armure. »

« Elle a beaucoup d'éloignement pour les réunions nombreuses. »

« Ses larmes coulent facilement, son visage respire la joie. »

« Infatigable à la peine et si forte à porter les armes qu'on l'a vue six jours complètement armée et de jour et de nuit. »

Est-ce le portrait d'une jeune fille ou celui de l'ange de la guerre? on pourrait s'y méprendre!

C'est qu'elle a été à l'école de Saint-Michel et que saint Michel l'a faite à son image! Notons encore qu'elle portait le costume blanc de saint Michel!

Personne ne s'étonnera donc de l'impression *unanime* qu'elle a faite à tous ceux qui l'ont vue de près; pas une des 120 dépositions du procès de réhabilitation ne varie là-dessus :

« A son approche les mauvais propos expiraient sur les lèvres, les mauvaises pensées s'évanouissaient dans le cœur... »

« Tout dans sa personne portait à Dieu... »

« Il y avait en elle quelque chose de divin. »

Quoi d'étonnant que le *divin* de sa personne passât dans ses actes et se traduisît en miracles!

C'est ce *divin* que célébrèrent les fêtes d'Orléans!

V. CHARLES VII REFUSE DE CÉLÉBRER LA VICTOIRE DE PATAY

Mais à ces fêtes triomphales, il manqua une joie! Le roi qu'on attendait, ne vint pas.

Circonvenu par la Trémoille, qui ne pouvait pardonner à Jeanne d'avoir admis Richemont, son ennemi, à la victoire de Patay, le Roi ne parut pas.

C'est en vain que l'armée l'attendit à Orléans, jusqu'au vendredi 24!

En vain que la Pucelle, dès le lundi 20, l'alla trouver chez La Trémoille, au château de Sully, pour fléchir sa colère contre Richemont, qui acceptait de « baiser la Trémoille aux genoux » s'il le fallait!

En vain que d'Alençon et les autres capitaines joignirent leurs supplications aux siennes!

Tout fut inutile!

Le Roi répondit froidement :

« *J'aimerais mieux n'être pas couronné, que de l'être en présence de Richemont ; qu'il retourne en son manoir !* »

Et Richemont, la mort dans l'âme, dut partir en son hôtel de Parthenay! Et le Roi ne vint pas à Orléans!

Et pourtant Richemont, *pour le Roi*, était à Patay où n'avaient daigné paraître ni la Trémoille ni le Roi!...

Et pourtant Jeanne, qui intercède pour Richemont, vient de rétablir la fortune croulante du Roi!

Rien n'y fait! L'influence néfaste de la Trémoille est plus forte que tout! Mieux que cela, la Trémoille se vengera! Il fera échouer dans deux mois le siège de Paris et sera cause — directe ou indirecte, nous n'examinons pas — mais il sera cause de la captivité et de la mort de la Pucelle!

La libération du territoire en sera retardée de 20 ans!

Qu'importe ? La Trémoille se sera vengé ! (1)

Ah ! qu'ils sont vils et criminels les Chefs d'Etat qui se livrent à de pareilles influences !

Hâtons-nous d'ajouter que jamais ces influences n'ont été plus puissantes que sous le régime infect que nous subissons.

Au lieu d'un la Trémoille, il y en a quatre : le juif, le maçon, le protestant, le métèque. (2)

Qui nous délivrera d'eux et de lui ?

CHAPITRE LVI.

L'expédition de Reims

Cependant Jeanne ne s'endort pas sous ses lauriers de Patay et s'inquiète de la campagne de Reims, décidée pour fin juin.

Nous sommes au mercredi 22. Elle quitte Sully avec le Roi pour Châteauneuf-sur-Loire, où elle l'a décidé à venir passer la revue d'une partie de son armée.

A Saint-Benoît-sur-Loire, à une lieue à l'ouest de Sully, comme elle l'entretient de la campagne de Reims et du sacre, il est touché de son dévouement si désintéressé :

I. « NE VOUS INQUIÉTEZ PAS DE MOI »

« J'ai entendu le Roi, dit le Seigneur Simon Charles, lui adresser avec effusion de bonnes paroles ; il en avait pitié à cause de la peine qu'elle se donnait *pour lui* et l'engageait à prendre du repos.

— « *Ne vous inquiétez pas de moi, lui dit Jeanne en pleurant, bientôt vous aurez tout votre royaume et vous serez couronné.* » (Déposit. procès réhabilit.).

Comme pour lui dire :

(1) Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur du Roi, que quatre ans plus tard (1433) Richemont recouvrait, avec sa grâce, son épée de connétable qui pesa d'un si grand poids dans le rétablissement définitif de la dynastie.

(2) Il est vrai que l'inspiration est *unique* et qu'elle est *juive*.

« Je ne travaille ni pour vous ni pour moi, mais pour Messire le vrai Roi de France, dont nous ne sommes vous et moi que les instruments! »

Le surlendemain 24 juin, elle est à Orléans pour commander le départ.

« ... Le vendredi bien matin, la Pucelle dist au duc d'Alençon :
« Faites sonner trompilles et montez à cheval. Il est temps d'aler devers le gentil roy Charles pour le mettre au chemin de son sacre à Rains! » (Perceval de Cagny).

II. LA CONCENTRATION A GIEN

Le même jour, en deux étapes forcées de 8 lieues, l'armée arrive à Gien, point de concentration, où la vue du Roi et l'enthousiasme des dernières victoires, font oublier la fatigue.

On se raconte que « **jamais on ne vit rien de pareil, que de mettre en l'obéissance du Roy, en ung jour, trois notables places, c'est assavoir : la ville et château de Meun-sur-Loire ; la ville et château de Beaugency et la ville et chastel de Jenville-en-Bausse, et gagné, près le village de Patay, une journée sur les Anglois.** » (Perceval de Cagny).

« *Jamais on ne vit rien de pareil?* » ... Ah! braves soldats, quelle illusion est la vôtre! Si Anatole France eut été là, il vous eut expliqué, par son « diagnostic », que « ça s'est toujours vu, et partout, au contraire! »

Mais il n'était pas là! C'est un malheur!

III. DIFFICULTÉS DU VOYAGE

En revanche. ils étaient bien là, ceux qui étalaient complaisamment aux yeux du Roi et de la Pucelle, les difficultés de l'expédition :

« Villes fermées, châteaux et places fortes bien garnies d'Anglais et de Bourguignons, entre Gien et Reims. » (Perceval de Cagny).

A quoi la Pucelle répliquait qu' « *elle le scavait bien et n'en tenait pas compte* », sachant que, quand Dieu veut, il n'y a point

de différence entre une place bien garnie et une place qui ne l'est pas, que « la victoire ne vient pas du nombre, mais de la force, que la force vient du ciel ». (I, Machab. III, 17, 22).

IV. JEANNE INVITE LES TOURNAISIENS AU SACRE

Et elle comptait si bien sur le Ciel que, le samedi 25, elle invitait ainsi les Tournaisiens « au sacre du Roy » :

† *Jhésus, Maria* †

« Gentils loyaux Français de la ville de Tournay, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deçà, que en huit jours elle a chassé les Anglais hors de toutes les places qu'ils tenaient sur la rivière de Loire, par assaut ou autrement, où il y a eu beaucoup de morts et de prisonniers et les a déconfis en bataille.

« Et croyez que le comte de Suffort, La Poulle (1) son frère, le sire de Tallebot, le sire d'Escales et messire Jehan Falstoff et plusieurs chevaliers et capitaines ont été pris; et le frère du comte de Suffort (2) et Glasdas, morts.

« Maintenez-vous bien, loyaux Français, je vous en prie et vous prie et vous requiers que vous soyez tous pressés de venir au sacre du gentil Roy Charles à Rains, où nous serons brièvement et venez au devant de nous, quand vous saurez que nous aprocherons.

« A Dieu vous commande! Dieu soit garde de vous et vous donne grâce que vous puissiez maintenir la bonne querelle (3) du royaulme de France.

« Escript à Gien le XXV^e jour de juing.

(Sur l'adresse) « Aux loyaux Français de la ville de Tournay. » (4)

(1) Comte de la Pôle, frère de Suffolk.

(2) Un autre frère; ils étaient trois.

(3) Jeanne, inspirée de Dieu, croyait donc qu'il y a « de bonnes querelles » qu'il faut soutenir! Les « libéraux » n'en veulent soutenir aucune, ni bonne ni mauvaise! Ce qu'il leur faut, c'est la paix à tout prix!... fut-ce avec le diable!

(4) Ville du Hainaut, qu'Anatole France baptise ville de Flandre!...

V. EN ROUTE

Deux jours se passent. Le Roi balance toujours : « Faut-il partir? faut-il ne partir pas? La Reine viendra-t-elle? ne viendra-t-elle pas? »

Jeanne, « par despit », rompt la balançoire et part brusquement, le lundi 27 juin, dans la direction de Montargis, à 4 lieues de là, où elle attend le Roi.

Deux jours après, mercredi 29, jour de la Saint-Pierre, le Roi se décide enfin à laisser la Reine à Bourges et à rejoindre la Pucelle, en compagnie « du duc d'Alençon, du conte de Clermont, depuis duc de Bourbon, du conte de Vendosme, du seigneur de Laval, du conte de Boulogne, du bastart d'Orléans, du seigneur de Lohiac, des mareschaulx de Sincte Sévère et de Rays, de l'admiral de Culan et des seigneurs de Thouars, de Sully, de Chaumont-sur-Loire, de Prie, de Chauvigny et de *la Trémoille*, de La Hire, de Poton (de Xaintrailles), de Jamet du Tilloy (Tudual de Carmoisen) dict Bourgeois et de plusieurs autres seigneurs, nobles, vaillans capitaines et gentizhommes, avecques environs *douze mil combataus*, tous preux, hardiz, vaillans et de grant couraige... » (*Chronique anonyme du siège d'Orléans et du voyage de Reims*).

VI. SOUS LES MURS D'AUXERRE : TRAHISON DE LA TRÉMOILLE

On décide de marcher sur Auxerre, à 15 lieues à l'est.

On arrive sous les murs de la ville, le 1^{er} juillet.

Jeanne veut l'emporter d'assaut. Les capitaines sont de son avis! « Cette première victoire assurera toutes les autres. »

Mais on comptait sans la Trémoille, ce vieux « libéral » d'avant la lettre, qui préfèrait la diplomatie aux coups de force, l'argent à la gloire, surtout celle de la Pucelle qu'il déteste.

Ce fut la Trémoille, hélas! qui l'emporta.

Pendant qu'on préparait le siège, lui, négociait secrètement avec la ville : Auxerre lui donnerait 2,000 écus et fournirait des vivres à l'armée, qui n'entrerait pas dans ses murs; en retour, la ville s'engageait à imiter la conduite future de Troyes, Châlons et Reims.

« Et si, poursuit la *Chronique du siège*, baillèrent à l'ost (1) du Roy beaucoup de vivres qui étaient très nécessaires. Et parce ne firent nulle obéissance; dont furent très malcontents plusieurs de l'armée et meismement la Pucelle. »

Le mécontentement était-il justifié? En cas d'échec devant Troyes, l'armée avait sa ligne de retraite coupée!

Mais qu'importait à la Trémoille? N'avait-il pas reçu de l'or? Et l'or n'est-ce pas toujours le principal... pour un libéral? (2)

VII. EN ROUTE POUR TROYES

Le 3 juillet, on part pour Troyes (16 lieues).

On rencontre, en route, Saint-Florentin, Briennon (3) et Saint-Phal, qui font leur soumission le 4 juillet.

Le même jour, de Briennon, le Roi écrit deux lettres : l'une aux Rémois, l'autre aux Troyens. (4)

Aux Rémois, il rappelle « la bonne fortune et victoire qu'il avoit pleu à Dieu luy donner sur les Anglois, devant la ville d'Orléans et depuis à Jargeau, Beaugency et Meun-sur-Loire (5) en chascun desquels lieux ses ennemis avaient reçu

(1) L'armée.

(2) Les seules victoires qu'aiment à étaler les libéraux, ce sont les millions qu'ils ont recueillis! Ça ne suffit pas! Les millions sont un *moyen*, non un *but*. Prendre le moyen pour le but, c'est se condamner à ne jamais atteindre le but! Et c'est en quoi ils excellent!

(3) Ces deux villes à deux lieues l'une de l'autre, sur l'Armançon.

(4) Extraites de « *L'analyse des négociations qui précédèrent l'entrée de Charles VII à Troyes, à Chalon et à Reims* », analyse faite au XVII^e siècle par Jean Rogier, sur les pièces originales, conservées à l'Hôtel de Ville et à la Chambre de l'échevinage de Reims. Ces pièces sont aujourd'hui perdues et nous n'avons que l'analyse de Jean Rogier, quand même succulente d'intérêt. Qu'on en juge!

(5) Le roi ne parle pas de Patay, la plus belle victoire de la campagne. Pourquoi? C'est que la Trémoille est là et biffe Patay qui ne doit pas compter, puisque de Richemont, son ennemi, y était!...

La voilà bien la haine sauvage, aveugle, du parvenu rancunier, qui savoure les douceurs de la vengeance, par la suppression clandestine de ce qui le gêne, fut-ce un rayon de gloire divine, accroché par Dieu à la couronne de France!

très grand dommage; et que tous leurs chefs et des aultres, jusques au nombre de quatre mil, y étaient, qui mors, qui demourés prisonniers; les quelles choses estant advenues plus par grâce divine que euvre humaine... »

Lui aussi reconnaît le miracle !

Il les engage ensuite à le recevoir « *pour son sacre et couronnement* », comme ils avaient « *coutume de faire à ses prédécesseurs* », moyennant quoi il oubliera tout le passé et les « *traitera en bons et loyaux sujets...* »

« *Donné à Brinon l'Archevesque le jour que dessus (4 juillet).* »

Aux Troyens il dit que, se rendant à Reims pour son couronnement, « *son intention était de passer par la ville de Troyes* » et à cette fin « *leur mandait et commandait de lui rendre l'obéissance qu'ils lui devaient* », moyennant quoi « *il mettra tout en oubli et les tiendra en sa bonne grâce.* »

VIII. JEANNE ÉCRIT AUX TROYENS

Le même jour 4 juillet, Jeanne y alla aussi de sa petite lettre aux Troyens; la voici :

« *Jhésus † Maria* »

« *Très chiers et bons amis, s'il ne tient à vous, seigneurs bourgeois et habitants de la ville de Troies, Jehanne la Pucelle vous mande et fait savoir, de par le Roy du Ciel (1), son droitturier (2) et souverain Seigneur, duquel elle est chascun jour en son service royal (3), que vous fassiez vraye obéissance et recongnissance au gentil Roy de France, qui sera bien brief à Reims et à Paris, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes du « saint royaume », à l'aide du Roi Jhésus.*

« *Loyaux François, venez au devant du Roy Charles et qu'il*

(1) Jeanne n'oublie pas un instant qu'elle parle et agit « au nom du Roy du Ciel, seul Roy de France ».

(2) *Qui possède le droit par excellence, la plénitude du droit.*

(3) Elle n'est pas au service personnel de Charles VII, mais « au service du Roy du Ciel, seul Roy de France ». Notons l'insistance.

n'y ait point de faulte et ne vous doubtez (1) de voz corps ni de voz biens, si ainsi le faictes.

« Et si ainsi ne le faictes, je vous promets et certiffie sur voz vies, que nous entrerons, à l'ayde de Dieu, en toutes les villes qui doivent être du « saint royaume » (2) et y ferons bonne paix, qui que vienne contre.

« A Dieu vous commande; Dieu soit garde de vous, s'il luy plaist. Responce brief.

« Devant la cité de Troyes, escrit à Saint-Fale, le mardi quatriesme jour de juillet.

Avec cette suscription :

« Aux seigneurs bourgeois de la cité de Troyes. »

CHAPITRE LVII

Le siège de Troyes

A ces missives, que l'armée suivit de près, quel accueil fut-il fait?

Les Troyens les reçurent dans la nuit du 4 au 5 juillet.

Après en avoir pris connaissance, ils en firent, le mardi de grand matin, des copies qu'ils expédièrent aux Rémois, avec ce commentaire :

I. RÉSISTANCE JUSQU'À LA MORT

« Nous sommes plus que jamais décidés à demeurer dans l'obéissance du Roy (d'Angleterre) et du duc de Bourgogne.

« Nous avons juré sur le sang de Notre-Seigneur de résister jusqu'à la mort.

« Nous vous supplions de demander pour nous secours au

(1) *Et ne craignez point pour, etc.*

(2) Elle emploie fréquemment cette expression « le saint royaume », ici deux fois, trois ou quatre fois dans sa lettre aux Anglais du 22 mars 1428 et dans toutes ses lettres; ce qui veut dire, on ne peut plus clairement, que la France est un pays à part de tous les autres.

Régent (Bedford) et au duc de Bourgogne. » (Jean Rogier).

C'est toujours, on le voit, la ville de l'infâme traité de Troyes (1420)!...

Le même jour, 5 heures du soir, nouvelle lettre aux Rémois, où ils disent :

« L'ennemi nous assiège depuis neuf heures du matin.

« Il nous a sommé de nous rendre! Nous lui avons répondu que nous sommes décidés à résister jusqu'à la mort : que même si nous voulions nous rendre, nous ne le pourrions pas, à cause des Anglais qui sont en nombre dans la ville.

« Nous vous supplions à nouveau de presser le Régent et le duc de Bourgogne de nous envoyer secours.

« Nous avons reçu une lettre de Jehanne la Pucelle.

« C'est une « Cocuarde » (hâbleuse).

« Sa lettre n'a ni ryme ni raison, après l'avoir lue et nous en être bien moqués, nous l'avons jetée au feu, sans luy faire aucune réponse, d'autant que ce n'était que moquerie. » (Rogier).

Peu après, Troyes envoie le même avis à Châlons, mais en ajoutant *« qu'ils font forte guerre aux gens dudit Dauphin, avec plusieurs autres paroles de bravade ».*

Sur quoi, ceux de Châlons décident de *« tenir et résister aussi, de toutes leurs puissances. » (Id.)*

Décidément la situation s'aggrave pour le Dauphin : Auxerre ne s'est pas rendue, Troyes résiste et Châlons s'apprête à en faire autant.

Pourtant les assiégeants tiennent bon, un jour, deux jours, trois jours, six jours, attendant une soumission... qui n'arrive toujours pas.

II. LA FAMINE AU CAMP

Cependant les vivres commencent à manquer :

« Avait de six à sept mille hommes, qui n'avaient mangé de pain passé huit jours, et vivaient le plus, de fèves et de blé frotté en épi. » (Cousinot de Montreuil, Chronique de la Pucelle).

Nous voici au dimanche 10 juillet! Rien de nouveau!

Le roi s'inquiète et réunit un conseil de guerre, où assistent

« le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme et plusieurs aultres seigneurs et cappitaines, avec aultres gens de son conseil en grand nombre », mais non la Pucelle, dont on se méfie.

III. UN CONSEIL DE GUERRE

L'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier de France, met en délibération la proposition suivante :

« **Ledit ost (la dite armée) ne peut plus bonnement demourer devant ladite ville de Troyes, pour plusieurs raisons :**

— « *Premièrement, par la grant famine qui est audit ost et que vivres ne viennent en icelle de nulle part ;*

— « *Et aussi, qu'il n'y a plus homme qui ait argent ;*

— « *Et outre, que c'est merveilleuse chose de prendre la ville de Troyes qui est forte, bien garnie de vivres, de gens d'armes et de peuple ;*

— « *Et selon ce qu'on peut veoir, ceux de dedans n'ont point de volonté de rendre et mettre ycelle ville en l'obéissance du roy de France ; (1)*

— « *Et aussi qu'il n'y a bombardes, ni artillerie, ni souffisant nombre de gens pour gagner et combatre ycelle ville ;*

— « *Et d'autre part, n'y a ville ou forteresse françoise plus près que Gien sur Loire, de laquelle nous sommes à plus de trente lieues ; (2)*

« Il aléqua et dist plusieurs aultres raisons et inconveniens dont il était bien apparant qui pouvaient advenir en icelluy ost. »

IV. RETRAITE DÉCIDÉE A LA PRESQUE UNANIMITÉ

Le Roi met la proposition aux voix et :

« *Vu et considéré les choses dessus déclarées et que le Roy avait*

(1) Au contraire, ils ont juré de mourir plutôt que de se rendre !

(2) Par la faute de la Trémoille, qui n'a pas voulu qu'on s'emparât d'Auxerre ; son ami Regnault de Chartres, au lieu de regretter la faute, cherche à l'exploiter, au profit de leur commune lâcheté ; « *notre ligne de retraite est coupée, c'est pourquoi il faut nous retirer !* »

Gribouille n'aurait pas mieux dit.

été refusé à ladite ville d'Auxerre moins forte que celle de Troyes et plusieurs autres choses que chacun alléguait suivant son entendement, presque tous ceux de ce conseil furent d'opinion que ledit Roy et son ost s'en retournassent. » (*Chronique de la Pucelle. Cousinot de Montreuil*).

Un conseiller restait qui n'avait pas donné son avis, Robert le Masson, seigneur de Trèves.

— « Qu'en pensez-vous? lui dit le chancelier.

— « Je pense que le Roy ne s'est pas mis en campagne, parce qu'il avait troupes et argent et que l'expédition lui semblait possible, mais bien *parce que Jeanne lui a dit qu'il devait être couronné à Reims, que c'était la volonté de Dieu, qu'on rencontrerait peu de résistance.*

« Qu'on la consulte donc; si elle est de votre avis je m'y rangerai; mais il peut se faire qu'elle n'en soit pas. »

V. « DEMAIN LA VILLE SE RENDRA »

Jeanne est introduite et mise au courant de la délibération par le chancelier :

— « Le Roi vous demande votre avis » dit-il.

— « *Me croirez-vous?* » interrogea-t-elle, en se tournant vers le Roi.

— « Volontiers, répondit-il, si vous dites « chose profitable et raisonnable ».

— « *Mais enfin me croirez-vous?*

— « Oui, selon ce que vous direz.

— « **Gentil roy de France, si vous demeurez devant votre ville de Troyes, elle sera en votre obéissance dans deux jours, de gré ou de force, n'en doutez pas!**

— « Jeanne, reprend le chancelier, qui serait certain de l'avoir dans six, on attendrait bien; mais dites-vous vrai? (1)

(1) Orléans, Jargeau, Beaugency, Patay, etc. tout est oublié. Après vingt miracles faits sous leurs yeux, ils doutent de la possibilité du vingt et unième!

Voilà la pauvre humanité! En plein soleil, elle n'y voit pas! *parce qu'elle ne veut pas voir!* N'est-ce pas? M. Anatole France.

— « **Je n'en fais aucun doute.** » (1)

Le Roi et le conseil se rangent à son avis et décident d'attendre.

Sur ce, Jeanne montée sur un coursier, un bâton à la main, parcourt les rangs des troupes en criant : « *Aux claies! aux fagots tout le monde! L'assaut est pour demain!* »

Aussitôt, comme par enchantement, portes, tables, fenêtres, etc., s'entassent dans les fossés, canons et bombardes sont mis en position. (*Chronique de la Pucelle*).

Jeanne à l'œil à tout, dirige tout, « *comme eust pu faire un capitaine vieilli dans la guerre* » ajoute la *Chronique*, « *exécute des manœuvres merveilleuses, que n'eussent pas imaginées deux ou trois généraux consommés, y travaillant ensemble* », complète Dunois qui était là.

La nuit tombe, mais n'interrompt pas les préparatifs belliqueux et maintenant tout est prêt pour l'assaut du lendemain!

VI. « RENDEZ-VOUS AU ROY DU CIEL ET AU GENTIL ROY CHARLES »

Voici le jour! Jeanne lance son *ultimatum* habituel :

« *Rendez-vous au Roy du ciel et au gentil roy Charles!...* »
Que vont répondre les Troyens? N'ont-ils pas « *juré sur le sang de Notre-Seigneur de résister jusqu'à la mort?...* » et la Pucelle n'est-elle pas une « *cocquarde* »?

Sans doute! mais la nuit porte conseil... les insultes ne sont pas des raisons... leur serment est peut-être inconsidéré... peut-être *mauvais!* et un serment mauvais n'oblige pas devant Dieu!...

En tous cas il paraît dangereux à tenir! c'est ce que leur disent très clairement, dans leur muet langage, les bouches des bombardes et couleuvrines braquées sur eux.

Pourtant la réponse se fait attendre!...

L'angoisse est générale!

Un silence imposant, solennel, grandiose, celui des hommes et des canons, plane sur toute la scène!...

(1) « *Demain la ville sera à vous* » ajoute-t-elle, d'après le seigneur Simon Charles. (Déposition).

VII. LA CAPITULATION

« Soudain ! les portes s'ouvrent, voici l'évêque et les bourgeois qui viennent, tout frémissants et tremblants, faire leur soumission entre les mains du Roi. » (Dunois.)

« Considérant, disent-ils, que le Roy Charles est leur vrai roy et que la Pucelle agit vraiment comme une envoyée de Dieu (ce n'est plus une *cocquarde* !) ils demandent à parler ! »

La capitulation est vite réglée : *Amnistie générale, maintien au clergé des bénéfices accordés par Henri VI, mais en renouvelant les titres au nom de Charles VII ; départ de la garnison anglo-bourguignonne avec leurs biens, armes et bagages.* (Chronique anonyme du siège, etc.)

Les conditions s'exécutent loyalement de part et d'autre et nos troupes occupent la ville.

Au départ de l'armée ennemie, Jeanne remarque qu'elle emmène les prisonniers français, oubliés dans le traité de capitulation :

— « *Ils ne partiront pas* » dit-elle.

Elle les arrête au passage et le Roi paie leur rançon.

Les Troyens heureux, comme le prodigue de retour au foyer paternel, s'épanchent alors dans le cœur de leurs frères fidèles, les soldats français.

Et on apprend qu' « *au moment même où Jeanne avait émis dans le conseil de guerre de la veille, l'avis de ne pas laisser la ville de côté, les habitants avaient tout-à-coup comme perdu l'esprit et ne songeaient plus qu'à se réfugier dans les églises.* » (Dunois.)

VIII. LE BONHEUR DES TROYENS

En attendant les Troyens sont si heureux ! si heureux ! qu'ils éprouvent le besoin de faire partager aux Rémois leur bonheur !

Et le même jour, *lundi 11 juillet*, ils leur écrivent pour les informer qu'ils se sont rendus au Roi Charles VII, héritier

de saint Louis, « *attendu que son bon droict n'est pas douteux!...* »

Ils les supplient d'en faire autant! « *affin d'eulx ensemble lousjours s'entretenir dans une même seigneurie et qu'ils puissent préserver leurs corps et leurs biens de périls.*

« Car si eux ne l'eussent fait ainsi, ils estoient tous perdus en corps et en biens.

« Et ne voudraient pas que ce fût à refaire et que leur déplaisait d'avoir tant tardé et que l'on sera très joyeux quand on l'aura fait ;

« D'autant que c'est le prince de la plus grande discrétion, entendement et vaillance que issy de pièça (qui soit sorti depuis) de la noble maison de France. » (Jean Rogier.)

Voilà le peuple français!

Lancez-le, contre son intérêt, dans la révolte, il « jurera de mourir plutôt que de se rendre! » Vive la liberté! à bas le tyran! etc. Vous connaissez les refrains!

Réduisez-le, pour son bien, au devoir! Personne au monde de plus heureux que lui.

Il éprouve le besoin de clamer son bonheur à tous les vents, de le faire partager à tous ceux qu'il croise sur son chemin.

Lui, l'apôtre de la révolte, hier, est aujourd'hui l'apôtre de la soumission.

Ah! « *il ne voudrait pas que ce fût à refaire!*

« *Il regrette bien d'avoir tant tardé!*

« *Son Prince? qui pourrait en dire du mal?*

« *Mais, c'est le plus charmant prince du monde! Bien mal avisé qui refuserait de l'accueillir! etc.* »

La mentalité française n'a pas changé! et c'est fort heureux!

Cela nous assure que, les mêmes qui crient aujourd'hui avec tant d'entrain les refrains de la révolte :

« *Vive la démocratie! Vivent les Droits de l'homme! Vive la Révolution! la grande, l'intangible, l'immortelle Révolution! etc.,* » seront les premiers à pousser demain le cri du devoir, qui est, comme toujours, celui du bon sens et de l'intérêt bien entendus :

« **A bas la Révolution! Vivent les Droits de Dieu! Vive le**

Christ Roi de France! Vive le Roi de France, lieutenant du Christ! »

Mais entre aujourd'hui et demain, comme autrefois entre les Français révoltés et les Français fidèles, il faut mettre les canons de Jeanne d'Arc, c'est-à-dire la puissance organisée du *Parti de Dieu* ou du *Parti français*, ce qui est absolument la même chose, puisque le *Parti français*, du temps de Jeanne d'Arc, n'avait d'autre but que le *Parti de Dieu* d'aujourd'hui : reconstituer l'unité nationale brisée par le parti de l'étranger et rendre la France à sa Vocation divine, à sa destinée surnaturelle, à sa tradition historique, qui est d'être le « saint royaume de France » ou le soldat de Dieu dans le monde! (1)

IX. EN ROUTE POUR CHALONS

Cependant Charles VII a expédié le héraut Montjoye aux Châlonnais, pour les inviter à se rendre!

Le lendemain, *mardi 12 juillet*, le chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims — qui n'a jamais pu prendre possession de son siège — écrit à ses diocésains « de se disposer à recevoir le Roi honorablement à son sacre », ainsi que leur archevêque, en sa cathédrale.

Le même jour, départ du Roi et de l'armée pour Châlons, à 15 lieues au nord : deux jours et deux étapes.

Le soir de la première étape, à L'Huistre, sur l'Huistrelle,

(1) Si le *Parti Français* et le *Parti de Dieu* sont une seule même chose, pourquoi y fait-on de la différence? On dit : le *but* est le même, mais non les *moyens*. Mais en quoi des *moyens divers*, sont-ils *contradictaires*? Et s'ils ne sont pas *contradictaires*, pourquoi se combattent-ils, au lieu de s'aider?...

A-t-on jamais vu, dans un même camp, l'artillerie foudroyer l'infanterie? N'est-ce pas, au contraire, le canon qui fraie au fusil et à la baïonnette le chemin de l'assaut? Est-ce que Jeanne d'Arc pointait ses bombardes et ses couleuvrines, contre les arquebuses de ses archers?...

Non, mais elle braquait le tout sur l'*Anglais*!

L'*Anglais contemporain*, c'est le juif, le protestant, le maçon, le métèque.

C'est contre cet *anglais-là* que doivent marcher *en s'entr'aidant*, le *Parti de Dieu* et le *Parti Français*.

près d'Artis-sur-Aube, le roi trouve des envoyés de Châlons, venus négocier avec lui les conditions de la reddition; elles sont *paternelles*, naturellement.

Les envoyés enchantés, les apportent en hâte aux Châlonnais, qui les examinent d'urgence en assemblée générale et les acceptent par acclamation! (Jean Rogier).

Le lendemain, *jeudi 14*, le roi n'a plus qu'à poursuivre sa route jusqu'aux portes de Châlons, où « l'évesque et les bourgeois, dit le *Journal du voyage de Reims*, sont venus à sa rencontre, lui offrir les clefs de la ville et lui faire une réception triomphale! »

X. EN ROUTE POUR REIMS!

Le lendemain vendredi 15, départ pour Reims, à 11 lieues nord-ouest. Deux petites étapes.

Cependant, au moment d'entrer dans sa Terre Promise, le Roi tremblait et confiait ses angoisses à la Pucelle :

— « C'est une place autrement forte que Châlons ou Troyes!... S'il y a résistance, qu'allons-nous devenir, sans artillerie, ni machines de siège?... »

— « *Soyez donc sans crainte, les bourgeois vont venir au-devant de vous et avant que vous ayez gagné la place, ils se seront rendus!* »

— « Cependant???... » reprenait le Roi, en se grattant l'oreille.

— « *N'ayez donc peur de rien, répliqua-t-elle; de l'audace! Si vous agissez virilement, tout votre royaume est à vous!* » (Déposit. du seigneur Simon Charles).

Les Juifs aussi tremblaient, avant d'entrer dans la Terre Promise, que leur dit Josué?

Le mot de Jeanne d'Arc : « *Du courage! agissez virilement!* » (Deut. XXI, 5-7).

Ils tremblaient devant le terrible Sennachérib, assiégeant Jérusalem, que leur dit le saint roi Ezéchias?

Le mot de Jeanne d'Arc : « *N'ayez pas peur! du courage! agissez virilement!* » (II Paralip., XXXII, 7).

Quand mourait le vieux guerrier Mathathias, la terreur des rois de Syrie, que laisse-t-il en héritage aux Machabées, ses fils?

Le mot de Jeanne d'Arc : « *Mes enfants, du courage! agissez virilement...* » (I, Machab. II, 64).

Quand Judith revint triomphante à Béthulie, apportant en son sac, avec la tête d'Holopherne, le salut de son peuple, comment fut-elle accueillie par le grand-prêtre?

Par le mot de Jeanne d'Arc : « *Gloire à vous, qui avez agi virilement!* » (Judith xv, 11, 12).

XI. « N'AYEZ PAS PEUR!... AGISSEZ VIRILEMENT »

C'est par ce mot de l'Esprit-Saint, qu'elle n'a jamais lu, mais qu'elle *sait* pourtant! comment le sait-elle? si ce n'est par l'Esprit-Saint!

C'est par ce mot, qu'elle réalise mieux encore qu'elle ne le sait et mieux encore, que l'ancienne Judith! c'est l'Eglise qui nous le dit! (1)

C'est par ce mot que notre Judith à nous, une jeune fille de 17 ans, relève, affermit le courage chancelant d'un homme dans toute la vigueur de ses 25 ans! un homme qui manque de décision et qui pourtant est Roi de France!

« *De l'audace! agissez virilement et tout votre royaume est à vous!* »

Si le *divin* n'est pas là, mais un *divin* à rayons serré, fulgurants! un *divin* à rayons solaires! pourrait-on dire, il faut convenir que ceux qui ne le voient pas, c'est qu'il les aveugle!

La taupe non plus ne voit pas le soleil, mais elle ne le nie pas, bien supérieure en cela aux Voltaire, aux Michelet, aux Thalamas et autres Anatole France!

(1) « Cette vierge au cœur viril, émule de Débora, de Jaël et de Judith, pourrait revendiquer, avec plus de droit encore, cet éloge de la femme incomparable dont parle la sainte Ecriture : *Elle a ceint ses reins de la force; elle a donné la vigueur à son bras; elle a mis la main à de rudes besognes.* » (Décret pontifical du 6 janvier 1904, constatant l'héroïcité de ses vertus).

XII. « C'EST UN ROY SANS PAREIL ! »

Cependant le Roi avance toujours ! Une lettre de Troyes en informe les Rémois ! Ils sont ravis ! mais ils exultent à celle de Châlons qu'ils viennent de recevoir !

C'est, dit la lettre, « *un Roi sans pareil, doux, gracieux, piteux et miséricors, belle personne, de beau maintien et haut entendement.* »

Les Châlonnais ont été merveilleusement inspirés de se rendre !

« *Et pour rien ils ne voudraient avoir fait autrement ; et conseillent aux dits habitants de Reims que le plus tôt, sans délayer et pour le mieux, qu'ils aillent au devant de lui, pour lui faire obéissance et qu'ils en recevront grande joie et honneur !* »

(Jean Rogier.)

« La joie » ne suffit plus, les Châlonnais ajoutent « l'honneur » !

Leur enthousiasme est encore plus panaché que celui des Troyens ! Il est vrai qu'ils n'ont jamais juré, eux, de « *résister jusqu'à la mort !* »

La sympathie était à fleur de peau ; elle a plus vite éclaté, voilà tout !

Maintenant que le feu est allumé à Châlons et à Troyes, la ville du traité infâme, que l'étincelle est à Reims, la ville du Sacre, l'incendie n'en va faire qu'une flambée !

XIII. « VOULEZ-VOUS RÉSISTER ? »

En même temps qu'arrive la lettre de Châlons, on apprend l'arrivée du Roi au château de Sept-Saulx, maison de campagne des archevêques de Reims, à 4 lieues de là !

La garnison anglo-bourguignonne s'émeut !

« *Les seigneurs de Châtillon et de Saveuse, qui la commandent, promettent secours (1) à la ville, si elle veut tenir six semaines.* »

(1) Le secours, demandé à Bedford et au duc de Bourgogne, avait été obtenu.

Elle refuse! la garnison déguerpit. (*Chronique anonyme du voyage, etc.*)

A peine a-t-elle tourné le dos, qu'en un conseil public des bourgeois convoqué d'urgence, « *le peuple tout entier* » décide de se soumettre aux conditions de Troyes et Châlons, si bien qu'avec les bourgeois venus au devant de Charles VII, pour lui notifier leur décision, il n'a plus qu'à régler le cérémonial de son entrée officielle!

C'est ce qu'avait prédit, la veille, Jeanne d'Arc!...

XIV. ENTRÉE TRIOMPHALE!

L'archevêque de Reims entrera le matin; le Roi et l'armée, le soir.

Les deux entrées sont noyées dans le flot débordant de l'ivresse populaire. Mais à la vue du Roi et de Jeanne d'Arc, l'enthousiasme ne connaît plus de bornes!...

« Et furent à sa rencontre, dit Perceval de Cagny, l'archevêque et tous les collèges de la ville, les bourgeois et autres bien grant nombre, tous faisant grant joye et criant : *Noël!* » (1)

« Là, était Jehanne la Pucelle qui fut moult regardée de tous, ajoute la *Chronique anonyme, etc.* Et là vinrent aussi René duc de Bar et de Lorraine, frère du Roi de Sicile et aussi le seigneur de Commercy, bien accompagnés de gens de guerre, eulx offrans leur service », *si bien que les secours en armes débordent, comme l'enthousiasme!*

Voilà donc Charles VII à Reims, malgré toutes les difficultés dites « insurmontables », malgré les impossibilités accumulées des hommes et des choses, malgré les Anglais tout-puissants qui jalonnent sa route, malgré Auxerre qui lui ferme ses portes, malgré Troyes qui a « juré de résister jusqu'à la mort »! malgré Châlons et Reims qui lui ont un instant emboité le pas (2), malgré les capitaines de Charles VII qui

(1) Depuis le sacre de Clovis, au baptistère de Reims, c'est le cri traditionnel, à l'arrivée des Rois de France.

(2) Reims, qui n'avait pas répondu à la lettre de Charles VII du 1^{er} juillet,

POURTRAIT D'UNE TAPISSERIE FAITE Y ADEVX CENS ANS. OV EST REPRESENTE LE ROY CHARLES VII. ALLANT FAIRE
 SON ENTREE EN LA VILLE DE RHEIMS INURY ESTRE SACRE A LA CONDUIE DE LA PUCELLE DORLEANS 1429.

Pour le conseil de plusieurs la pucelle. Charles les en grand amour fut mure
 d'aller a reims et de lui en telle. Quant ce fut venu il ne fut couronné.



A La ville de Rheims. | B Le Roy Charles VII. | C Le Duc de Bourbon. | D Le Duc de Berry. | E Le Duc de Lorraine. | F Le Duc de Bretagne. | G Le Duc de Savoie. | H Le Duc de Flandre. | I Le Duc de Brabant. | K Le Duc de Bourgogne. | L Le Duc de Normandie. | M Le Duc de Guyenne. | N Le Duc de Aquitaine. | O Le Duc de Guienne. | P Le Duc de Normandie. | Q Le Duc de Guyenne. | R Le Duc de Aquitaine. | S Le Duc de Guienne. | T Le Duc de Normandie. | U Le Duc de Guyenne. | V Le Duc de Aquitaine. | W Le Duc de Guienne. | X Le Duc de Normandie. | Y Le Duc de Guyenne. | Z Le Duc de Aquitaine.

L'ENTRÉE A REIMS

Estampe du XVII^e siècle, d'après une tapisserie du XV^e

voulaient aller en Normandie plutôt qu'à Reims, malgré Charles VII lui-même qui jugeait l'expédition impossible et faillit à Troyes rebrousser chemin!

Et cela s'est fait par la volonté et la main d'une jeune fille de 17 ans, qui a tout prédit, *dans le détail*, la veille, ce qui devait arriver le lendemain!

Si le divin n'est pas là, encore une fois, inutile de le chercher ailleurs; il n'y a plus qu'à s'embarquer dans les folies raisonnantes du « diagnostic » d'Anatole de France ou de « l'immanentisme » de Kant, si maladroitement employé par ses disciples dégénérés pour expliquer Jeanne d'Arc!

CHAPITRE LVIII

Le sacre

Cependant le sacre est décidé pour le lendemain dimanche 17 juillet. C'est un sacre entre deux batailles! Il faut aller au plus vite!

Toute la soirée et la nuit se passent en préparatifs!

Le Roi se confesse, pour la digne réception du « sacrement » (1) qui fait les Rois de France.

Les vêtements royaux du sacre sont à Saint-Denys, c'est-à-dire au pouvoir des Anglais.

avait reçu courtoisement peu après l'évêque Cauchon, venu au nom du Roi d'Angleterre l'exhorter à fermer ses portes au Dauphin et à mépriser le fait de Jeanne « qui n'avait ni rime ni raison ».

Cette réception courtoise de l'évêque de Beauvais, ne disait rien de bon pour Charles VII.

(1) Bien que ce ne soit pas un sacrement au sens *théologique* du mot, c'est cependant une institution *divine*, puisqu'elle a été ratifiée par le miracle, signature de Dieu!

Chose curieuse! La Vénérable Catherine Emmerich, parlant de l'institution par Notre-Seigneur des sacrements de l'Ordre et de l'Extrême-Onction, le jour même de l'institution de l'Eucharistie, ajoute :

« Il leur parla (aux apôtres) de différentes onctions, en particulier de celles que l'on fait aux rois pour les sacrer et leur dit que même les mauvais rois, qui

On en confectionne, en quelques heures, d'aussi somptueux.
La cathédrale se couvre de ses plus riches tapis, revêt ses ornements de fête, ses draperies de pourpre et d'or !

Ah ! c'est qu'il y a bien des siècles qu'elle n'a vu pareille fête !
C'est là, dans ce chœur, qu'est née du miracle, il y a mille ans (1) la Monarchie française, par l'onction de saint Remi au front de Clovis, d'une huile apportée du Ciel !

C'est là, dans ce même chœur (2), que va renaitre, dans un instant, par le miracle de Jeanne d'Arc, fille de saint Remi, la même Monarchie française, par l'onction du successeur de saint Remi, au front de Charles VII, de la même huile apportée du ciel !...

Dix-sept juillet 1429! *date unique dans les Annales de la Basilique! divine étoile au firmament de notre Histoire! salut à toi!...*

I. LE CORTÈGE ROYAL

Voici le jour ! neuf heures sonnent au beffroi de Notre-Dame !

C'est l'heure du sacre !

Les portes s'ouvrent ! voici le cortège !

Les trois gentilshommes angevins Beauveau, Moréal et Lussé, en une lettre à la Reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, et à sa mère Yolande Reine de Sicile, lettre datée de Reims le 17 juillet, le soir du sacre, vont nous le décrire :

« Voici Messigneurs le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendôme, les seigneurs de Laval et la Trémoille, de la famille ou de l'intimité du Roy, royalement vêtus et représentant les pairs de France !

« C'est le sire d'Albret, portant l'épée de connétable, assis-

ont été sacrés, ont reçu de cette cérémonie une vertu particulière. » (La dernière Cène d'après les *Méditations de Saur Enmerich*, p. 44).

(1) Exactement 933 ans.

(2) La basilique, du XIV^e siècle, dont les tours seront achevées l'année suivante 1430, a été bâtie vraisemblablement sur l'emplacement de l'église Saint-Pierre, où Clovis fut sacré.

tant le Roy. C'est la Pucelle, qui se tient à ses côtés, son étendard en mains !

« Voici les représentants des pairs ecclésiastiques, en crosses et en mitres, avec les évêques de Séz et d'Orléans et deux autres prélats, enfin Monseigneur de Châlons pair de France et Monseigneur de Reims également pair de France et prélat consécrateur.

« Une foule impossible à évaluer et discrètement joyeuse emplit les nef. »

II. LA SAINTE AMPOULE

L'archevêque réclame la sainte Ampoule !

Elle est à l'abbaye de Saint-Remi, près du tombeau du saint qui la reçut miraculeusement du ciel !

Aussitôt les maréchaux de Bossac et de Rays, les amiraux de Graville et de Culant, désignés par le Roi, après avoir juré entre ses mains de veiller à la sûreté du vase miraculeux, dans le trajet de l'abbaye à la basilique, « *partent à cheval, bannière en mains, armés de toutes pièces* », faire la conduite à l'abbé de Saint-Remi, pontificalement vêtu, porteur de la relique !

L'archevêque de Reims, également « *in pontificalibus* », mitre en tête, crosse en mains, escorté de son chapitre, vient à la rencontre de l'abbé jusqu'au portail de l'église Saint-Denys (1), qui est sur le parcours, en reçoit la sainte Ampoule qu'il va déposer respectueusement sur le maître-autel de la Basilique.

Les cavaliers, qui l'ont escortée jusqu'à l'entrée du chœur, alors seulement descendent de cheval (2). Et la cérémonie commence.

(1) Comme pour associer au sacre du Roi le grand saint qui veillera sur sa tombe ; le tombeau de nos Rois est à Saint-Denys et « saint Denys » est un des « cris de France » ! « C'est à l'autel de saint Denys que Jeanne d'Arc accrochera son armure guerrière, au sortir du siège de Paris pour le prier de continuer la mission divine que les hommes vont la forcer d'interrompre. » (P. Ayroles. *Jeanne d'Arc sur les autels*).

(2) Remarquer que les cavaliers *vont à cheval jusqu'au chœur*. Même cérémonial au retour, l'archevêque et l'abbé toujours richement vêtus et pompeusement escortés.

III. LA MONITION AU ROYAL RÉCIPiendaIRE.

Le Roi s'agenouille au pied de l'autel.

Jeanne est à ses côtés, debout, avec, en mains, son étendard déployé!

Le Pontife adresse au royal récipiendaire l'admonition du Pontifical, qui lui rappelle, avec ses *devoirs personnels*, la divine origine de la Monarchie et la Vocation de la France, telle que l'a prédite saint Remi à Clovis, il y a mille ans, telle qu'à 500 ans de là Joseph de Maistre la constatera réalisée, telle qu'en ce moment Jeanne d'Arc, qui est là, qui entend la monition et l'approuve, assiste à son rétablissement miraculeux.

Voici résumée cette monition :

« *La Royauté n'est pas une fonction d'agrément, mais un ministère plein de périls, de fatigues et de sollicitudes!*

« *Sachez que vous entrez en participation de notre ministère... Nous sommes pour l'intérieur... vous, pour l'extérieur...*

« *Sachez que vous devez régner non pour votre utilité, mais pour celle de tout le peuple et que vous devez attendre non ici-bas, mais au ciel la récompense de vos bienfaits...*

« *Croyez que vous portez le nom et que vous tenez la place de Jésus-Christ!*

« *Vous défendez contre toute oppression les veuves, les orphelins, les pauvres, les faibles...*

« *Sachez qu'il est de votre devoir de rassurer les bons, de terrifier les méchants, de tendre les mains à ceux qui sont abattus, de repousser les superbes, de relever les humbles.*

« *Le roi ne doit pas rendre sa majesté invisible au fond de ses palais, être d'un accès austère et difficile, mais bien d'un abord bienveillant, encourageant, affable pour tous, ainsi qu'il convient à la dignité royale... » (1)*

(1) « ... *Locum discriminis, laboris atque anxietatis plenum...*

« ... *Te participem ministerii nostri non ignores... nos in interioribus... tu in exterioribus...*

« ... *Non ad hunc, sed totius populi utilitatem regnare, præmiumque*

C'est égal! il faut en convenir! voilà un idéal de royauté nationale autrement beau que celui qui est réalisé par un Président Panama ou un président Soleilland!

La monition achevée, le Prélat adresse au récipiendaire la requête d'usage « *de conserver aux évêques et aux églises à eux commises, le privilège canonique, loi et justice due* ».

Celui-ci répond :

IV. « JE PROMETS AU NOM DE JÉSUS-CHRIST, ETC. »

« Moi, par la grâce de Dieu, au moment d'être sacré Roi de France, je promets devant Dieu et à ses saints que je conserverai le privilège canonique, loi et justice due, à chacun de vous, prélats, et vous défendrai, Dieu aidant, tant que je pourrai.

« Je promets, au nom de Jésus-Christ, au peuple chrétien à moi sujet, ces choses :

« Premièrement, que je garderai à l'Eglise ce peuple chrétien (1);

« Puis, que je le défendrai de toutes rapines et de toutes iniquités (2);

« Puis, que sur tous jugements, je commanderai équité et miséricorde (3);

« Puis, que je travaillerai de tout mon pouvoir à

benefactorum tuorum non in terris, sed in cælo exspectare videaris...

« *Cujus (Christi) nomen vicemque gestare crederis...*

« *Viduas, pupillos, pauperes ac debiles ab omni oppressione defendes...*

« *Intelligas te obnoxium mulcere pios, terrere reprobos, lapsis manum porrigere... relevare humiles... omnibus te adeuntibus benignum, mansuetum, atque affabilem, pro regiù tuâ dignitate te præbebis.* » (Pontifical).

(1) C'est avec cet engagement que l'unité nationale s'est maintenue 1300 ans, jusqu'à la Révolution.

(2) Avec un tel serment le Panama, l'affaire Humbert et toutes les grandes escroqueries du XIX^e siècle, qui continuent au XX^e, — l'affaire Duez — eussent été impossibles.

(3) Cet engagement nous eut épargné les quatorze ans de trouble de l'affaire Dreyfus et la trahison d'Ullmo.

mettre hors de ma terre tous les hérétiques déclarés par l'Eglise (1);

« Toutes choses susdites, je confirme par serment. » (2)

V. « JE TE SACRE ROI DE FRANCE! »

Alors le prélat plongeant une aiguille d'or dans la sainte Ampoule, en retire l'huile céleste, qu'il mêle au Saint-Chrême préparé sur une patène, pour l'onction royale (3); oint les poignets (4), les épaules (5) et enfin le front du Dauphin, en disant : « *Je te sacre Roi de France, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit!* »

Et en même temps, il lui ceint la tête de la couronne royale!

Le Roi couronné, le sceptre d'une main, l'épée de l'autre, se présente à l'ambon!

Aussitôt les trompettes éclatent en fanfare, « *à en faire croûter les voûtes de la basilique* », écrivent à la Reine les

(1) La déclaration expresse de l'Eglise était obligatoire. L'Eglise, bonne mère — trop peut-être — n'en usait à peu près jamais. C'est ce qui nous a valu l'invasion du juif, du protestant, du franc-maçon, triple ferment de désagrégation qui a réduit en miettes notre unité nationale.

(2) C'est par cette déclaration solennelle que le Roi de France était constitué le protecteur, le gardien officiel de l'Eglise de France et de l'Eglise universelle.

Il n'y avait pas d'autre gardien que lui! L'Eglise n'en reconnaissait pas d'autre que lui. « *Le Parti de Dieu* », c'était lui et lui seul! lui seul en France et lui seul dans le monde!

Voilà ce qu'était, de par Dieu, le Roi de France, depuis Clovis!

Et voilà ce que les Anglais, et après les Anglais, la Révolution, ont voulu détruire!

Mais Dieu va balayer la Révolution, comme il a balayé les Anglais... par Jeanne d'Arc et, par elle, reprendre la suite de son plan divin.

Reims n'est pas loin! Et il y a encore de l'huile dans la sainte Ampoule!

(3) Jean-Jacques Chifflet, *in nova disquisitione Ampullæ remensis*, chap. XI (*De l'usage du Chrême de la sainte Ampoule, d'après le Cérémonial français écrit au temps de Louis VIII*, t. 1, p. 13).

(4) Qui soutiennent le sceptre et l'épée.

(5) Qui portent la lourde responsabilité du pouvoir.

seigneurs angevins, mêlant leurs notes stridentes aux cris échappés de dix mille poitrines!

« Noël! Noël! Vive le Roi! »

Les yeux se mouillent! C'est le délire de l'enthousiasme!

VI. « GENTIL PRINCE, MAINTENANT EST EXÉCUTÉ
LE PLAISIR DE DIEU, ETC. »

Jeanne elle-même, le visage baigné de larmes, se jette aux pieds du Roi :

« Gentil Prince! dit-elle, maintenant est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims pour y recevoir votre digne sacre, montrant que vous êtes le vrai roy et celui auquel le royaume doit appartenir. »

— Ces paroles signifient-elles que sa mission est achevée? ainsi que le prétend la critique moderne, pour amoindrir le miracle, ne pouvant l'anéantir?

— Pas le moins du monde! puisqu'elle-même, toujours inspirée par ses Voix, qu'elle entendra jusque sur le bûcher, nous a dit et nous dira maintes fois le contraire :

Le 6 juin, elle dit à Gui de Laval, en lui servant du vin qu' « elle lui en ferait bientôt boire à Paris ».

Le 6 juillet, elle écrivit aux Troyens, « de par le Roy du Ciel, son droiturier et souverain seigneur », que « le gentil Roy de France sera bien brief à Reims et à Paris, qui que vienne contre. »

Le 17 juillet, jour du sacre, les seigneurs angevins écrivent à la Reine : « La Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance. »

Le 5 août, dans sa lettre aux Rémois, elle fera allusion à la prochaine prise de Paris.

C'était, du reste, la croyance unanime :

« Et n'y avoit personne, de quelque estat qu'il feust, qui ne dit : « Elle mettra le Roy dans Paris si à luy ne tient. » (Chronique des ducs d'Alençon).

Jeanne elle-même dira à ses juges, le 12 mars 1431 : « Si j'eusse duré trois ans sans empêchement, j'eusse délivré le duc d'Orléans (prisonnier en Angleterre). Pour ce faire, il y avait

un temps plus court que trois ans et plus long qu'un an. »
(Troisième interr. secret).

Les paroles de Jeanne au Roi, après le sacre, ne signifient donc pas qu'elle croit sa mission achevée, mais simplement que le *principal est fait*, et que si le reste ne s'accomplit pas au temps marqué, ce sera la faute du Roi, obéissant aux faux conseillers dont il s'est entouré, plutôt qu'à la grâce divine qu'elle lui apporte.

Ce qu'elle expliquera fort bien par ce mot : « Si j'eusse duré sans empêchement! »

Mais elle a eu « empêchement »!

L'empêchement de la « trahison » de la Trémoille et de Regnault de Chartres, qui la poursuivent depuis Chinon de leurs sourdes hostilités; trahison qu'elle pressentait quand elle disait, le 4 juillet, à Châlons, à son compatriote Gérardin d'Épinal, venu la voir et lui demandant si elle n'avait pas peur sur le champ de bataille : « Je n'ai peur que d'une chose, de la trahison! » (Déposit. de Gérardin d'Épinal).

L'empêchement de « l'incrédulité, de l'ingratitude », des iniquités du parti national, dont le chancelier de l'Université Gerson, mort le même jour, 4 juillet, a dit dans son traité de Puellà, du 14 mai 1429, six jours après la délivrance d'Orléans, un mois avant Patay, deux mois avant le couronnement de Reims :

« Que le parti qui a juste cause, prenne garde de rendre inutile par incrédulité ou ingratitude, le secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement! » (1)

Quoi qu'il en soit, voici Charles VII sacré de l'huile qui « seule fait les rois de France », dont « c'est le glorieux privilège, parmi tous les rois de la terre, d'être sacrés d'une huile apportée du ciel! »

Ceci, en présence de Jeanne d'Arc rétablissant, par le miracle, une monarchie fondée par le miracle!

(1) Un chancelier de l'Université, qui parle de miracle, que va dire Anatole France?

VII. NON ! LA FRANCE N'EST PAS UN PAYS COMME LES AUTRES !

Ah ! certes ! non, ce pays n'est pas comme les autres, que Dieu traite si différemment des autres, et qui seul, parmi les autres, s'appelle « *le saint royaume* » !

Et, s'il n'est pas comme les autres, quelle n'est pas notre folie de vouloir constamment nous modeler sur les autres ! Sommes-nous donc insensés à ce point, de mépriser le don de Dieu et de déchirer notre gloire, de nos propres mains ?

Ce n'est pas à nous à nous modeler sur les autres ; c'est aux autres à se modeler sur nous !

A la condition, bien entendu, que nous soyions fidèle au don de Dieu et que, si nous ne le sommes pas, nous nous efforcions de le redevenir ; à tout péché miséricorde !

Mais, en aucun cas, nous n'avons le droit de nous endurcir dans notre infidélité et de dire avec les démocrates et les libéraux de tout acabit :

« La Révolution, qui a inauguré les temps modernes, a supprimé tout cela ! c'est fait, il n'y a pas à y revenir ! »

Elle l'a supprimé ? Donc il le faut rétablir ! c'est la seule conclusion qui s'impose.

Que dirait le confesseur à cet étrange pénitent qui s'accuserait :

« J'ai volé un million dans le Panama, c'est vrai ! mais c'est fait, il n'y a pas à y revenir ! »

Il lui dirait : « Rendez le million volé ou je vous refuse l'absolution ! »

Que répond Notre-Seigneur aux admirateurs endurcis des Droits de l'homme, qui l'ont chassé de France, c'est-à-dire de chez Lui ?

Il répond avec saint Remi :

Réparez votre crime ou gare le fouet !

« Si mes fils abandonnent ma loi, s'ils ne marchent point dans la voie de mes jugements ; s'ils profanent mes justices et ne gardent point mes commandements, je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet. »

(Baronius, commentaire du Testam. de saint Remi.)

VIII. JEANNE ÉCRIT AU DUC DE BOURGOGNE

Cependant notre héroïne ne s'endort pas plus sous ses lauriers de Reims, qu'elle ne s'est endormie sous ses lauriers de Patay ou d'Orléans.

Le bonheur inattendu de la visite de son père, venu la voir de Domremy, ne peut même la distraire de sa mission.

Le jour du Sacre, elle écrit au duc de Bourgogne, l'allié des Anglais :

† **Jhésus, Maria** †

« Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert, de par le Roi du Ciel, mon droiturier et souverain Seigneur, que le Roi de France et vous fassiez bonne et ferme paix qui dure longtemps.

« Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et s'il vous plaît de guerroyer, allez contre les Sarrazins.

*« Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers, tant humblement que je vous puis requérir, que vous ne **guerroyez plus au saint royaume de France** et faites retirer immédiatement et sans retard vos gens des places et forteresses dudit saint royaume!*

« Et de la part du gentil Roy de France, il est prêt à faire paix avec vous, sauf son honneur.

*« Et vous fais assavoir, de par le Roy du Ciel, mon droiturier et souverain Seigneur, pour votre bien et pour votre honneur et sur votre vie, que vous ne gagnerez point de bataille à l'encontre des loyaux Français et que **tous ceux qui guerroyent audit saint royaume de France, guerroyent contre le Roi Jhésus, Roy du Ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain Seigneur.** (1)*

(1) Voilà en miniature toute la Vocation de la France, telle qu'elle fut révélée par saint Remi à Clovis, il y a mille ans, dans cette même basilique :

« Jésus est le Roi du monde !

« *Et vous prie et vous requiers, à mains jointes, de ne pas guerroyer contre nous, ni vous, ni vos gens ou sujets; et croyez sûrement que quelque nombre de gens que vous amènerez contre nous, ils n'y gagneront mie. Et ce sera grand pitié du sang des nôtres qui sera répandu.*

« *Il y a trois semaines que je vous avais écrit et envoyé, par un hérault, une bonne lettre pour vous inviter au sacre du Roy qui a eu lieu aujourd'hui dimanche, 17 juillet, en la cité de Reims, vous ne m'avez pas répondu et n'ai pas eu nouvelle de mon hérault.*

« *A Dieu vous recommande et qu'Il vous garde, s'il Lui plait; et prie Dieu qu'il y mette bonne paix.*

« *Escrit audit lieu de Reims ledit 17^e jour de juillet.*

(Sur l'adresse) : *Au duc de Bourgogne. »*

Le duc de Bourgogne ne répondit pas pour l'excellente raison qu'il avait signé deux jours avant, le 15 juillet, avec Bedford, à Paris, l'engagement d'entraver la marche de Charles VII sur Paris, de toutes manières, « par bataille ou autrement », pour permettre l'organisation de la résistance.

« La France est le pays du monde, choisi par Dieu pour y faire rayonner sa Divinité !

« Elle s'appelle pour cela : le saint royaume de France ! »

Bien remarquer que Jeanne dans sa lettre au duc de Bourgogne emploie trois fois l'expression « *saint royaume de France* ».

Sa conclusion est rigoureuse :

« **Quiconque guerroye contre le Roi de France, guerroye contre le Roi Jhésus.** » C'est exactement le mot de Grégoire IX à saint Louis, cité par Pie X, le 13 décembre 1903, à l'occasion du décret de béatification de Jeanne d'Arc :

« **La France est le royaume de Dieu même: les ennemis de la France sont les ennemis du Christ.** »

Comment Jeanne d'Arc sait-elle le mot de Grégoire IX, qu'elle n'a jamais lu?... C'est un trait de plus, parmi des milliers, de la divinité de sa mission !...

CHAPITRE LIX

Jeanne veut marcher sur Paris; le Roi, sur Bourges

Jeanne savait que cette organisation n'existait pas! que Paris était à la merci d'un coup de main!

Elle voulait marcher sur Paris, le lendemain du sacre!

Hélas! elle comptait sans la Trémoille! L'homme de la diplomatie persuada au Roi d'engager avec les envoyés du duc de Bourgogne, *venus pour le tromper*, des négociations qui aboutirent, le 21 juillet, à une trêve de quinze jours (1) au bout desquels « *le duc livrerait Paris à Charles VII...???* »

— Comment pourrait-il livrer ce qui n'était pas à lui?

Le Roi n'envisagea même pas la question.

La trêve devait durer jusqu'au 5 août.

Nous sommes au 18 juillet. Cela fait un délai de près de trois semaines, que Charles VII va gaspiller dans l'inaction mais que les Anglais vont employer à la défense de Paris, c'est-à-dire à la défaite de Jeanne d'Arc.

N'est-ce pas, après tout, ce que désirent également, pour des motifs également malhonnêtes, Bedford et la Trémoille?

Jeanne en pleura, mais elle dut se résigner.

Le roi restait fidèle à lui-même.

Hier, il tenait plus à son repos qu'à sa couronne; aujourd'hui, il tient plus à sa couronne qu'à son royaume!

L'une va donc sans l'autre? Non! mais sa paresse lui fait trouver le moyen de les séparer.

Il tient le symbole, cela lui suffit! La réalité viendra quand elle pourra!

(1) Cette trêve n'engageait pas le Roi vis-à-vis des Anglais, mais seulement vis-à-vis des Bourguignons.

De là pour lui la possibilité de conquérir les places anglaises!

A quoi bon? Il ne songe pas à conquérir, mais à se reposer. Tout son effort va donc porter à gagner au plus vite la Loire.

Et c'est dans cet état d'esprit qu'il songe à clore, au plus vite, la longue série des miracles qui lui ont donné la couronne, pour aller se reposer en paix dans ses palais de Roi fainéant, Bourges, Loches, Chinon, etc., de l'effort *héroïque* (!!!) qu'il a dû faire... *pour la recevoir!*

Voilà comment Charles VII ne pense plus qu'à repasser la Loire.

Mais encore faut-il que les Anglo-Bourguignons le lui permettent!

Ce sont ces « permissions », que la Trémoille va négocier et payer... du sacrifice de Jeanne d'Arc!

C'est toute l'explication des trahisons déguisées qui vont suivre.

I. LA RETRAITE COMMENCE.

Au lieu de partir de Reims le 18 juillet, dans la direction de Paris, suivant le désir de Jeanne, le Roi n'en part que le 20, dans la direction de Soissons (nord-ouest) où il arrive le 23, après avoir passé par l'abbaye de Saint-Marcoul (1) et Vailly-sur-Aisne.

Le séjour de Soissons est agréable, il y reste six jours, du samedi 23 au vendredi 29 juillet, où il se décide à marcher sur Château-Thierry, sud-est de Soissons, laissant Paris à sa droite.

(1) Pour la traditionnelle guérison des écrouelles. Le savant pape Benoît XIV s'exprime ainsi (*De Canon. sanct.* livre IV, ch. III) :

« Les Rois de France guérissent des écrouelles, non par une vertu qui leur est innée, mais par une grâce qui leur a été donnée gratuitement, soit lorsque Clovis embrassa la foi, soit lorsque Marcoul (saint ermite protégé du roi Childébert I) l'obtint de Dieu, pour tous les rois de France. » Mais ils n'avaient le privilège qu'après leur sacre.

C'est la vérité, dit un vieil auteur, que de cette manière d'innombrables malades ont été guéris par les rois de France.

Le vénérable abbé Desgenettes qui mourut curé de N.-D. des Victoires en 1860, affirmait avoir été témoin de nombreuses guérisons opérées par les mains de Charles X, dernier roi sacré à Reims en 1825.

Voir dans l'*Ami de la Religion*, (t. XIX) les procès-verbaux relatifs à ces guérisons.

Château-Thierry se rend; il y séjourne deux jours et en repart, le lundi 1^{er} août, pour Montmirail-en-Brie, toujours plus au sud et toujours plus à l'écart de Paris, à 20 lieues à l'est; pourtant il ne lui tourne pas encore le dos.

Le lendemain, mardi 22 août, son mouvement s'accroît.

Il gagne Provins, encore plus au sud.

Le voilà, cette fois, dans la direction de la Loire, tournant franchement le dos à Paris.

Jeanne apprend, le 4 août au soir, que *l'ordre du Roi est de gagner Bourges!*...

Elle en pleure toute la nuit, mais n'en doit pas moins diriger ses troupes, le vendredi 5, sur la ligne de retraite, vers le pont de Bray-sur-Seine.

II. ADIEU BOURGES! IL FAUT REVENIR SUR PARIS

Ici un événement providentiel modifie le plan du Roi, bien malgré lui!

Le Pont de Bray, qu'il croyait libre, est occupé par l'ennemi qui fait mine de le défendre!

Adieu Bourges et ses délices de Capoue! il faut rebrousser chemin! Jeanne et les capitaines sont dans la jubilation!

— Mais alors, cette fois, on va d'un trait voler sur Paris?

— Oh! que non pas! la Trémoille est toujours là.

Charles VII remonte simplement sa ligne de retraite : *Provins* où il séjourne jusqu'au vendredi 5 août; *Coulommiers* où il arrive le 7 août; *Crespy-en-Valois*, 12 lieues nord-est de Paris, où il installe son quartier général, le 10 août, en vue d'une bataille que paraissent vouloir offrir les Anglais.

III. « PLUT A DIEU QUE JE PUSSE ME RETIRER! »

Ici se place la petite scène que raconte Dunois :

« Quand le Roi vint à... Crespy-en-Valois, le peuple accourut au-devant de lui en criant : *Noël!* »

« La Pucelle chevauchait alors entre l'archevêque de Reims et moi.

« — *Voici un bon peuple, dit-elle, je n'en ai vu nulle part qui manifestât autant de joie à l'arrivée d'un si noble Roi! Que je serais heureuse, quand j'aurai fini mes jours, si je pouvais être inhumée ici.*

« — *Où pensez-vous donc que vous mourrez?* lui dit l'archevêque.

« — *Où il plaira à Dieu!* répondit-elle, *car je ne sais pas plus que vous, ni le temps, ni le lieu.*

« *Plût à Dieu, mon Créateur, que je pusse me retirer maintenant et abandonner les armes pour retourner servir mon père et ma mère et garder leurs moutons, avec ma sœur et mes frères qui seraient si heureux de me revoir!* » (Déposit. Dunois).

Charmants regrets du foyer paternel, douce mélancolie où se révèle le pressentiment du calice qui l'attend !

« *Plaise à Dieu que ce calice s'éloigne de moi!* » disait Notre-Seigneur dans la grotte de l'agonie!

Hélas! comme Notre-Seigneur, il faut que Jeanne boive le calice jusqu'à la lie!... Elle ne fait que d'y porter les lèvres!

IV. LA TRÉMOILLE SAUVÉ PAR JEANNE D'ARC!

Cependant le Roi cherche le contact avec les Anglais et vient, dans ce but, coucher à Lagny-le-Sec, le vendredi 12 août; il les attend, le samedi, à Dammartin-en-Gouëlle; le dimanche il escarmouche ferme à Montépilloy; le lundi 15, il déploie son armée pour offrir la bataille aux Anglais, qui refusent.

Mardi 16, Jeanne leur offre le champ libre pour se déployer à leur tour; ils refusent; les escarmouches leur suffisent. Elle leur en sert.

C'est dans l'une d'elles que la Trémoille, voulant faire parade de vaillance, est culbuté par son cheval qui s'abat! Encore une seconde, il tombait aux mains des Anglais! Jeanne et la France étaient sauvées! Dieu ne le permit pas! Ce fut la Trémoille qui fut sauvé... par Jeanne d'Arc!

V. LE ROI SE REPOSE A COMPIÈGNE

Le soir, retour à Crespy où Charles VII reçoit la reddition de Senlis (1) et de Beauvais (2). Le lendemain des envoyés de Compiègne lui apportent les clés de la ville.

Compiègne est à 4 lieues au nord. Il en prend possession le jeudi 18 août. Mais *il s'est éloigné d'autant de Paris*. Et content de son séjour en cette ville, ravissante paraît-il, il ne la veut plus quitter.

« *Et semblait à sa manière qu'il fust content à icelle heure de la grâce que Dieu lui avoit faile, sans autre chose entreprendre.* » (Perceval de Cagny).

VI. JEANNE PART BRUSQUEMENT SUR PARIS

Ce n'était point ce que Jeanne attendait. Après quatre jours de mortelle et inutile attente, elle dit au duc d'Alençon :

« *Faites apareiller vos gens et aultres capitaines! Par mon martin! je veux aler voir Paris de plus près que je ne l'ai vu.* » (Id.)

Et le lendemain, mardi 24 août, la Pucelle et le duc d'Alençon partent de Compiègne, *sans le congé du Roi*, avec l'élite de l'armée et prennent en droite ligne le chemin de Paris, par Senlis où ils rallient les troupes d'avant-garde et arrivent le 26, à Saint-Deny, dont ils s'emparent sans coup férir.

En trois jours, ils sont aux portes de Paris, que le Roi n'a pu joindre en un mois de marches et de contre-marches!

Cependant que fait-il à Compiègne?

Il négocie et continue de se faire rouler par le duc de Bourgogne, pendant que s'organise la défense de Paris.

Que voulez-vous? son objectif n'est pas Paris, mais

(1) Le comte de Vendôme y est nommé gouverneur.

(2) A l'arrivée du délégué de Charles VII, Beauvais cria : « Vive le Roy! » et chanta le *Te Deum*. Les opposants purent se retirer avec leurs biens.

Cauchon fut de ceux-là! Il s'en vengera terriblement!...

Bourges ! quel dommage que Bourges ne soit pas sur le chemin de Paris !

Pourtant, il sait bien que Paris, qui *devait lui être livré au bout de quinze jours*, ne l'a pas été, que le duc de Bourgogne l'a trompé !

N'importe ! il veut se faire tromper encore et il négocie, quoi ? une nouvelle trêve.

Cette trêve, qui doit durer jusqu'à Noël, est *secrète* et Jeanne mourra sans l'avoir connue.

Elle n'englobe pas « les villes faisant passage sur la Seine ». C'est fort heureux ! Ce qui permet encore l'attaque de Paris.

En gage de cette trêve, il livre au duc de Bourgogne... *Compiègne !* dont il a reçu hier la soumission si spontanée ! si joyeuse...

La ville, indignée de servir d'enjeu pour un tel marché, *refuse de recevoir l'ennemi* et le duc de Bourgogne doit se contenter de Pont Sainte-Maxence, sur l'Oise, à quelques lieues au sud. Mais Charles VII aussi doit quitter Compiègne !

VII. LE ROI VIENT A SENLIS

Il y nomme gouverneur *en titre*, la Trémoille, gouverneur *effectif*, Guillaume de Flavy et le même jour, 28 août, se retire à Senlis, se rapprochant ainsi de Paris, malgré lui.

C'est à Senlis, qu'après l'échec de Paris, qu'il prépare de son mieux, il prorogera, le 18 septembre, jusqu'à Pâques, la trêve du 28 août, mais en y englobant, cette fois, Paris et les villes de la Seine. (1)

Déjà la trêve du 28 août va gêner considérablement le siège, en restreignant la mobilisation des troupes, mais elle assure, en revanche, la retraite sur Bourges, rêve d'or du Roi !

(1) C'est deux trêves, dont nous avons le texte sous les yeux, furent ignorées jusqu'en 1866, où Quicherat les publia dans la *Revue de Normandie*.

C'est l'explication officielle, complète, péremptoire de l'échec devant Paris. Jeanne d'Arc a échoué, parce que le Roi et la Trémoille l'ont voulu !

Charles VII, comme la femme de Sganarelle, voulait être battu !

Il le méritait, paraît-il ! Dieu l'a pris au mot.

La conquête de son royaume en fut retardée de 20 ans !

CHAPITRE LX

Le siège de Paris

Cependant Jeanne d'Arc, à Saint-Denys, « *tous les jours, deux ou trois fois par jour*, escarmouche aux portes de Paris, tantôt ici, tantôt là, parfois au moulin à vent, vers la porte Saint-Denys et la Chapelle. » (Perceval de Cagny.)

Elle étudie ainsi le point faible par où se fera l'assaut.

Mais l'assaut ne peut se faire sans le Roi!

Or, le Roi ne donne pas signe de vie! les messages se multiplient auprès de lui, il n'y répond pas.

Nous sommes au mercredi, 1^{er} septembre! voici 5 jours qu'on l'attend!

Le duc d'Alençon accourt à Senlis, au galop de son cheval :

— Sire, la Pucelle vous attend!

— Je lui arriverai demain!

Or, il n'arrive ni le lendemain, ni le surlendemain, ni le jour d'après !...

Le lundi 5 septembre, le duc d'Alençon accourt de nouveau à Senlis et fait tant que le Roi se décide, enfin, à partir pour Saint-Denys... *deux jours après!*

Enfin! l'y voilà! C'est le mercredi 7 septembre.

I. L'ASSAUT EST POUR DEMAIN!

La Pucelle est radiieuse! L'assaut de Paris est pour demain, 8 septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame!

Depuis le Sacre, voilà près de deux mois! les Anglais ont eut le temps de se fortifier!

Ils ont reçu un renfort de 5.000 hommes, *levés pour la Croisade contre les Hussites*; ils les emploient contre les catholiques français!

N'importe! Par la grâce de Dieu, *Jeanne est sûre de la victoire, pour peu que le Roi ne s'y oppose pas!*

« Aucun ne doutait du succès, Jeanne moins que personne, dit O'Reilly; (1) on avait des intelligences dans la place; Montmorency devait en sortir le lendemain, avec 60 gentilshommes, apportant un secours utile et des renseignements précieux.

« Le Parti français n'attendait qu'un premier succès, pour se montrer; le gros de la population eut suivi. »

Oui! mais encore fallait-il que le Roi y consentit! Or, il n'y consentit pas!

II. LA PANIQUE DANS PARIS

L'assaut se fit, mais sans lui, qui resta à Saint-Denys.

Il se fit à la porte Saint-Honoré (2), de midi à 7 heures du soir, non sans succès, puisqu'on gagna de force la barrière et le boulevard (3) sur les Anglais, refoulés dans la ville. Il était trois heures!

L'effet dans Paris fut immédiat : une panique épouvantable, en trainée de poudre! que le fonctionnaire anglais Clément de Fauquembergue décrit ainsi :

« Les cris : *voilà l'ennemi! tout est perdu!* volent de bouche en bouche!

« Les églises, encombrées à cause de la fête, se vident en un clin d'œil!

« L'affolement est général! ce ne sont que cris éperdus, galopades en tous sens! C'est à qui courra le plus vite se barricader en son logis!

« C'est que *Charles de Valois va passer au fil de l'épée tous les habitants et passer sur la ville le soc de la charrue* »!!!

C'est le bruit qui avait couru, semé par les Anglais, pour activer la résistance! il produisit juste le contraire!

(1) Procès de condamnation et de réhabilitation.

(2) Près la place actuelle du théâtre français.

(3) Qui fut incendié par le seigneur dauphinois de Saint-Vallier. (*Chronique anonyme du voyage de Reims et Jean Chartier*).

III. JEANNE EST BLESSÉE

Jeanne, en rapports incessants avec ses Voix, jugeant le moment favorable, s'avance, avec ses hommes jusqu'au pied du mur, passe le premier fossé, sonde avec sa lance le second rempli d'eau !

C'est à ce moment qu'une arbalète étend mort, à ses pieds, son porte-étendard Raymond, frappé entre les deux yeux !

Comme elle s'exclamait de douleur, un « vireton » l'atteint elle-même à la jambe ! (1)

IV. « LA VICTOIRE EST CERTAINE ! QUE LE ROI SE MONTRE ! »

Elle n'en reste pas moins au bord du fossé, criant à tous les échos : « La victoire est certaine !... (2) seulement que le Roi se montre ! »

Or, le Roi ne se montra pas !

V. LE ROI COMMANDE LA RETRAITE

Comme il avait le commandement et que ses ordres de capitulation étaient précis, tous les appels de celle-ci furent vains !

Ce fut exactement la manœuvre de Dunois aux Tourelles, le 7 mai.

Il avait commandé la retraite.

Jeanne le pria d'attendre ; il attendit, la place fut prise !

Paris allait être pris ! Il était cinq heures environ, la victoire était promise pour huit ! (3)

(1) « Mémoires d'un bourgeois de Paris », bourgeois qui n'est autre que l'universitaire bourguignon Chuffart.

(2) « Et depuis qu'elle fut sée, elle s'efforçait plus fort de dire que chacun se rapprochât des murs et que la place serait prise. » (Perceval de Cagny).

(3) Le bourguignon universitaire Chuffart dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, très hostile à la Pucelle, cite d'elle ces paroles aux Anglais : « Rendez-vous, de par Jhésus, à nous tost, car si vous ne vous rendez pas avant qu'il soit la nuit, nous y entrerons par force, veuillez ou non et tous

La Trémoille, au nom du Roi, commande la retraite! et la Trémoille n'accepte pas les observations de Jeanne!
Voilà comment Paris ne fut pas pris!

VI. POURQUOI PARIS N'A PAS ÉTÉ PRIS

Orléans fut pris, par l'obéissance de Dunois.
Et Paris ne fut pas pris, *par la désobéissance de Charles VII!*
Comment aurait-il obéi? Il ne voulait pas l'attaque et quand il veut la retraite, il n'est même pas là, pour entendre les supplications de la Pucelle blessée, qui lui crie que Dieu *veut, ce soir-là*, lui livrer la capitale de son royaume!

Mais qu'importe que Dieu le veuille, si le Roi *ne le veut pas?*....

C'est « au nom de Dieu » que Jeanne d'Arc lui avait dit à Chinon : « Messire m'envoie pour te conduire à Reims, y recevoir ta couronne, **si tu le veux!** »

« *Si tu le veux!* » voilà toute l'explication de l'échec devant Paris.

Paris n'a pas été pris, parce que le Roi ne l'a pas voulu!

VII. LE ROI EMPÊCHE UN NOUVEL ASSAUT !

Et c'est si vrai, que le lendemain, de grand matin, Jeanne ayant prié le duc d'Alençon de « *sonner les trompilles pour revenir à l'assaut, que jamais ne partirait qu'elle n'eut la ville* », au moment où le duc exécutait l'ordre, un *ordre du Roi* leur arriva, à tous deux, de revenir à Saint-Denys!

Ils obéirent, croyant bien que la retraite ne serait pas définitive!

En effet, le duc d'Alençon fit faire un pont, le même jour, vendredi 9 septembre, à l'île Saint-Denys, pour attaquer Paris, par la rive gauche.

« *serez mis à mort sans mercy.* » La menace de mort est *suspecte*; mais la prédiction que la ville sera prise à *la nuit* (8 heures du soir), est aussi vraisemblable qu'intéressante.

Le plan était de remonter la Seine par Asnières, Courbevoie, Puteaux, Suresnes, Saint-Cloud, Sèvres, Issy et Grenelle, jusque devant Paris.

Quand le lendemain, samedi 10, Jeanne d'Arc et le duc voulurent passer le pont, *ils le trouvèrent démoli !*

Il l'avait été pendant la nuit, **par ordre du Roi!!!...**

« Le samedi ensuivant, partie de ceulx qui avoient esté devant Paris, cuidèrent (pensèrent) bien matin aler passer la rivière de Saine audit pont : mais *ilz ne pourrent*, pour ce que le **Roy** qui avoit sceu l'intention de la **Pucelle**, du duc d'Alençon et des autres de bon voulloir, toute la nuit fist dépecier ledit pont. » (Perceval de Cagny.)

Après tout, Dieu n'est pas tenu de faire des miracles pour qui n'en veut pas !

Si l'intérêt bien entendu, à défaut de la reconnaissance, nous fait un devoir de déférer à ses miséricordieux désirs, il nous laisse cependant la redoutable faculté d'y résister !

C'est pour avoir usé copieusement de la faculté, que Charles VII vient de perdre, pour longtemps, sa capitale et de porter un coup mortel à la mission de Jeanne d'Arc !

Il ne reste plus à l'héroïne, qu'à prédire que cette mission s'achèvera sans elle... et à mourir pour son triomphe, suivant la méthode divine, inaugurée sur le Calvaire !

C'est ce que ses Voix ne vont pas tarder à lui apprendre.

Elle suspend en ex-voto, à l'autel de saint Denys, l'armure guerrière avec laquelle elle a été blessée au siège de Paris et, le 13 septembre, quitte la ville, *par ordre du Roi*.

VIII. ADIEU PARIS ! EN ROUTE POUR BOURGES !

Le Roi, lui, se hâte de signer à Senlis, le 18, la prorogation jusqu'à Pâques, de sa trêve d'armes, *en y comprenant Paris cette fois*, et à prendre, enfin ! le chemin de Bourges.

Il part de Senlis, *le même jour, 18 septembre* et pour gagner la Loire, brûle les étapes.

De Reims à Paris, *30 lieues*, il avait mis *sept semaines !*

De Senlis à Gien-sur-Loire, par Lagny, Provins, Bray-sur-

Seine, Courtenay, Châteaurenard et Montargis, *près de 50 lieues*, il met *trois jours!* (18-21 septembre.)

Enfin ! le voilà à Gien, dans son « royaume de Bourges », loin du champ de bataille !

La Pucelle et le duc d'Alençon le supplient, une dernière fois, de continuer la guerre ! La conquête immédiate, *certaine*, de son royaume est au bout !

Vaines prières, inutiles supplications ! La Trémoille et Regnault de Chartres ne veulent plus rien entendre !

Le duc d'Alençon n'a plus qu'à quitter la cour et à se retirer en son château de Beaumont.

CHAPITRE LXI

Jeanne à la Cour

Quant à Jeanne, la voilà réduite, elle l'envoyée de Dieu, à la vie paresseuse du monarque, à qui elle a donné de si éclatants exemples de virilité !

Six mois durant, elle va promener sa douleur de château en château, avec le Roi et la Reine, qui ne réussiront pas à la distraire.

Toutes les flatteries, tous les compliments de cour sur ce qu'elle a fait, ne lui feront pas oublier ce qui lui restait à faire, *de par Dieu !* et que le Roi a empêché !

Elle passe octobre à Bourges, chez Marguerite La Touroulde, femme du receveur général des finances, Boulogny.

I. PRISE MIRACULEUSE DE SAINT-PIERRE DE MOUSTIERS

Au commencement de novembre, pour tromper l'ennui, elle fait, avec le sire d'Albret, le siège de Saint-Pierre-de-Moustiers, place riveraine de l'Allier.

La place, quoique petite, était admirablement défendue, si bien que le sire d'Albret *dut se retirer, avec ses hommes!*

Jeanne fit comme à Paris, elle refusa de suivre, malgré les projectiles qui pleuvaient autour d'elle.

Jean d'Aulon, son intendant, voit le danger; blessé au talon, il se fait hisser sur son cheval et accourt au galop la prier de se retirer.

— « Que faites-vous donc là seule ? »

— « *Je ne suis pas seule : j'ai autour de moi 50.000 de nos gens et ne partirai point que la ville ne soit prise !* »

« Or, dit d'Aulon, à qui nous empruntons le récit, j'ai parfaitement vu, et d'autres on vu comme moi, qu'à ce moment-là, il n'y avait pas autour d'elle, plus de quatre ou cinq hommes ! »

Qu'étaient-ce donc que ces « 50.000 hommes » ?

N'étaient-ce point ces « légions » invoquées par le divin Maître, contre saint Pierre qui le défendait intempestivement à coups d'épée, contre la bande de l'Ischariote ?

— « *Ne penses-tu pas que si j'en priais mon Père, il m'enverrait à l'instant, plus de douze légions d'anges pour me défendre ?* » (Matth. xxvi, 53.)

Ces légions, dont il n'avait pas voulu pour Lui, il les envoyait à sa fidèle servante. (1)

Voilà comment elle dit à d'Aulon qui l'invitait à se retirer :

— « *Allez plutôt chercher des fagots et des claies pour faire un pont sur le fossé !* »

En même temps elle cria : « *Aux fagots et aux claies, tout le monde !* »

Dès que le pont fut fait, la ville — que le sire d'Albret voulait abandonner ; comme Dunois, les Tourelles ; comme Charles VII, Paris — *la ville fut prise, sans résistance !*

Il en eut été de même de Paris ! — ne cessons pas de le répéter — si le Roi l'avait voulu !

Le 9 novembre, elle demande, par lettre, des munitions aux habitants de Riom, en vue du siège de la Charité-sur-Loire entrepris sans le conseil de ses Voix (interr. du 13 mars), avec

(1) Comme il les avait envoyées au IX^e siècle aux défenseurs de Paris contre les Normands : l'évêque Gozlin et le vaillant Eudes, le premier Capétien et le premier ancêtre de Charles VII.

des moyens plus qu'insuffisants, siège qu'elle doit abandonner, à la grande joie de la Trémoille !

Décembre, janvier, février, *inaction complète.*

Elle visite les bonnes villes qu'elle a délivrées, notamment Orléans (*pour la dernière fois, le 19 janvier*) ; elle accompagne le Roi et la Reine dans leurs palais d'hiver ; en décembre, à Mehun-sur-Yèvre ; en mars, au château de Sully, chez le néfaste la Trémoille ; écrit, de là, ses deux magnifiques lettres aux Rémois, des 16 et 28 mars, pour les prémunir contre les attaques projetées du duc de Bourgogne : « *S'il vous attaque, j'y serai et lui ferai chausser ses éperons.* »

CHAPITRE LXII

Jeanne repart en guerre

Quelques jours après, fort mécontente des avis insensés qui continuaient à prévaloir à la Cour, elle prit prétexte d'une « promenade militaire à la campagne », pour partir secrètement, *sans prendre congé du Roi*, en droite ligne pour Lagny, « où l'on menait bonne guerre à l'anglais », dit Perceval de Cagny. Elle emmenait avec elle, comme de juste, son aumônier Pasquerel, son intendant d'Aulon et toute sa maison militaire.

I. ELLE RESSUSCITE UN ENFANT MORT

C'est à Lagny, que se passa le fait suivant :

Un enfant nouveau-né venait de mourir *sans baptême*. Sa mère chrétienne, désolée, le fit porter à l'église devant l'autel de Marie et réclama les prières de Jeanne d'Arc. Laissons parler la Pucelle :

— « Quel âge avait l'enfant que vous avez secouru à Lagny ?

— « *Il avait trois jours. Il fut apporté devant l'image de Notre-Dame.*

« *On me dit que les jeunes filles de la ville étaient devant cette*

image et que j'y voulusse bien aller prier Dieu et Notre-Dame, de rendre la vie à l'enfant.

« J'y allai et priaï avec les autres. A la fin la vie reparut chez l'enfant, qui bailla trois fois et fut baptisé.

« Aussitôt après il mourut et fut inhumé en terre sainte. Il y avait trois jours, disait-on, que la vie avait disparu chez l'enfant.

« Il était noir comme ma cotte. Quand il eut baillé, la couleur commença à lui revenir.

« J'étais, avec les autres jeunes filles, à prier à genoux, devant Notre-Dame.

— *« N'a-t-on pas dit, par la ville, que c'était vous qui avez fait faire cela et que c'était à votre prière?*

— *« Je ne m'en informai point. »* (6^e interr. public, 3 mars).

Ce miracle était comme une nouvelle investiture divine.

Le Roi lui ôtait sa confiance; mais Dieu lui maintenait la sienne !

II. INAUGURATION VICTORIEUSE DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

Cependant la présence de la Pucelle, dans le voisinage de Paris, inquiète les Anglais.

Ils la font attaquer par un aventurier à leur solde, Franquet d'Arras, audacieux chef de partisans.

Il s'était solidement retranché à Lagny, à la mode anglaise. Elle avait, en vain, dirigé contre lui, deux charges de cavalerie. C'est alors qu'elle eut l'idée lumineuse, de pointer contre sa troupe, l'artillerie employée seulement jusque-là, au siège des forteresses !

Ce fut la débâcle ! Franquet y perdit toute sa troupe, 400 hommes, et lui-même fut fait prisonnier (1^{re} quinzaine d'avril).

Telle fut l'origine de l'artillerie de campagne... inaugurée par Jeanne d'Arc !

III. TU SERAS PRISE AVANT LA SAINT-JEAN !

Le 16 avril, jour de Pâques (jour de l'an 1430), elle est sous les murs de Melun, qui vient de faire sa soumission.

C'est là qu'elle reçoit révélation du Calvaire qui l'attend! Laissons-lui la parole :

— « *En la semaine de Pâques dernièrement passée (16 avril 1430), étant sur les fossés de Melun, il me fut dit par mes Voix, c'est-à-dire par sainte Catherine et sainte Marguerite : « Tu seras prise avant la Saint-Jean (24 juin); il le faut ainsi; ne t'en tourmente point; prends tout en gré; Dieu t'aidera. »* (1)

— « Depuis ce lieu de Melun, ne vous fut-il pas dit par vos Voix que vous seriez prise?

— « *Oui, plusieurs fois, pour ainsi dire tous les jours. Et à mes Voix je demandai, quand je serai prise, de mourir aussitôt, sans longues souffrances de prison; et elles me dirent : Prends tout en gré! il le faut faire ainsi!*

« *Mais elles ne me dirent pas l'heure et si je l'eusse sue, je n'y serai pas allée (à l'attaque); j'avais plusieurs fois demandé de savoir l'heure, elles ne me la dirent point.*

— « Vos Voix vous avaient-elles... signifié, que vous seriez prise, si vous y alliez?

— « *Si j'eusse su l'heure que je devais être prise, je n'y fusse point allé volontiers et toutefois j'eusse obéi à leur commandement à la fin, quelque chose qui dût m'arriver. »* (1^{er} interr. secret, 10 mars).

IV. PREMIÈRE TRAHISON

Cependant, la fameuse trêve d'armes, conclue le 28 août à Compiègne, renouvelée le 10 septembre à Senlis, vient d'expirer le 16 avril, jour de Pâques.

Le duc de Bourgogne en profite pour marcher sur Compiègne, qui a refusé de le recevoir; mais une petite ville, Choisy-au-bac (2) sur l'Aisne, 6 kilomètres est de Compiègne, lui barre la route; il en fait le siège.

Jeanne d'Arc, qui dispose de 1000 cavaliers, accourt à sa défense.

(1) « Avant la Saint-Jean », c'est-à-dire avant deux mois (16 avril-24 juin).

(2) Que le chroniqueur bourguignon Lefebvre de Saint-Remy appelle « Le Pont-à-Choisy. »

Or, à ce moment, le chancelier Regnault de Chartres et le comte de Vendôme, qui viennent de la rejoindre au nom du Roi, lui persuadent, qu'au lieu de secourir directement Choisy, par la rive gauche de l'Aisne, il est mieux de le défendre, *par la rive droite!*

« Pour passer à la rive droite, disent-ils, il n'y a pas de ville plus sûre que Soissons! » Mais Soissons est à près de 20 kilomètres en amont de Choisy!

Jeanne accepte ce détour! Or, arrivée à Soissons, le gouverneur Guillaume de Bournel, *de connivence avec le Roi et ses envoyés*, reçoit la Pucelle et son escorte, et refuse l'entrée aux cavaliers.

Pourquoi?...

Pour licencier *en cachette, au nom du Roi*, cette armée que Jeanne avait rassemblée avec tant de peine!

Ce qui fut fait en un tour de main!...

Quand Jeanne voulut rejoindre ses cavaliers, son armée avait disparu!

C'était la trahison qui continuait! Jeanne se rendit en hâte à Compiègne, pour y concentrer de nouvelles troupes; c'était le samedi 13 mai.

V. « MES ENFANTS... ON M'A VENDUE ET TRAHIE »

Le lendemain dimanche, elle se confessa et communia dans l'église Saint-Jacques!

Pendant son action de grâces, elle pleura abondamment, la tête dans les mains, agenouillée au pied d'un pilier. C'est alors que, relevant la tête et voyant autour d'elle une foule sympathique, dont une centaine d'enfants, elle exhala ainsi sa douleur :

« Mes enfants et chers amys, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie et que bientôt je serai livrée à la mort. Aussi je vous supplie de prier Dieu pour moi, car je ne pourrai jamais plus servir le Roy ni le royaume de France. » (1).

(1) « Je ne pourrai plus servir le noble pays de France », cite une

Alain Bouchard (1) qui donne le récit, ajoute :

« *J'ai ouï ces paroles à Compiègne, l'an 1498, au mois de juillet, à deux vieux et anciens hommes de la ville de Compiègne, âgés l'un de 98 ans et l'autre de 86, lesquels disaient avoir été présents en l'église de Saint-Jacques, alors que la susdite Pucelle prononça ces paroles.* »

L'un avait donc 30 ans et l'autre 18, au moment de la scène.

Ils jouissaient de toutes leurs facultés et se contrôlaient l'un par l'autre. Donc, leur récit, recueilli par Alain Bouchard, est vrai.

Donc la Pucelle, à ce moment-là, avait le sentiment très net qu'elle était trahie et que le résultat de cette trahison ne pouvait être que sa captivité, prédite par ses Voix, il y a un mois, sur les fossés de Melun.

Pour elle, comme pour le divin Maître, l'agonie des Oliviers précédait le Calvaire, avec cette différence toutefois que « Messire », qui avait subi l'agonie sans adoucissement, en adoucit les affres à son Envoyée céleste !

La pensée qu'elle est promise à la trahison, ne paralyse point son énergie.

revue *libérale* que nous avons sous les yeux, en date du 15 juin 1908.

Voilà comment on travestit l'histoire, on fausse les documents, pour les accommoder à la sauce révolutionnaire.

Et pourtant Jeanne d'Arc nous crie par toute sa vie, qu'elle eut chargé la Révolution plus vigoureusement que les anglais, qui eux du moins, n'étaient pas antichrétiens.

(1) Historien breton du XV^e siècle, mort après 1513. Avocat au parlement de Rennes, il a donné le premier une Histoire complète de la Bretagne, d'après les Archives du duché, dans ses *Grandes chroniques de Bretagne*. On se souvient que le duc de Bretagne, Arthur de Richemont, connétable de France, bienveillamment accueilli par Jeanne d'Arc, à Patay, avait contribué à la victoire. Les Archives avaient consigné le fait et continué d'enregistrer tout ce qui concernait la Pucelle. De là les intéressants détails d'Alain Bouchard, qui avait pu contrôler par lui-même, comme ici, l'exactitude du récit des Archives.

L'auteur anonyme du *Miroir des femmes vertueuses*, n'a fait que copier, sur Jeanne d'Arc, le récit d'Alain Bouchard.

Dans la nuit du 14 au 15 mai, pour débloquer Choisy, elle tente une fausse attaque sur Pont-l'Evêque qui relie, pour les Anglais, les deux rives de l'Oise, au nord de Compiègne, à quelques centaines de mètres de Noyon.

Elle pense que le duc de Bourgogne, pour défendre Pont-l'Evêque, abandonnera Choisy.

Il n'en fut rien! Pont-l'Evêque fut secouru par la garnison voisine de Noyon et le duc de Bourgogne poursuivit tranquillement son siège, jusqu'à reddition de la place, qui s'effectua le lendemain 16 mai. Il avait duré dix jours.

VI. LE SIÈGE DE COMPIÈGNE

La prise de Choisy inaugurerait, en fait, le siège de Compiègne.

C'est à la défense directe de Compiègne, que Jeanne va concentrer son effort.

Elle part immédiatement pour Crespy, en vue d'y augmenter ses effectifs, pendant que les Anglo-bourguignons investissent la ville.

Compiègne, sur la rive gauche de l'Oise qui coule du nord au sud, communique avec la rive droite, par un pont fortifié, comme le fameux pont des Tourelles d'Orléans; mais ici le pont est occupé par la garnison de la ville!

C'est de ce pont que l'ennemi entreprend le siège.

Il s'établit bien en face, sur trois points qui forment comme un triangle, dont la base parallèle à l'Oise, effleure la tête du pont; le sommet est *Margny*; les deux autres angles sont, *Venette* au sud, *Clairoix* au nord, bien embusqué derrière un mamelon.

Les capitaines bourguignons sont, Baudot de Noyelles à Margny, Jean de Luxembourg à Clairoix; les capitaines anglais, comtes de Hantonne et d'Arondel, sont à Venette.

Quant au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, il se tient en observation à Coudun-sur-Aronde, à 6 kilomètres en arrière de Clairoix.

CHAPITRE LXIII

La Catastrophe

La nouvelle officielle du siège arrive à Jeanne le lundi 22 mai, à Crespy.

De Crespy à Compiègne, c'est une étape de 25 kilomètres.

Elle part à minuit, avec trois ou quatre cents hommes.

— « C'est bien peu, lui dit-on, pour traverser l'armée anglo-bourguignonne.

— « *Par mon martin ! nous sommes assez, j'irai voir mes bons amis de Compiègne !* »

« Elle y arrive au soleil levant, sans perte ni retard. »
(Perceval de Cagny.) (1)

Le gouverneur de Compiègne — pour le compte de la Trémoille — *Guillaume de Flavy*, lui propose une sortie pour le soir même.

Jeanne, brisée de fatigue de l'étape de nuit qu'elle vient de fournir, accepte néanmoins avec enthousiasme : *ce sera pour 5 heures*, au moment où l'ennemi s'y attendra le moins, insinue sans doute Flavy.

Le plan est celui-ci : chasser les Bourguignons de Margny, avant que ceux de Clairoix ou de Venette aient songé à leur porter secours, puis attaquer ces deux postes successivement, au moment favorable. En cas d'insuccès, l'artillerie de la place protégera la retraite !

(1) — « Quand vous fûtes à Compiègne, avez-vous attendu plusieurs jours avant de faire votre attaque ?

— « *J'étais venue à une heure secrète du matin et entrée dans la ville, sans que les ennemis le sussent guère ; et ce jour même, le soir, je fis la sortie où je fus prise.* » (1^{er} interr. secret 10 mars).

Ainsi tombe le récit des chroniqueurs bourguignons Lefebvre de Saint-Remy et Georges Chastelain qui affirment que Jeanne « *était depuis deux jours dans Compiègne* » ; récit qui prouve qu'ils savaient du moins *qu'elle y devait venir et se préparaient à la recevoir ! Comment le savaient-ils, si ce n'est par la trahison ?*

I. « EN AVANT! »

A cinq heures, le pont-levis est abaissé, Jeanne sort à cheval, bannière déployée, avec ses 400 hommes.

Et leur montrant Margny : « *En nom Dieu! en avant!* » commande-t-elle. (1)

Mais à peine la petite troupe a-t-elle fait un quart de lieue qu'elle se trouve en face, non seulement des archers de Baudon de Noyelles, mais de « *Jehan de Luxembourg, du seigneur de Créqui et huit ou dix gentilshommes à cheval,* » avoue Monstrelet, secrétaire de Luxembourg.

Comment se trouvaient-ils là, à cette heure, puisque leur poste et leurs troupes étaient à Clairoix?... Donc l'ennemi était averti!...

— *En avant!* crie Jeanne à ses hommes.

Et les Bourguignons sont refoulés dans leurs retranchements... une fois, deux fois!... Le mot d'ordre ennemi est de tenir bon, jusqu'à l'arrivée des renforts de Clairoix et de Venette.

Ils foncent une troisième fois! et une troisième fois ils sont repoussés... mais *jusqu'à mi-chemin seulement!*

Jeanne vient d'apercevoir, à l'horizon, les renforts attendus qui accourent au pas de charge, du nord et du midi, pour lui couper la retraite!...

— « *Vite! gagnons la ville, ou nous sommes perdus!* » lui crie-t-on de tous côtés.

— « *Taisez-vous! répond-elle, il ne tient qu'à vous de les battre! ne pensez qu'à frapper dur!* » (Perceval de Cagny.)

Mais ses troupes se débandent et se sauvent! Jean d'Aulon saisit son cheval par la bride et lui fait faire volte-face!

(1) A ce moment les cloches de Compiègne se mirent à sonner à toute volée, à en juger par ce passage de l'interrogatoire :

— « *Quand vous avez fait votre attaque, a-t-on sonné les cloches?*

— « *Si on les sonna, ce ne fut point par mon ordre, ce fut à mon insu...*

(1^{er} interr. secret).

Cette sonnerie ne fut-elle point le signal convenu avec l'ennemi?

Elle se résigne à protéger la retraite (1) des siens, qui s'engouffrent tumultueusement sur la passerelle de la bastille!

II. TRAHISON DÉFINITIVE!

Jeanne elle-même, *la dernière*, va l'atteindre, quand, ô malheur! elle voit le pont-levis se lever devant-elle... *par ordre du gouverneur!*

C'est fini!

La voilà, avec son escorte et une poignée de braves, à la merci de l'ennemi! *sous les murs de Compiègne*, dont les batteries, formidables cependant, *restent muettes!*... Pourquoi???...

Bravement, elle fonce, bride abattue, sur les Anglo-Bourguignons, pour se frayer un passage à travers leurs rangs, du côté de la Picardie!

Mais un archer saute à la tête de son cheval, un autre, un picard de la compagnie de Lionel de Wandonne (2), la désarçonne en la tirant par sa hucque.

— « Rendez-vous! Rendez-vous! lui crie-t-il, donnez-nous votre foi!

— « *J'ai donné ma foi à un autre que vous et je lui tiendrai mon serment!* » (Perceval de Cagny.) (3)

(1) Monstrelet lui-même l'admire, protégeant les siens, « *toujours avecq eulx, sur le derrière, faisant grand manière de entretenir ses gens et de les ramener sans perte.* »

(2) Un sbordonné de Jean de Luxembourg qui est lui-même subordonné de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

(3) Voici dans toute sa simplicité le récit de Jeanne d'Arc :

— « Lorsque vous fîtes cette sortie, êtes-vous passée par le pont de Compiègne?

— « *Je passai par le pont et le boulevard et allai avec la compagnie des gens de mon parti sur les gens de monseigneur de Luxembourg; je les reboutai par deux fois jusqu'au logis des Bourguignons et la troisième fois jusqu'à mi-chemin.*

« *Et alors les Anglais, qui étaient là, coupèrent le chemin à moi et à mes gens, entre nous et le boulevard.*

« *Et pour ce, mes gens se retirèrent. Et moi, en me retirant vers les champs, du côté de la Picardie, près du boulevard, je fus prise.*

« *Entre Compiègne et le lieu où j'ai été prise, il n'y a que la rivière et el boulevard avec son fossé.* » (1^{er} interr. secret, 10 mars).

Mais ce disant, l'archer s'est assuré de sa personne et la conduit, sous bonne garde, au camp de Margny, avec d'Aulon, Pasquerel, son frère Pierrelot et Poton le *Bourguignon* (1), sous l'œil bénévole de Flavy, *qui n'a pas même l'idée d'une contre-attaque, pour l'arracher à l'ennemi.*

Peut-être se félicitait-il du résultat, au nom de son ami la Trémoille!

En ce cas, tout s'explique. Alain Bouchard l'a ouvertement accusé de trahison, sur une tradition recueillie à Compiègne même, auprès des habitants qui voyaient, dans la fin terrible du gouverneur, un châtiment providentiel de son crime...

Un homme, qui devait faire mourir en prison les parents de sa femme Blanche d'Aurebruche et ne dut, de ne l'avoir pas noyée elle-même, qu'à ce fait qu'elle le prévint et lui fit couper la gorge par son barbier (1449), cet homme, ne devait pas avoir des scrupules exagérés sur la trahison!

Quoi qu'il en soit, le malheur est consommé! Jeanne est aux mains de l'ennemi et n'en sortira plus vivante!

III. CONSTERNATION!... ALLÉGRESSE!...

Ce ne fut, dans toute la France *française*, qu'un long cri de douleur, auquel seul répondit le long cri d'allégresse des Anglais de France et d'outre-mer!

Lionel de Wandonne, qui la fit prisonnière, « *fut plus joyeux que s'il eut eu un Roi entre les mains!* » dit Georges Chastelain, écuyer et *historien* du duc de Bourgogne :

Les Anglo-bourguignons « *furent moult joyeux, plus que d'avoir pris cinq cents combattants, car ils ne craignoient ni redoutaient nul capitaine, ni autre chef de guerre, comme ils avaient toujours fait jusqu'à présent pour cette Pucelle!* » dit Enguerrand de Monstrelet, secrétaire de Jean de Luxembourg, présent à la capture.

Le même soir, le duc de Bourgogne fit, *de nuit*, le voyage

(1) Frère de son maître d'hôtel.

aller et retour de Coudun à Margny (20 kilomètres), pour voir la Pucelle « *moult joyeux de la prise d'icelle pour le grand renom qu'elle avait* » dit Lefebvre de Saint-Remy. (1)

Et le même soir, à peine de retour, vers minuit, sans désesparer, il écrit la nouvelle aux habitants de Saint-Quentin :

« De par le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne et de Namur :

« Très chers et bien aimés, sachant que vous désirez savoir de nos nouvelles, vous signifions que *ce jour d'hui 23^e de mai*, environ six heures après-midi,... *la Pucelle a esté prise* et avecques elle plusieurs capitaines, chevaliers, écuyers et autres, *espérant que en aurez joye, confort et consolation et en rendrez grâces et louanges à nostre dit Créateur...*

« Escrit à Coudun, emprès Compiègne, *le 23^e jour de mai* ;
« A nos très chers et bien aimés les gens d'Eglise, bourgeois et habitants de Saint-Quentin de Vermendois. » (2)

IV. « FUSSENT-ILS 100.000 GODONS DE PLUS,
ILS N'AURONT PAS LE ROYAUME! »

Ah ! oui, l'enthousiasme est grand au camp de l'ennemi !

La prisonnière se chargera de le refroidir !

« *Ma mort*, leur dira-t-elle, *vous coûtera plus que ma vie!* » (3)

(1) Le chroniqueur bourguignon ajoute : « Car il ne semblait pas à plusieurs de son parti que ses œuvres ne fussent (sinon) miraculeuses ».

(2) Voilà qui tranche définitivement la question de savoir si la prise eut lieu le 23 ou le 24, la veille ou l'avant-veille de l'Ascension.

On n'annonce pas le 23, en une pièce officielle, une capture qui n'aurait eu lieu que le 24.

De son côté Jean de Luxembourg, en une lettre à son frère Louis de Luxembourg, chancelier de France (pour le compte de l'Angleterre), lettre datée du « *jeudy xxv^e jour de may* », annonce cette capture comme ayant été faite le 23 « *mardi dernier passé* ». (Extrait des notes de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris).

Si Monstrelet et Chastelain ont parlé du 24, c'est que, sans doute, dans leurs *Chroniques*, rédigées *après coup*, ils avaient oublié la date réelle le 23, officiellement constatée *le jour même*, par le duc de Bourgogne et deux jours après par Jean de Luxembourg.

(3) La Pucelle certifiait que, si elle devait « *mourir avant que ce pour quoi*

— « **Avant sept ans ! les Anglais perdront un plus grand gage qu'ils n'ont encore fait à Orléans !**

« *Ils perdront tout en France !*

« *Ils feront une perte comme ils n'en ont pas encore fait jusque là et ce, par grande victoire que Dieu enverra aux Français !*

— « Comment le savez-vous ?

— « *Je le sais par une révélation qui m'a été faite et que cela arrivera avant sept ans !*

« *Je suis bien marrie que ce soit si tard !... (1) Je le sais aussi clairement que vous êtes devant moi en ce moment. »*

Et « en ce moment », jeudi 1^{er} mars 1431, elle avait devant elle, dans la chambre du parement du château de Rouen, Pierre Cauchon et 58 assesseurs !...

— « Quand cela arrivera-t-il ?

— « *Je ne sais ni le jour ni l'heure.*

— « Alors, en quelle année ?

— « *Vous ne l'aurez pas encore, cependant je voudrais bien que ce fut avant la saint Jean ! (c'est-à-dire avant trois mois)....*

— « Vos Voix vous ont-elles défendu de dire la vérité ?

— « *... Il y a une foule de choses qui ne regardent pas le procès. Je sais bien que mon Roi gagnera le royaume de France. Je le sais aussi bien que vous êtes devant moi siégeant en tribunal. Je serais morte, n'était cette révélation qui me conforte chaque jour. » (5^e interr. public.)*

« *Avant sept ans !* » dit-elle.

Et « cinq ans après », le vendredi 13 avril 1436, à cinq heures du matin, Richemont, réconcilié avec le Roi par la disgrâce de la Trémoille, s'emparait de Paris, au nom de Charles VII !

Et les Anglais se sauvaient devant lui, sous les huées et les pierres du peuple parisien !

*Dieu l'avait envoyée fut accompli, après sa mort elle nuira plus aux Anglais qu'elle n'aurait fait en sa vie. » (Mathieu Thomassin président au parlement de Grenoble, *Registre delphinal*, Procès t. iv, p. 311-312).*

(1) Preuve péremptoire qu'elle ne *fabriquait* pas ses révélations, suivant la sottise et gratuite affirmation des Thalamas et Anatole France !

Si elles les eut fabriquées, si elles eussent été le produit de son cerveau et de son cœur, elle aurait raccourci le délai, c'est elle qui le dit !

Elle fut non moins catégorique devant les frère Jean (1) et Louis (2) de Luxembourg, les comtes de Warwick (3) et de Stafford (4), venus la sonder une dernière fois dans sa prison, vers le 20 mai, quelques jours avant son supplice. Haimond de Macy un des suivants de Jean de Luxembourg raconte ainsi la scène :

« Je m'y trouvai avec eux.

« Le comte de Ligny lui tint ce propos : « Jeanne, *je suis venu à Rouen pour traiter de votre rachat, moyennant rançon; mais il faut que vous promettiez de ne plus prendre les armes contre nous.*

« — En nom Dieu ! répondit-elle, vous vous moquez ! je sais bien que vous ne le voulez ni ne le pouvez ! »

« Comme le comte maintenait son propos, elle maintint ses dénégations et ajouta :

— « Je sais bien que ces Angloys me feront mourir, croyant après ma mort, gagner le Royaume de France, mais fussent-ils cent mille « godons » de plus, ils n'auront pas le royaume ! »

« A ce mot, le comte de Stafford furieux, tira à moitié sa dague pour l'en frapper, mais le comte de Warwick le retint. » (Déposit. Haimond de Macy 1455.)

Ah ! non ! leur joie n'était pas sans mélange !

Ils pouvaient l'emprisonner ! ils ne pouvaient l'empêcher de prophétiser, ni s'empêcher eux-mêmes de redouter ses prophéties !

Ils peuvent la tuer ; cela ne changera rien à l'affaire ! « Les Anglais ne tiendront pas le royaume de France ! »

Et 22 ans après, 1453, la victoire de Castillon, près Libourne, ensevelissait le dernier général anglais, Talbot, sous les monceaux de cadavres de la dernière armée anglaise de France !

(1) Jean de Luxembourg, comte de Ligny ; c'est lui qui l'a faite prisonnière, à Compiègne.

(2) Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier de France (pour l'Angleterre).

(3) Précepteur d'Henri VI et gouverneur du château royal de Rouen.

(4) Comte d'Arondel, se trouvait à Compiègne, au moment de la prise.

Les Anglais « *ont tout perdu en France* »! même Bordeaux et la Guyenne!

Il ne leur reste plus que Calais, leur première conquête de la guerre de Cent ans (1347), qu'ils finiront par perdre, comme le reste, au bout de cent ans encore! (1558)

Jeanne a dit vrai : « **Ma mort vous coûtera plus que ma vie!** »

CHAPITRE LXIV

« **Ma mission était de Dieu** »

Mais avant sa mort, ils vont du moins assouvir sur elle leur haine!

Six mois durant, on la trainera de prison en prison, de Beaulieu (1) à Beaurevoir, de Beaurevoir (2) au Crotoy (embouchure de la Somme), du Crotoy (3) à Rouen, où elle arrivera *fin décembre 1430*. (4).

Pendant six autres mois, des juges avilis, comme on en trouve partout, à toutes les époques, et **choisis entre mille en raison même de leur avilissement**, « pour rendre des services et non des arrêts »; des juges vendus à l'Angleterre (5), s'acharneront sur l'innocente victime, comme la bête féroce sur sa proie.

Tout ce qu'on peut imaginer de scélératesse, de ruse, d'hypo-

(1) Où elle séjourna le mois de *juin*, une partie de *juillet*.

(2) Elle y fut en *août*, *septembre*, *octobre* et une partie de *novembre*.

(3) Fin novembre, jusque vers le 20 décembre. C'est de là, qu'elle fut amenée à Rouen, par Saint-Valery, Eu et Dieppe.

(4) C'est à ce moment qu'Henri VI, qui venait d'être sacré à N.-D. de Paris, fit son entrée solennelle à Rouen, au son des cloches de la ville et aux cris enthousiastes du peuple, que Jeanne entendait de sa prison!

(5) Nous avons sous les yeux les *quittances* de Pierre Cauchon et de ses principaux collaborateurs, desquelles il résulte que l'Évêque de Beauvais a reçu, pour son compte, du Roi d'Angleterre, 4.230 livres tournois, soit plus de **100,000 francs de notre monnaie**. La quittance de l'évêque est datée du « *derrenier jour de janvier, l'an mil cccc et trente* », soit le 31 janvier 1431 (nouveau style) et signée : **Petrus episcopus Belvacensis.** »

crisie, de machiavélisme, de trahison, de violence, de piété au besoin, voire de prières et de supplications, tout fut employé pour l'amener à dire ces simples mots, qui l'eussent sauvée de la mort : « *Non! ma mission n'était pas de Dieu!* »

I. « J'AIME MIEUX MOURIR
QUE DE RÉVOQUER CE QUE DIEU M'A FAIT FAIRE »

Pour lui arracher ce mot, ils l'ont harcelée, torturée, pendant quinze interrogatoires publics ou secrets, de deux à trois heures chacun! Ils l'ont mise en présence des instruments de torture! Ils l'ont sermonnée vingt fois! Ils lui ont offert de recevoir son aveu sous le sceau de la confession!

Rien n'y a fait! Cet aveu, ce mot, on n'a pu le lui arracher, parce que ce mot n'était pas la vérité.

« **J'aime mieux mourir, dit-elle le 17 mars, que de révoquer ce que Dieu m'a fait faire.** » (1)

II. « SI J'ÉTAIS DANS LE FEU, JE NE DIRAIS PAS AUTRE CHOSE »

Le 23 mai suivant, elle fut plus catégorique encore.

Le docteur Pierre Maurice, en un long sermon de deux heures, que nous avons sous les yeux, venait de lui étaler ses prétendus crimes et l'adjurait en conclusion « *d'avoir pitié d'elle, de sauver sa vie!* »

— « *Quaŋt à mes direŋ et mes faitŋ, répliqua-t-elle, tels que je les ai déclarés au procès, je m'y rapporte et les veux soutenir!...*

« **Si j'étais en jugement, que je visse le feu allumé, les bourrées (2) préparées et le bourreau prêt à bouter le feu et si moi-même j'étais dans le feu, je ne dirais autre chose et soutiendrais jusqu'à la mort tout ce que j'ai dit!...** »

Cauchon, les évêques de Noyon (Jean de Mailly) et de Thérouanne (Louis de Luxembourg); les docteurs et maîtres

(1) Voir aux pièces justificatives le texte même, sorti de la plume de Manchon, sous la dictée de Jeanne d'Arc.

(2) Fagot de petit bois pour allumer le feu; c'est de ce mot qu'est venu le nom de « bourreau ».

Jean de Châtillon, Jean Beupère, Nicolas Midi, Erard, Marguerie, Venderès qui étaient là, avec Pierre Maurice, n'en croyaient pas leurs oreilles!

III. LA PRÉTENDUE RÉTRACTATION

Le lendemain 24 mai, dans l'assemblée solennelle du cimetière de Saint-Ouen, devant 43 docteurs et une foule innombrable, Jeanne, *en face du bûcher*, après en avoir vainement appelé au Pape (1), consentit, pour échapper au feu et répondre aux sollicitations en larmes, dont l'accablaient des amis mal éclairés, à *faire une croix* sur une petite formule sommaire de rétractation, *de 8 lignes* sans plus, qui pouvaient parfaitement se concilier avec ses précédentes affirmations (2).

(1) Comme le sermonneur Guillaume Erard enjoignait à Jeanne de se rétracter, elle répondit :

« Je vais vous répondre... quant à ma soumission à l'Eglise, j'ai répondu aux clercs sur ce point... *Je leur ai répondu aussi au sujet de tout ce que j'ai dit et fait. Qu'on l'envoie à Rome devers notre Saint Père le Pape. auquel après Dieu je m'en rapporte... Mes dires et mes faits je les ai faits de par Dieu... Je n'en charge personne, ni mon Roi, ni aucun autre... s'il s'y trouve quelque faute, c'est à moi qu'il faut s'en prendre et non à autre.* » Elle sait prendre ses responsabilités, elle!...

Erard insiste : — « Voulez-vous réprouver tous vos dires et tous vos faits qui sont réprouvés par les clercs ? »

— « **Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint Père le Pape.** »

— « *Cette réponse ne peut suffire... le Pape est trop loin... les Ordinaires sont juges, chacun en leur diocèse... il faut tenir pour vrai ce que les clercs et autres gens à ce connaissant, ont dit et décidé au sujet de vos dires et de vos faits.* » (Voilà dans sa hideuse limpidité le gallicanisme tel qu'il a été condamné par le concile du Vatican, 1870.)

Jeanne, ayant signifié n'avoir plus rien à répondre, Cauchon, commence la lecture de *la sentence de mort* :

« Au nom du Seigneur, Amen!

« Tous les pasteurs de l'Eglise, qui ont à cœur de veiller fidèlement, etc.

Il avait lu une vingtaine de lignes (les considérants), la sentence de mort allait suivre, quand Jeanne consentit à signer la formule anodine de rétractation ci-dessus.

(2) Cette déclaration, de 8 lignes, devint, par un abominable faux, dans le compte-rendu officiel de la séance, une rétractation précise, circonstanciée de 80 lignes!...

Cl. Tuteary

1675

Omne domine Amen Inquit
pro sui causa fidei contra quondam quidam
mulierem Johannam vulgariter dictam la puelle

5966

Amicus pater me sen pue informementum publicum
insperare. Perone insperare dnmé beluaten e pue set fuit
Johannés magister ordme factum pcedatorum a marie
Velegrone atqz viciu patione bno magistro Johanne pueuicet

COPIE DU PROCÈS AUTHENTIQUE DE JEANNE D'ARC
Exemplaire du Juge CAUCHON (N° 5966)

Premier feuillet recto de l'exemplaire, beaucoup plus soigné et plus volumineux que le n° 5965 (206 feuillets au lieu de 158, également légalisés). Remarquer la formule : « In nomine Domini Amen ». C'est : « Au nom du Seigneur » que Jeanne a été condamnée au bûcher!

Mais, ce semblant de rétractation, elle l'avait désavoué d'avance, le 9 mai, en face de la torture : « *Quand vous m'arracheriez les membres je ne vous dirais pas autre chose. Et si je vous disais autre chose, je pourrais toujours dire que vous me l'avez fait dire par force.* »

IV. « SI JE DISAIS QUE DIEU NE M'A PAS ENVOYÉE
JE ME DAMNERAIS ! »

Ce semblant de rétractation, elle le désavoua bien mieux, le 28 mai, trois jours avant son supplice, devant Cauchon, quatre docteurs et quatre témoins :

— « Depuis jeudi dernier (jour de la prétendue abjuration) n'avez-vous point entendu vos Voix ?

— « *Oui je les ai entendues.*

— « *Que vous ont-elles dit ?*

— « *Elles m'ont dit : « Dieu te mande, par nous, la grande pitié qu'il a de cette trahison que tu as consentie, de faire abjuration et révocation pour sauver la vie. »*

« *Avant jeudi dernier mes Voix m'avaient bien dit ce que j ferais et que j'ai fait ce jour-là... (1) Quand j'étais sur l'échafaud, jeudi, mes Voix me dirent pendant que le prêcheur parlait : « Réponds-lui hardiment à ce prêcheur ! » Et, en effet, c'est un faux prêcheur, il m'a reproché plusieurs choses que je n'ai pas faites ;... si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais... Vray est que Dieu m'a envoyée... mes Voix m'ont dit : « Tu as fait grande mauvaiseté, de ce que tu as fait, de confesser que tu n'avais pas bien fait... » Tout ce que j'ai dit et révoqué, je l'ai dit par peur du feu.*

— « Croyez-vous que vos Voix soient sainte Catherine et Marguerite ?

— « *Oui je le crois et qu'elles viennent de Dieu.* »

En marge de cette déclaration, le greffier Manchon écrivait,

(1) C'est l'histoire de saint Pierre et du coq. Le 23, Jeanne avait dit : « *Quand vous m'écartèleriez, je ne dirais pas autre chose etc.* » Les Voix lui disent : « *Demain tu te désavoueras.* » Jeanne constate qu'elles ne se sont pas trompées.

à l'encre rouge, sur ce parchemin que nous avons eu six heures entre les mains : « **Responsio mortifera!** » (1)

Et, en effet, trois jours après, Jeanne mourait pour cette déclaration.

Ses « dires et ses faits », tels qu'elle les a déclarés « cent fois, au procès », et pour lesquels elle a péri sur le bûcher, se résument en ceci :

« **Je suis envoyée de Dieu!**

« **Ce que j'ai dit, je l'ai dit de par Dieu!**

« **Ce que j'ai fait, je l'ai fait de par Dieu!**

« **Ce que je prédis, je le prédis de par Dieu!**

C'est pour n'avoir pas renié *cela*, c'est pour avoir soutenu *cela*, qu'elle a été envoyée au bûcher!

« Je crois volontiers des témoins qui se sont égorger », a dit Pascal.

Je crois plus volontiers des prophètes, dont les prophéties se réalisent! pouvons-nous ajouter, au bout de cinq siècles!

V. NI SORCIÈRE NI HALLUCINÉE!

Donc, ce n'était pas une « sorcière », ainsi que l'a prétendu Cauchon! (2)

Donc ce n'était pas une « hallucinée », même « sublime », ainsi que le prétendent les Michelet, les Anatole France et autres Thalamas!

L'« hallucination » est une maladie, il n'y a pas de maladie « sublime! »

Les « sorciers », on les brûlait alors! Et c'est ce qu'a fait Cauchon, de Jeanne d'Arc.

Les « hallucinés », on les enferme aujourd'hui dans une

(1) Voir aux pièces justificatives cette célèbre *Minute de Manchon*, photographie et traduction.

(2) Cauchon fut désavoué par Talbot lui-même.

Nous lisons en effet dans l'*Histoire inédite de Jeanne d'Arc* :

« *Jamais ce brave chevalier n'a peu approuver que ceux de sa nation souillassent leurs mains du sang de nostre Pucelle et remontra au duc de Belhford, comte de Suffort et autres que cette mort leur seroit aussi peu honorable que d'avoir fuy devant celle fille, à la guerre.* » (Richer, fol. 57, recto).

maison de santé! Et c'est ce qu'en eût fait un tribunal, présidé par Voltaire, avec, pour assesseurs, Michelet, Henri Martin, Thalamas et Anatole France!

Les deux tribunaux se fussent valus! Et entre celui qui l'a condamnée au bûcher et celui qui l'eût condamnée, à vie, à la camisole de force; entre la haine féroce de l'un et la pitié méprisante — ou admirative — de l'autre, l'héroïne n'eût guère hésité.

Elle, qui demandait à ses « Voix » de mourir, pour échapper aux affres d'une longue captivité, eût préféré cent fois le bûcher rapide de Cauchon, à la prison perpétuelle d'Anatole France! (1)

Si elle n'était ni « hallucinée », ni « sorcière, » donc, encore une fois, elle était inspirée!

Et si elle était inspirée, ce qu'elle a prédit dans les fers arrivera, comme ce qu'elle avait prédit en liberté est arrivé.

VI. LA « COURONNE DE FRANCE DURERA MILLE ANS ET PLUS »

Ce qu'elle a prédit en prison, le voici :

C'était le samedi 10 mars, veille du dimanche de la Passion de l'année 1430, — l'année 1431 commencera le jour de Pâques, 1^{er} avril — en sa prison de la tour du château de Rouen, où s'étaient réunis, pour le premier interrogatoire secret, l'Évêque Cauchon, « assisté, dit le procès-verbal, de maître Jean Delafontaine, commissaire nommé par nous et des vénérables docteurs et maîtres en théologie Nicolas Midi et Gérard Feuillet, les témoins Jean Fécard avocat et M^e Jean Massieu prêtre.

(1) Il y a toujours eu des Bourguignons, des Anatole France et des Thalamas; Richer disait de ceux de son temps :

« Véritablement si Dieu n'eust permis que toute la vie et les actions de cette fille eussent été exactement criblées et contredites par ses propres ennemys, qui luy ont fait son procès et nous en ont laissé les actes originaux, tant de sa part que d'autre, ce n'eussent été que contes fabuleux, qu'on eust publié d'icelle : c'est pourquoi il importe grandement que son histoire soit connue. » (Richer, fol. 58).

« Nous avons requis Jeanne de faire et prêter serment de dire vérité sur ce qui va lui être demandé. Elle a répondu :

— « *Je vous promets de dire la vérité sur ce qui touche votre procès : mais plus vous me contraindrez à jurer et plus tard vous la dirai.* »

Cette réserve visait la grave prophétie qu'elle allait faire, sous le voile de l'allégorie :

M^e Jean Delafontaine débute ainsi : « *Sous la foi du serment que vous venez de faire, dites-nous, etc.* »

Il arrive à la question :

— « Quel est le signe que vous avez donné à votre Roi, quand vous êtes venue à lui? »

— « *Il est beau, honoré et bien croyable, le meilleur et le plus riche qui soit au monde.* »

— « Pourquoi ne le voulez-vous pas dire et montrer, de même que vous avez voulu avoir le signe de Catherine de la Rochelle? (1) »

— « *Si le signe de Catherine eut été aussi éclatant que le mien aux gens d'église, je ne lui aurais pas demandé à le voir... Toutefois je savais déjà par sainte Catherine et sainte Marguerite que le fait de cette Catherine était tout néant.* »

— « Votre signe dure-t-il encore? »

« **Il est bon de le savoir, il durera mille ans et plus.** »

Trois jours après, le mardi 13 mars, 4^e interrogatoire secret, Jean Delafontaine insiste :

— « Quel est le signe que vous avez remis à votre Roi? »

— « ... Le signe, ce fut qu'un ange (2) certifia à mon Roi, en lui apportant la couronne, qu'il aurait tout le royaume de

(1) Cette Catherine, fausse visionnaire, prétendit avoir reçu une mission du ciel pour aider celle de Jeanne d'Arc. Elle voyait, disait-elle, « tous les soirs une dame blanche, qui lui disait ce qu'elle avait à faire ».

Jeanne d'Arc lui demanda si elle ne pourrait pas voir cette dame blanche!

— « Mais certainement, vous n'avez qu'à coucher avec moi cette nuit ».

Jeanne d'Arc coucha avec elle *deux nuits* et ne vit rien!

Elle dit à Catherine d'aller soigner son mari et ses enfants.

(2) L'ange, c'était *elle* qui recevait l'inspiration de saint Michel, dont elle empruntait jusqu'au costume guerrier, sous lequel il lui apparaissait.

France, moyennant le secours de Dieu et mon labeur!...

« La couronne signifiait que mon Roi posséderait le royaume de France! »

VII. OU EST « LE GENTIL DAUPHIN »?

La couronne de France, apportée du ciel à Charles VII, voilà, d'après Jeanne d'Arc, « le signe qui durera mille ans et plus! »

« Et plus » c'est-à-dire toujours!

Et il y a 500 ans de cela!

Donc, en l'an de grâce 1910, le signe dure toujours!

Donc, la couronne est à la disposition de l'héritier légitime, qui n'a plus qu'à la prendre, dans les conditions où Notre-Seigneur « vrai Roy de France » la lui offre, comme il l'offrit alors à Charles VII, par Jeanne d'Arc, comme il l'offrit mille ans plus tôt à Clovis, par saint Remi... pour être « *le lieutenant du Roi du Ciel!* »

Mais, de grâce, qu'il se hâte! elle vaut la peine d'être cueillie, cette couronne, que Jeanne va payer de sa vie!...

VIII. SAINT REMI ET JOSEPH DE MAISTRE D'ACCORD UNE FOIS DE PLUS

Déjà la voici sur la route du Calvaire!

Notre plan n'est pas de l'y suivre!

Notre but était de montrer, par quel prodigieux miracle, Dieu avait sauvé la France priante et repentante, de la guerre de Cent ans, comme nous avons montré que cette guerre de Cent ans était elle-même le châtement exemplaire du crime de Philippe le Bel, ratifié par la nation, contre la Papauté :

« *Ce royaume sera victorieux et prospère, tant qu'il sera fidèle à la foi romaine.*

« *Mais il sera rudement châtié, toutes les fois qu'il serain fidèle à sa Vocation* » avait dit saint Remi.

« *Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire, pour voir que le châtement envoyé à la France, quand elle est coupable contre Dieu et l'Église*

sort de toutes les règles ordinaires et que la protection accordée à la France en sort aussi », a dit Joseph de Maistre.

Le prophète et le philosophe sont d'accord jusque-là.

Il nous reste à prouver qu'ils le sont, jusqu'au bout.

CHAPITRE LXV

Louis XI

Voici Louis XI (1461-1483).

On peut dire de ce prince tout le mal qu'on voudra, bien qu'on l'exagère à plaisir et qu'on se garde de prouver les accusations les plus graves.

Qu'on dise qu'il fut « révolté, égoïste, dissimulé, sans scrupule sur le choix des moyens pour arriver à son but », soit !

Mais on ne peut nier que ce but, envisagé au point de vue supérieur, donc *seul vrai*, de la mission divine de la France, point de vue qui fut celui de Jeanne d'Arc, on ne peut nier que ce but n'ait été légitime.

Louis XI, vassal de « Jésus-Christ seul Roi de France », était en même temps, comme Chef de la Maison de France, le Suzerain de toutes les autres maisons, princières ou non, qui demeuraient ses *vassales* à lui, si puissantes qu'elles fussent.

Donc, elles lui devaient l'obéissance et, si elles se révoltaient, il leur devait la répression et le châtement, jusques et y compris, au besoin, la confiscation de leurs biens.

C'était le droit du « saint royaume de France », que venait de confirmer la miraculeuse épée de Jeanne d'Arc !

C'est ce droit qu'elle revendiquait « de par le Roy du Ciel », dans sa lettre au duc de Bourgogne révolté, datée de Reims, le jour du sacre, 17 juillet 1429 :

« Haut et redouté prince de Bourgogne, Jeanne la Pucelle vous requiert, de par le Roy du Ciel, mon droiturier et souverain seigneur, que le Roy de France et vous fassiez bonne paix, ferme, qui dure longuement...

« Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que je puis, de **ne plus guerroyer au saint royaume de France et de faire retirer vos troupes des forteresses qu'elles occupent...**

« Je vous fais assavoir, de *par le Roy du Ciel, mon droiturier et souverain Seigneur*, pour votre bien et honneur et *sur votre vie*, que vous ne gagnerez point bataille à l'encontre des loyaux Français et que **tous ceux qui guerroyent audit saint royaume de France, guerroyent contre le Roy Jhésus, Roy du Ciel et de tout le monde.** »

Voilà qui est clair! les maisons princières du « saint royaume » **ne doivent jamais être en guerre contre le Roi de France.**

Et, si elles lui font la guerre, elles sont aussi coupables que si elles la faisaient à Dieu même!

Et Jeanne, au cours de son procès, a souligné cette déclaration, le samedi 17 mars, après-midi, 9^e et dernier interrogatoire secret, dans sa prison.

Jean Delafontaine venait de lui poser la question :

— « Pensez-vous et croyez-vous fermement que Votre Roi fit bien de tuer ou de faire tuer Monseigneur le duc de Bourgogne? (1)

« *Ce fut grand dommage, dit-elle, pour le royaume de France; mais quelque chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyé au secours du Roy de France.* »

Réponse merveilleuse qui établit péremptoirement deux choses : *les maisons princières doivent contribuer à l'éclat du royaume de France: elles ne doivent pas amoindrir, moins encore supprimer, l'héritier de la maison de France!*

Si elles le tentent, elles deviennent criminelles et **Dieu prend parti contre elles!**...

Or, ce furent ces maisons que Louis XI, à peine sur le trône, trouva contre lui, spécialement la maison de Bourgogne,

(1) Jean sans Peur (père de Philippe le Bon que combattit Jeanne d'Arc), assassiné, 1419, sur le pont de Montereau, pour avoir fait lui-même assassiner le duc d'Orléans, frère de Charles VI, rue Barbette, 1407

représentée par le fils de Philippe le Bon, le jeune et bouillant Charles le Téméraire.

Son père, par ambition et vengeance, avait livré la France à l'Angleterre; le fils, pour les mêmes motifs, recommence, par sa « ligue du bien public », les procédés de guerre civile qui aboutiront fatalement au même résultat.

Pendant douze ans (1465-1477), Louis XI lutta, non sans succès, contre ce puissant révolté, et Dieu combattit pour lui, puisque Charles le Téméraire, dernier héritier de la maison de Bourgogne, s'ensevelit avec elle, dans son désastre de Nancy (5 janvier 1477) et que Louis XI mourant, put laisser à son fils la France de Jeanne d'Arc, agrandie de huit provinces : la Bourgogne, la Franche-Comté, la Picardie, l'Artois, l'Anjou, le Maine, la Provence et le Roussillon.

Il a eu le tort, impardonnable aux yeux de la loyauté française, d'employer des moyens malhonnêtes, pour arriver à un but qui ne l'était pas, les moyens de Machiavel (avant Machiavel), au lieu des moyens de Jeanne d'Arc!

Malgré tout, il ne faut pas oublier que si « la fin ne justifie pas les moyens », *les moyens non plus ne condamnent point la fin.*

Sa fin fut de fortifier l'unité du « saint royaume », que Dieu venait de sauver par Jeanne d'Arc.

Et Dieu fut avec lui, malgré ses défauts, comme il avait été avec son père Charles VII, malgré ses faiblesses, parce que ni l'un ni l'autre ne fit la guerre à la Papauté et que tous deux, en somme, furent fidèles à leur titre de Fils aînés de l'Eglise et à leur vocation d' « Epée de Dieu » dans le monde. (1)

(1) Louis XI grand dévot à saint Michel, l'inspirateur et le guide de Jeanne d'Arc, fonda l'Ordre de saint Michel, dont on voit ci-contre le sceau et le contre sceau et l'en-tête des statuts.

Il avait, en outre, grande dévotion à toutes les madones. Son ancêtre Philippe-Auguste, le jour de la bataille de Bouvines, 14 juillet 1214, avait fait vœu de bâtir un sanctuaire à Marie, s'il remportait la victoire.

Il en remporta deux au lieu d'une : la sienne, Bouvines, contre l'empereur Othon et les Flammands et celle de son fils Louis, 27 ans, en Anjou, contre Jean sans Terre.

Les deux courriers, échangeant entre le père et le fils la nouvelle de leurs



L'En-tête du livre des statuts de L'ORDRE DE SAINT-MICHEL
fondé par Louis XI

CHAPITRE LXVI

Charles VIII

Comme Dieu avait été avec Louis XI, Il fut avec son fils Charles VIII (1483-1498).

Ce jeune prince n'a que treize ans, mais Il lui donne pour mentor sa grande sœur, Anne de Beaujeu 23 ans, dont la sagesse, l'énergie et la décision rappellent Jeanne d'Arc!

Le duc d'Orléans lui dispute la régence!

Mais elle se la fait maintenir par les Etats généraux de Tours (1484).

Le duc se venge, suivant la vieille et criminelle méthode du duc de Bourgogne, en s'alliant avec l'étranger. Mais la jeune régente tire l'épée de Jeanne d'Arc, la confie à Louis de la Trémoille, qui écrase les révoltés à Saint-Aubin du Cormier(1) : 4.000 confédérés jonchent le champ de bataille et Louis d'Orléans va expier sa révolte dans la prison de Bourges! (1488)

C'est Anne de Beaujeu qui négocie le mariage, réputé impossible (2), de son frère devenu majeur, avec Anne de Bretagne

victoires, se rencontrèrent dit la tradition, à Senlis. C'est là que Philippe-Auguste, en 1222, érigea « l'église et l'abbaye de Nostre-Dame surnommée de la Victoire » dit Sébastien Rouillard (*Parthénie*, in-4^o, 1609, chap. vi, p. 178) avec cette inscription :

« **Virgini Dei Matri. ob geminas unâ die ad**
 « **Bovinum contra Othonem et conjuratos.**
 « **Et in Aquitaniâ, adversus Joannem**
 « **Angliæ. partas victorias, ædes sacras**
 « **ex-voto posuit. »**

Louis XI. visita cette église et donna 2,000 florins pour y entretenir des lumps d'argent devant l'autel. (*Hist. de l'église de N.-D. des Victoires par les abbés Lambert, vicaire à N.-D. des Victoires et Buirette*).

(1) Ille-et-Vilaine, arrondissement de Fougères.

(2) Elle était mariée par *procuracion* avec Maxilimien I^{er}, empereur d'Allemagne. Mais le mariage, non consommé, n'était pas indissoluble.

(1491), qui lui apporte en dot un royaume, un des plus beaux joyaux de la couronne de France!

Son rôle accompli, la régente reprend son rôle modeste de sœur aînée du Roi!

Et Dieu continue d'être avec Charles VIII!

Il est avec lui, quand il lui inspire, pour le bien de la paix, la générosité de rendre à la liberté son cousin d'Orléans, suffisamment puni par trois ans de prison.

Il est avec lui dans son expédition d'Italie. (1)

« L'Épée de Dieu » conquiert tout le pays en quelques mois (1494-1495), sans coup férir, de Turin à Naples, mais en respectant, suivant son devoir, les États du Pape!

Il s'agit maintenant de revenir en France, à travers les pays conquis!

40.000 confédérés barrent la route du vainqueur, à Fornoue, sur le Tanaro affluent du Pô, rive droite!

Il n'en a que 9.000 à leur opposer!

— En avant! crie l'impétueux monarque!

Et, les 9.000 balaient les 40.000, comme l'ouragan, les feuilles des bois! (6 juillet 1495).

La route de France est libre! mais l'Italie est perdue!

— Mais alors, à quoi bon l'expédition? dira quelque moderniste utilitaire, de l'école de Zola.

— A quoi bon les Croisades? répliquerons-nous.

A quoi bon? mais à montrer que l'Épée de Dieu est toujours vivante et frémissante, prête à faire le geste de Dieu dans le monde! à commenter, de son fulgurant éclair, le mot du Pontifical au Roi de France, le jour de son sacre : « *Que les méchants tremblent, que les bons se rassurent!* »

Et ce spectacle est autrement réconfortant et glorieux pour un pays comme la France, que la conquête de quelques arpents de terre, même enrichis du guano si cher à Zola!

Au surplus, Charles VIII avait à revendiquer, dans le royaume de Naples, l'héritage laissé à sa dynastie par la maison d'Anjou!

(1) Entreprise sous l'influence du cardinal Briçonnet, évêque de Saint-Malo.

Mais il avait surtout à réaliser, à son insu, la prophétie de Savonarole, le « saint » de Florence, qui avait prédit, *pour cette année*, aux Italiens criminels, l'invasion des Français, en châtiment de leurs crimes!

« Châtier? » mais n'est-ce pas le rôle, la fonction même de l'Épée de Dieu? Répétons le mot du Pontifical :

« *Que les bons se rassurent! que les méchants tremblent!* » C'est ce qu'a fait Charles VIII!

C'est dans le même esprit de sa Vocation, qu'il nourrissait le projet grandiose, que Jeanne d'Arc certes! n'eut pas désavoué! de *chasser les Turcs d'Europe et de rétablir le royaume chrétien de Constantinople!*

Dieu se contenta de sa bonne volonté! Son rôle était fini. Il mourait accidentellement, le 7 avril 1498, en se heurtant le front contre une porte basse du château d'Amboise. Il avait 27 ans!

Les quatre enfants, qu'il avait eus d'Anne de Bretagne, étaient tous morts en bas âge!

CHAPITRE LXVII

Louis XII

La couronne revenait à celui-là même qui avait le plus troublé les débuts de son règne : le duc d'Orléans!

Mais telle est la puissance de la promesse divine et la force de la Vocation de la France, que le prince qui avait été le pire des sujets, devenait le meilleur des Rois (1498-1515)!

La première parole de Louis XII fut une parole de paix; son premier geste, un geste de pardon.

Quand on lui mit sous les yeux la liste de ceux qui avaient soutenu contre lui la régente Anne de Beaujeu, *qui l'avait fait emprisonner*, il se contenta de marquer leurs noms d'une croix rouge, avec ce commentaire : « *Ce signe de Notre-Seigneur est un signe de pardon!* »

« **Le Roi de France, ne venge pas les injures du duc d'Orléans!** »

C'est qu'en effet du duc au Roi la distance était grande et que la grâce du sacre avait si complètement transformé la mentalité de l'un en celle de l'autre, qu'ils en devenaient méconnaissables!

Le Roi n'avait plus la moindre ressemblance avec le duc d'Orléans!

Et les premiers actes de Louis XII furent si royalement paternels, qu'ils lui obtinrent d'emblée le beau surnom de « *Père du Peuple* », qu'il garda jusqu'à sa mort!

C'est un titre que ne connaîtront jamais les aristocrates de « la démocratie républicaine. »

Père du Peuple! il le fut, ce prince magnanime, qui trouva le moyen de réduire les impôts, malgré les charges écrasantes de six grandes et glorieuses expéditions militaires!

Il était secondé, il est vrai, par un ami dévoué, le bon et pieux cardinal d'Amboise, digne précurseur de Sully!

Mais il savait aussi lui-même, retrancher les dépenses inutiles et réduire, par exemple, le luxe de la Cour!

Et quand ses courtisans l'en raillaient, il savait leur répondre : « *J'aime mieux voir les courtisans rire de mon avarice, que mes sujets pleurer de mes prodigalités.* »

Allez dire cela à nos modernes « quinze mille »!

Le Peuple peut « pleurer » tant qu'il voudra! ce ne sont pas eux qui réduiront leur bien-être!

Et pourtant ce peuple, dont ils sortent et qu'ils prétendent servir, n'a jamais eu et n'aura jamais quinze mille francs de rente? Ne pourraient-ils pas, en son honneur, réduire un peu leur traitement?

— « *Impossible!* répliquent-ils, *on ne peut vivre à Paris à moins de quinze mille francs!* »

Le « Père du Peuple », lui, quand il résidait à Paris, affectait moins de morgue aristocratique!

C'est monté sur sa petite mule légendaire, sans escorte, qu'il aimait à fendre les rangs du peuple, dans la direction du Palais de justice où il se faisait fête de surprendre les juges en

séance, de siéger au milieu d'eux, d'écouter les plaidoiries, de prendre part aux délibérations.

Deux choses le désolaient : la rapacité des procureurs et la prolixité des avocats.

Et quand le « Père du Peuple » avait constaté le mal, il se chargeait d'appliquer le remède, à la grande joie et pour le plus grand bien de ses enfants.

Aujourd'hui le Palais de justice n'est le plus souvent qu'une caverne, où les juges falsifient le code pour absoudre les traîtres (art. 445), aident les voleurs à rançonner leurs victimes, où les avocats s'enrichissent de leurs dépouilles, en s'adjudgeant, par exemple, des honoraires de dix mille francs pour des plaidoiries qu'ils n'ont jamais faites!... « Magistrature gangrenée » dit un ministre du régime !

Que voulez-vous? Ce n'est plus la justice du « Père du Peuple », c'est la justice républicaine !

Ah! je comprends l'horreur instinctive de tous ces gens-là pour l'*Histoire de France* !

Cette Histoire est la négation radicale de leur histoire à eux qui est l'histoire de la Révolution... ou des ruines de la France! ruines dont ils vivent, si la France en meurt!

Cette Histoire-là contient, à l'adresse de ces bandits de grand chemin, de fulgurantes leçons qu'ils aiment mieux laisser dans l'ombre!

« *Le criminel fuit la lumière* » dit Notre-Seigneur. (Jean, III, 19).

C'est égal! quand périra, bientôt j'espère, ce régime de concussions, de rapines, de vol, de brigandage, etc. l'Histoire, n'en dira point ce qu'elle raconte du bon Louis XII :

« Quand la nouvelle de sa mort éclata, comme un coup de tonnerre, au milieu des fêtes du *Premier de l'an* 1515, ce fut une calamité publique !

« Les larmes coulèrent de tous les yeux !

« De toutes les bouches sortit cette simple et touchante oraison funèbre :

« **Le bon Roi Louis, le Père du Peuple est mort!** »

Il avait été un digne Roi du « saint royaume de France »!

N'était-ce point le Roi idéal qu'entrevoyait Jeanne d'Arc

quand elle disait à Cauchon, et à ses 47 assesseurs, le 22 février 1431 :

« Je sais bien que Dieu aime le duc d'Orléans!... »

« J'ai eu plus de révélations sur le duc d'Orléans, que sur aucun homme qui vive, excepté mon Roi! » (2^e interrog. public).

Ce duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis Azincourt, (1415) et que Jeanne avait promise de délivrer *« si elle eut duré trois ans sans empêchement »*, n'était autre que le **père** du futur Louis XII!

CHAPITRE LXVIII

François I^{er}

Voici François I^{er}, qui ne descendait hélas! ni de Louis XII ni du duc d'Orléans. (1)

« Ce gros garçon gâtera tout », avait dit de son futur successeur le sage Louis XII.

La prophétie s'est réalisée!

Et le *« gros garçon »* qui fut un trésor de générosité, de vaillance, d'esprit chevaleresque, malgré tant de brillantes qualités répandues à foison sur les 32 années d'un règne qui ne fut pas sans gloire, n'aboutit en réalité qu'à compromettre l'œuvre de Jeanne d'Arc, comme Philippe le Bel avait compromis l'œuvre de saint Louis.

Pourquoi?

Parce que comme lui il oublia la Vocation de la France!

Parce que il ne se souvint pas que :

« Le royaume de France est prédestiné par Dieu à la défense de l'Eglise Romaine, la seule véritable Eglise » dit saint Remi;

Qu' *« il est le saint royaume, dont Jésus-Christ est le vrai Roi, dont le Roi de France n'est que le lieutenant »*, dit Jeanne d'Arc;

Qu' *« il est le royaume spécialement élu par Dieu... pour entretenir et relever la sainte Foi catholique »* disait le grave Thomassin (*Registre Delphinal*).

(1) Mais de son frère Jean, comte d'Angoulême.

I. LES TROIS ENNEMIS DU « SAINT ROYAUME DE FRANCE »

A son avènement (1^{er} janvier 1515), trois ennemis menaçaient « la sainte Foi catholique » et donc « le saint royaume de France » : *le Paganisme, le Protestantisme, l'Islamisme.*

Le paganisme qui allait se redresser devant elle, non plus armé cette fois, de l'épée sanglante des persécuteurs, mais paré de toutes les grâces du vice, de toutes les séductions de la pourriture ! La violence ne lui avait pas réussi ! Il allait essayer de la corruption.

Il se nommait « La Renaissance » et c'est avec ce nom prétentieux, dont il se parait, comme une courtisane, d'un ruban fripé, qu'il allait s'opposer à la beauté majestueuse et royale de la Vérité catholique !

Celle-ci professait et montrait, par son propre exemple, que le Beau n'est et ne peut être que « *la splendeur du Vrai !* », qu'il n'y a de vertu que celle qui rayonne de la vérité.

Celle-là va s'efforcer de prouver que le Beau n'est pas nécessairement inséparable du Vrai et du Bien, qu'il n'y a pas que de belles vertus et de vilains vices, qu'il peut y avoir aussi de *beaux vices* et de *vilaines vertus*, comme il y a d'agréables mensonges et de désagréables vérités !

Par exemple ! dira-t-elle, quoi de plus agréable que les vices élégants de Rome et d'Athènes et donc, de plus *beau*, que les milliards de dieux et de déesses qui les symbolisaient ?

Quoi de plus ennuyeux que ces austères vertus chrétiennes de renoncement et de sacrifice qu'on nous prêche tous les jours, et donc, de plus *laid*, que le dogme catholique qui les enseigne !

Elle confondait le *plaisir* avec le *bonheur*, les pures et ineffables jouissances de l'*esprit* avec la vile satisfaction de la *matière* et des sens, le *plaisir* qui est l'apanage de la *bête*, avec le *bonheur* qui est l'apanage de l'*homme*.

Et elle les confondait à dessein, pour attribuer au *plaisir*, le nom de *Bien* qui n'appartient qu'au *bonheur*, comme elle attribuait à l'*erreur*, le nom de *Beau* qui n'appartient qu'à la *Vérité*.

Telle était la Renaissance!

Ce sont ces « vices divinisés », qu'elle allait offrir en exemple — et en pâture! — aux bas instincts des petits et des grands, des peuples et des Rois.

Ce sont ces « vices divinisés », qu'elle voulait substituer aux vertus catholiques, ce culte de la chair qu'elle voulait opposer au culte de l'esprit, cette civilisation pourrie de Rome et d'Athènes qu'elle voulait réédifier sur les ruines de la pure civilisation catholique, c'est-à-dire *française*, qui rayonnait depuis dix siècles, du « saint royaume » sur le monde entier!

Et, comble d'impudence! elle émettait cette prétention *au nom de l'Art!* c'est-à-dire au nom de « l'expression sensible du *Vrai*, du *Beau*, du *Bien* »!...

La Renaissance! tel fut le premier ennemi de « la sainte Foi catholique! »

Le second, ce fut *le Protestantisme*, qui apportait main forte à la Renaissance.

La Renaissance prêchera l'erreur et le vice.

Le Protestantisme justifiera, légitimera « doctrinera » les deux à la fois, en prêchant le *droit* à l'erreur et au vice, le *droit* de penser faux, le *droit* de mal agir.

En un mot la Renaissance étalera la pourriture païenne, le Protestantisme l'érigera en dogme ;

« **Pecca fortiter, crede fortius** » dira Luther.

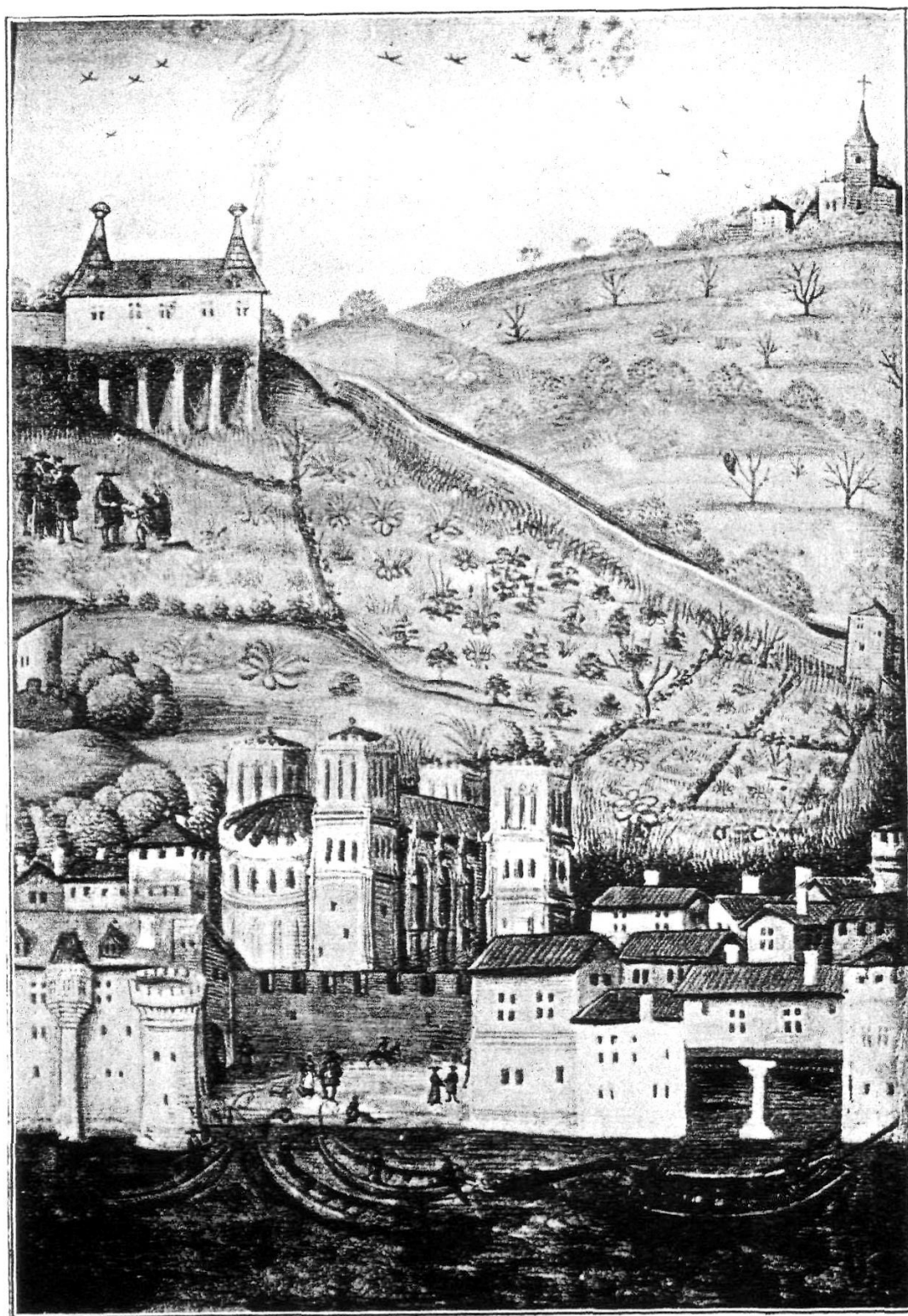
Le troisième ennemi c'est l'Islam, expression anticipée et couronnement de la Renaissance et de la Réforme: de la Renaissance, qui offre à ses fidèles, en ce monde, le Paradis de débauches que Mahomet promet aux siens, dans l'autre ; de la Réforme, dont le fatalisme dogmatique se confond avec celui du Coran.

« L'homme est incapable de résister à ses mauvais penchants », dit Luther.

« Tout ce qui arrive, c'est que cela *devait* arriver », dit Mahomet.

Or, l'Islam vient de conquérir Constantinople (1453) et menace la chrétienté tout entière.

Devant cette triple invasion un saint Louis, un Charlemagne,



PAYSAGE DE LYON

Aquarelle aux vives couleurs, peinte en tête du manuscrit de PIERRE SALA
offert à François I^{er}, retour de Marignan

un Clovis, eut vite compris son devoir politique et religieux :

A l'intérieur, fermer la porte au vice et à l'erreur!

A l'extérieur, les combattre jusqu'à extinction!

Pour s'en souvenir efficacement, François I^{er} n'avait qu'à se rappeler Jeanne d'Arc adoucissant ses fiers ultimatums aux Anglais, de la perspective, séduisante pour des chevaliers, d'une Croisade franco-anglaise contre les Hussites ou les Sarrasins.

Elle ne chassait les Anglais de France, que pour laisser aux Français l'initiative, aux Anglais la liberté d'aller avec eux, combattre au dehors, le vice et l'erreur.

François I^{er} savait cela mieux que personne, lui qui appartenait à la dynastie sauvée par Jeanne d'Arc et recevait à Lyon, au retour de Marignan, le livre de Pierre Sala qui lui rappelait le miracle!

Or, que fit François I^{er}?

II. FRANÇOIS I^{er} PACTISE AVEC EUX

A l'intérieur, il les installa dans sa cour.

A l'extérieur, il fit alliance avec eux.

Il avait une excellente femme, Claude de France fille aînée de Louis XII, qui lui donna sept enfants en dix ans.

Pieuse, autant que bonne mère et fidèle épouse, elle eût pu avoir sur lui la plus heureuse influence!

Mais sa piété gênait les libertins de la cour, que le roi chérissait et imitait au besoin; elle fut tenue à l'écart.

L'ornement de la cour, pendant les douze premières années de son règne, ce fut sa sœur aînée Marguerite de Valois, la future reine de Navarre, mère de Jeanne d'Albret et grand'mère d'Henri IV, la future protectrice de tous les libertins, de tous les hérétiques qui auront maille à partir avec la justice!

C'est par elle, par exemple! que le libertin Clément Marot, chambellan de François I^{er}. et en même temps chantre de Vénus et de Cupidon, devint le poète choyé de la Cour!

Poursuivi quatre fois, pour crime d'hérésie, en 1526, 1527, 1532, 1534, elle l'arracha quatre fois aux mains de la justice!

C'est par elle que Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux,

protecteur de Marot et de Lefèvre d'Étaples, cité à ce titre, à comparaître devant le Parlement (1525), put esquiver une condamnation.

C'est par elle que le même Lefèvre d'Étaples, deux fois condamné comme hérétique (1521, 1523), est rappelé de Strasbourg (1527) où il s'était enfui, pour être précepteur du 3^{me} fils du Roi, Charles de Valois (né en 1522).

Et quand il sera surpris, entre deux leçons, en flagrant d'élite d'hérésie, par le syndic de la faculté de théologie, Noël Béda, c'est Marguerite de Navarre qui le sauvera encore, en l'emmenant avec elle, à Blois, puis à Nérac (1530), où elle tenait sa Cour, depuis son mariage avec Henri d'Albret (1527).

C'est dans cette Cour, arche sainte de l'hérésie, que se réfugiera Calvin en 1533. C'est avec la Reine de cette Cour, qu'il restera en correspondance suivie jusqu'à sa mort, à elle (1549).

C'est dans cette Cour, pour l'instant, que la petite Jeanne d'Albret, à peine née (1528), suce avec le lait maternel le virus calviniste, qu'elle communiquera elle-même à son fils Henri d'Albret, le futur Henri IV!...

Et le « Roi très chrétien, » ne trouve rien à redire à cette excellente (?) sœur, qui a fait de sa Cour un mauvais lieu, qui fait de ses futurs héritiers des huguenots et prépare la sûre perversion de tout son royaume.

Le robuste tempérament catholique de la France résistera au poison; mais elle en demeurera intoxiquée pendant des siècles.

Il y a 400 ans de cela! Elle s'en ressent encore!

Et l'actuelle tentative de schisme, par la *Séparation de l'Église et de l'État*, n'est que la dernière éruption du virus pagano-calviniste, dont la grande orgie de 1793 fut l'explosion culminante, sous l'action des juifs et des francs-maçons.

Telle fut la politique *intérieure* de François I^{er}.

Sa politique *extérieure* ne fut pas moins néfaste.

Totalement oublieux de sa dignité de « lieutenant de Jésus-Christ », d'« Épée de Dieu » destinée « à rassurer les bons, à faire trembler les méchants », il s'allie avec le Grand Turc (1525) et les protestants (1530), contre Charles-Quint!

Pourquoi?

Parce que la puissance de Charles-Quint, qui est au service de l'Eglise en définitive, gêne la sienne qui n'est qu'au service de son intérêt personnel.

Et voilà la politique de l'intérêt substituée à celle du devoir ; la politique du succès remplaçant celle du droit, la politique de Machiavel préférée à celle de Jeanne d'Arc!

L'Épée de Dieu ne travaille plus pour Dieu, mais pour son propre compte.

III. L'ALLIANCE AVEC L'ENNEMI CONDAMNÉE PAR DIEU

Malheureusement pour François I^{er}, cette politique souverainement immorale de l'alliance avec l'ennemi, l'alliance avec celui que le devoir nous oblige à combattre, si pratiquée qu'elle soit par nos modernes libéraux, a été sévèrement et maintes fois condamnée par Dieu lui-même!

Le saint roi Josaphat (897 av. Jésus-Christ) venait de marier son fils Joram à Athalie fille d'Achab. Il paiera cette alliance du massacre de sa dynastie, par Athalie elle-même!

Pour l'instant les deux rois sont bons amis et Achab propose à Josaphat, qui accepte, une expédition commune contre la puissante ville de Ramoth-Galaad, au-delà du Jourdain.

Désastre complet! Achab est tué miraculeusement et Josaphat lui-même n'échappe à la mort que par miracle (1)!

Il voulut savoir pourquoi.

Le prophète Jéhu se chargea de le lui dire :

« Vous secourez un impie, vous vous alliez avec les ennemis du Seigneur, c'est pourquoi vous avez encouru sa colère!

(1) Achab s'était déguisé pour n'être pas reconnu et Josaphat avait gardé ses habits royaux.

D'autre part le Roi de Syrie avait dit aux siens : « Visez le roi d'Israël! »

Et ils visent Josaphat, qu'ils prennent pour Achab!

Voyant le péril, Josaphat, dit le texte sacré, « cria vers Dieu qui vint à son secours. »

« Quant à Achab (déguisé), une flèche tirée au hasard (sagittam in incertum missam) vint le frapper à mort, entre le cou et les épaules. »

« *Mais il s'est trouvé en vous quelques bonnes œuvres, qui ont plaidé pour vous et vous ont sauvé la vie* » (II. Paralip, xix, 2-3).

Un an après (896), le bon roi Josaphat qui avait la mémoire courte, ou pensait que le fils d'Achab valait mieux que son père, proposa à Ochozias une nouvelle expédition en commun, maritime cette fois.

Les deux flottes devaient aller de conserve, d'Aziongaber, port de la mer Rouge, à Tharsis port de l'Atlantique, sur la côte d'Espagne; entre le Guadalète et le Guadiana, près Cadix, en contournant l'Afrique, par l'océan indien, le Cap et l'Atlantique.

Et cela, avec des navires à voiles, trajet autrement grandiose que celui, par exemple, de la flotte américaine, de New-York à San-Francisco, avec des navires à vapeur!... (1908).

Les flottes furent dispersées et les navires brisés.

— Pourquoi?

— « **Parce que vous avez fait alliance avec Ochozias** », dit le prophète Eliézer à Josaphat. (1)

Cinquante sept ans plus tard (839 av. J.-C.), Amasias, le fils de Joas miraculeusement sauvé du massacre d'Athalie, ayant fait le recensement de son armée (300.000 hommes), voulut l'augmenter de 100.000 mercenaires, *achetés* au Roi d'Israël, en vue d'une expédition contre les Iduméens.

— « Non pas, lui dit le prophète (2). *Ne marchez pas avec Israël, Dieu n'est pas avec lui.*

« Si vous persistez, Dieu fera que vous serez battu. C'est Lui qui fait la victoire et la défaite (3).

— « Mais j'ai payé ces hommes! que va devenir mon argent?

— « Dieu est assez riche pour vous en rendre cent fois plus! »

Amasias se souvint à temps de l'exemple de son bisaïeul Josaphat.

Il congédia les mercenaires et... remporta la victoire.

(1) « *Quia habuisti fœdus cum Ochoziâ, percussit Dominus opera tua, contritæque sunt naves, nec potuerunt ire in Tharsis.* » (II, Paralip. xx, 37).

(2) Ce devait être Jonas, le fameux Jonas de la baleine, qui commença à prophétiser cette année-là.

(3) « *Dei quippe est adjuvare et in fugam convertere.* » (II Paralip. xxv, 8).

IV. LE CHÂTIMENT

François I^{er}, lui, n'a pas de ces scrupules ! Et « le Roi très chrétien » ne fait pas plus de difficulté de s'allier à l'extérieur, avec les fils de Luther et de Mahomet, qu'à l'intérieur, avec ceux de Calvin ou de la Renaissance.

Le châtimeut devait venir, il est venu.

Ce fut, à l'intérieur, la rupture de l'unité nationale.

Cette unité ne tient pas à la juxtaposition des territoires, mais à l'union des intelligences et des cœurs ; les intelligences et les cœurs ne s'unissent que dans l'adhésion à la même foi, l'amour du même Dieu.

Or, cette unité est rompue ; ce n'est, pour le moment, qu'une fissure ; mais la fissure va s'élargir et les morceaux voler en éclats, dans la fureur des guerres de religion qui vont, pendant 40 ans, ensanglanter le pays.

Ces guerres de religion si abhorrées — du moins ils le disent — des calvinistes qui les ont provoquées, s'ils n'en ont pas bénéficié à leur gré, ont eu, cependant, cet inappréciable résultat, d'empêcher l'hérésie de monter sur le trône, c'est-à-dire de maintenir intacte la Clé-de-voûte où reviendront tôt ou tard s'arc-bouîter tous les éléments dispersés de notre unité nationale.

Notons cependant que l'auteur responsable de la rupture fut le Calvinisme et que les guerres de religion qui en sont sorties, n'ont été que le châtimeut, à l'intérieur, de la politique de François I^{er}.

A l'extérieur, le châtimeut ne fut pas moins terrible.

Otez Marignan (13 septembre 1515) qui fut l'Austerlitz de François I^{er}, encore innocent au début de son règne.

Otez cette brillante victoire, la seule à résultats durables (1),

(1) Par exemple la *paix de Fribourg* avec les Suisses (1516) qui ne fut jamais rompue ; le *Concordat de Bologne* (1516) avec Léon X, qui fut la règle de l'Eglise de France jusqu'au *Concordat de 1801* ; enfin le traité de Noyon avec Charles-Quint (1516), qui restituait la Navarre française à la maison d'Albret, qui allait l'incorporer définitivement à la France, avec Henri IV.

en dehors de la fugitive conquête du Milanais, ce fut une série de revers dont quelques-uns rappellent ceux de la guerre de Cent ans.

C'est le 29 avril 1522, le désastre de *la Bicoque*, où Lautrec littéralement écrasé par les généraux de Charles-Quint, est obligé de leur livrer le Milanais si glorieusement conquis à Marignan !

C'est, en 1523, la défection d'un de ses plus vaillants capitaines, qui s'était couvert de gloire, à côté de Bayard, à Gênes (1507), à Agnadel (1509) et qui avait reçu de François I^{er} lui-même l'épée de connétable en 1514 : Charles de Bourbon, petit neveu de Charles de Bourbon, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc !

Profondément blessé des procédés du Roi à son égard, pour une vile question d'intérêts matériels, il offrit son épée à Charles-Quint qui l'accepta et fit du traître son généralissime.

La vengeance du connétable fut terrible !

C'est, le 30 avril 1524, la défaite de *Biagrasso*, infligée à Bonnivet par le connétable et où périt Bayard, sous ses yeux ! et, conséquence de cette défaite, l'invasion de la France, la prise d'Aix et de Toulon, le siège de Marseille pendant 40 jours... toujours par le connétable !

François I^{er} accourt, refoule le traître en Italie, mais c'est pour aller ensevelir son armée sous les murs de Pavie : 10.000 hommes tués ou pris sur 26.000 ! Ses meilleurs capitaines, Chabannes, la Trémoille, la Palisse tombés morts à ses côtés ; lui-même blessé, réduit à rendre son épée à Bourbon !!! *ce qu'il refuse de faire !*

Le vice-roi de Naples, Lannoy, remplace Bourbon et reçoit à genoux l'épée du glorieux vaincu, qui écrit alors à sa mère le mot fameux : « *Madame tout est perdu fors l'honneur !* » (24 février 1525.)

C'est, pendant un an (24 février, 16 janvier), cette dure captivité de Madrid où le Roi faillit mourir de chagrin ! Il ne recouvra la liberté que par l'humiliant *traité de Madrid* (16 janvier 1526), où il renonçait à ses prétentions sur Milan et Naples, cédait à Charles-Quint la Bourgogne, la Flandre et

l'Artois et, en gage de sa rançon, lui laissait ses deux fils en otage!

François I^{er} libre, répudia ce traité arraché par la force, mais ce fut au prix d'une nouvelle et désastreuse guerre, qui aboutit au sac de Rome par Bourbon (1527) et à la mort de Lautrec devant Naples (1529).

Charles-Quint triomphait sur toute la ligne!

Et François I^{er} n'était pas au bout de ses malheurs!

Son allié le Grand Turc, il est vrai, menaçait Vienne avec 200.000 guerriers. forçait Charles-Quint à donner à son rival la paix de Cambrai (5 août 1529) (1) léger adoucissement aux rigueurs du traité de Madrid.

Mais Charles-Quint écrasait Soliman devant Vienne (1529) et c'est avec le prestige d'une nouvelle victoire, bien catholique celle-là, qu'il se retrouvait en face du Roi de France vaincu et humilié sur des champs de bataille si peu dignes de lui!

Six ans plus tard, François I^{er} envahit le Milanais, en l'absence de Charles-Quint parti en croisade contre Chérédin-Barberousse, lieutenant de Soliman (1536).

Sa ruse de guerre ne lui servit de rien; elle n'empêcha pas l'Empereur de cueillir de nouveaux lauriers (Barberousse vaincu, Tunis pris, 20.000 chrétiens délivrés) et d'accourir à temps repousser l'agresseur et investir à son tour Arles et Marseille (1537).

La France ne fut sauvée que par le sacrifice de la Provence, dévastée à dessein par Montmorency.

Charles-Quint doit abandonner un pays transformé en désert. Les Français se jettent à sa poursuite, lui reprennent la Savoie et le Piémont, pendant que l'Artois est conquis dans le nord, sur le comte de Nassau, lieutenant de Charles-Quint.

(1) Par ce traité, appelé la *Paix des Dames*, parce qu'il fut conclu par Louise de Savoie mère de François I^{er} et Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et petite-fille de fameux duc de Bourgogne, Charles le Téméraire; par ce traité François I^{er} renonçait à l'Italie, à la Flandre et à l'Artois.

Mais il gardait la Bourgogne.

Il donnait en outre 2 millions d'écus d'or pour la rançon de ses fils.

C'est une légère consolation au terrible malheur qui vient de frapper le Roi : *la mort, à 18 ans, du dauphin François, son fils aîné, d'un verre d'eau glacée, à la suite d'une partie de paume!* (1537)!

Cette mort va livrer la France à Catherine de Médicis, femme de l'héritier présomptif, c'est-à-dire... aux guerres de religion !

Voilà comment Dieu tient dans ses mains, avec le secret de la vie et de la mort, le secret de l'avenir des peuples, qu'il fait heureux ou malheureux, suivant qu'il veut les châtier ou les récompenser.

François I^{er} l'éprouve en ce moment avec Charles-Quint ! Et ce n'est pas fini !

La trêve de Nice qu'il conclut pour *dix ans*, en dura exactement *quatre*.

L'Empereur, paraît-il, avait manqué de parole à François I^{er} (1) ; le rusé personnage en était fort capable.

Et la guerre recommença sur toute la ligne, mais une guerre sans merci, où l'on vit les deux belligérants catholiques s'allier avec tout ce qu'il y avait en Europe de plus anticatholique : Charles-Quint avec l'anglican Henri VIII, François I^{er} avec le Grand Turc, les protestants d'Allemagne et le roi luthérien de Suède, Gustave Wasa !

C'est toute l'Europe chrétienne dévoyée à la suite de la France, *qui est décidément la nation-Chef, celle que toutes les autres sont fatalement destinées à suivre dans la bonne comme dans la mauvaise voie!*

Quand, en Europe, la France marche bien, tout va bien ; quand elle marche mal, tout va mal.

Elle est la base et la Clé-de-voûte du monde, mais à la condition qu'elle-même repose sur sa base : *l'Évangile* et soit couronnée de sa Clé-de-voûte : *le Roi très chrétien*.

Jamais nous ne l'avons mieux senti qu'aujourd'hui, en l'an

(1) Charles-Quint, après la trêve de Nice, de passage en France, avait promis à François I^{er} de donner l'investiture du Milanais à l'un de ses deux fils, Henri ou Charles duc d'Orléans. Il éluda cette promesse.

de grâce 1910, où la France, sans Dieu et sans Roi, oscillant sur ses bases quatre-vingt-neuvistes, voit toute l'Europe danser autour d'elle de la même trépidation révolutionnaire!

Que la France retrouve sa base : *le Catholicisme* et sa Clé-de-voûte : le *Roi*, et l'Europe retrouvera les siennes : la France! (1)

Quoi qu'il en soit, voilà François I^{er} et Charles-Quint qui se combattent, quand ils devraient s'unir et s'unissent à ceux qu'ils devraient combattre!

L'incohérence des situations appelle l'incohérence des résultats; il y a de part et d'autre de belles victoires et... de belles défaites!

La perte de Boulogne, par exemple, balance la victoire de Cérises (1544).

Après quoi, chacun rentre chez soi épuisé, fourbu et... Grosjean comme devant, par la porte des traités de Crespy (18 septembre 1544) avec Charles-Quint, et d'Ardres (1546) avec Henri VIII, qui maintiennent à peu près l'intégrité du territoire :

Henri VIII rend Boulogne, contre 800.000 écus d'or!

Charles-Quint abandonne la Bourgogne; François I^{er}, Naples.

Quant au Milanais, Charles duc d'Orléans, 3^{me} fils de François I^{er}, en recevra l'investiture le jour de son mariage avec une des filles de Charles-Quint.

Ceci était signé le 18 septembre 1544. Avant la fin décembre, le duc d'Orléans expirait à 18 ans, enlevant à son père, avec le Milanais, jusqu'à l'apparence même d'une victoire!

(1) Cela était écrit avant l'affaire Ferrer (oct. 1909), quand Charles Maurras écrivait, de la faiblesse de l'Europe sous le déchaînement de la puissance maçonnique, dans l'*Action française*, sous le titre : *L'Europe a raison*.

« Nous avons souvent remarqué et nous avons signalé quelquefois la raison évidente de ce contraste : *Il manque à l'Europe une France, c'est-à-dire une tête où elle pourrait penser avec précision et mesure, parce qu'il manque à la France un roi, c'est-à-dire une tête où se traduirait dans une volonté arrêtée et constante, la fleur de son travail logique, le seul qui se puisse imposer en pleine paix au monde.* »

En sept ans François I^{er} avait perdu deux héritiers sur trois, tous deux à 18 ans!

Toujours la main de Dieu!

Il allait mourir à son tour, trois ans plus tard (1547), laissant la France mutilée, non dans son territoire, ce qui n'est rien, mais dans son unité morale, pour longtemps brisée, ce qui est autrement grave!

En résumé, à l'extérieur, trente années de guerres inutiles qui eussent été si utilement et glorieusement employées contre le Protestantisme naissant et l'Islamisme triomphant à Constantinople (1473), d'où il menace la civilisation européenne!

A l'intérieur, un pays mûr pour les guerres de religion!

Voilà tout le bilan politique de François I^{er}!

Voilà ce qu'il lui en coûte d'avoir oublié son titre de Fils aîné de l'Eglise, d'avoir remplacé la politique française de Jeanne d'Arc, de saint Louis, de Charlemagne, de Clovis, par la politique tortueuse, et si peu française, du florentin Machiavel!

Il peut mourir, maintenant! Il n'a vu, hélas! que le commencement de ses malheurs et des nôtres!

Des sept enfants qu'il avait eus de sa femme, Claude de France, il ne lui reste qu'un successeur : Henri II.

CHAPITRE LXIX

Henri II

Ce fils, digne héritier des vices plutôt que des vertus de son père, en 1547, va l'être aussi, de sa politique néfaste.

Comme lui, il oubliera la Vocation de la France et son titre de Fils aîné de l'Eglise, pour s'allier avec les protestants et le Grand Turc, contre Charles-Quint et tirer de ces alliances contre nature, les résultats négatifs qui en sont la nécessaire conséquence.

Sans doute, il conquerra brillamment sur son adversaire, les Trois Evêchés : Metz, Toul et Verdun (1552).

Sans doute, son lieutenant François de Guise s'immortalisera dans la glorieuse défense de Metz, où avec dix mille hommes il repoussera soixante mille impériaux!

Le siège durera 65 jours! Charles-Quint tirera 11.000 coups de canon! mais il y perdra 30.000 hommes et devra lever le siège! (1^{er} janvier 1553.)

Sans doute, le même François de Guise lui infligera la défaite de Renty (1554) et obligera l'Empereur, vieilli avant l'âge, à abdiquer ses deux couronnes impériale et royale, l'une, celle d'Espagne, sur la tête de son fils Philippe II (25 octobre 1555-16 janvier 1556), l'autre, celle du Saint-Empire, sur celle de son frère Ferdinand d'Autriche (27 août 1556).

Tous ces succès n'empêcheront pas, l'année suivante à pareil jour (27 août 1557), le désastre de Saint-Quentin; la ville est enlevée par les 50.000 espagnols du duc de Savoie, dans le carnage de l'armée de Montmorency et de l'amiral de Coligny : 4.000 morts, dont le duc d'Enghien, le héros de Cérisoles; prisonniers : le connétable, l'amiral et le maréchal de Saint-André; Ham, Noyon, Chaulny, tombées au pouvoir de l'ennemi.

Sans doute encore, Guise arrivera à temps d'Italie, pour atténuer le désastre par la prise de Calais (1558), la seule ville de France conservée par les Anglais, depuis Jeanne d'Arc! La Reine d'Angleterre, Marie Tudor, en mourra de chagrin, la même année! (1)

Mais cette conquête, la seule vraiment pure et glorieuse de tout le règne, mais tout ce sang versé pour la victoire ou la défaite, n'aboutiront, en définitive, qu'à l'humiliant traité de Cateau-Cambrésis (juin 1559), par lequel le Roi, pour conserver Calais et les Trois Evêchés, devra **abandonner 189 villes ou châteaux fortifiés au-delà des Alpes ou dans les Pays-Bas et tous ses droits en Italie!**

(1) « Si l'on m'ouvrait le cœur, dit-elle en mourant, on y trouverait gravé le nom de Calais. »

C'est une véritable abdication!

Et le Roi a le triste courage de la sceller par les mariages de sa fille Elisabeth, avec Philippe II veuf de Marie Tudor, et de sa sœur Marguerite, avec le vainqueur de Saint-Quentin, Philibert-Emmanuel de Savoie!

Et c'est au cours des fêtes données à l'occasion de ces mariages, qu'il va mourir lui-même dans un tournoi (10 juillet 1559), dans la force de l'âge, 42 ans! livrant la France à un enfant de seize ans, François II et à la Reine mère, Catherine de Médicis.

CHAPITRE LXX

François II (Catherine de Médicis)

Catherine de Médicis!

Arrêtons-nous un instant devant ce nom infâme!

Elle était compatriote et contemporaine de Machiavel; tous deux sont nés à Florence; elle avait onze ans, quand il y est mort en 1530, à 61 ans.

Mariée le 20 octobre 1533, à 14 ans, au futur Henri II qui en avait 15, elle lui donna 10 enfants, dont 4 fils.

Trois vont lui succéder : François II, Charles IX et Henri III. Et la dynastie de François I^{er} va s'éteindre avec le dernier.

Pour François I^{er}, comme pour Philippe-le-Bel, la malédiction de saint Remi va se réaliser : « *Que ses jours soient abrégés, qu'un autre reçoive sa couronne!* »

I. CATHERINE DE MÉDICIS ET ISABEAU DE BAVIÈRE

Vers cette malédiction finale la France est en marche.

Et c'est Catherine de Médicis qui va l'y conduire, par le chemin des « guerres de religion ».

Catherine de Médicis, ce fut l'Isabeau de Bavière de ce temps-là!

Entre les deux reines que de traits frappants de ressemblance!

Ni l'une ni l'autre n'est française, ni d'esprit, ni de cœur, ni de tempérament ! Ce sont des « métèques ».

Et leur arrivée au pouvoir, à toutes deux, est marquée par les mêmes fléaux : la guerre civile et la guerre étrangère.

Au temps d'Isabeau, il y avait le parti *français* et le parti de l'*étranger*, les Armagnacs et les Bourguignons !

Au temps de Catherine, il y a le parti *français* et le parti de l'*étranger*, les catholiques et les huguenots.

Sous la Bavaroise, le parti *français* avait la sympathie et l'aide de l'Ecosse et de l'Espagne ; le parti de l'étranger, celle de l'Angleterre.

Sous l'Italienne, les Catholiques français ont l'appui de la catholique Espagne ; les Huguenots, de la protestante Allemagne et de la protestante Angleterre.

Les Guises sont à la tête des catholiques ; les Bourbons, à la tête des huguenots.

Les Guises sont *catholiques* de race, de conviction et d'action.

Les Bourbons, catholiques de race et de conviction, sont protestants de fait et de circonstance, parce qu'ainsi l'exige la satisfaction de leurs ambitions politiques déçues.

Pour reconquérir le Pouvoir qui leur avait échappé, les Bourguignons s'étaient faits anglais contre les Armagnacs.

Pour le même motif, les Bourbons se font protestants contre les catholiques et les Guises.

Pour se maintenir au Pouvoir, Isabeau avait tour à tour flatté les Armagnacs et les Bourguignons et neutralisé les uns par les autres ! Finalement, elle fit massacrer les Armagnacs par les Bourguignons et livra la France à l'Angleterre !

Pour se maintenir au Pouvoir, Catherine flattera tour à tour les protestants et les catholiques, en ayant soin de balancer chaque victoire des catholiques, par un traité *avantageux pour les protestants* ; si bien que les protestants verront leurs places de sûreté s'augmenter avec leurs défaites et les catholiques, leur puissance s'amoinrir avec leurs victoires !

Finalement, après avoir fait massacrer les protestants par les Guises et les Guises par les protestants, elle finira par livrer la France catholique au chef des huguenots, Henri de Navarre !

La lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons dura, de l'assassinat du duc d'Orléans (1407) à la paix d'Arras (1435) 28 ans!

La lutte entre les catholiques et les huguenots durera de la conjuration d'Amboise (1560) à l'abjuration d'Henri IV (1593) 33 ans!

II. LE COMLOT PROTESTANT

Mais entre ces deux dates que de sang versé! Ce fut d'abord la répression sanglante de cette conjuration. On connaît le fait :

Le jeune François II, malade de la maladie dont il allait mourir dans quelques mois, se sentant incapable de porter tout seul le Pouvoir, le confia fort sagement aux mains vaillantes du héros de Metz et de Calais, François de Guise, oncle de sa femme Marie Stuart.

C'était un ardent catholique!

Quoi de plus juste? La France n'est-elle pas catholique depuis plus de mille ans? Ne s'appelle-t-elle pas « le saint royaume »? Son Roi n'est-il pas le « lieutenant de Jésus-Christ »? Le lieutenant de Jésus-Christ n'a-t-il pas raison de confier à un catholique éprouvé, comme Guise, le gouvernement d'un pays catholique, comme la France?

Mais le protestantisme, né d'hier, à l'étranger, d'un moine apostat et d'une religieuse défroquée, ne connaît en naissant qu'une chose : lui! lui chez lui, lui chez les autres! Lui en tout! Lui partout! Lui toujours!

Et il a décidé que le Pouvoir, en France, doit être à Lui, fraîchement débarqué d'Allemagne!

Et en exécution de cette décision, les huguenots comptent de s'emparer du Roi de vive force et de lui imposer, par les armes, Condé le huguenot, à la place de Guise le catholique.

Guise eut vent du complot. Il transféra la Cour, du château de Blois à celui d'Amboise, mieux fortifié et quand les conjurés se présentèrent *en armes*, ils furent reçus avec les honneurs dûs à leur rang!

La plupart, dont la Renaudie leur chef, périrent dans le com-

bat; d'autres, dans l'incendie des maisons qui les accueillirent; d'autres, dans l'exécution d'un jugement militaire.

Le complot fut noyé dans le sang!

Et le Parlement à qui les huguenots et les juifs n'avaient pas encore appris à séparer la France de ce qui lui tient au cœur, comme la peau tient aux os, de sa *Foi catholique* (1), décernèrent fort justement à Guise le titre de « *Conservateur de la Patrie!* »

Tel fut le point de départ des « guerres de Religion » : *La répression sévère, mais juste, d'un coup d'État huguenot, par le représentant officiel de la tradition dix fois séculaire de la France catholique.*

Le chancelier catholique Olivier, qui endossa la responsabilité de cette exécution nécessaire, en mourut de douleur!

III. LE GOUVERNEMENT PERSONNEL DE CATHERINE

Cette mort, pour Catherine, fut une bonne fortune! Son pouvoir sortit de là.

Par elle, le mécréant libérateur, Michel de L'Hôpital, succéda au catholique Olivier.

C'était une espèce de Ribot, ou de Méline moyenâgeux, chargé de tenir la balance égale entre la vérité et l'erreur, le bien et le mal, le juste et l'injuste, le fait et le droit, le voleur et le volé, sauf à faire pencher la balance du côté du voleur, si le volé reprenait l'avantage.

Il fut chargé, en un mot, au nom de la « tolérance », d'installer officiellement les protestants nouveaux-venus, dans les biens dix fois séculaires des catholiques dépouillés.

(1) Ce qu'expliquait fort bien M. Léon de Montesquiou, dans l'*Action française*, à une revue sillonniste sympathique aux protestants :

« Les intérêts de la religion catholique et les intérêts de la patrie française sont identiques. On ne peut travailler pour les uns, sans travailler pour les autres et jamais le Français ne se trouvera dans la douloureuse nécessité de devoir, entre les uns et les autres, choisir. Qu'il soit poussé par l'amour de la religion ou par l'amour de la patrie, il se trouvera amené à combattre ou à défendre exactement les mêmes choses. » (6 juin 1908).

Il fut fidèle à sa mission.

C'est par lui que Coligny, un des conspirateurs d'Amboise, essaya d'émouvoir le cœur du Roi, en faveur de ses « malheureux coreligionnaires », en obtint la convocation des Etats généraux à Orléans et l'admission des protestants à y faire valoir « leurs droits », *ces droits qu'ils n'avaient pas, mais qu'ils voulaient prendre!*

Les Etats devaient s'ouvrir le 10 décembre 1560!

François II s'y rendit, le 18 octobre. Quelques jours après y arrivaient les frères huguenots, Antoine de Navarre et Condé!

Condé! l'instigateur du complot d'Amboise, dont il devait être le bénéficiaire! Condé était là!... C'était bien de l'audace!

Le Roi le fait arrêter et le livre à une commission du parlement, qui le condamne à mort pour haute trahison!

Mais de L'Hôpital aussi est là : il refuse de signer la condamnation!

Quelques jours après, le Roi mourait, le 5 décembre et sauvait la vie au prince révolté!

CHAPITRE LXXI

Charles IX (Catherine de Medicis)

Le nouveau Roi, c'est Charles IX, frère du défunt, un enfant de dix ans. La vraie souveraine, c'est désormais sa mère et tutrice, Catherine de Médicis, qui se fait octroyer la régence par le Parlement!

C'est le crime installé au pouvoir! Mais c'est aussi le châtement!

Les catastrophes vont se précipiter!

C'est l'armée royale qui avait réprimé le complot huguenot d'Amboise.

« Cette armée, se dit Catherine, il faut la protéger contre ses propres entraînements! » Et elle lui donne pour chef le huguenot Antoine de Navarre, exactement comme aujourd'hui, à

l'armée française vendue par Dreyfus, on a donné récemment pour ministre un Picquart, et plus récemment un général Brun, complices de Dreyfus.

Mais alors les catholiques français étaient moins endurants qu'aujourd'hui !

A cette insolente provocation, répondit aussitôt la formation du triumvirat catholique Guise-Montmorency-Saint-André !

Catherine riposta par le colloque de Poissy (9 septembre 1591); comme pour dire aux catholiques : « Cette Foi qui vous tient tant au cœur ! cette Foi, pour vous indiscutable et indiscutée, je vais la livrer au discrédit le plus humiliant, celui de la discussion !

« Cette Foi, votre trésor, je vais la livrer en pâture aux chicanes de ses pires ennemis, les huguenots ! »

Tel fut le colloque de Poissy : une discussion théologique solennelle, devant la Cour, entre le cardinal de Lorraine, frère de Guise, et Théodore de Bèze !

Le résultat ne fut pas celui qu'attendait Catherine !

Bèze fut battu et Antoine de Bourbon, conquis au catholicisme !

Catherine se vengea par l'*édit de janvier* (1562), qui accordait quand même aux vaincus de Poissy, ce que la discussion n'avait pu leur donner : *la liberté de leur culte, en dehors des villes.*

Cette nouvelle provocation mit le feu aux poudres !

Antoine de Bourbon, pour prévenir l'éclat, appelle en hâte à Paris, Guise, alors dans ses terres de Joinville.

C'est sur le chemin de Joinville à Paris, à Vassy, que Guise rencontra la guerre ! (1^{er} mars 1562)

En vertu de l'*édit de janvier*, des protestants chantaient des psaumes dans une grange ! Ces chants exaspérèrent l'escorte catholique de Guise. Une querelle s'en suivit, que le duc voulut apaiser.

Malheureusement, une pierre lancée par un huguenot ! lui mit le visage en sang !

A cette vue, les catholiques dégainent ! C'est un vrai massacre : 60 huguenots tués, plus de 200 blessés, racontent les historiens.

I. LA GUERRE EST DÉCLARÉE!

Des deux côtés on crie « aux armes! » Chacun en appelle au Roi! Catherine, elle, *consulte son intérêt du moment* et se jette dans le parti catholique.

Aussitôt Orléans, Tours, Blois, Bourges, Lyon, Grenoble, etc. tombent aux mains de Condé, Châtillon, Croy, Rohan, La Rochefoucauld, Grammont, Soubise, Duras, etc., chefs du parti huguenot.

Condé s'allie à Elisabeth d'Angleterre et lui livre le Havre, avec promesse de l'échanger contre Calais, sitôt que la place sera conquise par les Anglais.

Les Guises s'allient avec l'Espagne et la Savoie.

La guerre n'a plus qu'à suivre son cours :

C'est, en 1562, le siège et la prise de Rouen, par le triumvirat catholique. Antoine de Bourbon y périt parmi les assiégeants, laissant un fils âgé de neuf ans (plus tard Henri IV).

C'est, la même année, 19 décembre, la victoire de Dreux remportée par Guise : 8.000 morts, tant protestants que catholiques, dont le triumvir maréchal Saint-André.

Condé, prisonnier de Guise, ayant partagé sa table et son lit (1), avoua qu'il n'avait pu fermer l'œil, à côté du duc qui dormait paisiblement.

Preuve péremptoire que, dans l'esprit de Guise, ce n'était pas une guerre de *personnes*, mais de *doctrine*, qu'il combattait vraiment pour sa Foi catholique, le héros qui n'oubliait pas, même parmi les fureurs du champ de bataille, les délicatesses de la charité envers son ennemi.

Le protestant Condé aurait-il pu en dire autant?...

C'est, deux mois après, le 18 février 1563, l'assassinat devant Orléans qu'il allait réduire, de ce même François de Guise, qui se montra en mourant, le généreux catholique qu'il avait été en combattant :

« Ta religion, dit-il à Poltrot de Méré son assassin, t'ordonne

(1) Partager le lit de son ennemi, était alors le signe suprême de la réconciliation.

de me tuer, moi qui ne t'ai point fait de mal; la mienne m'ordonne de te pardonner, à toi mon assassin. »

Ainsi périt, pour sa Foi, le glorieux vainqueur de Metz et de Calais!

Il avait arraché aux Anglais, la dernière parcelle de France, que n'avait pu conquérir Jeanne d'Arc!

Il meurt devant Orléans, la première place conquise par elle, sur les Anglais!

La France catholique pleure le héros, comme elle avait pleuré l'héroïne et la sainte!

Seule Catherine est dans la joie! La mort de Guise assure sa domination et lui permet d'enrichir aussitôt les vaincus, des dépouilles des vainqueurs; ce fut la *paix d'Amboise* (12 mars 1563) :

Des biens ecclésiastiques, meubles et immeubles, confisqués, paient aux protestants les pertes subies dans leurs défaites.

Par l'édit de janvier, ils ne pouvaient exercer leur culte que dans les campagnes : ils le peuvent maintenant, dans une ville par bailliage, soit 23 villes!

A la faveur de cette paix, les partis réconciliés s'unissent pour réparer le crime des huguenots : ils s'emparent du Havre, en huit jours de siège, sur les Anglais (28 juillet).

Seuls, Coligny et d'Andelot son frère, refusent de réparer la trahison!

Un mois après (17 août), le Roi était proclamé majeur, à 14 ans!

En fait, il restait sous la tutelle de sa mère, plus puissante que jamais.

Au bout de deux ans, elle se sent débordée par le parti huguenot, qu'elle a enfanté, nourri, fortifié avec tant de tendresse!

Il s'agit, maintenant, de le décapiter, sans plus de façon!

Elle s'entend, dans ce but, à Bayonne (juin 1565), avec son gendre Philippe II, roi d'Espagne et son lieutenant, le duc d'Albe, « la bête noire » des huguenots, aux Pays-Bas!

Coligny pressent le danger et demande à Charles IX les moyens d'y faire face, par l'octroi de nouveaux privilèges.

Le Roi lui répond, par le mot que Catherine de Médicis aurait dû lui dire, 4 ans plus tôt :

« Vous ne demandiez d'abord qu'un peu d'indulgence; aujourd'hui vous voulez être nos égaux; demain vous voudrez nous chasser du royaume! »

Ce fut la guerre!

Condé et Coligny essaient d'enlever Charles IX, au château de Monceaux. Catherine, avertie à temps, le conduit à Meaux, sous la protection des Suisses qui le ramènent à Paris.

Alors Condé et Coligny s'avancent sur Paris.

Le vieux Montmorency (80 ans!) les rejoint dans la plaine des Vertus et leur inflige la sanglante défaite d'Aubervilliers!

Enseveli dans son triomphe! (10 novembre 1567)

— « Les catholiques sont victorieux, se dit la mégère, alors vite une paix favorable aux protestants! »

Ce fut la paix de Lonjumeau (23 mars 1568), qui les confirme dans tous leurs privilèges!

Cette paix dure dix mois (1).

Catherine juge de nouveau les huguenots menaçants *pour elle*; elle se résout, cette fois, à faire arrêter Condé et Coligny.

Mais ceux-ci, avertis à temps, fuient à la Rochelle, où ils se fortifient!

A la Rochelle accourent, Jeanne d'Albret, son fils Henri de Navarre et les principaux chefs huguenots!

A la Rochelle arrivent, par mer, les secours de la fanatique Elisabeth d'Angleterre et du luthérien Guillaume d'Orange.

La Rochelle, c'est la citadelle des huguenots! que Catherine vienne les y chercher! Forts de ces appuis, ils s'emparent de la Saintonge, de l'Angoumois et du Poitou!

Catherine envoie contre eux son fils préféré, Henri d'Anjou, 17 ans, frère cadet du Roi (le futur Henri III), sous la conduite de Tavannes qui les écrase à Jarnac (13 mars 1569).

Condé blessé, continue de se battre, lorsque Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, lui casse la tête d'un coup de pistolet. Le parti est décapité!

(1) L'esprit français qui ne perd jamais ses droits la baptisa : la paix *boiteuse* et *mal assise*, du nom des signataires, Biron le boîteux pour les protestants et Malassis, maître des requêtes, pour la Reine.

Les huguenots, un instant consternés, se ressaisissent!

Ne leur reste-t-il pas Coligny?

Et Jeanne d'Albret ne vient-elle pas de leur amener leur nouveau chef, son fils, Henri de Béarn?

Ils le proclament, en effet, *Chef du parti!* Il a seize ans!

La guerre continue de plus belle!

Coligny remporte un léger succès à La Roche-Abeille, en Limousin (24 juin 1569); mais il est battu à plates coutures devant Poitiers, par Henri de Guise le digne fils du héros de Metz et de Calais, et à Moncontour (Vienne), par le duc d'Anjou (3 octobre 1569), qui s'empare encore de Saint-Jean-d'Angély.

II. LA HONTEUSE PAIX DE SAINT-GERMAIN!

OU EST L'ÉPÉE DE JEANNE D'ARC?

« *Et toi aussi, mon fils!* » pensa Catherine; assez de triomphes catholiques comme cela! Au tour des protestants! »

Et elle inflige aux catholiques la honteuse paix de saint Germain (8 août 1570).

— Amnistie générale et complète aux protestants.

— Culte public, non plus seulement dans les campagnes et 23 villes, mais dans 50 villes (deux par province au lieu d'une)!...

— L'accès aux emplois publics.

— Quatre places de sûreté : **La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité**; ils n'en avaient jamais eu jusque là.

C'est, depuis Clovis, la *première reconnaissance officielle* des « droits de l'hérésie », dans le royaume fondé par Dieu pour extirper l'hérésie!

C'est le protestantisme *allemand*, né d'hier, sur le pied du catholicisme, qui nourrit la France depuis mille ans!

C'est le royaume huguenot officiellement constitué, en France, contre le « saint royaume de France »!

Où est Clovis?... Où est Charles Martel?... Où est Charlemagne?... Où est saint Louis?... Où est Jeanne d'Arc?...

Où est « l'Épée de Dieu » avec son splendide éclair?...

Hélas ! nous n'avons devant nous que la quenouille incendiaire d'une mégère italienne !

Et avec quel art infernal, elle promène en tous sens sa quenouille en feu !

Grâce à elle tout le pays flambe ! Et quand l'incendie s'éteint sur un point, vite elle court le rallumer sur un autre !

Voilà donc la France partagée en deux camps.

Pour couronner son triomphe, il ne reste plus à la mégère qu'à les jeter l'un sur l'autre, dans un combat suprême, où elle aura la joie de les voir s'entre-dévorer !

Et c'est ce qu'elle va faire !

III. LA SAINT-BARTHÉLEMY

La paix de Saint-Germain était un piège !

Il s'agissait, à la faveur de cette paix, d'attirer en masse les protestants à Paris, pour en finir avec eux d'un seul coup !

Elle venait justement, l'innocente créature, de leur montrer que « le ciel n'est pas plus pur que le fond de son cœur », en donnant sa fille Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, en mariage au Roi des huguenots, Henri de Navarre ! (18 août 1572).

Les noces viennent de se célébrer au Louvre même !

Coligny y était ! Coligny, le défiant Coligny, qu'elle avait eu tant de mal à tirer de sa citadelle de la Rochelle ! Mais elle lui avait fait entrevoir la possibilité d'une « croisade » *protestante*, dans les Pays-Bas, contre « l'intolérant » Philippe II.

Il se laissa gagner !

Le voilà donc à Paris, accueilli par Charles IX, comme un père !

Mais tant de tendresse inspire de l'inquiétude à la mégère !

Elle qui applaudit à l'assassinat de Guise par le huguenot Pollrot de Méré, fait appel aujourd'hui à la vengeance du fils de Guise, contre le huguenot Coligny.

Le 22 août, comme il se rendait du Louvre à son hôtel de Ponthieu, Coligny fut blessé d'un coup d'arquebuse, par le florentin Tosinghi !

Charles IX jouait à la paume dans la cour du Louvre ! Aussitôt prévenu, il laissa éclater sa colère contre Guise : « *Mon père, dit-il à Coligny en l'embrassant, vous avez la plaie et moi la douleur. Mais je renie mon salut, que j'en ferai une vengeance si horrible, que jamais la mémoire ne s'en perdra !* »

Il ne soupçonnait pas à ce moment-là, ce que l'enquête allait établir : *la complicité directe de sa mère.*

Les 8.000 protestants de Paris sont en effervescence ! Certains proposent d'égorger Guise, Catherine de Médicis et le duc d'Anjou, en présence du Roi !

Catherine affolée les prévient ! Elle va trouver Charles IX et lui persuade qu'il faut en finir avec ceux qui ont tant de fois attenté à sa vie et à sa liberté !

Elle lui rappelle la tentative d'Amboise, contre son frère François II (1560), la tentative de Meaux, contre lui-même (1567).

« Souvenez-vous, ajoute-t-elle, que leur projet non déguisé est de supprimer la royauté, d'établir la République (1) avec Genève pour capitale !

« Que ce qu'ils n'ont pu faire alors, ils vont le réaliser aujourd'hui ! Qu'ils vont avoir raison du Roi, si le Roi n'a raison d'eux !

— « *Tuez-les donc tous alors, dit cet enfant terrible de 23 ans, et qu'il n'en reste pas un pour me le reprocher !* »

Catherine ne demandait pas autre chose !

C'était le 23 août !

Le 24, à une heure du matin, le tocsin sonne, à Saint-Germain l'Auxerrois (2), la Saint-Barthélemy !

Des milliers d'hommes armés, portant au chapeau une croix blanche, se répandent dans la ville, sous la conduite de Guise et de Charron, prévôt des marchands.

(1) Et c'était vrai. La mégère ici avait raison.

Ce qui explique que les protestants soient les plus fermes soutiens de la République. Ce régime est le corollaire obligé de la doctrine de Luther et de Calvin.

(2) Saint-Germain-l'Auxerrois est l'église paroissiale du Louvre, donc de la Cour.

On force les portes des calvinistes et on massacre tout ce qui se présente. Coligny, à deux pas du Louvre, tombe le premier sous les coups du bohémien Charles Dianowitz, qui jette son cadavre par la fenêtre, aux pieds de Guise qui attend dans la cour (1).

Henri de Navarre lui-même, beau-frère du Roi depuis trois jours, et son cousin, le prince de Condé, ne se sauvent que par une feinte abjuration.

La Rochefoucauld, qui a passé la soirée à jouer avec Charles IX, est tué au Louvre même, dans une chambre voisine de celle du Roi, en vertu de l'ordre royal.

Et en même temps, des courriers se répandent dans toutes les provinces, porter cet ordre, qui heureusement ne s'exécuta point comme à Paris, sous les yeux de Catherine !

L'Histoire a gardé les noms de ceux, gouverneurs, magistrats, commandants militaires — et ce fut le grand nombre ! — qui refusèrent carrément d'obéir.

En voici quelques-uns : Bertrand de Simiane (Dauphiné); Saint-Hérem (Auvergne); La Guiche (Mâconnais); Chabot-Charny (Bourgogne); le comte de Tende (Provence); Villars (Nîmes); maréchal de Matignon (Alençon); Bouillé (Bretagne); Hennuyer, évêque de Lisieux; tous les Montmorency (dans leurs domaines et où ils avaient le commandement).

A Lyon, l'archevêque fut moins heureux : il abrita les protestants dans son palais, qui fut envahi; ils furent massacrés !

Le gouverneur de Bayonne, vicomte d'Orthez, fit à Charles IX cette magnifique réponse :

« Sire ! j'ai communiqué les ordres de votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la garnison. Je n'ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau ! »

Quel fut le nombre des victimes ?

Il varie avec l'intérêt des historiens. Mézerai, presque un contemporain, dans son *Histoire de France*, « d'une grande valeur pour l'époque » dit la critique moderne, évalue le

(1) A l'endroit même de sa statue, en face du Louvre, derrière le temple de l'Oratoire, séparée, par une grille, des arcades de la rue de Rivoli.

nombre total des victimes à 4.000. C'est déjà un chiffre ! Mais qu'est-ce par rapport aux victimes de 93 ? Une goutte dans l'Océan !

En tous cas, ils ne furent pas tous égorgés, puisque, au lendemain du massacre, ils purent organiser dans leurs places de sûreté, la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité, une armée de revanche, qui tint en échec l'armée royale !

Le duc d'Anjou investit la Rochelle ; mais il dut se retirer en lui laissant, ainsi qu'à Montauban, Montpellier et Nîmes, la liberté du culte (1573), heureux de voiler son insuccès, d'un motif honorable : l'occupation du trône de Pologne, où il était appelé !

De la Saint-Barthélemy naquit le parti des « Malcontens », avec le jeune duc d'Alençon, frère du Roi 19 ans, Henri de Navarre, le prince de Condé, les Montmorency, etc.

Il s'agissait de mettre la France à l'abri des coups de force de Catherine !

Elle éventra le complot et le fit payer cher à ses auteurs : d'Alençon et le roi de Navarre furent gardés à vue ! Condé et Montmorency, envoyés à la Bastille ! la Môle et Coconas, à l'échafaud ! (30 avril 1574).

IV. LA MORT DE CHARLES IX

Cependant Charles IX, dévoré de fièvre et de remords, depuis la Saint-Barthélemy, dut s'aliter à Vincennes !

Une sueur de sang inondait son lit. Sa pieuse femme Elisabeth d'Autriche, un modèle de vertu au milieu d'une cour corrompue, l'aidait à souffrir en expiation de son crime.

La veille de sa mort, sa nourrice huguenote, qu'il aimait beaucoup, l'entendit s'écrier :

« Ah ! que de sang ! et que de meurtres ! Ah ! que j'ai suivi un méchant conseil ! O mon Dieu, pardonnez-moi et me faites miséricorde ! »

Il mourut dans ces sentiments, le 30 mai 1574, le même jour que Jeanne d'Arc !

Son malheur fut d'avoir suivi les inspirations d'une Catherine qui n'avait rien de commun avec celle qui inspira la Pucelle!

CHAPITRE LXXII

Henri III

Malheureusement, lui mort, l'inspiratrice demeure, pour nous faire achever l'expiation, décidément bien longue, de la politique antichrétienne de François I^{er}.

Voici Henri III! C'est le duc d'Anjou, frère de Charles IX, qui accourt de Pologne, s'asseoir sur le trône de France!

— Vient-il réparer nos malheurs?

— Impossible! Catherine est là.

Le héros de Jarnac et de Moncontour, déshabitué de la victoire, lui préfère les viles jouissances de la débauche et abandonne la France à son « fléau », Catherine de Médicis.

Les protestants en profitent pour se révolter sur toute la ligne; Montbrun et Lesdiguières, dans le Dauphiné; Condé, dans la Champagne, où il commande les reîtres huguenots, recrutés en Allemagne.

Aux reîtres, Guise inflige la sanglante défaite de Dormans, près Château-Thierry (11 octobre 1575); il y conquiert le glorieux surnom de *Balafré*!

Mais Henri de Navarre lève une nouvelle armée, au-delà de la Loire! La guerre n'est pas près de finir!

I. UN ROI VIVEUR

Tout ce cliquetis d'armes ne dit rien de bon au jeune viveur, incapable de tenir « l'Épée de Dieu », qui se dit roi de France!

Sans énergie pour faire la guerre, il en a assez pour nous imposer, sous l'inspiration de sa mère, une paix honteuse parmi les honteuses! la paix de *Beaulieu-lès-Loches*! (1576).

Les protestants sont partout vaincus, mais la Saint-Barthélemy leur tient lieu de victoire, de toutes les victoires!

A cause d'elles, ils obtiennent ces privilèges exorbitants :

1^o *Le libre exercice de leur culte*, non pas dans une ou deux villes par province, comme précédemment, mais **partout**, *excepté à Paris*.

2^o *L'admission à tous les emplois publics* et des **Chambres mi-parties**; c'est-à-dire qu'ils auront, non seulement leurs temples (volés aux catholiques), mais encore *leurs juges*. *Dans tous les parlements, où sera jugée une cause protestante, les juges, par moitié, seront protestants*.

3^o **Neuf** places de sûreté au lieu de quatre.

Savoir : *La Rochelle, Montauban, Cognac, la Charité*, qu'ils avaient; plus : *Saint-Jean d'Angély, Saumur, Niort, Nîmes, Mézières*, qu'ils viennent d'obtenir.

4^o Le duc d'Anjou (ancien duc d'Alençon), passé à la Réforme, nommé gouverneur de la *Touraine*, du *Berry* et de l'*Anjou*; Henri de Navarre roi des Huguenots, gouverneur de la *Guyenne*; son lieutenant et cousin, Condé, de la *Picardie*.

Quant aux reîtres allemands, Henri III achète à prix d'argent leur départ, comme autrefois (885) Charles le Gros celui des Normands, devant Paris!

Pour être complet, il ne lui manque plus que de livrer la France catholique, non plus, cette fois, au roi d'Angleterre, mais au roi des huguenots, par un nouveau traité de Troyes!

Patience! cela va venir!

II. LA LIGUE OU L'ÉPÉE DE JEANNE D'ARC!

Pour l'instant, le *parti de l'étranger* occupe, avec les huguenots, cinq provinces et près de cent villes de France!

Les Anglais en avaient-ils beaucoup plus au temps de Jeanne d'Arc?

Hélas! et Jeanne d'Arc n'est plus là! Mais son esprit, heureusement, plane encore sur le « saint royaume ».

Et cet esprit, pour le sauver une fois de plus, va s'incarner dans la « sainte Ligue »!

A la vue de tant d'ignominies accumulées, signées sans

vergogne par un indigne roi, une sainte colère éclate au camp des catholiques!

« *Puisque le Roi de France n'a cure de son devoir, c'est nous, disent-ils, qui allons remplir le devoir du Roi de France!* »

Et ils font comme ils disent!

Le seigneur d'Humières commence par refuser à Condé, nouveau gouverneur de la Picardie, la place de Péronne, où il veut installer son gouvernement!

Tous les magistrats de Péronne, toute la noblesse de Picardie, se rallient à d'Humières!

La Ligue était constituée! (1576).

Les ligueurs s'engageaient *par serment* :

1° **A maintenir la double et inséparable unité catholique et monarchique du « saint royaume de France »**(1), telle qu'elle fut fondée miraculeusement au baptistère de Reims, par saint Remi, telle qu'elle y fut restaurée miraculeusement par Jeanne d'Arc, telle qu'elle est inscrite dans la loi salique!

2° **A faire, dans ce but, le sacrifice de leurs biens et de leur vie; à défendre jusqu'à la mort, les ligueurs assermentés, à poursuivre jusqu'à la mort, leurs ennemis.**

Ne dirait-on pas le programme de l'*Action française*?

En somme, les seigneurs disaient aux *huguenots* (*confédérés*, en allemand) le mot de Jeanne d'Arc aux Anglais :

— « *De quel droit, vous qui venez d'Allemagne, voulez-vous rompre l'unité religieuse, dix fois séculaire, de ce pays?* »

« *En nom Dieu! Allez vous-en dans votre pays, ou je vous fais tous occire!* » (2)

Comme la Ligue a l'esprit de Jeanne d'Arc, quoi d'étonnant qu'elle en ait le langage?

Et ce franc langage plut en France! La Ligue fit la trainée de poudre.

En quelques années, elle ralliait une bonne moitié du

(1) Catholique à sa base; monarchique à son sommet.

(2) Aux Bourguignons, qui étaient *français*, elle disait : « *Soumettez-vous au gentil roy de France, ou je vous fais tous occire.* »

Pays, soit 160 villes, dont Paris, Lyon, Marseille, sur 360 ! Les huguenots et le Roi se partageaient le reste.

III. GUISE LE BALAFRÉ, CHEF DE LA LIGUE !

A la Ligue, maintenant, il faut un Chef!

François de Guise n'est-il pas tout désigné?

Son père, le héros de Calais, n'a-t-il pas couronné l'œuvre de Jeanne d'Arc? N'est-il pas mort pour sa Foi devant la première ville conquise par Jeanne d'Arc? Lui-même, n'est-il pas le héros de Poitiers et de Dormans?

Oui, le fils est digne du père!

Et d'un bout de la France à l'autre, on acclame comme Chef de la Ligue : *Guise le Balafré!* (1)

Cependant le roi s'alarme de la situation! trop tard pour y remédier!

Aux Etats généraux de Blois, convoqués dans ce but, où il se proclame Chef de la Ligue, il ne réussit pas à recouvrer la confiance des catholiques.

Mais il s'aliène les protestants, qui reprennent les armes, en pure perte, du reste, comme toujours, puisqu'ils se font battre à la *Charité* et à *Issoire* par le duc d'Anjou, à *Rochefort* par Mayenne frère de Guise, à *Pézenas* par Damville (2) et Joyeuse.

Henri III, jaloux de tant de victoires, remportées sans lui, s'empresse d'y mettre fin par l'*Edit de Bergerac* (1577), qui met le baume sur les blessures des vaincus. Il leur rend quelques villes.

Signalons pour mémoire, la courte guerre d'intérêts privés, marquée par la victoire d'Henri de Béarn à Cahors; des catholiques, à Moncrabeau et à la Fère. Il s'agissait, pour le Roi de Navarre, d'obtenir le Quercy et l'Agénois, dot de sa femme

(1) Il eut tort de tremper dans la Saint-Barthélemy; la grande coupable fut Catherine, qui eut l'impudence d'exploiter la douleur d'un fils, qui rêvait de venger la mort de son père.

(2) Le fils du vieux Montmorency enseveli dans son triomphe d'Aubervilliers, le 10 novembre 1567.

Marguerite de Valois. La paix de Fleix, novembre 1580, lui donne satisfaction.

Mais voici venir le gros événement qui va consacrer l'importance décisive de la Ligue.

IV. HENRI DE NAVARRE EXCLU DU TRÔNE

Nous sommes en 1584.

Henri III, 38 ans, est sans enfant. Sans enfant également, l'héritier présomptif, son unique frère, le duc d'Anjou, 29 ans.

Or, cet héritier meurt, cette année même, à Château-Thierry.

Des sept enfants de François I^{er}, des 10 enfants de son fils Henri II, Henri III, c'est tout ce qui reste, pour le trône, de la dynastie des Valois!

Et lui-même va bientôt mourir tragiquement!

« *Que ses jours soient abrégés, qu'un autre reçoive sa couronne!* » a dit saint Remi.

Pour l'instant, la mort du duc d'Anjou (1584), fait du roi de Navarre, le *Premier prince du sang*, l'héritier présomptif de la couronne.

Mais la *Loi salique*, comme saint Remi, exclut du trône un prince hérétique.

Voit-on d'ici un huguenot sur le trône de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis!...

Non! c'est impossible.

Or, Henri de Navarre n'est pas seulement hérétique, huguenot, il est le chef des hérétiques, le roi des huguenots et comme tel, va être excommunié demain, par le Pape Sixte-Quint.

Que va faire la Ligue?

Ce qu'eût fait Jeanne d'Arc, en la circonstance, ce qu'elle a fait contre l'Anglais : combattre l'usurpateur jusqu'à la mort!

A ses yeux, le roi de Navarre ne compte pas, il n'existe pas. Elle passe au suivant, dans l'ordre de primogéniture et il se trouve que l'héritier présomptif est le cardinal de Bourbon, oncle d'Henri de Navarre.

Guise le proclame Premier prince du sang et par traité passé chez lui, dans son château de Joinville, le 2 février 1585, avec le roi d'Espagne Philippe II, tous deux s'engagent à donner la couronne de France, au cardinal de Bourbon, à la mort d'Henri III.

Le mois suivant, l'héritier présomptif, dans un manifeste aux catholiques français, leur recommandait le maintien à tout prix de la religion catholique sur le trône de France.

V. SUPPRESSION DU CULTE PROTESTANT

Henri III affolé, s'empresse d'accorder à la Ligue, ce qu'il la voit décidée à obtenir sans lui : la suppression du culte protestant, signée au *Traité de Nemours* (7 juillet 1585).

Henri de Navarre veut déchirer le traité à coups d'épée!

C'est la guerre dite des *Trois Henri*. Henri III et Henri de Guise, côté catholique; Henri de Navarre, côté huguenot.

Henri III est battu par Henri de Navarre, dans son lieutenant Joyeuse, qui tombe à Coutras, avec 400 gentilshommes et 3.000 soldats (20 oct. 1587).

Mais en même temps, Henri de Guise couche 20.000 reîtres sur les champs de bataille de Vimory et d'Auneau!

VI. « VIVE GUISE, LE NOUVEAU MACCHABÉE! »

Le violent contraste entre ce désastre et cette victoire déchaîne, en faveur de Guise, l'enthousiasme populaire qui acclame « le nouveau Macchabée! »

Henri III prend ce titre, pour une injure personnelle et défend à Guise l'entrée de Paris.

De quel droit? du *vaincu*, sans doute?

Guise n'en tient pas compte et se présente à la porte Saint-Denys, escorté de sept cavaliers seulement!

A sa vue, l'enthousiasme devient du délire! on lui jette des fleurs, on baise ses vêtements, aux cris mille fois répétés de « *Vive Guise! Vive le nouveau Macchabée! Vive la Ligue!* » (9 mai 1588).

Ceci, sous les yeux du Roi, qui boit à longs traits le calice de honte, infligé par cette ovation, à sa propre lâcheté!

Contre le torrent populaire, il se sent perdu et fait entrer des troupes dans Paris.

Alors, le peuple se tourne directement contre lui, il désarme les Suisses et dresse des barricades, à cinquante pas du Louvre, dont il va faire le siège.

Henri III n'a plus qu'une ressource, s'évader de Paris, où Guise reste seul maître! s'enfuir à Chartres!

Les historiens huguenots, juifs ou métèques, avec leur bonne foi habituelle, ont accusé Guise de vouloir s'emparer du trône.

S'il l'avait voulu, qui pouvait l'en empêcher à ce moment?

Rien, si ce n'est sa parfaite probité politique, qui l'obligeait à respecter, dans le cardinal de Bourbon, les droits sacrés de la Loi salique!

Il se contenta d'obtenir du Roi : 1° la lieutenance générale du Royaume; 2° l'*Edit de réunion*, qui amnistiait les catholiques de la journée des barricades et imposait à Henri III la lutte contre les huguenots; 3° la convocation des Etats généraux.

Ces Etats s'ouvrirent à Blois, le 16 octobre 1588.

Les Ligueurs, par leur nombre et leur audace, en eurent vite la direction effective.

Rien ne se faisait, que sous l'inspiration de Guise!

Le Roi et ses partisans crurent l'occasion favorable de se défaire de lui.

VII. HENRI III FAIT ASSASSINER GUISE

Mais pour cela, il faut ruser, prodiguer à l'ennemi de fausses marques de bienveillance, pour l'attirer au piège.

Vainement [les catholiques avertissent Guise du danger, il n'en croit rien : « *Le roi ne l'a-t-il pas assuré de son amitié?* »

Le 23 décembre, le roi le fait mander en son cabinet!

Et quand il en sort, il tombe sous le poignard des assassins!!!...

Henri III a le cynique courage de venir contempler sa victime : « *Qu'il est grand, dit-il, il est encore plus grand mort que vivant!* »

Son corps est brûlé et ses cendres, jetées à la Loire! (23 décembre 1588).

Le lendemain, son frère, le cardinal de Guise, retenu prisonnier, est tué à coups de hallebarde!

Le coup fait, Henri III vient tranquillement dire à sa mère : « *Le roi de Paris est mort et je suis redevenu roi de France!* »

A quoi la vieille praticienne de l'assassinat répond sur le même ton de tranquille insouciance :

« *Dieu veuille que vous ne soyez pas bientôt Roi de rien du tout ; c'est bien coupé, mais il faut cuire!* »

Quoi d'étonnant qu'elle ait fait de ses enfants, non dénués de sentiments élevés, de vulgaires assassins!...

Elle mourait elle-même, *quelques jours après*, et fut ensevelie dans le mépris général.

« Elle n'eut pas plus tôt rendu le dernier soupir, dit l'Estoile dans son journal, qu'on n'en fit pas plus de compte que d'une chèvre morte! »

VIII. HENRI III DÉCHU DU TRÔNE — CHARLES X ACCLAMÉ!

Ces assassinats perdirent Henri III.

Le Pape Sixte-Quint l'excommunia!

La Sorbonne, en séance solennelle de 70 docteurs, le déclara déchu du trône!

Le Parlement commença l'instruction d'un procès contre Henri de Valois « *ci-devant Roi de France et de Pologne* ». La Ligue qui n'a pas voulu du protestant excommunié, Henri de Navarre, ne veut pas d'avantage de l'assassin excommunié, Henri III.

Elle acclame Roi, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon et nomme lieutenant général du royaume, le duc de Mayenne, frère des Guises assassinés!

IX. HENRI III SE JETTE DANS LES BRAS D'HENRI DE NAVARRE

Henri III, abandonné de tous, enferme dans la citadelle protestante de Fontenay-le-Comte, le cardinal de Bourbon,

roi de la Ligue et se jette dans les bras d'Henri de Navarre, à Plessis-lès-Tours (30 avril 1589).

Les deux excommuniés marchent sur Paris.

Ils s'emparent de Poissy, de Pontoise, les voilà sous les murs de la capitale, avec 40.000 hommes de troupes, royales ou huguenotes.

Le quartier général est à Saint-Cloud.

L'assaut de la ville est pour le 2 août.

X. L'ASSASSINAT D'HENRI III

La veille, au soir, se présente au quartier général, un moine jacobin de 22 ans.

Il arrive de Paris; il a d'importantes missives à remettre à Henri III.

Il est introduit et remet les plis cachetés.

Pendant que le Roi s'absorbe dans sa lecture; le moine tire de sous sa robe un poignard, qu'il lui plonge dans le ventre jusqu'à la garde!....

« *A l'assassin! à l'assassin!* » crie le roi en tombant!

La garde accourt et l'assassin tombe lui-même, percé de coups, à côté de sa victime! (1^{er} août 1589.)

Juste châtement d'un fanatisme, que n'a jamais autorisé la religion, moins encore, la pratique des conseils évangéliques!

Quoi qu'il en soit, Henri III est mort!

C'est la fin des Valois, qui ont occupé le trône 261 ans!

Triste fin d'une dynastie, que Dieu sauva miraculeusement, il y a 160 ans, par Jeanne d'Arc! (1)

Pourquoi Dieu, qui sauva alors la France et la dynastie, perd-t-il aujourd'hui la dynastie, en sauvant la France?

Pour cette raison très simple, qu'alors la France et la

(1) Le Traité de Troyes (21 mai 1420), qui sanctionnait la fin de la France et des Valois, était approuvé, signé, enregistré des représentants officiels de la France et de l'Angleterre.

Il n'y manquait que la signature de Dieu!

Au lieu d'une signature, Dieu envoya une épée pour l'anéantir! Ce fut Jeanne d'Arc.

dynastie (1), coupables du même crime envers la Papauté, venaient de l'expié dans la guerre de *Cent ans* et criaient vers Dieu miséricorde! tandis qu'aujourd'hui, c'est la dynastie *seule* qui est infidèle, depuis François I^{er}, et nullement repentante; donc *seule* digne de châtement.

Voilà comment alors, Il sauva la France et la dynastie par Jeanne d'Arc! comment aujourd'hui, Il sépare l'une de l'autre, abandonne la dynastie infidèle à son malheureux sort et sauve la France fidèle, par *la Ligue!*

La *Ligue*, qui ne permettra pas au souffle impur de l'hérésie, de souiller le trône du « saint royaume de France »!...

CHAPITRE LXXIII

Henri IV

Les Valois disparus, voici les Bourbons!

« Le Roy est mort, vive le Roy! » crient ensemble catholiques et huguenots!

Mais il s'en faut, que l'unisson des voix symbolise l'union des cœurs! et que le même cri vise le même Roi!

Le « Roy » acclamé des huguenots, c'est Henri IV.

Le « Roy » acclamé des catholiques, c'est Charles X, cardinal de Bourbon, l'actuel prisonnier des huguenots, à Fontenay-le-Comte!

Ils frappent des monnaies à son effigie et rendent la justice en son nom.

Qui l'emportera, de l'oncle ou du neveu, de Charles X ou d'Henri IV?

Il y a, dès à présent, une chose de sûre, c'est que jamais

(1) Les Valois, successeurs des Capétiens directs, n'avaient point souffleté le Pape, comme Philippe le Bel, mais ils acceptèrent « la captivité de Babylone », imposée aux Papes par Philippe le Bel, qui les força à résider à Avignon (1309-1377). De plus, en 1378, Charles V favorisa le Pape schismatique d'Avignon.

Henri IV ne sera roi de France, tant qu'il sera huguenot et surtout Roi des huguenots !

Quoi ! un chef d'hérésie sur le trône de saint Louis !...

L'épée de sainte Catherine de Fierbois en eut frémi, dans le fourreau de Jeanne d'Arc !

Faut-il s'étonner, si elle en frémit dans les mains de la Ligue !

« Non ! jamais en France le huguenot ne régnera ! »

Il essaiera, mais en vain, de forcer la consigne ! C'est en vain qu'il usera son temps, son argent, sa peine, ses hommes, des trésors d'habileté, de patience, d'audace, d'héroïsme, quatre ans durant !

Il aura beau culbuter à Arques (15-27 septembre), avec 6.000 braves, les 25.000 hommes de Mayenne et, avec des renforts anglais, venir investir Paris ! Il devra abandonner l'entreprise !

En vain, qu'à Ivry, six mois après (14 mars 1590), ses 10.000 guerriers lui fraieront, à la pointe de l'épée, à travers les débris des 17.000 hommes de Mayenne en déroute, le chemin de Paris, pour un nouveau siège ! (8 mai 1590).

I. LE SIÈGE DE PARIS

Et quel siège !

Les Parisiens réduits à manger les chevaux, les chiens, les chats, les rats d'égoût, comme en 1870, mais avec cette différence que ce ne sera pas un siège de 4 mois et demi, terminé par la capitulation des assiégés, mais un siège de huit mois (8 mai-30 janvier), couronné par la capitulation... des assiégeants !...

Les Parisiens crieront : « *La mort plutôt qu'un roi huguenot !* »

Et la mort viendra, semant la ville de 30.000 cadavres, dont la putréfaction en plein air ajoutera à l'horreur du siège !

Mais Paris ne se rendra pas !

C'est en vain, qu'à *la journée des Jarines* (30 janvier 1591), des officiers déguisés en marchands de blé, tenteront de se faire ouvrir par surprise la porte Saint-Denys (1) ; les assié-

(1) Il s'agissait de maintenir la porte ouverte, en ligotant les gardes.

gés éventeront le piège et le Béarnais n'entrera pas à Paris!

Mais le duc de Parme, Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, accouru au secours de Paris, s'emparera de Lagny, sous les yeux d'Henri IV et le forcera à lever le siège!

Les Parisiens de la *Ligue*, pas plus que les Parisiens de Robert le Fort et de l'évêque Gozlin, au temps des Normands, n'ont capitulé! pourtant les Parisiens de 1870 ont capitulé! Pourquoi?

D'où vient la différence?

C'est que ceux-là combattaient pour la Patrie, identifiée avec leur Foi catholique, c'est-à-dire pour « le saint royaume de France »! tandis que ceux-ci ne luttaient que pour une Patrie découronnée de son auréole divine, dépouillée par la Révolution de son idéal et de sa Foi, et donc, amoindrie dans leur estime et leur affection!

Or, où le divin n'est plus, adieu l'héroïsme, père de la victoire (1)!

Comme les Parisiens de 1870, Henri le huguenot, forcé de lever le siège, s'en aperçoit et s'en apercevra de plus en plus, jusqu'à ce qu'il soit devenu, lui aussi, suivant la tradition et la Vocation de sa dynastie, Henri le catholique!

II. VAINS EXPLOITS

C'est en vain, qu'à défaut de Paris, il assiégera Rouen, en plein hiver (1592).

Ici comme là, son héroïsme se heurtera à un héroïsme supérieur au sien, l'héroïsme de Villars-Branças, gouverneur de la ville, secouru à temps, lui aussi, par le duc de Parme!

C'est en vain, qu'il enlèvera brillamment Epernay aux catholiques (juillet 1592)! Il y perdra un de ses plus vaillants capitaines, Armand de Biron, sans faire fléchir d'un iota, l'irréductible opposition qui lui barre le chemin du trône!

(1) « *Le courage n'existe pas, s'il n'a sa base dans la conviction* », disait fort justement Pie X, le 13 décembre 1908, à la lecture du décret de béatification de Jeanne d'Arc.

Mieux que cela, au cardinal de Bourbon, roi de la Ligue, qui vient de mourir à 67 ans dans sa prison de Fontenay-le-Comte (1590), il faut un successeur! *Mais ce successeur ne sera pas Henri de Navarre! Ainsi l'a décidé la Ligue!*

Et c'est pour élire ce successeur, que Mayenne convoque à Paris les États généraux, sur les instances de Philippe II.

Mais « la Ligue propose et Dieu dispose! »

Les Valois sont châtiés, la France a assez souffert, Dieu va terminer son épreuve.

V. L'ARJURATION

Les États s'ouvrent le 10 février 1593, par la proposition suivante du duc de Féria, au nom du roi d'Espagne :

La loi salique, dit-il en substance, comprend deux points :

1^o La couronne se transmet de mâle en mâle, suivant l'ordre de primogéniture, dans la même famille,

2^o Cette famille doit être catholique.

Le premier point vise le *corps*, la *lettre*; le deuxième l'*âme*, l'*esprit* de la loi.

Or, l'esprit doit l'emporter sur la lettre, l'âme sur le corps.

Donc, à défaut d'un héritier *catholique* de la couronne de France, je propose de la placer sur la tête d'une héritière des Valois, bien catholique celle-là, Isabelle Claire, petite-fille d'Henri II, par sa mère Elisabeth de Valois, et fille de mon auguste souverain, Philippe II.

La princesse a 27 ans; qu'elle épouse Charles de Guise, fils du Balafre, qui en a 22 et vous aurez ainsi une dynastie nouvelle, de tout point conforme à l'esprit, sinon à la lettre de votre Loi salique!

— Pardon, Excellence! répond Jean Lemaître, Président des États, la France veut être fidèle aussi bien à la *lettre* qu'à l'*esprit* de sa Loi, à la lettre, qui exclut les *étrangers*, à l'*esprit*, qui exclut les *hérétiques*!

Or, Henri de Navarre, qui réalise la lettre de la Loi salique, n'est pas aussi loin que l'on pense, d'en réaliser l'esprit.

Son père, Antoine de Bourbon, n'est-il pas mort catholique, dans les rangs catholiques, au siège de Rouen (1562)?

Lui-même, n'a-t-il pas reçu le baptême catholique, des mains du cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez? N'a-t-il pas été élevé catholiquement, jusqu'à treize ans, par son précepteur catholique, la Gaucherie?

N'a-t-il pas 700 ans de catholicisme dans les veines? N'est-il pas descendant de Robert le Fort et de Saint Louis?

Et n'avons-nous pas mille raisons de croire que son protestantisme, de surface, ne résistera guère à la poussée catholique du vieux sang capétien? (1)

Ce discours emporta tous les suffrages. Henri IV pressenti, ne désavoua pas le discours du Président.

La question était réglée!

Voilà comment, le 25 juillet 1593, Henri IV frappait à la porte de la basilique de Saint-Denys.

— « Qui êtes-vous? lui dit l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaume.

— « *Je suis le Roy!*

— « Que demandez-vous?

— « *Je demande à être reçu dans le giron de l'Église catholique, apostolique et romaine.*

— « Le voulez-vous?

« *Oui, je le veux et le désire!* »

Le Roi fait alors, d'une voix assurée, la profession de foi qui le rend enfant de l'Église et c'est au milieu des acclamations et des larmes de la foule qui emplit les nefs, que le prélat conduit le nouveau converti, devant l'autel, à la stalle réservée au « Roi très chrétien ».

Huit mois après, le 27 février 1594, il était sacré solennellement à Chartres; Reims étant occupé par la Ligue.

Et, trois semaines après, il entrait solennellement à Paris, dont les portes lui furent ouvertes par le gouverneur Cossé-Brissac! (22 mars.)

L'abjuration et le sacre avaient fait tomber toutes les barrières.

(1) C'est Jean Lemaitre qui fit rendre, comme Président, l'arrêt du 28 juin 1593 qui défend le transfert de la couronne à un prince étranger.

Cet arrêt ne faisait que confirmer la vieille et constante pratique de la Loi.

Plus rien maintenant n'arrêtait le flot débordant de l'enthousiasme qui allait inonder la France!

N'est-elle pas en droit de se réjouir?

L'ordre n'est-il pas rétabli chez elle?

N'a-t-elle pas le Roi de ses désirs?

Ses enfants ne sont-ils pas enfin réconciliés, sous le sceptre paternel du « Roi très chrétien »?

Mais cette joie universelle, résultante obligée de l'ordre rétabli, elle est due uniquement, ne l'oublions pas — après Dieu — à *l'héroïsme invincible de la Ligue!*

Cette joie est à notre portée, encore aujourd'hui, *quand nous consentirons comme nos pères, à devenir des héros.* Mais ne pas oublier que l'héroïsme ne s'allume qu'au feu « des vertus guerrières », que nous souhaitait récemment le très éminent confesseur de la Foi, le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux.

VI. LA PAIX

La Ligue triomphait donc! Henri IV était destiné à consacrer sa victoire, plutôt qu'à replacer la France dans sa tradition catholique.

Cette tradition, il n'était ni assez pur pour la comprendre, ni assez fort pour la réaliser.

Et c'est sans doute pourquoi, Dieu ne permit pas qu'il fut sacré de l'huile céleste, qui « seule fait les vrais rois de France ».

Ce qu'il pouvait faire, il le fit : Il pacifia le pays et pansa ses profondes blessures, de 40 ans de guerre civile.

L'Edit de Nantes (13 avril 1598), scelle la paix intérieure entre catholiques et protestants.

Ses victoires de Fontaine-Française (5 juin 1595) et d'Amiens (1597), scellent la paix extérieure avec l'Espagne, par le traité de Vervins (2 mai 1598).

C'était la paix sur toute la ligne, à la faveur de laquelle la sage administration de Sully préparait la réalisation du rêve paternel d'Henri IV : « *la poule au pot chaque dimanche* ».

Chose curieuse! et qui prouve combien cette paix était la

limite *exclusive* de sa vocation spéciale, c'est la façon dont il entendait cette paix.

La Vocation de la France et du Roi très chrétien exigeait, imposait, commandait, que la paix de Vervins avec la *catholique* Espagne fut définitive et que l'édit de Nantes, favorable aux protestants plus qu'à la France, ne le fût pas.

Le protestant Sully disait lui-même de cet édit, qu' « *il était contraire à l'essence du gouvernement monarchique* »; et le Parlement le comprenait si bien ainsi, qu'il ne l'enregistra qu'au bout de dix mois de résistance! (25 février 1599)

Eh bien! dans l'esprit d'Henri IV, c'est l'édit qui était *définitif* et la paix avec l'Espagne, qui était *provisoire*.

Ce n'est pas aux protestants de France ou d'Allemagne, ni au Grand Turc, l'éternel ennemi du nom chrétien, qu'il songeait à faire la guerre, c'était au catholique Empereur d'Autriche, Rodolphe II, petit neveu de Charles-Quint et au catholique Roi d'Espagne son petit fils, Philippe III!

— Pourquoi?

— Pour réaliser son plan chimérique de république européenne, divisée en quinze états confédérés, en paix perpétuelle, sous la présidence du Roi de France!

Nous disons « chimérique », car dans cet amalgame d'Etats protestants et catholiques, disparaissait complètement, sinon la personnalité, du moins la Vocation de la France, qui ne lui permet de s'allier jamais qu'avec des princes catholiques!

Mais, ne l'oublions pas, la politique d'Henri IV n'était et ne pouvait être qu'une politique d'arrêt, de recueillement, de transition, d'attente, plutôt qu'une politique décisive de restauration, de relèvement.

Cette politique de restauration, de relèvement, c'est à son fils qu'elle était réservée, au pieux Louis XIII.

Quant à lui, c'est au moment de tenter de réaliser sa chimère, par une déclaration de guerre à l'Autriche, qu'il périt assassiné par un obscur maître d'école d'Angoulême, Ravailac (14 mai 1610). Il avait 57 ans!

CHAPITRE LXXIV

Louis XIII

Sa mort plongeait le royaume dans le double malheur d'une minorité et d'une régence.

Louis XIII avait neuf ans! Sa mère Marie de Médicis, parente de Catherine, fut régente.

C'est dire que Sully allait être congédié et le pouvoir passer en des mains étrangères.

Pour l'instant, tout est à la joie!

Le jeune Roi vient de prendre contact avec les sources divines de la Monarchie française et de recevoir, à Reims, (17 octobre) l'onction de « l'huile céleste, qui *seule* fait les rois de France »! (1)

Il fait, à cette occasion, distribuer la médaille ci-contre, qui prouve qu'il n'en a pas perdu le souvenir!

Souvenir éminemment reconfortant, au moment pour lui d'entrer à la rude école des réalités pratiques et terre-à-terre, où s'apprend l'art si difficile de gouverner!

Le gouvernement de la France, avons-nous dit, est aux mains des étrangers.

Les étrangers, les « métèques », comme on dit aujourd'hui, furent, sans compter la Reine, sa sœur de lait Léonora Galigai,

(1) Guillaume Marlot, grand Prieur de l'église Saint-Nicaise de Reims, écrit à ce sujet (lib. II, cap. III; lib. III, cap. VII).

« La liqueur contenue dans l'Ampoule, n'est pas tout à fait liquide, mais légèrement desséchée, semblable à du baume figé.

« Pour le sacre des rois, extraite par l'archevêque, avec une aiguille d'or, elle est mêlée au Saint-Chrême, qu'elle teint de rouge, au rapport de ceux qui ont assisté au sacre de Louis XIII. Elle est, en ce moment, diminuée d'un tiers, sans plus. Froissart s'est trompé en écrivant, sur le sacre du roi Charles VI, que l'Ampoule ne diminue pas; elle diminue de la part qui en est ôtée. » *De Ampulla Remensi*, p. 57).

qui exerça sur elle une influence aussi absolue que néfaste et son époux Concini, créé maréchal d'Ancre et premier ministre, à la place de Sully.



Médaille frappée à l'occasion du sacre de Louis XIII.

I. MINORITÉ ORAGEUSE.

Toute la noblesse, naturellement, refusa de subir la domination de ce « *saquino* » de Florentin !

Celui-ci apaisa les révoltés, en vidant dans leurs poches le trésor de guerre amassé par Sully et en convoquant les États généraux (ouverts le 26 octobre 1614), dont l'unique bon résultat fut, non celui qu'il visait, étouffer les germes de guerre civile ; mais celui auquel il n'avait pas pensé, *mettre en évidence le génie d'un jeune prélat de 29 ans, l'évêque de Luçon, qui allait devenir le grand Richelieu.*

Marie de Médicis en fit son aumônier et le conseiller du Roi.

En revanche les États généraux se séparèrent, comme d'habitude, sans avoir pondé autre chose que des discours ; c'était insuffisant, pour prévenir la guerre civile.

Le parlement fit, au sujet de Concini, de respectueuses remontrances à la Reine.

— « *Le roi, répondit-elle d'un ton altier, ne doit compte de ses actions qu'à Dieu.* »

C'est de cette parole orgueilleuse, fausse⁽¹⁾ dans la circonstance, que sortit la guerre.

Les grands prirent les armes, Condé à leur tête.

Et ce fut avec un corps d'armée, que Louis XIII dut affronter le voyage de Bordeaux, où il vint épouser l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche (1615)!

En cadeau de nocces, il accorde aux révoltés la paix de Loudun (7 mai 1616), qui ramène Condé à la Cour et avec Condé, le mépris parfait dont celui-ci comblait le premier ministre, le maréchal d'Ancre.

Ce mépris, trop souvent exprimé, fournit à celui-ci l'occasion qu'il cherchait, d'impliquer Condé dans un nouveau complot et de le faire enfermer à la Bastille, puis à Vincennes (1616). Richelieu, dit-on, ne fut pas étranger, à cette arrestation. Quoi qu'il en soit, ce fut la guerre civile; seigneurs et protestants coururent aux armes.

II. COUP D'AUTORITÉ

Le Roi, qui avait seize ans, voulut en finir.

Son ami le duc de Luynes, lui persuada facilement que tout le mal venait du pouvoir exorbitant de Concini, qu'il fallait s'en débarrasser à tout prix! Ce fut vite fait.

Louis XIII signa l'ordre d'arrestation de Concini et Vitry, capitaine des gardes, fut chargé de l'exécuter (24 avril 1617).

Le maréchal voulut se défendre; mal lui en prit, il tomba aussitôt frappé de trois coups de pistolet. Son corps fut mis en pièces par la populace et sa femme, impliquée dans un procès absurde de sorcellerie, périt sur l'échafaud, la même année.

Les procédés furent bien un peu sommaires. Nous n'avons pas qualité pour juger « la raison d'Etat »; c'était affaire entre le Roi et sa conscience.

(1) Le roi « très chrétien » doit compte aussi de ses actions au représentant de Dieu ici-bas, le Pape, c'est-à-dire l'Eglise, qui doit pouvoir lui dire, quand il le faut, comme saint Jean-Baptiste à Hérode : « non licet! »

En tous cas, la place était nette. Marie de Médicis fut exilée à Blois. Son aumônier Richelieu l'y accompagna.

Luynes, créé connétable de France, eut le Pouvoir (1617).

III. LE RETOUR A LA TRADITION

Avec de Luynes, commence le gouvernement personnel de Louis XIII. C'est le retour de la France catholique à sa tradition.

Mais, pour cette réaction salutaire, il fallut, comme toujours en pareil cas, briser une opposition formidable.

C'est le privilège du mal de marcher sans obstacle ! Il est plus facile de descendre avec le mal, que de monter avec le bien !

L'opposition est faite ici, de la *Reine* exilée, des *seigneurs* jaloux de Luynes et des *protestants*.

Angoulême est le point de concentration des révoltés. Marie de Médicis, évadée de Blois dans la nuit du 22 février 1619, les y rejoint.

De Luynes négocie, avec les principaux seigneurs, la paix d'Angoulême, qui rend la liberté à Condé.

Mais Marie de Médicis et d'Epernon veulent la guerre.

Louis XIII en personne la leur sert ; il balaie leurs troupes aux Ponts-de-Cé (Maine et Loire).

La paix d'Angers (1620) réconcilie le fils avec la mère, qui rentre à la Cour.

Voilà deux éléments d'opposition vaincus. Il reste le troisième, le plus formidable : les Protestants ! ce sera pour une nouvelle campagne.

Dans l'intervalle, Luynes négocie avec l'*Union évangélique*, confédération des princes protestants d'Allemagne, le traité d'Ulm (3 juillet 1620), par lequel *ceux-ci s'engagent à ne plus prendre les armes contre les catholiques allemands*.

— « Abomination de la désolation, crient les huguenots, Luynes est un incapable ! Il favorise l'ambition de l'empereur catholique Ferdinand II ! »

— Admirable politique traditionnelle ! disons-nous, qui

aurait eu les applaudissements unanimes des 57 rois de France, qui vont de Clovis à Louis XII, en passant par Philippe le Bel !

Mais on ne peut vraiment imposer l'admiration de la politique française, à des gens payés pour n'admirer que la politique allemande !

Revenons en France.

Depuis Jeanne d'Albret, le Béarn s'était si bien protestantisé que les catholiques n'y avaient plus une église ; toutes étaient fermées, ou transformées en temples.

En fait, le culte catholique n'y existait plus, malgré l'abjuration d'Henri IV ! et le Roi de Béarn, venu dans son pays natal, eut été fort embarrassé pour y entendre la messe ! Voilà la tolérance... huguenote !

Louis XIII y mit bon ordre.

Par un édit, il annexa le Béarn à la couronne et ordonna : 1^o *la réouverture des églises catholiques fermées* ; 2^o *La restitution aux catholiques, de tous les biens volés par les protestants.*

Quoi de plus juste ? Mais, ne l'oublions pas, la justice huguenote, comme la justice talmudique, n'ont absolument rien de commun avec la Justice tout court.

Tout est à eux, chez eux d'abord, chez les autres ensuite.

Les huguenots prennent les armes, pour reconquérir ce qu'ils appellent « leurs droits volés », et s'organisent pour une campagne en règle.

Ils élisent un parlement dont le siège est La Rochelle.

Ce parlement divise les églises réformées en huit « cercles », présidés chacun par un chef, muni des pouvoirs civils et militaires.

Il nomme en outre :

1^o Un *comité de salut public*, chargé de « recevoir les avis secrets qui pourraient être donnés » sur l'ennemi ; en l'espèce, *le Pouvoir royal* ;

2^o Une *cour de Justice*, « pour juger les personnes accusées d'attentat contre l'ordre public » (des protestants), en l'espèce, *les catholiques qui leur tomberaient dans les mains.*

C'était, en germe, la république huguenote et juive, telle que

nous la voyons s'épanouir sous nos yeux, dans toute sa hideur, avec ses « mouches », ses « fiches » et ses magistrats 445!....

Mais alors, il y avait un Roi ! Et le Roi fit son devoir !

Il marcha contre les révoltés et les réduisit partout, sauf à Montauban (1621). Il venait de quitter cette place pour assiéger Monheur-sur-Garonne, à une lieue ouest de Clairac, quand Luynes, qui l'accompagnait, fut emporté par la fièvre pourpre ; il avait 43 ans.

Louis XIII donna l'épée de connétable à Lesdiguières, qui venait d'abjurer le protestantisme (1622) et le chargea d'achever la campagne.

Il la mena tambour battant, l'acheva par la prise de Montpellier, défendue par le duc de Rohan, obligé de capituler au bout d'un mois de siège, et la couronne par le *traité de Montpellier* (1622), qui laissait la liberté religieuse aux protestants avec deux places de sûreté : Montauban et la Rochelle, mais leur interdisait toute organisation politique.

IV. RICHELIEU MINISTRE

La même année, le chapeau de cardinal récompense Richelieu de ses services et deux ans plus tard, sur les instances de la Reine Mère, il est admis définitivement au conseil du Roi (19 avril 1624).

A cette nouvelle le vieux Sully s'écria : « *Le roi a été comme inspiré de Dieu, en choisissant l'évêque de Luçon pour ministre.* »

Dès lors la politique du Roi se confondit avec celle de Richelieu.

Et cette politique, dans son ensemble, fut tellement digne du « saint royaume », qu'elle eut obtenu les applaudissements de Jeanne d'Arc.

Au surplus, le cardinal, fervent admirateur de la Pucelle, dont il avait l'image sur son bureau, nous a tracé lui-même son plan que voici :

« Je promis à Votre Majesté d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plairait de me donner à :

1° « *Miner le parti huguenot ;*

2° « *Rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous les sujets à leur devoir ;*

3° « *Et relever son nom dans les nations étrangères, au point où il devait être. »*

Les deux premiers points furent réalisés d'une manière digne de Richelieu et de Jeanne d'Arc.

Quant au dernier, s'il le fut comme les autres, il faut reconnaître qu'il y eut une grave erreur d'application et que le ministre n'aurait pas eu l'approbation de Jeanne d'Arc.

Richelieu devait assurément « relever le nom du Roi dans les nations étrangères », mais surtout dans les nations hérétiques, schismatiques ou musulmanes, toutes à divers degrés menaçantes pour la civilisation.

Imaginez Richelieu prenant l'initiative d'une croisade contre le Grand Turc, qui menaçait l'Europe jusque sous les murs de Vienne! Quelle gloire pour lui et son Souverain!

Au lieu de cela, que fit-il? Suivant les vieux errements qui perdirent les derniers Valois, il s'allia avec tous les pays *protestants* : la Suède, la Hollande, l'Allemagne, etc., contre tous les pays *catholiques*, l'Autriche et l'Espagne.

S'il combattit, par exception, l'Angleterre protestante, c'est uniquement parce qu'elle fut le plus ferme appui des protestants qu'il combattait en France.

En un mot, à l'*extérieur*, Richelieu fut l'ami de ceux qui devaient être ses ennemis et l'ennemi de ceux qui devaient être ses amis.

Nous voyons bien ce qu'y gagnèrent le Protestantisme et l'Islam. Qu'y gagna la France?

— « *La suprématie en Europe?* dites-vous.

— « Sans doute, mais elle l'eut encore mieux gagnée autrement, et sans y perdre, comme ici, son renom de protectrice *désintéressée* du catholicisme, puisqu'elle donna aux catholiques du monde entier le droit de penser et de dire :

« La France n'est plus l'« *Epée de Dieu* »; elle n'est l'épée que de ses *intérêts matériels*.

« *Ne comptons plus sur elle pour nous défendre! Elle nous*

défendra, comme elle défendrait le grand Turc, si elle y trouve son compte! »

Voilà ce que la politique *extérieure* de Richelieu autorisait à dire, voilà l'auréole qu'elle nous enlevait.

Regrettons qu'il ne l'ait pas compris.

Cette réserve faite, voyons son œuvre :

V. A L'ŒUVRE

En 1625, c'est l'*affaire de la Valteline*. Cette petite province, propriété des Grisons, enclavée entre le Milanais espagnol et le Tyrol autrichien, *séparait* les maisons alliées d'Espagne et d'Autriche.

L'Espagne voulut changer le trait de séparation en trait d'union et s'empara de la Valteline.

Richelieu envoya le marquis de Cœuvres, avec 10.000 hommes, apprendre à l'Espagne le respect du bien d'autrui. L'envahisseur fut chassé et les propriétaires rétablis.

Quoi de plus juste? Jeanne d'Arc y eut applaudi.

L'Espagne et l'Autriche, moins que d'autres, parce que catholiques, n'avaient le droit de s'enrichir des dépouilles des faibles et c'était le rôle de la France de le leur rappeler.

Richelieu fut moins juste, dans l'affaire dite : *La Conspiration de Chalais* (1626).

Louis de Bourbon, comte de Soissons, 22 ans, voulait épouser M^{lle} de Montpensier, que Richelieu destinait au frère du Roi, Gaston d'Orléans, qui n'en voulait pas.

C'était, de la part du cardinal, un acte évident de tyrannie. Un complot s'organise contre lui, entre d'Ornano conseiller de Gaston, le comte de Soissons, César de Bourbon-Vendôme, la duchesse de Chevreuse et surtout Henri de Talleyrand, comte de Chalais, l'âme du complot.

Richelieu le déjoue, en envoyant d'Ornano et Vendôme à la Bastille et Chalais, à l'échafaud; Soissons et la duchesse de Chevreuse se sont enfuis à temps, celle-ci en Lorraine, celui-là en Savoie.

Et Gaston d'Orléans épouse M^{lle} de Montpensier.

En 1627, ce sont les affaires *Bouteville et Chapelle*.

La pratique sauvage du duel avait fait périr en France plus de 4.000 gentilshommes en 20 ans! C'était un fléau!

Richelieu rendit un édit sévère contre les duellistes.

Or, un duelliste fameux, François de Montmorency, comte de Suxe, seigneur de Bouteville, viola trois fois l'édit, dans trois duels, où il tua le marquis Desportes, le comte de Thorigny et blessa Lafrette, après quoi il se sauva en Belgique.

Pris de nostalgie, il voulut revoir la France et sollicita son pardon de Louis XIII, qui refusa.

— « *Je me vengerai! s'écria-t-il, j'irai me battre en plein midi, en pleine place Royale, sous le nez de Richelieu! Nous verrons bien s'il osera me punir!* »

Sitôt dit, sitôt fait! C'était le 12 mai 1627; son adversaire était Beuvron; le baron de Chantal, fils de sainte Chantal, lui servit de témoin; l'autre témoin, non réglementaire celui-là! fut Richelieu, du haut de son balcon de la place royale (aujourd'hui place des Vosges).

Le duelliste fut arrêté et porta sur l'échafaud la peine de son insolence!

La même année 1627, le comte de Chapelle, pour le même crime, sur la même place royale, subit le même sort.

— « *C'est chose inique, dit fort justement Richelieu, que de vouloir donner exemple par la punition des petits, qui ne sont arbres et ne portent d'ombre; et ainsi qu'il faut bien traiter les grands faisant bien, ce sont eux aussi qu'il faut plutôt tenir en discipline.* »

C'est juste! Mais voilà qui tranche singulièrement sur nos mœurs démocratiques d'aujourd'hui, où ce sont les grands criminels qui sont les plus sûrs, je ne dis pas de l'impunité, mais des faveurs du Pouvoir, tandis que les petits, les humbles qui ont le malheur, non de faire le mal, mais de réclamer simplement leurs droits de vivre ou d'enseigner le bien, sont volés, exilés, embastillés, ou réduits à coups de fusil.

Que voulez-vous? A chacun sa façon d'entendre la justice distributive; mais on voit que la façon de la République, n'a aucun rapport avec la façon de la Monarchie.

VI. SIÈGE DE LA ROCHELLE

Cependant Richelieu n'oubliait pas ses projets militaires, contre l'Autriche.

C'est dans ce but qu'après avoir délogé les protestants des îles de Ré et d'Oléron, l'année précédente (1626), il conclut avec leurs chefs de Rohan et Soubise, la paix de la Rochelle.

Il hâte alors fiévreusement ses préparatifs de guerre.

— « Tout cela ne vous dit rien de bon ! pensent les huguenots, c'est contre nous évidemment que la guerre se prépare ! »

Et, dans cette erreur, le prince de Rohan, « chef général des églises réformées du royaume » (1) demande avec insistance une flotte au roi d'Angleterre, Charles I^{er} Stuart, qui accueille la demande.

Une flotte de 90 vaisseaux, portant dix mille hommes, avec vivres et munitions, préparée en avril, mai, juin 1627, quitte en juillet les côtes anglaises, à destination de l'île de Ré, où elle aborde les premiers jours d'août.

Richelieu, forcé de modifier son plan de guerre, dirige alors contre l'Angleterre et les protestants, ses préparatifs contre l'Autriche.

Il mobilise en hâte, une armée de terre commandée par Gaston d'Orléans, une armée navale commandée par le duc de Guise. Nous sommes en septembre.

Les Rochellois, serrés de près de tous côtés et forts de l'appui de l'armée anglaise, se révoltent ouvertement : l'intendant de justice du Roi est chassé — un manifeste public motive la mesure — et Guiton est nommé maire.

— Qu'est-ce que Guiton ?

— Un armateur Rochellois, 43 ans, célèbre depuis huit ans, par sa farouche résistance de huguenot au pouvoir royal.

A peine installé, il s'écrie : *Je serai maire, puisque vous le voulez, mais je jure d'enfoncer ce poignard dans le cœur du premier qui parlera de se rendre ; je consens qu'on me traite de*

(1) Depuis le rétablissement du catholicisme en Béarn (1622).

même, si jamais je parle de capituler. Je demande que ce poignard reste ici, sous nos yeux, sur cette table, dans cette salle de nos délibérations, pour nous rappeler nos communs serments! » (1)

Le 12 octobre, le Roi arrive au camp. Il envoie Schomberg, avec 6.000 hommes, culbuter les anglais de l'île de Ré!

Les voilà réduits à gagner le large dans leurs galères et à reprendre le chemin de l'Angleterre pour se ravitailler à l'entrée de l'hiver.

Il s'agit maintenant de presser le siège de la Rochelle.

Richelieu enserre la ville, du côté de la terre, dans une circonvallation de 12 kilomètres, jalonnée de 13 forts, avec artillerie à l'avenant; du côté de la mer, par une digue en pierres sèches, de 1.600 mètres, construite, en six mois, par les ingénieurs Mélézeau et Thériot.

Les anglais peuvent venir maintenant!

Toutefois l'incertitude règne au camp des assiégeants! Tout le monde ne partage pas l'optimisme du cardinal!

Les uns discutent son plan avec plus ou moins de bienveillance; d'autres le blâment ouvertement d'avoir provoqué cette guerre.

Grande perplexité du Roi! Faut-il poursuivre ou lever le siège? soutenir ou désavouer Richelieu?...

Lever le siège, n'est-ce pas consacrer le triomphe définitif de l'hérésie, au « saint royaume de France? »

Le poursuivre, n'est-ce pas s'exposer à une guerre sauvage d'extermination, sans rapport avec le résultat?

Ah! l'effusion du sang! Louis XVI devait la redouter un jour!
C'était la nuit du dix août!

— « Cessez le feu! commanda le Roi aux gardes qui défendaient les abords des Tuileries, attaqués par la populace en armes.

Le feu cessa, mais les gardes furent massacrés!

La monarchie allait sombrer dans le sang et la France, livrée

(1) Il ne manque à ce langage, pour être *beau*, que de s'appliquer à une *bonne cause*. La révolte *illégitime*, n'est pas une bonne action. Voilà comment le langage de Guiton est celui d'un *fanatique*, non d'un héros.

aux vautours de la Révolution, ne devait de longtemps leur échapper. Il y a 120 ans de cela ! Elle expire aujourd'hui sous leurs serres et leurs crocs d'oiseaux de proie !

Encore quelques années ! ils dépèceront son cadavre !

Voilà le résultat de la fausse pitié de Louis XVI ! Richelieu, lui, ne connaît pas cette fausse pitié ! C'est au révolté, non au Pouvoir légitime, de plier !

Il sait, avec saint Bernard, « que si les adversaires de la vérité et de la justice (ici les huguenots) ont le front dur, il faut l'avoir plus dur qu'eux, parce qu'il n'y a rien de dur qui ne cède à ce qui est plus dur et que Dieu lui-même, parlant au prophète Ezéchiel, promet qu'il lui donnera un front plus dur que celui de ses ennemis » (1).

L'énergie de Richelieu triomphe de l'indécision de Louis XIII ! le siège se poursuit !

Mais encore faut-il en assurer le succès, qui n'est rien moins que certain.

VII. LE PREMIER VOEU DE LOUIS XIII

La Rochelle, par sa position sur la côte escarpée de l'Océan, avec sa triple ceinture de murailles, du côté de la terre, passe pour une des plus fortes places, non seulement de France, mais du monde. (2)

La ville est imprenable, autrement que par la famine !

D'autre part, elle est munie d'abondantes provisions de bouche et de guerre ; la garnison est aguerrie, les habitants décidés à vaincre ou à mourir ; enfin, le secours des Anglais est assuré !

Le pieux Louis XIII sent bien que pour venir à bout d'une ville, au pied de laquelle sont venus déjà se briser tant d'inutiles assauts, il faut autre chose que des efforts humains ! il faut le secours de Celle qui fut sacrée Reine de France, au

(1) Epist. CCXXXII.

(2) « Rupellam toto orbe celeberrimam » dit l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, dans la lettre de « Fondation royale de l'église de N.-D. des Victoires. »

baptême de Clovis, de Celle qui promena l'étendard victorieux de Jeanne d'Arc, sur les armées anglaises en déroute (1) et qui peut seule, une fois de plus, anéantir les efforts coalisés de ces mêmes Anglais avec l'hérésie!

Telle fut l'origine du premier « *Vœu de Louis XIII* » — il en fit deux — ainsi raconté par le père Jérôme de Sainte-Paule, Augustin déchaussé, du couvent et de l'église de N.-D. des Victoires, bâtie précisément en exécution de ce vœu.

Dans son livre le *Sacrifice de Jésus*, publié en 1696, avec l'autorisation du Roi (Louis XIV, fils de Louis XIII, *qui ne l'eut pas accordée, si le récit eût été inexact*), il dit :

« Louis XIII fit à Dieu devant la Rochelle, deux vœux :

« Le premier était que si le Ciel le rendait maître de la ville, il y ferait triompher le Très Saint Sacrement de l'autel, par une procession qui serait composée plutôt de *prians* que de conquérans, qui porteraient à la main, non une épée nue, mais des cierges allumés, pour témoigner leurs ardeurs et leurs respects au Très Saint Sacrement, qui avait été si longtemps méprisé dans cette ville hérétique.

« Le deuxième vœu, que ce grand Roi fit au Ciel, fut de bâtir une église en l'honneur de la Très Sainte Vierge Marie, Mère de Jésus-Christ, la suppliant d'intercéder pour lui, **promettant 1^o de fonder une église à l'honneur de Notre-Dame-des Victoires, si, par sa faveur, il était victorieux de la place, mettant la couronne de France sous sa puissante protection ;**

2^o « et que toutes les années, par tout le royaume, l'on ferait des processions, le jour de son entrée dans les cieux, par son Assomption glorieuse. »

Le tableau de Carle Vanloo, au-dessus du maître-autel de N.-D. des Victoires, représente ce vœu. (2)

(1) L'étendard de Jeanne d'Arc portait les noms de *Jhésus, Maria!*

(2) La sainte Vierge apparaît assise dans un nuage, au haut du tableau; d'une main elle soutient l'Enfant Jésus, debout sur ses genoux; de l'autre elle offre une palme à Louis XIII; des groupes d'anges l'environnent.

Le roi prosterné lui présente le plan de l'église de N.-D. des Victoires.

A la gauche du roi, le cardinal de Richelieu. A sa droite, un échevin de la Rochelle lui remet les clefs de la ville, sur un plateau d'argent. Derrière le

Cependant le siège est poussé vivement. Le conseil de guerre siège en permanence. Le Roi le préside (1), mais Richelieu en est l'âme et le bras.

Pourtant, malgré les ressources de sa débordante et géniale activité, force lui est bien de convenir, après d'inutiles tentatives pour surprendre la ville, qu'elle est vraiment imprenable, autrement que par la famine.

Nous voici en mai 1628! Huit mois de siège! huit mois d'inutiles efforts! moins que jamais la ville ne paraît vouloir se rendre!

Pourtant, elle constate, elle aussi, l'impossibilité pour les Anglais de lui porter secours!

Lord Derbigh apparut bien, le 11 mai, à la hauteur de l'île de Ré, mais ce fut pour s'empreser de disparaître, après une vaine démonstration de coups de canon, pour se donner de l'air! il emportait les dernières espérances de la Rochelle! (2)

groupe royal, se pressent agenouillés des princes, des officiers de la cour, des religieux Augustins, etc.

Sous le nuage, où trône la Reine des Cieux, on aperçoit dans le lointain la Rochelle.

Aux pieds du roi, sur le premier plan du tableau, un guerrier git, enveloppé d'un drapeau blanc fleurdelisé, représentant l'hérésie vaincue : *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.* »

(1) La critique, dite *moderne*, n'est pas sympathique à Louis XIII; il est trop dévot; elle lui dispute la vaillance. « *Louis XIII, disent certains historiens, n'assistait pas aux opérations du siège et rentra à Paris.* »

Rien n'est plus faux; en voici la preuve, l'historien Richer syndic de l'Université, écrivit, l'année même du siège (1627-1628), dans son *Histoire (inédite) de Jeanne d'Arc* :

« ... Ce qui surpasse toute admiration en ce grand et vertueux monarque est que l'an 1627, incontinent qu'il fut relevé d'une griefve et périlleuse maladie, n'estant pas encore bien guerry, il s'achemina avec son armée à l'Isle de Ré assiégé par les Anglois... Et ayant été chassé et deffaits au mois de novembre la même année, il fit aussi tôt bloquer La Rochelle et depuis l'a assiégée et prise, ayant demeuré plus d'un an entier à ce siège, mesme durant tout l'hiver, où il a souffert et supporté de la peine et travaux incroyables. » (Richer, fol. 101.)

(2) Nous ne pouvons taire ici un curieux document publié à Paris, pendant le siège; en voici le titre; les parenthèses sont de nous :

« **Apparition de Jeanne d'Arque, surnommée la Pucelle d'Orléans**

VIII. LA FAROUCHE ÉNERGIE DE GUITON

Et en même temps la famine commençait à se faire sentir ! Comme à Paris, en 1870, on mangeait les chiens, les chats, les chevaux, et ces provisions extraordinaires de boucherie diminuaient elles-mêmes chaque jour, en même temps que la mortalité augmentait.

(le 18 juillet 1628) au **Roy d'Angleterre** (Charles I^{er}), dans son Palais, en la ville de Londres, en la présence de plusieurs de la Cour.

« Avec la Remonstrance qu'elle luy a fait sur le secours qu'il a voulu donner aux Rochellois.

« *Suivant les nouvelles qui en sont venues à Calais.*

« *Suivant la coppie imprimée à Paris par Jean Certain, rue Saint-Jacques, près Saint-Benoist, 1628.*

« *Avec permission, suivant la coppie imprimée à Calais. »*

En voici les principaux passages :

« Souviens-toi, CHARLES, de la remonstrance que ton Père te fit estant à son trépas : Te disant... que tu te conservast en l'amitié du Roy de France, qui estoit a lors ton prétendu beau-frère (Charles I^{er} allait épouser Henriette de France, sœur de Louis XIII).

« Maintenant songe en toy-mesme que tous tes efforts ont esté vains au secours que tu as voulu donner aux Rochellois et que tes puissances et forces ne sont egalles a celles de mon Roy lequel, comme tu scais, a juste droit d'estre recogneu Maistre absolu dans son Royaume.

« Considère qu'il est ton parent et allié et que tu es obligé de le secourir s'il avoit besoin de ton secours. Et parachevant l'advis que je te donne pour la conservation de ton Royaume, quoy que je devrais avoir un juste ressentiment du mal que tes ancestres firent souffrir a mon corps, quand il fut bruslé : Nonobstant que je leur pardonne de bonne affection, recherchant la paix avec Sa Majesté très crestienne, et si tu ne le fais en bref, je t'assure que tu te verras porter le tiltre et qualité de Charles sans Terre, ainsi qu'un de tes predecesseurs en portoit la qualité.

« C'estoit Jean sans Terre.

« Ayant dit ce que dessus, elle disparut, laissant un grand estonnement et esponvante au Roy et a ceux qui l'assistoient, qu'**incontinent saisi de fièvre fut porté coucher dans son lict**. Cette apparution arriva le 18, jour de juillet dernier.

« Peut estre que cela causera que les Anglois rechercheront l'amitié de nostre grand Monarque François : Pour lequel nous prieront le Dieu des



*Je meurs Craint de la Terre et l'É trop peinte
 Pour servir des hommes aux exploits de mon Roy,
 Et tu veulx entretenir en te prêt de l'invite
 Tout ce que si on leur a soumis à la Loi ;*

*De voir la croix neigant ce Porteur de Rochelles
 En ce chef de l'œuvre seul en peindre un Million
 Puis que le ciel par lay foudroyant les Rebelles
 Neulx desture à jamais de la Rébellion*

*Grand Prince ayant domté cette horrible Crimere
 Du vous serez Arbitre en l'onneur en tout lieu
 Car aux vres bras et l'honneur de vos vres Mores
 Veulx avec les conseils du Sage Richelieu*

1628

TRIOMPHE DU ROI PAR LA REDDITION DE LA ROCHELLE
 QUI SE SOUMET A SA MAJESTÉ LE 28 OCTOBRE

(Estampe frappée à cette occasion)

Mais nul n'osait parler de se rendre, il y allait de sa vie!

On se contentait d'insinuer en douceur à Guiton :

— Voyez! les hommes tombent comme des mouches!

— « *Eh bien!* répondait-il avec calme, *il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes!* »

Le 8 juillet Richelieu leur écrit : « *Rendez-vous sans délai, ou ne comptez plus sur la clémence du Roi.* »

Le Maire lut la lettre en public et se prononça pour le refus : « Nous pouvons tenir encore, dit-il, jusqu'au prochain secours » et il répondit à l'émissaire de Richelieu : « Dites à votre maître que nous n'avons rien à lui communiquer. »

Cependant une sourde colère commençait à éclater contre... Guiton.

Il fit décapiter les douze principaux meneurs et exposa leur tête sur une des portes de la ville.

— Mourir pour mourir, répliqua le peuple, la décapitation est encore préférable à la famine!

Pourtant on attendit le secours annoncé!

Enfin! le 28 septembre, on signale une flotte à l'horizon!

Les 3 et 4 octobre, on entend une vive canonnade! grand émoi!

C'est la flotte anglaise qui a pris contact avec l'ennemi!

Elle tente, mais en vain, de forcer l'entrée du port!

— « Que faire? » écrivent à leurs alliés, les Rochellois consternés.

— « *Vous rendre! c'est le seul parti sage!* » leur est-il répondu!

Et c'est à quoi enfin ils se déterminent.

armées, qu'il luy plaise bienheurer ses armes, a ce qu'il soit vainqueur de ses subjects rebelles, et les puisse si sévèrement chastier qu'il en soit fait mémoire à la postérité. »

Fin

Imprimé à Evreux, par Ch. Hérissé, le 8^e jour de mars 1877, pour H. Herluison, libraire demeurant à Orléans.

Tiré à soixante exemplaires, dont quatre sur peau de vélin. (Bibliot. nat. Réserve : L 36, b, 3704).

IX. LA CAPITULATION

Des négociations sont entamées, qui aboutissent à la capitulation, signée le 28 octobre des principaux magistrats de la ville, même de Guiton qui avait juré de ne pas se rendre :

1^o *Le Roi accorde l'amnistie et la liberté du culte aux Rochellois.*

2^o *La ville se rend ; ses privilèges sont abolis.*

Deux fanatiques refusent d'être comprises dans la capitulation : la vieille duchesse de Rohan, 90 ans, et sa fille Anne, la mère et la sœur du généralissime des huguenots, Henri de Rohan !

Traitées en prisonnières de guerre elles sont enfermées dans la prison de Niort.

Le même jour Richelieu entre dans la ville et célèbre la messe à la cathédrale.

Le 30, c'est le tour des troupes royales, Schomberg en tête, qui reçoit des mains de Guiton les clés de la Rochelle.

— « Vous n'êtes plus maire » lui dit-il, la ville a perdu ses privilèges.

Dans la nuit du 10 au 11 novembre, la flotte anglaise s'éclipsa.

Le 12, le Roi fit son entrée solennelle !

Le siège — un des plus fameux de l'Histoire! — avait duré quatorze mois !

De 30.000 habitants, il en restait *cinq mille*, qui n'étaient que des ombres !

Il avait coûté 40 millions au trésor !

Mais Richelieu ne crut pas payer trop cher la réduction d'une citadelle qui avait allumé ou favorisé, depuis cent ans, onze guerres de religion !

Le Roi fit son entrée triomphale à Paris, le 23 décembre !

Et c'est porté par les vivats et les acclamations de tout un peuple en délire, qu'il vint à Notre-Dame remercier, de sa grande Victoire sur l'hérésie, Celle dont c'est l'attribut spécial de vaincre toutes les hérésies.

« *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo* », chante l'Église.

J'ai idée que cette fête des Français ne dut avoir que des rapports lointains avec l'entrée de Zola au Panthéon !

Que voulez-vous ? Les fêtes démocratiques de l'étranger, ne peuvent cependant avoir, en France, le cachet des fêtes patriotiques des Français !

X. LA FIN DES GUERRES DE RELIGION

La capitale prise, il restait le royaume protestant lui-même à réduire ; le Roi, c'était Henri de Rohan qui venait de traiter avec l'Espagne, pour l'organisation d'une *Confédération huguenote du Midi*.

Louis XIII et Richelieu marchent contre lui et lui imposent la paix d'Alais ou *édit de grâce* (27 juin 1629), qui ferme définitivement le cycle des guerres de religion : les *protestants ont la liberté du culte, sans privilège politique d'aucune sorte*.

La même année, 1629, Louis XIII avait assisté victorieusement le duc de Savoie, Thomas François Carignan, son allié, contre les Génois alliés des Espagnols ; rendu le comte de Nevers paisible possesseur de son héritage, le duché de Mantoue et de Montferrat, en forçant glorieusement le Pas de Suse, où le Roi commandait en personne (7 mai) ; enfin obligé les Espagnols à lever le siège de Casal, place française (sur le Pô).

Il triomphait sur toute la ligne !

La Très Sainte Vierge avait royalement accueilli son vœu, en l'exauçant au-delà de sa demande !

Il ne restait plus au « Roi très chrétien », qu'à exécuter son vœu, lui aussi, royalement. (1)

(1) Certain historien moderniste met en doute l'existence de ce vœu.

« Tous les historiens sont unanimes, dit-il, pour regarder la fondation de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, comme l'effet de la reconnaissance du Roi et non pas comme l'acquit d'un vœu qu'il aurait fait. »

Mais « l'acquit d'un vœu » n'est-ce pas par excellence « l'effet de la reconnaissance » ?

Généralement on n'est pas reconnaissant, envers tel saint particulier, d'une grâce qu'on a oublié de lui demander. Voyez-vous d'ici un conquérant

XI. LE ROI EXÉCUTE SON VŒU

Voilà comment le neuf décembre 1629, deuxième dimanche de l'Avent, à dix heures du matin, Louis XIII arrivait, escorté de toute sa cour, au couvent des Petits Pères, où l'attendaient en grand costume de chœur, l'archevêque de Paris Jean-François de Gondy, entouré du Père Anselme, prieur et de trente religieux.

Sont là également, au premier rang, dans leurs grandes robes noires à épaulette rouge, le Prévot des marchands, le procureur du Roi, les quatre échevins et le receveur de la Ville.

Une foule immense et discrètement joyeuse, encadre le tableau.

Il s'agit de la pose de la première pierre de l'église de N.-D.-des-Victoires, destinée à rappeler aux Français de l'avenir — *donc à ceux d'aujourd'hui!* — la merveilleuse réalisation, une fois de plus, de la parole de saint Remi : « *Le royaume de France sera victorieux et prospère, tant qu'il sera fidèle à la foi romaine!* »

Cette pierre, un beau bloc de marbre noir, est là, sous les yeux de la foule, avec son inscription en lettres d'or, dont voici la traduction :

Louis XIII, par la grâce de Dieu, Roi très chrétien de France et de Navarre, vaincu nulle part, partout victorieux, au souvenir de tant de victoires qui lui sont venues du ciel, spécialement de Celle qui a terrassé l'hérésie, a érigé ce temple aux Frères

victorieux, érigeant un monument à une sainte, qu'il n'a jamais invoquée de sa vie.

Et s'il l'a invoquée, quel difficulté y a-t-il à ce qu'à l'invocation, il ait ajouté le vœu? C'est même ainsi ordinairement que les choses se passent.

Et c'est ainsi certainement qu'elles se sont passées pour Louis XIII; d'autant que le vœu que l'Histoire lui attribue et que la grande peinture a consacré, repose sur une tradition garantie par Louis XIV, qui la tenait de sa mère, Anne d'Autriche, la propre femme de Louis XIII, qui connaissait d'autant mieux le vœu de son mari, qu'elle le lui avait probablement inspiré.

Mais ce vœu est distinct du *Vœu officiel*, fait au nom de toute la France et connu sous le nom de *Vœu de Louis XIII*. Nous en parlons plus loin.

INSCRIPTIO PRIMARI
LAPIDIS, TEMPLI DEIPARÆ

Virginis Mariæ (sub Titulo de Victoriis) Fratrum
Discalceatorum Ordinis Sancti Augustini, Positi A
LVDOVICO XIII. Dei gratia Francorum,
& Navarræ Rege Christianissimo.

● Deo. Opt. Max. ●

LVDOVICVS XIII. Dei gratia Francorum, &
Navarræ Rex Christianissimus, Inuictus & Vbique Victor,
Tot Victostrarum Coelitus Patarum, Profligatæque Hære-
seos non immemor; in insigne Pietatis Monumentum, F. F.
Augustinianis Discalceatis Conuentus Parisiensis, Hoc Tem-
plum Erexit: Deiparæque Virgini Mariæ (sub Titulo de
Victorijs) Dicauit Anno Domini M. DC. XXIX.

● Die 9^{te} Mensis X^{bris} Regni vero xix. ●



LA PREMIÈRE PIERRE DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES
placée à gauche, à l'entrée du chœur

Augustins déchaussés du couvent de Paris, en monument insigne de sa piété, et l'a dédié à la Vierge Marie Mère de Dieu, sous le titre de N.-D.-des-Victoires, l'an du Seigneur 1629, le 9 du mois de décembre, de son règne, le XX^e.

Le Prélat bénit la pierre :

Puis, au commandement du Roi, armé de la truelle, les maçons la mettent en place (à l'entrée du chœur, du côté de l'Évangile) et le Roi la scelle d'un peu de ciment.

Et en même temps il enfouit dans le frais mortier, aux quatre angles de la pierre, 4 médailles d'argent qui représentent :

L'une : la Très Sainte Vierge, assise sur un nuage, le divin Enfant sur les genoux, dépose une couronne sur l'initiale royale L, enveloppée de deux palmes entre-croisées; le motif est expliqué par l'inscription suivante en exergue :

« Virgo solo, cœlo, sibi, nobis laurea donat. »

La Vierge distribue ses lauriers à la terre, au Ciel, à Elle, à nous!

L'autre : saint Augustin, patron du monastère, tenant de la main droite, l'église; de la gauche, un cœur enflammé, avec cette incscription :

« Quam teneo sacram, me sacra hæc sustinet ædes ». Qui se traduit : *« Je la porte, elle me supporte. »*

La troisième : Louis XIII avec cette inscription, en exergue :

« Ludovicus XIII Francorum et Navarræ rex Christianissimus. »

La quatrième : les armes royales de France et de Navarre : avec l'inscription : *« Lilia non gignunt lauri, sed lilia lauros »*, ainsi traduite :

*Le lys ne naît pas du laurier,
Mais du lys naît un bon guerrier.*

La pose de la pierre achevée, l'Archevêque parcourt, en l'aspergeant d'eau bénite, le long fossé des fondations; le Roi et le clergé suivent en procession.

Une messe solennelle, dans la chapelle provisoire, où Louis XIII a pris place au chœur, clot la cérémonie.

Le Roi et la Cour se retirent, et la foule ravie, s'écoule joyeuse en échangeant ses impressions.

Heureux peuple, à qui ses chefs savent donner d'aussi édifiants spectacles!

Les nôtres, aujourd'hui, ne nous donnent guère que celui de leurs blasphèmes et de leurs orgies!

Pendant que le Saint-Père béatifiait Jeanne d'Arc, à Saint-Pierre de Rome, le 18 avril 1909, Clémenceau faisait arrêter, à Paris, ceux qui portaient des fleurs et des couronnes, aux pieds de sa statue!

Que voulez-vous? c'est la tradition révolutionnaire!

Fort heureusement, cette tradition est en train de périr de ses propres excès, noyée dans la grande tradition française qui la déborde et dont les monuments sont là, sous nos yeux, pour nous aider à renouer l'avenir, par-dessus le hideux présent, au glorieux passé de la France!

Voici les documents officiels de la cérémonie, l'un de l'archevêque de Paris, *en latin*, l'autre du Roi lui-même, *en français*.

Nous traduisons le document latin :

XII. LE DOCUMENT ECCLÉSIASTIQUE

« **Fondation royale de l'Eglise de N.-D. des Victoires des Augustins déchaussés du couvent de Paris!**

« *Louis XIII, roi très chrétien de France et de Navarre, invincible, victorieux, la terreur des ennemis, l'honneur des princes, l'exemple de la postérité : prince vraiment catholique, vraiment juste et vraiment pieux envers la Bienheureuse Vierge Marie (vere catholicus, vere justus et in beatissimam Virginem Mariam vere pius).*

« *Après avoir vaincu les Calvinistes, hérétiques et rebelles de son royaume, auteurs de maux presque innombrables envers les catholiques fidèles, par la ruine ou l'incendie de leurs églises; la profanation des choses les plus saintes; le massacre (trucidatis immanissime) des prêtres, des religieux et d'un très grand nombre (quam plurimis aliis) d'autres catholiques; par cet acte de suprême impiété, qui consiste à fouler aux pieds le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie; par la rupture et la souillure de la Croix et des images des Saints et l'incendie de leurs reliques; par*

la perpétration horrible d'autres cruautés et sacrilèges vraiment inouïs ; (1)

« Après avoir soumis, de gré ou de force, en deux ans, cent cinquante villes de ces mêmes hérétiques et avoir partout rétabli le vrai culte du vrai Dieu et de la Vierge Marie :

« Après avoir vaincu la Rochelle, ville célèbre dans le monde entier, en enchainant les flots de l'Océan, malgré les efforts des rois et des princes conjurés ; la Rochelle, ville inexpugnable autant par l'obstination de ses habitants, que par la protection de la nature, fièrement enserrée dans sa triple ceinture de murailles, sans compter celle des flots gonflés de l'océan ; la Rochelle qui ayant autrefois expérimenté sa puissance, avait secoué le joug de tant de rois ; la Rochelle, le plus solide boulevard de l'hérésie.

« Après avoir disloqué ses murailles, jusque dans leurs fondements ; comblé ses fossés, dispersé, sur terre et sur mer, les Anglais venus à son secours ;

« Après avoir chassé les Espagnols de la Valleline, pacifié la querelle des Gènois avec le duc de Savoie (2), défendu les droits du duc de Mantoue contre les Germains, les Espagnols et les Savoyards (3), ses armes étant partout victorieuses : le Roi très pieusement reconnaissant de tant et de si grandes grâces et victoires reçues de Dieu, par la protection de la Vierge sa Mère, s'est déclaré le fondateur royal de l'église des Augustins déchaussés de Paris, dont il a voulu, par une piété insigne, poser la première pierre, de ses mains royales, et à Dieu l'a dédiée en l'honneur de Notre-Dame-des-Victoires : cette première pierre ayant été bénite

(1) Voilà qui nous révèle, sous son vrai jour, la candeur de ces « bons huguenots » que nous avons crus jusque-là, sur leur parole, innocents comme l'agneau qui vient de naître !

« Ah ! ils n'avaient jamais fait, eux, de Saint-Barthélemy » !...

(2) Il s'agit du duc Thomas François Carignan, allié de la France, qui avait maille à partir avec le doge de Gênes, allié des Espagnols (1629).

(3) Il s'agissait de l'héritage du duché de Mantoue ; le dernier duc venait de mourir sans enfant ; son héritier était Charles de Nevers, prince français ; l'Espagne, l'Autriche et la Savoie lui opposèrent le prince de Guastalla. Louis XIII soutint victorieusement les droits de son vassal et s'illustra, à cette occasion, au Pas-de-Suse (1629).

par l'illustrissime et révérendissime seigneur Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, en présence du Prévot et des édiles de la Ville, le 9 du mois de décembre de l'an MDCXXIX. »

Voici maintenant, dans son propre texte...

XIII. LE DOCUMENT ROYAL

« Lettres patentes du Roi, de la fondation royale du monastère de Notre-Dame des Victoires des Augustins déchaussés de Paris, du mois de décembre 1629.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. A tous présents et à venir, salut.

« Les roys, nos prédécesseurs, ont tellement chéry la piété et avec des soins particuliers recherché l'augmentation de l'église catholique, apostolique et romaine, que les fréquents témoignages qu'ils ont rendu de leur insigne dévotion, leur ont acquis le titre et l'éminente qualité de fils aîné d'icelle.

« Qualité qui nous est en telle recommandation, que nous nous proposons de faire toujours des actions qui en soient dignes, moyennant la grâce et assistance divines, que nous implorons et implorerons toute notre vie, pour n'en point faire qui semblent y contrarier.

« Et, à cet effet, reconnaissant les grandes et manifestes utilités que nos sujets reçoivent de jour en jour de la congrégation des religieux Augustins reformez deschaussez, par tous les lieux de nostre royaume où ils sont établis, tant par leurs bons exemples, sainteté et austérité de vie, que par leurs confessions, prédications, exhortations et autres pieux et dévots exercices, dont nosdits sujets tirent des assistances spirituelles extraordinaires au salut de leurs âmes; et mettant à ce sujet en considération, les louables et grands services que ladite congrégation rend au public, désirant leur témoigner la satisfaction que nous en recevons, comme aussi aiant égard à la recommandation et exhortation que Notre Saint Père le Pape Urbain VIII nous a faites, en leur faveur, par sa bulle du 28 juillet 1628.

« Pour marque à jamais de la piété et dévotion que nous



A gauche, l'Eglise coiffée de la mitre, tenant d'une main l'Exangile, de l'autre, la Croix, qu'un ange, appuyé sur l'écusson de France, l'aide à soutenir, écrase la tête du dragon huguenot, pendant qu'un angelot présente aux hérétiques vaincus, négateurs de la présence réelle, d'une main, l'hostie émergeant du calice, de l'autre, l'Esprit-Saint qui inspire l'Eglise.

A droite, sa « Fille aînée », couronnée de lauriers, apporte une couronne à l'écu de France, supportée par trois petits anges, juchés sur la culasse d'un canon.

A ses pieds gisent ses ennemis vaincus. Des anges, de couronnes plein les mains, voltigent autour d'elle.

Un d'eux soulève le voile de l'avenir, où l'on voit, dans le lointain, une colonne de la future église de Notre-Dame-des-Victoires.

avons à la glorieuse Vierge Marie et pour témoignage de la singulière affection que nous portons audit ordre des religieux Augustins reformez deschaussez, nous avons voulu estre fondateur de leur Eglise et couvent de nostre bonne ville de Paris, laquelle nous avons dédiée à Nostre-Dame-des-Victoires, en actions de grâces de tant de glorieuses victoires que le ciel nous a favorablement départies par l'entremise de la Vierge, et assister en personne en l'action de ladite fondation, et à toutes les cérémonies et solennitez qui y ont esté faites par notre aimé et féal conseiller, en nostre conseil d'Etat, le sieur archevesque de Paris, le 9 du présent mois.

« A ces causes et autres à ce nous mouvans, sçavoir faisons ; que pour la particulière dévotion que nous avons au dil ordre et l'augmentation des religieux d'iceluy, pour l'exacle et soigneuse observation qu'ils font de leur règle, et pour le désir aussi que nous avons de participer à toutes leurs prières, jeusnes et oraisons auxquelles ils vacquent incessamment et les convier particulièrement de prier Dieu pour nostre personne et celles des Reines, nostre Dame et mère, et très chère et très aimée épouse et compagne et pour la prospérité de nostre Etat.

« Avons agréé et agréons leurs supplications, et ensuite d'icelle leur avons octroyé et accordé, octroyons et accordons ces nostres lettres patentes signées de nostre main, par lesquelles nous nous déclarons fondateur de ladite église, couvent et congrégation, sous le titre de Nostre-Dame-des-Victoires, afin qu'ils y vacquent à leurs saints exercices, messes, officcs, prédications, confessions et austres fonctions religieuses comme ils font en nos austres villes, suivant et conformément aux statuts, règles et instituts de leur ordre, sans qu'ils y puissent estre troublez ni inquiétez, dont nous faisons très expresse inhibition et deffences à toutes personnes de quelle qualité et condition qu'elles soient, sous peine aux contrevenants de punition exemplaire, prenant et mettant à cet effet ladite église, maison, couvent et congrégation en nostre protection et sauvegarde spéciale. Et d'autant que, etc...

« Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous y avons fait mettre notre scel.

« *Donné à Paris, au mois de décembre, l'an de grâce mil six cent vingt neuf, et de nostre règne le vingtiesme.*

« *Ainsi signé : Louis.*

« *Et sur le reply : Par le Roy, de Loménie.*

« *Scellé du grand sceau de cire verte sur lacs de soye rouge et verte.*

« *Ces lettres ont été vérifiées en Parlement le 25 de juin 1633, en la Chambre des Comptes le 13 juillet 1633, en la Cour des Aydes le deuxième aoust 1633, et aux requestes de l'Hôtel, le 6 avril 1636. »*

XIV. « LE FILS AINÉ DE L'ÉGLISE »

Nous avons ici, sous la signature de Louis XIII, l'origine officielle du « titre et de l'éminente qualité de *Fils aîné de l'Église* », décernés au Roi de France, *parceque* « **Les Roys nos prédécesseurs ont tellement chéry la piété et avec des soins particuliers recherché l'augmentation de l'église catholique, apostolique et romaine** » ;

A cause « **des fréquents témoignages qu'ils ont rendus de leur insigne dévotion...** ».

Clémenceau ou Briand, eux, s'il leur prenait l'antaisie d'envoyer des lettres patentes au Gr. Or. de la rue Cadet, pourraient débiter ainsi :

« Clémenceau (ou Briand), par la Grâce du « Pouvoir occulte » et juif, ministre de la République, à tous présents et à venir, salut et fraternité !

« Les ministres républicains mes prédécesseurs ont tellement haï la piété et avec des soins particuliers (oh ! *très particuliers!*) recherché la ruine de l'église catholique, apostolique et romaine (romaine surtout), que les fréquents témoignages (très fréquents!) qu'ils ont rendus de leur insigne impiété, leur ont acquis le titre et l'éminente qualité de « **Fils aînés de la Révolution.** »

Le « Fils aîné de l'Église » est tellement fier de son titre qu' « *il se propose de faire toujours des actions qui en soient dignes et de n'en faire jamais qui en soient indignes, par la grâce de Dieu, qu'il implorera toute sa vie.* »

Les « fils aînés de la Révolution » sont tellement fiers du

leur, qu'ils portent tout leur effort à l'anéantissement définitif de « la faction romaine » !

Du contraste jaillit, éclatante, cette double vérité, que les aveugles seuls du « libéralisme » refusent de voir :

1° *Il n'y a pas de régime révolutionnaire, qui puisse replacer la France dans sa Vocation catholique !*

2° *Il n'y a pas de monarchie, issue de notre vieil arbre Capétien, qui ne soit capable de l'y ramener, même si elle s'en était un instant éloignée !*

Deux exemples :

1° Philippe-le-Bel l'en éloigne ; Charles VII l'y ramène ;

2° François I^{er} l'en éloigne ; Louis XIII l'y ramène ;

Quel fut le châtement de Philippe-le-Bel et de François I^{er} ? *L'extinction de leur dynastie ! « Que ses jours soient abrégés, qu'un autre reçoive sa couronne », dit saint Remi.*

— Quelle fut la récompense de Charles VII, « criant merci vers Dieu pour la France en détresse ? » — Jeanne d'Arc !

— Quelle sera la récompense de Louis XIII ? — *Le prolongement miraculeux de sa dynastie !*

XV. NAISSANCE MIRACULEUSE DE LOUIS XIV

Nous sommes en 1637.

Louis XIII, 36 ans, sa femme Anne d'Autriche, 35, mariés depuis 22 ans, n'ont point d'enfant.

C'est en vain qu'ils multiplient les prières et les pèlerinages (1) surtout à Notre-Dame-des-Victoires, le royal ex-voto des grâces insignes déjà reçues par eux !

Marie leur refusera-t-elle cette grâce d'un héritier pour la couronne qu'ils lui ont solennellement consacrée ?

C'est impossible !

C'est bien la pensée d'Anne d'Autriche, dont les prières et

(1) Ils firent notamment le pèlerinage de N.-D. de Liesse le 14 octobre 1618. La Reine vint aussi à N.-D. de Bonne-Nouvelle, « pour que la Mère de Jésus lui fit la grâce de donner à la Cour, la bonne nouvelle d'une grossesse si impatientement attendue. » (*Histoire de N.-D. de Bonne-Nouvelle*, par M. le Curé Casabianca, p. 23).

les aumônes vont surtout, depuis huit ans, à Notre-Dame-des-Victoires !

Or, au monastère de Notre-Dame-des-Victoires, il y a depuis six ans, un frère convers du nom de frère Fiacre.

Né à Marly-la-ville, 1609, il a juste appris de ses parents François Antheaume et Suzanne, à prier Dieu, à lire, écrire et labourer la terre.

A quinze ans, il vient à Paris, dans un atelier du Faubourg-Montmartre, apprendre le métier de potier d'étain ! (1624)

Il fabrique des pots pendant sept ans, mais sans oublier de nourrir sa piété, qui le promène tour à tour dans tous les sanctuaires fervents de la capitale !

Notre-Dame-des-Victoires, sa voisine, comme bien on pense, n'est pas oubliée ! Un jour elle l'attire tout-à-fait et, le 28 mai 1631, Denys Antheaume reçoit l'habit religieux des « Petits Pères », sous le nom de Frère Fiacre.

« Les Petits Pères », c'est ainsi qu'on nommait les Augustins déchaussés de Notre-Dame-des-Victoires.

Au bout de deux mois, le frère Fiacre tombe malade, et le voilà réduit pour longtemps à n'être plus que ce qu'on appelle « un pilier d'infirmerie ! » pilier non inutile, certes ! on va le voir !

Comme il fait une consommation considérable de médicaments, il apprend que c'est la Reine qui les offre à tous les religieux malades, à cette seule condition qu'ils prieront Notre-Dame de lui donner un fils.

Frère Fiacre, religieux fervent, prend au sérieux la condition, et c'est tous les jours, pendant quatre ans, qu'il redouble ses prières, ses veilles, ses mortifications, en l'honneur de Marie, aux intentions de la Reine.

Un jour, c'était en 1635, il se sentit pressé, par un violent mouvement intérieur, de dire à la Reine, *de faire trois neuvaines :*

Une à N.-D.-de-Grâce en Provence ;

Une à N.-D.-de-Paris ;

Une à N.-D.-des-Victoires ;

Au bout desquelles, elle obtiendra ce qu'elle désire.

Il demande à son confesseur, le P. Pierre de Sainte-Hélène

et au prier le P. Jean Evangéliste, la permission de faire la communication.

Refus pendant deux ans! On craint l'illusion!... et « les ricanements de la Cour »!...

Le 27 octobre 1637, veille de saint Jude patron des causes désespérées, comme il était au chœur, à l'oraison du soir, à côté de son confesseur, le P. Jean Chrysostôme sous-prieur, il fut subitement repris du violent désir de faire *sans retard*, sa communication à la Reine.

Il s'en ouvre à son voisin avec larmes.

— « *Patience!... attendez!... J'en parlerai au P. Prieur!* »

Le Père Prieur, cette année, est le P. Ange de Sainte-Eugénie. Aussi prudent que son prédécesseur, le bon Père, qui craint lui aussi « les ricanements de la Cour », est d'avis de ne rien précipiter, mais il enjoint au frère de demander à la Sainte Vierge un *signe manifeste* de la volonté divine.

Et le bon frère défère à la volonté de son supérieur et pour être plus sûr d'obtenir le signe, il lui demande d'associer à ses prières le P. Bernard, dont la sainteté connue lui inspire toute confiance (1). Il va le voir sans retard.

XVI. « L'ENFANT QUE DIEU VEUT DONNER A LA FRANCE »

Or, huit jours après, 4 novembre, une heure du matin, au sortir de Matines, comme il rentrait dans sa cellule, soudain! des cris d'enfant frappent ses oreilles!...

Il tourne la tête et voit, *dans une auréole de lumière*, « une Belle Dame, portant un enfant dans ses bras, assise sur une chaise » (sic).

« Elle est vêtue d'une robe bleue, semée d'étoiles, les cheveux flottant sur les épaules, et porte trois couronnes sur la tête (2).

— « Mon enfant, lui dit-elle, n'ayez pas peur, je suis la Mère de Dieu! »

(1) Un prêtre de Dijon, possesseur d'une immense fortune qu'il était venu dépenser à Paris en bonnes œuvres; il était connu sous le nom de « pauvre prêtre » et était l'ami commun de saint Vincent de Paul et du frère Fiacre.

(2) Sans doute la triple couronne de Reine du Ciel, Reine du monde, Reine de France. Interprétation personnelle.

Il se prosterne pour adorer l'Enfant-Dieu qu'elle tient, pense-t-il, dans ses bras.

— « Ce n'est pas mon fils, poursuit la Belle Dame, c'est l'enfant que Dieu veut donner à la France ! »

Au bout d'un quart d'heure, la vision disparaît.

— « C'est peut-être une illusion ! » songe le frère Fiacre.

— « Pourtant, cette belle Dame, ce petit enfant ne sont pas une production de mon cerveau ! c'est bien de mes yeux que je les ai vus ! Ces cris du bébé, ces paroles de la Belle Dame ; c'est bien de mes oreilles que je les ai entendus ! »

Et, en bon critique de ses impressions — bien que le modernisme ne fut pas inventé ! — le moine avisé, sans perdre une seconde, court aux informations, comme on dit aujourd'hui.

Il ouvre la porte de sa cellule, le corridor est désert ! Ce n'est pas à cette heure, qu'il y a des enfants égarés dans le couvent !

Il ouvre la fenêtre (qui donnait sans doute sur l'actuelle rue de N.-D.-des-Victoires) la rue est aussi déserte que le corridor ; pas le moindre gamin en maraude, pas le moindre bébé au bras de sa nourrice !

Il ne s'est donc pas trompé ! Il a donc bien vu et entendu ce qu'il a cru voir et entendre !

Mais encore ! Tout cela est *négatif* ! ce qu'il lui faudrait, c'est quelque chose de *positif*, mais là, une vraie preuve, capable non seulement d'emporter son adhésion à lui, mais celle de tout le monde, et surtout des « ricaneurs de Cour ! »

Et il se replonge dans la prière, pour obtenir cette preuve !

Et la preuve arrive comme il la demande !

Il est une heure et demie.

XVII. NOUVELLES APPARITIONS

Voici à nouveau la Mère de Dieu, avec son bébé vagissant, mais accompagnée de Jésus *flagellé*, debout à ses côtés !

Comme pour lui dire en son muet langage — cette fois elle ne parla pas — :

« Regarde ! et vois que je ne t'ai pas trompé ! C'est bien l'enfant de la France que je porte en mes bras ; ce n'est pas mon

Fils, que tu vois ici même à mes côtés, dans l'attitude de la souffrance, symbolisant ta propre souffrance. Non, je ne t'ai pas trompé, et tu ne l'es pas trompé! »

Et la vision disparut, mais non la perplexité du bon frère, dont les exigences critiques augmentaient avec les bontés de Marie; c'est une faiblesse des cerveaux trop raisonneurs; il leur faut toujours une preuve de plus que celles qu'ils ont déjà, en eussent-ils des cargaisons!

Et le frère Fiacre se mit à demander encore cette preuve supplémentaire! Et, ô bonté maternelle de Marie! cette preuve lui arriva.

Nouvelle apparition, sans mot dire, vers 3 heures et demie; mais plus longue que les précédentes : le petit enfant est au bras de Marie, mais à ses côtés, Jésus *trionphant* annonce au moine son prochain triomphe!

Et le triomphe arrivait à 4 heures et demie :

Voici Marie avec l'enfant de France dans les bras :

« Mon enfant, dit-elle au frère, ne doutez plus de la vérité de ce que vous avez dit à votre confesseur.

« Pour preuve, que je veux que vous avertissiez la Reine de faire les trois neuvaines, voici l'image même de Notre-Dame-de-Grâce et de l'Eglise qui l'abrile. »

« Et, dit le récit même du frère que nous copions, il vit cette image dans sa chambre et remarqua (la statue) environ quatre doigts plus haute que celle qui est à N.-D.-de-Paris et l'Eglise faite en demy-rond, toute azurée, en forme d'étoiles, à l'endroit de l'autel. »

Ces détails que le frère Fiacre ne pouvait naturellement connaître, puisqu'il ne les avait jamais vus et que personne ne les lui avait donnés (il n'était jamais allé à N.-D.-de-Grâce), après un minutieux contrôle, furent trouvés exacts.

Ceci se passait le 4 novembre 1637.

Le 5, le frère avertissait son ami « Monsieur Bernard », qu'il avait eu son « signe ».

Le 6, « Monsieur Bernard », en avertissait le cardinal de La Rochefoucault, grand aumônier de France, qui mandait chez lui, séance tenante, le frère Fiacre et son confesseur, pour recevoir confirmation du fait.

Le cardinal émerveillé du récit, cependant, n'autorise pas encore le frère à voir la Reine!

Ce n'était guère ce que demandait la sainte Vierge.

« Mais alors, s'exclame frère Fiacre, puisque personne ne veut lui obéir, moi je lui obéirai! »

Et il commença le 9 novembre, ses trois neuvaines.

Ce fut la récitation du Rosaire, dont il dédia un tiers à N.-D.-de-Grâce, un tiers à N.-D.-de-Paris et le dernier tiers à N.-D.-des-Victoires.

Les trois neuvaines s'achevaient le 5 décembre 1637.

De son côté, le P. Bernard, qui s'était enhardi à demander une audience à la Reine, l'obtint pour le même jour, 5 décembre, au Louvre.

XVIII. LE P. BERNARD CHEZ LA REINE

Il dit à Anne d'Autriche :

« La bonté infinie de Dieu a jeté les yeux de sa miséricorde sur la misère de son peuple et sur l'humilité de sa servante et vous a choisie pour être la mère d'un fils, qui sera la joie de l'univers (1). »

« Ne m'estimez pas pour ce que je ne suis point et ne prenez pas la bluette de la lampe pour la lumière du soleil. »

« Je vous assure, Madame, que je vous annonce des choses qui ne passent pas moins le vol de mon imagination que la plus belle intelligence s'élève sur le plus faible cerveau : et, je vous le confesse, Madame, en tout ce mystère je ne suis qu'une bien chétive voix : j'en ai la connaissance d'un homme si saint (le frère

(1) Et non pas seulement la joie de la France. Pourquoi? Parce que la France, de par sa Vocation divine, reste la tête et le cœur du monde qui reçoit nécessairement la direction de cette tête et l'impulsion de ce cœur.

Chose curieuse! les paroles du P. Bernard sont, sans qu'il s'en doute, le reflet exact des paroles du moine Montan à Célinie, mère de saint Remi, fondateur de la Monarchie française :

« Dieu a daigné regarder la terre du haut du Ciel, afin que toutes les nations du monde publient les merveilles de sa Toute Puissance et que les Rois tiennent à honneur de le servir. »

« Célinie sera mère d'un fils auquel je réserve la gloire de sauver mon peuple. Va l'annoncer à l'élu de Dieu. »

Fiacre) *que je ne suis pas digne de baiser les vestiges de ses pas.*

« *Ce bon homme est tel, qu'il a mérité de voir par deux fois (et même quatre, erreur du bon Père!) la magnificence du Ciel en sa petite cellule et la Reine de tout l'univers portant en ses mains, le plus bel enfant du monde, qu'il eut pris pour son Jésus, si cette Mère de la belle dilection ne lui eut dit, que ce n'était point son enfant, mais bien celui qu'elle destinait à la France.*

« *Elle ajouta qu'il fallait que Votre Majesté le sût, afin qu'elle se disposât à le recevoir le plus dévotement qu'il lui serait possible.*

« *Ce bon religieux, saisi de crainte, lui répartit qu'on ne le croirait non plus que Moïse, s'il ne donnait des témoignages de sa mission. Elle lui dit alors des choses que personne ne pouvait savoir et dont j'ai fait le récit à Votre Majesté. »*

La Reine l'écouta tranquillement et répondit :

— *Que me dites-vous, mon Père, ces nouvelles que vous m'annoncez sont bien les plus aimables : mais je veux bien que vous sachiez que je suis tellement soumise au bon plaisir de mon Dieu, que si j'avais à choisir ou la jouissance ou la privation de ce que vous m'annoncez, j'aimerais mieux être privée d'un si grand bien, s'il n'était conforme à la volonté divine, que de le posséder autrement.*

« *Je crois ces bonnes nouvelles, mon Père, puisque vous les croyez et je vous avoue que si vous n'êtes le premier qui m'en faites l'ouverture, (1) vous êtes bien le premier qui me les persuadez. Plusieurs m'en ont souvent entretenu ; mais la foi ne m'en est pas venue et, à l'heure présente, elle fait une telle impression en mon âme que je n'en doute plus et en attends le succès avec humilité!* » (Vie du frère Fiacre par le P. Gabriel de Sainte-Claire, p. 47.)

XIX. NAISSANCE DE LOUIS DIEUDONNÉ

C'était le 5 décembre !

Or, neuf mois après, jour pour jour, le 5 septembre 1638, à onze heures du matin, la Reine après 22 ans de stérilité,

(1) Le cardinal de la Rochefoucault en avait discrètement averti la Reine.
J. D'ARC ET LA M.

donnait heureusement le jour à un fils, au château de Saint-Germain en Laye.

La *Gazette de France* du même jour, 5 septembre, après l'avoir annoncé, ajoutait : « *Il y a un an qu'un religieux avertit la Reine qu'elle devait accoucher d'un fils, assurant en avoir eu révélation.* »

Le *Mercur français* rapportait, de son côté, qu'un religieux lai, des Augustins déchaussés, du faubourg Montmartre à Paris, dit « *avoir eu révélation particulière que la Reine accoucherait d'un fils, et d'en avoir averti Leurs Majestés.* » (1638, t. XXI, p. 289.)

Il n'y eut pas de « ricanements » à la Cour!...

XX. LE RAPPORT DU FRÈRE FIACRE

Deux mois après la naissance de Louis XIV, le 5 novembre 1638, le Vicaire Général des Augustins voulut avoir par écrit, de la bouche même du frère Fiacre, le récit authentique de sa vision, pour les *Archives de l'ordre*.

Il est ainsi terminé :

« Et ainsi **au rapport de sa Majesté** (la Reine), *il se trouva qu'elle a été grosse sur la fin des trois neufvaines.*

« L'affaire déclarée à la Reine, et le Roy l'ayant sçu par le Révérend Père Sirmond, jésuite, auquel le cardinal de La Rochefoucault avait fait parler frère Fiacre, en sa chambre, à sainte Geneviève, leurs Majestez ont fait accomplir les trois neufvaines à l'honneur de Dieu et de la sacrée Vierge *et la Reine est heureusement accouchée d'un fils, le cinquième du mois de septembre, de l'année mil six cent trente huit.*

« Et nous frère Hilarion de Sainte-Ursule, Vicaire Général, désirant sçavoir la vérité, avons fait venir frère Fiacre en nostre chambre et en présence du Père Ange de Sainte-Eugénie, prieur du couvent de Paris, *luy avons commandé, en mérite de sainte obédience, de dire la vérité de cette action qu'il nous a rapportée, ainsi qu'elle est insérée cy-dessus, en ce petit livre original de nostre Congrégation, en foy de quoi Nous avons signé.*

« Fait en nostre Couvent de Paris de Notre-Dame-des-

Victoires, ce cinquième jour de novembre, de l'année mil six cents trente huit. »

Signé : « *F. Hilarion de Sainte-Ursule, Vicaire-Général de la Congrégation des Augustins déchaussez en France.*
« *F. Ange de Sainte-Eugénie, Prieur de Paris.* »

Ce récit, avons-nous dit, était destiné aux *Archives*, c'est-à-dire à ne jamais sortir du couvent. Mais de graves motifs pouvaient un jour exiger sa publication, surtout après la mort du frère Fiacre.

Or, en 1674, trente-six ans après le miracle, cette mort était à prévoir à bref délai, le frère Fiacre étant âgé de 65 ans. Son confesseur lui *commanda* « au nom de la sainte obéissance » de faire, *de sa propre main*, une copie de l'original.

Il la fit avec l'attestation écrite, qu'en reproduisant ce récit, de « **la naissance miraculeuse du Roy, par une grâce particulière de Dieu et l'intercession de la sainte Vierge** », il n'avait fait qu'obéir à « *son confesseur, qui le lui avait commandé.* »

Signé : « *Frère Fiacre de Sainte-Marguerite, Augustin déchaussé.* »

Le tout revêtu de l'attestation du P. Provincial :

« *J'ay lu le présent écrit de la Vision que le frère Fiacre de Sainte-Marguerite, commis (1) Augustin, déchaussé a eue touchant la naissance du Roy Louis quatorze, lequel j'ay confronté à l'original et que je certifie y être conforme de mot à mot ; en foy de quoi je me suis soussigné, ce sixième avril, mil six cents soixante et quatorze.* »

« *Frère Chérubin de la Vierge Marie, provincial.* »

Ce récit authentiqué fut remis cacheté, avec divers autres papiers du frère Fiacre, entre les mains du Père Prieur, pour être ouvert après sa mort, qui arriva le 16 février 1684.

(1) Aujourd'hui nous disons « frère convers ».

L'écrit scellé fut ouvert, en présence de M. de Pompone et communiqué au Roi, qui le fit reporter au couvent, après en avoir pris connaissance.

C'est ce récit, publié en 1711, que nous avons suivi pas à pas, en y ajoutant quelques détails de la *Vie du Vénérable frère Fiacre*, par le P. Gabriel de Sainte-Claire.

De ce récit merveilleux une conclusion se dégage :

Louis XIII resta fidèle à Marie ! Marie resta fidèle à Louis XIII !

Il en résulta la naissance de Louis XIV, qui reçut, au baptême, comme il convenait, le nom de *Dieudonné!.... ou don de Dieu!*

Don de Dieu ! en effet, que celui qui symbolisait si parfaitement la Bénédiction promise par saint Remi aux Rois fidèles à leur Vocation :

« Que de cette race sortent des Rois... qui puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance! »

Don de Dieu ! que celui qui va s'appeler Louis le Grand et donner son nom au siècle de Louis XIV !

XXI. LE CACHET VRAIMENT MIRACULEUX DE CETTE NAISSANCE

A l'endroit du récit du frère Fiacre, où la sainte Vierge lui dit : « *Mon enfant, ce n'est pas mon Fils, c'est l'enfant que Dieu veut donner à la France* », l'auteur ou l'éditeur a ajouté en note cet hexamètre :

« Tantæ molis erat Lodoïcum condere magnum! »

Ce n'était pas une petite affaire que de créer Louis le Grand !

Pour un tel oeuvre, il fallait la main de Dieu et de sa divine Mère !

C'est le moment de souligner ici le cachet vraiment miraculeux, au point de vue dynastique, de la naissance de Louis XIV.

Si Louis XIV ne fût pas né, en admettant d'ailleurs les événements, tels qu'ils se sont déroulés depuis, si Louis XIV ne fût pas né, *la France aujourd'hui n'aurait plus de dynastie et il n'y aurait peut-être plus de France!*

Si Louis XIV ne fut pas né, la couronne eut passé de Louis XIII

à son frère Gaston d'Orléans, qui devait mourir en 1660, sans héritier mâle et de Gaston d'Orléans au grand Condé, dont le dernier rejeton, le duc d'Enghien, a été fusillé par Napoléon, en 1804, dans les fossés de Vincennes!

Si Louis XIV ne fut pas né, il n'y aurait donc plus aujourd'hui de Capétiens d'aucune sorte, ni Bourbons, ni d'Orléans!

Et nous assisterions, impuissants, à la lente et sûre destruction de notre malheureux pays, telle que nous la voyons se dérouler méthodiquement sous nos yeux, en vertu des principes de 89!

S'il y en a, c'est grâce à la naissance miraculeuse de Louis XIV!

S'il y en a, c'est donc que Dieu n'a pas cessé de vouloir — et donc, *veut encore aujourd'hui* — l'aboutissement nécessaire de ce miracle, qui est d'unir à nouveau, ce que la Révolution a séparé : la France et sa dynastie; de rendre la France aux Bourbons et les Bourbons à la France; de rétablir le règne de « Jésus-Christ Roi de France » par l'épée du « Roi de France, lieutenant du Christ »; de reconstituer, en un mot, l'œuvre divine de saint Remi et de Jeanne d'Arc, qui est, non la République, non l'Empire — révolutionnaires, c'est-à-dire anti-chrétiens — mais purement et simplement, comme disait Jeanne d'Arc, « le saint royaume de France »!...

Dieu qui a voulu perdre le peuple juif, *a perdu sa race royale* : il n'y a plus de descendant de David, ni même de race de Juda, suivant ce mot d'Osée : « Dies multos sedebunt filii Israël, *sine rege et sine principe.* » (Cap. iv).

Les Juifs n'ont ni rois ni race royale! et nous avons nos Bourbons, dont le dernier descendant est Philippe VIII!

Concluez!...

XXII. LE VŒU OFFICIEL DE LOUIS XIII

Il semble bien que Louis XIII avait le pressentiment de toutes ces merveilles lorsque, le 15 août 1637 (jour de l'Assomption), se trouvant dans l'église des Minimes d'Abbeville, « *il s'avança dévotement vers le prélat qui officiait au grand*

autel ; puis au moment de la consécration, la main gauche sur le cœur, la droite élevée jusqu'à la hauteur du Saint-Sacrement, il voua son royaume à la Vierge, la suppliant humblement de prendre ses Etats et sa personne royale sous sa puissante protection », dit la relation écrite d'un témoin oculaire, qui ajoute que le Roi scella son vœu d'une communion fervente.

Que Marie « ait pris ses *Etats* et sa *personne* royale sous sa puissante protection », il n'en avait pas seulement le pressentiment, mais la certitude, quand, six mois après le vœu d'Abbeville, les Espagnols chassés de Corbie dont ils s'étaient emparés (1) et la Reine miraculeusement enceinte depuis trois mois, sur la prière d'un moine du couvent et de l'église, dédiés par lui à Notre-Dame-des-Victoires, il publia, le 10 février 1638, l'édit suivant, *ex-voto* officiel — et définitif celui-là ! — des grâces reçues ou à recevoir, des mains de Marie, par le « saint royaume de France ».

Voici le texte :

« Déclaration par laquelle le Roi place le royaume sous la protection spéciale de la Vierge Marie.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

« Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes

(1) M. de Gailhard-Bancel, en un éloquent discours à la tribune, 17 juin 1901, rappela la panique causée par l'invasion espagnole :

« C'était en 1636... Profitant de la dispersion des armées royales, les Impériaux envahirent tout à coup la Picardie. En quelques jours, les places de la Capelle et du Catelet capitulèrent, et l'ennemi forçant à Cerisy le passage de la Somme, envoyait ses reconnaissances jusqu'à l'Oise. La nouvelle de l'approche des Impériaux éclata à Paris comme un coup de foudre. On s'attendait à voir les éclaireurs ennemis, à la porte de la capitale. Une panique s'empara de la Cité, beaucoup d'habitants s'enfuirent... Richelieu lui-même eut à cette heure un instant de doute et de faiblesse; mais il se ressaisit bien vite, il convoqua les corps de métiers au Louvre; le lendemain, les corps de métiers répondaient à son appel. Ils étaient reçus par le roi Louis XIII et, avec un enthousiasme admirable, ils fournirent à la France des fantassins, des cavaliers, les équipèrent, les armèrent à leurs frais, et le général des armées impériales, Jean de Wert, reculait devant cette levée improvisée. Paris et la France étaient sauvés. »

de la terre, pour la conduite de leurs peuples. **a voulu prendre un soin si spécial de notre royaume et de notre Etat**, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir **autant d'effets merveilleux de sa bonté**, que d'accidents qui nous menaçaient.

« Lorsque nous sommes entrés au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité; mais *la main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause*, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins.

« En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du démon, ayant suscité et fomenté des divisions, non moins dangereuses pour notre couronne, que préjudiciables à notre maison, *il lui a plu d'en détourner le mal avec autant de douceur que de justice*.

« La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'Etat, qui n'avait d'autre but que de partager notre autorité, *il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons relevé ses saints autels, en tous lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques*.

« Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, *il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde*, nous les avons rétablis en la possession de leurs Etats, dont ils avaient été dépouillés.

« Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne, se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins, pour faire voir à toutes les nations, que **comme la Providence a fondé cet Etat, sa bonté le conserve et sa puissance le défend**.

« Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en pas différer la reconnaissance, sans attendre la paix qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, **nous avons cru être obligé, nous prosternant aux pieds de sa sainteté divine, que nous**

adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée Croix, où nous recevons l'accomplissement des mystères de notre rédemption, par la vie et la mort du Fils de Dieu, nous consacrer à sa Grandeur, par son Fils rabaissé jusqu'à nous, et à ce Fils, par sa mère élevée jusqu'à Lui, en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte Trinité, par son intercession, et de toute la cour céleste, par son autorité et par son exemple.

« A ces causes nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse des douceurs de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire.

« Et, afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés à ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge, qui tiende entre ses bras celle de son divin Fils descendu de la croix; nous serons représenté aux pieds du Fils et de la Mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre.

« Nous admonestons le sieur Archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons, que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration, à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les Vêpres dudit jour, il soit fait une procession en ladite église : à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait

en toutes les églises, tant paroissiales que celle des monastères de ladite ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages du diocèse de Paris.

« Exhortons pareillement *tous les archevêques et évêques de notre royaume*, et néanmoins leur enjoignons, de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leurs diocèses, entendant qu'à ladite cérémonie les cours de parlement et autres compagnies souveraines et les principaux officiers des villes y soient présents.

« Et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne sont point dédiées à la Vierge, nous exhortons lesdits archevêques et évêques en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites églises, pour y être faite ladite cérémonie ; et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre (1) et d'admonester tous nos peuples, d'avoir une dévotion toute particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que sous une si puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révérendé si saintement, que nous puissions arriver heureusement à la dernière fin, pour laquelle nous avons tous été créés : car tel est notre plaisir.

« *Donné à Saint-Germain en Laye, 10 février 1638.* »

XXIII. LOUIS XIII, ROI IDÉAL DE SAINT REMI ET DE JEANNE D'ARC

— Qui parle ainsi ? Est-ce Clovis, Charlemagne ou saint Louis ? C'est simplement leur dernier successeur, le pieux Louis XIII.

Mais comme le sang de saint Louis coule dans ses veines, que l'esprit de Charlemagne et de Clovis informe le sien, quoi d'étonnant que son langage soit identique au leur ! que son vœu ne soit que le commentaire pratique de la prophétie de saint Remi, de sa conception de la Monarchie française, telle qu'il l'a fondée miraculeusement, telle que l'a restaurée miraculeusement Jeanne d'Arc !

(1) On voit l'importance que Louis XIII donnait à cette consécration !

Saint Remi dit à Clovis, et Jeanne d'Arc rappela à Charles VII, « que Jésus-Christ est le vrai Roy de France, que le Roy en titre, n'est que le vassal de Jésus-Christ, son lieutenant, choisi pour faire son œuvre ».

Et Louis XIII reconnaît avec bonheur cette vassalité glorieuse :

« C'est Dieu qui l'a élevé au trône, » c'est « sa main divine qui le soutient », c'est « la Providence qui a fondé cet Etat, sa bonté qui le conserve, sa puissance qui le défend ! »

Et c'est son très grand honneur, à lui Roi de France, que Dieu ait daigné « se servir de lui, pour abattre l'orgueil de ses ennemis (les protestants) ! »

Saint Remi avait dit : « Le Roi de France sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la foi romaine ».

Et le fidèle Louis XIII voit tout lui arriver à souhait :

« Dieu a pris un soin spécial de son royaume » et marqué, par une succession ininterrompue de succès « les effets merveilleux de sa bonté. »

Il soumet tous ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, parfois « contre toute espérance » et il fait participer à ses victoires ses amis et alliés.

Enfin, bonheur suprême ! et bien aussi « contre toute espérance » celui-là, puisque voilà 22 ans qu'il l'attend ! voilà le Roi « miraculeusement » père !

— Sera-ce un héritier selon la Loi salique ?

— Il n'en sait rien encore, en ce 10 février 1638 ! mais peut-il douter un instant de cette bonté qui l'a comblé jusque-là ? Peut-il penser qu'elle va restreindre ses largesses et ne lui accorder qu'un miracle amoindri !

Non ! il croit au miracle dans toute son étendue !

Et le miracle éclatera, dans un peu plus de six mois, par la naissance à Saint-Germain en Laye — là même où il a officiellement promulgué son vœu ! — de Louis Dieudonné, qui s'appellera « Louis le Grand » et dont le siècle portera le nom ! (1)

(1) Le vitrail actuel de N.-D.-des-Victoires, en face de l'autel de l'archiconfrérie, don du duc de la Rochefoucauld, reproduit toutes ces merveilles :

En haut, le Roi et la Reine agenouillés aux pieds de Marie et de Jésus,

Ah! oui certes! Dieu est magnifique envers les Rois fidèles du « saint royaume »!

Louis XIII sera père une seconde fois, en 1640, du duc d'Orléans; c'est le bourgeon de la branche cadette, destiné à parer à l'insuffisance de la branche aînée!

C'est à cause de sa fidélité, suivant la promesse de saint Remi, que Dieu assure à Louis XIII l'avenir de sa dynastie et de son royaume!

Il peut mourir maintenant! Et Louis XIII meurt à Saint-Germain en Laye, le 14 mai 1643, à deux heures de l'après-midi, six mois après Richelieu, mort le 4 décembre 1642.

XXIV. LA PURE GLOIRE DE LOUIS XIII

Les historiens libéraux, qui ne pardonnent pas à Louis XIII sa piété, s'efforcent de prouver qu'elle ne lui servit de rien :

« Figure effacée, disent-ils, entre les deux grandes figures de Henri IV et de Louis XIV. Prince sérieux, taciturne, de mœurs simples et de bravoure héréditaire, il n'eut pas les qualités brillantes des grands rois; mais il aima avant tout la France; il eut la gloire de comprendre et de *subir* le génie de Richelieu. »

« Subir? » quelle perfidie dans ce mot! On ne « subit » pas un homme qu'on élève *soi-même* au Pouvoir, que seul on y maintient envers et contre toutes les influences, coalisées pour le renverser. Cet homme-là, on ne *le subit pas*; on *l'aime*. Et on garde toute la gloire d'une affection aussi bien placée.

Que voulez-vous? il faut bien diminuer, au moins, ce Roi dévot qu'on désespère de démolir.

C'est dans cet esprit de dénigrement, qu'on passe sous

portés sur un trône de nuage, leur offrent le sceptre et la couronne de France. On voit près de Marie, du côté du Roi, saint Louis, du côté de la Reine, sainte Anne.

Au bas, dans deux panneaux distincts on voit, à gauche, Marie présentant au frère Fiacre « l'enfant qu'elle apporte à la France »; à droite, le cardinal de la Rochefoucauld, félicitant la Reine de l'insigne faveur qu'elle reçoit de la Reine du Ciel.

silence ses actes de bravoure, pendant qu'on lui découvre des défauts imaginaires, son peu d'endurance à la guerre, par exemple : « Le Roi reste à Paris pendant que Richelieu supporte toutes les fatigues du siège de la Rochelle, etc. »

Eh bien ! il faut en finir avec ces « légendes » usurpant, sous le nom de « critique », la place de l'Histoire.

L'Histoire vraie, la voici, d'après un témoin oculaire que cette fausse critique a étouffé jusqu'ici, le syndic de l'Université Richer, déjà cité, et dont nous complétons ici l'appréciation, inédite et contemporaine de Louis XIII :

L'Historien de Jeanne d'Arc, parlant des vertus des Rois de France, qui leur ont attiré le miracle de la Pucelle, ajoute :

« Et tout nouvellement Louis XIII, à présent régnant, lequel a tant forcé et réduit de villes à son obéissance et *exposé sa propre personne non seulement aux périls de la guerre, mais aussy aux maladies pestilentielles qui désoloient ses armées : là où les autres Princes, pour l'ordinaire ne font la guerre que par commissaires et lieutenants.*

« Et ce qui surpasse toute admiration en ce grand et vertueux monarque est que l'an 1627, incontinent qu'il fut relevé d'une grieve et périlleuse maladie, n'estant pas encore bien guery, il s'achemina avec son armée à l'Isle de Ré assiégée par les Anglois, sans que de la part de sa Majesté ni des siens, les Anglois eussent receu aucun tort ni injure : et ayant été chassés et deffaits au mois de novembre la même année, il fit aussy tôt bloquer la Rochelle, et depuis l'a assiégée et prise, *ayant demeuré plus d'un an entier à ce siège, mesme durant tout l'hyver où il a souffert et supporté de la peine et des travaux incroyables.* » (Richer, *Vie de Jeanne d'Arc*, fol. 101.)

Il ne quitta pas un moment le siège. N'empêche qu'il passe aux yeux des historiens « bien informés » pour y être venu juste au moment d'en recueillir le profit !

Et l'on a soin d'ajouter : « Figure effacée entre les deux grandes figures d'Henri IV et de Louis XIV ! »

« Effacée » en effet, mais par ceux qui étaient chargés de la faire resplendir !

Nous disons, nous, qu'il fut plus grand qu'Henri IV, ce

Prince dont la vaillance, au service d'une franche piété, corrigea les erreurs de la politique *protestante* de son père et plus saint que son fils, dont il prépara, dont il fit d'avance la gloire, mais *sans les taches* dont Louis XIV allait l'obscurcir.

CHAPITRE LXXV

Louis XIV

Voici Louis XIV, l'enfant du miracle ! Il n'a que cinq ans ! Mais Dieu abrite sa faiblesse sous la tutelle de la pieuse Anne d'Autriche, secondée par le génie du successeur de Richelieu, désigné par lui : Mazarin !

Le petit Louis Dieudonné avait droit à tous les égards dûs au caractère merveilleux de sa naissance.

Or, ces égards lui manquèrent !

Trois hommes d'inégal mérite veillèrent à son éducation : Mazarin, Villeroy, de Beaumont.

Le cardinal Mazarin, chargé de l'initier aux secrets de la diplomatie, disait de son élève : « *Il y a en lui assez d'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme.* »

On sait ce qu'il en fit.

Pour lui apprendre l'art de la guerre, nul n'était plus qualifié que Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, ancien gouverneur de Casal et de Pignerol (1631-1635), qui avait fait ses premières armes en Piémont sous Lesdiguières (1617), pris part glorieusement aux sièges de Montauban (1621), de Montpellier (1622), de la Rochelle (1628), à l'affaire du Pas-de-Suse (1629) et à la bataille de Carignan (1630).

Gouverneur de Louis XIV, il sut en faire un excellent capitaine.

Seul, l'abbé Hardouin de Beaumont de Péréfixe, son précepteur, fut inférieur à sa tâche.

Chargé de l'initier aux vertus du « *lieutenant du Roi du Ciel, au saint royaume de France* », il aurait dû lui donner en exemple Charlemagne, saint Louis, son propre père, Louis XIII !

Il lui donna Henri IV!...

C'est sa « *Vie d'Henri le Grand* », c'est son « *Recueil de quelques belles actions et paroles mémorables du Roi Henri le Grand* », qu'il offrit en idéal à son royal élève!

Non pas qu'Henri le Grand n'ait fait « de belles actions » et prononcé de « mémorables paroles », nous lui avons rendu justice!

Mais il n'y en a pas eu que de celles-là! il y en a eu d'autres, pas toujours édifiantes, qui s'expliquaient en partie par le milieu protestant où il naquit, la vie licencieuse des camps où il vécut.

Et ce sont ces « autres » que retint surtout Louis XIV!

Et ce ne fut qu'en partie sa faute, s'il aurait cru faire injure à son grand-père, en se montrant plus vertueux que lui.

La faute en fut surtout à son précepteur, l'abbé de Beaumont.

Avec un précepteur, digne de sa fonction, Louis XIV eut été un Charlemagne, un saint Louis, la France eut fait l'économie de deux siècles de désastres, qui ont failli l'emporter avec sa Monarchie : le siècle de Voltaire et le siècle de la Révolution! (le XIX^e).

Avec un Beaumont, Louis XIV a été ce que nous allons voir :

I. LE ROI QUE MARIE NOUS A DONNÉ

Sous la régence d'Anne d'Autriche, les premières années de Louis XIV s'auréolent de la gloire du grand Condé.

Rocroy (1643), Fribourg (1644), Nordlingen (1645), Lens (1648), éclatent coup sur coup, sous le radieux ciel de France, ponctuant chacun des articles du traité qui nous donne la possession (1), si longtemps disputée, des Trois-Evêchés : Metz, Toul et Verdun et se nomme : *La Paix de Westphalie* (1648).

La pieuse Régente fait hommage de tout cela à la Reine de France, Notre-Dame-des-Victoires!

« C'est Marie, se dit-elle, qui nous a donné ce Roi, quoi d'étonnant qu'elle lui tresse sa couronne! »

(1) Définitive pour Metz jusqu'en 1870, hélas! Le roi n'était plus là.

Et Anne d'Autriche fait attribuer à N.-D.-des-Victoires six des drapeaux pris à la bataille de Lens !

Les six autres furent portés aux Feuillants (1) en l'honneur de saint Bernard, dont c'était la fête, le 20 août, jour de la victoire !

Les deux Frondes, celle du Parlement (1648-1649), et celle des Princes (1650-1653) où figura Condé, jettent quelque ombre sur le tableau, mais rien qu'un instant.

Et c'est en triomphateur reconnaissant que, le 13 septembre 1654, le jeune Roi de seize ans, vint pour la première fois en grande pompe, remercier officiellement N.-D.-des-Victoires de toutes les faveurs dont elle l'avait comblé, depuis sa naissance.

Les moines, cierge en main, Prieur en tête, le reçoivent à la porte de l'église. Le Père Prieur Augustin de Sainte-Marie, suivant le rituel, lui présente l'eau bénite et l'image miraculeuse de N.-D.-de-Montaignu. (2)

Pieusement le Roi se signe et baise l'image.

On le complimente sur ses victoires et le *Te Deum* de l'allégresse reconnaissante éclate sous les voûtes du sanctuaire.

Puis, le Roi entend dévotement la messe célébrée par son aumônier.

Tous les dévots à Marie savent par expérience qu'Elle ne se laisse jamais vaincre en générosité, que le meilleur moyen d'en obtenir de nouvelles faveurs, c'est de la remercier des anciennes. Louis XIII l'avait éprouvé.

Louis XIV va l'éprouver à son tour !

Condé est passé à l'ennemi ! Turenne le remplace et la brillante victoire des Dunes (4 juin 1658), sur don Juan d'Autriche et... Condé ! apporte à Louis XIV, le dernier joyau de sa couronne, le plus beau de tous : le *Traité des Pyrénées* qui agrandit son royaume, du Roussillon, de la Cerdagne,

(1) Leur couvent, club révolutionnaire en 1790, entre la rue Saint-Honoré et la terrasse des Tuileries, fut coupé, sous le premier Empire, par la rue actuelle de Rivoli.

(2) En grande vénération dans l'ancienne chapelle et au pied de laquelle le frère Fiacre obtint d'insignes faveurs pour la famille royale.

d'une partie de l'Artois et lui donne une épouse digne de lui.

Le traité est signé dans l'île des Faisans, au milieu de la Bidassoa, qui marque la frontière franco-espagnole.

Une tente à deux ailes, battant les pavillons respectifs des deux nations, abrite les souverains.

Les deux ailes sont unies par un salon, où ils confèrent en grand apparat, assis chacun dans un fauteuil, l'un en terre française, l'autre en terre espagnole.

C'est là que, le 7 novembre 1659, Philippe IV donne à Louis XIV, sa fille aînée Marie-Thérèse d'Autriche, avec promesse d'une dot à payer de 500.000 écus d'or.

Les futurs, nés la même année, 1638, sortent de deux familles également riches de gloire!

Voilà certes un couple royal bien assorti!

Les fiançailles sont célébrées le 3 juin 1660, à Fontarabie; le mariage, le 9 juin suivant, à Saint-Jean de Luz!

Louis XIV a 22 ans. Le voilà au comble du bonheur et de la gloire.

Et voilà le Roi que Marie a donné à la France!

L'instrument de sa maternelle tendresse, fut Mazarin, le négociateur avisé des traités de Westphalie et des Pyrénées.(1)

Le ministre a rempli sa mission, il peut mourir.

Et il meurt, 9 mois après (9 mars 1661), à Vincennes, d'une hydropisie, disant à Louis XIV, en guise d'adieu : « *Sire! je vous dois tout; mais je crois m'acquitter envers Votre Majesté, en lui léguant Colbert!* »

Richelieu en avait dit autant à Louis XIII, de Mazarin, si bien que, de Richelieu à Colbert, c'est-à-dire pendant *soixante ans*, il n'y eut qu'une seule et même politique et à vrai dire, un seul et même ministère, sous trois noms différents : Richelieu, Mazarin, Colbert.

C'est cette politique de longue haleine, suivie, méthodique, uniforme, sinon dans ses moyens, souvent divers, du moins dans son but, toujours le même : *la gloire de la France, incarnée*

(1) La même année, le frère Fiacre est envoyé en Italie, rendre un vœu du Roi et de la régente, à Maric, en reconnaissance du traité des Pyrénées.

dans son Roi; c'est cette politique qui aboutissait au trésor de richesses et de gloire qu'allait recueillir Louis XIV!

Mais depuis la Révolution, comme tout cela est changé!

En moins de cent ans, la politique révolutionnaire a entassé, les uns sur les autres, 20 régimes et 100 ministères, dont l'unique préoccupation a été, moins de conserver et surtout d'enrichir le trésor de gloire de la France, que d'effacer son empreinte catholique et monarchiste, par l'empreinte anti-chrétienne de la Révolution!

Qu'en est-il résulté? La dissolution de ce beau pays qui n'a plus, ni foi, ni loi, ni armée, ni marine, et qui n'aura bientôt plus, ni familles, ni enfants.

En 1789, la France était la première nation du monde, pour la population; aujourd'hui elle est la dernière! C'est la mort à brève échéance!

Les dernières statistiques accusent *pour la première fois, en 1907, une diminution de 15.000 naissances sur les décès.* La mort a le pas sur la vie, c'est l'agonie qui commence!

Et l'agonie ne durera pas longtemps, avec la prochaine loi de l'union libre, couronnant l'édifice révolutionnaire; avec l'école monopolisée pour élever en « apaches », les enfants tarés, d'ailleurs de plus en plus rares, sortis de pareilles unions!...

Je vous le dis, la Révolution a tué la France!

Et voilà, en deux mots, le parallèle rigoureusement exact de la Monarchie et de la Révolution!

C'est à la lettre, que l'une a fait la France, que l'autre l'a dé faite!

Louis XIV est au comble du bonheur, avons nous dit! Pourtant, il lui manque quelque chose.

Il est marié depuis six mois; il n'a pas d'enfant et rien n'annonce qu'il en doive avoir bientôt.

II. L'HÉRITIER DE LOUIS XIV.

Lui, l'enfant du miracle sera-t-il privé d'enfant? A quoi bon le miracle, s'il doit être le dernier rejeton de sa dynastie!

Les deux Reines s'en émeuvent et naturellement pensent au frère Fiacre.

Elles lui demandent de faire deux neuvaines, une à N.-D. de Bonne-Nouvelle de Saint-Victor (1) et une autre à N.-D.-des-Victoires. La première fut acquittée du 21 novembre (jour de la Présentation), au 30.

Pour la seconde, laissons la parole au frère Fiacre :

« Je la commençay le jour de la Sacrée Conception de Nostre-Dame, le huit décembre ensuivant. Je la commençay avec grande ferveur et dévotion...

« La nuit du six au septième de nostre neuvaine, Dieu nous a voulu consoler d'une belle vision.

— « *Oh! belle vision, d'où venez-vous? venez-vous de la part de Dieu et non de la part du démon?...*

« *Oh! bonne vision! approchez-vous de moi, puisque vous êtes de Dieu!*

« Alors je fus réveillé de la part de Dieu et l'on me dit : « *Veillez et priez, car il est temps, la mère de Dieu veut vous parler.* »

« Je répondis à cette voix : (2)

— « *Que vous plait-il, mon Dieu?*

— « *Je vous veux donner une seconde fois des enfants pour la France.* »

Après avoir remercié Dieu, le bon frère se rendormit un bon quart d'heure, après quoi il entendit de nouveau la voix :

— « *Il est temps de prier et temps de dormir!* »

« Que veut dire cette voix qui me réveille si souvent? » se dit-il à demi-réveillé. Il ajoute :

« *Alors la mère de Dieu, à l'heure même s'est apparue à moi, tenant un enfant entre ses bras, accompagnée de sainte Thérèse... (3) La mère de Dieu me dit en souriant : « L'on s'est adressé à vous, mon petit serviteur, de rechef, pour demander encore des enfants pour la France; tenez! en voilà un que je vous présente par Thérèse, pour le donner à la France! »*

(1) Sur l'emplacement actuelle de la Halle aux vins.

(2) Comme Jeanne d'Arc, le frère Fiacre entendait ses « Voix ».

(3) Patronne de la Reine.

« Alors je le pris des mains de sainte Thérèse.

« O France heureuse! faut-il que tu sois amie de Dieu, puisque la mère de Dieu prend soin de te donner des enfants!

« O bonne Reine! faut-il que ta dévotion soit précieuse devant Dieu, puisque tu as fléchi le cœur de Dieu en si peu de temps. O heureuse Reine, prenez garde de ne pas relâcher de votre dévotion...

« En vérité il fait bon s'adresser à Dieu et à la sacrée mère de Dieu.

« Voilà la vision fidèlement écrite, comme elle m'est arrivée le 13 décembre mil six cents soixante, le jour de sainte Luce : je la crois plutôt bonne que mauvaise. » (Relation du frère Fiacre, écrite de sa main).

C'est pour confirmer sa vision que, le 29 janvier 1661, il fit, en son nom et au nom des deux Reines; le vœu suivant :

« Si, du 29 janvier au 29 novembre suivant, la Reine devenait mère, il promettait : 1^o de faire un pèlerinage d'actions de grâces à Notre-Dame-des-Vertus (1) : 2^o que les deux Reines iraient en pèlerinage dans les églises de Saint-Victor, de Notre-Dame-des-Victoires, où il avait fait ses deux neuvaines, enfin de Notre-Dame de Paris, où il allait en faire une troisième : 3^o que les deux Reines offriraient à Notre-Dame des Victoires, une statue en argent doré, de sainte Thérèse, tenant en ses bras le Dauphin qu'elle présenterait à **Marie**. »

Ce même jour, ou environ, la Reine devenait mère et neuf mois après, le 1^{er} novembre 1661, naissait à Fontainebleau le grand Dauphin! Ce n'était pas une fille de France! C'était un Dauphin de France, le Dauphin réclamé par la Loi salique!

C'est à cette occasion que Lulli composa son fameux motet : « *Plaude, lætare, Gallia!* »

Mais la merveille parmi les merveilles! c'est que des six enfants que Marie-Thérèse eut de Louis XIV, ce fut *le seul* qui survécut! tous les autres moururent en bas âge et l'histoire n'a pas gardé leurs noms.

Les deux Reines accomplirent fidèlement leur vœu.

(1) L'église actuelle d'Aubervilliers.

Marie-Thérèse vint remercier Notre-Dame-des-Victoires deux mois après.

Ce fut le 15 octobre 1664, que la statue en argent doré de sainte Thérèse, recevant des mains de Marie un Dauphin pour la France, fut offerte solennellement par les deux Reines, à Notre-Dame-des-Victoires.

III. LE ROI OUBLIE SA VOCATION

Voilà donc Louis XIV, comblé par Notre-Dame-des-Victoires! Etre Roi du « plus beau royaume qui soit après celui du ciel! »

Etre assuré de son avenir!

Avoir 23 ans! et s'appeler Louis XIV! c'était plus qu'il n'en fallait pour bouleverser un cerveau royal mal trempé!

Salomon n'y résista pas! Comment Louis XIV y résistera-t-il?

Pour y résister, il lui eût fallu être un saint Louis!

Or, son idéal, ne l'oublions pas, c'était Henri IV!

La mort de Mazarin lui a mis dans les mains les rênes du gouvernement :

Aux secrétaires d'Etat, réunis au Louvre, il dit : « *Je serai désormais mon premier ministre!* »

Et à l'archevêque de Rouen qui lui demandait : « Sire! à qui faudra-t-il m'adresser à l'avenir? » il répondit : « *A moi, Monsieur l'Archevêque!* »

C'était l'inauguration du pouvoir personnel! A partir de ce jour, il y eut en France, sans doute, et plus que jamais, de grandes intelligences, d'héroïques volontés, de sublimes génies, et nul mieux que Louis XIV ne sut les discerner, s'inspirer de leurs lumières, leur donner leur emploi, mais *il n'y eut aussi plus d'autre volonté que la sienne!*

Quel malheur que cette volonté n'ait pas toujours été celle d'un « lieutenant du roi du Ciel »!

Il venait de faire connaissance de M^{lle} de la Vallière (1661). De ce jour, pendant 23 ans, les désordres de sa vie privée marcheront de front avec la gloire de sa vie publique!

La Reine, sa pieuse femme, en mourra de douleur en 1684 ! Il en sera puni par la flétrissure de l'Histoire ! flétrissure indélébile que rien ne pourra laver, ni l'éclat de ses victoires, ni la sagesse de son administration, ni les 31 dernières années d'une vie édifiante, traversée de rudes épreuves, chrétiennement acceptées et couronnées d'une sainte mort.

C'est que le peuple, vivement frappé des exemples des grands, l'est toujours beaucoup plus de leurs vices que de leurs vertus !

C'est qu'il a le sentiment de sa faiblesse et des égards que cette faiblesse réclame ; il sait que, si ces égards lui manquent, de la part de ceux qui les lui doivent, s'il en reçoit, au lieu de bons exemples qui l'entraînent au bien, de mauvais exemples qui l'entraînent au mal, il sait qu'il a le droit, lui aussi, de se désintéresser d'une autorité qui représente si mal celle de Dieu et de la vouer au mépris dont elle est digne, beaucoup plus que de l'affection et de la fidélité qu'elle réclame, sans l'avoir méritée !

Voilà ce que Louis XIV a eu le tort d'oublier..., ou plutôt de n'avoir jamais su, puisque son précepteur ne le lui avait pas appris.

Et maintenant, il est trop tard pour qu'il l'apprenne, autrement qu'à ses dépens.

Ce n'est pas à 23 ans, au milieu du bouillonnement tumultueux des passions, des rêves dorés d'avenir, que ces choses-là s'apprennent, si on les a ignorées jusque-là !

Quoi d'étonnant que Louis XIV s'abandonne avec frénésie aux deux objectifs qui s'offrent à lui, comme à portée de main : la course à la gloire, la course au plaisir !

IV. « FAISONS LA GUERRE A ROME ! »

Pourtant un aiguillon se fait sentir au fond de son âme, chrétienne malgré tout.

C'est la voix des sixième et neuvième commandements, odieusement violés !

Pour étouffer cette voix importune, il dira ce que disent depuis des siècles tous les libertins :

Dieu nous importune, faisons la guerre à Dieu. « Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus. » (Ps. 13.)

Dieu, ici-bas, c'est l'Eglise!

Or, le chef de l'Eglise est à Rome.

Voilà comment Louis XIV prit le pouvoir avec ce programme « *d'humilier Rome et de s'affermir contre elle !* »

Le mot est de Bossuet, son ami.

C'était le retour à la politique de Philippe le Bel!

Celui qui l'avait inaugurée, y perdit sa dynastie!

Et la France, sa complice, y gagna la guerre de Cent ans!

Voyons si Louis XIV sera plus heureux!

Le duc de Créqui, son ami d'enfance, ambassadeur à Rome, aimait à y étaler, plus que de raison, sa morgue aristocratique.

Le peuple en fut offensé. Un beau jour éclate une bagarre, où quelques coups de fusil partent dans la direction de son carrosse (1662)!

Il accuse la garde corse du Pape!

Le Pape était Alexandre VII, 2^e successeur d'Urbain VIII, propre parrain de Louis XIV.

Il n'avait été pour rien dans l'incident, certes!

L'autocrate de 24 ans, n'en exigea pas moins du vénérable vieillard, que la garde corse fut cassée et qu'une pyramide expiatoire, sur une grande place de Rome, rappelât aux Romains comment se paient les plus légers froissements à l'incommensurable orgueil du jeune Roi de France!

Pourtant, même alors, il n'était pas inaccessible à la douce influence de la pieuse Anne d'Autriche, qu'il accompagna l'année suivante (1663) à N.-D.-de-Grâce!

Ils vinrent la remercier de sa naissance miraculeuse!

Ce souvenir et cette influence pesaient d'un grand poids sur la fougue du monarque, qu'ils empêchaient de se porter aux excès.

Le souvenir demeura, mais l'influence allait disparaître. Anne d'Autriche mourait le 20 janvier 1666! Le roi était livré sans frein à la fougue de ses passions débridées.

V. LA CAMPAGNE DE FLANDRE

Parmi ces passions, il y avait, heureusement, l'amour de la gloire.

Or, précisément, s'ouvrait pour lui, à ce moment-là, l'arène d'une gloire autrement sérieuse que celle de la guerre à un vieillard désarmé.

Son beau-père, Philippe IV d'Espagne, venait de mourir, laissant le royaume à son fils, Charles II.

Mais il est né d'un second lit, et l'usage espagnol, ou *droit de dévolution*, veut que l'héritage appartienne aux enfants du premier lit, s'il y en a.

C'était le cas de la femme de Louis XIV, dont la dot, du reste, de 500.000 écus d'or, n'avait jamais été payée.

Au bout de 18 mois d'inutiles négociations, Louis XIV déclare la guerre à l'Espagne et envahit les Pays-Bas avec 50.000 hommes : Charleroi, Tournai, Furnes, Courtrai, Audenarde, Douai, etc., tombent, sans coup férir, aux mains des Français qui vont mettre le siège devant Lille.

Le gouverneur de la ville, le comte de Brouay, pour surexciter la résistance, fait placer une botte de foin sous le nez du cheval de bois de l'Hôtel-de-Ville et *fait jurer aux assiégés de ne se rendre, que quand le cheval aura mangé la botte!*

Au bout de 15 jours, la botte de foin n'était pas mangée, mais la ville était prise!

Telle fut la fin glorieuse d'une promenade militaire qui n'avait pas duré trois mois (2 juin-27 août 1667).

Le Roi fit offrir un armistice au gouverneur des Pays-Bas, Castel Rodrigo.

Mais l'hiver était proche, le gouverneur comptait sur ce nouvel allié, il refusa.

Louis XIV, en plein hiver (janvier 1668), jette 20.000 hommes, avec Condé, dans la Franche-Comté, qui est conquise en quinze jours.

La Hollande est menacée et, avec elle, les huguenots du Nord, qui ne rêvent que l'anéantissement de la France!

Il faut arrêter l'envahisseur!

Et la Triple alliance de la Haye (Hollande, Angleterre, Suède) impose à Louis XIV le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), qui lui laisse Lille, mais lui arrache la Franche-Comté!

C'était le forcer à livrer aux espagnols vaincus, une partie de ses victoires.

Louis XIV ne le pardonna pas à la Hollande, initiatrice de la coalition, appuyée de tous les huguenots de France!

Ce qui mit le comble à son exaspération, fut le persiflage de l'échevin d'Amsterdam, Josué — un juif sans doute! — faisant circuler une médaille où il était représenté, lui Josué, comme son homonyme, arrêtant le soleil; la médaille portait cette devise : « *In conspectu meo stetit sol!* »

« *Le soleil (de Louis XIV) s'est arrêté en ma présence!* » (1)

Ah! le pauvre Josué d'Amsterdam! il ne l'arrêta pas longtemps!

Louis XIV achète la neutralité de la Suède et obtient, par sa belle-sœur Henriette, femme de son frère Philippe d'Orléans, sœur de Charles II, l'alliance de l'Angleterre.

VI. LA GUERRE DE HOLLANDE

La Hollande isolée, il lui déclare la guerre!

Et, au printemps de l'année 1672, 100.000 hommes passent le Rhin au gué de Tolhuis, inondant le pays, qui ne songe même pas à esquisser un geste de résistance!

C'est le fameux passage du Rhin, chanté par Boileau.

Atterrés par cette foudroyante invasion, les frères Corneille et Jean de Witt, directeurs de la République et les Etats généraux demandent la paix.

« Soit! dit Louis XIV, mais je réclame 24 millions pour les frais de la guerre, l'abandon de toute la rive gauche du Rhin(2),

(1) Le blason de Louis XIV, c'était un soleil avec la devise « *Nec pluribus impar!* Il en vaut plus d'un autre! »

(2) N'est-ce pas la frontière naturelle du « saint royaume? »

le rétablissement du catholicisme en Hollande (1), des médailles expiatoires, etc. »

— Refus catégorique de la Hollande! soulèvement général contre les frères de Witt, qui paient de leur vie leur amour exagéré de la paix.

La République, impuissante, périt avec eux.

Le stathoudérat (la monarchie) est rétabli en faveur de Guillaume d'Orange, comme *unique moyen de salut!* Guillaume fait rompre les écluses de Muyden! et voilà la Hollande transformée en bras de mer!

Terrain peu propice aux manœuvres d'infanterie et de cavalerie! Les Français déguerpièrent!

Les frères de Witt avaient reculé devant ce moyen extrême, qui leur paraissait pire que le mal!

Guillaume l'employa. Le Pays fut sauvé!

Voilà comment la Hollande, perdue par la République, fut sauvée par le Roi.

Cela lui arrivera plus d'une fois!

En attendant, une coalition formidable se forme contre Louis XIV!

1° L'Empereur Léopold ne lui pardonne pas le traité de Westphalie;

2° L'Espagne, la guerre de dévolution!

3° Le Brandebourg, le Danemark, les Etats confédérés du Rhin, ont toujours, et plus que jamais, à venger l'inexpiable saint-Barthélemy, sur « le Fils aîné de l'Eglise »!

Le huguenot Guillaume d'Orange, groupant toutes ces vieilles rancunes inassouvies, leur donne son estampille protestante et les lance, par toutes les frontières, à l'assaut du « saint royaume de France »!

VII. LE SPLENDIDE ÉCLAIR DE L'ÉPÉE DE DIEU

C'est une nouvelle guerre de religion!

Louis XIV l'accepte et la conduit royalement.

(1) Quoi de plus juste? Le pays n'était-il pas catholique? c'est à l'envahisseur de déguerpir!

Jamais, plus qu'à ce moment, « l'Épée de Dieu » n'a fulguré d'un plus splendide éclair ! Le Roi fait face à tout !

En plein hiver (1672-1673) il arme de crampons les chaussures de ses soldats et les lance, sur la glace, à l'assaut des États généraux de La Haye !

Sauvés par un dégel subit qui rejette les assaillants sur Utrecht !

Le Roi, aidé de Vauban, venge son échec, par la prise de Maestricht, après treize jours de siège (juin 1673).

En même temps, Turenne repoussait l'électeur de Brandebourg au-delà du Weser, et Montecucoli et ses impériaux, jusqu'en Bohême.

L'année suivante, le Roi abandonne à Condé la garde de la frontière du Nord, pour se jeter, avec Luxembourg et Vauban, dans la Franche-Comté, dont il s'empare en six semaines (mai-juin 1674) !

Montecucoli a bien essayé de secourir les Espagnols, par la trouée de Belfort ; mais Turenne, campé à Bâle, l'a tenu en échec !

Forcé de descendre le Rhin jusqu'à Worms, Turenne le poursuit et le bat à Sinzheim et à Ladembourg.

Cependant les renforts arrivent à Montecucoli ; Turenne, qui n'en reçoit pas, se replie jusqu'à Wissembourg, où lui arrive l'ordre formel de Louvois, d'évacuer l'Alsace.

Le ministre redoute un désastre. Turenne, sûr de lui, ne redoute rien. Il refuse d'obéir et écrit au Roi : « *Je prends tout sur moi et me charge des événements.* »

Les impériaux passent le Rhin. Turenne les harcèle, trois semaines durant, leur coupe les vivres, si bien que, pour se ravitailler, ils sont forcés de repasser le Rhin.

Ils remontent le fleuve jusqu'à Strasbourg, au pont de Koehl où ils seront plus heureux, pensent-ils ; en effet, les Strasbourgeois, violant la neutralité, leur livrent le pont et les voilà de nouveau en Alsace !

Mais, changement de tableau ! Turenne, qu'ils croyaient à 50 kilomètres de là, à Wissembourg, surgit tout-à-coup devant eux, à Entzheim, les bat à plates-coutures (4 octobre) et les force à repasser le Rhin !

Cependant, les renforts continuent d'arriver à Montecucolli! Il a 70.000 hommes contre les 40.000 de Turenne!

— « Que va faire le pauvre homme! » se dit-il.

Ce qu'il va faire, nous l'allons voir :

Il se blottit en observation, au pied des Vosges, à l'entrée du col de Saverne, juste en face de Strasbourg et du pont de Kœhl!

En même temps, il écrit au Roi : « *Il ne faut pas qu'il y ait en France un seul homme de guerre en repos, tant qu'il y aura un Allemand en Alsace!* »

Un mois se passe; quelques milliers d'hommes lui arrivent.

Nous sommes en décembre, voici l'hiver; c'est l'heure du repos, non celle des batailles.

Et il passe le col de Saverne!

— « Bravo! s'écria Montecucolli, il prend ses quartiers d'hiver en Lorraine, l'Alsace est à nous! » Et les 70.000 impériaux envahissent, comme un torrent, l'Alsace, de Strasbourg à la trouée de Belfort!

La joie fut courte! vingt jours à peine! juste le temps des vingt jours de marches forcées, par onze degrés de froid, à travers les neiges, les précipices, les torrents débordés, au bout desquels Turenne et ses 40.000 braves, accouraient à l'autre bout des Vosges, à la trouée de Belfort!....

On le croyait en Lorraine! il débouchait dans la basse-Alsace, fondait à l'improviste sur les Impériaux, en pleine ivresse de leur facile victoire, les écrasait à *Mulhouse* (29 décembre 1674) et les achevait à *Turkeim* (5 janvier 1675)!

Résultats : 40.000 hommes tués ou prisonniers; le reste, fuyards et blessés, repassant le Rhin au pas de course, pour aller soigner, à l'abri, leurs blessures et se remettre de leurs émotions!

Avec 40.000 hommes contre 70.000, Turenne venait de **sauver la France d'une invasion!**...

Louis XIV le mande à Paris pour le féliciter; partout, sur son passage, en Champagne, dans l'île de France, il est porté en triomphe.

Mais, à la Cour, « *il avait l'air un peu plus honteux que de coutume* » dit M^{me} de Sévigné.

Pendant que Turenne repoussait l'invasion de l'Est, Condé repoussait celle du Nord.

Guillaume d'Orange menaçait la Champagne de ses 90.000 Espagnols et Hollandais. Condé leur barre la route et les force à la retraite. Puis, se jetant à leur poursuite, atteint à Senef l'arrière-garde, qu'il bat dans plusieurs attaques meurtrières, où il eut trois chevaux tués sous lui! (11 août 1674). Pourtant la victoire fut indécise. On chanta le *Te Deum* dans les deux camps. Guillaume, pour tromper l'Europe, alla mettre le siège devant Audenarde; Condé le lui fit lever prestement. Il s'en consola, en forçant Chamilly à capituler dans Grave, après une héroïque défense de 93 jours.

VIII. LA MORT DE TURENNE

Nous sommes au printemps de 1675.

Louis XIV veut en finir; il renvoie Condé dans le Nord, avec 70 mille hommes et Turenne, à la frontière du Rhin.

Lui-même inaugure la campagne de Belgique, par la prise de Liège et de Limbourg.

Quant à Turenne, six semaines durant, il manœuvre entre Kœhl et Philipsbourg, sur le Rhin (rive droite), à la barbe de Montecucoli, qu'il essaie d'amener, par toutes les ruses d'un vieux praticien, à l'endroit même où il veut livrer bataille, à Saltzbach.

Succès complet : « *Je les tiens, s'écrie-t-il, ils ne m'échapperont pas!* »

Comme il prépare l'engagement, son lieutenant-général d'artillerie, saint Hilaire, lui désigne du doigt une batterie ennemie, pointée dans leur direction!

— Pan! un boulet de la batterie lui emporte le bras et va frapper Turenne en pleine poitrine!

Il s'affaisse, sans un cri, sur l'arçon de sa selle!

Le jeune saint Hilaire qui est là, couvre de larmes son père blessé.

— « *Ce n'est pas moi, mon enfant qu'il faut pleurer,* dit-il en

regardant Turenne, *c'est ce grand homme, dont la perte est irréparable!*

Un immense cri de douleur accueillit, en France, la catastrophe!

Montecucolli lui-même, voulut s'associer, par un mot digne de lui, au deuil universel : « *Il vient de mourir un homme, dit-il, qui faisait honneur à l'homme!* »

Turenne avait 65 ans! Preuve que le génie ne respecte guère « la limite d'âge », imposée à la médiocrité.

Louis XIV rendit des honneurs exceptionnels à Turenne, qui fut enseveli à Saint-Denis, au caveau des Rois. Fléchier prononça l'oraison funèbre, restée le chef-d'œuvre de l'orateur.

Cependant, à l'armée du Rhin, le découragement est profond; Lorges et Vauban, lieutenants de Turenne, doivent commander la retraite!

— « *Suivons la Pie, la Pie nous conduira* », disent les soldats consternés. La Pie, c'était le cheval de guerre de Turenne.

Pour leur remonter le moral, le Roi leur envoie Condé, détaché de l'armée du Nord :

« *Que ne puis-je, dit en arrivant le héros de Rocroy, causer un quart d'heure avec l'ombre de Turenne!* »

A défaut de Turenne, il prend contact avec ses guerriers, qu'il galvanise à nouveau et lance contre Montecucolli; le général autrichien doit lever en hâte les sièges de Saverne et de Haguenau et repasser le Rhin.

Ce furent ses derniers succès.

Accablé d'infirmités, contractées dans les camps, il alla achever à Chantilly (1686), dans la pratique des vertus chrétiennes, une vie si généreusement consacrée à la gloire du « saint royaume de France ».

La retraite de Condé détermina celle de Montecucolli, qui « *ne voulait pas amoindrir, par des succès faciles, contre des généraux obscurs, la gloire qu'il avait eue de se mesurer avec Turenne et Condé!* »

Le duc de Lorraine, Charles V, succéda à Montecucolli et Créqui, à Condé et Turenne.

Mais Créqui, moins heureux que Turenne qu'il jalousait, se

laisse battre à Consarbruck par son adversaire, qui l'oblige à capituler dans Trèves et l'emmène prisonnier !

Louis XIV, qui a besoin plus que jamais de tous ses capitaines, paie sa rançon.

IX. DUQUESNE ET RUYTER

Une heureuse et providentielle diversion lui apporte l'occasion de réparer ces échecs partiels :

La Sicile, révoltée contre l'Espagne, l'appelle à son secours. Il lui envoie Duquesne.

L'Espagne, de son côté, crie vers la Hollande, qui lui envoie Ruyter.

Les deux amiraux ont un premier et terrible engagement, resté indécis, à Stromboli. La bataille décisive s'engageait, quelques jours après, à Agosta, près Syracuse (1676). Duquesne perd le chef d'escadre de son avant-garde, mais Ruyter est blessé à mort et son lieutenant, l'amiral de Haan, s'enfuit en hâte du champ de bataille, où Duquesne garde allumés, toute la nuit, ses fanaux de combat. Le lendemain il poursuit le fuyard, le rencontre à Palerme, lui brûle douze vaisseaux, qu'il fait sauter avec leur équipage. La France est maîtresse de la Méditerranée.

Mais la guerre sévit sur terre avec plus de fureur que jamais !

Dans le Nord, le Roi, aidé de Vauban, enlève Bouchain et Condé ; le maréchal d'Humières enlève Aire-sur-la-Lys, et Schomberg sauve Maëstricht, assiégé par le Stathouder, Guillaume d'Orange (1676).

Les succès se poursuivent l'année suivante, 1677 :

Louis XIV et Luxembourg enlèvent Valenciennes et Cambrai ; Philippe d'Orléans, frère du Roi, bat le prince d'Orange à Cassel et s'empare de Saint-Omer.

Créqui se relève de Consarbruck, à Kokersberg (entre Koehl et Strasbourg), où il bat le duc de Lorraine et s'empare de Fribourg, une des clés de l'Alsace.

L'Angleterre jalouse, en même temps qu'effrayée, de tant de succès, se jette dans la coalition : Charles II donne sa nièce

en mariage au Stathouder et s'allie à la Hollande, contre Louis XIV (février 1678).

Devant le danger, celui-ci abandonne la Sicile et concentre ses forces dans le Nord et sur le Rhin. Jusqu'au bout, la victoire lui reste fidèle. Il enlève Gand et Ypres à l'Espagne, pendant que le vice-amiral d'Estrées reprend Cayenne sur l'amiral hollandais, Binkes, lui détruit dix vaisseaux à Tabago et le fait sauter lui-même avec le fort où il s'abritait; emporté par un boulet, pendant qu'il déjeunait avec ses officiers.

L'année suivante (1678), d'Estrées enlevait à la Hollande Gorée, au Sénégal.

X. LA GLORIEUSE PAIX DE NIMÈGUE

Louis XIV était partout victorieux de la coalition épuisée.

Les Etats Généraux de Hollande — suivis par l'Angleterre — furent les premiers à demander la paix, malgré le jeune Stathouder, qui n'en voulait pas entendre parler.

Elle fut signée à *Nimègue* (11 août 1678), là même où six ans avant s'était effectué le fameux passage du Rhin.

Louis XIV rendait Maëstricht à la Hollande, mais il gardait les conquêtes de l'amiral d'Estrées.

Trois jours après, le 14 août, le Stathouder, feignant d'ignorer la signature de la paix, attaqua sournoisement Luxembourg à Saint-Denis, près Mons.

Mal lui en prit! Luxembourg le battit à plates coutures et le poursuivit jusqu'à la nuit.

Un mois après, ce fut la *Paix de Nimègue* avec l'Espagne (17 septembre 1678) qui paya les frais de la guerre. Elle nous abandonne :

1° La *Franche-Comté* ;

2° *Aire et Saint-Omer* (Artois) ;

3° Quatre villes sur l'Escaut : *Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Condé* ;

4° Dix autres villes de la Meuse à la mer; deux sur la Meuse : *Charlemont, Dinan*; une sur la Sambre : *Maubeuge*; *Bavay*, entre la Sambre et l'Escaut; deux sur la Lys : *Warwick*.

Warneton ; quatre entre la Lys et la Mer : Ypres, Poperingue, Bailleul, Cassel.

Sur le Rhin, la guerre continuait entre Créqui et le duc de Lorraine. Celui-ci deux fois battu, à Offenbourg (duché de Bade) et à Koehl, décide l'Empereur à la paix.

C'est la troisième *Paix de Nimègue* (février 1679), où Léopold I^{er} cède *Fribourg à la France*, en échange de Philipsbourg.

Le duc de Lorraine doit rentrer chez lui et nous abandonner Nancy ; mais il préfère rester feld-maréchal à la Cour de Vienne, que Roi sans capitale.

Louis XIV n'y voit pas d'inconvénient.

Cette glorieuse paix est scellée par un double mariage :

Le Grand Dauphin, 18 ans, fils unique de Louis XIV, épouse Christine-Victoire, fille de l'électeur de Bavière, Ferdinand-Marie.

Charles II d'Espagne, 18 ans également, épouse la nièce de Louis XIV, Marie-Louise d'Orléans, 17 ans, fille de son frère Philippe, désolée de subir une alliance, pour laquelle elle n'avait nul attrait.

Que valait ce mariage devant Dieu ? Mais la question était secondaire pour les diplomates !

XI. LOUIS LE GRAND

Louis XIV est au comble de la gloire, malgré les scandales de sa vie privée, sur lesquels on ferme pudiquement les yeux.

Il fait frapper des médailles commémoratives de la guerre où on lit : « *Pax in leges suas confectâ.* »

Dès lors il se croit tout permis.

La même année, 1679, il institue à Tournai, Metz, Brisack, Besançon, des Chambres de *réunion*, chargées, le mot le dit, de *réunir* à la couronne, toutes les villes, terres ou fiefs qui se rattachaient dans le passé, à un titre quelconque, à la Flandre, aux Trois évêchés (Metz, Toul et Verdun) à l'Alsace et à la Franche-Comté.

De ce chef il s'adjugea, en pleine paix, vingt villes et quatre-vingt fiefs, appartenant à des princes allemands, à la

Suède, à l'Espagne, dont, en *Lorraine* : Sarrebruck, sur la Sarre, Deux-Ponts; en *Alsace* : Lauterbourg, sur la Parter; en *Franche-Comté* : Montbéliard, etc.

Strasbourg, incorporée, comme ville d'Alsace, fut immédiatement fortifiée par Vauban, pour être, de ce côté, la porte de France fermée à l'Allemagne : « *clausa Germanis Gallia* », dit une médaille. (1)

Pendant que la forteresse de Casal, achetée au duc de Mantoue, la fermait à l'Italie.

Ce fut alors, que les magistrats de Paris décernèrent à Louis XIV le nom de *Grand*, ratifié par la nation (1680) et depuis, par l'Histoire.

Alors aussi, qu'il décida de régler avec Rome, une question que la guerre de Hollande l'avait forcé de laisser en suspens : *la Régale*.

XII. LA RÉGALE

— Qu'était-ce que la Régale?

— Le droit que s'attribuait le Roi de France, de percevoir les revenus des évêchés vacants, pendant leur vacance, et de nommer les titulaires de ces évêchés et de ces revenus.

Ce droit, parmi beaucoup d'autres, cédé par l'Eglise aux rois de France, depuis plus de 500 ans, puisque Philippe-Auguste le mentionne dans son testament (1190), avait, comme tous les autres, pour condition la protection filiale et désintéressée de l'Eglise, par ces mêmes rois qui, en fait, suivant l'esprit de leur Vocation, ne la lui avaient jamais refusée.

Philippe le Bel, le premier, voulut séparer le droit, de la condition; le bénéfice, de la charge. On se souvient de son différend avec Boniface VIII.

Pourtant en ce qui concerne « la régale », il comprit que voulant, au lieu de protéger l'Eglise, s'affermir contre ce qu'il appelait « ses empiètements », la loyauté et la logique l'obli-

(1) La ville conserva ses privilèges et la cathédrale fut rendue au culte catholique.

geaient à rendre à l'Eglise son bien ; ce qu'il fit par une ordonnance enjoignant à ses fonctionnaires de rendre aux nouveaux titulaires des évêchés, les revenus perçus pendant la vacance (1303).

L'ordonnance demeura lettre morte, les parlements de province, à l'exemple de celui de Paris, refusant de l'exécuter.

Le 7 juillet 1438, le droit de régale devait être reconnu, naturellement, par la *Pragmatique sanction de Bourges*, reflet exact des idées schismatiques du concile de Bâle. (1)

Malgré tout, Charles VII, répugnant à admettre au trésor royal un bien qui lui semblait mal acquis, l'attribua à l'entretien des chanoines de la sainte Chapelle.

En 1673, Louis XIV, ruiné par sa glorieuse mais coûteuse guerre de Hollande, fut moins scrupuleux ! Non seulement il s'attribua le « droit de régale », mais il l'étendit à tous les évêchés, même à ceux dont l'annexion n'avait été consentie qu'à la condition du maintien de leurs privilèges, dont l'*exemption de la régale*.

« La couronne est ronde ! dit-il, il n'y a pas de privilège qui tienne ! »

L'évêque de Pamiers, Caulet, se plaignit à Clément X qui lui donna raison (1673).

Le Roi, qui faisait face alors à toute l'Europe, n'insista pas.

Deux ans après (1675), voyant ses armes partout victorieuses, il rappelle discrètement au Pape le conflit.

(1) Le principal docteur, l'âme, du concile de Bâle, fut Thomas de Courcelles, déjà l'âme du procès de Jeanne d'Arc !

La Pucelle fut condamnée parce que le tribunal *ne tint pas compte de son appel au Pape ! Et il n'en tint pas compte, parce que Thomas de Courcelles le lui avait persuadé, lui qui allait définir le Pape, au concile de Bâle : « le Vicaire, non pas de Jésus-Christ, mais de l'Eglise », donc son inférieur, le serviteur étant au-dessous du maître.*

Voilà comment le tribunal de Cauchon, se croyant au-dessus du Pape, rendit un arrêt sans appel contre Jeanne d'Arc !

Voilà comment la *Pragmatique sanction de Bourges* attribue souverainement et arbitrairement au Roi de France, par « la régale », un bien d'église dont le Pape seul est le souverain maître.

Enfin, la paix de Nimègue (1678-1679) lui rend la liberté. Il va, cette fois, vider la question.

Comment? En « lieutenant du Roi du ciel »? En fils aîné de l'Eglise? En enfant de N.-D. des Victoires?

Non! en révolté! à la manière de Philippe le Bel!

XIII. LA RÉVOLTE OU LES QUATRE ARTICLES

Lui, fils de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, par qui pensez-vous qu'il fera juger sa Mère?

Par les églises de France? L'insolence serait déjà respectable! Ce n'est pas aux filles de juger leur Mère! Non! il la fera juger par moins que cela, par l'église dite *gallicane*, c'est-à-dire par une collection infime d'évêques et de prêtres, qui lui doivent leur mitre, ou l'attendent de leurs bassesses!

Il assemblera (1682) *34 évêques sur 126*, un peu plus du quart, leur adjoindra *38 ecclésiastiques* (de ceux qu'au temps du *Concordat* on appelait les « épiscopables »), *sur 40.000*, un peu moins d'un millième.

Et c'est à ce *millième* de prêtres, à ce *quart* d'évêques, présidés par Bossuet, précepteur de son fils et baptisés pour la circonstance « assemblée du clergé », qu'il demandera de définir contre le Pape, les droits du Roi sur les églises de France.

Les délibérations du « conciliabule » se résolvent dans *La Déclaration du clergé*, rédigée par Bossuet lui-même, et que voici en substance :

1° *Le temporel des Rois n'est soumis, ni directement ni indirectement, au pouvoir de l'Eglise;*

2° *Le concile œcuménique est supérieur au Pape;*

3° *Le Pape ne peut, sans cause légitime, dispenser valablement des lois du concile œcuménique;*

4° *Les décisions du Pape en matière de foi, ne sont irréformables qu'après le consentement de l'Eglise.*

Ces quatre propositions, dont la première est une erreur certaine et les trois autres des « hérésies », d'après le concile du Vatican (1870), ces quatre propositions vivement combattues,

non seulement à Rome, mais en France, *par la grande majorité de l'Episcopat et du clergé*, furent enregistrées *par ordre*, dans les tribunaux et les facultés de théologie, comme partie intégrante de l'enseignement officiel.

De par le Roi, défense au Pape d'enseigner le contraire aux églises de France!...

Innocent XI, par égard pour Bossuet et le sang de saint Louis, différa l'emploi des armes spirituelles; il se contenta de refuser les bulles d'investiture aux évêques présentés par le Roi! Il ne pouvait vraiment pas accepter des évêques schismatiques!

Or, à sa mort, 1689, il y avait 29 évêchés vacants!

XIV. LE CHÂTIMENT APPROCHE

La déclaration de 1682, voilà le grand crime de Louis XIV! Crime public, éclatant, qui crie vengeance au ciel!

Quel sera le châtiment?

C'est à partir de 1682 qu'il voit pâlir son étoile!

La même année, 1682, la ligue secrète de la Haye (Hollande, Suède, Empire, Espagne) eût vraisemblablement déchainé l'Europe contre la France, si une révolte inopinée des Hongrois et l'invasion soudaine des 200.000 Turcs de Kara Mustapha, jusque sous les murs de Vienne, n'eut détourné l'attention des coalisés.

En tout cas l'honneur de repousser le Turc revenait à l'Épée de Dieu! elle en était indigne!

Il lui fut ravi par l'héroïque Roi de Pologne, Jean Sobieski, qui écrasa les 200.000 Turcs avec 50.000 Polonais (1683)!

La même année, Louis XIV perdra sa femme Marie-Thérèse, un modèle de vertus au milieu d'une cour dépravée!

Elle mourait à 45 ans, après 24 ans de mariage, dont 23 de chagrins domestiques.

« *C'est le premier chagrin qu'elle m'a causé* », s'écria le Roi en apprenant sa mort.

Elle n'aurait pu en dire autant de lui!

Qu'il se rassure ! Si c'est « le premier chagrin », ce ne sera pas le dernier !

Il a un fameux compte à régler et l'échéance approche !

Il pourra se payer encore quelques satisfactions d'amour propre : bombarder Alger, Tunis et Tripoli dont les pirates infestent la Méditerranée (1682) et Gênes qui leur a porté secours (1684); forcer le doge Lercaro, à qui la loi interdit de sortir, de venir à Versailles lui présenter ses excuses; lui demander ce qui l'y étonne le plus et s'entendre répondre : « *C'est de m'y voir !* »

Il pourra s'étourdir de plaisirs dans les fêtes scandaleuses de Versailles, après s'être étourdi de gloire sur les champs de bataille; il ne pourra éviter le châtement qui le guette !

Pourtant, il le pourra retarder.

XV. LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Ce fut le résultat de deux actes honorables, l'un de sa vie privée, l'autre de sa vie publique :

Son mariage avec Madame de Maintenon, décembre 1683; la révocation de l'édit de Nantes, 22 octobre 1685.

Son mariage, qui marqua l'arrêt définitif de sa vie licencieuse, donc, celle de la Cour et son complet retour à la vie chrétienne, où il persévéra jusqu'à la mort.

La révocation de l'édit de Nantes, qui rétablit chez nous l'unité religieuse, unité douze fois séculaire, entamée par un moine d'outre-Rhin en rupture de vœux; unité que le Roi de France avait le *devoir* de défendre — et donc de rétablir — puisqu'il en faisait le serment sur l'Évangile, le jour de son sacre, devant ce baptistère de Reims, qui avait vu Clovis et Jeanne d'Arc!

Les derniers Valois payèrent l'oubli de ce serment, de leur dynastie! et la France, de 40 ans de guerre civile!

Les premiers Bourbons durent subir cet héritage de honte!

Henri IV faillit y perdre son trône et finalement en fut victime!

Louis XIII le toléra, faute de mieux!

Louis XIV, lui, n'a rien à tolérer! Il est fils de saint Louis! Il est enfant du miracle! il le sait! et sait à quoi ces titres l'obligent, même en dehors de son serment.

Raison de plus de le tenir! Il le tiendra donc!

Voilà l'explication complète, décisive, péremptoire, de la révocation de l'édit de Nantes! il n'y en a pas d'autres.

Le Roi de France a voulu rétablir *chez lui*, cette unité religieuse que l'étranger y avait détruite! (1)

Et ce sera son éternel honneur devant Dieu et devant les hommes!

Son malheur fut de n'avoir pas toujours mérité cet hommage!

Par exemple! dans l'affaire dite des *Franchises*.

XVI. L'AFFAIRE DES « FRANCHISES »

Voici le fait :

De tous temps, les ambassadeurs catholiques avaient joui, à Rome, du droit d'asile, c'est-à-dire que tous les réfugiés à leur ambassade échappaient, par ce seul fait, à la juridiction *civile* du Pape.

Peu à peu, les ambassadeurs, par la tolérance tacite de la Cour romaine, toujours paternelle, avaient étendu le droit, de l'ambassade au quartier tout entier.

Il en était résulté que les criminels se multipliaient, vu la facilité d'échapper au châtement!

Innocent XI, pour y remédier, demanda aux Princes de réduire leur privilège à ses anciennes limites.

Tous acceptèrent avec déférence, tous, sauf Louis XIV!
Eliamsi omnes, ego non!

Et il envoya à son ambassadeur, le marquis de Lavardin,

(1) Le microbe « libéral », intime allié du microbe « protestant », ne pouvait naturellement, approuver l'expulsion de ce dernier!

— « Ce fut impolitique! » dit-il.

— Mais certainement! la politique, et surtout la *charité*, commandait de nourrir, de soigner le microbe qui tuait la France!...

huit cents gentilshommes pour maintenir par la force son prétendu droit.

Le marquis fut excommunié.

Louis XIV, pour venger son ambassadeur, s'empara du domaine pontifical d'Avignon et, suivant l'article 2 de la « *Déclaration du Clergé* », en appela au futur concile! C'était la révolte ouverte!

Le Pape n'avait plus qu'à l'abandonner à son malheureux sort! ce qu'il fit! (1687).

XVII. LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG

C'est sous de tels auspices que Louis XIV s'embarqua dans la guerre dite de la « *Ligue d'Augsbourg* » (1686)!

Cette ligue, œuvre de l'irréconciliable ennemi de sa Foi, le huguenot Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, groupait, le 9 juillet, la Hollande, la Suède, l'Allemagne, l'Espagne; et les 2 et 5 septembre, le Palatinat et le duché de Holstein.

Sans attendre la déclaration de guerre, Louis XIV envoie 100.000 hommes sur le Rhin, avec le Grand-Dauphin et Duras, qui s'emparent sans coup férir de Worms, Spire, Oppenheim, Philipsbourg (1688).

L'armée déborde dans le Palatinat! Louvois le fait incendier! Inutile cruauté, désavouée, du reste, par le Roi lui-même.

Cent mille habitants, chassés par les flammes, s'en vont partout crier vengeance!

Leur cri fut entendu!

L'Angleterre, qui vient de chasser Jacques II Stuart, d'acclamer à sa place le stathouder de Hollande, se rallie à la Ligue par le traité de Vienne. La Savoie imite l'Angleterre.

XVIII. DÉSASTRE DE LA HOGUE

Comment faire face au danger?

Le Roi se dit fort justement : « L'âme de la coalition c'est l'Angleterre, portons la guerre en Angleterre! »

Le tout, c'était de réussir!

Or, pour la *première fois*, le Roi ne réussit pas !

C'est en vain qu'il congédie Jacques II par cette spirituelle boutade : « *Le meilleur souhait que je puisse vous faire, c'est de ne plus vous revoir !* » En vain, que celui-ci réussit à débarquer en Irlande, avec un corps d'armée de 8.000 hommes (1689); en vain, qu'il pousse avec vigueur le siège de Londonderry !

En vain, que Château-Renaud, lieutenant-général des armées navales, qui lui amène des renforts, bat l'amiral anglais dans la baie irlandaise de Bautry (1689) !

En vain que Tourville ferme la route de l'Océan, à la flotte anglo-hollandaise, qu'il anéantit au cap Beachy (30 juin 1690) : 17 vaisseaux ennemis coulés ou incendiés, le reste dispersé dans les baies de Hollande ou de la Tamise, sans que nous ayions perdu une chaloupe !

Héroïsmes et victoires inutiles !

Jacques II est obligé de lever le siège de Londonderry (29 juillet) et le lendemain 30, ses 23.000 franco-irlandais sont écrasés à la Boyne par les 36.000 anglo-hollandais de Guillaume d'Orange !...

Jacques II vient montrer à la Cour de Louis XIV, la fragilité de ses vœux « de ne plus le revoir » !

— Ils peuvent encore se réaliser ! pense-t-il.

Il met à sa disposition une nouvelle armée de 20.000 hommes, qu'escortera Tourville avec 44 vaisseaux et 3.114 canons, en attendant les 30 vaisseaux de l'escadre méditerranéenne, de d'Estrées, chargé de rejoindre Tourville !

Fort bien !

Mais l'amiral anglais Russel, n'attendra pas d'Estrées pour attaquer Tourville, avec cent vaisseaux rassemblés en hâte, portant 42.000 hommes et 7.000 canons !

— *Faut-il accepter la bataille ?* mande au Roi Tourville, qui voulait refuser.

— Acceptez ! répondit Louis XIV.

Voilà comment, le 29 mai 1692, à dix heures du matin, s'engageait la formidable bataille de La Hogue.

Au début, seize vaisseaux ennemis concentrent leurs feux sur le vaisseau-amiral le *Soleil royal* : le marquis de Coëtlogon,

de son vaisseau le *Magnifique*, dégage Tourville et l'arrière-garde, qui fonce alors sur le centre ennemi, obligé de reculer.

La nuit met fin au combat; il a duré dix heures!

L'ennemi a perdu deux vaisseaux et le contre-amiral Carter est blessé à mort!

Mais Tourville doit effectuer sa retraite sur Saint-Malo et Brest.

Le *Soleil royal* désarmé vient échouer sur la plage de Cherbourg; douze autres navires gagnent péniblement La Hogue où, dépouillés de leurs agrès et munitions, ils sont livrés aux flammes par leurs propres capitaines!

— « *L'amiral est-il sauvé?* » s'écria Louis XIV, en apprenant le désastre.

— Oui, Sire!

— « *A la bonne heure! car pour des vaisseaux on en peut trouver; mais un chef comme lui, on ne le trouverait pas facilement!* »

Cette parole, qui honorait le Roi, ne faisait pourtant pas que son plan fut réalisé! Jacques II n'avait pu regagner l'Angleterre!

Tourville, l'année suivante (1693), prit au cap Saint-Vincent une éclatante revanche!

Les Anglais attendaient de Smyrne, une flotte marchande de 140 navires, commandée par l'amiral Rooke.

Tourville l'attendit au sortir de Gibraltar, lui coula trois vaisseaux de ligne, lui prit cent navires et plus de trente millions!

Et en même temps nos vaillants corsaires Duguay-Trouin, Jean-Bart, Pointis, Forbin, etc., montés sur leurs escadres volantes, jouaient des tours pendables à l'ennemi, ravageaient ses côtes, troublaient son commerce. En neuf ans, les corsaires de Saint-Malo capturèrent plusieurs milliers de navires marchands!

Hélas! toutes ces brillantes victoires, tous ces beaux faits d'armes, ne rendirent point son trône à Jacques II, condamné, malgré Louis XIV, à ne plus revoir l'Angleterre et à finir ses jours au château de Saint-Germain (1701)!

Après la défaite de La Hogue, 16.000 Irlandais s'expatrièrent,

préférant l'exil au joug de l'usurpateur huguenot, Guillaume d'Orange.

Louis XIV a complètement échoué sur mer ! Voyons s'il sera plus heureux sur terre !

XIX. BRILLANTES ET INUTILES VICTOIRES

Sur le Rhin, de Lorges, neveu de Turenne, couvre l'Alsace et reste sur la défensive.

Plus au nord, toujours sur le Rhin, l'ennemi attaque victorieusement : Charles de Lorraine s'empare de Mayence et l'électeur de Brandebourg, de Bonn (1689).

Dans les Pays-Bas, Waldeck, général de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, bat le maréchal d'Humières à Walcourt (1689).

Louis XIV le remplace par Luxembourg qui répare brillamment l'échec :

Le 1^{er} juillet 1690, celui-ci, avec 35.000 hommes, n'hésite pas à attaquer les 50.000 de Waldeck, à *Fleurus*. Résultats : Waldeck perd 8.000 hommes tués ou blessés, 8.000 prisonniers ; des centaines de drapeaux et étendards, toute son artillerie, tous ses bagages, magnifique trophée de Luxembourg !

L'année suivante (1691) Louis XIV, en personne, s'empare de Mons, sous les yeux du Roi d'Angleterre et Luxembourg, peu après, achève la déroute à Leuze, en culbutant, avec 28 escadrons de cavalerie, les 75 escadrons de Waldeck.

En 1692, fin juillet, le Roi, aidé de Vauban, s'empare, après un mois de tranchées ouvertes, de Namur, défendue par Cohorn, le Vauban Hollandais, et les 100.000 hommes de Guillaume, réduits à l'impuissance.

Mais les victoires lui apportent plus de lauriers que d'écus ! la guerre dure depuis deux ans ; les arsenaux se vident, les munitions s'épuisent, et plus d'or pour les renouveler ; cette même année 1692, le Roi envoie à la Monnaie, tous ses meubles d'argent de Versailles.

Cependant, quelques jours après la prise de Namur, Guillaume feint de la vouloir reprendre.

Luxembourg envoie pour la défendre, Boufflers, avec 20.000 hommes!

Bon! s'écrie le rusé personnage, il a divisé ses forces, attaquons!

Pour le faire plus sûrement, il oblige, *sous peine de mort*, un espion de Luxembourg, qu'il vient de découvrir dans ses rangs, de lui envoyer un faux-avis!

Voilà comment le 3 août 1692, au soleil levant, Guillaume fond à l'improviste sur Luxembourg, qui n'en croit pas ses yeux!

Le vaillant général était malade; le danger lui rend la vie!

Il aperçoit les masses ennemies resserrées dans un vallon, trop étroit pour que sa cavalerie s'y puisse déployer.

— *Pied à terre!* commande-t-il aux dragons et à la maison du Roi.

Puis : *Baïonnette au canon! En avant!*

Et il fonce, à leur tête, avec Bourbon, Chartres, Conti et Vendôme.

Notre infanterie qui avait un instant fléchi à droite et au centre, raffermie par ce secours inattendu, reprend l'offensive!

A la gauche de l'ennemi de fléchir à son tour!

Boufflers, mandé en hâte, accourt à temps pour culbuter l'aile droite et compléter la victoire.

La bataille avait duré 14 heures (5 heures du matin-6 heures du soir).

Luxembourg avait perdu 7.000 hommes, mais Guillaume 10.000!... et abandonnait le champ de bataille où il laissait, en sus des 10.000 morts, 1300 prisonniers, 8 drapeaux, 10 pièces de canon!

Ce fut la victoire de Steinkerque!

— *Ne pourrai-je donc jamais battre ce petit bossu?* s'écria Guillaume en colère!

— *Comment sait-il que je suis bossu,* répliqua Luxembourg, qui l'était, *il ne m'a jamais vu par derrière!*

Louis XIV, après un échec devant Liège (1693), se retire à Versailles et abandonne à Luxembourg le commandement.

Celui-ci rencontre Guillaume fortement retranché sur la colline de Nerwinde (29 juillet).

« *En avant ! à la baïonnette !* commande-t-il à l'infanterie.

La charge s'exécute avec le brio traditionnel, pendant que la cavalerie soutient, avec un imperturbable sang-froid, le feu plongeant de 80 pièces de canon !

— *Oh ! l'insolente nation !* s'exclame Guillaume !

— *Oh ! les braves gens !* dira plus tard un autre Guillaume, de la charge légendaire de Sedan.

Mais ici Guillaume d'Allemagne est victorieux, tandis que là, Guillaume d'Orange est battu, ce qui explique le dépit ! Ah ! ce n'est pas gai pour un roi de 43 ans, d'être battu par un guerrier de 65 !

Et bien battu ! puisqu'il perdait 14.000 hommes, toute son artillerie, une foule de drapeaux !

La prise de Charleroi fut le prix de la victoire ; la dernière de Luxembourg, que ses infirmités obligèrent à quitter l'armée ! Paris lui fit une ovation !

— *Place ! Place ! au tapissier de Notre-Dame !* criait Conti à la foule empressée sur son passage !

Il avait en effet tapissé Notre-Dame de plus de deux cents drapeaux pris à l'ennemi !

Ce fut son dernier triomphe !

Retiré à Versailles, il mourait chrétiennement, deux ans après (janvier 1695), assisté du P. Bourdaloue.

Cette mort, moins tragique que celle de Turenne, fut plus vivement ressentie. C'est que Condé avait succédé à Turenne ! tandis qu'ici, Villeroi allait succéder à Luxembourg ; l'incapacité, au génie !

Villeroi, avec 80.000 hommes, ne put empêcher Guillaume de reprendre Namur, une des clés des Pays-Bas.

Toutefois, Catinat et Boufflers pallièrent le désastre, par la prise d'Ath et une démonstration devant Bruxelles.

XX. DÉSASTREUX TRAITÉ DE RYSWICK

Cependant, l'Europe est épuisée.

Après sept ans de guerre, vainqueurs et vaincus, tout le monde n'en peut plus et Louis XIV lui-même, devant son

trésor vide, que ne peuvent plus alimenter des impôts exorbitants, n'a plus le moyen matériel de maintenir son armée sur pied de guerre.

Il détache de la coalition, le duc de Savoie, par le traité de Turin (1696). Il cède Pignorol à Victor-Amédée II, qui donne sa fille Adélaïde de Savoie (douze ans), au jeune duc de Bourgogne, élève de Fénelon, qui en a quatorze.

L'Espagne, de son côté, vaincue à Barcelone (1695) par Vendôme, commandant de l'armée de Catalogne, et à Carthagène, nouvelle Grenade, par l'escadre de Pointis, se décide à la paix et y détermine toute la coalition.

Elle fut signée au château de Ryswick, près la Haye, après un congrès de sept mois (9 mars-20 septembre 1697).

Louis XIV dut rendre *toutes ses conquêtes*, depuis la paix de Nimègue, sauf Strasbourg, Landau, Longwy et Sarrelouis; reconnaître pour roi d'Angleterre, Guillaume d'Orange, qu'il avait voulu détrôner; enfin rendre intégralement la Lorraine à Léopold, fils de Charles V, y compris Nancy, que le traité de Nimègue nous avait attribuée.

Cette paix, qui annulait les victoires de Tourville, de Luxembourg, de Vauban et de Louis XIV lui-même, qui biffait d'un seul trait Fleurus, Steinkerque, Nerwinde, cette paix équivalait à un désastre!

Ah! c'est qu'entre la glorieuse paix de Nimègue (1678 et 1679) et la honteuse paix de Ryswick (1697) il y avait eu la tentative de schisme de 1682!

Louis XIV était puni par où il avait péché!

Il l'eût été bien davantage, s'il ne se fut empressé, 1693, de régler pacifiquement son conflit avec Rome!

Les prélats, signataires de la *Déclaration*, envoyèrent une lettre d'excuse à Innocent XII qui, de son côté, pourvut aux sièges vacants, *plus de trente!*

Louis XIV retira l'obligation d'enseigner les quatre articles et renouça aux droits de franchise pour son ambassadeur!

La faute en partie réparée, le châtement fut mitigé; ce fut la paix de Ryswick!

Une fois de plus, la prophétie de saint Remi s'est réalisée :

« *Le Roi de France sera victorieux et prospère, tant qu'il sera fidèle à la foi romaine!*

« *Mais il sera rudement châtié, toutes les fois qu'il sera infidèle à sa Vocation.* ».

XXI. LOUIS XIV ET LE SACRÉ-CŒUR

Pourtant les avis miséricordieux ne manquèrent pas à Louis XIV.

Charles VII avait eu Jeanne d'Arc!

Louis XIV eut Marguerite-Marie!

Toutes deux inspirées et toutes deux « Bienheureuses »!

Celle-ci, au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689), qui inaugurerait le châtimement du Roi, reçut pour lui, du Sacré-Cœur, *une mission religieuse et politique*, qu'elle nous révèle dans trois lettres écrites de son couvent de Paray-le-Monial, à la mère de Saumaise, supérieure de la Visitation de Dijon.

Les voici résumées :

La première, du 22 février, parle de l'amour du Cœur de Jésus, comme d'un excellent moyen de nous « attirer... un puissant Protecteur pour notre Patrie. »

Après une allusion aux anciens désordres de la Cour, elle poursuit : « *Il n'en fallait pas un moins puissant, pour détourner le fiel et la sévérité de la juste colère de Dieu, pour tant de crimes qui se commettent...*

» Une chose qui me console fort, c'est que j'espère qu'en échange des amertumes, que ce divin Cœur a souffertes dans les palais des grands, pendant les ignominies de sa Passion, *cette dévotion s'y fera recevoir avec magnificence, avec le temps.* »

XXII. « FAIS SAVOIR AU FILS AINÉ DE MON SACRÉ-CŒUR... »

Dans la deuxième, vendredi 17 juin, fête du Sacré-Cœur, parlant de ce Cœur « *qui ne laissera périr aucune des âmes qui lui seront consacrées* », elle ajoute :

« *Mais il ne veut pas s'en tenir là; il a encore de plus grands*

desseins, qui ne peuvent être exécutés que par sa Toute-puissance, qui peut tout ce qu'elle veut.

« Il désire donc, ce me semble, entrer avec pompe et magnificence, dans la maison des princes et des rois, pour y être honoré autant qu'il y a été outragé, méprisé et humilié en sa Passion... Et voici les paroles que j'entendis sur ce sujet :

« **Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur — parlant de notre roi — que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma sainte Enfance (1), de même il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle, par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable, qui veut triompher du sien (2) et par son entremise, de celui des grands de la terre. (3)**

« **Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis, en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la sainte Eglise. » (4)**

XXIII. PROJET D'ALLIANCE ENTRE LE SACRÉ-CŒUR ET LE ROI DE FRANCE

La 3^{me} lettre, du mois d'août, probablement le 25, jour de la saint Louis, contient un vrai traité d'alliance offensive et défensive entre le Sacré-Cœur et son « Fils aîné. »

(1) Comment peut-elle le savoir ? elle qui n'a rien su des prières d'Anne d'Autriche, morte depuis 24 ans, ni de l'intervention merveilleuse du frère Fiacre, mort depuis 4 ans et qu'elle n'a pas connu, comment ? si ce n'est par révélation.

(2) Nouvelle allusion aux désordres passés de Louis XIV.

(3) Cette « entremise » n'est-elle pas le rôle direct, la fonction même du « lieutenant du Roi du Ciel »?...

(4) Grégoire IX avait dit : « *La France est le royaume de Dieu, les ennemis de la France sont les ennemis du Christ* ».

Et Jeanne d'Arc : « *Quiconque guerroye contre le saint royaume, guerroye contre le Roi Jhésus !* »

Comme Grégoire IX, comme Jeanne d'Arc, Marguerite-Marie identifie les ennemis du Roi, avec ceux de l'Eglise.

« Vive Jésus! Le Père éternel voulant réparer les amertumes et les angoisses que l'adorable Cœur de son divin Fils a reçues dans la maison des princes de la terre, parmi les humiliations et les outrages de sa Passion, **veut établir son empire dans le cœur de notre grand monarque, duquel il veut se servir**(1) pour l'exécution de ce dessein, qu'il désire voir s'accomplir en cette manière :

« Qui est, de faire un édifice où serait le tableau de ce divin Cœur, pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la Cour.

« De plus, ce divin Cœur veut se rendre protecteur et défenseur de sa sacrée personne(2) contre tous ses ennemis visibles et invisibles, dont il le veut défendre et mettre son salut en assurance, par ce moyen.

« C'est pourquoi il l'a choisi, comme son fidèle ami(3) pour faire autoriser la messe en son honneur par le **Saint-Siège Apostolique** (4) et en obtenir tous les autres privilèges qui doivent accompagner la dévotion de ce divin Cœur, par laquelle il lui veut départir les trésors de ses grâces de sanctification et de salut, en répandant avec abondance ses bénédictions sur toutes ses entreprises, qu'il fera réussir à sa gloire, en donnant un

(1) Comme on se sert d'un « lieutenant ». Il n'a jamais parlé de se servir de la « Révolution », dans le cœur de laquelle il n'a jamais songé « à établir son empire », puisqu'elle est l'empire de Satan et que Satan, s'il exécute *malgré lui* les ordres de Dieu, ne peut jamais être « le lieutenant de Dieu »!

Alors! quelle est cette niaiserie des catholiques libéraux, qui rêvent d'associer le Sacré-Cœur et la Révolution? de mettre son image sur le drapeau de la Révolution ???!!!...

(2) C'est bien d'une alliance *personnelle* qu'il s'agit, avec le *seul* représentant de la dynastie capétienne, déjà sauvée par Jeanne d'Arc, nullement avec les représentants, quels qu'ils soient, des régimes révolutionnaires, *tous déchus d'avance*.

(3) Ces titres de « fidèle ami », de « fils aîné de mon Sacré-Cœur », ne sont-ils pas délicieux, dans la bouche du Christ, au moment où Louis XIV oublie ses devoirs envers l'Église du Christ? Mais, oublié d'un instant! Le Sacré-Cœur le sait et ne lui en tient pas rigueur! Louis XIV allait tout réparer en 1693, par le retrait de la *Déclaration du Clergé*.

(4) Invitation indirecte au Roi à faire sa paix avec Rome.

heureux succès à ses armes (1) pour le faire triompher de la malice de ses ennemis.

« Heureux donc qu'il sera, s'il prend goût à cette dévotion, qui lui établira un règne éternel d'honneur et de gloire, dans ce Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel prendra soin de l'élever autant que ce grand monarque en prendra de relever devant les hommes, les opprobres et anéantissements que ce divin Cœur y a soufferts ;

« Ce qui sera, en lui rendant les honneurs, l'amour et la gloire qu'il en attend.

« Mais comme Dieu a choisi le R. P. de la Chaise, pour l'exécution de ce dessein, par le pouvoir qu'il lui a donné sur le cœur de notre grand roi, ce sera à lui de faire réussir la chose etc.

« Il me semble, ma chère Mère, que vous ferez chose fort agréable à ce divin Cœur, de vous servir du moyen qu'il vous a inspiré, d'écrire à ma très-honorée Sœur, la Supérieure de Chaillot (2), pour le dessein que votre charité nous marque...

« Suivez donc courageusement les vues qu'il vous donnera : car pour moi, je ne peux rien ajouter de moi-même, ni chercher d'ajustement à tout ce que je vous ai dit par obéissance et de la part de ce Sacré-Cœur, qui veut que je vous manifeste tout simplement ce qu'il me fait connaître; car, si j'en usais autrement, il rendrait inutile tout ce que je pourrais dire, d'autant qu'il en retirerait sa grâce. »

Voilà ce que la bienheureuse Marguerite-Marie, fut chargée de dire à Louis XIV.

La mission fut remplie. La mère de Saumaise la communiqua, à la Supérieure de Chaillot, qui dut la communiquer au père de La Chaise.

(1) Louis XIV ignora ou dédaigna ces avances. Le néfaste traité de Ryswick fut la réponse du Sacré-Cœur (1697).

(2) Celle qui avait succédé à M^{me} de la Fayette, morte supérieure en 1665. C'est à M^{me} de la Fayette qu'eurent recours, en 1660, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, pour en obtenir l'année suivante (1661), par les prières du frère Fiacre, la naissance du Grand Dauphin, comme Anne d'Autriche en avait obtenu, 23 ans plus tôt (1638), la naissance de Louis XIV.

XXIV. LE SACRÉ-CŒUR MÉCONNU

Il n'en fut pas tenu compte. *D'où vint la défaillance? du Père de La Chaise? ou du Roi?*

Ce ne fut pas du Roi. Voici pourquoi :

Huit ans plus tôt (1681), le frère Fiacre, âgé de 72 ans, présentant sa mort, lui écrivait cette lettre, pour lui être remise après son décès :

« Sire !

« Le pauvre frère Fiacre, religieux augustin déchaussé, des Petits Pères du couvent de Paris, supplie très humblement votre sacrée Majesté, permettre à ses supérieurs de faire porter son cœur, après son décès, en l'église des Révérends Pères de l'Oratoire de Nostre-Dame-de-Grâce, proche Cotignan en Provence (1), pour être mis et posez dessous le marche-pied de l'autel de la sainte Vierge, en action de grâce de l'heureuse naissance (2) de votre Majesté et je prierai Notre-Seigneur pour Elle, en reconnaissance de cette faveur, s'il lui plaît l'accorder à mes supérieurs.

Signé : « Frère Fiacre de Sainte-Marguerite.
Religieux augustin déchaussé 1681. »

« Sur la suscription : **Au Roy.** »

(1) Aujourd'hui Cotignac, chef-lieu de canton du Var, à 20 kilom. de Brignoles. L'église fondée en 1519, sur une colline, visitée en 1663 par Louis XIV et Anne d'Autriche, demeure encore aujourd'hui un but de pèlerinage.

(2) En deux autres écrits secrets du frère Fiacre, trouvés à sa mort, nous lisons :

« Je supplie le Révérend père Prieur... d'envoyer quérir un potier d'étain des Halles de Paris... le prier de faire un cœur d'étain, pour y mettre et enfermer mon cœur... pour être porté par deux religieux de l'ordre en l'église N.-D.-de-Grâce en Provence... en actions de grâces... de la naissance heureuse et **miraculeuse** du Roy Louis quatorzième de Dieudonné. » (1646).

« Relation... touchant la naissance **miraculeuse** du Roy, par une grâce particulière de Dieu et... de la sainte Vierge... le quatrième jour du mois de novembre mil six cens trente sept. » (6 avril 1674).

Frère Fiacre mourait le 16 février 1684; la lettre fut remise. Huit jours après, 25 février, Louis XIV envoyait deux Augustins de N.-D.-des-Victoires, à N.-D.-de-Grâce, exécuter les dernières volontés du défunt.

Une lettre de cachet imposait sa volonté aux religieux du sanctuaire provençal et trente pistoles d'or (6.000 fr.) payaient le voyage aux religieux de Paris.

Voilà comment le Roi, à l'apogée de la gloire, après le traité de Nimègue (1678), exécutait les volontés d'un pauvre frère lai.

Et l'on voudrait qu'il eût repoussé les demandes du Sacré-Cœur, présentées par une sainte religieuse ?

Ce n'est guère admissible ! A moins que le discrédit du mysticisme de M^{me} Guyon, enfermée huit mois (janvier-août 1688) chez les religieuses de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, par ordre de l'archevêque de Paris, Mgr du Harlay, n'ait rejailli, dans l'esprit du Roi, sur la céleste messagère de Paray-le-Monial. (1)

Quoi qu'il en soit, Louis XIV ne tint pas compte du message et l'amour méconnu du Sacré-Cœur l'abandonna à son sort.

XXV. LE CHATIMENT

Ce fut d'abord l'humiliant traité de Ryswick (1697).

— « Nous réparerons cela prochainement », se dit-il en pensant à la future succession d'Espagne.

En effet, Charles II, vieillard avant l'âge, mourait à 39 ans, 1^{er} novembre 1700, laissant le trône au duc d'Anjou, 2^e fils du Grand-Dauphin, frère cadet du duc de Bourgogne, mais à la condition que les deux couronnes, de France et d'Espagne, ne seraient jamais réunies sur la même tête. (2)

Louis XIV accepta le trône, mais non la condition :

— « Allez ! mon fils, dit-il au duc d'Anjou, en l'envoyant en Espagne, il n'y a plus de Pyrénées.

(1) Nous avons su depuis que l'obstacle fut le P. de la Chaise, adversaire déterminé de la dévotion au Sacré Cœur.

(2) Le testament était daté du 20 octobre 1700, 28 jours avant le décès.

« Soyez bon espagnol ; c'est présentement votre premier devoir : mais souvenez-vous que vous êtes né Français, pour entretenir l'union des deux nations ; c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe. »

L'Espagne accueillit avec enthousiasme le nouveau souverain, Philippe V, au milieu du silence unanime de l'Europe, troublé par la seule protestation de l'Empereur Léopold !

Mais le vieux huguenot d'Angleterre, Guillaume III, veillait, enregistrant les griefs capables de déclancher une nouvelle coalition, contre Louis XIV :

-- « Il conserve les droits de Philippe V au trône de France !

— « Il vient d'expulser de plusieurs villes des Pays-Bas, des Hollandais qui les occupaient (*par tolérance*, disait Louis XIV ; *en vertu du traité de Ryswick*, disait Guillaume).

— « Il vient de reconnaître à mes dépens (1701), les droits du fils de Jacques II au trône d'Angleterre ! »

C'était plus qu'il n'en fallait, pour venger, une fois de plus, la Saint-Barthélemy, sur le Roi de France !

Il ligue contre lui, à La Haye (septembre 1701), toute la fine fleur du protestantisme : L'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la Suède, l'électeur palatin, l'électeur de Hanovre et celui de Brandebourg.

L'Empereur, qui a toujours à venger l'humiliation de la maison d'Autriche, quoique catholique, adhère à la coalition.

Louis XIV n'a pour lui que les deux frères, électeurs de Cologne et de Bavière, le roi de Portugal et le duc de Savoie.

Guillaume III ne jouit pas de son triomphe ; il meurt le 18 mars 1702. Anne Stuart, sa belle-sœur, lui succède et poursuit sa politique de haine.

Le duc de Marlborough (51 ans) ; le grand pensionnaire de Hollande, Heinsius (60 ans) (1) ; le prince Eugène (38 ans), au service de Léopold d'Autriche, se chargent de la réaliser... princièremment.

(1) Créature de Guillaume d'Orange qui lui succéda dans le gouvernement des Provinces-Unies, quand celui-ci devint Roi d'Angleterre.

Malborough, ancien protégé de Jacques II, qu'il trahit sur le champ de bataille, ne pardonne pas à Louis XIV ses égards pour le roi détrôné d'Angleterre.

Heinsius a une vieille rancune à satisfaire. Louvois l'avait menacé de la Bastille, quand il présenta (1678) à Louis XIV les réclamations du stathouder de Hollande sur certaines clauses du traité de Nimègue.

Le Prince Eugène veut montrer à Louis XIV ce qu'il refusa, en 1683, quand il refusa l'épée que lui offrait le jeune prince de 20 ans!

XXVI. DÉSASTRES ET VICTOIRES

Les hostilités commencent en Italie.

Léopold réclame le Milanais, fief impérial réversible à l'Empire, à défaut d'héritiers mâles. Or, Charles II n'a pas d'héritiers.

Et il envoie le prince Eugène s'en emparer.

Louis XIV envoie Catinat pour le défendre.

Catinat battu à Carpi (1701), est forcé de se retirer derrière le Mincio, puis derrière l'Oglio. Le Milanais est perdu.

Le brave et malheureux Catinat est remplacé par l'incapable Villeroi, qui se fait écraser à Chiari (1701) et surprendre dans son lit, à Crémone (1702), par le prince Eugène, qui le fait prisonnier, mais ne peut s'emparer de la ville.

Ce fut un vif succès d'hilarité, à l'armée d'Italie. On fredonnait dans les rangs :

*Français, rendez grâce à Bellonne,
Votre bonheur est sans égal :
Vous avez conservé Crémone
Et perdu votre général!*

Vendôme répare les maladroites de Villeroi; il bat le prince Eugène à Luzzara et délivre le Milanais.

Mais Victor-Amédée II, notre allié, se déclare soudain contre nous. Pour sauver sa ligne de retraite, Vendôme l'attaque immédiatement, s'empare de ses États et le menace dans Turin.

Aux *Pays-Bas*, Boufflers et le duc de Bourgogne, chargés d'arrêter Malborough, le repoussent jusqu'à Nimègue, mais reculent à leur tour devant lui, en lui abandonnant l'électorat de Cologne et notre allié.

Pourtant, Boufflers sauve Anvers, des Hollandais, à Eckeren (1702).

Sur le Rhin, le brave mais toujours malheureux Catinat ne peut empêcher le prince Louis de Bade de s'emparer de Landau, Wissembourg, Haguenau.

Une heureuse diversion de Maximilien Emmanuel de Bavière, rappelle les impériaux en Allemagne.

Villars, lieutenant de Catinat, en profite pour passer subrepticement le Rhin à Huningue et venir les écraser à Friedlingen (1702). Il y gagne son bâton de maréchal.

Louis de Bade, le vaincu de Friedlingen, remonte le Rhin jusqu'à Koehl, où il espère le passer. Villars le poursuit, s'empare de la ville, le refoule jusqu'à Stolhofen. Tallard est chargé de le surveiller, pendant que Villars rejoint, sur le Danube, l'électeur de Bavière, pour infliger, au comte de Styrum, le désastre de Hochstoedt, qui nous ouvre le chemin de Vienne (20 sept. 1703).

Deux mois après, la brillante victoire de Tallard à Spire sur le prince de Hesse-Cassel, nous rendait Landau (une des clés de l'Alsace).

Sur le Rhin et le Danube, la victoire nous demeurait fidèle. Mais le don de conseil manquait alors à Louis XIV; comme il avait remplacé Catinat par Villeroy, en Italie; il remplace Villars, sur le Rhin et le Danube, par Tallard et Marsin; il a besoin, paraît-il, de Villars pour pacifier les Cévennes, bouleversées par les Camisards.

Mais il avait encore plus besoin de vaincre Marlborough et le prince Eugène, qui se concentraient sur le Danube, en vue d'une bataille décisive : et pour cette victoire il fallait Villars! Et Villars n'était plus là! Tallard et Marsin, même avec le prince de Bavière, ne pouvaient le remplacer.

La bataille se livra le 13 avril 1704 à *Hochstoedt*, là même où 10 mois avant Villars avait remporté un triomphe.

Cette fois, ce fut un désastre : 12.000 morts, 14.000 prisonniers, dont Tallard lui-même, l'électeur de Bavière en fuite, 100 lieues de pays perdu, notre frontière du Rhin menacée.

Il fallut en hâte rappeler Villars qui, à force d'audace et d'habileté, réussit à s'emparer des lignes de Vissembourg et un peu plus tard (1707) de celles de Stolhofen, au-delà du Rhin.

Marlborough, le jour d'Hoschstoedt, emmenant ses prisonniers, remarqua la bouillante énergie d'un soldat français.

— *Si ton Maître, lui dit-il, avait beaucoup de soldats comme toi, il serait invincible.* »

— « *Ce ne sont pas les soldats comme moi qui lui manquent, répliqua le prisonnier, ce sont les généraux comme vous.* »

On a dit analogiquement de nos soldats de 1870 : « *Ce sont des lions, conduits par des ânes!* »

Voilà peintes sur le vif deux situations indentiques.

Comme Napoléon III, Louis XIV manquait alors de chefs, ou de clairvoyance pour les distinguer.

Et ni l'un ni l'autre — qui allaient lui manquer de plus en plus — ne dépendaient de lui!

Il n'était qu'au commencement de ses malheurs.

Après leur victoire de Hoschstoedt, qui sauvait l'Empire, Marlborough retournait aux Pays-Bas et Eugène, en Italie.

Eugène rencontra Vendôme, qui lui infligea les défaites de *Cassano* (1705), de *Calcinato* (19 avril 1706) et le rejeta derrière l'Adige.

Marlborough ne trouve devant lui, hélas! pour défendre Bruxelles, que l'éternel vaincu, Villeroy!

Celui-ci, *contre l'avis unanime de son Etat-major*, commence par neutraliser son aile gauche derrière un marais, puis, avec ce qui lui reste, engage la bataille.

En une heure Marlborough a culbuté le tout : 10.000 morts, 14.000 prisonniers. Les débris de l'armée se replient sur Lille. Les Pays-Bas sont perdus. C'est le désastre de Ramillies (1706).

— « *Monsieur le maréchal on n'est plus heureux à notre âge,* » lui dit simplement le roi en le recevant à Versailles. Pourtant, à l'âge de Villeroy (62 ans), Turenne avait remporté ses vic-

toires de Sintzheim, de Mulhausen et de Turckeim. Luxembourg avait 62 ans à Fleurus, 64 à Steinkerque, 65 à Nerwinde!

Mais Turenne et Luxembourg étaient Turenne et Luxembourg et Villeroi était Villeroi!...

Louis XIV, pour défendre la frontière du Nord, rappelle en hâte Vendôme d'Italie, où il laisse Marsin, le duc de la Feuillade et le duc d'Orléans, son neveu, contre le prince Eugène.

Celui-ci, enhardi du départ de Vendôme, forme l'audacieux projet de délivrer Turin, assiégée par la Feuillade. Il écrase les Français sur les bords de la Dora! Marsin est blessé à mort! L'Italie est perdue!

Voilà Louis XIV réduit à défendre, outre l'Espagne de son petit-fils, ses propres frontières du Nord, de l'Est et des Alpes.

Sur les côtes d'Espagne, Château-Renaud se laissait battre à Vigo (1702); sur l'Océan, par Rooke, commandant de l'escadre anglaise de la Méditerranée : 15 vaisseaux français et espagnols chargés d'or coulés!

Pour comble de malheur, le roi de Portugal Jean V, jusque là fidèle, passe à la coalition, par un traité avec lord Methuen (1703).

L'Archiduc Charles, frère cadet de l'Empereur Joseph I^{er}, proclamé Roi d'Espagne, à Vienne, marche sur Madrid à la tête d'une armée anglo-portugaise.

Berwick, fils de Jacques II, passé au service de la France, lui barre le passage.

Mais, en même temps, Rooke battait le comtede Toulouse à Malaga et s'emparait de Gibraltar (1704) que les Anglais ont gardé depuis.

L'année suivante (1705), l'archiduc réussit à entrer à Madrid et à s'y faire reconnaître sous le nom de Charles III.

Berwick l'en chasse le 27 avril 1707, par sa brillante victoire d'Almanza (10.000 ennemis sur le champ de bataille), qui rétablit Philippe V.

Revenons en France.

XXVII. L'INVASION

Après sa victoire de Turin, le prince Eugène accourt assiéger Toulon, soutenu, sur mer, par une flotte anglaise (1707).

Le comte de Tessé, qui défend la place, leur tue 13.000 hommes et les oblige à lever le siège.

Mais, dans le Nord, les ducs de Bourgogne et de Vendôme, *qui ne peuvent s'entendre*, malgré les 90.000 hommes à leur disposition, subissent le désastre d'*Audenarde*, 11 juillet 1708; résultats : la prise de Lille!

Quand la ville se rendit, elle n'avait plus qu'un quartier de cheval.

Eugène, accordant à Boufflers les honneurs de la guerre, lui dit :

« Je suis heureux d'avoir pris Lille, mais j'aimerais encore mieux l'avoir défendue comme vous. »

Avant Audenarde, une nouvelle flotte chargée de ramener en Angleterre le fils de Jacques II, avait échoué, malgré les prouesses de Duguay-Trouin.

XXVIII. LA GUERRE, LE FROID ET LA FAMINE

A tous ces malheurs allaient se joindre celui d'un hiver terrible avec son cortège de misères : la famine faisait rage partout et M^{re} de Maintenon fit servir, sur sa table royale, du *pain d'avoine*.

« La paix et du pain ! » criait le peuple en larmes.

Et le Roi mêlait ses larmes à celles du peuple! (1) Il se décide à demander la paix.

Il envoie le marquis de Torcy, son ambassadeur des affaires

(1) Nos modernes *Quinze-mille* en eussent profité pour faire fortune. On sait que la moitié des sommes recueillies pour les sinistrés de la Martinique, à l'occasion de l'éruption du Mont-Pelé, n'arrivèrent pas à destination.

Que dire des millions, reçus du monde entier, pour les inondés de la Seine! (1910). Le quart a-t-il été distribué?...

étrangères, conférer à La Haye avec le triumvirat de la coalition : Marlborough, Eugène, Heinsius.

Les triumvirs furent intraitables; ils exigeaient, ni plus ni moins, que Louis XIV se joignît à eux pour détrôner son petit-fils le Roi d'Espagne.

— « Puisqu'il faut faire la guerre, répliqua le Roi, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. »

Et l'on se prépare à un suprême et héroïque effort.

XXIX. SUPRÊME HÉROÏSME ET DERNIER REVERS

100.000 hommes répondent à l'appel du Roi !

Desmarets, neveu de Colbert, remplace au secrétariat de la Guerre, l'impopulaire Chamillard, cause indirecte de nos revers, par le choix malheureux des capitaines.

Toute la vaisselle de la cour est envoyée à la Monnaie. Et Villars est mis à la tête de l'armée.

Boufflers, de dix ans plus vieux que lui, accepte de combattre sous ses ordres.

Tous jurent de vaincre ou de mourir.

Eugène et Marlborough menaçaient Mons; Villars accourt et les rencontre à Malplaquet, 11 septembre 1709, 7 heures du matin.

Les alliés ont 120.000 hommes et 160 canons. Villars n'en a que 90.000 et 90 canons !

La droite de Marlborough, attaque la gauche de Villars et la refoule jusque dans la ville. Mais Villars commande à son centre : *Baïonnette au canon ! En avant !*

Les Français jettent le pain qu'on vient de leur distribuer et foncent éperdument sur l'ennemi qu'ils forcent à reculer ! En même temps, Boufflers qui commande l'aile droite repousse la gauche ennemie, commandée par Tilly.

Mais Villars, dans l'impétuosité de la charge, a le genou fracassé.

Marlborough l'apprend avant Boufflers ! Il enfonce notre centre dégarni, avant que Boufflers ait eu le temps de lui porter secours. Nous étions coupés en deux; les deux tron-

çons se retirent, en ordre parfait, sur Valenciennes et le Quesnoy, sans perdre un drapeau ni un canon; mais Mons est à l'ennemi.

Nous avons perdu 10.000 hommes, les coalisés 20.000! Pour nous glorieuse défaite! Pour eux chère victoire!

XXX. NOUVELLES HUMILIATIONS

Louis XIV renouvelle ses propositions de paix, à la conférence de Gertruydemberg (petit port du Brabant septentrional).

Il accepte — suprême humiliation! — de *s'aider* à détrôner son petit-fils, comme on l'exigeait, il y a un an.

— Non pas! répliquèrent les délégués ennemis, dont l'outrage augmentait avec l'humilité du Roi, non pas! *vous seul le détrônerez.*

— « Ce ne sera ni moi, ni vous »! riposta Louis XIV dans une superbe attitude de lion blessé!

Mais pour une bataille suprême il dut retirer ses troupes d'Espagne; Philippe V, réduit à ses seules forces, dut une seconde fois quitter Madrid, devant les troupes anglo-portugaises qui le battirent à Sarragosse (1710).

Il se retira à Valladolid, au milieu de ses fidèles Castillans, C'était la fin de nos revers.

Vendôme, en disponibilité depuis Audenarde, est envoyé en Espagne. Son arrivée donne le trac à l'ennemi, qui abandonne Madrid; il le poursuit et lui inflige le désastre de Villaviciosa qui assure définitivement le trône à Philippe V (1710). Le soir de la bataille, celui-ci coucha sur un lit de drapeaux pris à l'ennemi, « *le meilleur et le plus beau lit, dit Vendôme, où jamais Roi ait couché.* »

Des événements providentiels, comme au temps de Jeanne d'Arc, semblent indiquer l'apaisement de la colère divine.

La mort insignifiante du Grand Dauphin, à 50 ans, 14 avril 1711, à Meudon, de la petite vérole, si elle blesse Louis XIV dans son affection paternelle, tourne tous les regards et les cœurs vers le fils aîné du défunt, le prince

accompli, élève de Fénelon, qui a nom : duc de Bourgogne, 28 ans.

La mort à Vienne, trois jours après, 17 avril, de l'Empereur Joseph I^{er}, faisait passer la couronne impériale sur la tête de son frère, prétendant au trône d'Espagne, l'archiduc Charles, qui prend le nom de Charles VI.

La coalition, qui voulait ôter la couronne d'Espagne à l'héritier seulement présomptif de la couronne de France, n'avait plus intérêt à l'offrir à l'héritier *réel* de la couronne impériale. Philippe V devait bénéficier de la situation et, par contre coup, Louis XIV.

Ce fut l'avis de l'Angleterre, lorsqu'une intrigue de cour eut remplacé le ministère wig et protestant, ennemi acharné de Louis XIV, par le ministère tory de Bolingbroke qui disgracia Marlborough et négocia, avec de Torcy, les préliminaires de la paix de Londres (octobre 1711).

En même temps Duguay-Trouin, par un audacieux coup de main, s'emparait de la grande ville portugaise de l'Amérique du Sud, Rio-Janeiro et forçait le Portugal à se retirer de la coalition. Restait la Hollande, avec son grand pensionnaire huguenot et l'Empereur, avec son prince Eugène.

Un Congrès s'ouvrit à Utrecht, 12 janvier 1712, où les éléments pacifiques de la coalition espéraient les gagner à la paix.

Ils furent intraitables jusqu'à l'insolence!

— Si nos conditions ne vous agréent pas, vous n'avez qu'à quitter Utrecht!

— « *Non! Messieurs*, répliqua le plénipotentiaire français, l'abbé de Polignac, nous ne quitterons pas Utrecht; nous traiterons de vous, chez vous et sans vous. »

XXXI. PARIS MENACÉ. LA MAISON DU ROI DÉCIMÉE

Hensius et Eugène relèvent le gant. Celui-ci s'apprête à lancer sur Paris 130.000 hommes et 160 pièces de canon; ses avant-coureurs sont aux portes de Reims et de Soissons!

L'alarme est à Versailles!

Et en même temps, la mort frappe à coups redoublés sur la Maison de France. La duchesse de Bourgogne meurt le 12 février, à 27 ans; le duc de Bourgogne, six jours après, à 29 ans; le duc de Bretagne, leur fis aîné, trois semaines après, à 7 ans!

Cela fait, avec la mort récente du Grand Dauphin, trois générations de rois fauchées en un an! Sans compter le duc de Berry, frère cadet du duc de Bourgogne, qui va mourir en 1714, à 28 ans.

Pour comble de malheur, avec la Maison de France qui se vide, la frontière est envahie!

XXXII. « DIEU ME PUNIT, JE L'AI BIEN MÉRITÉ! »

Jamais, plus qu'à ce moment, Louis XIV n'a senti la main de Dieu s'appesantir sur lui!

On lui conseille de passer la Loire, comme « Le Roi de Bourges », au temps de Jeanne d'Arc!

Il n'en fait rien.

Mais il appelle Villars à Marly : *Vous voyez mon état!* lui dit-il en pleurant; *Dieu me punit, je l'ai bien mérité!* » (1) et lui remettant le commandement de sa dernière armée, il ajoute :

(1) Ce caractère de « châtiment » n'échappa à personne :

Fénelon, apprenant la maladie de son élève, écrivait le 15 février 1712 :

« Je suis consterné de la maladie de M. le Dauphin. *Il y a déjà quelque temps que je crains pour lui un sort funeste.*

« *Si Dieu n'est plus en fureur contre la France, il reviendra; mais si la fureur de Dieu n'est point apaisée, il y a tout à craindre pour sa vie...*

Le lendemain il écrivait : « Je commence à espérer que M. le Dauphin ne mourra point; mais il me reste au fond du cœur une secrète appréhension que *Dieu ne soit pas apaisé contre la France. Il y a longtemps qu'il frappe, comme dit le prophète, et sa fureur n'est point apaisée.* »

Le Dauphin mourait *deux jours après.*

Et saint Simon, dans ses *mémoires* (tome I^{er}, p. 363), disait l'étendue de la perte que la France venait de faire :

« Quel amour du bien! quel dépouillement de soi-même! quelles recherches! quels fruits! quelle pureté d'objet! Oserais-je le dire, *quels effets de*

« *S'il vous arrive malheur, vous l'écrirez à moi seul. Je monterai à cheval. Je passerai par Paris, votre lettre à la main. Je connais les Français. Je vous amènerai 200.000 hommes et nous mourrons ensemble, ou nous sauverons l'Etat.* »

XXXIII. VICTOIRES INESPÉRÉES

Villars partit avec 70.000 hommes contre 130.000; à un contre deux!

Eugène, à Landrecies, sur la Sambre, avec le gros de ses troupes, s'apprête à marcher sur Paris.

Son lieutenant hollandais, Albemarle, s'est fortifié avec le reste des troupes (17 bataillons) à Denain, entre l'Escaut et la Scarpe, à 40 kilomètres de là, nord-ouest.

Le plan de Villars est d'écraser Albemarle, avant qu'Eugène lui ait porté secours.

Pour amuser celui-ci, il simule une attaque contre Lan-

la divinité dans cette âme candide, simple, forte, qui, autant qu'il est donné à l'homme ici-bas, en avait conservé l'image!

« Grand Dieu! quel spectacle vous donnâtes en lui! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes et si sublimes qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner et en connaître tout le prix!

« Quelle imitation de Jésus-Christ sur la Croix! on ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances; *son âme s'éleva bien au-dessus!*

« Quel surcroît de détachement! quels vifs élans *d'actions de grâces, d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre!*

« Quelle soumission et combien parfaite! Quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et sur ses péchés! quelle magnifique idée de la miséricorde!

« Quelle religieuse et humble crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lectures! quelles prières continuelles! quel ardent désir des derniers sacrements! quel profond recueillement! quelle invincible patience! quelle douceur! quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait! quelle charité pure qui le pressait d'aller à Dieu!

« **La France enfin tomba sous ce dernier châtiment: Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas: la terre n'en était pas digne: il était mûr déjà pour l'éternité.** »

Voilà ce que pensait du duc de Bourgogne, un historien qui fut l'antipode du courtisan et du dévot.

drecies, pendant que le gros de ses troupes passe l'Escaut, sous les canons d'Albemarle en détresse.

Mais toute l'artillerie déchaînée des forts de Denain, ne peut lui barrer la route.

Le voilà en présence des 17 bataillons du général hollandais, qu'il anéantit en quelques heures (24 juillet 1712).

Eugène n'arrive que pour constater le désastre!

Il avait perdu 8.000 hommes! Marchiennes, Douai, plusieurs autres places, 120 drapeaux, 200 canons, 1.200 milliers de poudre, d'immenses approvisionnements, 2.000 prisonniers, en trois mois, tombèrent au pouvoir de Villars!

Dieu avait été touché des larmes de Louis XIV!

Dès qu'il eut en mains la dépêche de Villars, il courut à Paris, à cheval, en criant : *Victoire!*

— « *Victoire! Victoire! la paix!* » répondit le peuple qui s'engouffra, ivre d'enthousiasme, à Notre-Dame, avec le Roi pour y chanter le *Te Deum*.

Cette victoire décida la Hollande, l'Angleterre, la Savoie, la Prusse, le Portugal et l'Espagne à signer le traité d'Utrecht (11 avril 1713).

XXXIV. LA PAIX

L'Empereur Charles VI, à qui le traité enlève l'Espagne, refuse de signer; la guerre continue sur le Rhin.

Mais la victoire nous reste fidèle. Villars, en quelques semaines, enlève Spire, Worms, Landau, Fribourg, et réduit l'Empereur, comme les autres, à demander la paix qui est signée à Rastadt, le 6 mars 1714. Les princes de l'Empire signaient 7 mois après (le 7 septembre) le traité de Bade.

Philippe V demeurait roi d'Espagne, mais **en renonçant, pour lui et ses descendants, au trône de France.**

La France gardait ses frontières, mais elle livrait l'île Saint-Christophe, la Nouvelle-Ecosse, la baie d'Hudson et Terre-Neuve à l'Angleterre, qui gardait en outre Gibraltar et Minorque et conquérait l'Empire des mers.

L'électeur de Brandebourg était reconnu roi de Prusse. Ce fut le point de départ de la fortune des Hohenzollern.

L'Autriche recouvrait les Pays-bas, s'agrandissait de l'Italie du Nord et acquérait la prépondérance en Europe, *ôtée à la France.*

Louis XIV dut subir cette paix humiliante, qu'en d'autres temps il n'eût jamais acceptée.

Elle lui permit en tous cas de se préparer à la mort et d'aller rendre compte au « Christ Roi de France », d'une conduite qui ne fut pas toujours digne du « lieutenant du Christ »!

XXXV. MORT ÉDIFIANTE DU ROI

Cette mort fut celle d'un saint.

Le 25 août 1715, la gangrène se mit à une plaie qu'il avait à la jambe. *Son premier chirurgien le prévient de sa fin prochaine.* A l'instant il met ordre aux affaires de son âme. Et c'est dans les plus vifs sentiments de piété, de repentir, d'amour de Dieu, qu'il reçoit les derniers sacrements.

Il s'agit maintenant de régler les affaires de la France :

Il mande son neveu le duc d'Orléans (41 ans), à qui il annonce sa future régence :

Il mande son arrière petit-fils, son *unique* héritier — la mort a fauché tout le reste — le duc d'Anjou (cinq ans), qui arrive avec sa gouvernante :

« *Mon enfant, lui dit-il devant toute la Cour, vous allez être un grand Roi.*

« *Ne m'imites pas dans le goût que j'ai eu pour la guerre : lâchez d'avoir la paix avec vos voisins.*

« *Rendez à Dieu ce que vous lui devez ; faites-le honorer par vos sujets. Suivez toujours les bons conseils.*

« *Tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux de n'avoir pu faire...*

« *Mon enfant ! je vous donne ma bénédiction de tout mon cœur.* » S'adressant à la gouvernante : « *Madame, que je l'embrasse.* »

On mit dans ses bras l'enfant qui pleurait et il le bénit!...

Puis s'adressant aux officiers qui remplissaient sa chambre;

« *Messieurs, leur dit-il, vous m'avez fidèlement servi. Je suis*

fâché de ne vous avoir pas mieux récompensés que je ne l'ai fait ; les derniers temps ne me l'ont pas permis.

« Je vous quitte avec regret.

« Servez le dauphin avec la même affection que vous m'avez servi. C'est un enfant de cinq ans qui peut essayer bien des traverses, car je me souviens d'en avoir beaucoup essuyé dans mon jeune âge.

« Je m'en vais, mais l'Etat demeure toujours. Soyez-y fidèlement attachés, que votre exemple en soit un pour mes autres sujets.

« Suivez les ordres que mon neveu vous donnera.

« Il va gouverner le royaume ; j'espère qu'il le fera bien et j'espère aussi que vous ferez votre devoir et que vous vous souviendrez quelquefois de moi. »

Et les courtisans, avec des pensées diverses, quittent la chambre royale, où la Mort allait entrer !

M^{me} de Maintenon est restée au chevet du Roi :

— *« J'avais cru, lui dit-il en revenant d'un profond assoupissement, qu'il était plus difficile de mourir ! »*

Et voyant pleurer ses serviteurs : *« Pourquoi pleurez-vous ? M'avez-vous donc cru immortel ? »*

XXXVI. LA PROPHÉTIE DE SAINT REMI UNE FOI DE PLUS RÉALISÉE

De ce règne, *unique* dans notre Histoire, et peut-être dans l'Histoire du monde, de ce règne de **72 ans**, trois faits se dégagent :

1° L'Enfant du miracle, devenu *« lieutenant du Roi du Ciel »* selon saint Remi et Jeanne d'Arc ; *« le Fils aîné du Sacré-Cœur »*, selon la Bienheureuse Marguerite-Marie, Louis XIV, *publiquement* fidèle à sa Vocation, malgré les faiblesses de sa vie privée, voit sa gloire monter comme un astre, du traité de Westphalie (1648) au traité de Nimègue (1679), en passant par ceux des Pyrénées (1659) et d'Aix-la-Chapelle (1668).

2° En 1682, il se révolte officiellement contre Rome, par la schismatique *Déclaration du Clergé*.

3° A partir de 1682, son étoile pâlit ! La longue guerre

de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), nous révèle un roi nouveau, dont les plans ne se réalisent plus, dont les victoires, toutes inefficaces, aboutissent au désastreux traité de Ryswick (1697). Quant à la guerre de la *Succession d'Espagne* (1701-1714), où quelques rares victoires émergent d'une longue série de revers, elle aboutit à l'humiliant traité d'Utrecht (1713), qui sauvait à peine l'intégrité de la France!

Le Roi ne dut qu'au fait de s'être repenti à temps — « *Dieu me punit, je l'ai bien mérité* » — d'échapper à l'anéantissement, sous ses yeux, de toute sa famille et à l'invasion du Pays!

Pour lui, comme pour ses soixante prédécesseurs, s'est vérifiée la parole de saint Remi, contrôlée par Joseph de Maistre :

« Il sera victorieux et prospère, tant qu'il sera fidèle à la foi romaine !

« Mais il sera rudement châtié, toutes les fois qu'il sera infidèle à sa Vocation ! »

CHAPITRE LXXVI

Louis XV

Voici Louis XV! Un enfant de cinq ans, seul rejeton d'une famille qui en avait foisonné!

Tout a été fauché en trois ans! redisons-le! le Grand Dauphin, 1711; son fils aîné le duc de Bourgogne et sa femme, février 1712; leur fils aîné, le duc de Bretagne, mars 1712; le duc de Berry, frère cadet du duc de Bourgogne, 1714.

Un orphelin maladif de cinq ans, c'est tout ce qui reste du sang vigoureux de Louis XIV!

N'est-ce pas le roseau à demi-brisé, que Dieu ne veut pas achever, la mèche qui fume encore, qu'il ne veut pas éteindre?.....

C'est, en tous cas, pour le pays, une minorité et une Régence, avec son escorte... de malheurs.

I. UNE MINORITÉ ET UNE RÉGENCE

Le malheur ici fut que cette minorité fut mal entourée.

Le « lieutenant du Roi du Ciel » doit être un héros et un saint.

Fleury, précepteur de Louis XV, au lieu d'un saint, ne sut en faire qu'un être flasque et mou, incapable de résister, non seulement aux mauvaises influences extérieures, mais même à ses propres entraînements. Voilà pour la sainteté!

Quant à l'héroïsme, il était bien mal qualifié pour le lui enseigner, le héros légendaire de Crémone et de Ramillies, le gouverneur Villeroi!

Ce qu'il essaya de cultiver en lui, sans y réussir, heureusement! ce fut l'instinct de domination.

Cet homme, *dur pour ses inférieurs*, était rampant devant le jeune Roi.

Un jour qu'il y avait foule sous les fenêtres du palais, il lui dit bassement : « *Sire! tout cela est à vous!* »

Malheurs d'une minorité!

Malheurs d'une Régence.

Cette Régence échut à un prince perdu de foi et de mœurs et, comble de malheur! perdu par celui-là même qui était chargé de lui enseigner la vertu : l'infâme abbé Dubois!

La Régence du duc d'Orléans fut ce qu'elle pouvait être : un éclat de scandales, inouïs dans l'Histoire! ils sont célèbres les soupers du Régent, dans les sous-sols du Palais Royal!

Et cela dura huit ans!

Non sans qu'un haut-le-cœur de la France honnête, n'ait failli rejeter l'empoisonneur et le poison!

Ce fut la conspiration, dite *de Cellamare*, du nom de l'ambassadeur espagnol à Paris (1718), entre le ministre Albéroni et les princes français.

Il s'agissait, pour les conjurés, de s'emparer du Régent, de l'enfermer en un château fort d'Espagne, puis de convoquer les Etats généraux, pour le choix d'un nouveau Régent, pendant qu'une flotte espagnole conduirait en Ecosse, le dernier

Stuart, à la conquête de son trône, sur la Maison d'Orange.

Dubois, ministre des affaires étrangères et ami de l'Angleterre, dont il recevait, dit-on, une pension, éventa le complot.

Cellamare fut renvoyé en Espagne ; les principaux coupables, embastillés !

En même temps Dubois négociait la Triple alliance Anglo-Franco-Hollandaise, bientôt quadruple par l'adhésion d'Autriche, contre l'Espagne (1718).

Et pour la forcer à renvoyer Albéroni, le Régent lui déclara la guerre.

L'Espagne ne put soutenir l'assaut : une tempête dispersa la flotte qui portait Stuart en Ecosse ; l'amiral Bing dispersa son autre flotte en vue de Syracuse (1718), pendant que Berwick envahissait la frontière espagnole (1719).

Philippe V, oncle de Louis XV, se voyait imposer par le Régent, au nom de son neveu, l'humiliant traité de Madrid (17 février 1720) : Albéroni est renvoyé et l'infante Victoire (5 ans), promise au jeune Louis XV, vient résider à Paris, au pavillon dit de l'Infante, pour se former aux mœurs françaises.

Le Régent triomphe sur toute la ligne !

Mais sa Régence touche à sa fin. Pour s'assurer quand même le Pouvoir, il fait nommer Dubois, archevêque de Cambrai (1720), puis cardinal (1721), enfin premier ministre (1722).

Le jour où Dubois parut, pour la première fois, au conseil royal, le chancelier d'Aguesseau et le duc de Noailles se retirèrent ; ils payèrent de l'exil, cet acte de dignité et d'indépendance !

II. LE SACRE DU ROI.

DIEU NETTOIE LES ABORDS DU TRONE

En 1723, Louis XV, treize ans, est déclaré majeur et sacré à Reims, par l'infâme Dubois. La grâce du sacre, heureusement, est indépendante du ministre !

Maintenant que voilà « *le gentil Dauphin, devenu Roi de*

France », comme disait Jeanne d'Arc, Dieu va nettoyer les abords du Trône.

Dubois meurt la même année, 10 août 1723, à 67 ans. (1)

Son digne élève et successeur, le duc d'Orléans, meurt lui-même subitement d'apoplexie, quatre mois après, 2 décembre, même année 1723!....

Le Roi n'a pas 14 ans; le malheur veut qu'on lui donne pour ministre un ennemi d'Orléans, digne émule de sa vie licencieuse, le duc de Bourbon.

Cet arrière petit-fils du grand Condé, laisse le gouvernement à sa favorite la marquise de Prie, qui n'a rien de plus pressé que de rompre le contrat matrimonial signé par d'Orléans!

L'Infante Victoire est renvoyée en Espagne et Marie Leczinska, fille du roi détrôné de Pologne, devient Reine de France !

III. L'ÉPOUX D'UNE SAINTE

Ce n'est pas la première fois que le diable (ici une courtisane) sert les vues de Dieu! Marie Leczinska, d'une famille de saints, est elle-même une sainte.

Saint Jean Népomucène (14^e siècle), aumônier du Roi Wenceslas, à la Cour de Bohême et martyr du secret de la confession (2), était un Leczinski.

Quelques détails sur la nouvelle Reine :

Elle s'appelle Marie, par privilège spécial des princesses polonaises de sang royal, qui *seules* là-bas, peuvent prendre le nom de la Reine du Ciel.

Et comme cette Reine du Ciel, est en même temps Reine de

(1) On entendit le duc d'Orléans dire le 9 août, veille de sa mort, à l'approche d'un orage : « *Voilà un temps qui, je l'espère, va faire partir mon drôle!* »

Le lendemain, quand « le drôle fut parti », le duc d'Orléans écrivit à un de ses compagnons de plaisir, que Dubois avait éloigné de la Cour :

« *Revenez au Palais-Royal, mon cher Nocé, morte la bête, mort le venin!* »
Ce fut toute son oraison funèbre!

(2) Le secret de la confession a eu ses martyrs, mais non ses *traîtres*, n'en déplaise au juif Nathanson et à son succédané Octave Mirbeau, auteurs du *Foyer!*

Pologne et Reine de France, n'a-ce pas été une délicatesse de sa part, d'appeler au trône de France une Marie de Pologne?

IV. LA NOUVELLE BLANCHE DE CASTILLE

On raconte que la jeune princesse (1713), vint un jour en Suède, vénérer le crâne de sainte Brigitte, princesse royale de ce pays (14^e siècle).

L'évêque luthérien, qui l'a introduite chez le détenteur de la relique, s'étonne que la princesse ait fait un si long voyage, « pour voir une tête de mort! »

— « Eh! bien! donnez-la-moi » dit-elle.

— « Jamais! »

— « Alors, priez le propriétaire de me la vendre! »

— « Pas davantage! cette tête ne doit pas sortir du royaume!

— « Mais, c'est une tête de catholique!

— « N'importe, c'était une brave femme! »

— « Vous avez raison, Monsieur, et tant que la tête de cette *excellente femme*, restera en Suède, *on s'y souviendra que, dans un temps, ce royaume était catholique.* »

L'évêque ravi de cette réponse d'une enfant de dix ans, détacha de la tête un ossement, qu'il remit à Marie Leczinska.

Au moment où Stanislas venait de recevoir de Louis XV, la demande en mariage de sa fille (1725), il entra dans les appartements, où elle causait avec sa mère :

— Mettons-nous à genoux, leur dit-il, et remercions Dieu.

— Vous êtes rappelé au trône de Pologne, mon père?

— Non, ma fille, le Ciel nous est plus favorable, vous êtes Reine de France! »

Quelques jours après, son aïeule lui dit :

— « Eh bien! Marie, qu'en pensez-vous?

— « Hélas! je n'en pense qu'une chose depuis huit jours: *c'est que je serais bien malheureuse, si la couronne que me destine le Roi de France, me faisait perdre celle que me destine le Roi du Ciel!* » (Abbé Proyart, vie de Marie Leczinska).

C'est un mot à la « Blanche de Castille »!

Blanche de Castille! elle le fut, lorsqu'avec ses dix enfants, dont elle fit autant de petits saints, elle fut, 36 ans, le paratonnerre de la royauté, menacée par les débauches de son indigne époux!

V. LA BONTÉ DU JEUNE ROI

Pour l'instant, c'est le pur et charmant Louis XV, descendant de saint Louis!

Le mariage fut célébré à Fontainebleau; elle voulut que ce fût le 14 août, veille de l'Assomption de Marie, Reine de France!

Le plus grand bonheur de Louis XV, ce jour-là, fut d'exercer son droit de grâce!

Car il avait bon cœur, ce jeune Roi, et n'eut pas demandé mieux que de faire le bonheur de la France, si son entourage ne l'eût poussé, parce qu'il y avait intérêt, à en faire le malheur. (1)

Le duc de Bourbon, installé au pouvoir par Fleury qui regrette son erreur, est un homme pervers.

Or, le silence de Fleury à son égard est le désaveu de sa conduite. Et il songe, avec la marquise de Prie, à éloigner de la Cour, l'importun et silencieux censeur.

Fleury apprend le complot et prend les devants.

(1) Les républicains justifient la Révolution, par les débauches de Louis XV. Ils oublient que les mêmes, qui ont perverti Louis XV, les *Voltaireiens*, ont fait la Révolution. La débauche royale et la Révolution sont les deux effets d'une même cause. Les *Voltaireiens* ont souillé le trône, pour avoir une raison de le démolir.

On reconnaîtra les *Voltaireiens* dans ce tableau de mœurs, tracé par Massillon, devant Louis XV, 1718. Le roi avait huit ans!

Parlant de la facilité des grands à tomber dans le vice, il disait :

« Les occasions préviennent presque leurs désirs; leurs regards rencontrent partout des crimes qui les attendent; l'indécence du siècle et l'abaissement des cours honorent, même d'éloges publics, les traits qui réussissent à les séduire.

« On rend des hommages indignes à l'effronterie la plus scandaleuse: un bonheur si honteux est regardé avec envie, au lieu de l'être avec exécration et l'adulation publique couvre l'infamie du crime public » (Petit Carême).

Il se retire à Issy, chez les Sulpiciens, après avoir fait remettre au Roi, par le duc de Mortemart, une lettre d'adieu pleine de respectueuse tendresse !

A la lecture des adieux de son vieux précepteur, le Roi ne peut retenir ses larmes :

— « *Non pas ! non pas ! s'écrie-t-il, c'est à lui de rester, à ses ennemis de partir !* »

Et Fleury revint à la Cour, à la place de Bourbon, exilé à Chantilly, de la marquise de Prie, exilée dans sa terre de Courbépinc, où elle s'empoisonna de chagrin (1727), digne fin d'une telle vie !

Et voici Fleury au Pouvoir pour jusqu'à la fin de ses jours (1726-1743), Pouvoir réparateur, s'il en fût, après les indignes trafics des ministères précédents.

« *La paix à tout prix !* » telle est sa devise !

La France est en paix, il l'y laisse et se console de ses malheurs passés, par la riante perspective de son avenir.

Le 14 août 1727, la Reine donnait le jour à deux princesses : Louise-Elisabeth et Henriette ! C'était de quoi réjouir les époux, mais non le Roi et la Reine, qui veulent un héritier *salique*.

VI. UN HÉRITIER MIRACULEUX

Or, cela ne dépend pas d'eux ! ils le savent ; voilà pourquoi ils se résolvent sans peine, comme Louis XIII et Anne d'Autriche, comme Marie-Thérèse, à le demander à Dieu !

Aux cérémonies religieuses, les deux époux avaient l'habitude de paraître ensemble ; car Louis XV avait la foi et l'affirmait sans fausse honte.

La Reine entretint avec respect, ce germe précieux, dans l'âme de son époux et pour le fortifier, ne manquait jamais de lui citer l'exemple du duc de Bourgogne, son père, dont il vénérât la mémoire.

« Il lui prêtait alors, raconte son historien (1), une attention

(1) De La Chaulne.

attendrie et formait près d'elle, de généreuses résolutions, bientôt évaporées au souffle de la légèreté.

« Dans un de ces entretiens, tous deux résolurent pieusement de faire violence au ciel et le jour de *l'Immaculée-Conception*, 8 décembre 1428, dans une communion à laquelle le clergé et le peuple s'unirent, ils supplièrent Dieu de donner un héritier au trône. »

Dieu les entendit !

Neuf mois après, 4 septembre 1729, Marie Leczinska donnait le jour au Dauphin Louis !

Les acclamations du peuple parisien répondirent au bruit du canon, qui lui en porta la nouvelle.

Le messager fut porté en triomphe ! les cloches sonnèrent trois jours durant, sans interruption, même la nuit ; on alluma des feux de joie dans tous les quartiers ; on fit des distributions de pain, de viande et d'argent ; en un mot, l'allégresse fut générale (1).

La Reine, heureuse plus que tous, eut le bonheur de se jeter dans les bras de son père et de sa mère, accourus à Versailles pour la féliciter et, sitôt qu'elle put sortir, d'accourir elle-même à Paris, remercier Dieu, à Notre-Dame.

L'enfant fut ondoyé par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France !

Chose extraordinaire ! que nous ne dirons jamais assez :

Des dix enfants de Louis XV, ce fut le *seul* héritier salique.

Même fait, répétons-le, pour Louis XIV, né lui-même miraculeusement. Des six enfants qu'il eut de sa femme Marie-Thérèse, un *seul* héritier salique survécut : le Grand-Dauphin

(1) Nous lisons dans les *Tablettes chronologiques* de N.-D.-des-Victoires :

« 4 septembre 1729 : La Reine étant accouchée heureusement d'un Dauphin, on sonna toutes les cloches et le soir, après le salut, les religieux entonnent le *Te Deum*, en présence de l'évêque de Joppé officiant. A huit heures du soir, le même prélat, en rochet et en camail, est conduit processionnellement à la grande cour du monastère, dont les murs et les portes étaient illuminés de lampions et de terrines.

« Pendant le chant de *l'Exaudiat*, le prélat mit le feu au bûcher préparé d'avance, ensuite on tira quatre douzaines de fusées volantes. »

dont la naissance fut obtenue, comme la sienne, par les prières du frère Fiacre.

Comme si Dieu avait voulu marquer, à l'évidence, que *ces trois héritiers n'avaient été obtenus, que parce qu'ils avaient été demandés!*

VII. UN FUTUR SAINT LOUIS

Au surplus, Marie Leczinska ne méprisa pas le don de Dieu.

Tous ses soins désormais se concentrèrent sur son cher Dauphin, dont elle voulut faire un saint digne du Ciel et un Roi digne du « saint royaume de France ».

Y a-t-elle réussi?

C'est elle-même et son « gentil Dauphin » qui vont nous le dire :

« Je n'ai qu'un fils, disait-elle, mais le Ciel, qui me l'a donné, a pris plaisir à le former sage, vertueux, bienfaisant, tel enfin que j'aurais à peine osé l'espérer. »

« En 1741, il fit sa première communion et reçut la confirmation à la paroisse du château.

« Il s'y prépara avec une piété remarquable, qui se traduisait par un grand amour de l'*Histoire sainte* et le désir de ressembler à ses divins héros.

Un jour qu'on lui demandait auquel de ses ancêtres il voulait ressembler :

« A saint Louis! dit-il, à saint Louis, je voudrais bien devenir un saint comme lui! » (Id.)

Et il s'efforçait vraiment de le devenir, aimant l'étude, fuyant les amusements, s'ennuyant au bal et n'allant à la chasse que pour prendre l'air et se rendre plus dispos à l'étude sérieuse de ses devoirs de futur Roi de France.

Ce qui lui permettra d'écrire plus tard :

« Les affaires, pour être bien traitées, demandent du souci, de l'application, et de la suite... Dieu nous a confié le soin de nos affaires; Il veut que nous les conduisions nous-mêmes, que nous nous en occupions, que nous les suivions avec attention...

« Prenons-en soin par toutes sortes de moyens, justes et

honnêtes; mais traitons-les avec tranquillité d'esprit et n'oublions jamais *Celui à qui nous devons rapporter notre travail.*

« Implorons ses lumières dans nos doutes, bénissons-le dans nos succès, offrons-lui nos revers. »

Saint Louis n'eut pas mieux dit.

Et voilà le Roi que nous préparait Marie Leczinska!

Mais il fallait un saint Louis à ce moment-là, un foyer de vertus, près d'un foyer de vices.

VIII. UN INDIGNE ROI

Le foyer de vices, ce fut Louis XV, qui venait (1732) de faire la connaissance des filles du marquis de Nesles, par l'entremise sans doute du duc de Richelieu, le grand polisson de la Cour, que ses polissonneries avaient déjà conduit trois fois à la Bastille!

C'est lui surtout qui pervertit le Roi et le maintint, jusqu'à la fin, dans la débauche!

C'est lui qui se chargea de varier ses plaisirs.

A ce cynique, il fallait à tout prix une Cour à son image.

Mais à partir de ce moment aussi, il y eut deux Cours.

Les salons de Versailles et de Fontainebleau, furent ceux de la Reine et de ses enfants.

Les salons de Choisy et de la Muette, furent ceux du Roi et de ses créatures.

Et Fleury qui savait cela, le supporta!...

C'est un des graves reproches de son ministère.

Quoi qu'il en soit, le vieux ministre ne gère pas trop mal nos affaires :

Il est économe, à l'excès, des deniers publics et abhorre la guerre.

Nos ministres républicains, eux, abhorrent la guerre, mais pour mieux gaspiller les deniers publics! Cela leur permet, par exemple! de distribuer à leurs créatures, les 12 milliards votés pour la réfection de notre marine! Les milliards ont disparu; mais il n'y a point de marine (1910)!

Fleury, lui, redoute la guerre, par économie! Motif louable, mais malentendu!

Son horreur de la guerre, ne l'empêcha pas d'arriver.

IX. LA GUERRE DE LA SUCCESSION DE POLOGNE

La mort du Roi de Pologne, Auguste II (1733), en fut l'occasion.

Son fils, l'électeur de Saxe, réclame la couronne, sous le nom d'Auguste III.

Mais en Pologne, la monarchie est élective.

Or la Diète, qui avait nommé Auguste II à la mort de Jean Sobieski (1696), *l'avait mis en déchéance le 15 février 1704 et proclamé à sa place, Stanislas Leczinski, le 12 juillet de la même année.*

Ce fut grâce à la Russie et à l'Autriche que le Protestant Auguste II put conserver, dans la catholique Pologne, le trône jusqu'à sa mort.

Mais la succession une fois ouverte, les Polonais réélurent, par 60.000 voix, celui qu'ils avaient élu, il y a 30 ans, le catholique Stanislas Leczinski!

Or, celui-ci est devenu depuis, le beau-père du Roi de France.

Voilà comment Louis XV, ici Fleury, est amené à prendre en mains, la cause si catholique et si française de Stanislas Leczinski.

Il n'eut qu'un tort : ne mobiliser que 1.500 hommes contre les 100.000 Austro-Russes d'Auguste III.

Le résultat n'était pas douteux. Stanislas, chassé de Varsovie, se réfugie à Dantzic, où 30.000 Russes viennent l'assiéger et le bombarder.

Le comte de la Peyrouse, avec ses 1.500 hommes, n'ose débarquer et se retire à Copenhague, où il trouve l'ambassadeur français, le jeune breton, comte de Plélo, qui l'entraîne, avec sa poignée de braves, au secours de Stanislas.

Avant de partir, il écrit à son neveu :

« *Je suis sûr de ne pas revenir. Je vous recommande ma femme et mes enfants.* »

Cette lettre fut montrée à la Reine, qui la lut en larmes à Fleury :

— « *Voilà, dit-il, un jeune homme qui compromet bien sa fortune !* »

— « *Eh bien ! moi, Monsieur, je m'en charge !* » reprit la Reine avec indignation.

Plélo et ses braves débarquent à Dantzic, le 24 mai 1734.

Le 27, il les entraîne jusqu'au 4^{me} retranchement, où il tombe criblé de balles!...

Dantzic capitule le 9 juillet. Stanislas, déguisé en matelot, se sauve en France.

Cette défaite obligea Fleury à la guerre, qu'il voulait éviter.

Il s'allie avec l'Espagne et la Sardaigne et lance deux armées, l'une sur le Rhin, avec Berwick, contre le prince Eugène; l'autre, sur l'Italie, avec Villars, contre Mercy, le petit-fils du vaincu de Nordlingen.

Berwick s'empare de Koehl et de Philipsbourg, où il meurt, la tête emportée par un boulet (12 juin 1734)!

— « *Je l'avais toujours dit, s'écria Villars en l'apprenant, il est né plus heureux que moi !* » Voilà la mentalité de nos héros français. On va à la mort, comme à la fête!

En Italie, Villars soumet en trois mois le Milanais, malgré l'inaction de son peu fidèle allié, Charles Emmanuel, qui l'entrave de toutes les manières.

Après une brillante charge de cavalerie, il tombe épuisé, à 82 ans! et vient mourir de chagrin, dans la chambre même où il était né (17 juin 1734).

De Coigny (64 ans) le remplace et remporte à Parme une éclatante victoire où Mercy trouve la mort et quelques jours après, avec le roi de Sardaigne revenu à de meilleurs sentiments, la victoire de Guastalla, qui lui livre les duchés de Parme et de Plaisance (19 septembre 1734).

— « *Assez de victoires comme cela! pensa Fleury, vite! vite la paix !* »

X. LA GLORIEUSE PAIX DE VIENNE

Et l'on conclut (octobre 1735), *la paix de Vienne*, fort honorable, ma foi! *qui livrait la Lorraine et le duché de Bar à Stanislas Leczinski, avec la clause expresse, de retour à la France, à la mort de celui-ci.*

En revanche la France, avec l'Europe, reconnaissait la Pragmatique sanction de Charles VI qui assurait l'Empire, à sa mort, à sa fille Marie-Thérèse.

Les hommes proposent et Dieu dispose! Cette succession si bien assurée et reconnue par toute l'Europe, quand elle s'ouvrit, six ans après, par la mort de Charles VI (1741), trouva autant de compétiteurs qu'elle avait eu de signataires, si bien que le prince Eugène disait à Marie-Thérèse *qu'une armée de 100.000 hommes eut mieux valu pour elle que 100.000 traités!*

Or, Marie-Thérèse n'avait pas d'armée au service de son droit, qui n'était pas douteux! Fleury le reconnaissait et bien qu'il n'aimât pas la guerre, il était disposé à le soutenir.

Malheureusement Marie-Thérèse, dans le manifeste de prise de possession de l'héritage paternel, eut la maladresse, et l'injustice, de donner à son époux le titre de *duc de Lorraine et de Bar*.

C'était méconnaître le traité de Vienne, qui attribuait ces provinces à Stanislas.

Cette grave erreur déterminait le pacifique cardinal à prendre parti contre elle.

XI. LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

Par le traité de Nymphenbourg (1), mai 1741, entre la France, l'Espagne, la Bavière, la Prusse, la Sardaigne, la Saxe, les électeurs Palatin et de Cologne, *la couronne impériale*

(1) Près Munich, au nord.

était donnée à l'électeur de Bavière et le territoire de l'Empire, partagé entre Marie-Thérèse et les autres prétendants.

La France ne demandait rien, mais mobilisait deux armées pour assurer l'exécution du traité.

L'une, avec le maréchal de Maillebois, pénètre en Westphalie pour garantir la neutralité du Hanovre.

L'autre, avec le maréchal de Belle-Isle, fait sa jonction, en Bavière, avec l'armée de l'électeur et toutes deux marchent sur Lintz (Danube) dont elles s'emparent et où Charles-Albert se fait proclamer archiduc d'Autriche.

La route de Vienne était ouverte, il n'y avait qu'à marcher sur la capitale, abandonnée par Marie-Thérèse, réfugiée en Hongrie.

C'est ce que demandait l'art élémentaire de la guerre !

C'est ce qu'oublièrent *providentiellement*, Charles-Albert et de Belle-Isle. (1)

Au lieu de garder la route de Vienne, par la vallée du Danube, ils prennent au nord, la route de Prague, par la vallée de la Moldau.

Leur dessein est de gagner Francfort, la ville du couronnement (2), hantés qu'ils sont du souvenir de Jeanne d'Arc, qui voulut avant tout faire sacrer Charles VII, à Reims !

Mais la cause de Charles VII était une cause divine, ce qui n'est point le cas de Charles Albert.

Quoi qu'il en soit, les voilà sous les murs de Prague !

Pendant que Maurice de Saxe attaque la ville de deux côtés à la fois, son subordonné, le lieutenant-colonel Chevert, réunissait ses sergents :

— « Vous êtes tous des braves, dit-il, mais il me faut un brave à trois poils », et se tournant vers le sergent Pascal, des grenadiers d'Alsace : « Le voilà ! ce brave ! »

(1) C'est par ces imprévus, qui ne sont pas des imprévus pour Dieu ! que Dieu mène les hommes et les événements, comme il lui plait.

S'il veut récompenser, il *fait prévoir* ; s'il veut punir, il *laisse oublier* !

Et sa volonté passe à travers nos prévisions ou nos oublis.

(2) Depuis 1356 jusqu'en 1803, Francfort fut le Reims de l'Allemagne.

— « *Tu vas monter sur ce rempart!*

— « *Oui, mon colonel!*

— « *La sentinelle te criera : Verdà! (qui vive!) Ne réponds rien et avance!*

— « *Oui, mon colonel!*

— « *Elle tirera et te manquera!*

— « *Oui, mon colonel!*

— « *Tu tireras et tu la tueras!*

— « *Oui, mon colonel!*

— « *Je serais là pour te soutenir!*

Réalisé à la lettre! Le brave grenadier fraya le chemin à l'assaut, qui emporta la ville et ne nous coûta que cinquante hommes! (décembre 1741)

Charles-Albert se fait saluer roi de Bohême et va recevoir la couronne impériale à Francfort, sous le nom de Charles VII (janvier 1742).

La cause de Marie-Thérèse est perdue.

Mais l'héroïque princesse de 25 ans, convoque la diète à Presbourg, s'y présente en habits de deuil, la couronne de Saint-Etienne sur la tête, l'épée au côté et, au bras, son enfant de six ans!

Elle dit aux Magnats : « *Abandonnée par mes amis, persécutée par mes parents, je remets en vos mains, le fils et la fille de vos rois!* »

Emus, les nobles Hongrois tirent l'épée à leur tour et s'écrient avec transport : « *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ!* »

En quelques jours, ils réunissent une armée de héros, qui reprend Linz, enlève Munich et vient assiéger, dans Prague, les Français, coupés de leur ligne de retraite sur le Rhin.

En même temps, l'Angleterre prend parti pour Marie-Thérèse, à qui elle envoie hommes et munitions; entraîne avec elle la Hollande et la Sardaigne; impose la neutralité à l'Espagne; pendant que le roi de Prusse signe avec Marie-Thérèse, le traité de Breslau (juin 1742) et que l'électeur de Saxe se retire de la coalition.

Si bien que des sept alliés du traité de Nymphenbourg, il

n'en reste, à la France, plus qu'un seul, *l'électeur de Bavière* pour qui elle fait la guerre et avec qui elle doit faire front à toute l'Europe!

Fleury, qui a compris sa faute, écrit à de Belle-Isle, assiégé dans Prague : « *La Paix, Monsieur, à quelque prix que ce soit!* » et en même temps négocie avec Marie-Thérèse, qui *publie les lettres affolées du cardinal*, à la grande joie des coalisés.

Pourtant, il faut sauver l'honneur de la France!

Nos héroïques soldats n'y manquent pas.

C'est par le canon qu'ils répondent aux sommations des assiégeants.

Maillebois descend de Westphalie à leur secours. Mais il ne peut arriver jusqu'à Prague et se fortifie dans Egra.

En cette extrémité, que fait Belle-Isle?

Dans la nuit du 16-17 décembre 1742, il sort de Prague avec 15.000 hommes, qu'il amène à Maillebois, en dix jours de marche, dans la neige, par monts et précipices à travers les balles autrichiennes qui harcèlent sa retraite.

C'était, à la lettre, une nouvelle retraite des *dix mille*, puisque 5.000 périrent dans le trajet, de froid et de misère!

Chevert, resté dans Prague avec les blessés et les malades et 1.800 hommes valides, sommé de se rendre *sans conditions*, répondit : « *Allez dire à votre général que s'il ne m'accorde pas les honneurs de la guerre, je mets le feu aux quatre coins de Prague et m'ensevelis sous ses ruines.* »

Et Chevert sortit avec les honneurs de la guerre et deux pièces de canon (2 janvier 1743). Il rejoignit à Egra Maillebois et de Belle-Isle.

XII. GOUVERNEMENT PERSONNEL DE LOUIS XV

Quelques jours après, mourait Fleury (29 janvier 1743), à 90 ans, nous laissant une rude guerre sur les bras.

Et Louis XV, sous l'inspiration de sa favorite, la duchesse de Châteauroux, déclara vouloir gouverner *par lui-même*, c'est-à-dire par elle-même. Elle lui suggéra de se mettre à la tête des armées.

Il s'agit d'arrêter, dans la vallée du Mein, le duc de Cumberland qui arrive au secours de Marie-Thérèse, avec 50.000 Anglais, Hollandais, Hanovriens.

Le maréchal de Noailles les a réduits à passer par un défilé dont il garde l'issue : ils devront se rendre ou périr, la victoire est assurée.

Le jeune duc de Grammont, neveu du maréchal, suivant l'impulsion de sa folle audace, au lieu de les attendre, court les attaquer en rase campagne et change en désastre, la victoire certaine; ce fut la bataille de Dettingen (27 juin 1743). Les pertes furent égales de part et d'autre. Mais l'ennemi resta maître du champ de bataille.

L'armée française dut évacuer la Bavière, se replier sur le Rhin et garder ses frontières. Pourtant Charles VII se maintenait à Francfort.

Marie-Thérèse conclut avec l'Angleterre et la Sardaigne la *Ligue de Worms* (1743). Louis XV y répond par la *Convention de Francfort* (1744) entre la France, l'Espagne, la Prusse, la Suède et l'électeur palatin, et envahit la Flandre avec 80.000 hommes, commandés par de Noailles et Maurice de Saxe, récemment promu maréchal (1).

Courtrai, Menin, Ypres tombent en notre pouvoir.

Soudain! éclate la nouvelle : « Les Autrichiens ont envahi la Lorraine! » Il faut voler à son secours!

Le Roi et Noailles, avec 50.000 hommes, accourent à Metz, à marches forcées.

Mais les étapes ont été dures pour ce Roi efféminé! préparé aux rudes fatigues de la guerre.

Il tombe gravement malade.

Le 14 août, la Reine apprend, avec sa maladie, qu'il s'est confessé et a renvoyé la courtisane.

(1) La Reine manifesta au Roi le désir de l'accompagner; mais elle subit l'affront de se voir préférer la favorite, « dont le déplacement, insinua-t-il, ne comporte pas de train royal. »

Le cœur du jeune Dauphin (15 ans) en bondit de douleur.

Le châtiment suivit de près, nous l'allons voir.

Elle passe la nuit, devant le saint Sacrement, en attendant que soit réglée l'étiquette de son départ, pour le lendemain.

Elle part, au milieu de la sympathie générale et croise la courtisane qui revient, au milieu des quolibets!

La Reine et le Dauphin arrivent à Metz. Louis XV va mieux! Le mieux s'est dessiné au moment où la Reine priaît devant le Saint Sacrement. *Les médecins constatent la coïncidence.*

Revenu des portes du tombeau, il semble revenu pour toujours de son égarement.

Il accueille la Reine avec bonheur, lui répétant avec tendresse : « *C'est à vos saintes prières que je dois ma guérison!* »

A la nouvelle de sa maladie, ce ne fut, dans toute la France, que longs cris de douleur, que pressantes supplications, ferventes prières, pour obtenir la guérison, fût-ce par un miracle, de « Louis le Bien-aimé »!

A la nouvelle de sa convalescence, la joie fut non moins vive et le courrier qui l'apporta, faillit être étouffé par le peuple parisien! Il y eut des réjouissances publiques, des illuminations, etc.

XIV. AMENDEMENT

Dès le 12 octobre, le Roi, la Reine et le Dauphin, de retour à Versailles, se préparent à la réception triomphale que leur réserve Paris.

Le peuple voulut que la Reine, ange tutélaire de la France, se montrât aux côtés du Roi; comme pour lui marquer qu'il était aimé surtout, pour les vertus de sa sainte femme!

Et les cris répétés de « *Vive la Reine!* », les rudes propos qui, dans certains faubourgs, effleurèrent ses oreilles, lui montrèrent que telle était bien la signification de la joie populaire.

Louis XV comprit la leçon et rentra consterné à Versailles! Allait-il, comme Louis XIV, se convertir? donner à la Cour un ton plus austère? lui ôter son aspect de « mauvais lieu »?

XV. RECHUTE

Les tenanciers de ce « mauvais lieu », les Richelieu, les Soubise, etc., pouvaient le craindre ! ils ne le permirent pas.

On rappela discrètement à Louis XV le souvenir de la Châteauroux, les regrets qu'elle avait laissés et la joie qu'on aurait de son retour.

C'était toucher au point faible. Le Roi succomba, la courtisane fut rappelée.

M. de Châtillon, précepteur du Dauphin, M. de Fitz-James, son premier aumônier, pour lui avoir fait sévèrement la leçon furent exilés.

La Reine, le Dauphin, *toute la famille royale*, continrent leur indignation, pour crier à Dieu leur douleur.

Et Dieu les entendit.

Une fièvre maligne s'empare soudainement de la Châteauroux et l'emporte, à 27 ans !

Le Roi aveuglé, ne voit pas la main de Dieu !

Il ne voit que l'aliment ôté à sa passion et se jette dans les bras de la Pompadour.

Désormais Louis XV est perdu pour la France ! Il ne fera plus que prêter son nom, au gouvernement de ses courtisanes.

Revenons à nos frontières de l'Est et du Nord.

A l'Est, notre frontière est dégagée par l'audacieuse irruption de Frédéric II en Moravie, en Bohême, où il s'empare de Prague par la capitulation des 15.000 autrichiens qui la défendent, ce qui oblige l'armée autrichienne d'invasion à repasser le Rhin, pour secourir ses frères d'armes en déroute.

A la faveur de cette retraite, Charles VII, peut regagner son royaume de Bavière où il meurt, aussitôt arrivé, d'épuisement et de fatigue (20 janvier 1745).

Son fils, Maximilien-Joseph, se réconcilie avec Marie-Thérèse par le traité de *Fuessen* : Il abandonne les prétentions paternelles sur l'Autriche ; elle lui rend son royaume de Bavière.

Marie-Thérèse s'empresse de faire élire Empereur, son époux

François I^{er}, qui inaugure la dynastie des Habsbourg-Lorraine, aujourd'hui régnante avec François-Joseph.

La guerre n'avait plus de raison d'être pour nous, qui ne l'avions entreprise que pour soutenir les droits, auxquels l'électeur de Bavière venait de renoncer.

XVI. LA GUERRE CONTINUE : FONTENOY

Mais elle avait sa raison d'être pour les Anglais, qui voulaient ruiner notre marine et voler nos colonies!

C'est la raison des pirates. Ils refusèrent la paix!

Du même coup, ils nous mettaient dans le cas de légitime défense et la guerre, en changeant d'objectif, devenait juste pour nous, d'injuste peut-être qu'elle avait été jusque-là!

L'effort anglais se concentre en Flandre, autour de Fontenoy avec les 55.000 anglo-hanovriens, commandés par Cumberland.

Maurice de Saxe, que le Roi et le Dauphin (1), 16 ans, sont venus rejoindre, n'a que 40.000 hommes à lui opposer. Il établit son aile droite à Antoing; son aile gauche au bois de

(1) Le jeune prince avait demandé à faire partie de la première expédition. Le Roi lui avait répondu :

« Mon fils, votre personne est trop chère à l'Etat pour oser l'exposer avant que la succession à la couronne soit assurée par votre mariage. Quand vous aurez des enfants, je vous promets que je ne ferai jamais de voyage à la guerre sans vous emmener avec moi. Mais je souhaite et j'espère de n'être jamais dans le cas de vous tenir cette parole.

« Comme je ne fais la guerre que pour assurer à mon peuple une paix solide et durable, si Dieu bénit mes bonnes intentions, je sacrifierai tout pour lui procurer cet avantage tout le reste de mon règne. Il est bon que vous entriez de bonne heure dans ces sentiments et que vous vous accoutumiez à vous regarder comme le Père plutôt que comme le maître des peuples qui doivent un jour être vos sujets.

Le Dauphin était marié à Marie-Thérèse, fille de Philippe V, depuis le 29 février 1745. La guerre se poursuivait toujours. Le Roi tint parole. Voilà comment le Dauphin fut à Fontenoy.

A un moment donné, il quitte son groupe de cavaliers, tire l'épée et passant devant la compagnie des grenadiers à cheval, il crie d'une voix vibrante : « *Marchons! Français! où donc est l'honneur de la nation?* »

On le retint. Sa douleur de ne pas combattre, fut extrême!

Barry; son centre à Fontenoy, avec le Roi, le Dauphin et la garde royale.

Le matin, Cumberland attaque l'aile droite à Antoing; il est repoussé.

Le soir, à deux heures, c'est sur notre centre, à Fontenoy, qu'il lance, en colonnes serrées, toute son infanterie, sous le feu de nos troupes, qui ne l'arrête pas.

Le voilà à quelques mètres des gardes françaises; il faut bien s'arrêter cette fois!

— « *Messieurs les gardes françaises, tirez les premiers!* » s'écrie, en se découvrant, lord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises.

— « *A vous l'honneur!* » riposte, chapeau bas, le comte d'Auleroche!

Aussitôt une décharge abat 19 de nos officiers!

Un instant de désarroi dans nos rangs!

Le coup d'œil d'aigle de Maurice de Saxe, a vite rétabli le combat.

Il pointe quatre pièces d'artillerie contre le front de l'ennemi, qu'il canonne à bout portant, pendant qu'il jette sur ses flancs, d'un côté la garde royale, de l'autre, la brigade irlandaise.

En une heure, la colonne est rompue, disloquée et l'ennemi, hors de combat!

C'est la victoire de Fontenoy (11 mai 1745), qui nous valait la conquête de presque toute la Belgique.

XVII. « C'EST A DIEU QU'ON DOIT LA VICTOIRE »

Le même soir, le Roi inspecte avec le Dauphin le champ de bataille.

— « Voyez, mon fils, lui dit-il, ce qu'il en coûte à un bon cœur de remporter des victoires! »

Le Dauphin essuya des larmes.

C'est du champ de bataille, qu'il écrivit à sa mère :

« *Ma chère maman, je vous fais de tout mon cœur mon compliment, sur la bataille que le Roy vient de gagner.*

« *Il se porte, Dieu mercy, à merveille et moi, qui ai toujours l'honneur de l'accompagner.*

« *Je vous en écrirai davantage ce soir ou demain, et je finis en vous assurant de mon respect et de mon amour.*

« *Louis.* »

« *Je vous supplie de vouloir bien embrasser ma femme et mes sœurs.* »

Le lendemain il écrivait à « sa chère maman » :

« *... Notre joie a été d'autant plus grande que nos alarmes l'ont été. C'est un ouvrage de la main de Dieu, à qui seul on doit la victoire.*

« *Et je crois que vos prières y ont beaucoup contribué.* »

(Lette autographe du cabinet du duc de Luynes. Le dernier paragraphe est biffé par la Reine, mais de manière à être lu.)

XXIII. NOUVELLES VICTOIRES

Fontenoy nous ouvrit Bruxelles, mais ne finit point la guerre.

Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse et gouverneur général des Pays-Bas, pour le compte de l'Autriche, commande une armée de secours envoyée à Cumberland. Il joint l'armée française à Rocoux, rive gauche de la Meuse.

Maurice de Saxe l'attend dans un camp où se jouait la comédie, sur un théâtre forain.

Une affiche annonça le prochain spectacle :

« *Demain relâche à cause de la bataille, après-demain on donnera le Coq du Village.* »

C'était compter sur la victoire ! Elle fut complète ! Elle nous coûta 2.000 hommes, mais 10.000 à l'ennemi ! et nous restions maîtres du champ de bataille. Ce fut la victoire de Rocoux (11 octobre 1746).

Les charges à la baïonnette firent merveille. L'ennemi épouvanté repassa la Meuse.

La Hollande menacée, s'épouvante à son tour.

Incapable de se défendre avec sa république, comme au

temps de Louis XIV, elle rétablit le stathoudérat (la Monarchie), en faveur de Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

D'autre part, Elisabeth de Russie mobilise contre nous 40.000 hommes, qu'elle va jeter sur le Rhin.

Mais le Rhin est loin de la Bérésina!

En attendant les 40.000 Russes, Guillaume d'Orange joint sa réserve, aux débris de l'armée de Rocoux.

C'est une nouvelle et formidable armée de 80.000 hommes aux mains de Cumberland, qui se retranche à quelques kilomètres de Rocoux, à Lawfeld.

Comment enlever cette redoutable position?

Maurice de Saxe, par une fausse attaque, attire l'ennemi sur un point, pendant qu'au point opposé, il lance au galop ses dragons pour frayer à l'infanterie, qui suit au pas de course, le chemin de la citadelle! Lawfeld est à nous (2 juillet 1747)! Cumberland, comme Charles de Lorraine, doit repasser la Meuse!

Maurice de Saxe jette ensuite l'impétueux Lowendal (1), son ami, sur « l'imprenable Berg-op-Zoom », chef-d'œuvre du Vauban irlandais, Cohorn.

Il y avait trois brèches que le gouverneur jugeait impraticables, même à des soldats français. Ce fut par ces brèches que les Français entrèrent quand même et que Lowendal conquiert son bâton de maréchal (1747)!

Nos soldats trouvèrent dans le port un navire chargé de munitions. Sur les caisses et ballots, une adresse les amusa beaucoup : « *A l'invincible garnison de Berg-op-Zoom* »!...

Peu après, Maurice de Saxe s'emparait de Maëstricht. Jusqu'au bout la victoire nous demeurait fidèle (2).

Mais Louis XV en avait assez et voulait la paix.

(1) Général danois, dont Maurice de Saxe mit l'épée au service de la France.

(2) Pourtant en Italie, Maillebois qui a conquis la Savoie et Nice, à Coni (1744), le Milanais, à Bassignano (1745), doit reculer à Plaisance, devant les renforts ennemis, obtenus par une nouvelle défection de Frédéric II. Il fallut repasser les Alpes (juillet 1747) et l'Italie nous fut fermée jusqu'à la Révolution.

XIX. TRAITÉ DÉSASTREUX

Elle se fit à Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748).

Ce fut hélas ! une paix de vaincus ; les véritables vaincus eurent tous les bénéfices de la victoire.

La France rendit toutes ses conquêtes de Belgique, de Hollande, de Nice et de Savoie et abandonna les droits des Stuarts au trône d'Angleterre : en échange, elle était autorisée à relever les fortifications de Dunkerque !

Louis XV, oublieux de son devoir, comme les catholiques libéraux d'aujourd'hui, sacrifiait la France, à son désir fiévreux de paix et de plaisirs.

XX. LE VERTUEUX DAUPHIN

Laissons-le à ses honteux plaisirs et revenons à notre cher Dauphin.

Le 19 juillet 1746, il eut la douleur de perdre sa femme Marie-Thérèse, morte en donnant le jour à une fille⁽¹⁾ ; elle avait 20 ans.

Elle avait eu le pressentiment de sa mort et s'y était préparée en digne femme du Dauphin.

Celui-ci fut inconsolable. Il demanda, par testament, que son cœur fut placé « près de ce qu'il avait eu de plus cher au monde ! »

Sa pieuse mère le consola comme savent consoler les saints : « *La mort n'est qu'une séparation momentanée.... vous la reverrez, etc...* »

Après avoir épanché son cœur dans le cœur maternel, il revint à la Cour où on lui persuada, non sans raison, qu'il se devait à la France, plus qu'au souvenir de celle qu'il avait perdue.

Et Louis XV lui imposa presque le mariage avec la fille d'Auguste II électeur de Saxe et roi de Pologne, Marie-Josèphe, 15 ans.

(1) Marie-Thérèse, qui devait mourir à 9 ans, 2 septembre 1755.

Le mariage fut célébré le 9 février 1747, dans la chapelle de Versailles, devant le grand aumônier de France.

Quand il rentra dans les appartements de sa première femme, il se mit à pleurer.

— « *Donnez, Monsieur, lui dit sa nouvelle épouse, un libre cours à vos larmes. Elles me disent combien je serai aimée, si j'ai le bonheur de vous plaire comme elle.* »

Il en fut charmé.

Sa vie réorganisée, il se mit au travail, sept à huit heures par jour! Il s'agissait pour lui de se préparer sérieusement à son rôle futur de « lieutenant du Christ au saint royaume de France. »

C'est là que la maladie vint le visiter :

Le 1^{er} août 1752, il est atteint de la petite vérole à Versailles; la Reine était à Compiègne. A son retour, elle le trouva convalescent, grâce à deux saignées du docteur Dumoulin.

Le voilà hors de danger!

« Ce n'est qu'à ses prières, dit-il en désignant sa femme, que je suis redevable de la vie! »

Louis XV ordonna un *Te Deum* à Notre-Dame, auquel le peuple s'unit avec enthousiasme!

La Pompadour elle-même, osa donner une fête en son honneur et l'y inviter!...

— « *Une fête offerte par de pareilles mains, dit-il, serait capable de m'occasionner une rechûte!* »

Elle avait composé une estampe représentant « *la France rendant grâce à la déesse de la Santé.* »

— « *C'est, estima le Dauphin, comme si le Grand Turc remerciait le Dieu des chrétiens!* »

XXI. LA VIE ET LA MORT D'UN SAINT

La même année, 1752, mourut en odeur de sainteté, à 49 ans, à l'abbaye de sainte-Geneviève, le duc d'Orléans, le propre fils du fameux Régent (1); preuve que le sang de saint Louis, s'il

(1) La perversion du régent, fut l'œuvre de l'infâme Dubois, plus que le résultat d'une nature, qui n'était pas foncièrement vicieuse.

contracte des tares accidentelles, se rectifie bien vite, suivant le vieil adage : « Bon sang ne peut mentir ! »

Aussi savant que pieux et charitable, en même temps qu'il complétait ses collections d'histoire naturelle, il traduisait les Psaumes et les Epîtres de saint Paul et versait d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres. Son petit-fils, Philippe-Egalité, ne lui rassembla guère ! C'est une nouvelle tare accidentelle, dont il ne restait plus trace dans son arrière petit-fils le comte de Paris, le propre père du « Dauphin » Philippe VIII.

Comme la Reine s'attristait sur sa mort devant les dames de sa suite.

— « Il n'y a pas lieu de s'attrister, dit l'une, il est probablement en Paradis ! »

-- « *Oui ! mais pour un bienheureux de plus dans le ciel, que de malheureux de plus sur la terre !* » répartit la Reine.

XXII. LE DAUPHIN PÈRE DE FAMILLE

Cependant Dieu bénissait la famille de notre cher Dauphin.

En 1757, l'unique héritier salique de Louis XV, âgé de 28 ans, avait lui-même, sans compter les filles, quatre héritiers saliques :

- 1° Le duc de Bourgogne (né vers 1750, mort à 10 ans);
- 2° le duc de Berry (depuis, Louis XVI) né en 1754;
- 3° le comte de Provence (depuis Louis XVIII) né en 1755;
- 4° le comte d'Artois (depuis Charles X) né en 1757.

A la naissance du dernier, il écrivait à son grand-père Stanislas :

« Je suis infiniment sensible à la part que vous prenez à ma joie qui, je l'avoue, ne saurait être plus grande.

« Je me vois quatre garçons.

« Tout ce que je souhaite à présent, c'est que Dieu les conserve et les fasse ressembler à leur bisaïeul.

« Ils n'auraient pas besoin d'autre recommandation, pour faire le bonheur du pays.

« Pardonnez-moi cette vérité ; elle a échappé au sentiment qui me pénètre. »

Une autre fois, il lui demande des préceptes d'éducation pour ses chers enfants :

« ... La seule idée qui me soulage c'est de songer que mes enfants sont aussi les vôtres.

« Vous avez élevé la Reine. Je me fais gloire moi-même d'être votre élève, par *tous les sages conseils que vous m'avez donnés et par les grands exemples que vous m'avez mis sous les yeux.*

« Mais votre tâche, permettez-moi de vous le dire, n'est pas encore remplie, et comme patriarche de la famille, vous vous devez aussi à vos petits enfants. »

C'est à la Reine que répondit Stanislas :

« Je suis ravi d'une lettre que le cher Dauphin vient de m'écrire. Je vous supplie de luy dire que ses sentiments pour moi m'inspireraient beaucoup de vanité si je ne les devais qu'au seul excès de sa tendre amitié.

« Les souhaits qu'il fait pour les princes ses fils, s'accompliront bien mieux sur l'exemple de leur père, sans remonter à la 3^{me} génération, dans laquelle pour tout mérite ils ne trouveront qu'une tendresse infinie.

« Embrassez-le, je vous prie, de ma part, ce cher Dauphin, cela luy vaudra mieux que tout ce que je pourrais luy dire. »

Mais le Dauphin insistant, Stanislas finit par lui envoyer les préceptes demandés, où on lit :

« Le dessein où vous êtes de surveiller vous-même l'éducation de vos enfants, peut remédier à bien des inconvénients de votre position!...

« Vous avez raison de dire que les tantes et les mères sont des gâte-enfants. Elles le sont, elles l'ont été de tous les temps et le seront toujours. Je vous avouerai plus, c'est que j'aurais été moi-même dans l'occasion, un peu grand'mère à votre égard et que je le serais vraisemblablement beaucoup plus encore auprès de vos enfants.

« Le principe de cette faiblesse est en nous et la nature ne parle point comme la raison.

« *Comptez là-dessus et armez-vous de fermeté pour prévenir les abus... »*

Et plus loin :

« Aujourd'hui nous aimons les fruits précoces; nous voulons absolument en avoir et, en forçant la nature, nous en avons.

« Mais que deviennent les arbres sur lesquels nous les avons cueillis? *Petits docteurs à sept ans, grands sols à dix-huit.*

« Pour s'être trop empressés de faire des hommes, on les a condamnés à rester enfants toute leur vie.

« Ceux qui semblent toujours craindre que leurs enfants n'aient pas assez d'esprit, annoncent bien qu'ils ignorent que *c'est par le cœur et non par l'esprit qu'on est homme.* »

Voilà, dans quels principes, avec quelle méthode, furent élevés nos futurs Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Ils n'ont rien de commun, on le voit, avec la méthode et les principes démocratiques de nos écoles sans Dieu, qui font de nos enfants, des polissons de douze ans et des assassins de seize! (1)

XXIII. UN ATTENTAT CONTRE LE ROI

Revenons à Louis XV.

Les hontes de sa vie privée ont bien abaissé le niveau de sa popularité.

(1) La plupart des 15.000 manifestants parisiens, en faveur de l'anarchiste espagnol Ferrer, 17 octobre 1909, étaient d'anciens élèves de l'école laïque, célébrant le « martyr » de l'école laïque.

Il avait fondé en Espagne des écoles, où il enseignait, *de son propre aveu* que « **le devoir est d'y apprendre qu'il n'existe contre les gendarmes et la tonsure, qu'un seul moyen : la bombe et le poison.** » (Déclaration de Ferrer, Gazette de Cologne, octobre).

Il n'était pas seulement « professeur », il était *praticien* de « la bombe et du poison », d'après son acte même de condamnation. Il avait dirigé la révolution catalane où il y eut « 68 églises incendiées, 138 morts, 40 blessés. » (Déclaration du ministre Maura, aux Cortès, 19 octobre 1909).

Autrefois le saint de l'école, c'était le bienheureux J.-B. de la Salle.

Aujourd'hui, c'est Ferrer!

Et l'on s'étonne que les fruits soient différents!

L'indignation, dans tous les cœurs, est à deux doigts d'un éclat!

Sur ces entrefaites, Robert-François Damiens, de Tieullay, près d'Arras, ancien domestique de maison, 42 ans, actuellement sans place, vivant d'expédients et d'escroquerie (il venait de voler 130 louis à un Russe), se crut désigné pour *avertir* Louis XV, par une légère blessure.

Il attendit, à Versailles, le moment favorable.

Le Roi montait en voiture, pour aller à Trianon, il lui porta un coup de canif au côté droit!

Il voulut se perdre dans la foule, mais, dans son trouble, oublia de se découvrir; le Roi le désigna aux policiers : « *C'est cet homme qui a le chapeau sur la tête; arrêtez-le sans lui faire de mal.* »

C'était le 5 janvier 1757.

La Reine, mandée en hâte, s'évanouit à la vue du blessé.

Revenue à elle, le Roi lui dit :

— « *Ah! Madame, je vous ai causé bien des chagrins que vous ne méritez pas, je vous conjure de me les pardonner.*

— « *Eh! ne savez-vous pas, Monsieur, que de ma part vous n'avez jamais eu besoin de pardon, Dieu seul a été offensé. Ne vous occupez, je vous prie, que de Dieu.* »

Louis XV, se confessa, éloigna la Pompadour et combla son épouse de prévenances... jusqu'après sa guérison.

XXIV. LE GOUVERNEMENT DE LA POMPADOUR

Voilà encore la courtisane au faite du Pouvoir!

Elle nomme les ministres, les généraux, décide de la paix et de la guerre.

Sur ces entrefaites, Marie-Thérèse d'Autriche regrette d'avoir cédé la Silésie à la Prusse et veut la lui reprendre avec le concours de la France et pour s'assurer ce concours appelle la favorite « sa chère amie »!

Et la « chère amie », lance la France contre la Prusse.

Qui conduira l'expédition? Le favori de la favorite, Soubise.

Et le généralissime Soubise conduit l'armée française... à Rosbach! (5 novembre 1757.)

Résultats : 55.000 Austro-français battus par 25.000 Prussiens; 3.000 morts; 7.000 prisonniers, 60 pièces de canon à Frédéric, qui n'a pas perdu 500 hommes!

Cependant, le premier ministre Choiseul, autre favori de la favorite, laisse succomber Lally-Tollendal à Pondichéry, avec 7.000 hommes contre 20.000 Anglais (1756) et Montcalm, au Canada, avec 5.000 hommes contre 40.000 Anglais (1759)!

Les Indes et le Canada sont perdus. Un trait d'union unit les deux désastres : *Rosbach* !

Mais les Jésuites vont être expulsés! cela suffit à la Pompadour!

Voilà à quoi se réduit le « génie politique » de cette femme, chanté sur toutes les gammes par les Voltaire, les Diderot, les d'Alembert, les Rousseau, les Montesquieu et toute l'école encyclopédique. qui trouva tout naturel, puisqu'elle se dressait devant Dieu, de s'agenouiller devant une prostituée!

XXV. ELLE PERVERTIT LA FRANCE

Et quelle prostituée!

Son règne dura 19 ans, de 1745 à 1764, année de sa mort.

Il lui fallait venger sur le catholicisme, qui la condamnait, le violent contraste qu'offrait, à la Cour même, l'étalage de ses vices, avec les exemples de haute vertu de la Reine et de ses enfants!

Il lui fallait aussi une justification populaire de son inconduite.

Et aux yeux du peuple, rien ne justifie mieux le vice que de bannir la vertu! demandez à nos gouvernants!...

C'est si facile d'ailleurs de crier : « *A bas la calotte!* »

Voilà comment elle débrida sur la France, pendant 19 ans, toute la bande des malfaiteurs littéraires, que les lois en vigueur avaient tant bien que mal réprimés jusque-là.

La ruée, timide d'abord, commença par la publication anonyme et sans date, en 1748, à Genève, de *l'Esprit des lois* de Montesquieu.

Ce mauvais livre, prétendu scientifique, qui fait dériver les lois, non de la Loi de Dieu qu'il ne connaît pas, mais des

circonstances fortuites de temps, de lieu, de mœurs où elles éclosent, avait eu, dès 1752, vingt-deux éditions, écoulées surtout en France, sous l'égide de la Pompadour.

En 1749 paraît, avec le privilège du Roi (de la Pompadour), l'*Encyclopédie* de Diderot avec, pour principaux collaborateurs : Voltaire, Montesquieu, d'Alembert, etc.

Le Parlement s'émeut et fait embastiller Diderot; la publication continue.

Le Parlement obtient la suppression du privilège royal, 1759, mais n'arrête pas la production qui ne cesse qu'en 1765, un an après la mort de la Pompadour, avec 17 volumes, auxquels l'éditeur officiel Panckouque, en ajouta 4 de supplément.

En 1758, Helvétius, maître d'hôtel de la Reine et fils de son médecin, ose publier et dédier à la famille royale, son *Libre de l'esprit*, dont la thèse fondamentale est qu'il n'y a d'autre différence entre l'homme et la bête que la conformation des organes.

Un exemplaire tombe entre les mains du Dauphin qui court chez la Reine en criant :

« Je vais lui montrer les belles choses que fait imprimer son maître d'hôtel! »

Helvétius fut congédié, mais non inquiété. L'archevêque de Paris condamna le livre, mais un désaveu de pure forme lui épargna la juste application des lois. La Pompadour veillait!

La même année (1758), Jean-Jacques Rousseau publie le *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, où il se déclare « démocrate et républicain ». Abbés démocrates, saluez votre ancêtre! Le voilà!

En 1761, paraît la *Nouvelle-Héloïse*, où il étale la pourriture de son cœur (Amsterdam);

En 1762, le *Contrat social*, où il cherche à expliquer, en dehors de Dieu, l'origine de la Société (Amsterdam);

En 1763, l'*Emile*, véritable traité d'éducation et base de toutes les lois contemporaines sur l'École sans Dieu (Amsterdam).

« L'homme est né bon, la société le déprave; c'est à l'éducateur, à tirer de la bonté native de son élève, l'élément qui le

restituera à l'état de nature pure. » C'est la thèse idéale du f. Buisson, idéalement réalisée à Cempuis, avant qu'elle le soit dans toute la France (1).

Maintenant que la corruption est dans tous les cœurs, le poison dans tous les cerveaux, il s'agit d'ébranler la charpente du vieil édifice social.

La France, avec sa mission divine, est la première assise de cet édifice, et c'est Jeanne d'Arc qui la représente, avec son double cri traditionnel : « *Vive le Christ qui est Roi de France! Vive le Roi de France qui est lieutenant du Christ!* »

Comment démolir Jeanne d'Arc?

Ce sera l'œuvre de Voltaire, avec sa *Pucelle* (1762).

La pièce, anonyme d'abord, tellement il avait conscience de son infamie, ne fut avouée de lui que beaucoup plus tard, lorsque la perversion des mœurs l'eut averti qu'il pouvait le faire sans danger pour sa réputation.

En 1764, il publiait son *Dictionnaire philosophique*.

La même année mourait la Pompadour.

Et la pierre, qui mura sa tombe, ferma momentanément sur la France, l'égoût des productions mauvaises.

Hélas! il avait eu le temps de se vider. La France était empoisonnée pour des siècles et de ce poison allait sortir comme le fruit de sa fleur : *la Révolution*.

Pour l'instant (1762), la Pompadour vient d'achever son œuvre de perversion. Il s'agit de la couronner!

Il y a en France, une Congrégation qui est comme le bras de l'Eglise militante : la Compagnie de Jésus.

Cette Congrégation, terreur du Protestantisme, est devenue la terreur de l'hérésie nouvelle : le Jansénisme; cette « secte « amphibie qui résiste à l'Eglise et ne la quitte pas, qui « dédaigne le joug qu'impose l'Eglise et ne le secoue pas et qui « par ses allures équivoques et tortueuses a fait en France plus « de mal à l'Eglise que l'agression avouée du protestantisme. »

(1) Tous ces ouvrages de Rousseau, sauf le premier, furent écrits au Parc de l'Ermitage, château de Montmorency (Seine-et-Oise), chez le maréchal de Luxembourg, propriétaire du château.

Ce portrait, où se reconnaîtra « le modernisme », est du Roi de Pologne, Stanislas Leczinski.

Preuve que le « modernisme » n'est pas si moderne que cela !

Bref ! les jansénistes abhorrent les jésuites ; les encyclopédistes, de même ; et cette communauté de haines en fait de communs amis ; et ces communs amis peuplent la noblesse dégénérée, le Parlement et la Cour.

Pour mettre en œuvre toutes ces haines, la Pompadour attend l'occasion.

Le P. Lavalette, supérieur des Jésuites de la Martinique, la lui fournit.

Ce bon Père, à l'exemple des moines qui défrichèrent le sol inculte de la vieille Gaule, eut l'idée ingénieuse et apostolique à la fois, de mettre en valeur cette île importante de nos colonies.

Il organisa une immense entreprise de défrichement, où il employa 2.000 nègres.

Des négociants de Marseille avancèrent les fonds.

Une épidémie ayant détruit une grande partie des nègres, le P. Lavalette, pour sauver son œuvre, dut contracter un nouvel emprunt à des conditions onéreuses, comptant sur la richesse de ses récoltes pour faire face à toutes ses obligations.

Les récoltes ne manquèrent pas, les commandes non plus ; mais encore fallait-il qu'elles arrivassent à destination !

Or, la guerre de la Pompadour sévissait sur mer et sur terre et les vaisseaux, à destination de la Hollande, chargés des richesses du P. Lavalette, furent capturés par les Anglais.

C'était sa ruine ! Il n'avait plus un centime, pour payer les 2 millions 400.000 livres qu'il avait empruntés.

Les créanciers intentèrent des procès à « la Compagnie de Jésus », comme solidaire du P. Lavalette.

La Compagnie repoussa la solidarité ; mais les tribunaux consulaires la maintinrent ; elle en appela au Parlement, qui confirma les jugements, après examen de la Constitution de la Compagnie.

C'était un malheur pour les Jésuites, ce n'était pas un crime ; et le malheur n'était pas irréparable.

Mais la Pompadour tenait à ce qu'il le fût !

Le 5 juin 1762, le bon Stanislas écrivait à sa fille, la Reine :

« Mon cher Cœur, j'apprends, avec bien du plaisir, les bonnes dispositions des parlements à l'égard des chers Jésuites ; il faut espérer que celui de Paris mettra de l'eau dans son vin ; néanmoins, il n'aura pas le pouvoir d'exercer sa fureur dans tout le royaume et surtout, il y a apparence que le Roi sera épaulé pour faire agir son autorité. »

Et pour appuyer du geste, cette chaude parole de sympathie, le bon Stanislas donna aux Jésuites, 50.000 francs pour payer leurs dettes et persuada Louis XV de leur en donner 100.000.

Mieux que cela, à la généreuse sympathie, il eut le courage de joindre la prière... à la toute-puissante courtisane, qui répondit insolemment : « *Sa Majesté a, dans ce moment, trop besoin des Parlements pour les mécontenter au sujet des Jésuites!* »

Ce fut sans doute, à cette occasion, que la Reine elle-même, oubliant ses griefs d'épouse abandonnée, osa proposer au Dauphin de transiger avec la Pompadour ; il avait 33 ans :

— « *Voulez-vous, ma mère, que je vous parle avec franchise? L'idée seule de cette monstrueuse alliance me révolte.* »

— « *Croyez-vous donc qu'elle doive me révolter moins que vous? Mais il faut savoir vaincre ses répugnances, dès qu'il s'agit de conciliation et de gloire de Dieu.* »

— « **La gloire de Dieu?** s'écria vivement le Dauphin, **ah! si j'étais maître, je voudrais la procurer par un exemple qui effrayât pendant des siècles ceux qui seraient tentés de corrompre la vertu des Rois.** »

— « *Lorsqu'on est impuissant à réformer la société, il faut se contenter d'agir par des moyens indirects* », insinua la Reine.

— « *Mais je ne puis, en honneur, feindre la confiance, lorsque je n'éprouve qu'éloignement et mépris.* »

« *Au reste, comme je ne voudrais avoir à me reprocher ni de*

m'opposer au bien, ni de fausser mes principes, j'enverrai M. le duc de Vauguyon demander l'avis de Mgr. l'archevêque. »

« M. de Beaumont décida que l'on ne pouvait décentement, ni même innocemment, entrer dans une voie de condescendance suspecte; qu'une première démarche en entraînerait d'autres: qu'il y aurait un véritable scandale, par cette croyance que le Dauphin lui-même était gagné aux plaisirs qu'il avait si sévèrement condamnés jusque là. » (A. B. de la Chaulne).

C'est le Dauphin qui avait raison. Mais le fait seul, que Marie Leczinska ait tenté pareille démarche, prouve bien que rien de ce côté ne fut négligé pour sauver les Jésuites.

La favorite fut intraitable comme les Parlements et pour ne mécontenter, ni l'une, ni les autres, Louis XV écrivit à Choiseul, la lettre suivante qui laisse deviner le sort des victimes :

« Je n'aime point cordialement les Jésuites; mais toutes les hérésies les ont toujours détestés, ce qui est leur gloire.

« Je n'en dis pas plus.

« Pour la paix de mon royaume, si je les renvoie *contre mon gré*, du moins, je ne veux pas qu'on croie que j'adhère à tout ce que les Parlements ont dit et fait contre eux ».

En d'autres termes : « Je les estime, mais je ne les aime pas. Je les estime, comme *Roi*, parce qu'ils représentent la tradition catholique de la France.

« Je ne les aime pas, comme *homme privé*, parce que leur morale condamne la mienne.

« Comme *Roi*, je rends hommage à leurs vertus, comme *homme privé*, je les chasse de France.

« Et pour légaliser l'injustice criante de l'homme privé, je la fais endosser par la Raison d'Etat, par le *Roi* ».

C'est « la Raison d'Etat » qui emporta toutes les résistances, au dernier Conseil royal, où prit part le Dauphin :

Au sortir de ce Conseil, il courut chez la Reine, lui en porter le résultat :

— « *Quel a été votre avis?* lui demanda la Reine.

— « *Mon avis a été que je ne pouvais, ni en honneur ni en conscience, souscrire à une pareille résolution. Mais le Roi a jugé à propos de compter les voix.* »

Il eut mieux fait de les « peser ». Le poids est toujours juste ; le nombre ne l'est que *par exception*.

Il est vrai que, du moment où il s'agissait d'une vilénie à commettre, Louis XV devait fatalement invoquer le nombre. (1)

Quelques jours après, 6 août 1762, le Parlement de Paris rendait l'arrêt de dissolution de la Société et allouait une pension de 400 francs à chacun de ses membres.

Mais un nouvel arrêt voulut les forcer à *signer* toutes les imputations odieuses des parlements à leur égard, sous peine de *suppression de traitement et d'exil*. (2)

Ils choisirent l'exil et se retirèrent en Lorraine, chez le bon Stanislas.

Ce fut le dernier crime de la courtisane.

Elle mourait bientôt après (1764), sinon chargée d'ans, elle avait 43 ans, du moins chargée de crimes !

Ce fut le premier châtiment de Louis XV ; ce ne fut pas le dernier.

XXVI. ON TENTE DE PERVERTIR LE DAUPHIN

Vieilli avant l'âge (54 ans), ses compagnons de plaisir, les Saint-Florentin, les Puisieux, les Soubise, les Richelieu, etc., commencent à redouter, pour leur fortune, le prochain avènement du Dauphin.

(1) C'est ce nombre *aveugle* que la Révolution a érigé en dogme, en criterium *unique* du vrai et du faux, du bien et du mal, du juste et de l'injuste.

Elle ne pouvait faire autrement que de choisir un criterium qui lui permit à elle, « satanique dans son essence », à elle l'incarnation du mal, de s'appeler « Bien » et d'appeler mal tout ce qui n'est pas elle.

C'est l'explication péremptoire du déluge de crimes légaux où sombre notre malheureux Pays !

Il n'y a qu'un remède, n'en déplaise à M. Pion, c'est de détruire la Révolution, avec son abominable dogme du nombre.

(2) C'est ce même parlement qui ratifiait, 4 ans plus tard (1766), le jugement du parlement d'Abbeville, condamnant à mort le chevalier de la Barre (1765) ; ces parlements haineux, qui *chassaient les Jésuites*, sont érigés en « amis de l'Eglise », pour les besoins de la cause des falsificateurs de l'Histoire.

— « Un Roi qui s'amuse! à la bonne heure! Mais un Roi qui prend au sérieux sa fonction? Un Roi « calotin »? Jamais de la vie! »

Et ils se disent : « *Il n'y a qu'un moyen, le pervertir comme son père!* »

Voici le portrait, par un contemporain, de celui contre lequel le Vice doré de la Cour projetait son attentat :

« *Sa parfaite beauté était la moindre de ses perfections et c'est peut-être à cause de cela que les écrivains n'en parlent jamais.*

« *Toujours est-il, que je n'ai jamais vu de ma vie, plus adorable figure et physionomie plus attrayante.*

« *Son visage et toute sa personne étaient d'une régularité merveilleuse.*

« *Mais il avait surtout dans les mouvements de la bouche et dans la fierté bienveillante et mélancolique de ses grands yeux noirs, une expression que je n'ai vue nulle part.*

« *C'était bien autre chose que de l'intelligence, de la noblesse et de la dignité princières, c'était une sorte d'élévation sur-humaine et l'on aurait dit un archange de Murillo.* »

Le *Journal de la Cour* ajoute : « *On ne saura jamais tous les pièges qui furent mis en œuvre, pour entraîner le Dauphin et lui faire perdre la vertu.* »

XXVII. LE CAMP DE COMPIÈGNE

Un suprême assaut est tenté.

Des fêtes officielles sont organisées pour l'été de 1765, auxquelles, *par devoir d'état*, devra prendre part le Dauphin.

Elles sont organisées au camp de Compiègne, là-même où Jeanne d'Arc tomba aux mains des Anglais! Il s'agit, cette fois, de faire tomber dans le bourbier de la luxure, le digne héritier du « saint royaume », pour lequel mourut l'héroïne et la sainte!

La coïncidence fut-elle préméditée? Il n'y aurait rien d'étonnant! Satan aime les coïncidences!

C'est ainsi, par exemple, que les débats des innombrables procès intentés aux « Camelots du Roi », pour avoir châtié,

comme il le méritait, le vil insulteur de Jeanne d'Arc, furent fixés par le président Hugot de la 9^e chambre, au 21 février 1909, anniversaire de la mort de Louis XVI, le propre fils de ce Dauphin qu'il s'agit de pervertir aujourd'hui.

« Les mesures étaient prises, dit de la Chaulne, et la séduction, savamment combinée, paraissait irrésistible. Les roués qui la méditaient, triomphaient d'avance, se croyant assurés du succès. »

La Reine est avertie; quelles angoisses! Il s'agit, non de la vie du corps, mais de la vie de l'âme de son cher enfant!

Elle court se jeter en larmes aux pieds de Notre-Seigneur, dans la chapelle du château, où son âme anxieuse s'exhale en prières, en supplications, en promesses ardentes.

XXVIII. LA PRIÈRE D'UNE SAINTE

Mais la paix n'arrive point en son cœur!

Alors, nouvelle Blanche de Castille, rassemblant toutes ses énergies, dans un suprême élan de supplications maternelles, elle lance, comme une flèche, de son cœur dans le Cœur de Dieu, cette héroïque prière :

« Mon Dieu! sauvez-le, à quelque prix que ce soit!

« Et s'il me faut pleurer sur mon fils, j'aime mieux pleurer sa vie que de pleurer sa vertu.

« Recevez-le lui-même, en holocauste de son innocence.

« A ce prix, je vous le donne! Prenez-le! »

Cette prière faite, une sérénité inexprimable l'envahit : elle se sent exaucée.

« A peine sort-elle de son oratoire, qu'un billet sans signature lui est remis :

« Madame! soyez en paix, vos vœux pour le Dauphin sont exaucés! »

« Elle ignore toujours qui lui avait écrit. Mais elle connut tous les détails des dangers que son fils avait courus.

« Au retour du Dauphin, la Reine emportée par sa tendresse anxieuse, se précipite vers lui en tendant des bras tremblants d'émotion.

« Le Dauphin s'y jette avec une effusion inaccoutumée : *la mère et le fils s'étaient compris*. Quelle joie ineffable remplit l'âme de la Reine lorsque, dès le premier regard, ce regard de mère, que rien ne peut tromper, elle voit sur le front de son fils et dans ses yeux, cette limpidité qu'y reflète la pureté. Avec quel respect elle le couvre de baisers ! avec quelle ardeur elle va porter à son Dieu, sa joie et ses actions de grâces. » (*Vie de Marie Leczinska*, B. de la Chaulne.)

XXIX. LA PRIÈRE EST EXAUCÉE : MORT DU DAUPHIN

Moins de trois mois après (premiers jours de novembre), le Dauphin, jusque là d'une santé robuste (il n'avait eu d'autre maladie que la petite vérole, 1752), est atteint d'une maladie inexplicable.

Il est perdu ! Chacun le voit ! La famille royale est atterrée ! *Louis XV, dont il paie les crimes, pleure !*

La Reine, elle, se réfugie en larmes au pied du tabernacle, où elle reçoit un nouveau billet anonyme :

« **Souvenez-vous du camp de Compiègne et adorez les miséricordes du Seigneur !** »

« La pauvre mère éclate en sanglots. La volonté de Dieu se dressa devant elle, et son âme se lut en face de ce décret.

« *Jamais elle ne s'expliqua comment qui que ce soit, avait pu pénétrer le secret de ses mystérieuses communications avec Dieu.* »

Pendant que les médecins — qui ne savent pas grand chose — hochaient de la tête????!! la Reine, qui en savait plus qu'eux, s'inclinait devant la volonté de Dieu.

C'est le Dauphin qui soutenait son courage :

« — *Certes ! vous croyez sûrement que le royaume du Ciel vaut mieux que celui d'ici-bas : pourquoi donc alors vous vois-je toujours dans la tristesse et dans les larmes, depuis qu'il y a apparence que je quitterai bientôt la terre ?*

— « Hélas ! mon fils, je ne sais si je pleure de douleur en vous voyant souffrir ou si je pleure de joie, en admirant votre résignation.

— « *A la bonne heure ! Que ce soit de joie, car c'en est une véritable pour moi de ne point vieillir en ce monde.* »

La Reine, craignant que cette « joie de mourir », l'empêchât de se soigner, lui représenta que « le Dauphin était, en France, l'un des plus solides appuis de la Religion. »

— « *Ah ! maman, répondit-il en souriant, ayez confiance ! Celui qui a établi la religion sans moi, saura bien la soutenir et la faire triompher sans moi.* »

La Reine avait pourtant raison, à voir la joie féroce avec laquelle les voltairiens escomptaient l'échéance fatale :

« Le Dauphin n'a plus que quelques jours à vivre, écrivait lord Walpole au maréchal Conway. La perspective de sa mort remplit les philosophes de la plus grande joie, parce qu'ils redoutaient ses efforts pour le rétablissement des Jésuites. »

On célébrait le saint sacrifice dans sa chambre et quand il communiait, sa face radieuse semblait illuminée de lueurs célestes.

— « *Ah ! qu'il est heureux !* disait la Reine, mais que nous sommes à plaindre ! »

Le 20 novembre 1765, il rendait à Dieu sa belle âme, qu'aucun souffle impur n'avait ternie.

C'était le fils innocent rachetant les crimes du père coupable.

Il avait 36 ans. Le maréchal Dumuy, de sa maison militaire ne put survivre à la perte d'un si bon maître. Il voulut être enterré près de lui, dans la cathédrale de Sens, avec cette inscription sur sa tombe : « *La douleur m'a conduit jusqu'ici !* »

Ils étaient dignes l'un de l'autre, ce serviteur qui mourait de chagrin de la perte de son maître ! ce maître qui ayant un jour trouvé le livre de prières de son serviteur, y écrivit celle-ci :

« *Mon Dieu, protégez votre serviteur Dumuy afin que si vous m'obligez à porter le pesant fardeau de la couronne, il puisse me soutenir par sa vertu, ses leçons et ses exemples.* »

La France entière prit le deuil. On sentait que lui seul pouvait réparer les erreurs de son malheureux père.

La Reine surtout paraissait inconsolable :

— « *O mes enfants!* disait-elle à ses filles désolées, *ne cherchez pas qui a fait mourir votre frère... C'est moi-même qui ai prié pour sa mort et Dieu m'a exaucée! O mon cher fils, que ne suis-je morte pour vous!* »

XXX. LA RANDONNÉE DE LA MORT

Trois mois après, nouveau deuil :

La Reine perdait son père, le bon Stanislas.

Un jour en se levant, le feu prit à sa robe; en voulant l'éteindre il tomba évanoui dans la flamme. La garde, esclave de l'étiquette, entendant les cris, n'osa entrer.

Quand le valet de chambre arriva, le roi était grièvement brûlé. Quelques jours avant de mourir il écrivait joyeusement à sa fille : « *Vous m'avez recommandé de me préserver du froid : c'était contre le chaud que vous auriez dû me dire de prendre des précautions.* » Il mourait à 84 ans, le 24 février 1766.

Un an après (février 1767) mourait de chagrin, à Versailles, la veuve du Dauphin, Marie-Josèphe de Saxe, à 36 ans, comme son mari; et seize mois après (24 juin 1768) Marie Leczinska elle-même qui ne put résister à tant de coups!

En réalité elle ne s'était point remise de la perte de son fils et depuis ce jour ne pensait plus elle-même qu'à la mort.

XXXI. « RENDEZ-MOI MON FILS ET VOUS ME GUÉRIREZ »

MORT DE LA REINE

« *Priez pour moi,* écrivait-elle à ses chères Carmélites de Versailles (1), *mais rien que pour mon âme, laissez là mon corps; tout ce que je demande à Dieu, c'est de l'oublier, c'est de me détacher de cette vieille guenille que je traîne à regret.* »

Elle se fit apporter dans son oratoire une tête de mort! mais la putréfaction n'en était pas achevée; la Reine ne s'en plaignit pas et il fallut qu'une de ses suivantes, incommodée par l'odeur, la fit remplacer par une autre.

(1) Maison qu'elle avait fondée.

Un jour qu'elle visitait Saint-Denys, le tombeau des Rois :

« *C'est donc ici, que j'attendrai la résurrection ; voilà le palais où vous me logerez bientôt ; montrez-moi je vous prie l'endroit* » dit-elle au frère desservant la Basilique.

Sur son refus, elle ajouta : « *C'est toujours sous cette voûte, à quelques pas d'ici.* »

Et elle se prosterna pour se recueillir profondément devant Dieu, dans la pensée de sa prochaine mort.

Aux médecins qui s'ingéniaient à la soulager, elle disait : « *Rendez-moi mon fils et vous me guérez.* »

Et à ses amis : « *Ne nous flattons pas, Dieu m'a appelée, mon heure est proche, je n'irai pas loin.* »

Lorsqu'elle souffrait beaucoup : « *Que je suis heureuse se disait-elle, de me rappeler les exemples de constance que m'a laissés mon fils.* »

Elle se faisait entretenir de la Passion et pendant ces entretiens ne détachait point ses yeux du crucifix suspendu au pied de son lit.

Tous les jours, même le jour de sa mort, elle récita le Petit Office de la sainte Vierge.

— « *Mais vous n'y êtes point obligée* », lui disait son confesseur.

— « *Je le sais, mais ce qui console beaucoup, fatigue peu.* »

Comme le peuple envahissait les jardins de Versailles pour prendre de ses nouvelles.

— « *Oh ! voyez !* disait Louis XV, *comme elle est aimée !* »

Un peu plus que lui, assurément ! L'instinct du peuple est sûr ; livré à lui-même, c'est toujours à la vertu que va son affection.

Elle reçut avec la plus grande piété les derniers sacrements.

Le 24 juin 1768, au matin, Louis XV lui présenta ses filles ; « *Voici mesdames que je vous présente.* » Le Père et les enfants s'agenouillent sous la bénédiction de la mourante.

Elle se met ensuite à égrener son chapelet, qu'elle achève... en Paradis.

Elle avait 65 ans et avait porté 43 ans la couronne de France.

Par testament, elle refusait toute espèce d'honneur à sa dépouille.

On n'en tint nul compte. Elle eut à Notre-Dame des funérailles dignes d'elle et de la France. Et quand l'Evêque de Troyes, Poncet de la Rivière, chargé de son oraison funèbre s'adressant à l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont s'écria :

« Pontife du Dieu vivant, ne craignez pas d'offrir sur le tombeau de Marie Leczinska, un encens qu'on offrira peut-être un jour sur ses autels! » les applaudissements éclatèrent dans le lieu saint!

XXXII. LA MAIN DE DIEU! LE ROI S'AMENDE

Louis XV avait perdu :

1^o Sa fille aînée Elisabeth duchesse de Parme, à Versailles, le 6 décembre 1759, à 32 ans.

2^o Son petit fils, le duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin, le 22 mars 1761, à 10 ans.

3^o Son fils, le Dauphin, le 20 novembre 1765, à 36 ans.

4^o Son beau-père, Stanislas, Roi de Pologne, le 24 février 1766, à 84 ans.

5^o Sa belle-fille, Marie-Josèphe de Saxe, le 13 mars 1767, à 36 ans.

6^o Sa femme, Marie Leczinska, le 24 juin 1768, à 65 ans.

Soit six victimes en neuf ans, dont quatre en trois ans!

On dit qu'à la mort de son cher Dauphin, il pressa sur son cœur le duc de Berry, son héritier, 10 ans, en soupirant : « *Pauvre France!* »

Il faut croire qu'à la mort de sa femme, qu'il avait abreuvée de chagrins, il s'écria comme Louis XIV : « *Dieu me punit, je l'ai bien mérité!* »

Toujours est-il, qu'à la mort de son fils, il s'amenda sérieusement et consola ainsi les dernières années de la Reine!

Hélas! les bonnes résolutions durèrent autant que les châtiements : 4 ans, de la mort du Dauphin à celle de la Reine, y compris l'année de deuil (1765-1769).

XXXIII. NOUVELLE RECHUTE

Richelieu et les débauchés de la Cour, en avaient assez de ce qu'ils appelaient, comme Jaurès, « une vie d'ascète ! »

Ce fut Richelieu, aidé du valet de chambre de Louis XV. Lebel, qui intronisa à la Cour, en titre officiel, s'il vous plaît, comme un chambellan, la nouvelle favorite, l'infâme du Barry, de son vrai nom, Jeanne Vaubernier, de Vaucouleurs (1769).

Ne sont-ils pas symboliques ces noms de baptême et du pays de Jeanne d'Arc?...

Et s'ils signifient quelque chose, ne signifient-ils pas à l'évidence, que le Roi qui profane si ignominieusement sa couronne de « lieutenant de Roi du Ciel » miraculeusement sauvée par Jeanne d'Arc, ne mérite plus de ceindre que la couronne souillée du vice, que lui apporte l'immonde Jeanne Vaubernier?...

L'influence politique de la courtisane se réduisit à remplacer au Pouvoir, le favori de la Pompadour, Choiseul qui lui était hostile, par ses favoris à elle, du fameux Triumvirat : Maupeou, d'Aiguillon, Terray (1).

C'est pour lui plaire que Maupeou exila les Parlements chers à Choiseul (19 janvier 1771).

Ils avaient pourtant chassé les Jésuites !

Oui ! mais la Vaubernier déteste encore plus Choiseul que les Jésuites.

A la fin de l'année il y avait 700 magistrats en exil.

Les Jésuites étaient vengés et vengés par le diable !

C'est la manière de Dieu ! nous l'avons vu !

Pour l'instant, la grosse préoccupation du Triumvirat, c'est de s'assurer les bénéfices du Pouvoir ! Il faut donc prévenir le Banqueroute et combler l'énorme déficit, 75 millions,

(1) Avant de disparaître, Choiseul avait eu le temps d'acheter la Corse révoltée, pour 2 millions aux Génois (1768) et de la soumettre par les armes à Ponte-Nuovo, où fut défait Paoli (mai 1769).

Trois mois après naissait, le 15 août, le futur organisateur de la Révolution : Napoléon.

creusé par la guerre de la Pompadour et ses prodigieuses fantaisies de royale prostituée.

Le Triumvirat n'aboutit qu'à pressurer le peuple et à le pousser à la révolte.

XXXIV. LOUIS XV GRAVEMENT MALADE

Sur ces entrefaites, Louis XV tombe malade!

Le 26 avril 1774, il a passé une mauvaise nuit à Trianon. Il veut néanmoins aller à la chasse.

Il en revient fatigué. Son premier chirurgien, la Martinière, l'oblige à retourner à Versailles, où il s'alite pour ne plus se relever.

Une éruption de boutons détermine vite le caractère de la maladie; c'est la *petite vérole!*

Les médecins consignent à toute la Cour la porte du malade.

Mais ses filles, Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, qui tiennent à ce que leur père fasse une mort chrétienne, ne s'embarrassent pas de la consigne.

La du Barry, dont la conversion du Roi met le sort en jeu, est là également.

C'est « le parti jésuitique » et « la clique », comme ils se nomment réciproquement, qui se livrent bataille autour du lit du Roi. Qui l'emportera?

L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont se présente au château.

Le maréchal de Richelieu, chef de « la clique », arrête le prélat, par les sornettes habituelles des H. qui veulent empêcher un autre H. de « faire le plongeon » comme ils disent :

« Il y a espoir de guérison!..... la révélation du danger pourrait lui être fatale! etc. »

Si bien que personne n'ose dire mot, retenu, les filles du Roi, par la piété filiale; le Grand aumônier, par la peur de perdre sa place; les autres par leur solidarité criminelle avec le malade.

Seul, le peuple murmure du scandale et refuse de prier pour la guérison d'un roi qui refuse de se convertir.

Les évêques s'émeuvent à leur tour et font une démarche

collective auprès de l'Archevêque de Paris qui retourne à Versailles, bien décidé à n'en revenir que quand le Roi aura reçu les derniers sacrements.

La du Barry, incapable de résister à ce nouvel assaut, parle de se retirer.

Mais « la clique » l'en empêche!

C'est la grâce de Dieu qui va résoudre le conflit.

XXXV. « RETIREZ-VOUS!... JE ME DOIS A DIEU ET A MON PEUPLE »

Louis XV s'écrie tout à coup devant le cardinal de La Roche Aymon, qui ne proteste pas : « *J'ai la petite vérole, mais j'ai la petite vérole!* »

Il ajoute : *On n'en revient pas à mon âge! Il faut que je mette ordre à mes affaires!* »

C'était le 4 mai.

Le soir même, à minuit, il dit à la favorite : « **Je me dois à Dieu et à mon peuple, il faut que vous vous retiriez.** »

Le lendemain matin, 5 mai, à 4 heures, elle part à Reuil chez le duc d'Aiguillon, qui l'y conduit.

Dans la nuit du 6 au 7, le roi demande spontanément à se confesser. On fait la sourde oreille.

Enfin n'y tenant plus, il interpelle le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, qui est à son chevet :

« *Voilà la troisième fois que je demande à me confesser. Est-ce que l'abbé Mandoux n'est pas ici?...* »

XXXVI. UNE MORT CHRÉTIENNE

Un quart d'heure d'aveux! C'est bien suffisant pour les péchés d'habitude! Et l'absolution tombe sur le cœur « contrit et humilié » du pauvre Louis XV, qui en avait tant besoin!
 '— « *Et maintenant, Sire!* lui dit son chirurgien La Martinière, *il vous faut achever ce que vous avez si bien commencé!* »

Et le pauvre Souverain suit docilement le conseil de cet ami parmi les amis et charge lui-même « Madame, de faire pré-

venir les princes du devoir qui leur incombe dans le cérémonial » du port du Viatique, au roi mourant.

Et le lendemain matin, 8 mai, on pouvait voir se dérouler dans les corridors du château, qui vont de la chapelle aux appartements du Roi, une procession d'Altesses royales escortant, pieuse et recueillie, « Le Roi du Ciel » qui fait sa dernière visite à son « lieutenant » de la terre.

La procession s'arrête au bas de l'escalier, à cause de la contagion ; mais une nouvelle se reforme avec le duc d'Orléans(1) le prince de Condé, le comte de La Marche et le duc de Penthièvre, qui accompagnent le Saint Sacrement jusqu'à la chambre du Roi.

Celui-ci veut se lever et s'agenouille pour le recevoir ! C'était le sceau définitif de la réconciliation !

Aussi s'écria-t-il aussitôt après, devant ses filles qui en pleuraient de joie : « *Je ne me suis jamais trouvé mieux, ni plus tranquille.* »

Deux jours après, (le 10 mai 1774), Louis XV expirait, tenant dans ses mains jointes, le crucifix que lui avait envoyé sa plus jeune fille, M^{me} Louise, carmélite de Saint-Denis. Il avait 64 ans et en avait régné 59.

XXXVII. LA PROPHÉTIE DE SAINT REMI UNE FOIS DE PLUS RÉALISÉE

Louis XV nullement responsable au début de son règne. des hontes de la Régence, des ministères Dubois et de Bourbon. marque, au contraire, les débuts de son gouvernement personnel, par un acte d'excellente politique, le choix du ministère Fleury, qui fut heureux dans la paix et dans la guerre :

Dans la *paix* : une paix de 7 ans, qui remit sur pied la France épuisée par les derniers revers de Louis XIV et les gaspillages de la Régence.

Dans la *guerre* : la guerre de Pologne qui, timide au début,

(1) Le fils de celui dont nous avons vu plus haut la pieuse vie et la sainte mort.

finit par aboutir, *parce qu'elle était juste*, au glorieux traité de Vienne (1735-1738), qui donnait la Lorraine au Roi Stanislas et à sa mort, à la France.

La guerre de la succession d'Autriche, moins juste (1), nous coûta beaucoup d'ennuis, beaucoup d'argent, beaucoup d'hommes, pendant 7 ans, nous apporta beaucoup de gloire et comme résultat pratique, au traité d'Aix-la-Chapelle (1748) : **Rien**.

Cependant Louis XV se jette avec éclat, dans le vice.

Le châtement suit de près, éclatant aussi : C'est la guerre de sept ans (1756-1763), couronnée par Rosbach, la perte des Indes, du Canada et de la Louisiane et... la constitution définitive du royaume de Prusse!

La perte de l'Alsace-Lorraine, en 1870, n'a été que le couronnement, provisoire espérons-le, mais réel, de la guerre néfaste de la Pompadour.

Cette femme abjecte met le comble à son abjection en jetant les Jésuites hors de la frontière, de cette frontière qu'elle vient d'ouvrir toute grande à toutes les productions impies ou licencieuses de Genève et d'Amsterdam, chargées de préparer chez nous le lit de la Révolution.

Et Louis XV ne dut de ne point la voir venir, qu'à sa sainte femme, qui fut le paratonnerre de la Royauté.

Pour Louis XV comme pour Louis XIV, comme pour tous les Rois de France, s'est vérifiée la parole de saint Remi :

« Victoire et prospérité au Roi fidèle, mais rude châtement au Roi infidèle! »

Mais il est des crimes de famille qui se paient jusqu'à la 4^{me} génération!

La Renaissance et le Protestantisme, protégés par les Valois ont été payés par la disparition des Valois.

Les désordres de Louis XIV et de Louis XV, vont être payés par la mort tragique du bon et pieux Louis XVI.

' Delicta majorum immeritus lues.

(1) Le « lieutenant du Roi du Ciel » ne doit faire la guerre qu'aux abus évidents des princes catholiques; ce n'était point le cas de Marie-Thérèse, dont la cause, en somme, était juste.

CHAPITRE LXXVII

Louis XVI

Louis XVI était le digne fils de ce Dauphin, qui réalisa si pleinement, dans sa vie et dans sa mort, l'idéal de saint Louis.

Marié depuis 4 ans, à Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse d'Autriche, il donnait à la Cour l'exemple de toutes les vertus : pureté, piété, bonté, tout y était, jusque et y compris la vertu royale par excellence : *l'amour de son peuple*.

Mais amour moins éclairé que bonace et aveugle. C'est ce qui le perdit.

Il eut tort de croire, que l'affection, pour un Roi, doive se traduire par l'obéissance à tous les caprices de ses sujets révoltés.

L'amour du père consiste à discerner le *vrai* bien de ses enfants, à savoir le leur donner et au besoin le leur imposer.

Le père ne peut pas montrer un plus grand amour pour son fils révolté, qu'en l'amenant, *fût-ce par la force*, au respect de l'autorité paternelle, unique sauvegarde de la famille et donc de l'enfant qui en fait partie : « *Qui bene amat, bene castigat.* »

Il est vrai que ce respect était difficile à un peuple saturé d'idées encyclopédiques et témoin attristé des 40 années de mauvais exemples du règne précédent!

Mais Louis XVI n'est pas Louis XV! N'importe! le mal est fait dans les esprits et les cœurs, et le mal, plus contagieux que le bien, porte avec lui ses conséquences, que toutes les vertus publiques et privées du bon Louis XVI, ne pourront empêcher de sortir leur effet.

Pour prévenir la Révolution, il eut fallu un Charlemagne, doublé d'un saint Louis!

Nous avons bien un saint Louis, mais il n'a rien de Charlemagne!

Pourtant, au sortir du règne de Louis XV, son avènement fut salué avec bonheur!

Il avait 20 ans; il était marié à une pieuse et aimable Reine de 19 ans. Ses premières années furent heureuses.

I. LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

L'alliance franco-américaine contre l'Angleterre, signée à Versailles (1778), éclaira son règne d'un premier rayon de gloire, qui devait être, hélas ! le dernier.

Les victoires navales d'Ouessant (27 juillet 1778), de Grenade (1779), de la Martinique (1780), remportées par d'Orvilliers, d'Estaing et de Guichen, apprirent aux Anglais qu'ils n'étaient point encore les maîtres incontestés de l'Atlantique.

Et le brave La Motte-Piquet, qui leur enleva 32 navires en vue des côtes de l'Angleterre, leur apprit qu'ils ne l'étaient même pas dans la Manche (1780).

Mais ils l'allaient devenir, l'année suivante, par la grande victoire navale des Saintes (sud de la Guadeloupe), où nous perdîmes 3.000 marins et 5 vaisseaux (1781).

Quand le comte de Grasse, à bord de son vaisseau amiral *la ville de Paris*, se rendit à l'amiral Rodney victorieux, son équipage était réduit à *trois hommes valides* !

Cette victoire, qui assurait aux Anglais l'empire des mers, n'empêchait pas leur général Cornwallis, enfermé dans York-Town, avec la dernière armée anglaise, de capituler la même année (19 octobre 1781), entre les mains du général français Rochambeau et du général américain Washington !

Ni, l'année suivante, l'héroïque bailli de Suffren, de s'emparer de Trincomalé (Indes), sur l'amiral anglais Hughes (1782), de soutenir, *avec 3 vaisseaux*, tout l'effort de la flotte britannique, de refuser de se rendre sous la mitraille qui a démâté son navire, *le Héros*, jusqu'à ce que les vaisseaux épars de sa flotte, accourent enfin le délivrer et lui assurer la victoire, c'est-à-dire la délivrance de Gondelour (1783) !

De retour dans la ville, le héros est porté en triomphe, dans un palanquin, par les habitants.

Huit jours après, 3 septembre 1783, le traité de Versailles, signé par la France et l'Angleterre, assurait l'indépendance des Etats-Unis et nous rendait :

Le Sénégal, Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Pierre et Mique-

lon, avec le droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve, nos comptoirs de l'Inde : Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor et Mahé.

Enfin, fut à nouveau et définitivement rayée, la honteuse clause du traité d'Utrecht, qui nous interdisait de relever les fortifications de Dunkerque.

L'indépendance des Etats-Unis nous avait coûté un milliard et demi!

Mais le traité de Versailles (1783), nous vengeait du traité de Paris (1763) qui avait sanctionné le vol du Canada, par l'Angleterre.

Pour Louis XVI, l'ère de gloire était fermée, le chemin du Calvaire allait s'ouvrir!

II. EMBARRAS FINANCIERS

La lourde succession de Louis XV, la glorieuse et ruineuse guerre des Etats-Unis, avaient creusé un abîme dans notre budget. Il fallait le remplir et le pauvre Louis XVI, mal entouré, mal conseillé, se livre à tous les bonimenteurs de l'école encyclopédique, qui lui vantent chacun sa panacée.

C'est Turgot qui ne trouve rien de mieux, pour remplir le trésor vide, que de.... *supprimer les Corporations!* (1774-1776).

La mode aujourd'hui est de dire : « *C'est la faute aux curés!* »; on disait alors : « *C'est la faute aux Corporations!* ». On y revient; on dit déjà : « *C'est la faute aux Syndicats!* ».

Après Turgot, voici Necker, le banquier, qui cumule à peu près tous les titres qui devraient l'éloigner du gouvernement :

C'est un métèque, il est de Genève; il est protestant; il est franc-maçon; s'il n'est pas *juiif*, ce n'est pas sa faute!

Le métèque propose des *emprunts*; comme il est banquier et qu'il les négocie, il fait donc à merveille *ses affaires!* Pour celles de la France, c'est autre chose!

Les emprunts peuvent faire gagner du temps, ils ne font pas gagner de l'argent.

Quand on emprunte, il faut rendre! C'est le quart d'heure de Rabelais!

Necker, qui se croyait en Suisse, crut y échapper par une avance aux fausses aspirations démocratiques du pays : il soumit au peuple, *dont ce n'était point l'affaire*, le compte-rendu complet de notre état financier.

Cette publication le perdit ; il réunit contre lui, la Cour, le Parlement et les Corps de métier, qui exigèrent sa démission (1781).

La question végète deux ans (1781-1783), avec Joly de Fleury et d'Ormesson.

Finalement, le Roi se jette dans les bras du beau-diseur de Calonne, dont le principe financier est celui de tous les prodigues, de tous les escrocs de haut-vol, du passé, du présent et de l'avenir : « **Dépenser beaucoup, pour paraître riche et paraître riche, pour le devenir !** »

Ce fut le principe des gens du Panama et de M^{me} Humbert !

L'application de ce « beau principe », pendant quatre ans, (1783-1787) nous valut 460 millions d'emprunts, un milliard 600 millions de dettes et un déficit annuel de 140 millions!...

Louis XVI dut chercher autre chose : convoquer les **Notables**, c'est-à-dire les principaux personnages des trois Ordres : Clergé, Noblesse, Tiers-Etat (1787).

Ceux-ci blâmèrent de Calonne, que le Roi exila!...

Ce fut pour tomber, hélas ! entre les mains du prélat libre-penseur et libre-viveur, à lui présenté par les philosophes : Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse.

Celui-ci obtint des **Notables** deux réformes financières :

1^o *Un impôt du timbre ; 2^o une subvention territoriale.*

Au moment de les appliquer, le Parlement refusa de les enregistrer, sous prétexte d'incompétence : « *Il n'y a que les Etats généraux*, dit-il, *qui puissent consentir des impôts nouveaux.* »

Le Parlement fut exilé à Troyes !

« Le peuple soutint le Parlement, qui *retra triomphant à Paris, cinq semaines après*. L'autorité royale s'en allait en lambeaux.

Pour amadouer les philosophes du Parlement, de Brienne fait signer par le Roi (19 novembre 1787) deux édits : l'un

donnant aux protestants les droits civils et politiques, l'autre, décidant un emprunt de 400 millions, à réaliser en cinq ans, à raison de 80 millions par an.

Le Parlement enregistre le premier et repousse le second, le principal.

Louis XVI exile les membres récalcitrants dont le duc d'Orléans (Philippe-Egalité) et transfère à une *Cour plénière*, formée de l'élite des notables, le droit d'enregistrement ôté au Parlement!

C'était un *coup d'Etat*, non légal certes! mais illégitime? C'est autre chose!

Le Parlement protesta.

Deux de ses membres influents furent embastillés : d'Epréménil et Montsabert.

Le peuple prit fait et cause pour eux! La révolte s'accroissait!

Les Etats du Dauphiné se réunissent à Vizille, *malgré le gouvernement*, et jettent à tous les échos leur cri de révolte, qu'ils ponctuent, comme le Parlement, par un appel aux *Etats généraux*.

De Brienne prit de l'argent où il put et fit prendre, en Conseil royal, un arrêt déclarant les dettes d'Etat payables partie en argent, partie en *billets du Trésor*!

C'est le « papier-monnaie qui revient », cria le peuple! (1)

III. LES ÉTATS GÉNÉRAUX

La situation était intenable; Brienne démissionna le 26 août 1788, en convoquant les Etats généraux, pour le 1^{er} mai 1789.

La Révolution doublait les étapes.

(1) Le papier-monnaie, inventé par le banquier écossais Law (encore un métèque), au début du règne de Louis XV. Ce papier, dont toute la valeur reposait sur les mines d'or imaginaires du Mississipi, s'évanouit sur les brouillards du fleuve, ruinant par milliers ses détenteurs, au profit des aigrefins, qui avaient su échanger à temps leur fragile papier, contre l'or de bon aloi, de leurs naïves victimes (1720). Au bout de 70 ans, la leçon n'est pas oubliée.

Au métèque genevois, de lui donner le coup d'épaule décisif!

Ce hâbleur est l'idole du peuple, comme le seront plus tard tous les Crémieux, tous les Spuller, tous les Gambetta, tous les Jaurès et autres bateleurs de la politique, habiles à le flatter pour le mieux exploiter!

Le Peuple chante : « *C'est Necker qu'il nous faut!* »

Et le Roi leur accorde Necker!

Le premier acte du métèque au Pouvoir, fut de rétablir le Parlement.

Et quand celui-ci, par un reste de bon sens, décide que dans la convocation des Etats généraux, *on suivrait en tout les formes adoptées par les Etats généraux de 1614*, c'est-à-dire que : 1° *le Tiers aurait la représentation simple* ; 2° *qu'on voterait par ordre, non par tête* ; que fit Necker?

En bon démocrate suisse, il invita le peuple, *que cela ne regardait pas*, à donner son avis.

Et le peuple répondit, par l'organe d'un abbé démocrate, Siéyès, vicaire général de Chartres, cette stupidité bien démocratique, en trois points :

— « Qu'est-ce que le Tiers? — *Tout.* »

— « Qu'a-t-il été jusqu'à présent? — *Rien.* »

— « Que demande-t-il? — *A être quelque chose.* »

Nous avons dit : « stupidité en trois points » ; prouvons :

1° Il n'est pas plus vrai, que le Tiers soit *tout* dans ce corps social qui s'appelle la France, qu'il n'est vrai que les mains et les pieds soient *tout* dans le corps humain.

La tête et le cœur sont bien aussi *quelque chose!*

2° Il n'est pas vrai que, « jusqu'à présent », il n'ait été *rien*. Jamais, dans le corps humain, les pieds et les mains n'ont été *rien*. Ils sont ce qu'ils sont, des organes de mouvement et d'action; rien de plus, rien de moins.

3° Il n'est pas vrai qu'il demande seulement à être « *quelque chose*; » il demande à être ce qu'il n'est pas, ce qu'il ne peut pas être; il demande à changer de nature; il demande, lui, « *pieds et mains* », à devenir « *tête et cœur* » de la nation!

Il demande lui, organe d'*action*, à devenir organe de *direction*,

et pour bien affirmer ce qu'il appelle son droit, il exige qu'on lui donne *deux fois plus de représentants*, qu'à chacun des deux autres ordres.

Lui, qui va demander l'abolition des privilèges, commence par s'en octroyer un et c'est par ce privilège exorbitant, *contre nature*, qu'il supprimera tous les autres !

Voilà la stupidité démocratique en trois points, qu'a provoquée le métèque genevois, en réplique à la sage réponse du Parlement.

IV. INFLUENCE DÉCISIVE ET NÉFASTE DU MÉTÈQUE GENEVOIS NECKER

Cependant une nouvelle assemblée des Notables se tient à Versailles, pour trancher la question (6 novembre 1788).

Le comte de Provence, futur Louis XVIII (33 ans), qui en fait partie, séduit par la nuée démocratique, se prononce en faveur de Sièyès et de la double représentation du Tiers !

L'assemblée, comme le Parlement, se prononce contre.

Mais le métèque est là qui veille à son idée suisse.

Il décide le Roi à accorder, *quand même*, la double représentation.

Encore une fois ! pourquoi au Tiers, ce privilège qui n'est accordé, ni au Clergé, ni à la Noblesse ?

C'est de ce privilège monstrueux que la Révolution va sortir !
Le Roi, en le signant, **a signé son arrêt de mort !**

Nous n'avons plus qu'à le suivre rapidement, sur le chemin du Calvaire, où il vient de s'engager.

Les élections, faites à partir du 24 janvier 1789, envoient à Versailles, *291 députés du Clergé, 270 de la Noblesse et 584 du Tiers.*

Si, suivant l'usage, on vote par *ordre*, c'est-à-dire suivant la hiérarchie, la logique et le bon sens, si autrement dit, on pèse les votes au lieu de les compter, c'est la raison et le droit qui triomphent encore, tout est sauvé !

Si, au contraire, on vote *par tête*, si on compte les votes

au lieu de les peser, c'est le triomphe de l'injustice et de la folie, tout est perdu !

Imaginez un père et une mère de famille, disant à leurs enfants : nous acceptons de ne plus vous donner d'ordres, que ceux qui auront été ratifiés par la majorité de nous tous ; nous sommes quinze dans la famille ; il n'y aura plus de décision valable, que celle qui aura obtenu la majorité de 8 voix !

C'est la prétention qu'émit le Tiers, en proférant des menaces contre ceux qui ne s'y rallieraient pas :

« *Nous sommes ici par la volonté de la Nation, dit le hâbleur méridional Mirabeau, nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes !* »

— « Hé ! non, Monsieur, vous n'êtes pas ici « par la volonté de la nation... », puisque *vous n'en représentez que le Tiers !* »

Cela ne l'empêche pas d'affirmer qu'il la représente *toute entière !* L'aplomb lui tient lieu de raison !

C'est devant cette énormité qu'après trois semaines de lutttes, le Clergé et la Noblesse s'inclinent, le 27 juin.

Après la capitulation du Roi, voilà celle de ses meilleurs soutiens. L'autorité royale ne compte plus.

Elle est passée dans le Tiers, à qui le privilège de sa double représentation, assure une majorité de 23 voix, sur les voix réunies du Clergé et de la Noblesse : *584 voix contre 561.*

C'est en vertu de cette autorité, *usurpée*, que le même jour, l'unique assemblée, dominée par le Tiers, se déclare *inviolable*, c'est-à-dire au-dessus du Roi, qu'elle prend le nom de *Constituante*, le 9 juillet, qu'en deux ans de laborieuses délibérations, elle enfante la *Déclaration des droits de l'homme* (26 août 1789) ; la *Constitution civile et schismatique du clergé* (12 juillet 1790), et donne au juif, citoyen de Palestine et du monde, *les droits de citoyen français* (27 sept. 1791).

Pourtant la Constitution nouvelle comporte encore la Monarchie, avec le droit de *Veto* pour le Roi, aux mesures législatives qui n'auraient point son agrément.

La Constituante a rempli son mandat usurpé, tant bien que mal, — plutôt mal que bien ! — à travers la journée sanglante du 14 juillet, les émeutes des 5 et 6 octobre, les péripéties dra-

matiques de la fuite et du retour du Roi (juin 91), les menaces de l'Autriche et de la Prusse (manifeste de Pilnitz, 27 août 91). Place à la Législative !

Celle-ci s'empresse de décréter, 1° la confiscation des biens et la peine de mort, contre les émigrés qui ne seraient point rentrés avant le 1^{er} janvier 92 (9 novembre 91); 2° la suppression du traitement et l'interdiction du culte, à tous les prêtres réfractaires (29 novembre).

A ces décrets sectaires, le Roi oppose son *Veto*, barrière fragile, que la Révolution aura vite emportée.

« C'est son ministère royaliste qui l'inspire, se dit l'Assemblée, qu'il prenne un ministère girondin ! » Et Louis XVI obéit !

Le 29 mai suivant, elle décrète la déportation de tout prêtre insermenté, *sur la demande de 20 citoyens du même canton*.

Le Roi use encore du *Veto*, mais pour la *dernière fois* ! Blâmé de l'Assemblée et du ministère qu'on lui a imposé, il le congédie et n'en reconstitue plus d'autre. *Son gouvernement n'existe plus*.

En revanche 30.000 citoyens, sous la conduite de Santerre, Rossignol et Legendre, défilent devant l'Assemblée et envahissent les Tuileries, sous le regard complaisant de Pétion, maire de Paris. M^{me} Elisabeth, prise pour la Reine, faillit être tuée ! (20 juin 92.)

— Sire ! n'ayez pas peur ! dit Pétion au Roi.

— *C'est à l'homme qui n'a pas la conscience pure, qu'il appartient d'avoir peur !*

Pétion honteux, fait évacuer les Tuileries.

Un mois plus tard, 28 juillet, éclate comme une bombe, le manifeste de Brunswick, menaçant de passer Paris par les armes, si l'on ne rétablit le Roi.

Le lendemain, 29 juillet, l'Assemblée décrète la levée en masse de 450.000 hommes ! « C'est le Roi », dit le peuple, qui est cause de tout cela !

Et le 10 août, 20.000 jacobins en armes, envahissent de nouveau les Tuileries ! Les abords du château sont vaillamment défendus par les Suisses !

Le Roi fait cesser le feu et se réfugie au sein de l'Assemblée. *Tout le personnel du château est massacré.* Les assaillants défilent devant l'Assemblée, en demandant la déchéance du « tyran » !

Le président affolé, fait voter un décret qui *suspend le pouvoir royal* et convoque, pour le 21 septembre, la *Convention nationale*, chargée d'aviser à la situation :

V. SUPPRESSION DE LA ROYAUTE. MORT DU ROI

Le Roi et sa famille sont enfermés au Temple, d'où ils ne sortiront plus que pour l'échafaud !

En séance le 21 septembre, la Convention s'empresse, le lendemain 22, de *supprimer la Royauté*, de *proclamer la République*.

Le 3 décembre, poussée par Robespierre, elle cite « Louis Capet » à sa barre.

Le Roi comparait le 11 : le curé défroqué Linguet, établit « la liste de ses crimes. »

— « Vous avez fait couler le sang français, au 10 août ! »

— « Non ! Monsieur ! »

Il n'en est pas moins condamné à mort, le 15 janvier 93, par 387 voix contre 334 (la majorité était de 361) et exécuté le 21 janvier !

Au moment du supplice, les plus rapprochés de la Victime, purent l'entendre s'écrier : « Je suis innocent des crimes qu'on m'impute et *je prie Dieu que mon sang ne retombe pas sur la France !* »

« *Que son sang retombe sur nous et nos enfants !* » s'était écrié le peuple juif ! Il fut pris au mot ! Voilà 20 siècles que le peuple déicide porte le poids du sang de Dieu !

« *Que mon sang ne retombe pas sur la France !* » s'écrie le bon Louis XVI ! et sa prière ne fut pas exaucée. Le peuple Régicide méritait-il un meilleur sort que le peuple Déicide ?

Voilà comment, depuis 116 ans, la France porte le poids du sang de Louis XVI, comment depuis 116 ans elle a vainement

cherché, dans vingt Constitutions, la stabilité et la paix, qu'elle a perdues le 21 janvier 93 !

Constitutions éphémères ! convulsives explosions du remords qui la secoue !

Elle ne retrouvera la paix que dans l'aveu et la réparation de son crime !

Laissons les révolutionnaires à leurs orgies sanglantes ! au châtement qui les attend !

Avec la *Déclaration des Droits de l'homme*, la suppression de la Monarchie et la mort de Louis XVI, l'œuvre essentielle de la Révolution est faite ; il ne nous reste plus qu'à l'apprécier. (1)

CHAPITRE LXXVIII

La Révolution, châtement et crime de la France

La Révolution fut à la fois un châtement et un crime : le châtement des erreurs de François I^{er}, de Louis XIV et de Louis XV ! un crime contre la Vocation de la France et quel crime !

Le « Christ Roi de France », avait fait de son royaume « le défenseur né de l'Eglise romaine », suivant saint Remi ;

« Son bras droit », sa « tribu de Juda », le « carquois dont il tire ses flèches d'élection pour défendre la Foi, broyer l'impiété et protéger la justice », selon Grégoire IX ;

« Le saint royaume de France », d'après Jeanne d'Arc :

(1) Le « saint royaume » nous a donné des saint Bernard, des saint Louis, des saint Thomas, des saint Vincent de Paul, etc. Les *Droits de l'homme* ne nous ont guère donné que des Robespierre, des Marat, des Danton, des Jules Ferry, des Combes, des Clémenceau, des Briand, des Soleilland !... et des Ferrer, ajouterions-nous, si Ferrer eût été Français.

Victor Cousin a qualifié les *Droits de l'homme*, « la page la plus sainte écrite depuis l'Evangile » !!!...

On voit que les « saints » de l'Evangile, n'ont guère de ressemblance avec ceux des *Droits de l'homme* !

« *L'Épée de Dieu!* », selon le cri unanime de la chrétienté!

De la France, désormais sans Dieu, sans Christ et sans Roi, la Révolution a fait le défenseur attitré du temple, de la Loge et de la synagogue!

Le « bras droit » de la Réforme, contre le catholicisme! l'asile du Juif déicide, contre la malédiction divine qui l'a dispersé! l'épée de la libre-pensée, contre la Foi! le carquois de Satan, contre Jésus-Christ!

Pour tout dire, en un mot, elle en a fait *la République des Droits de l'homme*, contre la Monarchie des Droits de Dieu!

On le voit, l'antinomie est flagrante, entre la Vocation de la France et la Révolution, dont l'une est la négation radicale de l'autre!

De là l'erreur d'un prélat qui écrivait dans le mandement de prise de possession de son siège 1908 :

« Le catholicisme n'est pas un délit; ce délit n'est pas dans le code! »

Pour la Révolution, il est pire qu'un délit! pire qu'un crime, il est le mal par excellence; le crime irrémissible; le crime des crimes! Et si ce crime n'est pas dans la « lettre » du code révolutionnaire, il est bien mieux que dans la « lettre », qui lui permettrait quelquefois d'échapper, *il est dans son esprit*, qui l'enserme de toutes parts et lui ferme toutes les issues! Il faut que le « crime du catholicisme » soit définitivement étouffé dans l'esprit de la Révolution!

« Nous voulons extirper la lèpre dévorante du catholicisme! » s'écrient les derniers logiciens des *Droits de l'homme*.

Telle est la Révolution!

Comme châtement, elle est la réalisation pure et simple de la parole de saint Remi, constatée par Joseph de Maistre :

« *Ce royaume sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la foi romaine; mais il sera rudement châtié toutes les fois qu'il sera infidèle à sa Vocation.* »

Comme crime, il appelle de nouveaux châtements, jusqu'à ce qu'il ait été reconnu, regretté, expié, réparé!

I. LE CRIME ET LE CHÂTIMENT SONT MAINTENUS

C'est ce crime et ce châtiment qu'à popularisés, établis, acclimatés, légalisés en France, Napoléon I^{er}, si justement appelé par M^{me} de Staël « la Révolution à cheval » et dont, l'abbé Léman, juif converti, a dit : « Le même homme, qui a désorganisé l'Europe, a organisé le peuple juif ! » et dont nous pouvons dire à notre tour : « Le même homme qui a rouvert les églises par le Concordat, a emprisonné l'Eglise dans les articles organiques ! » (1)

Le même homme, qui a prétendu délivrer la France catholique, de la Révolution, en réalité, l'a rivée, par une chaîne d'or, au char de triomphe de la Révolution !

Le même homme, qui a restitué ses biens au clergé, lui a volé ce bien au-dessus de tous les biens : sa liberté apostolique.

Le même homme, qui d'une main, lui a rendu son pain quotidien, de l'autre, lui a passé le licol du fonctionnaire !

Son châtiment, ce fut Waterloo, couronné par Sainte-Hélène !

Mais lui disparu, le crime et le châtiment révolutionnaires, agrandis, renforcés par lui, ne sont point disparus avec lui !

C'est ce crime et ce châtiment, que Louis XVIII et Charles X se sont en vain efforcés de réduire, emprisonnés qu'ils étaient dans les *Droits de l'homme*.

Ce fut l'obsession des *Droits de l'homme*, qui empêcha le bon et sage Louis XVIII d'accueillir, comme il l'aurait voulu, le message que lui adressa, comme autrefois à Louis XIV, le Sacré-Cœur, par la servante de Dieu, la Mère Marie de Jésus, du couvent des Oiseaux.

Le voici d'après le P. Ronsin, son confesseur :

« Le 21 juin 1823, Jésus-Christ lui dit en termes formels :

(1) Comment aurait-on voulu qu'il fut bienveillant pour l'Eglise, cet homme qui, à la mort de Pie VI, à Valence, le 27 septembre 1797, écrivait à son frère Joseph Bonaparte, à Rome :

« Mettez tout en œuvre, pour qu'un autre Pape ne soit pas élu ! »

« La France est toujours bien chère à mon divin Cœur et elle lui sera consacrée.

« **Mais il faut que ce soit le Roi lui-même, qui consacre sa personne, sa famille et tout son royaume à mon divin Cœur; mais qu'il lui fasse élever un autel, ainsi qu'on en a élevé un, au nom de la France, en l'honneur de la sainte Vierge.**

« Je prépare à la France un déluge de grâces, lorsqu'elle sera consacrée à mon divin Cœur et toute la terre se ressentira des bénédictions que je répandrai sur elle. »

C'était exactement ce que le Sacré-Cœur avait demandé à Louis XIV, par la Bienheureuse Marguerite-Marie. Comme Louis XIV, Louis XVIII ne crut pas pouvoir en tenir compte, poursuivi qu'il était, par le châtement révolutionnaire, lié qu'il était par le crime des *Droits de l'homme* !

C'est ce crime et ce châtement, ce sont ces *Droits de l'homme* que Louis Philippe, au contraire, à exaltés, glorifiés et rendus à leur plein effet, à la pleine logique de leurs conséquences.

C'est par lui :

1° Que le catholicisme, religion d'Etat depuis 1400 ans, perd son titre officiel de : *Religion d'Etat* !

2° Que le protestantisme et le judaïsme, simplement tolérés jusque là, prennent, dans les sympathies du Pouvoir, la place du catholicisme qu'ils rêvent de détruire.

Par décret royal du 8 février 1831, les ministres et rabbins, à qui la Révolution a déjà fait une situation de faveur, reçoivent encore un traitement de l'Etat, au même titre que les prêtres catholiques, dépouillés par la Révolution !

C'était, dans toute son indécence, le privilège, non pas supprimé, mais transféré, de l'ayant droit à celui qui n'en avait aucun !

C'était « le Christ Roi de France », découronné par son « lieutenant » !

L'outrage fut si cruelle, que le divin Maître ne put retenir ses plaintes.

Les voici, telles qu'elles tombèrent de sa bouche, telles qu'elles furent recueillies, le 20 novembre 1843, par une nouvelle Jeanne d'Arc, Marie Lataste, sœur converse du Sacré-

Cœur, (1) à qui Il daigna les confier, telles qu'elles furent publiées avec l'approbation de Mgr l'évêque d'Aire.

Nous ajoutons les sous-titres et les parenthèses :

II. LES PLAINTES DE JÉSUS-CHRIST, ROI DE FRANCE

« Le premier roi, le premier souverain de la France, c'est moi. Je suis maître de tous les peuples, de toutes les nations, de tous les royaumes, de tous les empires, de toutes les dominations : *je suis particulièrement le maître de la France.* (Jeanne d'Arc dit : « Roi de France et de tout le monde ».)

La France fidèle, exceptionnellement récompensée

« Je lui donne prospérité, grandeur et puissance au-dessus de toutes les autres nations, quand elle est fidèle à écouter ma voix.

« J'élève ses princes au-dessus de tous les autres princes, quand ils sont fidèles à écouter ma voix.

« Je bénis ses populations plus que toutes les autres populations de la terre, quand elles sont fidèles à écouter ma voix.

La France fille aînée de l'Eglise et son soutien

« J'ai choisi la France pour la donner à mon Eglise, comme sa fille de prédilection.

« A peine avait-elle plié sa tête sous mon joug, qui est suave et léger (courbe la tête, fier Sicambre!...), à peine avait-elle senti le sang de mon Cœur (2), tomber sur son cœur, pour la régénérer, pour la dépouiller de sa barbarie et lui communi-

(1) Comme Marguerite-Marie. Mais celle-là, sœur tourière de 21 ans, n'avait jamais mis les pieds dans une école: elle ne savait que ce que lui avait appris sa mère qui, elle, avait quitté l'école à dix ans !

Mais elle était allée à l'école de l'amour de Dieu, la même qu'avaient fréquentée, les Bienheureuses Jeanne d'Arc et Marguerite-Marie. Et l'on pourra juger de la valeur de cet enseignement par la révélation ci-dessus, écrite par l'ordre de son directeur et dont l'élévation, la poésie, l'élégance, délient bien tous les phénix des écoles de nos modernes aliborons.

(2) Notre-Seigneur appelait Louis XIV « le fils aîné de son Sacré Cœur ».

quer ma douceur et ma charité, qu'elle devint l'espoir de mes pontifes et bientôt après leur défense et leur soutien.

« Ils lui donnèrent le nom bien mérité de fille aînée de l'Eglise.

« Or, vous le savez, tout ce qu'on fait à mon Eglise, je le regarde comme fait à moi-même. Si on l'honore, je suis honoré en elle; si on la défend, je suis défendu en elle; si on la trahit, je suis trahi en elle; si on répand son sang, c'est mon sang qui coule de ses veines.

La gloire de la France fidèle

« Eh bien! ma fille, je le dis à l'honneur, à la gloire de votre patrie. Pendant des siècles, la France a défendu, protégé mon Eglise; elle a été mon instrument plein de vie, *le rempart indestructible (1) et visible* que je lui donnais, pour la protéger contre ses ennemis.

« Du haut du ciel, je la protégeais, elle, ses Rois et leurs sujets.

« Que de grands hommes elle a produits, c'est-à-dire que de *saints* dans toutes les conditions, sur le trône, comme dans les plus humbles chaumières!

« Que de grands hommes elle a produits, c'est-à-dire que *d'intelligences*, amies de l'ordre et de la vérité!

« Que de grands hommes elle a produits, c'est-à-dire que *d'esprits uniquement fondés, pour leurs actions*, sur la justice et sur la vérité!

« Que de grands hommes elle a produits, c'est-à-dire que *d'âmes embrasées du feu brûlant de la charité!*

« *C'est moi qui lui ai donné ces hommes, qui feront sa gloire à jamais!*

Les malheurs de la France révolutionnaire

« Ma générosité n'est point épuisée pour la France : J'ai les mains pleines de grâces et de bienfaits, que je voudrais répandre sur elle. Pourquoi a-t-il fallu, *faut-il encore et faudra-t-il* donc, que je les arme de la verge de ma justice?

(1) Donc la France ne périra pas! c'est la parole de Notre-Seigneur!

« Quel esprit de folle liberté (selon les *Droits de l'homme*) a remplacé dans son cœur, l'esprit de la seule liberté véritable, descendue du ciel, qui est la soumission à la volonté de Dieu!

« Quel esprit d'égoïsme sec et plein de froideur (*l'individualisme révolutionnaire*) a remplacé dans son cœur, l'esprit ardent de la charité descendue du ciel, qui est l'amour de Dieu et du prochain!

« Quel esprit de manœuvres injustes et de politique mensongère (*la politique de Machiavel*) a remplacé dans son cœur, la noblesse de sa conduite et la droiture de sa parole (la politique de Jeanne d'Arc et des Rois très chrétiens), conduite et parole autrefois dirigées par la Vérité, descendue du ciel, qui est Dieu lui-même.

« Je vois encore, je verrai toujours, dans le royaume de France, des hommes soumis à ma volonté, des hommes enflammés de charité, des hommes amis de la vérité; mais à cette heure (1843), ma fille, *le nombre en est petit*.

« Aussi, elle brise le trône de ses rois (*Louis XVI*), exile, rappelle (*Louis XVIII*), exile encore (*Charles X*) ses monarques, souffle sur eux le vent des tempêtes révolutionnaires et les fait disparaître, comme les passagers d'un navire, engloutis dans les abîmes de l'Océan.

« **Je lui ai suscité des Rois** (*les Capétiens dans l'ordre salique*); elle en a choisi d'autres à son gré (*Napoléon I^{er}, Louis-Philippe*).

« N'a-t-elle point vu, ne voit-elle pas que *je me sers de sa volonté pour la punir* (1), pour lui faire lever les yeux vers moi? Ne trouve-t-elle pas aujourd'hui le joug de son roi pénible et onéreux? Ne se sent-elle pas humiliée devant les nations? (*le ministère Soult-Guizot à genoux devant l'Angleterre!*) Ne voit-elle pas la division parmi les esprits de ses populations?

« Elle n'est point en paix.

La Révolution de février (1848). — La Commune (1871)

« Tout est dans le silence à la surface (1843), mais tout gronde, tout mugit, tout fermente en-dessous, dans le peuple,

(1) Donc, c'est à la lettre que Napoléon I^{er}, Louis-Philippe, et depuis Napoléon III, ont été des châtements.

dans ceux qui se trouvent immédiatement au-dessus du peuple, comme parmi les grands.

1910

« L'injustice marche tête levée et semble être revêtue d'autorité; elle n'a pas d'obstacle; elle agit comme elle veut agir. (*C'est le crime qui est au Pouvoir.*)

« L'impiété fait ses préparatifs, pour dresser son front orgueilleux et superbe, dans un temps qu'elle ne croit pas éloigné et veut hâter de tout son pouvoir (*séparation, persécutions, pour aboutir à la ruine définitive de l'Eglise, etc.*).

Le triomphe du Christ

« Mais en vérité, je vous le dis, l'impiété sera renversée, ses projets dissipés, ses desseins réduits à néant, à l'heure où elle les croira accomplis et exécutés pour toujours.

Châtiment et miséricorde

« France! France! combien tu es ingénieuse pour irriter et pour calmer la justice de Dieu!

« Si tes crimes font tomber sur toi les châtimens du Ciel, ta vertu de charité criera vers le Ciel : *Miséricorde et pitié, Seigneur!*

« Il te sera donné, ô France, de voir les jugemens de ma justice irritée, dans un temps qui te sera manifesté et que tu connaîtras sans crainte d'erreur (1870-1871.)

« Mais tu connaîtras aussi les jugemens de ma compassion et de ma miséricorde et tu diras : Louange et remerciement, amour et reconnaissance à Dieu, à jamais, dans les siècles et dans l'éternité!

« Oui, ma fille, au souffle qui sortira de ma bouche, les hommes, leurs pensées, leurs projets, leurs travaux disparaîtront comme la fumée au vent.

« Ce qui a été pris (*la Déclaration des droits de l'homme*), sera rejeté; ce qui a été rejeté (*la Loi salique*), sera pris de nouveau.

« Ce qui a été aimé et estimé (*La Révolution*), sera détesté

et méprisé; ce qui a été méprisé et détesté (*la Monarchie très chrétienne*), sera de nouveau estimé et aimé.

« Quelquefois un arbre est coupé dans une forêt (*la Monarchie décapitée avec Louis XVI*); il ne reste plus que le tronc (*le tronc capétien*); mais un rejeton pousse au printemps (*le rejeton des d'Orléans*) et les années le développent et le font grandir; il devient lui-même un arbre magnifique et l'honneur de la forêt.

« Priez pour la France, ma fille, priez beaucoup, ne cessez point de prier. » (*Vie et œuvres de Marie Lataste, t. III, p. 405, 4^e édition.*)

III. LES REPROCHES DE MARIE, REINE DE FRANCE

Après les reproches du « Christ Roi de France », voici trois ans plus tard, ceux de « Marie Reine de France ».

La bourgeoisie voltairienne de Louis-Philippe, cousue d'or, repue de bonne chère et de plaisirs, ne se souvenait guère de Dieu, que pour le blasphémer, de ses préceptes, que pour les violer.

« Enrichissez-vous ! Enrichissez-vous ! » telle fut sa devise ! Son dieu, ce fut la pièce de 20 francs !

Et c'est pour honorer ce dieu, pour réaliser cette devise, qu'elle obligeait le pauvre ouvrier à suer un jour de plus par semaine, *le dimanche* ! tandis qu'elle-même faisait bombance chaque jour, sans en excepter les vendredis, même de Carême !

Marie vint à la Salette, lui rappeler la loi de pénitence, celle du repos dominical et le respect du nom de Dieu !

« *Je ne peux plus retenir le bras de mon Fils !* »

Inutiles menaces ! vains avertissements ! « *Animalis homo non percepit ea quæ sunt spiritus Dei* », dit S. Paul (I Cor. II, 14).

Et le bras de Dieu s'abattit sur cette tourbe qu'elle poussait à l'égoût, avec son Roi, d'un tour de main !

Ce fut la rafale de 1848 !

Le crime révolutionnaire avait continué ! le châtement aussi.

Voici Napoléon, l'héritier de celui que M^{me} de Staël appelait « la Révolution à cheval ! »

De celui-là aussi « la Reine de France » nous avait tracé le portrait, le jour même, 19 septembre 1846, où elle avertissait Louis-Philippe :

« *Que le Vicaire de mon Fils, le Souverain Pontife Pie IX... se méfie de Napoléon. Son cœur est double et quand il voudra être à la fois Pape et Empereur (1) bientôt Dieu se retirera de lui.*

« Il est cet aigle qui, voulant toujours s'élever, **tombera sur l'épée dont il voulait se servir**, pour obliger les peuples à le faire élever. » (Secret de Mélanie, bergère de la Salette.)

« Son cœur est double ! » Quel coup de pinceau ! quel éclair ! quel jet de lumière !

« *Son cœur est double !... »*

« Son cœur est double », en 1849, quand il envoie Edgard Ney, lettre du 18 août, signifier à Pie IX, alors à Gaëte, que le *Pouvoir temporel ne peut être rétabli qu'à la condition* (expressément repoussée par la Chambre française) *qu'il y introduise des réformes selon les Droits de l'homme !*

« Son cœur est double », en 1854, quand il déclare la guerre à la Russie, pour le compte du Grand Turc, à qui il ne songe nullement à imposer des « réformes selon les *Droits de l'homme !* »

« Son cœur est double », en 1856, quand il admet ce même Grand Turc à discuter, au Congrès de Paris, la question romaine, où il n'a rien à voir, mais refuse d'y admettre le Pape, qui a tout à y voir, puisqu'il s'agit du droit onze fois séculaire de la Papauté, du Pouvoir temporel constitué par Pépin

(1) Voilà certes ! une prophétie dont personne ne contestera la réalisation. Elle disait cela le 19 septembre 1846, quand personne ne songeait à Napoléon, alors exilé, et la même prophétie qui annonçait son avènement, annonçait sa chute et les circonstances de sa chute, « *quand il voudra être Pape et Empereur !* »

Or, les premiers jours de juillet 1870, Napoléon voulait intervenir, au Concile du Vatican, pour l'empêcher de définir l'Infaillibilité ! Le 18 juillet, la guerre avec la Prusse éclatait ! « *Quand il voudra être Pape et Empereur !... »*

le Bref et Charlemagne, odieusement mis en discussion par l'Empereur des *Droits de l'homme!*

IV. LES AVERTISSEMENTS DU CARDINAL PIE

C'est ce que sut fort bien lui dire en face, un prélat non domestiqué, le cardinal Pie, évêque de Poitiers, dans la célèbre audience du 15 mars 1859 :

« Ah! Sire! lorsqu'on se rappelle que pendant onze siècles, la politique de l'Europe chrétienne fut de combattre le Turc, comment n'éprouverait-on pas quelque étonnement de voir le Souverain d'un pays catholique, se faire le soutien de la puissance ottomane et aller, à grands frais, assurer son indépendance?

« Or, ne suis-je pas fondé à dire que c'est par là même « assurer des abus »? Car enfin qui protégeons-nous?

« Il y a à Constantinople un homme, ou plutôt un être que je ne veux pas qualifier, qui mange, dans une auge d'or, deux cents millions prélevés sur les sueurs des chrétiens.

« Il les mange avec ses huit cents femmes légitimes : ses 36 sultanes et ses 750 femmes de harem, sans compter les favoris, les gendres et leurs femmes!

« Et c'est pour perpétuer et consolider un tel état de choses, que nous sommes allés en Orient!

« C'est pour en assurer l'intégrité, que nous avons dépensé deux milliards, soixante-huit officiers supérieurs, trois cent cinquante jeunes gens, la fleur de nos grandes familles et deux cent mille Français!

« Après cela, nous sommes bien venus à parler des « abus de la Rome Pontificale »!...

« Excusez-moi, Sire! mais à ce Turc, non seulement nous avons dit : *Continue à te vautrer comme par le passé dans la fange séculaire; je te garantis tes jouissances et je ne souffrirai pas qu'on touche à ton empire.* Mais nous avons ajouté :

« Grand Sultan! jusqu'à présent, le Souverain de Rome, le Pape, avait présidé aux conseils de l'Europe.

« Eh bien! nous allons avoir un conseil Européen; le Pape

n'y sera pas ; mais toi tu y viendras, toi qui n'y était jamais venu ! Non seulement tu y seras, mais nous ferons devant toi le cas de conscience de ce vieillard absent ; et nous te donnerons le plaisir de nous voir étaler et soumettre à ton jugement, les prétendus abus de son gouvernement !

« En vérité, Sire ! n'est-ce pas là ce qui s'est fait ? »

« Et après de telles tolérances, pour ne rien dire de plus, est-on bien en droit d'alléguer des scrupules, qui nous seraient venus au sujet des abus d'un gouvernement, qui est bien, à n'en pas douter, le plus doux, le plus paternel, le plus économique des gouvernements de l'Europe ? »

Terrassé par cette loyale parole, droite comme une épée, fulgurante comme un éclair, le fourbe ne sut que balbutier :

— « Mais enfin, Monseigneur, n'ai-je pas fait suffisamment mes preuves de bon vouloir, en faveur de la Religion ? La Restauration elle-même a-t-elle plus fait que moi ? »

L'Evêque rend ironiquement hommage aux intentions de l'homme au « cœur double », mais ajoute, en lui rappelant la *Vocation de la France* :

« Ni la Restauration, ni vous, n'avait fait pour Dieu ce qu'il fallait faire, parce que ni l'un ni l'autre, n'avez relevé son trône ; parce que ni l'un ni l'autre, n'avez renié les principes de la Révolution, dont vous combattez cependant les conséquences pratiques, parce que l'Évangile social, dont s'inspire l'État, est encore la Déclaration des droits de l'homme, laquelle n'est autre chose, Sire ! que la négation formelle des Droits de Dieu.

« Or, c'est le droit de Dieu, de commander aux États comme aux individus, (spécialement à « l'État » et aux « individus » français).

« Ce n'est pas pour autre chose, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre !

« Il doit y régner (surtout en France, dont il est le Roi), en inspirant les lois, en sanctifiant les mœurs, en éclairant l'enseignement, en dirigeant les conseils, en réglant les actions des gouvernements, comme des gouvernés.

« Partout où Jésus-Christ n'exerce pas ce règne, il y a désordre et décadence.

« Or, j'ai le devoir de vous dire, qu'Il ne règne pas parmi nous...

« Notre droit public établit bien, que la religion catholique est celle de la majorité des Français; mais il ajoute, que les autres cultes ont droit à une égale protection. N'est-ce pas proclamer équivalement, que *la Constitution protège pareillement la vérité et l'erreur?*

« Eh bien! Sire! savez-vous ce que Jésus-Christ répond aux gouvernements, qui se rendent coupables d'une pareille contradiction?

« Jésus-Christ, Roi du ciel et de la terre (et spécialement *Roi de France*) leur répond : « Et Moi aussi, gouvernements qui vous succédez, en vous renversant les uns les autres, **Moi aussi je vous accorde une égale protection!**

« *J'ai accordé une pareille protection à l'Empereur, votre oncle; j'ai accordé la même protection aux Bourbons (1); la même protection à la République et à vous aussi, la même protection vous sera accordée!* »

— Mais encore, objecte l'Empereur, qui connaissait déjà le cardinal Pie, croyez-vous que l'époque où nous vivons comporte cet état de choses et que le moment soit venu d'établir ce règne exclusivement religieux que vous me demandez? Ne pensez-vous pas que ce serait déchaîner toutes les mauvaises passions?

« *Sire! quand de grands politiques, comme votre Majesté, m'objectent que le moment n'est pas venu, je n'ai qu'à m'incliner, parce que je ne suis pas un grand politique. Mais je suis un évêque et comme évêque je leur réponds :*

« **Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner? eh bien! alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer!** »

(1) Qui eux, cependant, ont plutôt subi que voulu les *Droits de l'homme*. Cette nécessité, acceptée à contre-cœur, mais *acceptée*, a causé leur chute! Il ne fallait rien accepter. Mais l'opinion alors, n'était pas mûre, comme aujourd'hui, pour cette salutaire intransigeance.

L'audience avait duré une heure moins cinq minutes. Le récit, relevé immédiatement, sous la dictée de l'évêque, par son secrétaire M. l'abbé Héline, figure dans la *Vie du Cardinal Pie*, par Mgr Baunard, à qui nous l'avons emprunté.

V. LE DERNIER EMPEREUR DE LA RÉVOLUTION

Ceci se passait le 15 mars 1859.

Un mois et demi après, le 2 mai, Napoléon déclarait la guerre à l'Autriche. Pourquoi ?

Parce que avant la réception de l'évêque de Poitiers aux Tuileries, il y avait eu, six mois plus tôt, l'entrevue de Plombières (septembre 1858) entre Napoléon et le ministre piémontais Cavour ;

Qu'il y avait été convenu, que le Piémont, soutenu de l'Empereur, envahirait la Lombardie autrichienne, dont la conquête lui ouvrirait le chemin de Rome, but final et unique du projet de *l'unité italienne* ! Nous disons *unique* :

Personne dans le monde maçonnique, ni Napoléon, ni Cavour, n'eut songé à l'unité italienne, si cette unité n'avait dû aboutir à la conquête de Rome, c'est-à-dire à la destruction du Pouvoir temporel.

Sur la parole de l'Empereur, le Piémont se préparait donc à envahir la Lombardie.

L'Autriche lui déclara la guerre ! (23 avril).

Et Napoléon la déclara à l'Autriche, qui voulait barrer la route à son cher allié ! (2 mai).

Il entendait lui, Napoléon, que le voleur de grand chemin, son protégé, eut la route et les mains libres, pour dépouiller tout à son aise, l'auguste Vieillard du Vatican.

La ruine du Pouvoir temporel, voilà donc l'explication intégrale, complète, péremptoire de la guerre d'Italie ! (1)

Mais alors, comme aujourd'hui, suivant l'expression du

(1) Les gouvernements maçonniques de France et d'Italie, ont célébré bruyamment, juin 1909, le cinquantenaire de Magenta et de Solférino ; cela s'explique ! Mais que dire des *catholiques*, qui ont participé à la fête ?

f. Briand, à propos de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il s'agissait de « *procéder par étapes!* »

Comprenez-vous maintenant pourquoi le fourbe dit à l'évêque de Poitiers qu'il « ne croyait pas le moment venu d'établir » ce qu'en bon « carbonaro », il appelait un « règne exclusivement religieux »?

Je crois bien! Le moment ne pouvait être venu de rétablir en France, ce qu'il songeait à détruire à Rome, de refaire de la France, ce qu'elle fut 1400 ans, « le royaume du Christ », lorsqu'il s'apprêtait à dépouiller le Vicaire du Christ, de son royaume de Rome!

« Son cœur est double! », avait dit « la Reine de France ».

« Son cœur est double », en 1858, quand ne pouvant fermer la bouche à Celle qui avait dénoncé sa duplicité, en nous prêchant la pénitence, à la Salette, fait du moins fermer la Grotte, où Elle vient à nouveau nous la prêcher, à Lourdes!

« Son cœur est double », en 1860, à l'entrevue de Chambéry où il dit à Cavour, d'achever ce qu'ensemble ils avaient si bien commencé! Vous avez volé la Lombardie! il reste les Etats du Pape : « *Faites, mais faites vite!* »

« Son cœur est double », en juillet 1870, quand sous l'inspiration de sa créature, Mgr Darboy, il songe à retirer ses troupes de Rome, pour empêcher le Concile de définir l'Infaillibilité!

M. Emile Olivier, son premier ministre, s'y opposa! ce qui l'honore! Et d'ailleurs Dieu ne lui en eût pas laissé le temps.

Le 13 juillet, le dogme était défini! Cinq jours après, la dépêche falsifiée d'Ems obligeait Napoléon à déclarer la guerre à la Prusse (18 juillet).

Au surplus, la mesure est comble! c'est l'heure du châtiment et l'échéance sera lourde!

Dieu va régler, d'un seul coup, les terribles comptes du dernier Empereur de la Révolution!

VI. LA POURRITURE DE L'EMPIRE

Ce pressentiment est dans l'air ! Le crime attire le châtimeut, comme le paratonnerre, la foudre.

Or, regardez ce tableau de « Bas-Empire », brossé par un maître, en 1872 :

« C'était, en cette époque disparue, où la France était proclamée par la diplomatie, la première nation du monde, où l'Exposition universelle (1867) attirait à Paris la terre entière et où, sous mille formes, l'orgueil humain disait, comme à Babel : « *Nous pouvons nous passer de Dieu* » !

« C'était le moment où, l'Empire tout-puissant semblait assis à jamais dans sa force et où, devant les douanes abolies et le spectacle de tant de richesses, la multitude humanitaire affirmait en ses ligués honnêtes que « *la paix éternelle avait enfin commencé pour le globe* » !

« Tous les égoïsmes étaient satisfaits, tous les appétits en train de se repaître, tous les plaisirs à la portée des lèvres.

« Sur l'asphalte de tous les trottoirs, sur les planches de tous les théâtres, sur l'estrade flamboyante des cafés-chantants, la chair humaine toute étincelante de soie, de pierreries, de chrysocale et de nudités, faisait fortune en se vendant.

« La Luxure prodigue, s'amusait à jeter en terre cinquante millions, c'est-à-dire cent lieues de pièces de 5 francs bout à bout, c'est-à-dire de quoi nourrir, pendant un an, plus de cent mille pauvres familles ; la Luxure jetait en terre cinquante millions pour se construire un temple, le plus vaste du monde et elle l'appelait l'Opéra.

« Invisible et cachée dans les violons d'Offenbach, de Strauss ou de Musard, Circé faisait de la musique devant l'innombrable troupeau des compagnons d'Ulysse et des disciples d'Epicure.

« Parmi ceux-là l'Art, devenu immonde, se vautrait particulièrement dans la boue et se congratulait en son ignominie. Courbet et je ne sais quels autres régnaient ; les galeries et les musées étaient de plus en plus les vestibules des mauvais lieux. Il y avait un ministère des beaux-arts et de la maison

de l'Empereur. Il y avait, pour nourrir le peuple, la littérature Flaubert et la littérature du Terrail. Il y avait un grand journal, le plus grand qui eût jamais paru, car c'est par millions et par millions qu'il comptait ses lecteurs et ce grand journal du grand peuple, c'était le *Petit journal*.

« En religion, il y avait Proudhon, c'est-à-dire la haine; il y avait Jules Simon, c'est-à-dire la sottise; en politique il y avait le *Siècle*, c'est-à-dire tout à la fois. C'était là le pain quotidien. On était coupable, impie et imbécile.

« Thérèse paraissait et excitait les trépignements de la tourbe dorée et de la tourbe dédorée.

« Renan publiait son livre et savourait les mêmes bravos.

« On plaisantait aussi. La Prusse avait planté, au beau milieu de l'Exposition universelle, *le plus gros canon d'acier qui eût jamais été fondu sur le globe*, et on riait à gorge déployée devant cette énormité; et on disait : « *Elle est mauvaise!* » et on criait : « *Je la connais!* » et on répétait : « *On ne me la fait pas!* » La langue française se pourrissait. Et toutes choses marchaient à souhait. Travaillant dur, semaine et dimanche; vendant cher, gagnant gros; contents de sentir le sol solide sous leurs pieds, les laboureurs labouraient, les commerçants commerçaient, les agioteurs agiotaient. Tout allait pour le mieux dans le pire des mondes.

« C'est alors qu'errant un jour, avec un camarade, dans les jardins cosmopolites de l'exposition universelle, je rencontrais un homme, oui, c'était un homme! Sa tête étrange et fulgurante, sa tête aux cheveux légèrement épars, était illuminée par deux yeux qu'on ne peut oublier. Ils étaient tout remplis de cette flamme semi-douce et terrible, de cette lumière supérieure, que les hommes ont appelée le Génie. Le dos légèrement voûté, comme celui d'Atlas, semblait courbé sous le poids de quelque invisible Univers.

« Cet homme m'aborda et, faisant un geste fatidique, me dit gravement ce seul mot :

— « *Mon ami, je m'étonne!* »

« Je le regardai comme pour lui demander ce qui causait sa stupeur... Il reprit :

— « *Je viens de passer devant les Tuileries et elles ne brûlent pas encore!* »

« Ce fut à mon tour d'être stupéfait. Il le vit et ne s'en troubla point. Il leva sa main, comme les Prophètes des temps disparus, et me montra la ville immense. Puis, comme si, dans les profondeurs de sa pensée ou par de là les horizons, il eut entrevu je ne sais quelles multitudes en marche, il ajouta lentement ces paroles, dont j'entends encore l'accent indéfinissable :

— « *Les Barbares tardent bien à venir!... que fait donc Attila?* »

« Et, rentrant dans son silence, il me quitta et je l'aperçus longtemps encore au milieu de la foule, poursuivant sa promenade et continuant sa rêverie.

« Cet homme, c'était Hello!

— « *Il est fou, me dit mon compagnon.* » (Henri Lasserre.)

VII. L'ULTIME CHATIMENT

Trois ans plus tard, 18 juillet 1870, éclatait la guerre. Attila arrivait! Le « fou » avait prophétisé!

Et quelle guerre!

Guerre unique dans notre Histoire, et peut-être dans l'Histoire de l'humanité, où éclate, à en crever les yeux, le châtement *Providentiel!*

Jamais, depuis que la France est France, on n'avait rien vu de pareil, *rien*, pas même dans la *guerre de Cent ans!*

Jamais on n'avait vu des Français se lancer aussi follement, d'un « cœur aussi léger », dans une guerre d'extermination, *à un contre trois : 200.000 contre 500.000!*

Et avec quelle assurance! « *Nous sommes prêts, archiprêts, il ne nous manque pas un bouton de guêtres!* »

Jamais on ne vit pareils désastres, se succédant avec une telle rapidité!

Crécy, Poitiers, Azincourt, Verneuil, s'échelonnèrent du moins sur une période de cent ans!

C'est en un mois!... que se succèdent Woerth, Reichsoffen, Forbach, Borny, Rezonville, Gravelotte, Bazeilles, Sedan!

Et quels désastres!

Dans la seule journée du **6 août**, les trois déroutés de Woerth, Froeschviller, Reichsoffen, infligées par 160.000 allemands aux 40.000 Français de Mac-Mahon, nous coûtent : **10.000 morts, 9.000 prisonniers**, 28 pièces de canon, 5 mitrailleuses, bagages et fourniment de guerre à l'avenant!

Le même jour, **6 août**, Frossard battu à Forbach, sans être secouru, ni de Bazaine à gauche, ni de Faily à droite, qui entendent la canonnade, laisse sur le champ de bataille **4.000 morts!** et aux mains de l'ennemi **1.400 prisonniers!** soit pour la seule journée du 6 août : une perte totale de **14.000 morts, de 11.000 prisonniers; en tout : 25.000 hommes!** Tout un corps d'armée!...

Huit jours après, **14 août**, c'est Borny, où Bazaine perd **3.600 hommes tués ou blessés!**

Deux jours après, **16 août**, c'est Rezonville, Mars-la-Tour, Vionville, qui coûtent à Bazaine : **17.000 hommes tués, blessés ou disparus!**

Deux jours après, **18 août**, c'est Gravelotte : morts, blessés ou prisonniers **12.275 hommes!**

Soit au total pour ces trois journées : **32.875 hommes** de perdus! *Un nouveau corps d'armée!*... mais autrement formidable que le premier!

Et Bazaine, avec le reste, bloqué dans Metz!

Si seulement nous étions au bout de nos malheurs!

Mac-Mahon, qui s'est reconstitué à Châlons, avec les débris de Woerth, de Froeschviller, de Spikeren, veut fort sagement se retirer sous Paris.

Il reçoit, de Paris même, l'ordre de voler au secours de Bazaine! Mais l'ennemi en force, lui barre la route et le rejette sur Sedan, où il s'enferme le 31 août.

Il s'agit maintenant de rompre le cercle de fer et de feu, où l'ennemi cherche à l'enlacer, comme Bazaine dans Metz!

C'est Bazeilles! (1^{er} septembre). Mac-Mahon est blessé.

Le lendemain, 2 septembre, la bataille continue folle, héroïque! « *Oh! les braves gens!* » s'exclame Guillaume, qui observe, d'une éminence voisine, la charge légendaire de nos chasseurs d'Afrique!

Mais que peuvent 100.000 braves, contre 200.000 Prussiens qui les débordent ?

Le cercle se ferme ; les voilà bouclés comme au fond d'un entonnoir, pendant que des milliers de bouches à feu, hérissant la crête des collines qui encadrent la ville, s'apprêtent, s'ils remuent, à en faire de la chair à canon!...

Que faire ?

Mourir ou capituler !

C'est à ce dernier parti que se décide Napoléon !

C'est le désastre de Sedan !

VIII. LE COMPTE DE L'EMPEREUR

Si nos premiers désastres de 1870, furent sans égal dans l'Histoire, que dire de Sedan qui les couronne ?

En voici le bilan :

25.000 tués ou blessés ;

88.000 soldats ; 2.300 officiers prisonniers ;

10.000 chevaux, 650 pièces d'artillerie livrées à l'ennemi.

Napoléon prisonnier !

Le 2 août il était l'arbitre de l'Europe et du monde !

Le 2 septembre, il n'est plus qu'un vil prisonnier de guerre sans couronne et sans épée, puisqu'il a rendu son épée à Guillaume !

Je ne crois pas que, depuis Clovis, il y ait eu un Souverain Français tombant, aussi honteusement, en pareille catastrophe !

François I^{er}, après Pavie, écrivait à sa mère : « *Madame, tout est perdu, fors l'honneur !* »

Napoléon, lui, peut écrire à l'Impératrice : « *Madame, tout est perdu, même l'honneur !* »

N'est-ce pas la réalisation à la lettre du mot de Notre-Dame-de-la-Salette, le 19 septembre 1846 :

« **Quand il voudra être à la fois Pape et Empereur, bientôt Dieu se retirera de lui.**

« **Il est cet aigle, qui voulant s'élever, tombera sur l'épée dont il voulait se servir** » ?

« *Quand il voudra, etc.* »

C'est en juillet 1870, qu'il « voulut » intervenir au Concile!
« Bientôt » — un mois après, 6 août — « Dieu se retirait de lui! » à Woerth, à Froeschviller, à Reichsoffen, à Forbach!
Et cet abandon lui coûtait 25.000 hommes!

Et, un mois après, 2 septembre, « il tombait » à Sedan, « sur l'épée dont il avait voulu se servir », contre le Pape!

Y a-t-il prophétie au monde qui se soit plus ponctuellement réalisée?

Est-il complet cet abandon?

Est-elle définitive cette chute?

A-t-elle dit vrai « la Reine de France »?

Ah! oui, il a son compte, avec usure, « l'homme au cœur double »!

Il reste celui de sa complice, la France.

Et voici pour elle.

IX. LE COMPTE DE LA FRANCE

Le lendemain de Sedan, 3 septembre, la République, « *le pire des malheurs pour la France* », disait Louis Philippe (1), est proclamée à l'Hôtel-de-ville par les députés de la Seine, dont le Juif Crémieux. Dans tous nos malheurs, vous êtes sûrs de trouver le Juif!

Mais la République n'empêche pas les Prussiens d'arriver à Paris, le 18 septembre, d'inaugurer ce siège fameux qui va durer cinq mois (18 septembre-29 janvier)!

Elle n'empêche pas, le 24 septembre, la capitulation de Toul! le 28 septembre, la capitulation de Strasbourg, après un bombardement de 50 jours!

(1) Ce n'est pas l'avis de M. Ribot, qui voyant la République menacée de périr, sous les coups du syndicalisme, disait, 4 avril 1909, au juif Marcel Hutin, de *l'Echo de Paris* :

« *La disparition du parlementarisme, serait le plus grand malheur qui puisse nous arriver!* »

Et c'est vrai! mais le plus grand malheur pour les forbans de la Révolution et les *libéraux* leurs succédanés, dont M. Ribot. Il faut s'entendre!

Elle n'empêche pas, le 27 octobre, la capitulation de Metz où Bazaine livre à l'ennemi :

173.000 soldats, y compris les malades, les mobiles et les corps francs;

1.665 pièces de canon;

278.289 fusils ; une quantité considérable de drapeaux qu'on a oublié de détruire; *chevaux, fourgons et munitions de guerre à l'avenant!*

Elle n'empêche pas, à partir du 30 décembre, un mois durant, le bombardement de Paris, par des obus de **94 kilos**, lancés par ces canons, dont le type nous avait tant amusés à l'Exposition de 1867!

On avait bien ri des canons, on ne riait plus... des obus!

Et c'était un feu roulant, de jour et de nuit, dont l'intensité, variable suivant les quartiers, atteignit **30 obus à l'heure**, aux environs du Luxembourg, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1871.

La République n'empêcha pas cet hiver extraordinaire, où le thermomètre marqua vingt degrés et qui fit, dans les rangs de nos armées improvisées, presque autant de ravages que les balles ennemies.

Le lendemain de l'héroïque et inutile bataille du Bourget (21 décembre), on constata dans les tranchées, 900 cas de congélation. Et ce ne fut pas un froid d'un jour! Il dura deux mois! Le R. P. Blanchet, présent à la bataille du Mans (10 et 11 janvier 1871), raconte ainsi, comment le capitaine adjudant-major Lallemand, commandant la place, transmit l'ordre d'attaque de l'armée du prince Frédéric-Charles : « *Mes enfants, comme il fait trop froid pour charger le fusil, nous allons nous procurer le plaisir de nous escrimer à la baïonnette!* »

Il faisait si froid qu'on ne pouvait charger son fusil! Pour se réchauffer, on chargeait à la baïonnette!...

Et on y allait gaîment, à la française, comme toujours!

« *Nous allons nous procurer le plaisir, etc.!...* »

C'est par un froid de 18 degrés, que Bourbaki livra, sur une épaisse cuirasse de neige durcie, son effroyable bataille

d'Héricourt, qui dura trois jours (15-18 janvier) et aboutit à la désastreuse retraite de Besançon.

Le fer, le feu, les éléments, tout est ligué contre nous!

C'est la colère divine poursuivant, implacable, le crime de la France révolutionnaire!

X. LE CHÂTIMENT PARTICULIER DE L'ABANDON DE ROME

Un point de la Vocation de la France, spécialement méconnu, fut *la garde du domaine temporel* du Pape, lâchement abandonné par Napoléon, aux bandes garibaldiennes.

Quelques coïncidences de dates vont faire ressortir le châti-
ment spécial de cet abandon :

4 août 1870

Annnonce officielle de l'évacuation de Rome par nos soldats français.

Premier désastre des Français à Wissembourg; 5.000 Français écrasés par 30.000 Allemands; général Douai tué.

5 août

Le corps d'occupation abandonne Viterbe, seconde ville des Etats du Pape.

Les Allemands envahissent la frontière française.

6 août

Le général Dumont s'embarque pour la France, à 2 heures de l'après-midi.

Ecrasé à Woerth, Frœschviller, Reichshoffen, MacMahon opère sa retraite, à 2 heures de l'après-midi.

Le drapeau est descendu des bastions de Civita-Vecchia, 5 heures.

Nombre considérable de drapeaux français tombent aux mains des Prussiens, 5 heures.

7 août

Départ des derniers 4.000 Français qui défendaient le Saint-Siège.

4.000 Français faits prisonniers par les Prussiens.

4 septembre

Les Piémontais s'emparent
de Civita-Vecchia.

Les Prussiens s'emparent
de Versailles.

19 septembre

Investissement complet de
Rome par les Piémontais.

Investissement complet de
Paris par les Prussiens.

20 septembre

La canonnade italienne
frappe les remparts de Rome.

La canonade prussienne
réduit en cendres la résidence
impériale de Saint-Cloud.

24 septembre

L'armée pontificale obligée
de capituler devant les ban-
des piémontaises.

Toul capitule devant les
Prussiens. Effarement de
Paris.

28 septembre

Le général piémontais agit
en souverain dans Rome.

Strasbourg, bombardée de-
puis 50 jours par une pluie
de boulets et d'obus, capi-
tule : 17.000 prisonniers.

11 octobre

Victor-Emmanuel accepte
officiellement le plébiscite
qui lui donne Rome.

Orléans, la ville de Jeanne
d'Arc, prise d'assaut par les
Prussiens.

22 octobre

Le ministre italien répond
à la lettre de l'ambassadeur
français, qui le félicitait d'avoir
pris Rome!... Il en avait le
temps... et le courage!

Saint-Quentin canonné,
pris et imposé de 2 millions.
Cinq jours après Metz capi-
tule : 173.000 soldats, 1.665
canons, 278.289 fusils, quan-
tité de munitions, de dra-
peaux, livrés à l'ennemi.

30 décembre

Victor-Emmanuel part
pour Rome.

Les Français abandonnent
leur artillerie aux Prussiens,
sur le plateau d'Avron.

23 janvier 1871

Le prince Humbert entre
à Rome et s'installe au Qui-
rinal.

Jules Favre s'humilie de-
vant Bismark, à Versailles,
pour négocier la capitulation
de Paris.

1^{er} février

La Chambre italienne dé-
clare la déposition du Pape,
un *fait accompli*.

L'armée de l'Est (80.000
hommes) non comprise dans
l'armistice du 28 janvier,
passe en Suisse. Les Prus-
siens reprennent Dijon et
déclarent *définitive* la défaite
de la France.

Oui, la défaite est définitive et, répétons-le, *unique* :

Jamais en France, on ne vit rien de pareil! ni en 1815, où l'épopée napoléonienne finit du moins glorieusement à Waterloo, ni dans la guerre de la succession d'Espagne, où la série de nos désastres fut jalonnée quand même, de quelques grandes victoires; ni dans la *guerre de Cent ans*, où nos malheurs, si grands fussent-ils, ne furent jamais acceptés comme définitifs et furent, d'ailleurs, réparés par Jeanne d'Arc!

Le désastre national qui se rapproche le plus — quoique à cent degrés au-dessous — de celui de l'Année terrible, fut la malheureuse guerre de la succession d'Espagne (1701-1714).

Après les défaites d'Hochstœdt (1704); de Ramillies (1706); d'Audenarde, suivie de la prise de Lille (1708), il y eut en 1709, comme en 1870, un *hiver terrible* qui arracha des larmes à Louis XIV, avec ce cri de détresse et de repentir : « *Dieu me punit, je l'ai bien mérité!* »

C'est ce cri qui marqua la fin de ses revers!

Le même cri de détresse et de repentir fut alors poussé dans

toute la France, au milieu du silence atterré des Voltairiens qui ne ricanait plus, en hurlant : « *A Berlin ! A Berlin !* »

XI. « LE DOIGT DE DIEU EST LÀ » !

C'est qu'alors tout le monde sentait ce « bras de Dieu » que N.-D. de la Salette, en 1846, nous disait ne pouvoir plus « retenir » ! cette « justice irritée » dont nous menaçait Notre-Seigneur en 1843 : « *Il te sera donné, ô France ! de voir les jugements de ma justice irritée, dans un temps qui te sera manifesté et que tu connaîtras sans crainte d'erreur !* »

(Vie et Œuvres de Marie Lataste, t. III, p. 405, 2^e édit.)

Le temps était venu, bien venu ! personne ne s'y trompait ! tout le monde le reconnaissait, « *sans crainte d'erreur !* »

Le protestant Freycinet, l'organisateur de la défense, avec Gambetta, écrivait, au lendemain du désastre :

« Un ensemble de coïncidences malheureuses, s'est donc joint à la faiblesse organique de la France, pour déjouer tous ses efforts.

« Et cet ensemble a été tel que véritablement, quand on l'envisage, on est tenté de se demander s'il n'y a pas eu là quelque raison supérieure aux causes physiques, une sorte d'expiation de fautes nationales, ou le dur aiguillon pour un relèvement nécessaire.

« En présence de si prodigieuses infortunes, on ne s'étonne plus que les âmes religieuses aient pu dire : **Digitus Dei est hic !** » (*La guerre en Province pendant le siège*. Paris, 1872, p. 350).

Le protestant Freycinet reconnaît « *le doigt de Dieu !* » mais cette « raison supérieure » qu'il soupçonne et appelle vaguement « *expiation de fautes nationales... dur aiguillon pour un relèvement nécessaire* », cette « raison supérieure », il ne la connaît pas, nous allons la lui dire :

« La grande « **faute nationale** » que nous « **expions** », c'est, après avoir répudié le Christ par la Révolution, l'Évangile par les Droits de l'homme. de nous endurcir, depuis plus d'un siècle, obstinément, dans notre crime. »

Le « relèvement nécessaire », où nous pousse « le dur

aiguillon » de la colère divine, c'est le **retour à l'Évangile**, c'est-à-dire aux Droits de Dieu, sur les ruines des *Droits de l'homme*, le retour au **Christ**, sur les ruines de la **Révolution** !

Et ce « relèvement » n'est dit « *nécessaire* », que parce qu'en effet il est l'*unique* remède à cet immense mal, l'*unique* réparation de cet irréparable crime; l'*unique* moyen, en un mot, d'arrêter les coups de la justice divine, irritée contre la France apostate !

Tant que ce remède ne sera pas employé, cette réparation effectuée, ce moyen utilisé, inutile d'attendre la fin de nos malheurs !

C'est l'erreur grossière des catholiques libéraux, ces éternels jobards, de se faire les éternels négociateurs d'une paix — qu'ils veulent d'autant plus que Dieu n'en veut pas ! — entre Dieu et Satan, entre l'Église et la Révolution !

Entendez-les crier : « *Vive la république chrétienne !* »

Ils n'entendent donc pas Rousseau, le père et l'oracle de la Révolution, leur crier à son tour : « *Ne me parlez pas de république chrétienne ; chacun de ces mots exclut l'autre.* »

Qu'ils entendent du moins la voix de Dieu, qui leur crie encore plus fort que Rousseau, par le tonnerre des catastrophes : « *A bas la Révolution !* » (1)

Mais en 1871, sous le fouet de la colère divine, il n'y avait plus de « libéraux », il n'y avait que de bons catholiques, humiliés, repentants, criant vers Dieu : *Pardon ! Miséricorde !*

(1) La République, d'origine maçonnique et révolutionnaire, n'a jamais été et ne sera jamais que le gouvernement idéal de la maçonnerie et de la Révolution, suivant le mot, en 1848, du Juif Crémieux membre du Gouvernement provisoire, aux délégués du Grand Orient, qui le félicitaient d'avoir aidé à l'avènement de la République :

« *La République, leur dit-il, est dans la franc-maçonnerie.* »

La République de l'Équateur fit un instant exception, avec Garcia Moreno (1861-1875), mais rien qu'un instant !

Un coup de poignard maçonnique l'emporta, comme une anomalie !

La République de l'Équateur est redevenue ce qu'elle n'avait cessé d'être que par exception : « *le parfait régime de la maçonnerie !* »

XII. LE CRI DE REPENTIR DE LA FRANCE

J'avais treize ans alors et je vis, de mes propres yeux, dans mon village de l'Isère, Viriville, loin du champ de bataille pourtant, un échantillon de cette ferveur religieuse :

L'église ne désemplissait plus, semaines et dimanches, non plus qu'une chapelle dédiée à Marie, où se célébrèrent tous les jours, pendant six mois, des messes, pour la centaine de soldats du pays, partis pour la guerre.

Chose étonnante! *tous revinrent*, sauf deux, de l'armée de Bazaine.

A Paris, M. Dachères écrivait dans *l'Univers illustré* :

« Sous l'empire de poignantes préoccupations, une foule considérable se dirige, chaque jour, depuis le commencement de la guerre, vers l'église de Notre-Dame-des-Victoires. Dans une modeste chapelle, on voit se presser des vieillards, des femmes, des enfants et aussi un grand nombre de jeunes soldats.

« Les vieillards appellent la faveur du Ciel sur leurs enfants qui, en ce moment, affrontent le canon; les jeunes femmes demandent à Notre-Dame-des-Victoires de leur ramener un frère, un mari, un fiancé; les enfants attendent un père; les femmes aux cheveux blanchis, comptent sur la miséricorde de Dieu et le supplient d'étendre sa main protectrice sur leurs fils, qui combattent pour l'honneur de la France.

« Tout le monde s'incline, dans le même élan de dévotion fervente et les petits cierges brillent, comme des étoiles d'espérance, sur la herse de la chapelle. »

L'abbé E. Lambert, vicaire, écrivait de son côté dans *l'Histoire de l'église de N.-D.-des-Victoires et de l'Archiconfrérie*, au lendemain de la guerre (1872), p. 203 :

« Toutes les paroisses de Paris, dociles à la voix du premier pasteur, s'empressèrent de venir chaque jour à leur tour, pendant une neuvaine de prières, répandre à l'autel de Marie, leur cœur avec leurs larmes. Qu'il était beau et touchant, le spectacle que nous donnèrent les braves enfants de la France, les nobles fils de la Vendée et de la Bretagne!

« Chaque soir, ils accouraient au pied de l'autel de N.-D.-des-Victoires, avides d'entendre une parole chrétienne et patriotique, et d'emporter, avec la bénédiction du ciel, un courage invincible et le mépris de la mort.

« Qu'il était beau et touchant d'entendre, chaque soir, ces braves soldats chrétiens, entonner d'une voix forte et puissante, le chœur qui guidait leurs pères au milieu des combats, alors qu'eux aussi combattaient pour Dieu et la patrie :

*Je mets ma confiance,
Vierge, en votre secours,
Soyez mon assistance
En tous lieux et toujours.
Et quand ma dernière heure
Viendra fixer mon sort,
Oblenez que je meure
De la plus sainte mort !*

C'était comme un immense sanglot secouant toute la France, sanglot fait des deuils accumulés d'un million de familles, pleurant toutes, des fils, des frères, des époux, morts ou mourants, ou parqués, en vils troupeaux de prisonniers de guerre, au fond de la Silésie, ou exposés chaque jour à vingt dangers de mort, dans des batailles meurtrières, où le froid et la faim avaient raison de ceux que le feu avait épargnés !

Et ce sanglot n'avait qu'un seul cri : « *Pitié ! mon Dieu ! Pitié !* »

Et comme au temps de Louis XIV, comme au temps du « Roi de Bourges », ce cri fut entendu du Ciel !

Au « Roi de Bourges », Dieu envoya Jeanne d'Arc ! à Louis XIV, il envoya Villars ; à la France de 1871, il envoya sa propre Mère !

XIII. LA REINE DE FRANCE ARRÊTE L'INVASION

C'est le mardi 17 janvier ; le général Chanzy, avec une armée improvisée qui tient tête, depuis 20 jours, à trois corps

d'armées ennemies, vient de perdre la bataille du Mans, (12 janvier; 5.000 tués ou blessés; 15.000 prisonniers).

Il s'est retiré à Laval.

Le grand duc de Mecklembourg occupe le Mans et loge au palais épiscopal.

Dans sa courtoisie de soudard, il dit à son hôte, Mgr Fillion, le soir du 17 : « *En ce moment mes troupes sont à Laval !* »

C'est que la ville est classée parmi les plus riches, taxée à trois millions et qu'il y a intérêt à la prendre au plus vite !

Effectivement, le duc avait le matin même du 17, lancé son subordonné, le général Schmidt, à marches forcées, sur Laval (80 kilomètres), avec « *mission de suivre l'adversaire, aussi longtemps qu'il le pourrait, sans engager une affaire sérieuse.* » (Journal du grand Etat-major allemand, 17 janvier.)

Ce qui voulait dire qu'il pouvait, à la rigueur, ne pas prendre la ville ce jour-là, mais devait, en tous cas, préparer l'assaut pour le lendemain ou le surlendemain.

Pourtant, il ne cache pas son espérance que la résistance a dû être nulle et que la ville doit être prise : « *En ce moment mes troupes sont à Laval !* »

Il se trompait !

Le général Schmidt avait bien pu arriver sans obstacle, par la grand'route du Mans à Laval, sur les bords de la Jouanne (1) qui protège la ville à 8 kilomètres de là, mais il n'avait pu la passer !

Et s'il n'avait pas trouvé d'obstacles devant lui, il en trouvait derrière ; du Nord et du Midi, surgissaient de toutes parts les troupes de Chanzy qui, le prenant à revers, le harcelaient, coupaient sa ligne de retraite, en s'établissant malgré lui, à Saint-Jean sur Erve (2), place commandant la route par où il venait de passer.

C'est ce que constate le journal du grand Etat-major allemand, même date :

(1) Affluent de la Mayenne, qui coule du Nord au Sud, devant Laval.

(2) Sur la grande route du Mans à Laval, à 50 kilomètres du Mans, à 30 de Laval.

« Dans la direction de Laval, on rencontrait des troupes de toutes armes.

« Les dragons de Magdebourg battaient le pays, au Sud de la grande route et se heurtaient à une vive résistance.

« Le général Schmidt arrêta alors son mouvement et installa les troupes en cantonnement, derrière la Jouanne. »

La Jouanne, c'est comme le Jourdain, que Moïse n'eut pas la permission de passer. Et comme Moïse, Schmidt, ne peut voir que de loin, ce soir, sa Terre Promise : *Laval!*

— « Bah! se dit-il, ce sera pour demain! »

Il se trompait.

Il ne devait être à Laval, ni le lendemain, ni le surlendemain, ni jamais!

Un ordre supérieur à celui de son chef hiérarchique, le lui interdisait!

Ce soir là, en effet, 17 janvier, de 5 heures à 9 heures du soir, Marie apparaissait à 20 lieues de là, nord-ouest, à Pontmain, diocèse de Laval.

Elle apparaissait, dans l'azur du ciel, à quatre petits enfants : Eugène Barbedette (12 ans); Joseph Barbedette, son frère (10 ans); (1) Françoise Richer (11 ans) et Marie Lebossé (9 ans), en présence de 60 témoins, haletants d'émotion, dont l'abbé Guérin, curé de la paroisse depuis 35 ans et les Sœurs de l'école. (2)

(1) Tous deux sont prêtres aujourd'hui, l'un oblat de Marie Immaculée; l'autre, prêtre séculier, fit en 1887, le Pèlerinage de Palestine, où j'eus le bonheur de le voir à bord du *Poitou*.

Ils avaient un frère aîné à l'armée, depuis le 23 septembre.

(2) En voici la description, d'après l'opuscule : *Notre-Dame-de-Pontmain*, revêtu de l'imprimatur de l'Évêque de Laval, 12 juillet 1906 :

« Elle paraissait jeune, 18 à 20 ans, d'une stature assez grande.

« Son vêtement se composait d'une robe, bleu très-foncé. Sur cette robe étaient parsemées, sans ordre aucun, des étoiles d'or à cinq pointes.

« Sa robe tombait, sans ceinture et sans taille, depuis le cou jusqu'aux pieds; elle était ample et formait quelques plis assez marqués.

« Les manches larges couvraient l'avant-bras, jusqu'à la naissance du pouce, à peu près.

« Aux pieds restés à découvert, la belle dame portait des chaussons du

La foule entonne le *Magnificat*.

L'Apparition sourit ; puis soudain, une banderole se déroule sous ses pieds, où apparaissent, une à une, des majuscules d'or.

A la fin du *Cantique*, les enfants lisaient ces mots, sans ponctuation : **Mais priez mes enfants** (1).

On chanta les Litanies ; d'autres mots se formèrent lentement, achevant, sur la même ligne, la phrase commencée ; les enfants épelèrent : **Dieu vous exaucera en peu de temps**.

Un point brillant, comme un soleil d'or, ponctuait la phrase et fermait la ligne.

On chante le *Salve Regina*. D'autres mots se forment sous la ligne précédente : Les enfants lisent : **mon Fils se laisse toucher**.

Un gros trait d'or soulignait cette dernière ligne, terminée sans ponctuation.

On devine l'émotion des assistants, quand les quatre enfants privilégiés leur épelaient, *sans ombre de variation ou d'hésitation*, les mots mystérieux !

« *Chantez un cantique à la sainte Vierge* », leur dit le curé. Et l'on entonna :

*Mère de l'Espérance !
Dont le nom est si doux,
Protégez notre France,
Priez, priez pour nous !*

même bleu, sans semelles, sans étoiles, mais ornés d'une boucle ou rosette d'or, formée par un simple nœud. Un voile noir reposait sur la tête, couvrait les cheveux, les oreilles, retombait sur les épaules. Une couronne d'or surmontait le voile noir. Elle était partagée au milieu, par un liseré rouge. Les mains de la Vierge étaient petites, étendues et abaissées vers les enfants, comme dans la médaille miraculeuse.

« Elle avait la figure ronde, un peu ovale cependant. Sa bouche, petite, dessinait les sourires les plus ineffables.

« Ses yeux, d'une douceur sans pareille et d'une incomparable tendresse, étaient dirigés vers les enfants. C'était une personne vivante, vêtue d'étoffes véritables. Rien, pas même le voile, ne flottait au vent. *Trois étoiles, qui furent aperçues par les soixante personnes, massées devant la grange, encadraient la belle Dame.* »

(1) La Croix que vit Constantin (312), portait, elle aussi, une inscription : **Hâc vince**. (Voir plus loin).

Et la Vierge se mit à sourire, comme on sourit au ciel, mais d'un sourire inexprimable à la terre, qui souleva les applaudissements des voyants :

« *Voilà qu'Elle rit! Voilà qu'Elle rit! Oh! qu'Elle est belle! Oh! qu'Elle est belle!* » s'exclament-ils en battant des mains! Et la foule s'associe à leurs transports!

Le cantique achevé, la banderole et les inscriptions disparaissent, comme un rouleau qui se replie.

Le Curé fait entonner le cantique :

*Mon doux Jésus, enfin voici le temps
De pardonner à nos cœurs pénitents!*

Et un air de sombre et profonde tristesse envahit l'auguste face de la Vision. « *Voilà encore quelque chose qui se fait!* » dirent les enfants!

Et une croix rouge sombre, portant un Christ rouge sang, surmonté d'un croisillon blanc, avec cette inscription en lettres rouges : **Jésus-Christ**, descend entre les mains de Marie, qui la recueille sur sa poitrine et y concentre ses regards et son amour. Laissons ici la parole à l'un des voyants, le R. P. Joseph Barbedette :

« Pendant tout ce cantique, la sainte Vierge eut les yeux constamment baissés; elle regardait le Christ qu'elle nous présentait; ses lèvres remuaient; elle paraissait s'unir aux chants de pardon des assistants.

« L'expression de tristesse répandue sur son visage, ne saurait être rendue; les larmes ne coulaient pas, mais la tristesse dépassait tout ce qu'on peut imaginer. J'ai vu ma mère abîmée dans la douleur, lorsque, quelques mois plus tard, mon père fut frappé par la mort. On sait ce qu'un tel spectacle dit au cœur d'un enfant, et pourtant, je m'en souviens, la tristesse de ma mère ne me parut rien, en comparaison de la tristesse de la très sainte Vierge, qui me revenait naturellement à l'esprit. C'était bien la Mère de Jésus, au pied de la Croix de son Fils.

« Bien des larmes avaient coulé, pendant le chant du cantique : *Mon doux Jésus*.

« Nous-mêmes, jusque-là si joyeux, nous avons participé à l'émotion commune et sans perdre le bonheur que nous procurait la vision, nous nous sentions le cœur serré.

« Lorsque le dernier couplet du cantique se fut élevé dans les airs, M. le Curé fit chanter l'hymne *Ave Maris Stella*. Aussitôt le crucifix rouge disparut, les mains de la sainte Vierge s'abaissèrent et reprirent la position qu'elles avaient au commencement.

« En même temps deux petites croix blanches, de douze à quinze centimètres de hauteur et sans Christ, parurent plantées debout, sur chaque épaule de la sainte Vierge, dont la tête était ainsi, en quelque sorte, encadrée entre deux croix.

« Durant ce chant, la sainte Vierge reporta sur nous ses regards et reprit son sourire.

« Mes amis, dit M. le Curé à ses paroissiens, nous allons faire ensemble la prière du soir. »

« Vers la fin de l'examen de conscience, au-dessous des pieds de la sainte Vierge et en dehors du cercle bleu (qui l'encadrerait) nous vîmes apparaître une sorte de voile ou drap blanc qui, partant de là, montait peu à peu, comme en se déroulant en avant de la sainte Vierge. Elle avait alors retrouvé complètement son joyeux sourire.

« Ce voile, arrivé à la hauteur de la ceinture, s'arrêta quelques instants; on ne voyait que le buste de Marie.

« Le voile reprit sa marche, pour s'arrêter de nouveau à la hauteur du cou. Nous n'apercevions plus que la tête souriante de Marie; après un arrêt un peu plus long que le précédent, le voile continua à monter, cacha successivement les diverses parties du visage qui nous prodiguait ses derniers sourires et ses derniers regards de tendresse. Enfin tout disparut, au moment où s'achevait la prière du soir.

— « Voyez-vous encore? nous demanda M. le Curé.

— « Non, répondimes-nous, c'est tout fini.

« Il était près de neuf heures. Peu à peu la foule se retira; mon frère et moi nous nous couchâmes dans la grange, comme

les autres jours et, pour ma part, je dormis aussi bien que si rien n'était arrivé. » (*Récit d'un voyant*) (1).

Pendant que N.-D.-de-Pontmain arrêta les Prussiens devant Laval, que faisait à Paris, Notre-Dame-des-Victoires, à Lyon, Notre-Dame-de-Fourvières?

Voici :

A l'instant précis où finissait la Vision de Pontmain, neuf heures du soir, un chrétien qui sortait de l'exercice habituel de N.-D.-des-Victoires, enthousiasmé par le prédicateur qu'il venait d'entendre, l'abbé Amodru, lui écrivit, séance tenante, d'un seul jet de plume, la lettre suivante :

« Paris, 17 janvier 1871.

« Monsieur l'abbé,

« Je reviens de Notre-Dame-des-Victoires, profondément ému des paroles que, dans une improvisation évidemment inspirée, vous avez adressées, ce soir, aux nombreux fidèles réunis au pied de l'autel de Marie.

(1) Mgr Wicart, l'Ordinaire de Laval, après plus d'un an d'enquêtes, de contre-enquêtes, d'exameus médicaux, d'interrogatoires multipliés et précis, publics et privés, non seulement des voyants, mais des 60 témoins de l'Apparition, qui furent entendus séparément, un par un, interrogatoires où se donnèrent libre cours, toutes les objections de la critique la plus sévère, la plus malveillante; en un mot, après l'instruction d'un procès canonique en règle, Mgr Wicart prononça solennellement son jugement doctrinal, par Mandement du 2 février 1872 où il affirmait que :

« La sainte Vierge était apparue à Pontmain et qu'il autorisait, dans son diocèse, le culte de la Vierge Marie, sous le vocable de Notre-Dame-d'Espérance de Pontmain. »

« L'Apparition de Pontmain, écrit le P. Monsabré, est une des dernières étapes du chemin de merveilles, sur lequel nous marchons depuis plus d'un demi-siècle (*il faudrait dire depuis Clovis*), toujours poursuivies et devancées par l'amour maternel, qui nous prépare un dernier refuge et un port de salut, dans le cœur miséricordieux de Jésus.

« Marie veut nous sauver. Après les sinistres avertissements de la Salette, les pressantes invitations à la pénitence et à la prière qui se sont faites entendre à Lourdes, la Vierge de Pontmain nous sollicite encore et daigne nous avertir que « son Fils se laisse toucher! »

« Déjà bien souvent, en dépit de nos rêves et malgré les nuages sombres dont notre horizon se voile de plus en plus, vous avez ranimé notre foi chancelante, et puisant dans votre cœur, une inaltérable confiance en la très sainte Vierge, vous nous avez répété ce cri, que vos lèvres articulent avec une émotion si communicative :

« **Non ! Paris ne tombera pas au pouvoir de l'ennemi (1)**
 « **et ne périra pas. Une barrière infranchissable s'élève**
 « **entre lui et la capitale menacée. Notre-Dame-des-Victoires**
 « **nous garde et nous défend. »**

« Mû, j'allais dire entraîné par une confiance, qui semble puiser une force nouvelle dans le péril qui grandit d'heure en heure, vous venez, ce soir même, dans un langage aussi pieux qu'émouvant, de faire passer en nos âmes altristées, la sainte conviction qui anime la vôtre !

« *Une pensée, avez-vous dit, se présente en ce moment à mon esprit :*

« *Nous allons tous, publiquement et solennellement, supplier*
 « *la très sainte Vierge de nous venir en aide et nous ne franchi-*
 « *rons pas le seuil de ce saint temple, consacré à sa gloire, sans*
 « *lui avoir non moins solennellement promis de lui offrir un cœur*
 « *d'argent, qui apprendra aux générations futures, qu'aujour-*
 « *d'hui, entre huit et neuf heures du soir, tout un peuple s'est*
 « **prosterné aux pieds de Notre-Dame-des-Victoires et a été**
 « **sauvé par elle ! »**

« Un tel discours, prononcé dans un semblable moment, appuyé, sanctionné d'ailleurs, d'une exhortation véhémement de M. le Curé (2) devait aller directement au cœur de chacun des assistants. Un long frémissement s'empara, en effet, de la

(1) Et Paris ne tomba pas au pouvoir de l'ennemi, même après la capitulation. Les Prussiens n'en occupèrent que la minime partie, comprise entre l'avenue des Champs Elysées et la Seine, à partir de la place de la Concorde, soit le XVI^e arrondissement tout entier et une partie du VIII^e ; mais tous les autres arrondissements, en particulier le II^e, qui est celui de Notre-Dame-des-Victoires, échappèrent à la férule prussienne.

(2) Hippolyte Chanal, curé depuis le 8 mai 1860, successeur immédiat de M. Desgenettes.

pieuse assemblée, qu'un souffle divin venait de transformer tout à coup. L'émotion, qui s'est emparée de moi, s'est produite dans toutes les âmes, c'est avec bonheur que je le constate et chacun voudra, je n'en doute pas, réaliser au plus tôt un vœu à la fois si saint et si consolant.

« Je m'empresse, quant à moi, de venir, dès ce soir même, vous prier d'en recevoir ici l'expression solennelle. Veuillez, s'il se peut, l'offrir demain matin à Notre-Dame-des-Victoires, la suppliant de daigner l'accueillir comme un encens d'agréable odeur, composé des prières aussi bien que des vœux de ses plus fidèles sujets.

« Et maintenant, Monsieur l'abbé, laissez-moi le dire avec le respect dû à votre personne aussi bien qu'à votre caractère, vous avez su, *en ces temps de défaillance et de découragement*, maintenir la foi qui soutient et l'espérance qui fortifie.

« Ce double sentiment, je dirais cette double vertu, si je ne parlais ici que des autres, a été le partage de tous ceux qui ont écouté cette voix. Je n'en veux d'autre preuve que cette parole dite à mon oreille, au moment de la sortie du temple : « **La Sainte Vierge ne saurait se montrer insensible à une foi si vive. Avant huit jours la paix sera signée.** »

« Nous aurons donc, grâce à vous et à Notre-Dame-des-Victoires, attendu, avec un calme égal à notre résignation, l'heure fixée par la Providence pour le salut de notre malheureux pays.

« *Cette heure bénie et si souvent attendue a sonné ce soir, quelque chose me le dit.*

« A l'exemple du saint vieillard Siméon, nous pourrons bientôt entonner le cantique d'allégresse : *Nunc dimittis servum tuum, Domine* et les Annales de l'Archiconfrérie, déjà si riches en pieux souvenirs, s'illustreront encore de cette date à jamais mémorable : **17 janvier 1871.**

« Daignez, etc., etc.

Martel

« *Contrôleur des Monnaies* »

« *Avant huit jours* », pensait l'humble dévote de N.-D.-des-Victoires.

« *En peu de temps!* » avait dit N.-D.-de-Pontmain.

Et, *six jours après*, le 23 janvier, Jules Favre négociait à Versailles, avec Bismarck, les préliminaires de la capitulation.

Et, *onze jours après*, le 28 janvier, Paris capitulait et Bismarck accordait à la France un armistice de 21 jours (28 janvier-18 février) pour élire une Assemblée nationale, avec laquelle il put traiter de la paix!

D'autre part, Lyon, 2^e ville de France, objet des convoitises allemandes, leur échappa, grâce à un Vœu des Lyonnais, à N.-D.-de-Fourvières. (1)

Marie venait de sauver la France!...

XIV. LA PAIX

Les préliminaires, signés à Versailles, le 26 février, par M. Thiers, représentant l'Assemblée nationale et Bismarck, représentant l'empereur Guillaume, ratifiés par l'Assemblée le 1^{er} mars.

Le traité définitif fut signé à Francfort, le 10 mai 1871.

Cinq milliards et l'Alsace-Lorraine, tel en fut le prix!

Bismarck, alors maître absolu, aurait pu exiger davantage et le regretta en 1875!

Pourquoi ne le fit-il pas?

Mystère et grâce divine! N.-D.-des-Victoires, à Versailles, comme à Pontmain, comme à Lyon, avait réduit l'appétit de l'ogre germanique!

La France était sauvée!

Le vénérable contrôleur des monnaies, M. Martel, pouvait entonner son *Nunc dimittis*.

Mais la France n'avait été châtiée, qu'à cause de son apostasie de 1789.

Marie n'avait pas entendu la sauver, pour l'y maintenir, mais pour la ramener à sa Vocation!

(1) Les armées allemandes ne purent dépasser Dijon. La merveilleuse Basilique de Fourvières est l'expression de ce Vœu.

XV. LE ROI QUE DIEU NOUS OFFRE ET QUE LA FRANCE REPOUSSE

Sa Vocation n'est pas, ne cessons de le redire, d'être une république, un empire, ou même une monarchie des *Droits de l'homme*, mais uniquement, ce que Dieu l'a faite par le miracle, la *Monarchie des Droits de Dieu*, telle qu'Il l'a rétablie par le miracle! « *le saint royaume de France* »!

Chose curieuse! Le peuple qui, le premier, reconnut le caractère divin de la mission de Jeanne d'Arc, fut aussi le premier à reconnaître le sens divin du châtement de 1870 et à déférer aux désirs maternels de Marie!

L'Assemblée nationale, élue avec la permission et sous le fouet de Bismarck, sous la surveillance de l'empereur Guillaume, installé au Palais de nos Rois, à Versailles, fut une *Assemblée catholique et monarchiste*.

Le malheur de cette Assemblée, empoisonnée de libéralisme, fut de ne pas comprendre, elle, le sens de sa mission!

Elle était nommée, *pour refaire la Monarchie très-chrétienne!*

Le monarque était prêt! Un fils de saint Louis, comprenant, comme saint Louis, la Vocation de la France et ses devoirs de Roi de France!

Écoutez, comme au lendemain de nos désastres, deux jours avant la signature du traité de Francfort, il les appréciait :

« Sachons reconnaître que l'abandon des principes, est la vraie cause de nos désastres.

« Une nation chrétienne ne peut impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa Constitution, la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public. Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre; elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes, également honteuses, des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission. » (Manifeste du comte de Chambord, au Peuple français, 8 mai 1871).

Le 15 octobre 1872, dans un nouveau Manifeste à ses amis, il renouvelait ses avertissements :

« Il est impossible de s'y méprendre ! *La proclamation de la République en France, a toujours été et serait encore le point de départ de l'anarchie sociale, le champ ouvert à toutes les convoitises, à toutes les utopies, et vous ne pouvez, sous aucun prétexte, vous associer à cette funeste entreprise.*

« On répète sans cesse, et avec raison, que nous vivons dans l'imprévu, et l'on s'ingénie à trouver chaque jour l'expédient capable d'assurer la sécurité du lendemain.

« Si le pays a la faiblesse de se laisser entraîner par les courants qui l'agitent, rien n'est moins inconnu que l'avenir. Nous courons à un abîme certain.

« En vain, essaierait-on d'établir une distinction rassurante entre ce parti de la violence, qui promet la paix aux hommes en déclarant la guerre à Dieu, et ce parti plus prudent, mieux discipliné, arrivant à ses fins par des voies détournées, mais atteignant le même but.

« Ils diffèrent par leur langage, mais ils poursuivent la même chimère ; ils ne recrutent pas les mêmes soldats, mais ils marchent sous le même drapeau. Ils ne peuvent nous attirer que les mêmes malheurs.

« Conserver l'illusion d'une République honnête et modérée, après les sanglantes journées de juin 1848 et les actes sauvages de la seconde Terreur, si meurtrières toutes deux pour notre armée, n'est-ce pas oublier trop vite les avertissements de la Providence et traiter les leçons de l'expérience avec trop de dédain ?

« La République inquiète les intérêts, autant que les consciences. Elle ne peut être qu'un provisoire plus ou moins prolongé. La Monarchie seule peut donner la vraie liberté, et n'a pas besoin de se dire conservatrice, pour rassurer les honnêtes gens.

« C'est à ces derniers que je voudrais rendre la conscience de leur force. »

Ces « derniers », aveuglés par le libéralisme, ne comprirent point la noblesse d'un langage, clairvoyant jusqu'à la prophétie.

Une délégation de l'Assemblée nationale eut le triste courage

d'aller offrir la couronne au comte de Chambord, à Salzbourg, aux deux conditions suivantes :

1° « *Qu'il accepterait un programme à peu près conforme aux principes de 1789* » et...

2° « *Qu'il maintiendrait le drapeau tricolore.* » (Albert Pingaud, agrégé d'Histoire, attaché au ministère des affaires étrangères).

Peut-être, à la rigueur, eut-il accepté le drapeau! *Mais les principes de 1789? Jamais!*

Comment! le fils de saint Louis, serait un Roi selon les *Droits de l'homme!!!*

Et il repoussa du pied cette injure!

« *Il faut que Dieu règne en France, pour que j'y vienne en Roi!* » (Lettre à M. Chesnelong, 23 octobre 1873).

Tout était rompu!

Nous étions voués au « pire des malheurs », la république des *Droits de l'homme*.

Les châtiments allaient reprendre leur cours :

XVI. NOUVEAUX CHATIMENTS

Ceci se passait en 1873.

« *La France ne voit-elle pas, que je me sers de sa volonté pour la punir?* » dit Notre-Seigneur à Marie Lataste.

« *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur* », dit l'Esprit-Saint (Sap. xi, 17), ce que l'adage populaire traduit : « *On est puni, par où l'on a péché* ».

Nous avons péché, par les *Droits de l'homme*; nous allons être punis, par les *Droits de l'homme*.

Nous avons des Congrégations, qui faisaient rayonner en France, les divins enseignements de l'Évangile, du haut des chaires de nos écoles, de nos collèges, de nos séminaires, de nos églises et de nos cathédrales et les soulignaient par l'enseignement muet de leurs bons exemples.

Mais c'étaient des associations *religieuses* et les *Droits de l'homme* ne reconnaissent que les associations *politiques*. Dehors les Congrégations *non autorisées!*

Voilà comment, le 29 mars 1880, 50.000 religieux français

furent expulsés de chez eux, par les portes enfoncées de leurs couvents, au nom des *Droits de l'homme* !

Il y avait une loi du 18 novembre 1814, qui obligeait les patrons à donner à leurs ouvriers le repos du dimanche.

Mais les *Droits de l'homme* ne connaissent pas le dimanche ; ils ne connaissent que *la liberté* !

Et l'abrogation de cette loi, le 12 juillet 1880, força l'ouvrier français à suer, un jour de plus par semaine, dans l'escarcelle de son patron juif ou judaïsant, au nom des *Droits de l'homme* !

Et quand l'ouvrier remarqua qu'il était moins bien traité que les mulets de son patron, qui eux, du moins, se reposent quand ils sont fatigués.

Que firent les législateurs, selon les *Droits de l'homme* ?

Ils votèrent « le repos hebdomadaire » dit *par roulement*, où les ouvriers d'un même atelier, d'un même établissement, se reposent, les uns le lundi, les autres le mardi, etc., pendant que le travail et... les bénéfices du patron « roulent » *toute la semaine* !

L'ouvrier paie ainsi son jour de repos, d'un surcroît équivalent de travail tous les autres jours.

C'est l'ouvrier qui est « roulé » !

Que voulez-vous ? *Liberté pour tous* !

Liberté pour le patron, d'*exploiter* l'ouvrier !

Liberté pour l'ouvrier, de *mourir de faim*... ou de subir le patron !

C'est la liberté selon « *Les Droits de l'homme* ! »

Nous avons, dans les couvents *autorisés* de femmes, d'excellentes éducatrices, où les jeunes filles françaises se préparaient excellemment à leurs futurs devoirs d'épouses et de mères de familles chrétiennes.

Mais les *Droits de l'homme* ne reconnaissent pas la famille, surtout la famille chrétienne ; ils ne reconnaissent que des individus, citoyens et citoyennes, capables de conclure entre eux, ce que leur interprète autorisé, le f. . Briand président du conseil, appelle « un contrat de louage, révocable à volonté ».

A la porte ! les Congrégations enseignantes, autorisées ou non ; à la porte ! celles qui sont suspectes de leur avoir

appartenu! dit-il par sa loi de *Séparation*, couronnement idéal des *Droits de l'homme!*

Mais déjà le juif Camille Dreyfus — toujours le juif — avait fait voter le 21 décembre 1880, la loi des lycées de filles, pour débarrasser les jeunes filles françaises des « préjugés cléricaux », qui s'harmonisent si mal avec les *Droits de l'homme!*

Et, quatre ans plus tard, 14 août 1884, la loi du divorce du juif Naquet, couronnait la loi de perversion du juif Dreyfus.

Résultats de ces deux lois, selon les *Droits de l'homme*, au bout de 25 ans, d'après les statistiques officielles :

Les divorces qui furent de **1773**, en 1884, première année de la loi Naquet et quatrième, de la loi Dreyfus, furent de **7460**, en 1897.

Les **10.000** doivent être largement dépassés, en 1910!

Soit, depuis 1884, un total général de plus de 200.000 divorces, ou 200.000 familles disloquées, dont les enfants (s'il y en a) sont allés grossir l'armée, chaque jour grandissante, de la débauche et de l'anarchie.

Nous avons dit « s'il y en a »! l'esprit des *Droits de l'homme* enseignant à ses fidèles, que leur droit se confond avec leur intérêt, que leur intérêt est de ne pas avoir d'enfants, que la Vie n'est pas un devoir, que le mariage ne doit pas être une charge, mais une partie de plaisir, que les plus heureux sont ceux qui savent mettre le plus d'atouts dans leur jeu!

Résultats en 1908, d'après les statistiques du ministère du travail :

Sur **9 millions 781.117 familles**, il y en a environ **cinq millions**, à fils unique ou sans enfant.

Soit plus de **10 millions** d'hommes, supprimés à leur naissance, depuis 1870... par les Malthusiens, selon les *Droits de l'homme*. (1)

(1) En mai 1909, M. Bertillon appréciait ainsi la natalité de la France :

« Mon opinion peut se résumer en peu de mots :

« *La situation actuelle est désastreuse ; jamais l'état de la population ne fut plus lamentable.*

« Le chiffre des naissances est chaque année plus mauvais ; tout est là.

« La France se meurt d'anémie.

La guerre ne nous en avait pas enlevé un million!...

Quant aux pauvres enfants qui continuent de naître, malgré le fléau, un autre fléau les guette, qui va dévorer, à défaut de leurs corps, leurs âmes : *l'école sans Dieu*, qui jette le masque aujourd'hui et se révèle ce qu'elle a toujours été en réalité : *l'école contre Dieu*, l'école du crime!

La liberté de la presse, reconnue par l'article 11 des *Droits de l'homme*, avait été sagement contenue jusque-là par les traditions de discipline, gardées de l'ancien régime.

La loi du 29 juillet 1881, rompt toutes les barrières, ouvre toutes les écluses, à l'océan de fange qui aujourd'hui nous submerge.

Et voilà la France, ce pays de l'idéal, du Beau, du Vrai, du Bien, du Juste, transformée en une immense écurie d'Augias, où se déversent, comme en un égout collecteur, tous les déchets, tous les détritrus, toutes les pourritures sorties des cœurs et des cerveaux empoisonnés; où se pavanent, sur leur tas de fumier chaque jour grandissant, tous les Zolas de la littérature et de la pornographie!

C'est ce qu'ils appellent « le triomphe de la science, » par « le légitime usage des Droits de l'homme »!...

L'école du village échappa quelques temps à ce déluge, protégée par le vieil adage des païens : « *Maxima debetur puero reverentia!* »

Non pas! s'écria Jules Ferry, l'enfant doit être initié à la

« *La France est un pays perdu.*

« Depuis un demi-siècle, le chiffre de nos naissances a diminué d'un tiers.

« L'année dernière la population de la France diminuait.

« Au cours de cette même année, l'Allemagne gagnait **882.624 habitants.** »

(Interview à *Paris-journal*.)

L'Officiel, 27 octobre 1909, donne comme mouvement de la population, pendant les six premiers mois de l'année :

398.710 naissances, contre 411.402 en 1908, (même période);

426.913 décès, contre 401.894 en 1908;

Soit : en 1908, un excédent de naissances sur les morts de 9.508; en 1909, un excédent de morts sur les naissances, de **28.203!**...

Si la proportion s'est maintenue jusqu'à la fin de l'année, la France s'est donc dépeuplée, cette année-là, de 60.000 habitants en chiffre rond!

**Science! à la vraie Science! La Science s'apprend à l'école!
Adieu donc, à l'école, aux « vieilles balançoires du catholicisme! »**

Vive la Science! selon Zola et les Droits de l'homme!

Telle fut la loi de neutralité scolaire (28 mars 1882), immédiatement appliquée par la suppression du catéchisme et l'enlèvement des emblèmes religieux, dans les écoles officielles, d'abord; l'élimination graduelle du personnel religieux ensuite; enfin, son exclusion définitive de l'enseignement, le 30 octobre 1886. Et nous avons, nous, catholiques français, supporté cela! accepté cela! agréé cela!!!...

Résultats :

Enfants criminels de 16 ans et au-dessous

En 1886 (avant la loi).

Garçons : 4.937 criminels.

Fillettes : 659 criminelles.

En 1889 (trois ans après la loi).

Garçons : 6.743 criminels (près de 2.000 en plus).

Fillettes : 1.097 criminelles (près du double) (*Journal officiel*).

En 1893 (quatre ans après).

« De 1883 (au lendemain de la loi de neutralité) à 1893, le nombre des enfants criminels **s'est accru d'un quart**, le chiffre de la population restant stationnaire », dit le libre-penseur Alfred Fouillée, dans la *Revue des deux mondes* (15 janvier 1897, p. 126).

En 1897 (quatre ans après).

« **Sept millions d'enfants, de sept à seize ans, commettent presque deux fois plus de crimes, que vingt millions d'adultes, au-dessus de seize ans** » (Alfred Fouillée, même article).

En d'autres termes, les 7 millions d'enfants des écoles, commettent **presque deux fois plus de crimes, que tout le reste de la population française !**

De quelle école sortent les criminels?

Mais il y a les écoles *strictement neutres*, à personnel laïque et les écoles *libres*, à personnel religieux.

De quelles écoles sortent les enfants criminels?

Le voici pour Paris :

« Sur 100 enfants poursuivis, *deux à peine* sortent d'une école religieuse; **98 sortent des écoles neutres!** » (A. Fouillée, même article).

Le voici pour la Seine :

« Sur 100 enfants détenus à la Petite Roquette, **80 (quatre-vingts)** sortent des écoles neutres, 11 seulement des écoles catholiques. » (Statistique du ministère public du tribunal de la Seine).

Ce qui est vrai de Paris et de la Seine, l'est de toute la France!

N'avons-nous pas raison de conclure, que l'école neutre est, par excellence, **l'école du crime?**

Les Evêques de France l'ont dénoncée aux pères et mères de famille chrétiens, par une lettre collective, fin septembre 1909.

Savez-vous qui a pris la défense de cette école, avec nos juifs et maçons de gouvernement?

— Le « libéral » Ribot! à la tribune du Sénat!

Le « libéral » Deschanel, qui osa en dire, dans une superbe inconscience : « *L'esprit laïque, c'est la liberté de penser!* » (Banquet de l'alliance démocratique, 24 novembre 1909).

Comme si la liberté de penser, n'impliquait pas *la liberté d'agir!* comme si les statistiques ne nous apprenaient, en effet, que ces deux libertés sont sur le même pied, à l'école laïque!

Que voulez-vous? C'est l'école selon « *les Droits de l'homme* »!

Après la perversion de l'enfant, par l'école neutre, de la future mère de famille, par les lycées de filles, des époux, par la loi du divorce, de tous les Français, par la presse pornographique, il restait à pervertir le gardien officiel de la Foi et de la Morale : le Prêtre.

Sa *foi*? La fausse critique de Kant, qui va se glisser furtivement, sur l'aile des feuilles démocratiques, dans les cellules de nos grands séminaires, en aura bien vite raison! (1)

Et sa *morale*? comment voulez-vous qu'elle tienne devant la lois des « curés sac au dos », ou du noviciat sacerdotal à la caserne (15 juillet 1889), où s'enseigne et se pratique... la *seule* morale de la chambrée?

Que voulez-vous? Les *Droits de l'homme* n'ont pas à maintenir de privilège, au prêtre d'une Eglise, dont ils ne reconnaissent, ni le *Credo*, ni les services!

Pourtant, cette Eglise est encore unie à l'Etat, par le Concordat de 1801.

Oui! mais union de circonstance et contre nature, que la logique des *Droits de l'homme* réproouve et n'a tolérée jusque-là, qu'à cause de la nécessité où elle est, de « procéder par étapes », en attendant l'occasion de la rupture!

Cette occasion se présenta, en avril 1904.

Le digne représentant de la République des *Droits de l'homme*, le président Loubet, qui a signé tout ce qu'on a voulu, se demanda un jour, en jetant un regard autour de lui :

« Quel crime contre l'Eglise et la France, pourrais-je bien ratifier encore?... »

Et il s'est souvenu du domaine Pontifical, fondé par nos rois Pépin et Charlemagne et volé, en 1870, par le roi Piémontais, Victor Emmanuel!

« Parfait! se dit-il, je vais aller féliciter le voleur!

— Mais qu'en pensera la France catholique?

— « Elle en pensera ce qu'elle voudra! Après tout, est-ce que je représente la France catholique, moi?

« Voleur pour voleur, traître pour traître, la monarchie qui a volé les Etats du Pape, après l'avoir trahi, est-elle moins respectable que la République du Panama et de Dreyfus,

(1) « *Qu'il est difficile de concilier sa foi avec les nouvelles théories de critique scientifique!* », me disait, en 1907, un jeune abbé, frais émoulu du Grand Séminaire.

On ne lui avait pas dit, à ce pauvre abbé, que cette critique — dont on aurait dû le préserver — est un faux poids, une fausse balance!

que je représente, qui a volé et trahi l'Eglise et la France?

« Victor-Emmanuel! serrons-nous la main! »

Et M. Loubet est parti pour Rome!

Le Pape ne pouvait moins faire, que de marquer son juste étonnement de voir le Souverain de la nation qui a fondé les Etats du Pape, s'empresse le *premier* à en ratifier le vol! (1)

Ce fut l'occasion cherchée!

— « Le Pape a eu, pour la République des *Droits de l'homme*, un geste anti-amical, séparons l'Eglise de l'Etat! »

Voilà comment la séparation de l'Eglise et de l'Etat, votée à la Chambre, dans la nuit du 3 au 4 juillet 1905, par 341 voix contre 108; au Sénat, le mercredi 6 décembre suivant, par 181 voix contre 102; revêtue aussitôt de l'inévitable signature du Président Loubet, devint applicable le 15 décembre 1906.

L'application s'est faite par le vol intégral des biens d'Eglise : biens des vivants et biens des morts, tout y a passé!

Et l'attribution de ces biens, en 1909, remplit d'interminables colonnes de l'*Officiel*, sans compter les biens des Congrégations, livrés en pâture aux forbans de la liquidation, pendant que leurs propriétaires meurent de faim et de misère, sur tous les chemins de l'exil!

C'est le couronnement de nos crimes et de nos malheurs!

Trente ans de persécution! Les catholiques dépouillés, traqués, mis hors la loi dans leur propre pays, par une minorité de Juifs, de maçons, de protestants, de « métèques », que les *Droits de l'homme* ont hissés au Pouvoir, voilà le beau résultat du vote de l'Assemblée nationale de 1871, nommée par le peuple Français, pour faire la Monarchie et qui n'a su faire que la République des *Droits de l'homme*!

« *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur* ».

(1) Il y a là un profond malentendu créé par les gouvernements intéressés. La France qui a ratifié le vol des Etats du Pape n'est pas la France catholique et traditionnelle, mais la France des juifs, des franc-maçons, des étrangers.

De ces deux France, l'une est destinée à dévorer l'autre. Pour l'instant la France maçonnique et juive semble triompher. En réalité, jamais elle n'a été plus près de sa ruine.

Nous avons péché, par les *Droits de l'homme*; nous avons été punis, par les *Droits de l'homme*!

Une fois de plus, et jusqu'au bout, s'est réalisée la parole de saint Remi, illustrée par Jeanne d'Arc, contrôlée par J. de Maistre :

« *Le saint royaume sera victorieux et prospère, tant qu'il sera fidèle à la foi romaine! Mais il sera rudement châtié, tant qu'il sera infidèle à sa Vocation* ».

« *Il n'y a qu'à ouvrir l'Histoire, pour voir que le châtiment envoyé à la France, quand elle est coupable contre Dieu ou l'Eglise, sort de toutes les règles ordinaires et que la protection accordée à la France, en sort aussi.*

« *Ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre et présentent un des spectacles les plus étonnants, que l'œil ait jamais contemplés!* »

CHAPITRE LXXIX

Conclusion

Ce « spectacle étonnant », Joseph de Maistre ne l'avait eu que jusqu'en 1807, au moment où il écrivait ces lignes; nous l'avons eu jusqu'en 1910 et nous n'avons aucune raison de croire, au contraire, qu'il cessera, ne fût-ce qu'un instant, d'être la loi de la France, dans son avenir.

I. LA DIVINE LOI DE LA FRANCE

Une prophétie, qui s'adapte avec une telle précision à l'Histoire d'un peuple, au point de se confondre d'un bout à l'autre avec elle, ne peut être qu'une prophétie divine, sanctionnant une loi divine!

C'est cette loi divine qui a présidé à notre naissance, dirigé notre Histoire, établi notre Vocation.

Sans elle il n'y aurait eu, ni civilisation française, ni traditions françaises, parce que sans elle, il n'y aurait pas eu de France!

C'est elle qui a fait de nous « *le Peuple de Dieu* », comme dit saint Remi; « *Le Parti de Dieu* », comme dit Pie X!

Et si elle est *divine*, rien ne pourra prévaloir contre elle, rien, pas même les efforts coalisés des pygmées du Bloc révolutionnaire!

A supprimer cette loi divine, la Révolution s'est brisée les reins, comme avant elle, la Renaissance et la Réforme s'étaient cassé les ailes.

La voilà expirante, dans la faillite de toutes ses promesses, pendant qu'apparaît radieuse, dans la splendeur des Cieux, en ce beau jour de la *première* « Fête de la Pucelle, » 8 mai 1910, jour de la naissance de ce volume, la divine Vocation de la France, symbolisée par la silhouette guerrière de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, proclamée par Pie X « *Chef du Parti de Dieu* »!...

II. JEANNE D'ARC INTERPRÈTE DE CETTE LOI

Si Jeanne d'Arc est notre « Chef », suivons-la! que nous dit-elle?

Elle nous dit que la loi divine, promulguée par son Père saint Remi, patron de son église et de son village (dom Remy), s'incarne dans l'institution dont elle a béni le berceau : **la Monarchie très-chrétienne.**

Que cette Monarchie, *divine*, comme la loi dont elle est l'*instrument*, doit comme elle, *durer toujours*.

Que ce n'est pas pour quelques siècles seulement, mais « pour toujours », que lui, saint Remi, lui a assuré, « par le mouvement de l'Esprit-Saint », une dynastie, ou plutôt une succession de dynasties :

« *Regibus Francorum... quos per baptismum... gratiâ Spiritus Sancti cooperante, Domino consecravi.* »

« *Generi regio... quod in regiæ majestatis culmen, perpetuo duraturum statuens elegi* (Flod. Hist. S. Remi, supra) (1).

(1) « **Perpetuo... toujours!** » Donc, en 1910, comme en 496.

Où Dieu n'excepte rien, nous n'avons rien à excepter!

Qu'on n'invoque donc plus la Révolution! La Révolution a été un crime; le

Elle nous dit que Dieu l'a envoyée elle-même consacrer, par le miracle, la *dynastie Capétienne* :

« Je te le dis, au nom du Roi du Ciel, tu es le vrai héritier! »

Qu'à cette dynastie elle a assuré la couronne, « pour mille ans et plus! » et qu'il n'y a que cinq cents ans de cela! (1)

Que cette dynastie, la plus ancienne du monde — autre merveille! — est toujours là, pour la recueillir!

Que, pour entrer dans les vues de Dieu, nous devons donc nous rallier à cette dynastie, marquée du signe de Dieu!

« — Mais, Bienheureuse Jeanne, objecte un libéral, tout cela c'est le passé!

« — Rien ne passe, de ce que Dieu crée! Rien ne meurt, de ce qu'il vivifie. Le passé n'est pas un tombeau, c'est le berceau de l'avenir!

« — La Révolution n'a-t-elle pas supprimé la Monarchie?

« — Elle n'a supprimé qu'une toute petite branche de son arbre dynastique, plus touffu que jamais!

« La Monarchie, d'institution divine, est hors de ses atteintes, comme la Vocation de la France!

« — Mais plusieurs branches se disputent la couronne, où est l'héritier légitime?

« — La question pouvait être douteuse hier, elle ne l'est plus aujourd'hui; je l'ai résolue le 18 avril 1909, par un nouveau jugement de Salomon.

« J'ai dit aux prétendants *saliques* (qui ne sont pas les prétendants révolutionnaires) je leur ai dit :

« — Quel cas faites-vous de la grâce, que Dieu vous apporta par mes mains, en 1429?

crime se renie et ne s'invoque pas, en prescription du *droit*, surtout un droit, ratifié par le miracle!

(1) A Jean Delafontaine, qui l'interrogeait dans sa prison, 10 mars 1431, sur le signe qu'elle avait apporté au Roi :

— « Votre signe dure-t-il toujours?

— « Il est bon de le savoir, répondit-elle, il durera mille ans et plus! » c'est-à-dire toujours.

Ce signe, c'était « la couronne de France »!

Donc, en l'an de grâce 1910, la couronne de France est à la disposition de l'héritier légitime.

« **Un seul** a répondu ! **Un seul** s'est incliné devant mon auréole de Bienheureuse ! **Un seul** m'a demandé aide et protection !

« Celui-là même, qui porte le nom de la ville qu'alors je délivrai des Anglais !

« Comme la vraie mère de Salomon, il a suivi le mouvement de son cœur et son cœur l'a révélé ce qu'il est : **le vrai héritier du royaume !...**

Voilà ce que nous dit à tous, Jeanne d'Arc !

Que dit-elle au Roi de France ?

Voici :

III. CE QU'ELLE DIT AU ROI DE FRANCE !

« Gentil Dauphin, je te le dis de la part de Messire, à toi le vrai héritier :

« *Il m'envoie pour te conduire à Reims, y recevoir ton sacre et la couronne, si tu le veux !* »

Et elle lui rappelle la vieille alliance Franco-Céleste de Reims, en 496, renouvelée par écrit à Chinon, en mars 1429, de nouveau scellée à Reims, le 17 juillet de la même année et que voici en trois articles :

Article 1^{er} : *Le Christ est seul Roi de France !*

Article 2^e : *Le Roi de France n'est que le lieutenant du Christ !*

Article 3^e : *Le seul héritier capétien, selon la loi salique, est Roi de France !* (1)

Le P. Ayroles écrivait, il y a quelques temps, de ce contrat :

« Si Charles VII et ses successeurs avaient compris, ils auraient fait enchâsser le merveilleux parchemin dans l'or et la soie; ils l'auraient entouré de pierres précieuses, car *ils*

(1) Ce n'est donc pas le peuple qui est roi, ainsi que l'enseignent faussement les *Droits de l'homme*.

Il n'a pas plus de titre à la royauté, qu'alors Henri VI; ni l'un ni l'autre ne sont de la *race élue de Dieu* !

Il ne peut donc être « le lieutenant du Christ » selon Jeanne d'Arc ! mais il peut être mieux que cela, ce qui est absolument son rôle et sa fonction : *l'héroïque soldat* de ce « lieutenant du Christ ! »

n'avaient pas, dans leur trésor, de diamant comparable. Ils l'auraient relu et médité tous les jours.

« Non seulement ils seraient aujourd'hui sur le trône, mais l'univers serait dans les bras de Jésus-Christ et ce serait la France qui l'y aurait placé !

« N'y aura-t-il donc personne qui puisse faire comprendre cette vérité, qui les renferme toutes, aux descendants de Hugues Capet et de saint Louis ?

« Celui qui leur persuadera de la reconnaître, de la proclamer par leurs *paroles* et leurs *œuvres*, les **remettra sur le trône et aura relevé la France et le monde !** »

Mon Révérend Père ! votre vœu est rempli ! Le « gentil Dauphin, Philippe VIII, reconnaît cette vérité, qu'il ne tardera pas à proclamer en « *paroles* » et en « *œuvres* » !

Et c'est Jeanne d'Arc qui vient de la lui révéler, en ponctuant sa révélation, de l'avis qu'elle donnait à Charles VII devant Reims :

« Agissez virilement et tout votre royaume est à vous ! »

Voilà ce qu'elle dit au Roi de France !

Et voici ce qu'elle dit à l'usurpateur, à l'intrus :

IV. A L'USURPATEUR RÉVOLUTIONNAIRE

† Jhésus, Maria †

« Président et vous ministres, députés de la République des *Droits de l'homme* condamnés par l'Eglise (1), qui prétendez avoir détruit le saint royaume de France, faites raison au Roi du Ciel ; rendez à la Pucelle, envoyée de par Dieu, ce royaume sur lequel vous n'avez aucun droit.

« Allez-vous-en, avec votre République ! (2) Et si vous ne le

(1) Bref *Adeo nota*, du 23 avril 1791, condamnant la *Constitution civile du clergé*, votée le 12 juillet 1790, où sont flétris ces « *Droits de l'homme* contraires à la Religion et à la société ».

(2) Jeanne d'Arc pourrait dire « votre République de Bismarck ! »

Bismarck, en effet, protégea sa naissance, le 3 septembre 1870, au lendemain de Sedan. Il la gouverna par Gambetta, son homme-lige, qui ne prenait aucune détermination *sans le consulter*.

Celui-ci lui fit écrire, décembre 1877, par son représentant Henckel de

faites, attendez des nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir sous peu, à votre grand dommage.

« Je suis envoyée de par Dieu, pour bouler votre République

Donnersmark, qu'il aurait toutes ses sympathies, s'il voulait entreprendre « **une politique commune de l'Allemagne et de la France contre Rome.** » (Lettre à Bismarck, 23 décembre 1877.)

Quelques mois après, 1878, Gambetta poussait, à Romans, son cri de guerre : « **Le cléricanisme voilà l'ennemi!** »

Les sympathies allemandes continuent, pour les mêmes raisons :

Parlant du manifeste du duc d'Orléans, du 29 octobre 1909, la *Post* de Berlin, organe de Guillaume II, écrivait le 2 novembre :

« Cette guerre, déclarée à la République française, par le prétendant au trône de France, qui a maintenant atteint la quarantaine et qui a épousé une archiduchesse d'Autriche, est une affaire qui intéresse l'Allemagne, comme la plus proche voisine de la France.

« Les griefs, que formule le duc contre le régime actuel en France, peuvent nous laisser froids.

« Mais plus importante pour nous est la question de savoir, si un royaume de France serait un aussi bon voisin que la République française... Plus importante aussi est la question de savoir, si un nouveau royaume de France nous offrirait les mêmes garanties de paix pour une nouvelle génération.

« Et à ces questions **on ne peut répondre affirmativement.**

« Qu'on se souvienne de l'extension que prend en ce moment le culte de « la reine de France, » de la « Pucelle d'Orléans, »

« Ce culte pour « Jehanne la bonne Lorraine », poursuit en première ligne des buts politiques : le rétablissement de la royauté, sous la direction de l'Église et le maintien obstiné de l'idée de revanche et de reprise de l'Alsace-Lorraine.

« La situation de l'Allemagne vis-à-vis de la France, ne s'est certainement pas modifiée depuis la mort de Bismarck. Et la conclusion à laquelle le chancelier de fer était arrivé, après des années d'observation, mérite d'être citée encore une fois dans son texte même :

« Si, a-t-il écrit dans ses *Pensées et souvenirs*, si, après la paix de Francfort, un parti à tendances catholiques, soit sous la forme républicaine, soit sous la forme monarchiste, était resté au pouvoir en France, il aurait difficilement réussi aussi longtemps que l'ont fait les gouvernements à tendances laïques, à empêcher la guerre d'éclater à nouveau!

« Et plus loin : « **Je considérerai donc comme contraire à l'intérêt de l'Allemagne et de la paix, de favoriser la restauration de la royauté en France.** »

« Le grand politique réaliste, ajoute la *Post*, s'est donc affirmé comme le meilleur et le plus sincère ami de la République française, sans

hors de toute France, et elle en partira, que vous le vouliez ou non.

« Je suis venue de par Dieu, réclamer le **sang royal!**

« Non! vous ne tiendrez point le royaume de France; mais le tiendra le roi Philippe, vrai héritier, car Dieu, le Roi du Ciel, le Fils de sainte Marie, le veut.

« Et ne vous obstinez point à le vouloir garder, sinon en quelque lieu que nous vous trouverons vous et vos gens, nous frapperons dans le tas et y ferons un tel *hahay* (1), que les Anglais n'en auront pas vu le pareil!

« Et on verra aux coups, qui a meilleur droit, de vous ou du Roi du Ciel (2)! »

« **Jehanne** ».

Voilà comment Jeanne d'Arc eut été « bonne républicaine »! et « eut chanté la *Marseillaise* avec les héros de

doute, ami **dans l'intérêt de la conservation de l'Empire allemand.**

« Pourquoi nous approprierions-nous aujourd'hui des vues différentes sur cette question?

« **Une monarchie à tendances catholiques. en France. équivaudrait à un danger perpétuel pour l'Allemagne.** aujourd'hui plus encore qu'il y a 20 ou 30 ans.

C'est pourquoi les sympathies de l'Allemagne, et cela même **dans son intérêt bien entendu.** doivent rester acquises à la République française, restaurée en même temps que fut fondé l'Empire Allemand. »

Et voilà comment l'Allemagne protège, *parce que c'est son intérêt,* la République *antifrançaise,* mais à « tendances » *anti-catholiques.*

C'est son rôle de nation huguenote! Mais que penser des Français, *qui se disent catholiques,* et approuvent ce langage huguenot?...

(1) Tumulte guerrier, exactement « chahut », ce que les camelots du Roi, répétons-le, ont si généreusement octroyé au F. Thalamas, pendant l'hiver 1908-1909.

(2) C'est ainsi qu'elle parlait aux catholiques Anglais, qui aimaient et protégeaient l'Eglise!

Aux persécuteurs d'aujourd'hui, elle rééditerait sa fameuse lettre aux Hussites :

« **Si vous vous endurcissez... attendez-moi avec la plus haute puissance humaine et divine, pour vous châtier de vos crimes!** »
(Château de Sally, 3 mars 1420.)

Valmy! » (1), suivant l'immonde Thalamas qui, n'ayant pu la salir, s'efforce de la défigurer.

Vains efforts! Elle reste ce qu'elle est, avec sa radieuse et pure physionomie d'angélique vierge, avec son fier et vibrant langage d'héroïne et de sainte française.

Les Anglais, elle les appelait « godons »; les révolutionnaires, elle les appellerait aujourd'hui « respublicains », avec les camelots du Roi.

Aux uns comme aux autres, elle dit : « *Allez-vous-en!* »

Voilà ce qu'elle dit aux républicains.

Que dit-elle aux « libéraux? »

V. « AUX BOURGUIGNONS LIBÉRAUX »

† Jhésus! Maria! †

« Catholiques libéraux, républicains, démocrates (2), modernistes, sillonistes, et vous tous qui pactisez avec les *Droits de l'homme* condamnés par l'Eglise, Jehanne la Pucelle vous requiert, de par le Roi du Ciel, mon droiturier et souverain Seigneur, que le Roi de France et vous fassiez bonne et ferme paix, qui dure longtemps.

« Le gentil Roi de France est prêt de faire la paix avec vous, sauf son honneur (3).

« Pardonnez l'un à l'autre, de bon cœur, entièrement, ainsi

(1) Elle eût bien plutôt chanté la Vendéenne :

« *Prends ton fusil, Grégoire,*

« *Et la Vierge d'ivoire!* »

(2) Sait-on que c'est en vertu de l'erreur démocratique, que Jeanne fut condamnée au bûcher?

Cauchon repoussa son appel au Pape, parce que Cauchon et ses assesseurs prétendaient, avec le concile schismatique de Bâle, dont ils faisaient partie, que le Pape dépendait de ce concile. S'il en dépendait, il lui était donc inférieur, donc inférieur à Cauchon, membre du Concile.

Les « démocrates » d'aujourd'hui disent de même :

« *Le Peuple est souverain! Donc, pas de souverain en dehors du Peuple!* »

(3) Il n'admet pas que vous lui imposiez de Constitution selon les *Droits de l'homme*, lui qui a une Constitution selon les *Droits de Dieu* : la *Loi salique!*

que doivent faire loyaux chrétiens et s'il vous plaît de guerroyer, *marchez sur les juifs et les francs-maçons.*

« Catholiques libéraux, je vous prie, supplie et requiers aussi humblement que je le puis faire, *ne guerroyez plus au saint royaume de France.*

« Et vous fais savoir, de par le Roi du Ciel, mon droiturier et souverain Seigneur, pour votre bien et votre honneur et sur votre vie, que vous ne gagnerez point de batailles sur les loyaux Français et que *tous ceux qui guerroyent au dit saint royaume de France, guerroyent contre le Roi Jhésus, Roi du Ciel et de tout le monde, mon Droiturier et souverain Seigneur...*

« Dieu vous ait en sa sainte garde. »

« Jehanne »

Voilà l'Union, telle que Dieu la veut, telle que Jeanne la demande, « au nom du Roi du Ciel » : l'Union, dans la Vérité catholique et française de l'Évangile et de la Loi salique, non l'Union dans le mensonge démocratique des Droits de l'homme.

Et n'objectez pas les fautes de quelques rois, Jeanne vous répondrait ce qu'elle répondit, le 17 mars 1431, au juge Delafontaine.

Comme il lui demandait :

— « Votre Roi fit-il bien de tuer, ou faire tuer, Monseigneur le duc de Bourgogne ?

— « *Ce fut grand dommage pour le royaume de France, mais quelque chose qu'il y eut entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du Roi de France !* »

Comme pour dire : « L'acte répréhensible et même criminel d'un Roi, n'est pas nécessairement pour Dieu, une raison de rompre le pacte qu'il a conclu avec sa dynastie ».

Elle ajoute, à votre adresse : « *Encore aujourd'hui, Dieu m'envoie au secours du Roi de France !* »

Que dit-elle maintenant aux Français fidèles, si bien représentés par les « Camelots du Roi » ? Voici :

VI. « AUX LOYAUX FRANÇAIS »

« Très chers et bien aimés gentils loyaux Français du saint royaume de France, Jehanne la Pucelle vous fait savoir de ses nouvelles.

« Elle vous prie et vous requiert, que vous ne doutiez pas du succès de la bonne cause qu'elle soutient avec vous pour le sang royal. Je vous promets et certifie que je ne vous abandonnerai jamais, tant que je vivrai, (c'est-à-dire toujours).

« Qu'il vous plaise de savoir que le Roi, lieutenant du Roi du Ciel, est très content de vous et que vous êtes bien en sa grâce.

« Il sait que vous avez beaucoup à souffrir, avec les duretés que vous font ces traitres respubliquains, vos ennemis (1). Il vous délivrera bientôt, s'il plaît à Dieu!

« Aussi, mes très chers amis, je vous prie que vous ne vous tourmentiez pas, mais je vous requiers de bien maintenir la bonne querelle du royaume de France.

« Vous aurez bientôt plus longuement de mes nouvelles. Je ne vous écris autre chose, pour le présent, sinon que vous soyez toujours bons et loyaux et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Écrit ce dimanche, 18^e jour d'avril de l'an MCMIX, du séjour de l'Eglise triomphante de çà haut, aux loyaux Français de l'Eglise militante de là-bas ».

« Jehanne ».

Voilà ce que nous dit Jeanne d'Arc, par ses trois années de miracles, de victoires et de souffrances, couronnées par le martyre!

Et nul au monde n'est en droit de lui faire dire autre chose. Les libéraux l'essaient cependant. Voyons leurs raisons!

Ils disent :

VII. « JEANNE D'ARC A-T-ELLE FAIT ŒUVRE DE PARTI? »

— Non, répondent-ils, gratuitement, comme toujours.

— Oui, répliquons-nous, avec preuves à l'appui.

Elle n'a même fait que cela.

(1) Elles ne se comptent plus, les années de prison encaissées par les héros de l'Action française et les camelots du Roi!

Deux *partis* se disputaient la France : le *parti français*, avec Charles VII; le *parti anglais*, avec Henri VI et les Bourguignons.

Que fit Jeanne d'Arc? Elle n'examina pas, comme les libéraux d'aujourd'hui, où était le *fait*, pour s'incliner devant lui, mais où était le *droit*, pour le faire prévaloir!

Son cœur de bonne Française, d'accord avec ses *Voix*, lui dit qu'il était dans le *parti français*.

Sans hésiter, elle s'y jeta avec toute la fougue de ses 20 ans!

« Depuis que j'ai su, dit-elle, que mes *Voix* étaient pour le Roi de France, je n'ai plus aimé les Bourguignons! » (3^e interr. public, 24 février 1431, 9 heures du matin).

Et elle fit si bien, avec l'aide de saint Michel et de ses saintes, qu'elle dissocia le parti anglais et de ses débris reconstitua notre unité nationale brisée, autour du parti français, au seul cri de : « *Ni Armagnacs, ni Bourguignons, tous pour le Roi de France!* »

Si ce n'est pas là prendre parti, qu'est-ce alors?

— C'est, insistent les libéraux, « restituer à la France la tête qui lui manquait, mais ce n'est que cela! »

— Pardon! cette tête ne lui manquait pas! cette tête c'était Henri VI!... roi de France, par droit de conquête et par traité signé, approuvé, légalisé de toute la France officielle d'alors : Charles VI, la reine Isabeau, l'Université, les corps élus de la nation! un chef-d'œuvre de *légalité*, quoi!

Mais cette tête était *Anglaise*, au lieu d'être *Française*, ce que Jeanne d'Arc ne supporta pas, à la différence de nos libéraux d'aujourd'hui, qui supportent parfaitement, à la tête de la France, la coalition étrangère de juifs, de maçons, de protestants, de métèques, qui se cachent sous le masque républicain.

VIII. « JEANNE D'ARC AUJOURD'HUI SERAIT RÉPUBLICAINE! »

— Mais enfin, répliquent les libéraux, le temps a marché depuis Jeanne d'Arc! alors c'était la mode d'être royaliste!

Aujourd'hui elle serait de son temps! elle serait républicaine.

— C'est ce que nous dit Déroulède! mais il ne remarque pas

qu'en plein miracle où nous sommes, comme ici, Jeanne ne consulte ni la mode, ni ses goûts, mais uniquement ses *Voix*, qui lui disent « au nom du Roi Ciel », non d'instaurer la République — ce qu'elle eut fait sans difficulté, si tel eut été l'ordre de Dieu! — mais de restaurer Charles VII, « seul vrai héritier » !

Ah! « la mode »? C'était la mode alors d'être anglais! Evêques, moines, curés, en prenaient gaiment leur parti, répétons-le, autant que les libéraux aujourd'hui, d'être républicains :

« Après tout, un roi en vaut un autre! Autant Henri VI que Charles VII! N'est-il pas aussi dévot que lui? aussi respectueux de la Constitution de l'Eglise et des privilèges du clergé?

« C'est le bon Dieu qui l'a voulu! Vive Henri VI! »

— « Non pas! leur dit Jeanne d'Arc, vous ne devez pas être anglais avec le « godon » Henri VI, mais Français, avec le gentil Charles VII! »

Elle nous dit aujourd'hui : « On ne peut être Français, avec la République des *Droits de l'homme!* mais avec le seul « gentil Dauphin », Philippe VIII!

— Vous dites « Français », vous convenez donc que la mission de Jeanne d'Arc fut uniquement *patriotique* (1) et nullement politique.

(1) A ce propos, finissons-en avec la légende de « la bonne Lorraine », encore invoquée plus haut (p. 547) par la *Post* de Berlin. Jeanne est née française, de parent français, sur territoire français.

C'est la Meuse qui sépare, ici, la Lorraine, de la France!

Or, Domremy, où est née Jeanne d'Arc, est sur la rive gauche de la Meuse; donc, territoire français.

Ce que précise l'éminent historien Richer :

« Or, cette fille naquit à Dompremy, un gros hameau de la paroisse de Greux, située en France, sur la rivière de Meuse, au ressort de la prévôté d'Andelot, bailliage de Chaumont-en-Bassigny, élection de Langres.

« Néanmoins cette paroisse est enclavée dans le diocèse de Toul, en Lorraine, qui s'étend jusques en quelques endroits de France.

« D'où nous apprenons que cette fille estoit *vrayment* Française de nation et d'affection. » (*Vie inédite de Jeanne d'Arc.*)

La question de diocèse ne signifie donc rien pour la *nationalité*.

Et on n'a pas plus le droit d'appeler « Lorraine », Jeanne, qui était du

— Pardon ! Qu'y a-t-il de plus politique que de remplacer un parti par un autre, une dynastie par une autre, un régime par un autre ?

Sa mission fut donc à la fois patriotique et *politique*, mais d'une *politique divine*, la seule qu'elle nous demande, la seule que nous refusions de faire !

— Soit ! mais...

IX. « POURQUOI LA DYNASTIE CAPÉTIENNE ? »

— Parce que Dieu le veut, et qu'il nous l'a dit à l'éclat du miracle ! Ah ! Il n'a jamais rien dit de pareil des régimes révolutionnaires, la République ou l'Empire !

— Alors, cette dynastie est de *droit divin* ?

— Vous l'avez dit ! Impossible d'en douter depuis que Jeanne d'Arc a dit à Charles VII, à Chinon :

« Je te le dis, **au nom du Roi du Ciel**, tu es le **vrai héritier** et celui auquel le royaume **doit appartenir !** »

— Mais cette dynastie n'est pas éternelle ?

— Elle l'est autant que la France, en vertu de cette autre parole de Jeanne d'Arc, le 10 mars 1431 :

« *Le signe* (que j'ai apporté au Roi, **la couronne de France**) durera mille ans et plus. »

Parole ratifiée par cette autre, le 28 mars suivant :

« *Il est au pouvoir de Notre-Seigneur de faire des révélations à qui il lui plaît; ce que j'ai dit de l'épée de Fierbois et des choses à venir. Je l'ai su par révélation.* »

Donc, en l'an de grâce 1910, il y a une couronne de France appartenant, de *droit divin*, à l'héritier *salique* des Capétiens et ceci, **en vertu d'une révélation spéciale de Jeanne d'Arc !**

— Mais le fait que la Révolution a répudié la dynastie capétienne, n'est-il pas le signe évident que Dieu n'en veut plus ?

— diocèse de Toul, qu'on n'avait alors le droit d'appeler « Français », les savoyards du petit bourg des Echelles (Savoie), appartenant au diocèse de Grenoble.

— Exactement comme le fait de l'usurpation d'Henri VI, était « le signe évident » que Dieu ne voulait pas de Charles VII???!...

La Révolution, répétons-le, crime de la France, n'est « le signe évident » que du châtement de la France et de sa dynastie, non de son *rejet*, puisque la dynastie subsiste toujours. (1)

Si elle subsiste, donc Dieu ne l'a pas rejetée et c'est à elle, en fait, à son représentant Philippe VIII, qu'en toute rigueur la couronne doit appartenir! (2)

« Quand Dieu a frappé, il s'apaise; il n'est pas toujours en colère, « *non irascitur per singulos dies* »; le châtement infligé et accepté, il revient à la miséricorde; d'autant que cela aussi nous a été promis par saint Remi :

« Si mes fils abandonnent ma loi; s'ils ne marchent point dans la voie de mes jugements; s'ils profanent mes justices et et ne gardent point mes commandements, je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet.

« Mais j'en éloignerai jamais de ce peuple ma miséricorde! »

La Révolution a été la « verge », le « fouet » de Dieu, rien de plus.

Le « fouet » est réapparu en 1870; il réapparaîtra encore, nous savons sous quelle forme (3), si comme en 1873, nous

(1) Renan lui-même l'a reconnu à sa façon :

« Envisagée en dehors de son caractère grandiose et fatal, la Révolution n'est qu'odieuse et terrible.

« A la surface, c'est une orgie sans nom. Les hommes, dans cette bataille étrange, valent en proportion de leur laideur.

« Tout y sert, excepté le bon sens et la modération. Les fous, les incapables, les scélérats, y sont attirés par ce sentiment instinctif, que leur moment d'être utiles est venu.

« Le succès des journées de la Révolution semble obtenu par la collaboration de tous les crimes et de toutes les insanités. Le misérable qui ne sait que tuer a de beaux jours. La fille de joie, la folle de la Salpêtrière y a son emploi. Le temps avait besoin d'étourdis, de scélérats; il fut servi à souhait.

(2) Signe particulier de miséricorde : *c'est la plus ancienne dynastie du monde.*

(3) Les anarchistes Pouget et Pataud, dans un livre récemment publié, énumèrent avec complaisance les engins de destruction perfectionnés, avec lesquels ils feront sauter en un clin d'œil la société.

repoussons le gage de miséricorde : *la Monarchie très chrétienne.*

Mais non ! éloignons cette pensée !

Il est passé, bien passé, le temps de la colère ! le temps de la miséricorde est venu !

Que diantre ! la captivité de Babylone ne dura que 70 ans ! Et voilà 120 ans que dure la captivité révolutionnaire ! N'est-ce pas assez ?...

A moins d'admettre que nous ne soyons condamnés aux « galères perpétuelles » !...

X. « RÉGIME DE GALÉRIENS ! »

— Comment ? « régime de galériens », ce régime qui nous a donné la liberté ?...

— Ah ! la liberté révolutionnaire ! parlons-en encore ; on n'en parlera jamais assez !

Liberté pour l'ouvrier de mourir de faim, ou de subir les caprices de son patron !

Liberté pour le père de famille de choisir entre l'école du crime pour son enfant, ou l'amende et la prison pour lui !

Liberté pour le moine de jeter son froc aux orties, ou de le traîner, à travers la misère et la faim, sur tous les chemins de l'exil !

Liberté pour le prêtre de prêcher la vérité, en risquant, comme le père de famille, l'amende ou la prison, ou de faire « le chien muet » de l'Écriture, en gardant sa tranquillité !

Liberté pour le fonctionnaire de garder son gagne-pain en rougissant de sa foi, ou de le perdre en la confessant, etc. ! (1)

Arrêtons-nous !

On n'en finirait pas avec la litanie des « libertés » révolutionnaires !

Elles se résument toutes en un mot : liberté absolue du mal ! répression absolue du bien !

(1) Nous connaissons une revue technique des *Postes*, récemment fondée. Un rédacteur, par mégarde, ayant fait une vague allusion à sa foi catholique, le directeur de la Revue a reçu un avertissement de son chef hiérarchique.

Les galériens, autrefois sur leurs galères, n'avaient pas la liberté du mal, mais ils avaient celle du bien; les bonnes influences ne leur étaient pas interdites, celle par exemple, de saint Vincent de Paul, leur grand aumônier!

Aujourd'hui, malheur au Français qui n'a d'autre titre, quand il réclame justice, que ses bonnes actions ou ses bonnes relations! Il ne l'obtiendra pas!

Le seul titre à la justice, comme aux faveurs gouvernementales, c'est un casier judiciaire bien garni!

Constans! Clémenceau! Briand! etc.

Les noms se pressent sous ma plume! Je n'ai que l'embarras du choix!

Voilà la liberté sous la République!

J'aime mieux celle des galériens!... autrefois.

— Pourtant!...

XI. « LE PAPE A TRAITÉ AVEC LA RÉVOLUTION »

— Oui, je sais, le Concordat.

Le Concordat n'a été qu'un accord passager entre le loup et le mouton, au profit du loup.

Sans métaphore, le Concordat de Pie VII et du premier Consul a été conclu, avec des intentions qui étaient loin d'être également pures!

Le Pape voulait assurer la liberté de l'Eglise! le premier Consul voulait la river au Char de la Révolution. Ce qu'il fit par les *Articles organiques*.

En fait, jamais l'Eglise n'a été moins libre que sous le Concordat! Et c'est merveille qu'il ait été dénoncé par ses bénéficiaires!

« *Quos vult perdere dementat!* » C'est bon signe!

Si Dieu veut perdre ses ennemis, il veut donc sauver ses amis!

L'Eglise aujourd'hui ruinée, persécutée, humiliée, sans existence *officielle*, est libre pourtant du carcan révolutionnaire et commence à le montrer, sachant qu'au jour prochain où elle signera un nouveau Concordat, ce ne sera plus avec son

ennemi, mais avec son « *Fils aîné!* » et qu'une mère s'entend toujours avec son fils.

XII. COMMENT DIEU DONNA LA LIBERTÉ A SON ÉGLISE

« Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Église », dit saint Anselme.

En réalité, il ne la lui a jamais donnée que d'une seule manière : **La protection du Pouvoir civil!** et c'est par le **miracle**, qu'il suscita cette protection : miracle de **Constantin**, miracle de **Clovis** ou de la **Monarchie française**; en dehors de là, l'Église ne connut d'autre liberté que celle des Catacombes ou... du Colisée!

C'est à la vue de la *Croix miraculeuse* (1) du Pont Milvius et de la victoire qui la suivit, que Constantin rendit, 313, l'*Edit de Milan*.

En voici l'essentiel :

« *La liberté religieuse ne saurait être restreinte.*

« *Dans cette pensée nous avons récemment promulgué un édit qui permet à tous les chrétiens le libre exercice de leur religion... cependant, certains y ont apporté des réserves ou des interprétations arbitraires.*

« *En conséquence, nous, Constantin, Licinius, réunis à Milan, nous vous adressons ce nouveau rescrit.*

« *Désormais quiconque voudra embrasser la religion chrétienne,*

(1) Au moment d'attaquer Maxence, 23 octobre 312, il vit tout à coup — et son armée tout entière avec lui — en plein midi, une immense Croix lumineuse se dessiner dans les airs, du côté du soleil, avec ces lettres de feu : « **Hâc vince!** »

Ce fut exactement le miracle de Pontmain en 1871, avec cette différence, que là ce fut la Croix apportant à Constantin la victoire, tandis qu'ici ce fut Marie nous apportant la fin de nos désastres!

Eusèbe de Césarée (267-340) qui rapporte le fait, ajoute :

« *Si cette apparition eut été rapportée par le premier venu, il serait difficile d'y ajouter foi.*

« **Mais c'est l'Empereur lui-même qui me l'a racontée, à moi qui écris cette Histoire et qui m'en a affirmé la vérité par serment, qui pourrait dès lors douter de sa vérité?** » (Histoire ecclésiastique).

sera libre de le faire, sans qu'on puisse opposer aucune entrave à sa volonté. En un mot, nous accordons la liberté absolue, pleine et entière du culte chrétien.

De plus, et par une faveur spéciale envers les Chrétiens, nous décrétons que les églises, qui ont été violemment confisquées, seront restituées.

« Comme les chrétiens ont, en outre, perdu d'autres propriétés, qui appartenait à la communauté chrétienne, ces propriétés seront restituées sans aucun délai.

« Ainsi demeurera perpétuel le témoignage de notre reconnaissance envers le Dieu qui, à plusieurs reprises, nous a couverts de sa protection. »

Cet édit fermait l'ère des persécutions et tirait l'Eglise des catacombes.

Ce fut le premier Concordat. (1)

Clovis signait le second à Reims, dans la nuit de Noël 496, où il souscrivait aux paroles de saint Remi :

« Apprenez, mon Fils, que le royaume de France est prédestiné par Dieu à la défense de l'Eglise romaine, qui est la seule véritable Eglise du Christ! »

A partir de ce jour, le sort de l'Eglise et celui de la Monarchie étaient indissolublement unis.

La liberté de l'Eglise était *officiellement* garantie par l'épée du Roi de France! Le Roi de France était *officiellement* investi d'une autorité divine!

C'était le Fils protégeant sa Mère; c'était la Mère bénissant son Fils!

(1) Ce qui a fait dire humoristiquement cette vérité profonde : « Saint Pierre et saint Paul ont été de grands *convertisseurs*, mais je connais quelqu'un qui l'a été plus que tous deux ensemble : *Constantin!* »

Avis à nos modernes chrétiens sociaux qui s'évertuent à dire : « *Des œuvres! des œuvres! des œuvres!* en présence d'un pouvoir sectaire, qui crie plus fort qu'eux et surtout plus efficacement : » *Des ruines! des ruines! des ruines!*

Les ruines vont plus vite que les œuvres, si vite que celles-ci n'ont plus le temps de naître! elles sont tuées dans l'œuf!

Ah! il y a longtemps, qu'on nous pardonne l'expression, que de nos œuvres en germe, le pouvoir fait des omelettes! Les œufs même commencent à lui manquer!

Ce fut ainsi pendant 1400 ans! jusqu'à la Révolution, qui brisa l'épée du Roi de France et refoula l'Eglise dans les catacombes!

Aujourd'hui, *de par la Révolution*, le Pape est prisonnier dans Rome!

Les Eglises de France, libres en fait d'une liberté précaire, à la merci de la Révolution, sont, en attendant, officiellement *hors la loi!*

En France et à Rome, l'Eglise ne retrouvera sa liberté complète, définitive, que le jour où réapparaîtra le Roi de France, brandissant son épée de vengeur du crime, de justicier du droit, de *Protecteur officiel de l'Eglise romaine!*

Ce sera, une fois de plus, l'Eglise sortant des catacombes, par le miracle!

Mais c'est Jeanne d'Arc, cette fois, qui fera le miracle!

— Cependant...

XIII. « POURQUOI LA RÉPUBLIQUE NE PROTÈGERAIT-ELLE PAS L'ÉGLISE ? »

— Mais, parce que son essence, sa raison d'être, sa fonction, c'est de la détruire!

— Pourtant! voyez les Etats-Unis.

Les Etats-Unis *protestants*, protègent le *protestantisme*, non l'Eglise, à qui ils laissent le bénéfice apparent du droit commun, parce qu'en réalité le Protestantisme jouit du privilège du nombre, c'est-à-dire de l'*omnipotence*.

Mais le jour où le protestantisme verrait son omnipotence menacée, il y mettrait bon ordre! je vous prie de croire!

N'a-t-on pas vu les Juifs, avec son assentiment, imposer aux catholiques, de *laïciser* leurs Noël's chrétiens, qui scandalisaient leurs oreilles talmudiques?

N'est-il pas question de leur imposer, comme chez nous, la *neutralité* scolaire?

Non! non! la République, pas plus aux Etats-Unis qu'en France, ne peut rien pour la *protection de l'Eglise*.

Seul, le Roi très chrétien est qualifié pour cela.

XIV. « LA FRANCE EST DONC VOUÉE A LA ROYAUTÉ ? »

— Absolument! Comme le corps humain est voué pour toujours à avoir une tête, ce dont il ne s'est jamais plaint!

— *Et la loi de l'évolution qu'en faites-vous?*

— La loi de l'évolution consiste à grandir, à progresser, à se perfectionner dans sa loi, c'est-à-dire *avec sa tête*, non point à se décapiter, ou plutôt, comme a fait chez nous la Révolution, à passer aux pieds démocratiques, le gouvernement qui n'appartient qu'à la tête monarchique!

« Croissez, progressez, multipliez-vous! » voilà la loi divine de l'évolution, il n'y en a pas d'autre. (1)

Et quand on vient nous dire : « *Aujourd'hui, c'est le peuple qui est roi!* » c'est comme si on nous disait : « *Aujourd'hui, ce sont les pieds qui commandent, c'est la tête qui obéit!* » Et c'est bien ainsi, hélas! que les choses se passent, depuis 1789.

Le pays marche à califourchon! Ne serait-il pas temps de le remettre sur pied! D'autres l'appellent « la maison à l'envers », ne serait-il pas temps de la remettre à l'endroit?

— *Mais enfin la démocratie est une forme de gouvernement comme un autre!*

— C'est vrai pour les autres pays, peut-être (2), pour la France, *non!*

(1) Dans l'ordre végétal, la loi de l'évolution c'est de grandir *avec sa racine*. Les démocrates séparent la France de *sa racine* et disent qu'elle « évolue » vers la démocratie!

— Oui, mais comme le tronc séparé de sa racine « évolue »... *vers la mort!*
Voilà comment « La France se dissout! »

Le scrutin de ballottage du 8 mai vient d'accentuer la dissolution!

L'insulteur de Jeanne d'Arc, Thalamas, entre à la Chambre, le jour de sa fête!...

(2) « Peut-être » est une manière de dire. La démocratie est une erreur *certaine*. On ne gouverne pas avec une erreur! Les États-Unis s'en aperçoivent, eux qui songent à fonder une Monarchie, avec Roosevelt! Que les petits pays, comme la Suisse, usent de la démocratie, si cet habit de nain peut leur convenir!

La France est trop grande Dame pour s'en accommoder; le seul habit qui lui convienne, c'est la Monarchie!

La France, née dans le miracle, par la Monarchie, avec la Monarchie; sauvée dans le miracle, par la Monarchie, avec la Monarchie, ne peut plus être autre chose qu'une Monarchie!

Voilà la Révolution expirante au milieu des ruines dont elle a jonché le sol, sous les malédictions et les anathèmes des millions de malheureux qu'elle a trompés!

Déjà elle n'est plus qu'un cadavre, que guette le fossoyeur! Si la France s'attache à ce cadavre, elle aura le sort des cadavres, la fosse commune!

Si, au contraire, elle revient intégralement, dans la **forme** comme dans le fond, à sa divine Vocation, toujours vivante, frémissante et glorieuse, qui l'appelle par toutes les Voix de son Histoire : Voix de saint Remi et de Clovis, Voix de Charlemagne et de saint Louis, Voix de Jeanne d'Arc, Voix de Louis XIII, etc. Alors c'est la France qui revient à la santé, à la prospérité, à la gloire!

C'est ce qu'a fort bien compris le Chef de la maison de France, dont la famille a quelque temps paclisé avec la Révolution; il vient de reconnaître son erreur et nous dit de faire comme lui : ◊

« Ensemble nous nous sommes trompés, ensemble rentrons dans le devoir! »

XV. DIEU EST MONARCHISTE EN FRANCE

Au surplus, entre la République et la Monarchie, nous n'avons plus le choix, depuis la Béatification de Jeanne d'Arc!

Cette Béatification, en présence de 70 évêques, de 50.000 pèlerins Français, le 10 avril 1909, a été une grâce suprême du Christ, « qui aime les Francs », pour les tirer de l'abîme.

Que signifie cette grâce?

Très simplement ceci :

Nous ne savons pas si Dieu est républicain aux États-Unis, monarchiste en Angleterre, en Autriche, en Espagne, etc. : nous ne le savons pas, parce que *Il ne nous l'a pas dit*.

Ce que nous savons bien, c'est qu'**Il est monarchiste en France, parce qu'il nous l'a dit, à l'éclat du miracle!**

Et il nous l'a dit, dans sa délicatesse, parce qu'il savait que son Vicaire était, *par devoir d'état*, dans l'impossibilité de nous le dire lui-même! A nous de comprendre! (1)

Pie X nous dit de faire le *Parti de Dieu*; c'est tout ce qu'il peut nous dire! parce que c'est tout ce qu'il peut dire à tous les chrétiens, de toutes les nations du globe!

Dieu ajoute pour nous *directement*, ce qu'il faut ajouter : « **Le Parti de Dieu en France, mais en France seulement, n'est et ne peut être que la Monarchie très chrétienne.** »

Or, Dieu ne change pas, Dieu n' « évolue » pas; ce qu'Il a voulu une fois, il le veut toujours.

Donc Dieu est monarchiste en France et nous devons l'être comme Lui!

Voilà ce que nous dit la Béatification de Jeanne d'Arc!

XVI. IL EST MONARCHISTE CAPÉTIEN

— Mais enfin, Dieu qui remplaça la dynastie de Saül par celle de David, n'a-t-il pu vouloir remplacer celle de Hugues Capet par celle de Napoléon?

— Nous n'avons pas à savoir ce que Dieu a *pu* vouloir, mais ce qu'en réalité il a *dit* et *fait*, c'est-à-dire *voulu*.

Ce qu'il a *dit* nous le savons par saint Remi et la Bienheureuse Jeanne d'Arc :

« *Le royaume de France durera toujours.* »

« *La dynastie capétienne (à partir de Charles VII) régnera mille ans et plus.* »

Ce qu'il a *fait*, l'Histoire nous l'apprend :

Il a envoyé des messages à trois rois de France, *tous trois Capétiens* :

1° A Charles VII : Jeanne d'Arc (1429-1431).

(1) Pourtant nous chantions, le 8 mai, dans l'*Office de la Bienheureuse* : « *Rursus nitescunt lilia! A son arrivée les lys refleurissent!* » (Hymne de Vêpres).

Et aux répons du 2^e nocturne : « *Ils ornèrent le frontispice du temple de couronnes d'or, oignirent le front royal et crièrent dans un joyeux transport : Vive le Roi! Et la joie fut grande dans tout le peuple! Alleluia! Alleluia!* »

2° A Louis XIV : La Bienheureuse Marguerite-Marie : « *Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur, etc.* » (vendredi, 17 juin 1789, fête du Sacré-Cœur).

3° A Louis XVIII : La servante de Dieu, Marie de Jésus, du Couvent des Oiseaux : « *Il faut que le Roi lui-même consacre sa personne, sa famille et tout son royaume à mon divin Cœur!* » (21 juin 1823).

« Sa famille », c'est-à-dire sa **dynastie!**

Dieu a-t-il jamais eu de pareils égards pour Napoléon I^{er}?... pour Louis-Philippe??... pour Napoléon III???... pour Loubet????... pour Fallières?????.....

Cependant si, il y a eu deux communications : l'une en 1843, disant de Louis-Philippe, qu'il n'est pas le roi choisi de Dieu :

« *Je lui ai suscité des rois (à la France); elle en a choisis d'autres à son gré.* » (Notre-Seigneur à Marie Lataste) (1).

L'autre en 1846, de Marie à Mélanie de la Salette, sur le futur Napoléon III : « *Défiez-vous de l'homme au cœur double!* »

Dieu pouvait-il nous dire plus clairement qu'il est anti-révolutionnaire et monarchiste capétien, et seulement cela?...

XVII. NOUS DEVONS L'ÊTRE COMME DIEU

— En somme, selon vous, nul n'est pleinement *catholique et français*, s'il n'est monarchiste capétien?

C'est l'absolue vérité! On a pu jusque-là croire de très bonne foi le contraire et nous avons été de ceux-là! tellement nos cerveaux ont été avariés par la Révolution!

L'erreur est inadmissible, aujourd'hui que nous savons, par la Béatification de Jeanne d'Arc, l'intervention *directe* du Ciel en faveur de cette dynastie!

« Tu es le vrai héritier, je te le dis *au nom du Roi du Ciel!*

« *C'est de la part de Dieu, que je suis venue réclamer le sang royal!* »

« *La couronne de France durera mille ans et plus!* »

(1) Du vivant de Charles X et de sa dynastie, Louis-Philippe était un usurpateur. Son petit-fils le comte de Paris, devenait l'héritier légitime, à la mort du comte de Chambord (1883).

Ne séparons donc pas ce que Dieu a uni, ce que Jeanne d'Arc n'a jamais séparé, ni dans son cœur, ni sur ses lèvres : la nation et sa dynastie, le corps et la tête du « saint royaume de France! »

C'est le crime inexpiable de la Révolution, d'avoir voulu faire cette séparation. (1)

C'est de quoi la France meurt!

Si nous voulons qu'elle revive, il faut, de toute nécessité, qu'elle retrouve sa tête : **le Roi!**

Jeanne disait : « *Ni Armagnacs, ni Bourguignons, tous pour le Roi de France!* »

Nous devons dire avec elle : « *Ni Républicains, ni Bonapartistes, tous pour le Roi de France!* »

Donc, il n'y a, il ne peut plus y avoir chez nous, que deux partis : Dieu ou Satan! la Monarchie ou la Révolution! Philippe VIII ou la République des *Droits de l'homme!*

A nous de choisir! C'est fait! Nous sommes avec Dieu, pour le Roi de France!

— Cependant...

XVIII. DIEU NE NOUS A-T-IL PAS DIT :

« QUÆRITE PRIMUM REGNUM DEI »?

— C'est chercher *avant tout* le royaume de Dieu, que de chercher avant tout, le *moyen* institué de Dieu pour le trouver.

Qui veut la fin, veut d'*abord* les moyens.

Cette fin qui, dans mon *intention*, passe *avant* les moyens, puisque c'est elle que je veux *avant tout*, et qu'ils lui sont subordonnés comme l'accessoire au principal, comme l'instrument au chef-d'œuvre qu'il doit réaliser, cette fin, cependant, dans l'*exécution*, passe *après* les moyens, qui seuls me frayent la route par où je puisse arriver à cette bienheureuse fin.

D'où le mot de saint Thomas que « la fin, *première* dans

(1) Elle a consommé son crime, par la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*.

C'est la France séparée de son cœur. Sans cœur ni tête, comment veut-on qu'elle vive?

l'intention, est *dernière dans l'exécution* ». (1^a 2^o, quæst. 1, 1 ad 1 et 3 ad 2, etc.)

C'est clair! Si je veux *avant tout* aller à Lyon, je dois chercher *avant tout* le chemin de Lyon.

Si je veux *avant tout* instaurer le *Parti de Dieu*, en France, je dois prendre avant tout l'*unique moyen*, que Dieu lui-même a pris et *veut que je prenne à mon tour*, pour constituer la France en « Parti de Dieu »!

Ce moyen **unique** réside, non dans la constitution artificielle et impossible d'un *parti catholique* français, sans clé-de-voûte française, mais dans l'union étroite des deux clés-de-voûte *catholique* et *française*: le *Pape* et le *Roi très chrétien*, sur la base de l'Évangile, sous l'égide du Christ!

L'impossibilité d'un tel parti catholique, a éclaté une fois de plus, à la veille des élections de 1910!

Tous les efforts tentés pour l'union, n'ont abouti qu'à accuser plus profondément la séparation!

« Il manque une tête à l'opposition! » remarquait fort justement M. Georges Thiébaud, après le premier tour de scrutin.

Cette union, en effet, ne peut se faire *sans clé-de-voûte française!*

La clé-de-voûte *française* c'est le **Roi!** il n'y en a pas d'autre!

Lui **seul** pourra faire l'union, mieux que cela l'**Unité!**

Lui **seul**, en un mot, rendra la France à la vie, en la rétablissant dans la triple loi de son *Histoire*, de sa *Constitution* et de sa *Vocation!*

XIX. L'ARGUMENT DES « NON-MYSTIQUES »

— « Fort bien! me direz-vous, vous venez d'établir que la France a une *Vocation surnaturelle*, que l'instrument *nécessaire* de cette *Vocation* est la *Monarchie capétienne*.

« Mais l'argument ne vaut que pour les « mystiques », ceux qui ont une foi vive en Dieu, au miracle, à l'intervention du Ciel dans nos affaires terrestres! Mais, pour les autres? Et ils sont nombreux! »

— Pour les autres, moins nombreux que vous ne pensez, il reste toujours l'argument de *Philosophie* et d'*Histoire*.

Que dit la *Philosophie*?

Elle dit que dans un corps organisé, vivant et agissant, *il faut une tête, une seule!* nul ne pouvant avoir en même temps plusieurs têtes, ou successivement, des têtes de rechange.

Que cette unique tête est *seule chargée du commandement*, d'un bout à l'autre de l'existence de l'être organisé;

Qu'elle ne peut, à aucun moment, résigner sa fonction ou l'échanger avec celle des autres membres, sous peine de dissolution immédiate de l'organisme tout entier.

Elle nous dit que quand ce corps social s'appelle la vieille — mais toujours jeune — France, cette tête ne peut être que la *Monarchie traditionnelle*, dont le maintien lui a valu 1,400 ans de prospérité et de gloire et la suppression, 120 ans d'humiliations et de revers, qui aboutissent aujourd'hui à sa ruine, bientôt définitive, si le Roi ne presse le pas!

Que cette *tête monarchique* ne peut, à aucun degré, ni d'aucune manière, être appelée un *parti* (1), puisqu'elle est destinée précisément à ruiner tous les partis, en les ramenant tous à l'unité sociale, dont elle est la clé-de-voûte! Comme la tête, dans le corps humain, ramène tous les organes, les pieds, les mains, etc., au service de la personne, qu'elle *seule* représente.

Et les autres organes, loin de voir dans cette fonction de la tête, un *privilege* qu'ils seraient en droit de réclamer pour eux, n'y voient, au contraire, que la garantie essentielle de leur propre fonctionnement.

Ni les pieds, ni les mains, ne jaloussent la tête, parce que sans la tête, les pieds ne sauraient plus dans quelle direction marcher; les mains, de quelle manière agir.

Et si la tête conduit les pieds et les mains, les pieds portent la tête et les mains la préservent, et tous ensemble, par l'harmonie de leurs actes, font le bien du corps tout entier.

Imaginez les pieds se disant un jour :

(1) Si elle représente un parti, c'est celui de la France ou plus exactement le *Parti de Dieu*, qui est l'essence même de sa *Vocation*.

Les Partis ne sont nés qu'avec la Révolution, qui en supprimant la clé-de-voûte : la *Monarchie*, a réduit la France en morceaux, c'est-à-dire en *partis*.

« Après tout, il y a assez longtemps que la tête commande, à notre tour de commander un peu ! »

Imaginez les mains et les autres organes tenant le même langage !

Adieu l'unité ! c'est l'harmonie rompue ! c'est la révolution dans l'organisme ! c'est le corps en poussière ! Et, comme ce corps est celui de la France, c'est la France en morceaux, c'est-à-dire en partis !

Voilà ce que dit la Philosophie !

Que dit l'*Histoire* ?

L'*Histoire* dit que si la France est devenue la première nation du monde, le type idéal de la civilisation, c'est parce qu'elle eut, pendant 1400 ans, une tête qui s'appela la *Monarchie très-chrétienne* !

Vint la Révolution !

« Il y a assez longtemps, dit-elle, que la tête commande ! si les pieds tâtaient un peu du Pouvoir ! »

Et voilà la *Démocratie* républicaine !

Mais la *Démocratie*, marchant à l'aveuglette, à travers le sang répandu et le feu des incendies :

— « *Je sais ce qui lui manque, se dirent les bras ! un peu de discipline ; nous allons lui donner cela !* »

Et voilà l'*Empire révolutionnaire*, ou le bras de fer qui essaie, sans y parvenir, de diriger la marche de la *Démocratie* ! Les bras n'y voient pas plus que les pieds ; la *Démocratie* continue de faire fausse route, sur un chemin écla-boussé de sang et de gloire !

— « Mais alors, se dit la Révolution, revenons à la tête ; mais en lui imposant de gouverner, non selon sa clairvoyance, mais *selon la nôtre* ! »

Et voilà la *monarchie constitutionnelle*, ou la tête avec le bandeau révolutionnaire sur les yeux !

C'est « bonnet blanc » ou plutôt « bonnet rouge, rouge bonnet » !

Comme le pied démocratique, comme le bras impérial, la monarchie constitutionnelle demeure une aveugle conduisant un autre aveugle ! Tous deux tombent dans le fossé !

Résultat identique : L'unité n'a pu se refaire, ni par l'Empire! ni par la République! ni par la Monarchie constitutionnelle!

La France reste en poussière.

Elle y est depuis 1789!

Et le 9 mai 1909, au milieu des inoubliables fêtes d'Orléans, Mgr Latty archevêque d'Avignon, dans son panégyrique de Jeanne d'Arc, constatait ainsi le désarroi :

« Quel est, si vous le savez, le lien qui rassemble et unit encore les diverses pièces de notre édifice national? Sur quoi portent ses fondations? Est-ce sur les institutions? Beaucoup de Français leur sont opposés. Sur le régime économique? On l'attaque et on le bat en brèche tous les jours. Sur les traditions historiques, morales, religieuses? On les a tronquées et reniées. Elles ont perdu publiquement leur valeur. Il n'y a ni une doctrine commune, ni une loi fondamentale, où se rencontrent et s'accordent sincèrement les esprits et les volontés... »

En un mot, c'est la poussière des partis.

XX. JEANNE D'ARC TIRE LA CONCLUSION

Comment de cette poussière reconstituer, non pas « le bloc français », il n'y a pas de *bloc* français, le bloc est une matière brute et inorganique, mais la belle et harmonieuse *unité* française?

Jeanne d'Arc, dont le nom appelle la Monarchie, comme la fleur appelle l'abeille, Jeanne d'Arc nous le répète à tous, croyants et incroyants, Armagnacs et Bourguignons, royalistes, impérialistes et républicains :

« Rendre à la tête, c'est-à-dire à la Monarchie très-chrétienne, sa liberté et sa fonction; elle y trouvera, avec la clairvoyance qui lui est naturelle, le moyen de remplir vite et bien son devoir, tout son devoir, de rallier harmonieusement autour d'elle, comme les arcs-boutants d'un édifice autour de leur clé-de-voûte, tous ces partis qui se dévorent, faute de la clé-de-voûte royale, qui leur assigne à chacun sa place et sa fonction. »

En d'autres termes : « Ramenez la France, **par le Roi**, à l'Unité et par l'Unité à sa divine et traditionnelle Vocation !

« Sa Vocation n'est pas d'être ce qu'elle s'est faite, en un jour d'égarement, une royauté constitutionnelle, un Empire ou une République selon les *Droits de l'homme* (1), mais ce que Dieu l'a faite par le miracle, telle qu'il l'a rétablie par le miracle : *la Monarchie des Droits de Dieu*, « le saint royaume de France », Monarchie et royaume que Dieu n'a pas destinés à vivre jusqu'à la Révolution, mais « toujours ».

« Ainsi revivra La France expirante !

« Et nous pourrons à nouveau saluer en elle, aux applaudissements du monde entier, la Reine des nations, l'apôtre de l'Évangile, l'épée de Dieu, le carquois de Jésus-Christ, la clé-de-voute de la civilisation ! »

Voilà ce que nous dit Jeanne d'Arc !

Et c'est pour nous mettre à même de la mieux entendre, que Dieu l'a placée sur les autels !

Comme pour nous dire : « *Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est. (Exode xxv, 40.)*

Malheureusement...

XXI. NOUS REGARDONS JEANNE D'ARC, MAIS NOUS NE L'ÉCOUTONS PAS

La Jeanne d'Arc que Dieu nous présente, n'est pas celle que nous voulons.

La Jeanne d'Arc de la Béatification fut *catholique* en religion, *royaliste* en politique, mais royaliste telle que Dieu la voulait alors, telle que Dieu nous veut aujourd'hui, c'est-à-dire royalistes *selon la loi salique*, en définitive, *selon l'Évangile*.

La Jeanne d'Arc que nous voulons, est une Jeanne d'Arc « *libérale* » comme nous, pactisant avec la Révolution comme nous, acceptant les *Droits de l'homme* comme nous ! Oubliant qu'une telle Jeanne d'Arc est impossible !

(1) « Je leur ai donné des Rois, ils s'en choisissent d'autres ! » (Marie Lataste.)

Une Jeanne, acceptant les *Droits de l'homme* condamnés par l'Eglise! y songez-vous?...

Mais elle n'eut pas été sainte! Elle n'eut pas été chargée d'une mission divine! Elle n'eut pas sauvé la France! Elle n'eut pas fait de miracle! Elle ne serait pas sur les autels!...

Si Dieu l'y a mise, c'est pour que nous lui ressemblions et non pour qu'elle nous ressemble! A nous de nous modeler sur elle, d'être *catholiques* et *royalistes* comme elle! Non à elle de se plier à nos caprices d'enfants révolutionnaires, de se faire *démocrate* et *républicaine* comme nous!

Et si nous persistons dans notre erreur, si nous travestissons, si nous tournons en poison, les grâces mêmes que Dieu nous fait pour nous sauver; en ce cas, pour ce dernier abus de cette dernière grâce, nous n'avons plus qu'à attendre l'ultime châtement, qui nous guette, châtement dont nous apercevons la silhouette dans le livre du *citoyen* Pataud : *Comment se fera la Révolution!*

XXII. « A BAS LA RÉVOLUTION ! »

Ecoutez cette petite Histoire.

C'était l'an 1200 avant Jésus-Christ.

Les Ammonites ravageaient les tribus de Juda, de Benjamin et d'Ephraïm, comme aujourd'hui la tribu de Juda, à l'aide des tribus protestantes, maçonniques et métèques, ravage la France.

Les Juifs crièrent vers Dieu, qui répondit :

« Quand autrefois vous avez crié vers moi, parce que
« les Egyptiens, les Amorrhéens, les Ammonites, les Philis-
« tins, les Sidoniens, les Amalécites, vous opprimaient, ne
« vous ai-je pas délivrés? »

« Cela ne vous a pas empêchés de m'abandonner à nouveau
« et d'adorer des dieux étrangers; c'est pourquoi je ne vous
« délivrerai plus.

« Allez! invoquez les dieux que vous vous êtes choisis! ce
« sont eux qui vous délivreront!

« Les Juifs répondirent : « Non! Seigneur, ne nous aban-
« donnez pas; punissez-nous tant qu'il vous plaira, puisque nous

« avons péché, mais délivrez-nous de nos ennemis d'aujourd'hui. »

« Ce disant, ils brûlèrent toutes leurs idoles et Dieu se
« laissa toucher!

« Il leur envoya un Sauveur, ce fut Jephthé! » (*Juges*,
Chap. x, 9-16).

Passons par dessus les siècles.

La France, nouveau Peuple de Dieu, est ravagée par ses
ennemis.

Juifs, protestants, maçons, métèques au Pouvoir, piétinent
ses gloires, s'enrichissent de ses dépouilles, après l'avoir
saignée aux quatre veines.

Elle crie vers Dieu qui lui répond :

« Quand les Anglais, au XV^e siècle, vous avaient envahis,
« subjugués, et que vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas
« délivrés par Jeanne d'Arc?...

« Et néanmoins vous m'avez abandonné de nouveau et bien
« plus gravement depuis, en vous prosternant devant la Révo-
« lution, mon ennemie *directe*.

« C'est pourquoi je ne vous délivrerai plus.

« Allez! invoquez le dieu, ou plutôt la déesse que vous vous
« êtes choisie! C'est elle qui vous délivrera! »

Et nous, Français, que faisons-nous? reconnaissons-nous
notre crime? brûlons-nous notre idole?

Non pas! nous nous prosternons fébrilement devant elle,
et nous disons à Dieu : « *Seigneur! délivrez-nous quand même!* »

Il ne nous écoute même pas!

Il ne nous écoutera, ne nous enverra un Sauveur, que le jour
où nous aurons brûlé notre idole.

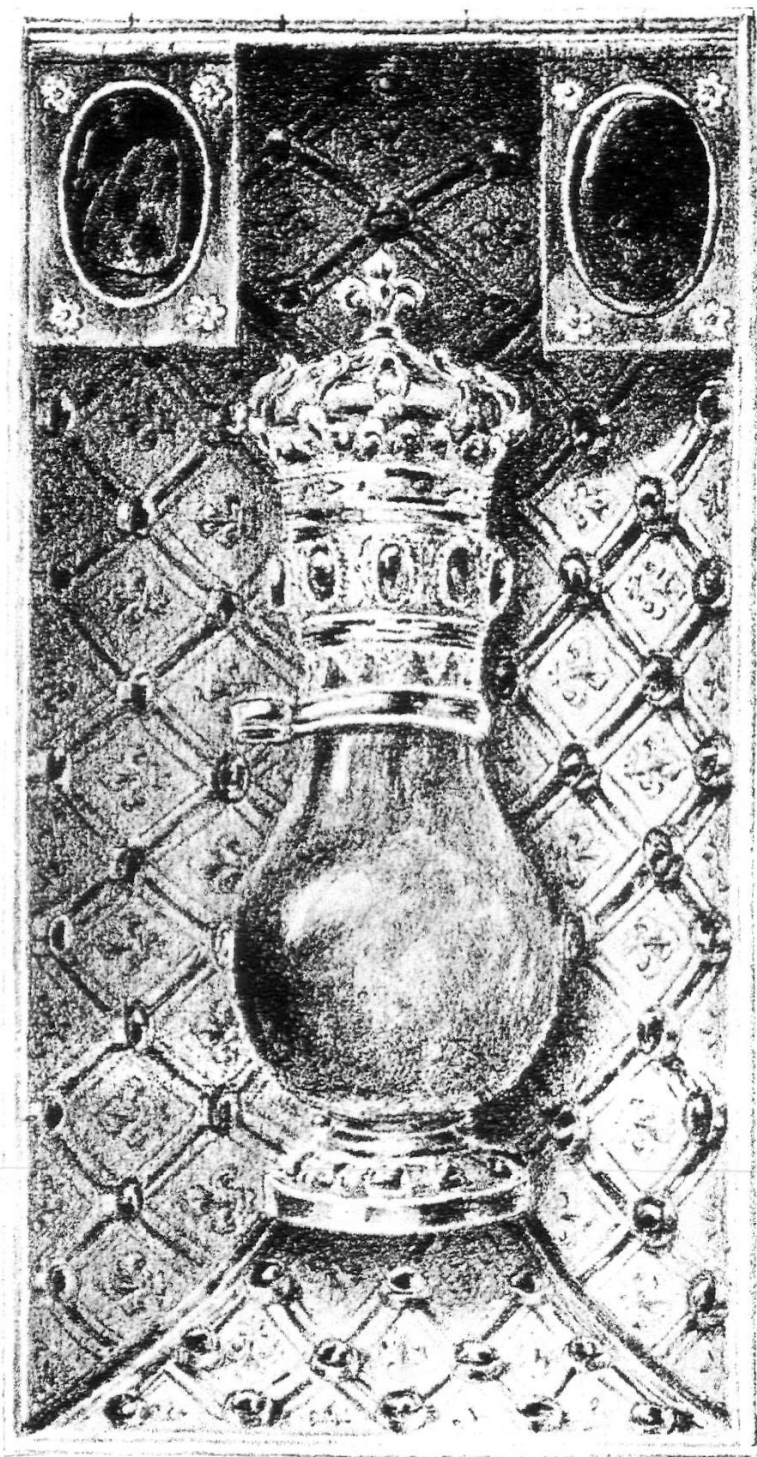
Ah! catholiques, qui vous dites « républicains », sachez
donc, une fois pour toutes, que vous ne pouvez plus innocem-
ment vous parer de cette vilaine épithète, surtout depuis la
séparation de l'Eglise et de l'Etat!

Ce n'est pas en vain que Dieu nous a envoyé Jeanne d'Arc!

Ce n'est pas en vain qu'avant Jeanne d'Arc, il nous avait
envoyé par saint Remi, la Sainte-Ampoule!

La Sainte-Ampoule est à Reims!

C'est donc à Reims, et à Reims seulement, qu'est le salut de



LA SAINTE AMPOULE

QUI A SERVI AU SACRE DE CHARLES X

AVEC LA « SPATULE » POUR PRENDRE LE BAUME

la France! Elle ne peut trouver la guérison, que là où elle trouva la vie! à son berceau de Reims!

Or, la République ne va pas à Reims!

Sortie de la Loge, elle ne va qu'à la Synagogue!

On l'a vu pour Dreyfus!

Quant à l'Empire, sorti de la Révolution, comme la République, il ne peut nous conduire qu'à Waterloo ou à Sedan!

Mais le Roi, lui, va à Reims!

Jeanne d'Arc y conduisit Charles VII! Elle s'apprête à y conduire Philippe VIII!

Qui la retient encore?

C'est vous, libéraux impénitents, qui vous obstinez à ne pas brûler votre idole et à crier : « *Vive la République!* »

Amendez-vous donc! frappez-vous la poitrine, si vous voulez voir éclater ce salut que vous demandez éperdument, sans rien faire pour le mériter!

Au surplus, votre conversion elle-même n'est plus qu'une question d'heures! et ce miracle, prélude de l'autre, c'est encore Jeanne d'Arc qui va l'accomplir!

XXIII. « VIVE LE ROI! »

Et alors, contemplons le spectacle!

La frontière s'ouvre au « gentil Dauphin », qui nous entraîne sur la route royale de Reims!

La Basilique, parée de ses plus beaux atours de fête, s'emplit de tout un peuple haletant d'émotion!

Le Dauphin s'agenouille au bas de l'autel, à l'endroit même où s'agenouilla Charles VII, près de la bannière de Jeanne d'Arc qui étale, comme alors, au milieu des lys, les images de « Jhésus » et de « Marie », avec la devise : « *De par le Roi du Ciel!* »

Le Prélat consécrateur, escorté d'un brillant cortège de cardinaux, évêques, chanoines, prêtres, d'une nuée, harmonieusement disparate, de blancs, de bleus, de rouges chérubins, porteurs de croix, de navettes, d'encensoirs, de mitres et de crosses d'or, s'avance au bord des degrés!

Il retire, avec la spatule d'or, l'huile de la sainte Ampoule, en oint le front, les poignets et les épaules du royal récipiendaire, en même temps qu'il prononce les paroles du Sacre.

Puis il lui impose la couronne, lui remet le sceptre et l'épée!
C'est fait! Le Roi est sacré et couronné!

Il se présente à l'ambon!

Les fanfares éclatent, le canon tonne, l'airain mugit, les tambours battent aux champs, mêlant leur fracas de tonnerre à l'harmonieux concert des bourdons et des cloches de la ville qui portent jusqu'aux Cieux, les *Hosannas* de la France en allégresse, pendant que s'échappent de 20.000 poitrines, à en faire crouler les voûtes de la Basilique, les cris sauveurs par lesquels saint Remi fonda et Jeanne d'Arc vient de relever, une fois de plus, dans cette même basilique, « le saint royaume de France » :

« Noël! Noël!

« Vive le Christ qui est Roi de France!

« Vive le Roi de France qui est lieutenant du Christ!

Le tout ponctué par le cri de :

« Vive Philippe VIII! »

C'est fini! La France est rétablie pour des siècles, dans la triple loi de son *Histoire*, de sa *Constitution* et de sa *Vocation*!

Adveniat regnum tuum!

Deu en demandant s'ell' ayme ces habits de commandement de deu
Respond tout en s'ce assés Respondre et s' bonte que vous Respondre plus auant. Demes moy
d'istion et se bene Respondre.

Le com dit apres ce quelle s'ell' Interrogue se elle voudroit prendre. abit de femme prouuicelle
sunt Responu pour auantur au pres que
Respond quelle ne luy seraront sors a ce seruir. et puis quel que elle se me xum seraront se de uir.
unre chose et dit quelle ne s'ur point de difference d'abit d'unt ou de femme s'ors / seraront s'ors
s'amm et que pour cest abit ouie s'oy doit posseser.

Et Interroguee par d'uns qm parloit s'uy demandant s'ell' s'uroit point pour seraront ou de
commandement de uir. cest habit
Respond quelle en a Respondre a quoy s'ors par ce que d'unt que de uir demandelle est seraront
Responne

Le com dit quelle s'unt bien qm s'oy a s'uy a s'uy de la b' maie n. s'ur point comme elle se d'at
s'unt

Quo ad deminguer
Respond se me s'uo comme mal de dieu s'unt de uir. et s'ors Respondre

Pièces justificatives

LA MINUTE DE MANCHON

Cette minute, intercalée dans le manuscrit dit *d'Urfé*, est le texte même du greffier Manchon, écrivant, aux interrogatoires, les réponses de Jeanne d'Arc, sous sa dictée, avec, en marge, à l'encre rouge, les réflexions personnelles du scribe : « *Vray... superbe responsum... responsio mortifera, etc.* »

C'est le *seul* texte français authentique, que nous ayions du procès de Jeanne d'Arc.

Dame! Jeanne ne savait pas le latin, il fallait bien l'interroger en français.

Le greffier concentre l'attention sur les passages importants, par des soulignements et de petits index marginaux, toujours à l'encre rouge.

Ce document n'a été communiqué jusque-là qu'à un petit nombre fort rare de privilégiés, Quicherat et ses pareils.

Nous avons réussi, grâce à Dieu! à l'obtenir.

Il nous fut apporté sur un pupitre de velours, avec cette réflexion : « *Voyez! si ce livre est précieux!* »

Ce document que Quicherat appelle, en effet, « *manuscrit unique... célèbre manuscrit... texte capital* », il n'en donne cependant que la reproduction *imprimée*, et non dans l'ordre où il fut écrit, mais dans l'ordre où le présentent les procès-verbaux *latins*, rédigés par les secrétaires en commun, après les séances, *en dehors de Jeanne d'Arc*.

Ce qui lui ôte tout son cachet de spontanéité et de naturel.

Nous le lui rendons, dans le passage suivant, recto folio 28, le premier photographié, sur l'original.

Malheureusement la photographie n'a pu rendre l'encre rouge.

C'est un « instantané », comme on dit aujourd'hui, de la séance du samedi 17 mars 1431, de 9 heures à midi (8^e et avant-dernier interrogatoire secret).

Jean Delafontaine, au nom de l'évêque Cauchon, interroge la Pucelle, en présence de Jean Lemaitre, vicaire du Grand Inquisiteur de France, tous deux assistés de Nicolas Midi, Gérard Feuillet, Isambard de la Pierre, Jean Massieu, huissier et Guillaume Manchon, greffier.

La séance, très chargée, ne comporte pas moins d'une vingtaine de questions, écrites d'avance, pour simplifier la besogne, et que Manchon désigne simplement dans le manuscrit, par leur numéro d'ordre :

« Quo ad primum, secundum, tertium, etc.

« C'est ici que Jeanne répond à la 1^{re}, à la 2^e, à la 3^e question, etc. »

Nous en sommes à la treizième.

Les réponses vont jusqu'à la seizième inclusivement.

Voir le texte dans les gravures ci-contre.

Le voici, en caractères d'imprimerie, avec les soulèvements et les fautes d'orthographe, qui n'ont pas l'air de préoccuper outre mesure le greffier :

... en demandant si elle a print cet habil du commandement de dieu.

Respond vous en estes assez respondus et se voulez que vous responde plus avant donnez moy dilacion et je vous en respondray.

Item dit après ce quelle feut interroguée se elle voudroit prandre abit de femme pour ce qu'elle peust recevoir son saulveur a ceste pasque.

Respond quelle ne laissera point son abit, encore pour quelque chose, ne pour recevoir ne pour autre chose et dit quelle ne fait point de difference, de abit dome ou de femme pour recevoir son saulveur et que pour cest abit on ne luy doit point refuser.

Quo ad Detrimmuntum
Respondit que amica sua et hinc monitum que tenoquet regnelle a fait du remuandement de

monitum meselle de la tresse habit de femme pour omyr meselle
Respondit quant a la tresse que se porte (elle ne le fait pas pour enore et que ne si point en elle du
reine dedans quant elle le fait pas)

Et en dit que se les sages hyr se fissent de faire omyr meselle est bien en meselle de hyr faire
ouy quant il hyr pas sa saine d'hyr

Et en dit quant au fessin de la tresse de la regnelle
Respondit quelle ton se si bien auoy est amonistee de prendre abit de femme quant d'hyr
tenore et autres se qu'elle se troye

Quo ad Detrimmuntum
Respondit que a ayme et de mairon a bien est amonistee de prendre habit de femme et la
Respondit et se si se enore et quant omyr auoy de femme de que l'hyr asse auoy de femme
tenore pas

Quo ad Detrimmuntum

Et interroguée par isluy qui parloit, luy demandoit se elle lavoit point, par revelacion ou du commandement de porter cest habit.

Respond quelle en a respondu a quoy se raporte, et après dit que dedans demain elle en envoyra response.

Item dit quelle scait bien qui luy a fait prendre labit, mait ne scait point comme elle le doit reveler.

Quo ad decimum quartum.

Respond, Je ne fais point mal de dieu servir. et demain vous en serez respondus.

Quo ad decimum quintum.

Respond qu'elle ayme plus mieux mourir, que revoquer ce quelle a fait du commandement de Notre Seigneur.

Interroguée se elle veult laisser labit de homme pour ouyr messe.

Respond quant a labit quelle porte, elle ne le laissera point encore et qu'il n'est point en elle de deviner dedans quant elle le laissera.

Item dit que se les Juges luy refusent de faire ouyr messe Il est bien en Notre Seigneur de luy faire ouyr quant Il luy plaist ce faire en luy.

Item dit quant au residu de l'article de la sequelle.

Respond quelle confesse bien avoir esté amonnestée, de prendre abit de femme, quant a l'irreverence et autres sequelles les nye.

Quo ad decimum sextum.

Respond que a Arras et Beaurevoir, a bien esté amonnestée de prendre habit de femme et la refusé et refuse encore, et quant aux autres œuvres de femme dit qu'il y a assez autres femmes pour ce faire.

Quo ad decimum septimum.



Table des matières

Déclaration de l'auteur	7
Préface.	9

PREMIÈRE PARTIE

LE « PARTI DE DIEU » EST LA LOI HISTORIQUE ET POLITIQUE DE LA FRANCE

Chap. I. C'est Dieu qui a fixé ses limites à la France	13
II. C'est Dieu qui a donné sa constitution à la France	16
III. Cette Constitution c'est l'Évangile	17
IV. La première prière constitutionnelle de la France	20

DEUXIÈME PARTIE

LE « PARTI DE DIEU » EST LA LOI PHILOSOPHIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE

Chap. I. L'Évangile est le fondement « nécessaire » du royaume de France.	22
II. La gloire qui en est résultée pour la France.	26
III. Cette gloire, le peuple juif a voulu la lui ravir.	27
IV. Il y a réussi par la Révolution	30
V. L'odieuse imposture des Droits de l'homme	33
VI. Les Droits de l'homme condamnés par Pie VI, Grégoire XVI et Pie IX.	41

Chap. VII. Le mensonge de la liberté	42
VIII. Ce colossal mensonge, base de la France depuis 1789	43
IX. Comment démolir le mensonge des Droits de l'homme. . . .	46
X. Nouvelle et impérieuse nécessité du « Parti de Dieu »	47

TROISIÈME PARTIE

LE « PARTI DE DIEU » EST LA LOI RELIGIEUSE ET SURNATURELLE DE LA FRANCE

Chap. I. La Vocation divine et politique de la France	50
II. Saint Remi et Clovis chargés de réaliser cette Vocation	52
III. Les armes de saint Remi : la sainteté et les miracles	52
IV. La critique moderne et le miracle	55
V. Le miracle brave les foudres de la critique moderne	62
VI. Saint Remi Thaumaturge.	64
VII. Saint Remi prédit la mission de la France	68
VIII. La Sainte Ampoule	72
IX. Les armes de France.	85
X. Le Roi de France, protecteur officiel de l'Eglise	88
XI. Le Testament de saint Remi.	91
XII. Joseph de Maistre constate la réalisation de la prophétie de saint Remi	98
XIII. La gloire de Clovis ne commence qu'avec son baptême	101
XIV. Cette gloire grandit dans la mesure où Clovis est fidèle. . . .	102
XV. Pépin le Bref constitue le domaine temporel du Pape	104
XVI. L'Empire du monde à Charlemagne, récompense de Pépin le Bref	106
XVII. Les premiers Capétiens sont fidèles à la Vocation des rois de France	106
XVIII. Le siècle de Saint Louis en est la récompense.	107
XIX. Philippe le Bel, premier roi révolté contre l'Eglise	110
XX. Le châtimeut de Philippe le Bel.	113
XXI. La guerre de Cent ans, châtimeut national.	114
XXII. La France livrée à l'Angleterre. « La grande pitié qui est au royaume de France »	117
XXIII. Le châtimeut providentiel reconnu au Conseil royal de Charles VI	121
XXIV. Le peuple crie : Pardon !	124
XXV. Les coups Providentiels	128

Chap.	XXVI. Les coups de miracles	129
	XXVII. Jeanne d'Arc, la « plus grande marque de l'amour de Dieu envers la France »	131
	XXVIII. Jeanne d'Arc supérieure à Judith	133
	XXIX. Jeanne d'Arc, fille spirituelle de saint Remi	134
	XXX. Saint Michel, patron de la France, initie Jeanne d'Arc à sa mission.	135
	XXXI. « Il faut partir »	137
	XXXII. « Es-tu de Dieu ou du Diable? »	139
	XXXIII. « Il n'y a que moi qui puisse sauver la France! »	141
	XXXIV. « Va et advienne que pourra! »	142
	XXXV. En route pour Chinon! (23 février-6 mars)	143
	XXXVI. Les hésitations de Charles VII	144
	XXXVII. La réception du 9 mars	146
	XXXVIII. Le secret miraculeux	148
	XXXIX. Comment le secret nous est parvenu.	151
	XL. L'alliance renouvelée entre le Christ et la Monarchie	153
	XLI. La France n'est pas une nation comme les autres.	155
	XLII. Jeanne d'Arc à Poitiers	158
	XLIII. La première sommation aux Anglais.	160
	XLIV. L'examen officiel.	163
	XLV. Le rapport et les conclusions des théologiens.	165
	XLVI. Jeanne d'Arc chef de guerre	168
	XLVII. En route pour Orléans,	171
	XLVIII. Entrée triomphale à Orléans	175
	XLIX. Le mercredi 4 mai : Baptême de feu! Victoire	179
	L. Samedi 7 mai : L'Austerlitz de Jeanne d'Arc!	186
	LI. Orléans délivré le dimanche 8 mai, fête de saint Michel.	193
	LII. Cette délivrance est miraculeuse	195
	LIII. Après Orléans, Reims	202
	LIV. La campagne de la Loire	210
	LV. Patay.	219
	LVI. L'expédition de Reims.	225
	LVII. Le siège de Troyes	231
	LVIII. Le Sacre	243
	LIX. Jeanne veut marcher sur Paris; le Roi sur Bourges.	254
	LX. Le siège de Paris	260
	LXI. Jeanne à la Cour.	265
	LXII. Jeanne repart en guerre	267
	LXIII. La Catastrophe	273
	LXIV. « Ma mission était de Dieu »	280
	LXV. Louis XI	288
	LXVI. Charles VIII	291

Chap. LXVII. Louis XII	293
LXVIII. François I ^{er}	296
LXIX. Henri II	308
LXX. François II (Catherine de Médicis)	310
LXXI. Charles IX. (Catherine de Médicis)	314
LXXII. Henri III	324
LXXIII. Henri IV	333
LXXIV. Louis XIII	340
LXXV. Louis XIV.	383
LXXVI. Louis XV.	436
LXXVII. Louis XVI	484
LXXVIII. La Révolution, châtimeut et crime de la France	494
LXXIX. Conclusion	542
Pièces justificatives.	575



Table des gravures

1° La Jeanne d'Arc de Frémiet	4
2° La sainte Ampoule	82
3° La Châsse actuelle de saint Remi.	98
4° Sceau et contre-sceau de l'Ordre de Saint-Michel	126
5° Copie authentique du Procès de Jeanne d'Arc. Exemplaire de Lemaître.	134
6° Copie authentique du Procès de Jeanne d'Arc, dernier feuillet (verso).	138
7° Le château de Chinon	146
8° Le manuscrit de Pierre Sala	152
9° Le manuscrit de Saint-Victor de Paris	222
10° L'Entrée à Reims	242
11° Copie authentique du Procès de Jeanne d'Arc (1 ^{er} feuillet, recto). Exemplaire du juge Cauchon	282
12° Le livre des Statuts de l'Ordre de Saint-Michel	290
13° Paysage de Lyon du manuscrit de Pierre Sala	298
14° Médaille frappée à l'occasion du sacre de Louis XIII.	340
15° Triomphe de Louis XIII, par la prise de la Rochelle	355
16° La première pierre de Notre-Dame-des-Victoires	358
17° Estampe frappée à l'occasion de la prise de la Rochelle et de la pose de la première pierre de Notre-Dame-des-Victoires.	362
18° La Sainte Ampoule qui a servi au sacre de Charles X	572
19° La minute du greffier Manchon	574
20° La minute du greffier Manchon (suite).	576
